



جامعة محمد الخامس بالرباط
Université Mohammed V de Rabat



Faculté des Lettres et des Sciences
Humaines – Rabat

**Etude réalisée par
Le Centre d'histoire du temps présent**

Le mouvement des droits humains des femmes au Maroc : Approche historique et archivistique

**Coordination
Assia Benadada et Latifa El Bouhsini**

Janvier 2013 - Novembre 2014



Programme d'accompagnement aux
recommandations de l'IER en matière
d'archives, d'histoire et de mémoire



Avec l'Appui financier de l'Union
Européenne

Le mouvement des droits humains des femmes au Maroc : Approche historique et archivistique

Auteures :

Bidaouiya Belkamel

Asmae Benadada

Assia Benadada

Damia Benkhouya

Latifa El Bouhsini

Aïcha Khidani

Hakima Naji

Khadija Sebbar

Coordination

Assia Benadada et Latifa El Bouhsini

Les points de vue qui sont exposés dans ce document reflètent l'opinion de leurs auteurs et de ce fait ne représentent en aucun cas ni le point de vue officiel de l'Union européenne ni celui du CNDH.

Dépôt légal : 2014MO3516

ISBN : 978-9954-34-429-3

Mise en page et impression : Kawtar Print – Rabat

kawtarprint@gmail.com

Remerciements

La réalisation et la publication de ce travail intitulé : *“Histoire des droits Humains des femmes : Approche historique et archivistique”* est rendu possible grâce au soutien de l’Union européenne et à l’appui du CNDH et de l’Université Mohamed V de Rabat. Que tous ces partenaires trouvent ici l’expression de nos remerciements les plus vifs.

Que soient également remerciés toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur aide et leur soutien à la réalisation de ce projet, notamment les activistes appartenant au mouvement de défense des droits humains des femmes. Le témoignage et le récit de leur expérience très riche a constitué le contenu des monographies et des notices biographiques restituées dans la présente publication.

Les remerciements vont également aux partenaires de ce projet notamment l’INAS, l’UAF, l’association Assaïda Alhorra et à l’équipe des chercheuses qui se sont engagées pour rendre possible un projet de recherche qui lève le voile sur un aspect important de l’histoire des mouvements sociaux au Maroc.

Le doyen de la faculté des lettres et des sciences humaines - Rabat.

Jamal Eddine El Hani

Table des matières

1- Introduction	1
2- Résumés et monographies	11
3- Notices biographiques	251
4- Parcours associatifs	343
5- Expérience du mouvement des femmes dans le Nord du Maroc	377

Liste des acronymes

- ABAM : Association des Barreaux d'Avocats au Maroc
ADFM : Association Démocratique des Femmes du Maroc
ADS : Agence de Développement social
AG : Assemblée générale
AMDF : Association marocaine des Droits des Femmes
AMDH : Association marocaine des Droits de l'Homme
AMEJ : Association marocaine pour L'Education de la Jeunesse
AMPF : Association de Planification familiale
AMVEF : Association marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes
APAC : Association des Professionnelles africaines de la Communication
ASF : Association Solidarité Féminine
AWEPON : Africain Women's Economic Policy Network
AWID : Association pour les Droits des Femmes dans le Développement
BM : Banque Mondiale
CAJ : Centre d'alphabétisation juridique
CCDH : Conseil consultatif des droits de l'Homme
CDT : Confédération démocratique du Travail
CEA : Commission économique pour l'Afrique
CEDAW : Convention pour l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CIOFEM : Centre d'Information et d'Observation des Femmes marocaines
CLEF : Centre pour le Leadership féminin
CNDH : Conseil National des droits de l'Homme
CNUCED : Conférence des Nations unies pour le Commerce et le Développement
COSEF : Comité supérieur de l'Education et de la Formation
CPR : Centre pédagogique régional
CRA : Comité de la Régionalisation avancée
CRDH : Conseil régional des Droits humains
CSP : Code du Statut Personnel
CSSF : Comité de Soutien à la Scolarisation des Filles en milieu rural

EA : Espace associatif
 ECOSOC : Conseil économique et social des Nations unies
 EEC : Ecole de l'Egalité et de la Citoyenneté
 EMI : Ecole Mohammedia d'Ingénieurs
 ENS : Ecole normale supérieure
 FDIF : Fédération démocratique internationale des Femmes
 FFE : Fondation Friedrich Ebert
 FFPM : Forum des Femmes parlementaires marocaines
 FLDDF : Fédération de la ligue démocratique des droits des femmes
 FMAS : Forum marocain des Alternatives du Sud
 FNUAP : Fonds des Nations unies pour la Population
 GSU : Gauche socialiste unifiée
 HACA : Haute Autorité de l'Audiovisuelle
 IER : Instance Equité et Réconciliation
 IFD : Intégration de la Femme au Développement
 INAS : Institut national de l'action sociale
 IPDF : Initiatives pour la Protection des Droits de la Femme
 LDDF : Ligue démocratique des Droits des Femmes
 MAP : Agence Maghreb Arabe Presse
 MLF : Mouvement de libération des femmes
 MTSFP : Mouvement du tiers des sièges réservés aux femmes vers la parité
 MUR : Unicité et de la Réforme
 OADH : Organisation arabe des Droits de l'Homme
 OADP : Organisation de l'Action démocratique et populaire
 OFI : Organisation de la Femme Istiqlalienne
 OMC : Organisation Mondiale du Commerce
 OMDH : Organisation Marocaine des Droits Humains
 ONDE : Observatoire national des Droits de l'Enfant
 ONG : Organisation non gouvernementale
 ONU : Organisation des Nations unies
 ONU Femmes : Fonds des Nations unies pour les femmes
 OREC : Organisation révolutionnaire des étudiants communistes
 PADS : Parti de l'avant-garde démocratique et socialiste
 PANIFD : Plan d'Action nationale pour l'Intégration de la Femme au
 Développement
 PCM : Parti communiste marocain
 PDI : Parti démocrate de l'Indépendance

PI : Parti de l'Istiqlal
PJD : Parti de la Justice et du Développement
PLS : Parti de libération et du socialisme
PNUD : Programme des Nations unies pour le Développement
PPS : Parti du progrès et du socialisme
PRN : Parti de la Réforme nationale
PSD : Parti socialiste démocratique
RTM : Radio Télévision Marocaine
SEPSFE : Secrétariat d'Etat chargé de la Protection sociale, de la Famille et de l'Enfance
SNE : Syndicat national des Elèves
SNESUP : Syndicat national de l'Enseignement supérieur
TWN : Third World Network
UAF : Union d'Action féminine
UE : Union Européenne
UEM : Union des Ecrivains du Maroc
UFM : Union des Femmes au Maroc
UFNM : Union féminine au Nord du Maroc
UGEM : Union Générale des Etudiants du Maroc
UGTM : Union Générale des Travailleurs du Maroc
UMT : Union marocaine du Travail
UNFM : Union nationale des Femmes du Maroc
UNIFEM : Fonds des Nations unies pour la femme
UNEM : Union Nationale des Etudiants du Maroc
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'Enfance
UNFP : Union nationale des Forces populaires
UPFM : Union progressive des Femmes marocaines
USFP : Union socialiste des Forces populaires
VBG : Violence basée sur le genre
WEDO : Women's Environment and Development Organisation

Liste des monographies :

- 1- Zhor Alaoui Mdaghri
- 2- Fouzia Assouli
- 3- Latifa Jbabdi
- 4- Amina Lemrini El Ouahabi
- 5- Aïcha Loukmas
- 6- Rabéa Naciri
- 7- Najat Razi
- 8- Leila Rhiwi
- 9- Saâdia Saâdi
- 10- Fatima Zahra Tamouh

Liste des notices biographiques :

- 1- Khadija Abenaou
- 2- Nazha Alaoui
- 3- Malika Al Fassi
- 4- Khadija Amiti
- 5- Nadira Barkallil
- 6- Aïcha Belarbi
- 7- Naïma Benwakrim
- 8- Leila Chafii
- 9- Najat Chentouf
- 10- Zakya Daoud
- 11- Aïcha Echanna
- 12- Saadia Elbahi
- 13- Ahmed El Khamlichi
- 14- Asmae El Mehdi
- 15- Khadija Errebbah
- 16- Nouzha Guessous
- 17- Ouafa Hajji

- 18- Najat Ikhich
- 19- Saâdia Kadiri
- 20- Naïma Khaldoun
- 21- Fattoum Koudama
- 22- Abderrazak Moulay R'chid
- 23- Khadija Rougani
- 24- Mohamed Saïd Saadi
- 25- Jamila Sayouri
- 26- Naïma Senhadji
- 27- Nouzha Skali
- 28- Rachida Tahiri
- 29- Touria Tanani
- 30- Halima Zine-Elabidine
- 31- Najia Zirari

Liste des parcours associatifs

- 1- Akhawat assafa
- 2- L'association démocratique des femmes du Maroc
- 3- L'association marocaine de défense des droits des femmes (AMDF)
- 4- Jossor, forum des femmes marocaines
- 5- La ligue démocratique des droits des femmes (LDDF)
- 6- L'union d'action féminine (UAF)
- 7- L'expérience des femmes dans le Nord du Maroc

Introduction

I- Contexte

Le Maroc a enregistré ces dernières années une évolution importante par rapport à l'intérêt accordé à la consolidation de l'Etat de droit et du respect des droits humains. Un processus visant la reconnaissance et le règlement des violations des droits humains a été engagé dans le cadre du travail mené par l'Instance Equité et Réconciliation (IER). L'action de cette instance a été couronnée par la formulation d'un certain nombre de recommandations que le Conseil national des Droits de l'Homme (CNDH) a été chargé de mettre en œuvre. Outre les recommandations relatives à l'indemnisation des victimes et celles relatives à la réparation communautaire, d'autres visent l'encouragement de la recherche scientifique sur l'histoire du Maroc et la nécessité de sauvegarder la mémoire de la période allant de 1956 à 1999. Période ayant été marquée par les violations des droits et des libertés publiques et l'accumulation d'un retard important en matière des droits civils, en particulier ceux des femmes. Un certain nombre de facteurs d'ordre politique, national et international ont contribué à l'émergence et à la mobilisation de divers acteurs qui tentaient à travers différents moyens de faire reconnaître un état de fait et d'engager une réflexion et la mise en place de mécanismes institutionnels permettant d'avancer sur les questions de démocratie et du respect des droits humains. Parmi ces acteurs, figure le mouvement des droits de l'Homme en général et plus spécifiquement celui des droits humains des femmes. C'est dans le cadre de l'encouragement de la recherche, notamment historique qu'un appel à propositions, appuyé par l'Union européenne, a été lancé par le CNDH et dans lequel s'inscrit le présent projet intitulé : « *Le mouvement des droits humains des femmes au Maroc : Approche historique et archivistique* » dont les objectifs sont :

- Préservation des archives du mouvement des droits humains des femmes.
- Préservation de la mémoire des actrices/membres du mouvement des droits humains des femmes.
- Recherche historique et diffusion des connaissances sur l'histoire du mouvement des droits humains des femmes.

En effet, outre la volonté de comprendre l'histoire du temps présent, il est important de signaler que les chercheurs, enseignants et étudiants, etc. se

heurten aux difficultés de disposer d'informations quelle qu'en soit la forme, pour de multiples raisons à savoir :

- L'inaccessibilité des données qui pourtant existent ;
- L'absence de certaines données liée à la pauvreté de la recherche dans ce domaine ;
- La faible institutionnalisation de la recherche en matière de l'histoire du temps présent ;

S'inscrivant dans le contexte général de l'appel à propositions ainsi que les objectifs tels qu'ils ont été énoncés, le présent projet portant sur l'histoire du mouvement des droits humains des femmes trouve sa justification dans les éléments mentionnés ci-dessous :

- Quasi -absence, à ce jour, d'écrits historiques sur le mouvement des droits humains des femmes. Les rares écrits qui existent sont éparpillés, non structurés et souvent parcellaires ;
- Désintérêt de la recherche académique par rapport à l'histoire des mouvements sociaux d'une manière générale et celle du mouvement des droits humains des femmes en particulier ;
- Absence d'archives sur le mouvement et risque de perte de documents conservés par des acteurs/ices privé(e)s ;
- L'éventuelle perte et nécessité de sauvegarde de la mémoire du mouvement tant que celles qui l'ont animé et qui peuvent en témoigner sont encore en vie ;
- L'importance du rôle assuré par le mouvement des droits humains des femmes dans l'évolution qu'a connue le Maroc en matière des droits de l'Homme, la nécessité de favoriser sa connaissance, la diffusion de son parcours et sa contribution auprès d'un large public ;
- L'importance d'assurer la visibilité du rôle actif des femmes dans l'histoire afin d'éviter le risque de l'invisibilité qui les frappe habituellement dans l'écriture de l'histoire et les confine dans l'oubli ;
- L'impact que la connaissance du rôle du mouvement des droits humains des femmes pourrait avoir sur l'évolution des mentalités et la lutte contre les stéréotypes relatifs à la place des femmes et aux rapports sociaux de sexes ;

- La préservation et la transmission de la mémoire peuvent favoriser la capitalisation des expériences passées par les nouvelles générations ;
- La nécessité de favoriser l'accès aux documents, archives et témoignages afin d'entreprendre un travail historiographique sur le mouvement des droits humains des femmes ;

L'actuel projet sur l'histoire du mouvement des droits humains des femmes se fixe comme priorités :

- La contribution à l'ancrage de la culture des droits de l'Homme et plus particulièrement celle relative à l'égalité hommes femmes ;
- La contribution à travers la recherche historique, notamment académique à une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de l'apport du mouvement des droits humains des femmes dans l'instauration et l'amélioration des droits humains au Maroc depuis son accession à l'indépendance et jusqu'en 2004 ;
- La recherche dans le domaine des archives relatives à cette période, visant l'identification, la sauvegarde, la valorisation des fonds et la collecte d'archives du mouvement des droits humains des femmes ;
- La recherche visant la préservation de la mémoire du mouvement par la mise en valeur des événements et acteurs de l'histoire de ce mouvement ;
- la recherche visant à améliorer la transmission de la mémoire de ce mouvement et l'élaboration des supports pédagogiques favorisant la connaissance du rôle joué par ce mouvement.

II- Méthodologie

1- Clarification des concepts : définition et usage

1-1 Temps présent :

Le concept « temps présent » fait référence à la période post indépendance, couverte par les travaux de l'Instance Equité et Réconciliation qui l'a fixée à la période allant de l'avènement de l'indépendance (1956) jusqu'au décès de feu le Roi Hassan II et l'intronisation de Mohamed VI (1999). Il faut néanmoins préciser que cette période sera sensiblement dépassée et élargie. Nous retiendrons pour l'histoire du mouvement des droits humains des femmes la période allant du début des années trente jusqu'en 2004.

En effet, les premiers balbutiements d'une action revendicative propre aux femmes datent des années 30. C'était dans le nord du Maroc et plus précisément dans la ville de Tétouan qui a constitué une cité où les actions revendicatives des femmes se sont multipliées après. D'autres structures associatives ont vu le jour pendant les années quarante notamment dans les régions occupées par les français. Elles ont constitué une première expression militante revendicative. D'où l'importance de remonter à cette période pour mieux analyser et comprendre les racines des composantes/génération qui ont vu le jour après l'indépendance. Le mouvement des femmes appartenant à cette période n'est pas très connu. C'est la raison pour laquelle, il a été jugé utile de lui consacrer la place qu'il mérite notamment pour la région du Nord se trouvant sous Protectorat espagnol. Sur le plan méthodologique, le travail sur le mouvement des femmes du nord a privilégié la presse écrite de l'époque comme source d'informations. L'absence des acteurs rendant impossible la réalisation des notices et des récits de vie, d'où l'intérêt porté aux traces écrites sur les femmes ou par elles-mêmes dans certains journaux de l'époque. Deux notices ont été réservées aux femmes actives dans la zone qui était sous Protectorat français : une femme/membre d'Akhawat Assafa et une autre appartenant au secteur des femmes du parti de l'Istiqlal.

Il faut par ailleurs préciser que le projet mettra l'accent davantage sur la période historique qui concerne le travail mené par l'IER (1956-1999 et jusqu'en 2004 pour ce projet). La décision d'étendre la période étudiée dans le cadre du projet jusqu'en 2004 est justifiée par l'histoire elle-même. En effet, elle représente un moment fort important dans l'histoire du mouvement des droits humains des femmes. Moment où la réforme du code de la famille était annoncée (octobre 2003) et adoptée par le parlement (2004). Une réforme qui a structuré et fondé l'action menée par le mouvement des droits humains des femmes avec des répercussions sur le reste des différents acteurs aussi bien politiques que de la société civile. Elle a même été à un moment de l'histoire récente du Maroc une lame de fond et une ligne de démarcation entre les différents courants et sensibilités qui se sont disputés la représentation politique.

Si le choix de s'arrêter à 1999 a un sens pour le champ politique au sens strict du terme et peut être justifié, celui-ci n'est pas tout à fait valable pour le mouvement des droits humains des femmes. La date de 1999 n'a été, pour le mouvement des droits humains des femmes, et plus largement le mouvement des droits de l'Homme qu'une date qui a permis le passage à une étape politique favorisant davantage la reconnaissance des droits. C'est

d'ailleurs en 2004 qu'une étape a pris fin et une nouvelle a commencé avec son lot de reconsidérations et de positionnements adaptés au nouveau contexte. De nouvelles questions se sont posées aux composantes du mouvement qui a commencé à affronter le début d'un essoufflement en raison à la fois du temps et de la durée consacrée par celles qui l'ont animé et en même temps à cause de l'impact politique en général et qui a infléchi la nouvelle génération du mouvement. La scène politique a été le théâtre d'un certain nombre de changements dont ceux qui ont touché les droits de l'Homme, ce qui n'était pas sans effet sur le mouvement, aussi bien par rapport au référentiel, à la stratégie d'intervention, qu'aux enjeux et aux modes d'action. D'où l'importance de mener un travail sur cette phase de l'histoire du mouvement.

La période des années trente au début des années 2000 s'avère être une période indispensable pour inscrire l'histoire de ce mouvement dans la durée et permettre de déceler les points de ressemblance et de dissemblance, de repérer les constances et les changements qui ont traversé les générations constitutives de ce mouvement. C'est une période qui permet également d'identifier les différentes intersections avec la diversité des acteurs aussi bien du monde politique (partisan), syndical que des droits de l'Homme pour les nouvelles générations.

En somme, les droits humains des femmes ont été revendiqués par un mouvement ayant été porté par trois générations. Une première génération a vu le jour dans les années trente, une deuxième génération a émergé au début des années quatre-vingt et une troisième génération dans les années 2000, dont l'action est encore à l'œuvre aujourd'hui, trois générations différentes marquées par des contextes historiques et politiques différents. Des contextes qui les ont influencés et façonnés mais pour lesquels elles ont constitué, sinon un fondement au moins un paramètre parmi d'autres qui a structuré le combat aussi bien pour l'indépendance que pour l'établissement de la démocratie et l'Etat de droit.

Le mouvement pour les droits humains des femmes a été parmi les acteurs les plus importants dans les dernières décennies en réussissant à placer les droits des femmes parmi les enjeux qui ont structuré l'action politique au Maroc. Un mouvement qui s'est inscrit dans le temps avec une réflexion évolutive sur le référentiel, une action revendicative, une culture organisationnelle, un combat collectif et des interventions individuelles, dont les traces méritent aujourd'hui d'être recueillies, sauvegardées et documentées en vue d'en écrire l'histoire.

Des générations de femmes ont rejoint le mouvement, d'autres l'ont quitté pour céder la place à des profils différents, des âges différents et des aspirations qui, bien qu'elles ne diffèrent pas dans le fond, ont pris d'autres formes s'accommodant avec les évolutions qui ont touché la société marocaine ainsi que la situation politique du pays.

1-2 Féminisme

Afin d'éviter tout amalgame lié à ce terme, qui plus est, recouvre un concept, l'équipe du projet a jugé nécessaire et utile de préciser la définition adoptée. En effet, elle a opté pour la définition d'un mouvement pas seulement comme étant un groupement de femmes mais plutôt celui doté d'une vision des rapports hommes femmes. L'équipe fait sienne la définition qui est reconnue comme telle à l'échelle universelle, celle prônée par tous les mouvements qui ont agi pour apporter un changement non seulement dans les conditions de vie de femmes mais également dans leurs situations et leurs positions au sein de la société. C'est la définition qui s'applique aussi au mouvement qui fait l'objet de l'actuel projet, à savoir :

« Le féminisme est un mouvement collectif qui revendique l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et œuvre pour la reconnaissance de l'égalité hommes femmes pour l'accès aux droits, aux pouvoirs et aux ressources aussi bien dans l'espace privé que public. C'est un mouvement qui se bat contre toutes les formes de domination et œuvre pour l'instauration de l'égalité en écartant toute justification qui empêcherait les femmes de jouir des mêmes droits que les hommes ». Cette définition a été rappelée par certaines activistes, notamment celles qui ont fait l'objet de monographies. Faut-il préciser que la société marocaine a donné naissance à un certain nombre de groupements de nature et d'objectifs différents. Figurent parmi ceux-ci, les associations constituées à 100% de femmes mais qui œuvrent pour la complémentarité des rôles hommes femmes. Des associations qui, bien qu'elles reconnaissent les nouveaux rôles assurés et assumés par les femmes, ne remettent pas en doute la répartition traditionnelle/sexuelle des rôles. Ces associations rejettent l'égalité entre les hommes et les femmes et lui préfèrent l'équité faisant entendre l'existence d'une sorte d'antinomie entre les deux. Evidemment, ce sont là des associations qui méritent d'être étudiées et analysées puisque leur existence ne peut qu'offrir le lieu d'analyse de ce qu'est devenue la société marocaine ces dernières années. Il faut préciser que ce sont là des associations qui ont vu le jour dans les années 2000 et n'ont commencé à prendre de l'ampleur que quelques années après. C'est la deuxième raison qui justifie que ces animatrices n'ont pas fait partie de la liste arrêtée qui s'ajoute à l'autre

élément qui concerne le concept du féminisme auquel ces associations ne se réfèrent absolument pas.

2- Critères de choix des noms figurant dans la liste des monographies et des notices biographiques

L'étendue limitée du projet aussi bien par le temps qui lui a été réservé (20 mois) que du budget qui lui a été alloué exigeait une limitation du nombre d'activistes devant faire l'objet de monographies et de notices. Le nombre de quarante qui a été arrêté ne prétend pas couvrir toutes celles qui s'étaient engagées dans un mouvement dont la naissance remonte au début des années 80. C'est à la limite, un échantillon représentatif d'un mouvement qui n'a fait que grandir à travers le temps. La délimitation s'est faite sur la base d'un certain nombre de critères dont :

- La longévité et la constance dans l'action ;
- Les initiatrices et les fondatrices les plus illustres des différentes composantes du mouvement féministe marocain ;
- Les animatrices des différentes dynamiques ayant vu le jour depuis la première date de l'émergence du mouvement féministe ;
- Une représentativité des différentes composantes ;
- Une représentativité régionale/locale notamment pour les notices ;
- Une représentativité générationnelle ;
- Les hommes qui ont eu un apport significatif ;
- Limiter le choix aux femmes reconnues pour avoir été dans l'action féministe et non celles qui étaient dans l'action politique partisane ou dans la recherche sur la question des femmes.

Il faut préciser que toutes les féministes étaient des militantes politiques appartenant aux différentes composantes de la gauche mais toutes les femmes membres de ces partis n'ont pas fait forcément le choix de s'engager sur la question des droits des femmes. Mieux, il y en a parmi ces femmes activistes politiques celles qui ne voyaient pas d'un bon œil le combat pour les droits des femmes. C'est ceci qui justifie le fait qu'elles n'aient pas figuré parmi la liste. Il faut rappeler que l'équipe a retenu le nom de certaines activistes qui bien qu'elles n'aient pas été de la même mouvance, ont dû jouer un rôle important dans le processus de la réforme du code du statut personnel (CSP). C'est le cas de Naïma Khaldoune, cadre et responsable du parti de l'Istiqlal. Elle a été celle qui a suivi de bout en bout toute la dynamique de la réforme du CSP et a dû faire face aux résistances internes qui se sont dissipées à travers l'évolution. Naïma Khaldoune a certainement apporté son eau au moulin de cette évolution au sein d'un parti dont la position était importante dans le cours des choses. Un autre nom a

été retenu, celui de Zakia Daoud. Ceci est justifié par la nécessité d'avoir un témoignage sur une période et une dynamique peu connues dont les traces sont à reconstruire y compris à travers des témoignages. Celui de Zakia pour la fin des années 60 et début des années 70 s'avère d'un grand intérêt. Le choix a été porté sur certains hommes dont les noms ont marqué le combat pour la réforme du code du statut personnel. Plusieurs y ont évidemment apporté leur contribution. L'équipe a fait le choix de montrer l'apport des hommes sans pour autant leur réserver plus de place dans un mouvement qui a été porté et animé par une majorité écrasante de femmes. En contre partie, il existe des noms illustres et connues à l'échelle internationale qui n'ont pas figuré dans cette liste comme Fatima Mernissi. Celles-ci sont suffisamment connues et les témoignages sur leur contribution notamment dans le domaine de la recherche sur les femmes sont largement diffusés.

Dans la conduite des entretiens, les chercheuses se sont basées sur un guide d'entretien qui a été adapté en fonction de l'interviewé. Hormis les éléments qui s'avéraient indispensables notamment ceux liés aux données sociodémographiques et au parcours de chacune, les éléments relatifs à l'analyse des faits différaient selon le parcours propre à chacune et le degré de son implication et de sa proximité avec les faits analysés. L'occasion leur a été donnée de livrer les faits et les événements qu'elles ont vécus et dont elles ont été les instigatrices et les auteures. La présentation des faits a été largement la même, contrairement à l'analyse de ces mêmes faits. Aussi bien dans le rapport qui liait les organisations entre elles à des moments particuliers ou par rapport aux différents acteurs en présence, y compris les pouvoirs publics, chacune a eu sa propre lecture et sa propre analyse.

Cependant, il faut signaler qu'à chaque fois que le besoin s'est fait sentir, les chercheuses apportaient les éléments nécessaires pour combler des faits et des dates. Elles le faisaient dans le souci de combler certaines lacunes laissées par les activistes mais également pour permettre une lecture plus intelligible du parcours d'un mouvement dont la longévité a atteint plus d'une vingtaine d'années, deux décennies riches en événements aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

Les témoignages apportés ont été précieux. Ils ont permis de « raconter » une histoire qui n'est pas encore écrite. Le croisement de ces témoignages ne pourra qu'être utile pour compléter le tableau. En revanche, tous les éléments apportés par les chercheuses ont été rendus possibles grâce aux « archives » ou du moins ce qui a été sauvé des archives à la fois des structures mais également les fonds propres de certaines activistes. Toutes n'ont pas gardé les traces écrites d'une « mémoire » qui est en train de

s'installer dans le passé. Un passé loin où seul l'écrit gardera et sauvera les traces. Il a fallu également utiliser la presse écrite qui a couvert quasiment tous les faits liés au mouvement de défense des droits des femmes.

Globalement, nous pouvons avancer qu'il s'agit dans l'actuel projet de « l'histoire du féminisme racontée par les féministes elles-mêmes ». Elles ont offert une trame de données qui pourrait aider les historiens à tisser l'histoire d'un mouvement où les acteurs (activistes) seront moins visibles, une histoire plus distanciée, plus froide, moins subjective et ce faisant objectivée.

III- Les difficultés

- La conduite des entretiens s'est heurtée à une difficulté majeure liée à l'indisponibilité des acteurs (activistes). Beaucoup d'entre elles assument actuellement des responsabilités soit à l'échelle nationale ou internationale, ce qui a rendu difficile le contact et a reporté à plusieurs reprises les rendez-vous. Il fallait s'armer de beaucoup de patience pour mener à bien les entretiens.

- Rappelons également qu'en l'absence de traçabilité des événements et faits liés au mouvement, les entretiens se sont avérés indispensables pour faire parler les activistes elles mêmes de l'histoire dont elles étaient partie prenante. Les témoignages vivants de celles qui ont été au cœur de l'histoire du mouvement est de ce fait indispensable. D'où la nécessité d'avoir insisté à mener les entretiens permettant de collecter les données mais également les analyses liées aux différents moments qui ont rythmé le parcours de ce mouvement. L'indisponibilité et/ou le peu de temps consacré pour les entretiens notamment pour l'élaboration des monographies justifie que certaines parmi ces monographies n'ont pas été de la même longueur. Il s'agit en l'occurrence de celle qui a été consacrée à Aïcha Loukhamas.

- Soulignons aussi que certaines activistes qui ont marqué l'histoire du mouvement pour la défense des droits de femmes n'ont pas pu livrer un témoignage complet. La maladie et par la suite le décès a écourté le temps nécessaire pour collecter la totalité des données. Il s'agit de Zhor Alaoui, décédée le 22 novembre 2013 alors que les entretiens avaient à peine commencé. Pour d'autres, la maladie les a empêchées de tout livrer.

- Il n'a pas toujours été aisé de faire parler certaines activistes sur certains faits. La gêne mêlée à la prudence d'activistes dont certaines sont encore actives aujourd'hui n'a pas permis de dévoiler certains faits. Néanmoins, le croisement des témoignages a permis de compléter le tableau.

- Dans l'impossibilité de vérifier certains éléments qui sont davantage liés aux aspects personnels plus qu'au parcours collectif, il a été décidé de les mettre en italique et entre guillemets. C'est d'ailleurs la même chose pour tout ce qui relève du témoignage.

- Le coup d'envoi du projet a été donné au mois de janvier 2013. L'équipe a été mise en place quelques jours après mais nous tenons à souligner que les fonds ont mis énormément de retard pour être disponibles. Par ailleurs, les péripéties bureaucratiques n'ont pas toujours facilité la conduite du projet. L'équipe a réussi malgré ces difficultés à mener le projet à terme en respectant le délai qui lui était imparti, à savoir 20 mois.

IV- Les livrables

De ce fait, la mise à disposition des livrables produits peut faciliter l'amorce d'un processus de la recherche académique au bénéfice des chercheurs mais aussi permettra la diffusion de contenus dans une forme pédagogique adaptée au profit de toutes les autres cibles (doctorants, enseignants du secondaire, acteurs du monde associatif, etc.). Les livrables consistent en :

Publications :

- Production de 10 monographies (dont l'étendue varie entre 12 à 20 pages) ;
- Elaboration de 30 notices biographiques (d'une page et demi à deux pages) ;
- Recueil de 20 témoignages/enregistrements (oraux) émanant de personnalités impliquées dans ce champ ;
- Présentation de différents parcours associatifs (cinq composantes) significatifs dans ce domaine en plus des parcours associatifs dont l'histoire remonte à l'époque du Protectorat.

Il faut préciser que les dix monographies seront accompagnées de résumés d'une page et demi à deux pages. La présentation suivra un ordre alphabétique et n'obéira à aucun autre ordre.

Notons que dans le cadre du présent projet, il s'est agi également de :

- Collecte d'archives du mouvement de défense des droits humains des femmes en vue de les rendre accessibles pour les chercheurs et de les préserver ;
- Organisation d'un atelier de réflexion méthodologique spécifique à l'écriture de l'histoire du mouvement féministe, qui permettra le renforcement des capacités techniques de cibles envisagées.

RESUMES
et
MONOGRAPHIES

Zhor Alaoui Mdaghri

Résumé

Zhor est née à Fès en 1940 d'un père soufi. Sa mère appartenant à une des familles de notables de Fès tenait à élever sa fille dans le respect des traditions. Elle est entrée à l'école en 1948, à l'âge de 8 ans, mais comme elle savait déjà lire et écrire, elle a pu accéder directement en 3^{ème} année. Déjà à l'époque, les filles avaient le droit d'accès à l'éducation physique. C'est à l'école mixte d'Attakadoum à Kenitra que Zhor bénéficiera d'un encadrement nationaliste et politique. Zhor était brillante, elle était presque toujours la première de sa classe. De ce fait, elle dépassait les garçons dont elle préférait la fréquentation. Très tôt, elle a attrapé l'obsession de la lecture. En 1957, Zhor a eu son brevet alors qu'elle s'était mariée deux ans auparavant avec un ancien instituteur de Français de dix ans son aîné. Après le brevet qu'elle a décroché en 1957, elle est devenue institutrice. Quelques années après, elle a passé le baccalauréat comme candidate libre et a intégré l'école des inspecteurs. Dans ce cadre, elle a bénéficié d'un stage à l'Université américaine de Beyrouth (Liban). Ce séjour de deux mois a constitué un tournant dans sa vie et dans sa prise de conscience féministe. Après une année en tant qu'inspecteur, Zhor a rejoint l'école supérieure des enseignants en 1965 ainsi que la Faculté des Lettres et des Sciences humaines à Rabat. En 1969, Zhor obtient sa licence en philosophie et son diplôme de l'école supérieure des enseignants. Elle part par la suite à Paris en compagnie de son mari pour des études doctorales.

Son engagement politique a commencé dès son jeune âge, à l'époque du Protectorat mais c'est dans les années 60 qu'elle va s'impliquer d'une manière claire. Dans un premier temps, elle a rejoint l'Union marocaine du Travail (UMT) et fera partie de l'Union progressiste des Femmes marocaines, secteur des femmes de cette centrale syndicale. D'où le contact avec les militants de l'Union nationale des Forces populaires (UNFP) qu'elle rejoindra par la suite. Cependant, c'est à l'Union nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) que Zhor sera très active et assumera des responsabilités à l'échelle de la section de Rabat pour être portée par la suite

dans la haute instance décisionnelle. Tous les étudiants¹ garderont le souvenir de cette jeune étudiante qui brillait par son éloquence, son audace et la confiance en soi, fait rare parmi les filles de l'époque. Cette phase de sa vie va la mettre au cœur de l'univers et des cercles des militants de la gauche marocaine et au-delà, celle du monde arabe.

En 1988, Zhor figure parmi les fondateurs de l'Organisation marocaine des Droits humains (OMDH) et est devenue par la suite vice-présidente. Le référentiel des droits de l'Homme a permis à Zhor de jeter un regard nouveau sur la question des rapports hommes femmes. Elle a appris à penser les droits de l'Homme dans une vision globale et indivisible, ce qui lui a permis de trouver l'espace idoine pour concilier entre son combat pour les droits de l'Homme et son combat pour les droits des femmes et défendre l'idée selon laquelle ces derniers sont des droits humains. L'universalité en tant que principe l'a beaucoup aidée dans les arguments qu'elle avançait pour convaincre du respect des droits humains. Elle a par ailleurs puisé dans sa culture arabo-musulmane les fondements pour donner à l'universalité toute son étendue.

Ses engagements étaient multiples et diversifiés. Elle a été impliquée dans tous les combats de son époque, aussi bien ceux qui concernent les droits humains, la cause démocratique syndicale que celui de soutien à la cause palestinienne. Mais c'est son engagement pour la défense de l'égalité hommes femmes qui marquera toute une partie de sa vie. Zhor avait rejoint l'équipe du Journal 8 mars en novembre 1984. Au sein de la rédaction, d'un support plutôt militant, Zhor s'attelait à une multitude de tâches dont la contribution à un certain nombre de rubriques. En 1987, Zhor figurait parmi les fondatrices de l'Union d'Action féminine (UAF). Dès le premier congrès, Zhor était élue vice-présidente et y est restée jusqu'à ce qu'elle s'est retirée en 1996.² Zhor a pris part à tous les moments forts du parcours de l'UAF. Elle a été au cœur de tout ce qui s'est produit au sein de cette association. Ses interventions, ses points de vue, ses analyses, ses réactions, les développements de certaines idées et propositions, les retours sur les fondamentaux, les rappels du référentiel et les mises au point ont reflété sa présence aussi bien au sein du bureau qu'au conseil national. Les contributions de Zhor sont innombrables, dont les plus importantes sont :

¹ - Lire le témoignage de Khadija Chakir dans le recueil de témoignages, publication du Conseil national des Droits de l'Homme à l'occasion du 40^{ème} jour après son décès « Zhor Alaoui, militantisme, amour et don de soi ».

² - Après l'assemblée générale constitutive, l'UAF avait tenu son premier congrès en 1990, le deuxième congrès n'a eu lieu que longtemps après, dans les années 2000.

- L'animation d'un certain nombre de tables rondes et de conférences ;
 - La contribution au débat autour de la stratégie prospective du gouvernement marocain qui a été rendue publique en 1987. C'était à la suite de la 3^{ème} Conférence mondiale sur les Femmes, tenue à Nairobi en 1985.
 - La contribution à l'élaboration de la décision de lancer la pétition pour collecter un million de signatures pour revendiquer la réforme du CSP que l'UAF a prise en mars 1992 ;
 - la contribution au débat et aux propositions relatives aux droits des femmes dans le cadre de la réforme constitutionnelle de 1992 ;
 - C'est grâce à Zhor que l'UAF a été choisie pour abriter la Conférence africaine des ONG féminines à Rabat du 9 au 11 avril 1993 comme phase préparatoire à la conférence mondiale des droits de l'Homme qui a eu lieu à Vienne en juin 1993. Elle a été élue de ce fait rapporteur général de la Conférence mondiale des Droits de l'Homme.
 - Elle sera également partie prenante dans la création des premiers centres Annajda (affiliés à l'UAF) pour assister les femmes victimes de violence.
- Zhor s'est éteinte le 22 novembre 2013.

Monographie³

Zhor est née à Fès en 1940. Concernant son âge, elle rappelle d'emblée qu'elle l'assume contrairement à certaines femmes qui ont l'habitude de vouloir le dissimuler. Elle est née pendant la deuxième guerre mondiale et l'occupation (Protectorat) du Maroc. Le père est originaire du Tafilalet et est venu à Fès pour faire des études à l'université Al Qarouiyine. Dès sa jeunesse, il a intégré le soufisme, est devenu maître d'une voie (Tariqa) et a fondé une Zaouïa⁴ qui prend son nom. Vers 1947, la famille émigre à Kénitra que Zhor considère comme sa deuxième ville. Quant à la mère, elle est originaire de Fès appartenant à une des familles notables de la ville : les Benchekroun. La maman a été, selon les traditions de l'époque, offerte au père en sa qualité de « charif ». Le père est décédé alors que Zhor avait à peine 8 ans. La période courte passée avec ce père particulier était suffisante pour marquer celle qui suivra à sa manière ses enseignements. Elle le disait clairement dans les termes suivants : *« bien que je sois féministe, j'ai été marquée plutôt par mon père et pour cause, c'est lui qui me réveillait quotidiennement à l'aube pour faire ma prière et apprendre les versets coraniques, il m'a ainsi initié à la religion. C'est un père qui était charismatique et s'imposait par son aura. Même ses propres enfants ne s'adressaient jamais à lui en tant que père, mais en tant que Cheikh. Ils ne l'appelaient jamais par son prénom. Cela ressemblait à la relation du disciple à son maître »*. Ce père, se souvient Zhor, dirigeait la prière devant tous ses enfants, filles et garçons. Elle se rappelle également que sa mère, issue d'un milieu aristocratique appartenant à la Zaouïa Tijaniya, était élevée avec des valeurs qui diffèrent, malgré l'attachement à la religion, de celles du père. Cette famille de la bourgeoisie fassie accordait aux filles depuis très longtemps l'accès à l'éducation. L'exemple le plus illustre est celui de Fettoum Kabbaj, l'éminente savante qui figure actuellement⁵ parmi les membres du conseil supérieur des Oulamas. Zhor se rappelle qu'elle voyait les Oulamas de l'Université d'Al Qaraouiyine qui se déplaçaient jusque chez elle pour lui donner les cours. D'ailleurs cette parente de la mère de Zhor était parmi les rares filles qui avaient atteint un haut degré de savoir et ont eu le prestigieux diplôme de cette université appelé « Al Alimiya ». Cette mère bourgeoise a beaucoup souffert avec son époux. Lui,

³ - Monographie réalisée par Latifa El Bouhsini

⁴ - Zaouïya Derkaouia (الزاوية الدرقاوية)

⁵ - L'entretien avec feu Zhor a été mené le 4 novembre 2013, quelques jours avant son décès survenu le 22 novembre 2013.

l'ascète, le soufi tentait de lui faire adopter une vie simple et loin du luxe matériel où elle baignait dans sa famille, ce qu'elle lui refusait. Elle l'exhortait à ne pas lui imposer son mode de vie. Elle lui reprochait son mode de vie instable et n'appréciait pas les différents et multiples déplacements qu'il effectuait en tant que Maître de la Tariqa en visite aux différentes Zaouïas. Il vivait pratiquement de ce qu'on lui offrait. Il ne gardait rien sur lui, il distribuait tout à ceux qui, à ses yeux le méritaient, ce que l'épouse n'admettait pas.

Zhor rappelle qu'il s'agissait d'un deuxième mariage aussi bien pour le père que pour la mère. Ayant tous les deux perdu le partenaire, ils se sont remariés ayant chacun des enfants du premier mariage. Elle assure que sa mère a tenu à lui donner une éducation qu'elle destinait au garçon qu'elle a tant attendu mais qu'elle n'a jamais eu. Le seul qui est venu au monde n'a pas survécu à la maladie qui l'a emporté encore bébé. C'était donc Zhor qui est venue au monde à ce moment là. Elle l'incitait aux études et lui confiait toutes les tâches de l'extérieur. C'était l'homme de la famille.

La mère a tenu à élever ses filles dont Zhor dans le respect des traditions. Son quotidien était fait d'heures de ménage de la maison spacieuse qu'ils partageaient avec leur tante. Bien que la famille disposât d'aides domestiques, les filles devaient participer à différentes tâches. Une fois adolescentes, celles-ci devaient s'orienter vers d'autres tâches qui peuvent devenir pour certaines des métiers comme la couture, la broderie, le travail de la laine et la cuisine.

Zhor se souvient qu'à l'école⁶, les filles devaient suivre des cours consacrés aux métiers dits féminins. Cette école nationaliste permettait, déjà dans les années 50, l'accès à l'éducation physique des élèves (filles) qu'assurait un animateur homme ainsi que la possibilité de se mettre en short pour certaines, comme sa sœur Habiba.

En 1948, alors qu'elle avait 8 ans, elle est entrée à l'école. Etant donné qu'elle savait déjà lire et écrire, elle a pu accéder directement à la 3^{ème} année. Comme le voulait la tradition à l'époque, notamment à Fès, elle avait auparavant suivi les cours du Fqih et de la Fqiha. Elle rappelle également que c'est grâce à sa mère qu'elle a pu rejoindre l'école moderne. Le père, quant à lui, préférait une éducation traditionnelle (religieuse). C'est l'école Attakadom⁷ de Kenitra qui a constitué, aux dires de Zhor, l'espace qui lui a

⁶ - C'était l'école « Attakaddoum » à Kenitra.

⁷ - A l'image de toutes les écoles fondées par le mouvement nationaliste, les écoles Mohamed V, l'école Annahda à Salé, Attakaddoum à Kenitra servaient également pour renforcer la conscience nationaliste des jeunes.

permis un encadrement nationaliste, politique et celui des valeurs. Non sans fierté, Zhor rappelle qu'elle a pu bénéficier des visites effectuées à l'école par Cheikh Al Islam Mohamed Belarbi Alaoui (1880-1964), salafiste éclairé et figure de proue du nationalisme marocain. L'école était mixte, comme l'indiquait son nom : « l'école libre Atakaddoum pour l'enseignement des filles et des garçons », les filles s'asseyaient à côté des garçons. De toute évidence, du point de vue du nombre, les filles représentaient moins que 10 % des effectifs. Zhor était brillante, elle était presque toujours la première de la classe. De ce fait, elle dépassait les garçons dont elle préférait la fréquentation, les filles n'étaient pas « *très intéressantes* » à ses yeux. Dans la foulée, elle a appris à faire le vélo, c'était grâce à ses copains de classe. Par ailleurs, elle avait, très tôt, attrapé l'obsession de la lecture. Elle lisait tout ce qui lui tombait entre les mains et recevait, en cadeaux, des livres en provenance du Caire où certains étudiants⁸ marocains poursuivaient leurs études. L'école lui offrait également l'espace pour des activités tel que le théâtre.

Pour aller à Dar Lfqih⁹ elle portait une Djellaba et faisait en sorte de ne pas laisser apparaître ses cheveux même si elle était encore toute jeune pour porter le voile. Elle rappelle que lorsqu'elle a atteint l'âge pour se voiler, le Maroc avait accédé à l'indépendance, ce qui voulait dire à l'époque qu'on se libérait également du voile. Toutes celles qui le portaient s'en sont débarrassées avec l'avènement de l'indépendance.

En 1957, Zhor a eu son brevet alors qu'elle s'était mariée deux ans auparavant avec un ancien instituteur de Français de dix ans son aîné. Après le brevet, étant dans l'impossibilité de partir au Caire comme faisaient ses camarades à l'époque pour poursuivre leurs études, Zhor a été nommée enseignante dans la même école où elle avait fait ses propres études. Quelques années après, elle a passé le baccalauréat comme candidate libre et qu'elle a préparé sous le regard voire le contrôle de son mari. Par la suite, elle a fait l'école des inspecteurs. Elle était la seule femme parmi une vingtaine d'hommes. Dans ce cadre, elle a bénéficié d'un stage à l'université américaine de Beyrouth (Liban). Elle a eu en même temps son permis de conduire en 1962.

Ce séjour de deux mois lui a permis de rencontrer des femmes célèbres comme la romancière Laïla Baalabaki. Elle avait constaté l'écart qui séparait les femmes qu'elle avait rencontrées des marocaines notamment en

⁸ - Elle se rappelle, entre autres de Mohamed Soulami

⁹ - Toutes les filles de la famille y compris Zhor allaient à Dar Lfqih. Celle de Kenitra s'appelait Lalla Kenza.

termes d'ouverture et de modernité. En somme, ces femmes étaient beaucoup plus libres que ses concitoyennes. Beyrouth a constitué un tournant dans la vie de Zhor, ça lui a permis de se poser énormément d'interrogations y compris sur sa propre vie. Un déclic s'est produit, Zhor a réalisé qu'elle représentait et répondait davantage à l'exemple que le mouvement nationaliste cherchait à ancrer et ce n'est pas forcément ce qu'elle-même voulait. Elle s'est rendue compte que plus que le fait d'avoir le baccalauréat et de poursuivre les études, il y a une dimension qui lui échappait. Elle s'est engagée à la rechercher. La quête de liberté commence alors et son mariage s'est soldé par un divorce peu d'années après. Bien qu'il soit gentil, Zhor ne partageait rien avec ce mari, ne serait-ce que le plaisir de la lecture, d'autant plus que son choix de vie commençait à se préciser davantage. En somme, elle n'était pas heureuse et elle le lui a fait comprendre clairement.

Après une année en tant qu'inspecteur, Zhor a rejoint l'école supérieure des enseignants en 1965 ainsi que la Faculté des Lettres et des Sciences humaines à Rabat. Elle a eu à vivre une expérience en tant qu'animatrice d'émission éducative à la Radio et Télévision marocaine en 1963, époque où le Maroc commençait à peine à disposer de la télévision. Elle était chargée, en tant que cadre du ministère de l'Education nationale, d'animer une émission consacrée à la femme. L'expérience a duré moins d'une année. A la faculté, elle avait fait le choix de la philosophie qu'elle considérait comme étant la branche qui va lui permettre de trouver réponse à ses multiples interrogations. Elle a toujours gardé un respect inégalé pour son professeur, l'égyptien Najib Badaoui. Elle était dans la jubilation chaque fois qu'elle évoquait le souvenir de ce maître qui voyait en elle le projet d'une philosophe¹⁰. Son philosophe préféré était sans conteste Hegel et sa pensée dialectique. En 1969, Zhor obtient sa licence et son diplôme de l'école supérieure des enseignants. Elle va se remarier la même année¹¹. Elle travailla quelques mois avant d'avoir une bourse pour partir à Paris (France) pour des études doctorales. Elle arrive à Paris juste après les événements de mai 68. Elle se rappelle que les étudiants étaient les maîtres des lieux. Zhor s'est inscrite à la Sorbonne mais elle suivait également des cours à l'Université de Vincennes (Paris VIII). C'est là qu'elle a croisé Mohammed Ben Saïd Aït Idder, membre de l'Armée de Libération et ultérieurement

¹⁰ - Voir le témoignage de son ami et camarade Mohamed Ayad dans le recueil de témoignages, publication du Conseil national des Droits de l'Homme à l'occasion du 40^{ème} jour après son décès « Zhor Alaoui, militantisme, amour et don de soi », page 42.

¹¹ - Son deuxième mari est Ali Oumlil, le père de ses deux filles, philosophe et actuellement (2014) ambassadeur du Maroc au Liban.

(1982) un des fondateurs de l'OADP. A son arrivée en France, Zhor devait, en plus des cours habituels à l'université, suivre des cours accélérés de langue française, ce qui ne lui laissait pas beaucoup de temps pour d'autres engagements. Cependant, elle assistait aux activités dans le campus universitaire et avait tissé le lien avec les militants de l'UNFP, le courant politique auquel elle appartenait à l'époque.

A son retour au Maroc au début des années 70, elle a regagné son poste de professeure de philosophie au lycée Moulay Youssef à Rabat. Elle aimait répéter que sa classe regorgeait d'étudiants engagés qui deviendront par la suite des leaders politiques tels que : Mohammed Sassi, Abdelilah Benkirane et Mohammed Errahoui. Elle était à l'époque la seule femme professeure de philosophie au point où le directeur lui a conseillé de chercher un autre lycée. Moulay Youssef avait la réputation de constituer un lieu qui regroupait des élèves réputés pour être des rebelles. Zhor rappelle qu'elle a réussi à les « dompter ». Le fait qu'elle participait aux manifestations l'a rapprochée d'eux et la démarche méthodologique qu'elle adoptait pour donner ses cours les a impressionnés¹². Zhor ne cessait de rappeler que la décision prise par le gouvernement de « *marginaliser la philosophie comme cela a été le cas au Maroc est une manière d'empêcher l'esprit critique voire de limiter la liberté* ».

Prise de conscience féministe

Zhor évoque le souvenir de sa mère pour montrer un exemple qui a contribué à sa prise de conscience féministe. Elle se souvient qu'après le décès de son père, sa maman devait affronter la vie et ses difficultés. L'aristocrate élevée dans la tradition et qui ne devait se rendre à l'extérieur que rarement, se trouve face à une nouvelle situation. Bien qu'elle vienne d'une riche famille de Fès, elle devait travailler pour subvenir aux besoins de ses enfants. Exploitant son savoir-faire en matière de couture, elle s'était procurée très tôt une machine à coudre (Singer) et se réveillait chaque jour à l'aube pour avancer dans les multiples tâches qui l'attendaient. C'était Zhor qui servait d'intermédiaire avec les commerçants pour l'achat de la matière première ainsi que le tailleur à qui elle remettait les produits. Ce dernier avait demandé la main de Zhor en deuxième noce, la mère a refusé catégoriquement. Ce n'était pas sans laisser des traces puisqu'il s'agissait de mener une vraie bataille pour le lui faire admettre. La mère était un exemple de confiance en soi pour la fille. Elle lui répétait qu'il n'y a aucune

¹² - Témoignage oral de Mohamed Sassi à l'occasion du quarantième jour du décès de Zhor, organisé par la famille de la défunte et le CNDH, le 4 janvier 2014 à la Bibliothèque nationale à Rabat ainsi que celui de Mohamed Errahoui dans la publication du CNDH, citée ci-dessus.

différence avec le garçon et qu'il fallait absolument poursuivre les études. Zhor rappelle que le transfert de « l'expertise » en matière de tâches traditionnelles, qu'elle avait reçue de la part de sa mère, l'a amenée à éviter de le reproduire avec ses deux filles. Elle ne voulait pas qu'elles soient prisonnières d'une éducation par trop traditionnelle.

Les engagements

Le contexte dans lequel Zhor est née ne lui a pas laissé trop le choix quant à son engagement qui a commencé très tôt pour ne jamais s'arrêter. A l'école, elle avait assisté à l'arrestation du directeur Monsieur Soulami. Le spectacle était devenu quasi habituel puisque cette école regorgeait de nationalistes parmi les enseignants. D'ailleurs, c'est Zhor qui se chargeait de la rédaction des lettres adressées par l'épouse du directeur à son époux prisonnier dans les geôles du colonisateur. C'était également l'époque où le combat nationaliste pour l'indépendance montait crescendo. Remarquant que âgée d'à peine 13 ans, elle apprenait par cœur le Coran et avait une voix qui porte, les manifestants l'ont portée sur les bras pour scander les slogans contre l'occupant ainsi que des versets coraniques choisis pour l'occasion. En visite à Fès un jour de 1953, elle flânait dans les rues à la suite des voix des manifestants comme pour répondre à l'appel de la patrie, aimait-elle répéter. Les nationalistes avaient décidé de monter au créneau suite à l'assassinat du syndicaliste tunisien Farhat Hachad. Les marches et les manifestations se multipliaient dans un certain nombre de villes créant une ambiance suffisamment attrayante pour les jeunes touchés par les campagnes de sensibilisation. Ce jour là, Zhor connut le déclic de la prise de conscience politique.

Après l'indépendance, Zhor s'est engagée dans la campagne d'alphabétisation considérée comme un chantier d'une grande importance à l'époque. Celles qui avaient bénéficié de l'éducation devaient s'engager auprès d'autres femmes pour leur apprendre à lire et à écrire. Dans l'euphorie de l'indépendance, Zhor rappelle que l'engagement était tout à fait naturel et spontané.

Pendant les années 60, après son retour du Liban, Zhor verra son engagement de plus en plus franc. Elle a rejoint l'Union marocaine du Travail (UMT) et fera partie de l'Union progressiste des Femmes marocaines, secteur des femmes de cette centrale syndicale¹³. Elle a été désignée pour représenter la structure dans un congrès organisé par

¹³ - Sur cette expérience, voir Zakya Daoud, « *Les années Lamalif 1958-1988 trente ans de journalisme au Maroc* », Tarik Editions, 2007, les pages 92 à 96.

l'Internationale socialiste en Tchécoslovaquie. La présence au sein du syndicat va la mettre en contact avec les militants de l'UNFP qu'elle rejoindra par la suite. Cependant, c'est à l'UNEM que Zhor sera très active et assumera des responsabilités à l'échelle de la section de Rabat pour être portée par la suite dans la haute instance décisionnelle d'une structure étudiante qui constituera un haut lieu d'encadrement et de contestation politique. Elle a assumé des responsabilités dans le comité exécutif en 1968 à l'époque où Fathallah Oualalou¹⁴ était président¹⁵. Tous les étudiants¹⁶ garderont le souvenir de cette jeune étudiante qui brillait par son éloquence, son audace et la confiance en soi, fait rare parmi les filles de l'époque. Celles qui l'ont vue prendre la parole dans l'amphithéâtre archi comble de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines à Rabat, ne l'ont jamais oubliée puisqu'elle représentait un modèle pour elles, elle les a marquées à jamais. L'université bouillonnait à l'époque et rendait l'écho du mouvement de mai 68 qui battait son plein à Paris et pour lequel Zhor s'enthousiasmait d'une manière remarquable. A l'UNEM, le débat portait sur le lien nécessaire avec le combat du mouvement de la gauche marocaine. Cette phase de sa vie va la mettre au cœur de l'univers et des cercles des militants de la gauche marocaine et au-delà, celle du monde arabe. Zhor rappelle à plusieurs reprises qu'elle faisait partie du courant « manouniyyine » du nom de son leader Abdellatif Manouni¹⁷.

A Paris, où elle est partie en 1969 avec son mari pour poursuivre les études doctorales, elle côtoyait les militants de l'UNFP notamment Abdelfattah Sebbata, Mohamed Bahi et tant d'autres parmi ceux qui ont fui la répression et les arrestations en masse du début des années 60. Quant au lien avec Mohamed Basri (Lfqih), Zhor dit avoir été approchée pour être parmi les membres de certaines cellules faisant partie de l'organisation (Tanzim) qu'il chapeautait mais la proposition ne s'est pas concrétisée. Le contexte général appelait à une certaine méfiance. L'option armée prônée par cet ancien responsable de l'UNFP dans la confrontation avec le régime de Hassan II ne déplaisait pas aux militants y compris parmi certaines femmes. Même si elle n'a jamais été engagée dans de telles « aventures », Zhor n'a jamais renié le rôle important de Basri. Elle défendait l'homme en appelant à inscrire les faits dans leur contexte historique et en mettant l'accent sur la férocité d'un régime qui ne laissait pas trop de choix. D'ailleurs, elle disait à plusieurs reprises que dans son cercle politique (organisationnel), on n'était pas très

¹⁴ - Ministre de l'Economie et des Finances de 1998 à 2007 et actuellement maire de Rabat

¹⁵ - Son mandat a duré deux ans de 1966 à 1968.

¹⁶ - Lire le témoignage de Khadija Chakir dans la publication du CNDH, citée ci-dessus.

¹⁷ - Conseiller au cabinet royal depuis 2011.

enthousiaste par rapport à l'option politique prônée par Abderrahim Bouabid, considérée « molle » à leurs yeux.

L'engagement à l'Organisation marocaine des Droits de l'Homme (OMDH)

Zhor figure parmi les fondateurs de l'OMDH. En 1988, date de la création de l'OMDH, elle était vice-présidente de l'UAF et était plutôt proche, socialement¹⁸ des militants et responsables¹⁹ de l'OADP. Elle a été proposée²⁰ parmi les personnalités indépendantes puisqu'à l'époque elle n'était plus présente dans les structures organisationnelles de l'USFP qui était son parti à l'origine. Elle a pris part aux travaux du congrès constitutif et figurait parmi une élite importante représentant les différentes tendances. Le principe était de garantir une sorte d'équilibre même si elles n'avaient pas le même poids sur le terrain (électoral). Le référentiel des droits de l'Homme a permis à Zhor de jeter un regard nouveau sur la question des rapports hommes femmes. Elle a appris à penser les droits de l'Homme dans une vision globale et indivisible, ce qui lui a permis de trouver l'espace idoine pour concilier entre son combat pour les droits de l'Homme et son combat pour les droits de la femme et défendre l'idée selon laquelle ces derniers sont des droits humains. L'universalité en tant que principe l'a beaucoup aidée dans les arguments qu'elle avançait pour convaincre du respect des droits humains. Elle a par ailleurs puisé dans sa culture arabomusulmane les fondements pour donner à l'universalité toute son étendue. Elle s'est toujours référée à Ibn Arabi pour donner l'exemple de la tolérance défendue par ce grand mystique (Soufi) qu'elle aimait citer régulièrement. C'était sa manière également de prouver l'apport de la civilisation arabomusulmane dans l'éclosion des principes des droits de l'Homme. Farouche défenseuse de l'universalité, elle usait de tous les arguments pour défendre également la culture arabe qu'elle rehaussait au rang de l'universel. Grande érudite, lorsque Zhor se mettait à argumenter, rares sont ceux et celles qui ne tombaient pas sous le charme de sa perspicacité. Lorsqu'elle prend la parole, c'est pour convaincre les plus réfractaires. Cependant, si l'écart de points de vue est important, elle savait gérer les divergences.

¹⁸ - Le fait d'avoir été dans l'équipe de la rédaction du 8 mars et à l'UAF la mettait en contact direct et régulier avec ce groupe.

¹⁹ - Plusieurs parmi eux étaient ses camarades pendant les années de l'université notamment, Mohamed Lahbib Taleb, Allal Alazhar, Abdelghani Abouelazm, Mohamed Lemrini (selon son propre témoignage).

²⁰ - Le comité préparatoire de la création de l'OMDH se composait entre autres de feu Mehdi El Mandjra et d'Abdelouahad Belkebir

A l'OMDH, elle a été élue dans un premier temps au Conseil national et par la suite au Bureau national et vice-présidente, chargée du dossier de la femme, notamment au moment où Ali Oumlil était président (1990-1993). Elle n'était pas étrangère aux prises de position de l'OMDH relatives au combat pour les droits des femmes. Il faut rappeler qu'à l'époque, l'OMDH regorgeait de militantes féministes qui étaient présentes dans les instances comme : Amina Lemrini, Nouzha Guessous, Naïma Benwakrim, Saadia Waddah et beaucoup d'autres. Son apport est certain quant à l'implication de l'OMDH dans l'appui à la campagne pour la collecte d'un million de signatures pour la réforme du CSP en 1992. En revanche, bien qu'elle portait un intérêt particulier aux droits des femmes, ceci ne l'a pas empêchée de s'occuper d'autres dossiers, en l'occurrence celui des disparitions forcées et des violations des droits de l'Homme. Déjà à cette époque, elle a été l'initiatrice de l'organisation de rencontres avec les victimes parmi les femmes qui ont subi les violations graves des droits de l'Homme. Quelques années après, en novembre 2001, elle a pris part activement au colloque organisé conjointement entre l'OMDH, l'AMDH et le Forum Vérité et Justice sur ce sujet. Sur sa présence au sein de cette organisation, elle rappelle l'importance des débats et des décisions qui étaient prises et surtout elle insiste sur l'importance voire la nécessité de forger une culture nouvelle et une démarche originale sur la question des Droits de l'Homme loin de l'influence du politique. Ce n'était ni gagné ni simple vu l'imbrication du politique et surtout sa grande influence sur toutes les autres structures et actions. Elle rappelle le soin que le Bureau national mettait dans la rédaction des communiqués. Il n'était pas question de se contenter du souffle contestataire mais il fallait user d'un nouveau langage puisant sa nuance dans les conventions internationales des droits humains. Le défi consistait à tenter d'instaurer une nouvelle culture qui se réfère davantage aux valeurs des droits humains en mettant la distance qu'il faut avec les enjeux politiques. C'était un exercice difficile qui exigeait une capacité permettant d'apporter les nuances auxquelles Zhor a grandement contribué. Au sein de l'OMDH, comme toute structure organisationnelle, les divergences commençaient à s'exprimer au point où il devenait parfois difficile d'éviter le conflit. Zhor se rappelle qu'elle s'est heurtée à plusieurs reprises au monopole de la décision par le président notamment vers le milieu des années 90. Elle ne supportait pas les décisions unilatérales et refusait d'entériner ce qu'elle n'a pas pu discuter en amont. Depuis, elle a commencé à prendre progressivement ses distances par rapport à ces instances pour s'en éloigner complètement vers la moitié des années 2000. Sa présence dans le mouvement des Droits de l'Homme n'a pas faibli, elle a

pris part aux différentes actions ayant rythmé la scène marocaine notamment sur le dossier des violations graves des Droits de l'Homme.

Autres engagements

Rappelons également que Zhor s'était fortement impliquée dans le comité²¹ qui organisait la mobilisation pour plaider pour la libération du Secrétaire général de la Centrale syndicale : Confédération démocratique du Travail (CDT), Noubir El Amaoui arrêté en 1992 suite à des déclarations²² au journal espagnol El País. Son apport était considérable et son dynamisme est reconnu²³ par ceux et celles qui l'ont côtoyée dans cette expérience. Pour élargir l'étendue du soutien, elle s'était elle-même chargée de mobiliser des personnalités de différents bords politiques comme l'istiglalien feu Abdeljabbar Shimi qui était par ailleurs un ami très proche.

Zhor est la fille/le produit de son environnement politique. Elle a été élevée dans le culte de la cause palestinienne. L'ayant considérée comme cause nationale, son engagement n'a jamais faibli et elle a été de toutes les manifestations de soutien pendant les quatre dernières décennies. Cet engagement très fort l'a amenée à devenir membre actif du « Congrès national arabe²⁴ » en 1994. Abdelilah Belkeziz, membre du Secrétariat général témoigne en insistant sur la présence qualitative de Zhor. Attirant l'attention sur l'esprit patriarcal qui règne dans cette structure dont la conséquence est la rareté des femmes²⁵ parmi ses membres, il assure que Zhor brillait par ses contributions très appréciables et appréciées. La qualité de ses interventions comblait la lacune quantitative de la présence féminine. Le prolongement de cet engagement s'est vérifié au moment de la déclaration de guerre contre l'Iraq. Avec ses camarades de l'UAF, elles étaient sorties en masse dans la manifestation de soutien au peuple irakien en 1991.

L'engagement pour les droits des femmes

L'intérêt de Zhor pour la question des femmes avait commencé tôt. Elle rappelle qu'elle en avait fait part à un de ses camarades de l'UNFP en proposant d'organiser des activités sur la question mais ce dernier lui a

²¹ - Le comité réunissait en plus de Zhor, feu Abdeljabbar Shimi, Abderrahim Jamaï, Khalid Soufyani, Mohamed Sassi, feu Mehdi El Mandjra et Abdelilah Belakziz.

²² - Déclarations jugées offensantes pour le régime d'Hassan II où il revendiquait clairement une monarchie parlementaire dans laquelle le Roi règne et ne gouverne pas.

²³ - Voir le témoignage d'Abdelilah Belakziz dans la publication du CNDH, citée ci-dessus.

²⁴ - المؤتمر القومي العربي

²⁵ - Il y avait Layla Charaf, Zahya Kaddoura, Mouhcina Taoufiq et Khayriya Kacmiya.

répondu, sur un ton ironique que « *ce n'est pas sérieux, ne sommes-nous pas dans l'émission de Sayda Laila*²⁶ ? Il y a un combat prioritaire : c'est celui qui vise l'instauration de la démocratie ». En effet, Zhor s'est heurtée à une opposition de la part de ses camarades qui préféraient se concentrer sur le combat qui visait le régime politique, ce qui ne l'a pas empêchée, déjà à l'époque de donner des conférences sur la thématique. Elle se rappelle de celle qu'elle a donnée dans le cadre des activités de l'Association marocaine de l'Education des Jeunes (AMEJ) créée en 1956. Bien qu'elle ait eu elle aussi un intérêt pour l'action politique qui visait l'instauration de la démocratie, elle savait que la question des droits des femmes méritait attention. Lorsque Zhor évoque cette étape de sa vie, il s'avère clairement que l'environnement de l'époque, y compris parmi les militants était réfractaire à toute tentative visant l'intérêt pour la question de l'égalité hommes femmes. C'était à la limite mal vu et jugé négativement. Une militante qui se respecte devra éviter de « se mouiller » sur des questions jugées inintéressantes. On acculait les militantes, d'une manière indirecte et très subtile à effacer leur féminité et à se fondre dans le groupe composé majoritairement d'hommes. Zhor rappelle qu'il fallait mériter sa place. Les militantes devaient briller, montrer beaucoup de courage et être très discrètes. L'esprit patriarcal régnait et s'imposait comme une évidence. Les voix féminines contestataires y compris dans ce milieu étaient quasi absentes. Celles qui se hasardaient étaient de fait marginalisées²⁷. Zhor avait compris que le contexte ne s'y prêtait pas. Elle s'est résignée en attendant que le contexte soit favorable pour poser la problématique des femmes mais elle a tenu à poursuivre parallèlement à son engagement politique, ses lectures qui étaient multiples et diversifiées. Elle a de toute évidence lu les ouvrages de l'égyptien Kacem Amine et de May Ziyada qui étaient très en vogue à l'époque, mais en bonne marxiste, elle s'est ouverte par la suite sur des écrits comme celui de Friedrich Engels : « L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État » ainsi que ceux publiés par des féministes socialistes telles que : Rosa Luxembourg, Alexandra Kollontaï, Clara Zetkine. Or, celle qui va plus la marquer est sans conteste : Simone De Beauvoir et son ouvrage qui a fait date « Le deuxième sexe » sorti en 1949. Elle citait régulièrement cet ouvrage et considérait la thèse défendue par cette philosophe d'un grand apport pour le combat féministe. « On ne naît pas femme, on le devient » est une phrase que Zhor aimait répéter comme

²⁶ - Animatrice pendant plus de 40 ans d'une émission à la radio nationale (Rabat) qui portait sur les femmes ou plutôt sur les tâches traditionnelles attribuées aux femmes (conseils en matière de santé, éducation des enfants, recettes de cuisine...etc.).

²⁷ - Il s'agissait notamment d'un groupe de militantes de l'UNFP qui faisaient leurs études à l'époque à Paris qui étaient jugées trop libérales.

pour démontrer la légitimité du combat pour l'égalité. Elle était fortement convaincue qu'un lendemain meilleur pour un rapport égalitaire est possible. D'où son insistance sur le rôle de l'éducation et la socialisation.

8 mars...expérience édifiante dans le parcours de Zhor

Zhor n'était pas parmi le groupe qui avait réfléchi, conçu et réalisé un rêve : celui d'un support de presse féministe à savoir 8 mars. Elle a rejoint l'équipe à l'occasion de la célébration du premier anniversaire du journal en novembre 1984. Elle a été invitée pour faire une intervention dans laquelle elle n'a pas omis de souligner le lien intime entre le combat pour les droits des femmes et le combat démocratique. L'activité prévue dans une salle du ministère de la Culture pour célébrer le premier anniversaire du Journal a été interdite. Les organisatrices ont dû se déplacer dans les locaux du journal Anoual²⁸ pour tenir l'activité. Ce qui a amené Zhor à s'indigner contre cette limitation de la liberté d'expression. A cette occasion, elle avait déclaré clairement son adhésion à ce projet qui, selon son témoignage, « *vient à point nommé pour servir la cause des droits des femmes, qui est ma propre cause*²⁹ ». Zhor n'a cessé de rappeler à sa manière que c'était elle « *qui a fait le premier pas vers l'équipe du 8 mars* ». Cette initiative était arrivée au bon moment, celui où Zhor cherchait un cadre où elle pouvait exprimer voire extérioriser ce qu'elle avait enfui pendant un moment. N'a-t-elle pas précisé que le contexte d'avant ne s'y prêtait pas ? Elle ne cachait pas sa fierté d'être parmi une équipe de femmes enthousiastes, de bonne formation, convaincues et courageuses. Elle a commencé depuis mars 1985 à publier dans ce journal qui a été un espace de débat, de réflexion et de maturation autour d'une idée principale à savoir : la création d'un mouvement féministe autonome. Ses contributions étaient diverses et variées. Zhor prenait part aux réunions du comité de rédaction qui se tenaient tous les mercredis à 17h dans les locaux de l'OADP. Elle participait à toutes les tâches liées à la sortie du journal. Hormis la rédaction des articles, la révision, la correction, la validation, elle a dû prendre part également au bouclage. Il lui arrivait de passer des soirées à travailler en compagnie de Latifa Jbabi et Amina Houjibe, la seule salariée qui assurait énormément de tâches dont le lien entre l'équipe de Rabat et celle de Casablanca ainsi qu'avec l'équipe d'Anoual qui se chargeait de la mise en page du 8 mars. Zhor était à l'époque mère de deux filles qui étaient encore en bas âge. Comme tous les membres de l'équipe, elle assurait toutes les tâches bénévolement. C'était une vraie action militante. Elles devaient se prendre en charge lorsqu'il

²⁸ - Organe de presse de l'OADP, très proche du 8 mars.

²⁹ - Voir la couverture de l'activité dans le journal 8 mars, No de janvier 1985.

s'agissait de se déplacer et elles logeaient chez les copines lorsqu'elles devaient passer la nuit en dehors de leurs lieux de résidence. Quant à elle, afin de combler ses absences répétées, elle a dû faire appel à une nourrice pour s'occuper de ses deux filles même si ses moyens étaient limités. Zhor apportait une touche personnelle à cette équipe. Elle saisissait l'occasion d'événements heureux³⁰ pour appeler à une réunion chez elle où elle mettait tout le soin qui lui était propre pour joindre l'utile à l'agréable. Il faut rappeler que les membres de l'équipe étaient de condition modeste et elles ne comptaient que sur leurs propres moyens y compris pour financer les activités organisées autour du journal. Le journal 8 mars n'était pas qu'un seul support journalistique et un moyen d'expression, il a réussi à drainer un ensemble de jeunes qui ont constitué des groupements. Ces derniers organisaient un ensemble d'activités autour de la question des droits des femmes et animaient des débats dans un certain nombre de villes. Pendant un moment, Zhor tenait une rubrique nommée « Notes d'une voie³¹ » où elle relatait une partie de son expérience personnelle. C'est un témoignage écrit avec un style littéraire où Zhor retrouvait son amour pour la littérature et pour le roman. Elle avait contribué à toutes les rubriques. Elle a fait des couvertures de manifestations, elle a commenté les cas pour lesquels le journal leur avait dédié une page nommée « laissez-moi parler³² » et elle a mené des interviews dont celui avec Leïla Chahid³³ en compagnie de Latifa Jbabdi. Elle participait à la discussion du contenu de l'éditorial. Etant le reflet de la ligne prônée par le journal, il lui arrivait parfois de se charger de la rédaction de certains éditoriaux à la place de Latifa Jbabdi³⁴. D'une manière générale, les éditoriaux étaient validés par l'équipe de la rédaction puisqu'ils reflétaient une ligne et une vision. Celles qui ont côtoyé Zhor de près savent tout le soin qu'elle mettait dans la rédaction de ses textes. C'est une femme méticuleuse, rigoureuse et très méthodique. Les jeunes parmi l'équipe de la rédaction ont appris énormément d'elle. L'expérience du journal est survenue à un moment où elle avait grandement besoin d'un support pour s'exprimer. Elle avait à l'époque, accumulé suffisamment d'expériences aussi bien humaine que militante. Elle avait compris, pour ne pas dire subi les conséquences du système patriarcal. Elle a pris la décision de s'impliquer d'une manière franche dans le combat pour les droits des femmes. L'écriture revêtait pour elle une importance cruciale. Le journal

³⁰ - A titre d'exemple le mariage de Afafé Jazouli, membre de la rédaction du 8 mars en 1987.

³¹ - دفاتر على الطريق

³² - دعوني أتكلم

³³ - Elle vivait à l'époque au Maroc avant d'être nommée en 1989 représentante de l'OLP en Irlande. Laïla Chahid était une proche amie de Zhor.

³⁴ - Latifa Jbabdi était la directrice de la rédaction.

offrait l'espace idoine pour laisser exprimer l'émotionnel mais aussi le rationnel et la réflexion, comme elle aimait répéter. Zhor rappelle dans un entretien à la radio nationale (mars 2013) que « *les gens ne croyaient pas que c'était nous, les femmes qui rédigeons les articles. Ils doutaient de nos capacités* ». Elle l'explique par l'appartenance à une tradition orale très ancrée, en plus du fait que les militantes étaient plutôt souvent dans l'action et peu dans l'écriture. L'écriture était encore à l'époque considérée comme un acte masculin. 8 mars est une véritable école, assure celle qui s'est donnée à fond et qui « *a mis tous ses œufs dans le même panier* » selon sa propre expression. En toute humilité, elle affirme qu'elle était elle-même le produit de cette expérience.

L'engagement à l'Union d'Action féminine (UAF)

La présence de Zhor au sein de l'équipe de la rédaction du 8 mars lui a permis de se lier d'amitié très forte avec l'ensemble des membres. La proximité intellectuelle et politique s'est fondue dans une complicité humaine et vice-versa. Tout y était pour que Zhor s'implique fortement dans la création de l'UAF qui a vu le jour en mars 1987. Bien que la majorité des membres aient été des militantes de l'OADP, Zhor ne sentait aucune gêne à être parmi elles, d'autant plus que le principe de l'autonomie était clairement déclaré et inscrit dans les différents documents de l'organisation. De l'extérieur, la présence de Zhor était considérée comme une garantie de l'autonomie. Dès le premier congrès Zhor était élue vice-présidente et y est restée jusqu'à ce qu'elle s'est retirée en 1996.³⁵

Zhor a pris part à tous les moments forts du parcours de l'UAF. Elle a été au cœur de tout ce qui s'est produit au sein de cette association. Ses interventions, ses points de vue, ses analyses, ses réactions, les développements de certaines idées et propositions, les retours sur les fondamentaux, les rappels du référentiel et les mises au point ont reflété sa présence aussi bien au sein du bureau qu'au conseil national. Les témoignages des jeunes militantes³⁶ de l'époque pleuvent pour affirmer l'empreinte de Zhor et le rôle qu'elle a joué pour les tirer vers le haut. Quant à elle, elle a toujours insisté sur l'importance de la dynamique du groupe. Elle avait une grande idée du travail collectif et mettait l'accent sur ce qui se produisait collectivement. L'action était bénévole, mais à l'époque les militantes avaient une idée noble de l'engagement et s'investissaient corps et âme. « *On donnait sans compter* » rappelle celle qui n'a fait que donner

³⁵ - Après l'assemblée générale constitutive, l'UAF avait tenu son premier congrès en 1990 et longtemps après son deuxième congrès dans les années 2000.

³⁶ - Voir la publication du CNDH, citée ci-dessus.

généreusement tout au long de sa vie. De toute évidence, l'implication des militantes variait et n'était ni de la même nature ni de la même fréquence. Cependant, Zhor était parmi celles qui ne se sont presque jamais absentes des réunions et des activités de l'association. Les réunions hebdomadaires se tenaient dans les locaux³⁷ de l'OADP. Zhor était très ponctuelle, ce qui lui faisait subir les retards de certains autres membres du bureau qui étaient quasi fréquents.

Ses contributions à l'UAF

Elles sont innombrables, les contributions de celle qui n'a ménagé aucun effort pour l'aboutissement d'un engagement pour une cause qui lui tenait à cœur.

-L'organisation de la manifestation de soutien aux femmes palestiniennes en mars 1988³⁸ menée dans le cadre d'une coordination avec l'ADFM, les femmes des secteurs des partis politiques, en l'occurrence, les partis de l'Istiqlal et de l'USFP. Cette première coordination visait, en plus du soutien aux femmes palestiniennes, le rapprochement entre les différentes actrices sur la question des droits des femmes présentes à l'époque. Les réunions de préparation se tenaient à tour de rôle dans les locaux des partis et associations susmentionnés. L'objectif était atteint puisque les différentes organisatrices se sont retrouvées une autre fois toujours autour de la cause palestinienne.

-L'organisation d'une autre manifestation de soutien à l'Intifada en 1989 qui a été d'une grande ampleur. Il s'agissait d'une soirée artistique³⁹ où il n'y avait pas de place pour les discours. Deux mots ont été prononcés⁴⁰, pour l'occasion. L'objectif était de collecter des fonds pour soutenir l'OLP au moment où l'Intifada battait son plein, mais cela était encore une occasion de consolider les relations entre les militantes pour les droits des femmes. Zhor rappelle que bien que toutes les militantes soient de la même mouvance, il y a eu comme une certaine méfiance entre elles qui cachait au fond une sorte de compétition. Les initiatives de coordination permettaient

³⁷ - Situés à l'époque, rue Sanaa (Rabat).

³⁸ - Zhor rappelle que lors de cette manifestation qui a eu lieu dans une salle du ministère de la Culture, des membres du Mouvement pour l'Unité et le Renouveau (MUR) ont assisté avec l'objectif de saboter l'activité.

³⁹ - Entre autres, il y avait la participation de Rajaa Belemlih et Nass El Ghiwane

⁴⁰ - Mot de Wassef Mansour, responsable au bureau de l'OLP à Rabat à l'époque et Amina Ouchelh (USFP) qui a lu le mot de la coordination préalablement élaboré et validé par l'ensemble des membres.

de les rapprocher afin de pouvoir se projeter dans l'avenir. L'objectif était de sonder le terrain et de le préparer pour d'éventuelles actions communes.

-L'animation d'un certain nombre de tables rondes et de conférences : le nombre de tables rondes et conférences que Zhor a animées est incalculable. A l'époque, les compétences étaient encore rares. Il fallait compter sur celles qui maîtrisaient la question des droits des femmes et ses enjeux et qui soient capables de faire des présentations. Présider une séance, animer un atelier, intervenir en séance plénière, prendre la parole en public, débattre avec un contradicteur, préparer une présentation, prise de notes, rédaction de PV, élaboration de rapports sont les outils et les techniques que l'on apprenait sur le tas. Zhor insistait énormément sur l'encadrement de la jeune génération. Elle savait que la préparation de la relève ne devrait pas attendre. Elle avait une conscience aigüe quant au nécessaire effort de formation et d'encadrement des jeunes. C'était quasiment une obsession. Elle a d'ailleurs fourni cet effort à sa manière en accueillant les jeunes⁴¹ chez elle et d'une manière individuelle.

-La contribution au débat autour de la stratégie prospective du gouvernement marocain a été rendue publique en 1987. C'était à la suite de la 3^{ème} Conférence mondiale sur les Femmes, tenue à Nairobi en 1985. L'UAF y était représentée par Fatima Zahra Tamouh et Saadia Saadi. Il est important de souligner qu'à l'occasion d'un débat autour de cette stratégie, l'UAF avait exprimé sa demande de réformer le CSP, mais le gouvernement avait clairement signifié que c'est un domaine qui relève des prérogatives royales en tant que Commandeur des Croyants. Le ministère de l'Artisanat et des Affaires sociales⁴² de l'époque avait laissé entendre que la revendication de l'UAF n'était pas fondée sur une connaissance du référentiel religieux ce à quoi, l'éditorial du 8 mars avait répondu d'une manière ferme. Cet éditorial qui avait fait date, avait clairement souligné l'intérêt porté par l'UAF à cette dimension. Il faut rappeler que Zhor avait fortement contribué à la rédaction de cet éditorial et son apport était d'une grande importance. Ceci a permis à l'UAF d'être parmi les premières structures de défense des droits des femmes à avoir souligné l'importance du référentiel religieux et de l'adoption d'une démarche fondée sur l'effort de l'interprétation. La culture et le savoir de Zhor lui ont permis d'avoir une voix audible dans un milieu qui était disposé à l'entendre.

⁴¹ - Voir les témoignages de Latifa Baqa, Leila Chafii, Latifa El Bouhsini et Jamila Sayouri dans la publication du CNDH, citée ci-dessus.

⁴² - Mohamed Abied était ministre de 1985 à 1992.

-La contribution à l'élaboration de la décision de lancer la pétition pour collecter un million de signatures pour revendiquer la réforme du CSP que l'UAF a prise. La décision était prise au sein du bureau exécutif et a été soumise par la suite au conseil national. Il n'y avait aucune réticence par rapport à cette décision qui n'a même pas été soumise au vote. Cela coulait de source et ne suscitait aucune réaction au sein de l'UAF. La collecte avait commencé après la tenue de la conférence de presse⁴³ et la diffusion du communiqué daté du 7 mars 1992. Dans ce communiqué⁴⁴, qui a été élaboré et validé par les membres du Bureau exécutif, il a été clairement signalé qu'une lettre ouverte sera adressée au parlement lui demandant de procéder à la réforme du CSP. Il faut rappeler également que l'UAF avait adressé auparavant un appel au comité de coordination entre les partis politiques dans le cadre du processus enclenché en vue des réformes politiques et constitutionnelles⁴⁵. C'était à l'occasion d'une journée d'étude qui a eu lieu le 22 février 1992⁴⁶. Ceci démontre, selon Zhor, la volonté de l'UAF de ne pas laisser passer un moment politique d'une importance cruciale pour faire entendre la voix de la défense des droits des femmes. L'analyse menée avait démontré qu'un changement et une évolution politique ne peut atteindre ses objectifs sans la prise en compte des droits des femmes. D'ailleurs, les membres de l'UAF ont été présents dans les différents moments de la journée d'étude susmentionnée et sont intervenues pour démontrer la nécessité d'intégrer les droits des femmes dans la réforme constitutionnelle qui s'annonçait. Quelques semaines après le point de presse, l'UAF a organisé un colloque⁴⁷ les 18 et 19 avril 1992 auquel ont été invitées « *les organisations nationales des femmes,*⁴⁸ *ainsi que des personnes ressources et des chercheurs travaillant sur la question des droits des femmes*»⁴⁹. Zhor avait présidé la première séance de ce colloque⁵⁰. Dans ce cadre, Zhor rappelle qu'à l'issue de cette rencontre, les participantes devaient, entre autres prendre la décision de mettre en place « *le Conseil national de Coordination pour le Changement de la Moudawana et la Défense des*

⁴³ - La conférence de presse s'est tenue au siège du Journal « *Anoual* ».

⁴⁴ - Une copie de ce communiqué est disponible dans les archives privées de Zhor Alaoui.

⁴⁵ - Il s'agit du parti de l'Istiqlal, l'USFP, le PPS et l'OADP.

⁴⁶ - Voir le texte de l'appel signé par le bureau exécutif de l'UAF dans le journal 8 mars, No du mois d'avril 1992.

⁴⁷ - Sous le thème « *La Moudawana entre le texte et la réalité* », communiqué gardé dans les archives privées de Zhor Alaoui.

⁴⁸ - Il s'agissait de l'ADFM, l'AMDF, l'Association marocaine des Femmes progressistes (AMFP), les secteurs des femmes du parti de l'Istiqlal, l'USFP, les représentantes des organisations des Droits de l'Homme (AMDH, OMDH et la Ligue marocaine des Droits de l'Homme) et celles des centrales syndicales notamment la CDT et l'UMT.

⁴⁹ - Notamment Ahmed El Khamlichi, Abderrazak Moulay R'chid et Farida Bennani.

⁵⁰ - Voir la couverture de ce colloque dans le journal *Anoual*, No du 28 avril 1992.

Droits de la Femme »⁵¹. Les divergences ne se sont pas fait attendre notamment sur la mission à assigner à ce conseil. Zhor défendait l'idée qu'il ne fallait pas se contenter juste de la défense de la réforme du CSP mais l'élargir à la lutte contre toutes les formes de discrimination. Ce qui, à ses yeux et aux yeux de ses camarades de l'UAF allait donner à ce conseil une vision plus globale et l'inscrire dans la durée. Mais, c'est davantage la démarche à adopter, suite au discours d'Hassan II prononcé le 20 août 1992, appelant les femmes à lui présenter leurs doléances, qui va faire éclater le conseil.

Les réactions notamment de la part des membres du MUR et du journal *Arraya*⁵² contre la pétition ne se sont pas fait attendre. Une campagne virulente a été lancée contre l'UAF sommant les pouvoirs d'intervenir pour interdire une initiative qui « *bafoue les principes de la religion musulmane* ». Dotée d'un savoir religieux certain, Zhor était très impliquée dans le débat pour défendre le projet de réforme du CSP, ce qui lui a valu une fatwa d'apostasie⁵³ de la part des islamistes comme ce fut le cas pour les responsables de l'UAF. Celles-ci ont été traitées d'« *occidentalisées qui n'ont aucun droit de toucher à l'Islam* ». Pourtant, il n'a jamais été question pour l'UAF de s'éloigner de l'Islam mais plutôt d'une lecture patriarcale de l'Islam, assure Zhor. Dans tous les documents produits par l'UAF à l'époque, il a toujours été question de rappeler l'attachement aux « finalités de la religion musulmane »⁵⁴ et aux valeurs de dignité, égalité et justice.

-Le discours du Roi a été suivi par l'accueil des différentes représentantes et militantes des droits des femmes qui ont été contactées à cet effet. Même si l'UAF a été écartée par Driss Basri⁵⁵, ministre de l'Intérieur de l'époque, les responsables, dont Zhor ne se sont pas découragées : une délégation s'est constituée et a été reçue par Abdelhadi Boutaleb⁵⁶. Elle se composait de Latifa Jbaldi, feu Zhor Alaoui, Nezha Alaoui et Fatima Zahra Tamouh. Malgré les tentatives de marginalisation, l'UAF a réussi à faire parvenir son mémorandum au Palais royal. Il faut rappeler que Zhor a été très impliquée et a contribué à l'élaboration du mémorandum présenté par l'UAF mais

⁵¹ - Appellation relevée d'un communiqué de presse soumis par Zhor, mentionné ci-dessus.

⁵² - Ce sont Abdelilah Benkirane, directeur de la publication et Abdellah Baha, rédacteur en chef, responsables du PJD depuis sa création et responsables au gouvernement depuis novembre 2011. Voir le communiqué signé par Abdelilah Benkirane au nom du MUR le 21 avril 1992 et publié dans « *Arraya* », No 20, avril 1992.

⁵³ - Voir à titre d'exemple les journaux « *Arraya* » et « *Al waqai'e* » (الوقائع) du mois de mai 1992.

⁵⁴ - Voir la lettre adressée au parlement mise à notre disposition par Zhor.

⁵⁵ - Témoignage retenu de Fatima Zahra Tamouh, membre du bureau exécutif de l'UAF à l'époque.

⁵⁶ - Conseiller du Roi nommé président de la commission consultative royale pour la réforme du CSP en 1992.

également celui qui était présenté par un autre groupe⁵⁷ baptisé « Touria Sekkat⁵⁸ ». L'idée consistait à multiplier les initiatives allant dans le sens de revendiquer la réforme du CSP.

-Suite aux modifications introduites par la commission présidée par Abdelhadi Boutaleb, l'UAF a réagi en adressant un autre mémorandum⁵⁹ où elle déclare son insatisfaction, les limites et les observations d'un changement qui reste en deçà des aspirations et des revendications du mouvement de défense des droits des femmes. Zhor figurait parmi les membres du bureau exécutif de l'UAF qui ont conçu et élaboré ladite réponse.

-Dans le cadre de la phase préparatoire de la conférence mondiale des droits de l'Homme qui a eu lieu à Vienne en juin 1993, l'UAF a abrité la Conférence africaine des ONG féminines à Rabat du 9 au 11 avril 1993. C'est la Réunion régionale africaine tenue à Tunis en novembre 1992 qui a choisi l'UAF comme partenaire incontournable. Il faut souligner que c'était Zhor qui avait joué un rôle important au nom de l'UAF et c'est grâce à son dynamisme, sa perspicacité, son sens et sa connaissance des enjeux politiques qui a permis à l'UAF de faire ses premiers pas à l'international. Zhor a été élue rapporteur général de la conférence à côté de la communiste soudanaise Fatima Ibrahim en tant que présidente. Zhor rappelle que Halima Warzazi, présidente du comité préparatoire de la conférence mondiale des droits de l'Homme, l'avait contactée et l'a félicitée pour l'initiative en l'assurant du soutien logistique du ministère des Affaires Etrangères⁶⁰.

-Zhor a participé en compagnie de Fatima Zahra Tamouh, membre du bureau exécutif de l'UAF, à la préparation du sommet social qui s'est tenu au Liban en octobre 1993 et avait comme thème « Le Développement social dans le Monde arabe : rôles des ONG ». C'était aussi une opportunité de faciliter l'atelier sur la femme et de travailler avec des experts du monde arabe dont des femmes.

⁵⁷ - le groupe se composait de feu Zhor Alaoui, Latifa Jbaldi, Farida Bennani, Naïma Benwakrim, Tijania Fertate, Rabiaa Mordi, feu Driss Benzekri, Fatna El bouih, Salah Elouadie et feu Assia Elouadie.

⁵⁸ - Le nom d'une ancienne militante et responsable du secteur des femmes de l'USFP, décédée en février 1992.

⁵⁹ - Les lignes saillantes de ce mémorandum ont été présentées dans une conférence de presse organisée dans le siège de l'UAF le 7 décembre 1993. Le document a été mis à notre disposition par Zhor.

⁶⁰ - Cette initiative était considérée comme une sorte de retour du Maroc sur la scène africaine après son retrait en 1981 de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) sur l'affaire du Sahara et la reconnaissance du front Polisario.

-Saisissant l'affaire Tabit⁶¹, l'UAF a mis en place des comités de soutien aux femmes victimes de violence dans les différentes sections de l'organisation. L'intérêt de Zhor pour la question de la lutte contre la violence faite aux femmes va l'amener à être parmi les membres fondateurs du comité exécutif du premier centre d'écoute et d'orientation juridique des femmes victimes de violence (Hermitage)⁶² en 1994. Elle sera également partie prenante dans la création des premiers centres Annajda (affiliés à l'UAF) pour assister les femmes victimes de violence. Ces centres ont vu le jour en mars 1996 et étaient appuyés financièrement par une organisation espagnole : MPDL⁶³. Zhor avait été désignée comme directrice du centre de Rabat mais elle s'est vite retirée.

-Au bout de plus d'une décennie de combat acharné et d'une présence très significative, Zhor a décidé de se retirer. Elle rappelle dans une lettre adressée au bureau de l'UAF les raisons qui l'ont amenée à présenter sa démission. Elle a mis l'accent sur la question de l'autonomie, les malentendus par rapport à la gestion financière du centre Annajda et les décisions unilatérales. Non sans amertume, Zhor pointait du doigt les limites de la concertation voire l'insuffisance en matière de démocratie interne. Cette expérience l'avait amenée à répéter qu'il ne suffit pas d'être intelligent voire brillant pour réussir l'établissement et le respect des règles démocratiques, il faut aussi admettre l'idée d'une construction collective. Elle citait souvent l'exemple d'Hassan II pour démontrer que son intelligence ne l'a pas empêché de s'accaparer tous les pouvoirs. Elle avait été très critique par rapport aux attitudes d'exclusion notamment parmi les leaders. Elle rappelait l'esprit rassembleur comme critère pour réussir dans la mission de mener un groupe. Elle ne cessait de rappeler que la structure organisationnelle n'est qu'un moyen au service de la cause et non le contraire. C'était sa manière subtile de contester l'appétit que certaines commençaient à développer pour s'assurer un positionnement sur l'échiquier politique, ce qui contrastait avec le principe de l'autonomie chère à Zhor.

-Bien qu'elle se soit retirée de l'UAF, Zhor a rejoint le réseau des femmes de l'association des groupes d'Amnesty International au Maroc en juillet 1998.

⁶¹ - Haut responsable de la sécurité nationale qui a violé et torturé plus de 1500 femmes dont le procès a eu lieu en février 1993.

⁶² - C'est Fatima Mernissi qui avait initié la création de ce centre auquel ont été associées les différentes organisations de défense des droits des femmes notamment l'UAF, l'ADFM et l'AMDF.

⁶³ - Movimiento por la Paz, el Desarme y la Libertad

-A partir de 1999, suite à sa maladie, Zhor ne sera plus présente dans les structures, néanmoins, elle assistera aux différentes manifestations sur la question des droits des femmes. La dernière en date est celle relative à la réforme du code pénal, organisé par le « Printemps de la Dignité⁶⁴ » en décembre 2012.

Suite à l'annonce de la réforme du code de la famille en 2004, Zhor déclare à une journaliste que « *J'étais tout naturellement heureuse pour les raisons suivantes : i) la philosophie et l'esprit qui a fondé le nouveau code, ii) l'effort mené par la commission consultative et par l'institution royale dans la démarche visant la conciliation entre le référentiel religieux, celui des Droits de l'Homme et les évolutions sociologiques, iii) la décision de remettre le projet du code de la famille au parlement* ».

Elle déclare sa fierté du mouvement féministe qui a réussi à placer la question des femmes au cœur du débat public. « *C'est la persévérance des militantes qui a permis d'avoir un ensemble d'acquis, ce qui était loin d'être évident lorsqu'on sait qu'elles ont dû subir une sorte de terrorisme intellectuel* » rappelle-t-elle⁶⁵.

Paroles de Zhor

- Elle décrivait sa génération comme étant « *Une génération qui constitue un pont et assure la transition* ».

- Pour protester contre une loi discriminatoire, elle répétait souvent : « *Que les injustices s'abattent sur les femmes soit le fait des mentalités, c'est un lieu commun et à la limite une évidence, mais que la loi, production humaine, soit injuste, c'est cela que nous refusons. La loi devra constituer un moyen de changement de ces mêmes mentalités* ».

- Issue de cette génération qui s'était engagée politiquement, elle disait souvent : « *Il est indispensable de lier le combat pour les droits des femmes au combat démocratique. La femme n'est pas uniquement une épouse, elle est également une citoyenne* ».

- Engagée sur les questions du conflit notamment avec Israël soutenu par les pays occidentaux, Zhor portait un regard sur les questions identitaires et tentait souvent de ne pas réduire l'universalité à l'uniformité. Bien que jalouse de son identité arabo-musulmane, elle rappelait que : « *L'identité est*

⁶⁴ - Un collectif regroupant un ensemble d'organisations de défense des droits des femmes.

⁶⁵ - C'est l'entretien qui a été mené avec elle à l'occasion de 8 mars 2013 dans le cadre de l'émission Zamane Assiyassa, animée par Safi Naciri sur les ondes de la Radio nationale (Rabat).

un devenir, c'est un processus évolutif dans lequel il faut s'inscrire tout en s'attachant à sa particularité ».

- Faisant allusion au roman de John Langshaw Austin : « *Quand dire, c'est faire* », Zhor insistait à sa manière sur la nécessaire cohérence entre le dire et le faire, entre la parole et le geste. Elle n'admettait pas les contradictions et voyait d'un mauvais œil les comportements qui s'éloignent de l'éthique censée être celles des militants démocrates.

- Le texte qui résumait la valeur à laquelle elle s'attachait énormément est celui d'Ibn Arabi. Il s'agit de la tolérance :

La rencontre des âmes

Auparavant, je méconnaissais mon compagnon

Si nous n'avions la même croyance.

A présent, mon cœur est capable de toute image :

Il est prairie pour les gazelles, cloître pour les moines,

Temple pour les idoles, Kaaba pour les pèlerins,

Tables de la Thora et livre saint du Coran.

L'Amour seul est ma religion

Partout où se dirigent ses montures

L'Amour est ma religion et ma foi.

Fouzia Assouli

Résumé

Militante de tous les combats en faveur des femmes, présidente de l'association la LDDF, Fouzia Assouli est née le 7 juillet 1958 à Casablanca, dans une famille aisée. Son père possédait une usine de confection import/export. Sa relation avec lui était basée sur le respect, la compréhension, la tolérance et la liberté d'expression. Elle a fait ses études primaires dans un établissement privé et a rejoint le lycée Al Khansae pour les études secondaires. Après l'obtention du baccalauréat, elle a préparé une licence en sciences économiques à la Faculté de Droit de Casablanca. En 1989, elle ouvre son cabinet de comptable.

Depuis son jeune âge, elle était rebelle. Au collège, elle était dans le mouvement contestataire des élèves. La mort de la militante Khadija El Mnebhi a été déterminante pour son engagement politique. A l'université, Fouzia a adhéré à l'UNEM. Elle était tout le temps poursuivie par la police, arrêtée à maintes reprises puis relâchée. Pour éviter ces tracasseries et ces angoisses à sa famille, elle s'est mariée à l'âge de vingt ans avec un militant de l'Union socialiste des Forces populaires (USFP) et a intégré ce même parti au même moment. Son mariage n'a pas duré longtemps et depuis son divorce, elle a choisi de se consacrer au combat des droits humains et pour la démocratie. Fouzia a fait partie du groupe « *Rifaq Achouhada* » (les camarades des martyrs) créé au sein de l'UNEM suite à une scission au sein de l'USFP survenue en 1983. Elle a été par la suite parmi les premiers membres à rejoindre le parti de l'Avant-Garde socialiste et démocratique (PADS) dès sa création.

En tant que membre fondateur de l'Association marocaine des Droits humains (AMDH), en 1979, elle a fait partie de la commission femmes et a contribué à l'élaboration, déjà en 1983, d'un mémorandum pour la réforme du code du statut personnel.

Fouzia a été membre fondateur de la Ligue démocratique des Droits des Femmes (LDDF) créée le 18 avril 1993, elle était dans un premier temps membre du conseil d'administration. Pour assurer la réussite de la création de l'association, Fouzia a mis à sa disposition une grande partie de

l'héritage de son père décédé en 1991. Son cabinet a également pris en charge certaines dépenses.

En tant que membre fondateur de la LDDF, elle a participé au premier colloque sur la question féminine tenu au parlement européen à Strasbourg du 24 au 25 juin 1993 sous le thème « *femmes d'Europe, femmes du Maghreb, égalité, démocratie, solidarité* ».

Elle a participé à la campagne pour la collecte d'un million de signatures pour la réforme du CSP lancée par l'Union d'Action féminine (UAF) en 1993. Elle a d'ailleurs été membre du conseil national de coordination mis en place après le lancement de la campagne en 1992. A l'instar de la LDDF, elle n'a pas reçu positivement l'arbitrage du roi. Elle considérait que les droits doivent être arrachés de haute lutte et non octroyés. Fouzia a vécu la réforme de 1993 comme un choc car les amendements n'étaient pas, selon elle, au niveau des revendications du mouvement de défense des droits humains des femmes.

En 1998, elle a participé à un combat beaucoup plus rude lorsque le Plan d'Action national pour l'Intégration de la Femme au Développement (PANIFD) s'est heurté à l'opposition du parti de la Justice et du Développement (PJD). Fouzia avait suspendu son activité professionnelle pour se consacrer à temps complet au combat pour la réforme du CSP à un moment décisif. Elle a d'ailleurs été membre fondateur du front d'appui au PANIFD à Casablanca et elle a été également active dans le réseau de soutien audit plan. Elle a été aussi membre de la coordinatrice du « Printemps de l'Egalité » qui avait pour mission de faire le suivi du travail de la commission royale chargée de la réforme du CSP ainsi que l'organisation des différentes activités de plaidoyer, de sensibilisation et de pression visant à défendre les revendications du mouvement féministe. Fouzia était convaincue que la campagne devait être faite à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Pour ce, elle s'est déplacée à l'étranger pour sensibiliser et impliquer les femmes d'origine marocaine dans la mobilisation en vue de créer des réseaux de soutien à l'étranger. Elle a participé aux différentes caravanes civiques organisées par la LDDF dans les régions reculées pour soutenir ces femmes qui souffrent de la marginalisation, de l'abandon et de la discrimination. Après la réforme de 2004, Fouzia a également participé à la caravane qui s'est dirigée vers Lyon et qui était organisée par des associations féministes en France en partenariat avec la LDDF qu'elle présidait.

Fouzia a été parmi les fondatrices du Centre d'Information, d'Orientation et de Formation sur les Droits des Femmes au Maroc (CIOFFM) qui organisait

des tables rondes et des colloques sur la question des femmes. Elle estime que la réforme du code de la famille de 2004, bien qu'elle ne réponde pas à toutes les attentes des mouvements féministes, était révolutionnaire.

Elle assure actuellement¹ la présidence de la Fédération de la Ligue des Femmes de la Méditerranée.

¹ -L'entretien a été mené pendant le premier semestre de 2014.

Monographie²

Introduction

Les droits et l'émancipation relative dont jouit la femme marocaine aujourd'hui ont nécessité beaucoup de sacrifices et d'abnégation de la part des militantes qui avaient fait de cette cause leur raison d'être. Elles l'ont fait avec audace dans une société encore marquée par l'impact de la tradition et structurée par la domination masculine. Elles ont réussi à mettre la question des droits humains des femmes au centre du débat politique dans un contexte marqué par l'absence de liberté et de démocratie. Fouzia Assouli fait partie de ces activistes qui ont été au cœur de ce débat et continue sans relâche à défendre cette cause. Le parcours de sa vie se confond avec celui du mouvement de défense des droits des femmes. Militante de tous les combats en faveur des femmes, elle est co-fondatrice de la Ligue démocratique des Droits des Femmes (LDDF) en 1993 et actuelle présidente de la FLDDF depuis 2005. De l'avis de nombreuses militantes, Fouzia militait au sein de ce mouvement avec une forte conviction et sans aucun calcul, sauf celui de faire avancer la cause de l'égalité homme femme. Les témoignages de celles qui la connaissent de près, assurent qu'elle mettait son propre argent pour financer certaines actions militantes de l'association à laquelle elle appartient. Outre son temps, elle y a consacré une partie des biens hérités de son père.

Itinéraire original d'une militante

Fouzia Assouli est née le 7 juillet 1958 à Casablanca, dans une famille aisée. Fille d'une famille d'industriels à Casablanca, elle avait une relation particulière avec son père, rapporte-t-elle, basée sur le respect, la compréhension, la tolérance et la liberté d'expression. Il l'acceptait telle qu'elle est, en même temps il était très proche d'elle. A l'âge de huit ans et suite à une protestation de sa part, il l'a emmenée comme son frère au stade de football pour voir et soutenir l'équipe du « Ouidad » de Casablanca, elle était l'unique fille au stade. Plus grande, elle l'accompagnait au cinéma et au restaurant, il ne la privait de rien. C'est une éducation qui n'était pas très répandue à l'époque. Comme plusieurs jeunes de sa génération, Fouzia était marquée par le combat et les valeurs nationalistes. Plusieurs membres de sa famille étaient des résistants contre le protectorat français. son parrain (oncle

² - Monographie réalisée par Assia Benadada

maternel) était membre de l'armée de libération. Sans nul doute ce milieu dans lequel Fouzia a grandi a indéniablement façonné sa personnalité.

Depuis son jeune âge, elle était rebelle, assumait ses choix, réagissait toujours contre les injustices dans son entourage à tel point que personne ne pouvait lui imposer quelque chose. Elle a fait ses études primaires à l'école El Farah (établissement public) et à l'institut Abdelmoumen (établissement privé), le collège à Rabé'a Al 'Adawiya et le secondaire au lycée Al Khanssae à Casablanca. Cette militante était brillante en mathématiques et en physique, ses professeurs l'encourageaient à s'orienter vers les sciences mathématiques, mais son ouverture sur la politique et l'influence d'une amie ont en décidé autrement. Cette dernière lui rapportait les discussions avec le professeur d'économie qui était un militant de gauche et les idées qu'il défendait. D'où le choix des sciences économiques qu'elle a fait sans aucun regret. D'après elle, cette discipline est très intéressante lorsqu'on a la fibre sociopolitique et l'envie de comprendre l'impact de l'économie sur la structure de la société.

Fouzia rappelle qu'elle a rejoint le mouvement protestataire alors qu'elle était encore élève au collège. Elle était active sans faire partie du syndicat national des élèves qui était très présent sur la scène à l'époque. Mais c'est à partir du lycée qu'elle a commencé à s'intéresser à la politique et à se révolter contre le manque de liberté et de démocratie, sans qu'elle adhère ou qu'elle soit encadrée par un parti politique. Le décès de la militante Saida Menebhi qui a été à l'origine d'une grève générale des élèves et des étudiants, représentait le facteur déterminant qui a déclenché son engagement politique. Fouzia ne connaissait même pas Saida mais elle a appris qu'il s'agissait d'une militante d'Ila Al Amam qui avait subi des tortures physiques et psychologiques dans le centre de détention de Derb Moulay Cherif à Casablanca. Pendant sa détention, elle est décédée à la suite d'une grève de la faim le 11 décembre 1977. Sa mort a été un choc notamment parmi les jeunes. Cet événement tragique a poussé Fouzia à s'ouvrir davantage sur le champ politique et à commencer à prendre connaissance des lectures qui circulaient dans le milieu étudiant au Maroc et en France notamment les écrits de Karl Marx, Georg Wilhelm Friedrich Hegel, de Lénine, de Marta Arnecker... Elle va se familiariser avec un nouveau jargon et prendre conscience de la lutte des classes et de la pensée marxiste : la dialectique, le matérialisme historique et même les études critiques du Stalinisme et de l'expérience de l'URSS comme celui de Charles Bettelheim sur les luttes de classes en URSS. Elle s'est intéressée de plus près au structuralisme surtout Louis Althusser. Il faut rappeler qu'à

cette époque, l'idéologie marxiste léniniste et maoïste était très en vogue parmi une génération qui vivait l'euphorie de l'après indépendance du pays et l'effet positif de la décolonisation.

Fouzia s'est beaucoup arrêtée, lors de son interview, sur les hésitations et les confusions qu'elle a vécues quand elle a obtenu son baccalauréat. Malgré son inscription à l'Université de la Sorbonne à Paris, sa volonté de s'investir dans le social et le politique au Maroc, l'a poussée à prendre la décision de rester au Maroc et d'intégrer la Faculté de Droit pour préparer une licence en sciences économiques et mener simultanément son action militante. Elle s'est mise, avec son amie Mounia Chadli, à lire les œuvres de psychologie, de philosophie, de psychanalyse et de sociologie de l'époque dans l'objectif, disait-elle, de renforcer leur capacité, de faire leur propre psychothérapie et se libérer des stéréotypes. Elles ont lu Freud, Wilhelm Reich, Max Weber....., Parallèlement à ses lectures, Fouzia commença à s'informer sur les forces politiques de gauche qui animaient l'espace politique marocain à l'époque, notamment au campus universitaire. Elle entra en contact avec les militants du Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) dont le leader à l'époque était Ali Yata. Elle se rend vite compte que le programme mais aussi l'ambiance qui régnait dans ce parti, ne correspondaient pas à ses attentes. Ceci l'a poussée à mettre fin à ses activités au sein de ce courant politique pour prendre contact avec une des composantes de l'extrême gauche à savoir : les basistes (Al Qua'idiyine) ce qui ne l'a pas convaincue. Avec son amie Mounia Chadli elle intègre l'Union socialiste des Forces populaires (USFP), pensant que ce parti fort à l'époque correspondait plus à leurs attentes. Elles se sont présentées toutes les deux au siège du parti situé à la place Sraghna en exprimant leur volonté de devenir membres sans que personne ne les ait contactées.

A l'université, Fouzia adhère à l'Union nationale des Etudiants du Maroc (UNEM), la structure où elle dit avoir appris à mener un combat syndical. A cause de son activisme, elle a été, tout le temps poursuivie par la police, arrêtée à maintes reprises puis relâchée. Pour éviter les dérangements et les angoisses pour sa famille, elle s'est mariée à l'âge de vingt ans avec un militant de l'USFP. Elle a vécu dans un petit appartement avec le strict minimum sous la crainte permanente d'être arrêtée à tout moment. Elle intègre le parti de l'USFP à ce moment là. Elle rapporte, qu'elle était parmi ceux qui critiquaient l'Union soviétique et se sentait toujours en décalage et n'a que rarement été comprise par son mari et certains militants de l'époque qui n'avaient pas la même vision. Il n'en demeure pas moins que c'était une

expérience très riche. Son mariage n'a pas duré longtemps, elle ne s'est plus remariée et a décidé de se consacrer au militantisme.

La position relative aux élections et le choix de ne pas y adhérer a conduit à la scission de l'USFP en 1983. Comme la majorité des jeunes, Fouzia avait plutôt un penchant pour l'aile radicale. Elle a été parmi ceux et celles qui ont rejoint le courant dissident de l'USFP composé des membres du comité administratif, qui va évoluer et devenir plus tard le parti de l'avant-garde démocratique et socialiste (PADS), et la fraction étudiante baptisée les camarades des martyrs (Rifaq Achouhada) qui était très actif au sein de l'UNEM.

Les années quatre-vingt étaient difficiles pour les militants de gauche. Les responsables de l'USFP, dont son mari ont été arrêtés. Il a été condamné à un an et demi de prison en 1981. Ils venaient juste de se marier. C'était les jeunes qui avaient pris la relève. L'année 1984 était marquée par un grand mouvement de protestation des jeunes affiliés à l'UNEM. Ces militant(e) ont été soumis à une dure répression. Certains ont été arrêtés et condamnés à de lourdes peines, Fouzia a été parmi ceux et celles qui ont échappé à l'arrestation. Elle a préféré la clandestinité à l'exil. Ayant été membre du comité national des étudiants de la fraction radicale de l'USFP avec Mohamed Essebbar³, Fouzia est devenue responsable dans le bureau de la section régionale de Casablanca où elle était très active. Etant tout le temps poursuivi par la police, elle assure qu'elle est restée très discrète pour éviter les tracasseries et mener ses activités malgré cette situation.

Fouzia a également adhéré à l'Association marocaine des Droits de l'Homme (AMDH) dont elle était membre fondateur. En 1980, elle a été parmi le groupe de femmes qui ont mis en place une commission chargée des droits des femmes. Elle rappelle qu'en 1983, cette commission avait élaboré un projet de memorandum pour la réforme du code du statut personnel (CSP) même si cette organisation n'inscrivait pas cette question parmi ses priorités de l'époque.

L'engagement politique et social de cette militante a été à l'origine du retard qu'elle a accumulé dans son itinéraire universitaire. Elle s'est inscrite dans différents établissements supérieurs en France : à la Sorbonne, puis à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales à Paris et à l'institut technique d'Art et métier (INTEC) où elle a passé trois mois et a préféré encore une autre fois retourner au Maroc. Décidément, Fouzia n'est à l'aise que lorsqu'elle se trouve dans l'action militante qui concerne son pays et la cause à laquelle

³ - Secrétaire général du Conseil national des Droits de l'Homme depuis mars 2011.

elle s'est consacrée: l'égalité et la lutte contre les discriminations faites aux femmes. Son militantisme et sa présence constante dans le feu de l'action ont relégué au second plan l'obtention des diplômes universitaires. Elle n'a eu sa licence en Sciences économiques qu'en 1985 pour s'inscrire à nouveau au commissariat des comptes à Paris, en vue de faire une formation par correspondance. Elle a eu son certificat de deuxième année, mais sans faire la soutenance pour avoir son diplôme. En parallèle elle a fait deux mois de stage au cabinet Exac à Casablanca où elle a travaillé presque deux ans en tant que chef de cabinet. Cette expérience a été très bénéfique puisqu'elle va lui permettre d'ouvrir son propre cabinet de comptable juridique au commissariat des comptes en 1989.

Fouzia fait partie des femmes qui croient et militent pour forger leur propre personnalité et tracer leur propre voie dans le contexte de l'acquisition des expériences, l'affrontement des difficultés et des douleurs, loin des facilités. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre sa décision de ne pas travailler avec son père dans l'entreprise familiale, même s'il lui a proposé un bon salaire et beaucoup d'avantages. Elle devait s'occuper et fructifier le patrimoine familial. En tant que militante de gauche, elle refusa, car ce rôle allait à l'encontre de ses convictions. Cette attitude donne à Fouzia une originalité par rapport à plusieurs militantes de sa génération. Riche, elle refusa l'opulence pour se consacrer au militantisme. Son père s'est toujours montré compréhensif et a toujours accepté les décisions de sa fille. De l'avis des militantes qui l'ont côtoyée de près, elle n'a jamais donné de l'importance à l'aspect matériel, elle a au contraire toujours mis ses moyens au service des causes qu'elle défendait.

Les expériences politiques et sociales de Fouzia l'ont convaincue de deux constantes : primo, la domination masculine qui structure toute la société y compris parmi les partis dits de gauche ainsi qu'au sein de l'Association des Droits de l'Homme. Secundo, le statut de la femme qui est toujours relégué au deuxième plan, car la priorité des propriétés a toujours été d'ordre politique plutôt lié au pouvoir. C'est pour cela que le changement de ce statut et l'acquisition des droits, affirme Fouzia, ne peuvent être réalisés que par les femmes elles-mêmes. Cette prise de conscience allait ouvrir la voie féministe à cette militante de terrain par excellence.

La création de la LDDF comme cheval de bataille

Militer pour une cause demande à disposer d'une vision et d'une stratégie. Le féminisme, pour Fouzia, est un combat de longue haleine. Il vise l'égalité entre hommes et femmes. C'est un mouvement qui remet en cause toutes les

structures inégalitaires qui favorisent et renforcent le patriarcat et l'asservissement de la femme par la communauté. Le mouvement féministe est un cri et une action ayant pour mission de faire de l'égalité entre les sexes la valeur fondatrice des rapports qui existent dans la société. Les inégalités entre hommes et femmes ne sont pas, insiste Fouzia, une production de la nature, comme on a toujours tenté de faire croire. Elles sont liées à la persistance du système de patriarcat qui confinait la femme dans des rôles de soumission et de dépendance. Les stéréotypes renforcent les inégalités et les injustices à l'égard de la femme, et celle-ci subit ce statut qui n'est nullement inné, il est construit par la tradition, l'habitude et l'éducation. Pour combattre ce statut cette militante décide avec d'autres activistes de créer une association pour défendre la cause des droits des femmes.

La création de cet outil d'action nécessite une étude au préalable. Fouzia Assouli, Mounia Chadli et Najat Ikhich allaient constituer le noyau dur dans cette aventure. Elles se sont posées des questions, affirme Fouzia, par où commencer ? Fallait-il adhérer à l'une des associations féministes déjà existantes ou créer une nouvelle structure ? Sinon, Qu'elle serait alors la valeur ajoutée ? Une longue réflexion qui a duré quatre années a été menée avant de prendre la décision.

L'association fut créée le 18 avril 1993, mais le noyau fondateur a commencé ses activités depuis 1989 comme période de préparation et de maturation. Elles ont d'abord fait l'état des lieux du mouvement de défense des droits des femmes au Maroc et ailleurs. Pour ce faire, elles ont pu impliquer d'autres femmes indépendantes qui n'adhéraient à aucun parti politique, mais qui appartenaient à différentes catégories socio professionnelles : des universitaires, des médecins, des juristes, des journalistes, des assistantes d'administration, des ouvrières et des jeunes lauréates, qui se sont constituées en comités pour mener cette réflexion. Ceci a mené aux constats suivants : sur la place qu'occupe la question des droits des femmes dans les programmes des partis politiques au Maroc, il a été montré qu'elle est marginalisée et que la priorité est réservée à la dimension politique. Ce constat est général aussi bien dans les partis de gauche que ceux de droite. Quant au constat relatif aux expériences des associations des droits des femmes existantes comme l'Association démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) ou l'Union d'Action féminine (UAF), il a été constaté que l'expérience était très intéressante et que ces deux structures ont réussi à faire bouger la question et à créer une dynamique au sein de la société. Cependant, souligne-t-elle, ces associations

qui ont été créées au sein des partis politiques n'ont pas pu s'en détacher, elles sont restées limitées par la contrainte de l'action partisane. Il a été également constaté la faiblesse d'un ancrage populaire au sein de ces associations. C'est pour cela, qu'elle a préféré avec ses camarades fonder une association indépendante et populaire qui combine entre le travail de proximité et le plaidoyer et le lobbying. L'état des lieux de la question féminine au Maroc a suscité l'intérêt de Fouzia, Mounia et Najat à s'ouvrir sur d'autres expériences dans le reste du monde notamment en Europe, au Soudan (le cas de Fatima Ibrahim) et en Egypte (le cas de Hanane Achraoui) ; d'une part pour s'inspirer de leur expérience, d'autre part pour tisser des liens avec ces mouvements féministes. Fouzia considère que deux points font la force de la LDDF : sa présence sur le terrain et sur la scène politique nationale et sa grande ouverture sur les expériences internationales et les liens privilégiés qu'elle a pu tisser avec les mouvements féministes étrangers. Cette ouverture, selon Fouzia, a permis d'assurer l'épanouissement et l'autonomie de l'association.

La création de la LDDF, confirme-elle, s'est heurtée à plusieurs obstacles : beaucoup de militants du PADS au début étaient contre la constitution de cette association, d'autres ont voulu s'y impliquer mais à condition de s'assurer une représentativité au sein de la direction. C'est pour cela que Fouzia a décidé de quitter progressivement le parti pour assurer l'indépendance de l'association. Cependant, ajoute cette militante, certains membres du parti les ont soutenues, ils étaient actifs et respectueux de l'autonomie de l'association comme Al Yazid Al Baraka, Ali Amar et autres. Pour mettre sur pied l'association, Fouzia lui a consacré une grande part de son héritage suite au décès de son père survenu en 1991. Elle a pris en charge une partie du financement des deux premiers congrès et d'autres activités de plaidoyer. Elle atteste que c'était aussi le cas pour Mounia Chadli qui y mettait une grande partie de son salaire. Pour assurer le quotidien de l'association, certaines dépenses ont été prises en charge par son cabinet juridique.

Fouzia est membre fondateur et actif dans l'association, cependant, elle n'aimait pas être visible et a longtemps préféré rester membre du conseil d'administration. Elle n'a accédé au bureau qu'en 1998 au moment où la réforme du CSP s'est heurtée à une opposition farouche de la part du Parti de la Justice et du Développement (PJD) dans le cadre de l'affaire du Plan d'Action national pour l'Intégration de la Femme au Développement (PANIFD). Ayant l'intention d'y rester juste pour une année, affirme

Fouzia, les circonstances ont fait qu'elle y est restée jusqu'à ce jour⁴. A partir de 2005, elle est élue présidente de la LDDF.

Les particularités qui caractérisent l'association, atteste cette militante, est son indépendance, son ouverture sur toutes les catégories sociales et l'adhésion des hommes et des jeunes qui croient aux droits des femmes et qui soutiennent cet outil d'action dans des domaines particuliers notamment médical et juridique. Dès le début, rapporte Fouzia, l'association avait deux stratégies : la coordination à l'échelle nationale avec les associations des droits humains, les syndicats et les secteurs féminins des partis politiques ; la deuxième stratégie c'est la coordination à l'échelle internationale. Elle confirme que le noyau fondateur de cette association a dès le départ choisi d'être dans les grandes coalitions et réseautages qui renforceraient le lobbying.

Combats et actions

Consciente de l'importance de la visibilité de l'association tant sur le plan national qu'international, Fouzia allait participer en tant que membre fondateur de la LDDF, au premier colloque sur la question féminine tenu au parlement européen à Strasbourg du 24 au 25 juin 1993, c'est-à-dire deux mois après la création de l'association, sous le thème « *femmes d'Europe, femmes du Maghreb, égalité, démocratie, solidarité* ». Ce colloque s'est tenu sous le double patronage de Mesdames Catherine Trautmann, maire de Strasbourg, eurodéputée et Catherine Lalumière, Secrétaire générale du conseil de l'Europe. Plusieurs eurodéputés ont assisté, des organisations féminines et des droits de l'Homme, européennes et maghrébines, des organisations de l'immigration ainsi que l'UNESCO. Ce colloque a constitué pour la LDDF une occasion pour réaliser des rencontres avec les organisations des femmes participantes, dans l'objectif d'étudier les moyens de coopération au sujet des problèmes de la femme et notamment pour assurer les recommandations issues du colloque qui ont été adressées au parlement européen.

Fouzia a participé à la campagne d'un million de signatures pour le changement de *la Moudawana* qui a été lancée par l'UAF en 1993. Elle était membre du conseil de coordination. Quand l'arbitrage du roi Hassan II s'est posé à cause de l'opposition farouche des islamistes et du courant conservateur au changement du CSP, Fouzia, à l'instar des membres de son association, ne l'a pas reçu positivement. Elle considérait que les droits des femmes relèvent du droit positif et non pas de la Chari'a et que le

⁴ - L'entretien a été mené pendant le premier semestre de 2014.

changement n'est possible sans le combat des femmes et des forces démocratiques alliées. Selon cette militante, cet arbitrage allait diviser le mouvement féministe et créer une situation conflictuelle en son sein. C'est pourquoi, elle soutenait l'idée de poursuivre le combat. Fouzia a vécu la réforme de 1993 comme un choc car les amendements étaient loin de répondre aux revendications du mouvement féministe. A l'opposé de l'UAF qui a vu dans cette réforme une certaine désacralisation de ce code, Fouzia soutient que le CSP n'a jamais été sacralisé et qu'une commission a déjà travaillé en 1984 pour la révision de ce code. Il est à considérer comme une simple loi. Malgré cette divergence d'opinion entre ces militantes à ce propos, Fouzia montre une satisfaction dans la mesure où la réforme de 1993 n'a pas mis fin à l'union entre les différentes composantes du mouvement de défense des droits des femmes.

Fouzia atteste que la LDDF était la première association féminine à s'attaquer au code du travail en 1994. Un travail qui a été argumenté par des enquêtes de terrain sur la situation des femmes dans le secteur du textile et dans la confection ainsi que sur le travail des « petites bonnes » comme travailleuses de maison. Elle a elle-même participé à ces enquêtes et à l'élaboration du mémorandum qui présente la proposition de l'association des points essentiels à réviser dans le projet de loi/code qui était en cours d'élaboration : à savoir le travail de la femme et les droits qui doivent lui être assurés, la protection de la maternité, les droits des employées de maisons, le problème du travail des enfants. Ce mémorandum proposait également les alternatives aux textes en vigueur. Pour expliciter davantage les carences du code du travail, Fouzia et Mounia ont provoqué une réunion avec le ministre du Travail à l'époque pour lui soumettre le mémorandum des revendications en vue de l'amendement du code du travail.

La même année, Fouzia a participé à la préparation de la conférence de Dakar qui était considérée comme intermédiaire pour préparer la quatrième conférence mondiale sur la femme qui a eu lieu à Pékin en 1995.

Fouzia allait participer en 1998 à un combat beaucoup plus rude lorsque le PANIFD a butté à cause de l'opposition islamiste. Elle dit avoir senti le risque de glissement vers la radicalisation de la haine à l'égard du mouvement féministe. La situation devenait alarmante et nécessitait une vigilance soutenue et un combat sur tous les fronts. Pour cette raison, elle a décidé de s'investir totalement pour qu'il n'y ait pas de recul. Elle a suspendu son activité de consultante juridique et fiscale, fermé son cabinet sans même conserver le portefeuille client pour s'attaquer à temps complet à cet épineux dossier de la revendication de la réforme du CSP. Elle s'est

considérée, disait-elle comme dans un vrai combat et s'est donné corps et âme pour défendre les droits de la femme. Elle portait tout le temps une veste treillis demi-manche. N'étant pas mariée, n'ayant pas d'enfants ni d'engagement professionnel, Fouzia se met entre 16 à 18 heures par jour au service de l'association. Elle ne prend presque jamais de week-end, ni de vacances. Elle avait la conviction que le danger de la régression de cette cause était imminent. De multiples initiatives ont été prises avec les autres militantes dans l'association touchant particulièrement la communication, les débats et les actions à l'échelle nationale et internationale. Elles sont entrées en contact avec les réseaux nationaux et internationaux pour contrecarrer le mouvement conservateur opposé à l'émancipation de la femme et à la réforme de *la Moudawana*.

Fouzia critique l'attitude du gouvernement d'alternance, d'une part parce que son association n'a pas été associée pour participer aux ateliers d'élaboration du PANIFD ; d'autre part, parce qu'il n'a pas su défendre un projet élaboré par un⁵ de ses membres en prétextant que la réforme du CSP relève du champ religieux et des prérogatives du Roi. Elle affirme que « *le CSP n'était rien d'autre qu'une loi élaborée par les humains* ». Ses articles relevaient beaucoup plus du *Fiqh* qui concerne les pratiques quotidiennes de la société. Au lieu de respecter ses engagements, le gouvernement d'alternance s'est éclipsé pour laisser ce dossier brûlant entre les mains du Roi Mohammed VI. « *On aurait aimé, disait-elle, que le gouvernement ne jette pas ce dossier brûlant et le mette entre les mains du Roi. Il aurait dû assumer ses responsabilités* ».

Le PANIFD s'est trouvé bloqué par des attitudes fortes hostiles exprimées par le conseil des *Oulémas* et les islamistes soutenus par le ministre des Habous et des Affaires religieuses dont les propos étaient diffamatoires. La LDDF, rappelle Fouzia, a appelé, lors de son deuxième congrès, à mesurer la gravité de ces propos qui reflètent une vision globale et ne se limitent pas uniquement à la question de l'égalité hommes femmes. D'où la nécessité d'une mobilisation élargie à toutes les forces vives de la société. C'est la raison pour laquelle, la LDDF a appelé au mois de juillet 1999 à la création d'un front qui regrouperait tous les réseaux actifs et les différents acteurs associatifs. Fouzia était membre fondateur de ce front qui était constitué des associations féministes, des syndicats, des militants des partis politiques, des associations de droits de l'Homme et des secteurs féminins des partis politiques. Une semaine après, le réseau de soutien au PANIFD a vu le jour

⁵ - Il s'agit de Mohamed Saïd Saadi, Secrétaire d'Etat chargé de la Protection sociale, de la Famille et de l'Enfance de la période allant d'avril 1998 à septembre 2000.

à Rabat. Bien qu'elle ait été plus présente dans le front, Fouzia s'est beaucoup investie en étant présente également dans le réseau. Elle rapporte que la LDDF voulait être dans tous les réseaux pour qu'il y ait une forte mobilisation, un débat général et ouvert afin d'élaborer la stratégie à suivre pour défendre les droits des femmes. Elle ajoute que la LDDF voulait que la campagne soit menée à l'intérieur mais également à l'extérieur du pays. Alors que d'autres associations ne voulaient pas, dit-elle « *étaler notre linge sale à l'extérieur* ». Fouzia avait la conviction que la contribution étrangère ne pourrait être que bénéfique. La LDDF a transféré le débat au niveau international. Fouzia avec d'autres militantes de son association ont été très présentes dans le cadre de cette mobilisation internationale. Elle s'est déplacée à l'étranger pour sensibiliser et impliquer les femmes immigrées d'origine marocaine pour se mobiliser et créer des réseaux de soutien en France, en Belgique, en Italie et en Espagne.

L'arbitrage du Roi demandé par certaines associations en 1998, suscita des réserves chez Fouzia et son association, parce que l'expérience de la réforme de 1993 à l'époque d'Hassan II, confirme cette militante, n'a pas été probante puisqu'on a atteint un minimum de ce que l'on attendait.

Fouzia est co-fondatrice du Réseau « Printemps de l'Égalité » qui a mené la dernière bataille dans le processus du plaidoyer pour la réforme du CSP et a élaboré le mémorandum qui a été présenté à la commission consultative royale. Cette militante était coordinatrice de ce réseau en 2003.

Elle a pris beaucoup d'initiatives pour nourrir le débat, sensibiliser l'opinion et attirer l'attention des responsables sur la question de la femme en tissant des liens privilégiés aussi bien au Maroc qu'à l'étranger. Elle a organisé des colloques, des tables rondes et cherché aussi à faire sortir le mouvement des femmes marocaines dans la périphérie en développant avec les autres militantes de la LDDF le concept de la caravane.

Les caravanes civiques pour l'égalité et la citoyenneté

La LDDF n'a pas négligé les femmes qui vivent dans des régions reculées et souffrent de la marginalisation et de l'abandon, en plus des problèmes qu'elles partagent avec les citadines. Pour remédier à cette situation, Fouzia et ses camarades de l'association ont conçu l'idée des caravanes civiques qui allaient à la rencontre de ces oubliées dans des *douars*, des *ksours* et les quartiers abandonnés des grandes villes comme Casablanca. Avec peu de moyens et dans un contexte politique difficile, la première caravane avait sillonné en 2000 la région de Ksiba, Béni Mellal et Kasbat Tadla. Fouzia rapporte que dans cette dernière ville, l'imam de la mosquée a consacré son

discours lors de la prière du vendredi pour attaquer la LDDF en la taxant de mécréance, sachant, disait cette militante, que « *nous n'avons fait que soulever les problèmes que vivaient les femmes et rien de plus* ». La deuxième caravane en 2001 avait ciblé la région de Marrakech notamment Ait Ourir et Thiliouine. La troisième caravane de 2002 est allée à Ouarzazate. En 2003, la caravane se rendait au quartier Sidi Moumen à Casablanca. Sous le thème « ensemble pour l'égalité et la citoyenneté », le mouvement civique se rendait en 2004, à Larache et ses régions et à Guelmim. L'association a pris en considération les spécificités de ces régions à savoir la pauvreté, l'analphabétisme et la soumission. Dans ce cadre, des cassettes en Darija et Amazigh ont été produites pour la première fois, rapporte Fouzia, afin de réussir la communication et la compréhension et être efficace dans l'action. Ces cassettes essayaient d'expliquer pourquoi *la Moudawana* devra-t-elle changer ? Des chansons ont été composées par le groupe " Al Nawras " et une autre par le groupe des femmes « *Al aouniyate* » dans laquelle on évoquait les revendications. Fouzia atteste que l'association a pu acquérir les moyens indispensables : des médicaments à distribuer aux malades, de la nourriture et des habits pour les nécessiteux. Les caravanes civiques mettaient l'accent également sur le rôle de l'éducation et attiraient également l'attention des femmes des régions visitées sur la réalité de leurs conditions. L'association a pu impliquer des jeunes et des moins jeunes. Elle a mobilisé des médecins, des avocats, des juristes et différents animateurs. L'arrivée de la caravane à ces lieux reculés constituait un événement pour cette population abandonnée à son sort. Le contact, l'échange, la discussion autour et à propos de la condition de la femme dans la région visitée était un moment très important qui permettait aux femmes de témoigner de leur vécu. Les hommes participaient aussi et abordaient les problèmes qui leur tenaient à cœur. Fouzia a participé à ces différentes caravanes pour découvrir les faces cachées du Maroc profond et silencieux. En vue de généraliser l'expérience, l'association est allée à la rencontre des femmes marocaines résidant à l'étranger.

Les caravanes à l'étranger

Après la réforme de 2004, Fouzia a participé à la caravane qui est partie à Lyon et qui a été organisée par des associations féminines en France en partenariat avec la LDDF. C'était une initiative prise par « *Femmes contre les Intégrismes* ». Elle a vu la participation d'un réseau de 90 associations venant d'horizons différents. Fouzia rapporte qu'elle a été reçue avec les autres caravanières marocaines comme « *des vedettes* » par le maire de la ville de Lyon, une réception a été donnée en leur honneur parce qu'elles

venaient de gagner la bataille de la réforme de 2004. Ce mouvement caravanier s'est rendu dans plusieurs villes françaises à la rencontre de femmes émigrées qui vivaient une double discrimination, dit Fouzia, à savoir celle de leur pays d'origine et celle de leur pays d'accueil. D'autres caravanes ont sillonné la Belgique deux fois et Madrid trois fois. Les caravanes ont eu un impact très positif. Elles ont incité les femmes marocaines et d'origine marocaine à adhérer aux associations européennes et à en créer d'autres.

L'expérience du CIOFEM

Fouzia a été à l'origine de la création du Centre d'Information, d'Observation et de Formation sur les Droits des Femmes Marocaines (CIOFEM). Elle a été membre fondateur et responsable de ce centre. L'objectif était de créer un pont entre les associations des femmes, l'université et les médias, encourager la recherche sur les questions de genre, des droits humains des femmes, sensibiliser l'opinion publique et contribuer aux changements des mentalités. Ce centre s'adresse également aux pouvoirs publics pour attirer l'attention sur les injustices subies par les femmes. C'est dans le but de réaliser ces objectifs que ce centre a organisé des tables rondes qui étaient animées par des chercheurs et des experts. Les thèmes abordés traitaient des questions comme : « Femmes et discours religieux extrémistes » organisé en janvier 2002 à Casablanca auquel ont participé des femmes de différentes religions, afghanes comprises. Les autres tables rondes se sont articulées autour d'Al Ijtihad, le code du statut personnel, les médias et le suivi de la réforme du CSP. L'objectif principal de la tenue de cette dernière table ronde était l'analyse du discours royal sur la réforme de la Moudawana, et les modalités de la constitution de la commission royale désignée pour s'atteler à la réforme. Le débat portait sur la capacité ou non de cette commission de faire des propositions audacieuses et concrètes pour reconnaître aux femmes leurs droits sur le même pied d'égalité que les hommes. Le centre a organisé également des débats d'ordre juridique, a produit un documentaire dont l'objectif de sensibiliser autour des discriminations qui visent les femmes et de démontrer la nouvelle réalité des femmes qui travaillent et contribuent au même titre que les hommes dans la prise en charge de la famille. Ce documentaire a été mis à la disposition de la commission royale pour la réforme du CSP, une manière, rappelle Fouzia, de sortir des sentiers battus et du discours indigeste et de proposer une démarche originale visant à démontrer la réalité des femmes marocaines.

Le lobbying international

Fouzia était consciente de l'importance des réseaux nationaux et internationaux pour la réussite du combat mené pour la réforme du CSP. Pour renforcer davantage les liens de son association avec les mouvements féministes étrangers, elle a organisé un congrès sur le thème « Les femmes marocaines d'ici et d'ailleurs pour l'égalité ». Le but était de soulever les problèmes des femmes marocaines où qu'elles soient. Elle attirait l'attention des responsables marocains et ceux des pays d'accueil sur les souffrances particulières des femmes émigrées notamment le mariage forcé ou le mariage mixte ainsi que la répudiation quand elle se fait au pays d'origine (Maroc). A ce propos, Fouzia disait : *« en organisant ce congrès sous l'appellation : femmes marocaines d'ici et d'ailleurs pour l'égalité, nous voulons souligner que le Maroc qui attache beaucoup d'importance à ses citoyens R.M.E 50% sont des femmes, néglige leurs droits et ne fait rien pour corriger ses erreurs. Au risque de perdre définitivement ses femmes qui vivent déjà dans des sociétés fondamentalement égalitaires et progressistes »*. Si ses familles issues de l'immigration, sont ignorées, ajoute cette militante, elles seront incitées à rejeter leur culture, leur nationalité d'origine, au lieu de se conforter d'une identité multiple ouverte sur les valeurs universelles, mais qui prend en considération leurs problèmes.

Le congrès s'est tenu les 27 et 28 Septembre 2003 juste 13 jours avant le discours royal historique du 10 Octobre 2003, dans un contexte particulier caractérisé par la montée de l'intégrisme, il coïncidait aussi avec la remise entre les mains du Roi Mohamed VI du projet de la réforme du CSP par la commission. Fouzia atteste que l'un des objectifs de ce congrès était de faire entendre les voix des militantes et d'appuyer les revendications que proposaient le mouvement féministe marocain en général et celles de la LDDF en particulier. Le congrès a été une grande réussite, selon Fouzia. Outre les femmes marocaines, plus d'une cinquantaine de femmes sont venues d'Espagne, Belgique, France, Italie, Allemagne, Amérique, Canada.

A propos de la réforme de 2004

Le nouveau code de la famille a été de l'avis de Fouzia révolutionnaire bien que le principe de l'égalité n'a pas été décliné dans toutes ses dispositions comme le demandait le mouvement des femmes. Il a été accompagné d'un débat qui a concerné toute la société marocaine et qui a duré de 1998 à 2004. Fondé sur un référentiel universel et les finalités de la religion musulmane, il a remis pour la première fois en question la « *Qiwama* » en tant que pratique. Le principe de l'entretien contre l'obéissance de la femme

a été abrogé. Le principe de l'égalité a été introduit et le mariage est devenu une responsabilité des deux époux. Les femmes pouvaient conclure leurs propres mariages sans l'aval d'un tuteur. La réforme a introduit des restrictions nettes dans le principe de la polygamie. Elle a bouleversé le système patriarcal en introduisant le principe du partage des biens lors d'un divorce. Le divorce judiciaire était, selon cette militante, une révolution en introduisant le divorce par discorde. La réforme a suscité une dynamique dans le milieu des femmes, elles se sont impliquées davantage dans l'action associative. Le vrai problème, ajoute Fouzia, reste le déphasage entre ce qui a été décidé, les réalités sociales et les attitudes mentales. La tradition règne encore dans certaines régions reculées et en milieu urbain, les textes sont appliqués avec quelques largesses. Le respect de la philosophie de la loi n'est pas toujours pris en considération. Fouzia a donné comme exemple le mariage précoce. Elle atteste que la LDDF a relevé des cas où on a autorisé le mariage des fillettes ne dépassant pas treize ans et que le mariage précoce des mineures au lieu de baisser, est en constante progression. En ce qui concerne la pension alimentaire, la loi avait prévu la mise en place de la caisse de solidarité sociale au cas où le mari serait défaillant ou en raison de la lenteur de la procédure du divorce, mais cette caisse n'a toujours pas vu le jour. C'est pourquoi, elle considère que le combat n'est pas fini. Il doit continuer dans les perspectives éducatives et de formation pour que la femme puisse acquérir elle-même ses droits et selon les conditions spécifiques, se défendre et défendre ses droits dans une société qui se trouve encore sous le joug pesant de la tradition ancestrale.

Fouzia est allée plus loin dans les revendications qu'elle juge nécessaires comme la révision du droit successoral conformément au principe de l'égalité entre hommes et femmes et particulièrement l'amendement de la loi de l'héritage par voie d'*Attâa'ssib* concernant les familles ayant uniquement des filles comme héritières de telle sorte que la fille puisse être traitée de la même façon que le garçon et évincera les héritiers par voie *Attâa'ssib* comme l'oncle ou le cousin. La loi, selon cette militante, doit être cohérente avec l'évolution de la société, elle doit s'appliquer conformément aux principes et à la philosophie du code de la famille fondé sur la justice et l'égalité. Aujourd'hui, ajoute Fouzia, les structures sociales, ont changé on est passé de la famille élargie à la famille nucléaire, de la tribu à l'individu. Les femmes sont actuellement actives et assument dans beaucoup de cas la responsabilité de chef de famille. Si les structures changent, rappelle Fouzia, l'Etat doit jouer le rôle de levier, les élites et les partis politiques doivent également assumer leur rôle.

Bilan de son parcours et du mouvement féministe

Fouzia est satisfaite de son parcours, elle considère qu'elle a contribué au changement, à la prise de conscience des femmes. Elle a participé avec d'autres militantes pour que l'égalité soit imposée. Elle estime qu'avec ses camarades du mouvement féministe ont gagné la bataille. L'action de ce mouvement, a été très importante, aussi bien pour le changement du statut des femmes, pour faire avancer les droits humains et pour établir la démocratie. Elle affirme qu'il y a un risque d'essoufflement et de recul, néanmoins ce risque ne touche pas uniquement le Maroc, mais tous les pays. Il est lié aux bouleversements internationaux, à la crise financière mondiale, au printemps arabe et à la montée de l'extrémisme religieux. Le mouvement doit rester vigilant avoir un sens politique de l'histoire pour ne pas se tromper de combat. Fouzia se projette dans le futur et elle sait que les changements des mentalités nécessitent un travail de longue haleine, un travail contre les stéréotypes sexistes. Il faut impliquer les jeunes dans le mouvement des droits humains, les sensibiliser à la cause féminine, les faire adhérer à la mobilisation, au processus de plaidoyer et de revendication notamment le travail des jeunes avec les jeunes, pour que celle-ci soit enracinée dans le subconscient et l'intégrer dans la dynamique totale de toute la société en montrant que le développement du pays ne se réalisera qu'à travers la participation de toutes les composantes de la société. C'est dans ce sens, ajoute Fouzia, que la LDDF agit en impliquant les jeunes dans les caravanes et en créant en 2002 « *l'espace pour l'avenir* » qui est un espace pour les jeunes, garçons compris.

Fouzia est une défenseuse inlassable des droits des femmes. Son itinéraire est riche d'enseignements. Il montre l'impact de l'action individuelle sur le collectif. Fille d'une famille d'industriels, rien ne la prédestinait à un engagement politique et social pourtant dès son jeune âge, elle adhère à la gauche marocaine, elle s'engage très tôt dans la lutte pour les droits des femmes. Elle va tout sacrifier pour faire avancer la dynamique militante. Elle a été victime de plusieurs tentatives d'intimidations dont une s'est déroulée sous les yeux d'une députée belge Fatiha Saidi qui en était témoin et qui l'a confirmé en disant : « *nous avons bien fait l'objet d'intimidations au volant de sa voiture en 2000 et ce n'est pas le seul désagrément que nous avons subi* »

Fouzia chapeaute actuellement quatorze sections régionales à travers le Maroc, en plus des structures spécialisées comme le CIOFEM, Espace pour l'avenir, réseau LDDF assistance et l'Ecole de l'égalité et de la citoyenneté. Elle est membre active dans beaucoup de réseaux internationaux tel le

réseau méditerranéen contre la traite des femmes et le réseau international contre la violence à l'égard des femmes. Depuis 2013, elle est Présidente de la Fondation des femmes de l'Euro-méditerranéen et de la Fédération de la ligue démocratique des Droits des Femmes.

Latifa Jbabdi

Résumé

Militante de gauche, Latifa était membre fondateur de l'OADP, du PSD et en 2005 membre du bureau politique de l'USFP. Latifa est une icône du combat pour les droits humains des femmes. Elle est née le 26 janvier 1955 à Tiznit dans une famille modeste ayant une grande idée du patriotisme et rejetant les injustices. Sa famille l'encourageait à participer aux activités associatives, culturelles, éducatives et sociales. Deux facteurs ont été déterminants dans sa volonté de s'engager dans l'action en faveur des droits humains des femmes : le viol d'une camarade de classe de sept ans par son instituteur et la répudiation le lendemain de ses noces, d'une de ses amies mariée à l'âge de douze ans, à cause de sa non-virginité. Latifa a fait le primaire et le collège dans sa ville natale et les études secondaires à Agadir. C'est au lycée Youssef Ibn Tachfine qu'elle découvre un milieu scolaire en pleine ébullition politique. C'est dans ce contexte que s'inscrit le début de son militantisme pour la justice, la liberté et la démocratie. En 1969, elle intègre le Parti de la Libération et du Socialisme (PLS), qu'elle quitte rapidement pour s'engager dans l'organisation 23 mars. Au sein de cette organisation, elle a créé avec d'autres élèves des cellules clandestines de jeunes. En parallèle, elle a milité dans le cadre de la jeunesse syndicale à l'Union marocaine du Travail (UMT). En 1972, à cause de ses activités, elle a été exclue du lycée. Latifa a fait l'école régionale des institutrices. Sous ordre du ministère de l'Intérieur, elle a été affectée par la suite dans les environs de Tagounite, un endroit isolé sans eau ni électricité. Elle sera ensuite mutée à Casablanca dans un quartier périphérique, à Sidi Moumen où elle a poursuivi ses activités politiques, syndicales et associatives. Elle a été mutée quatre fois la même année scolaire dans différentes écoles. En 1975, elle a préparé son baccalauréat en tant que candidate libre, puis elle s'est inscrite à la Faculté des Lettres pour préparer une licence de sociologie. Ses études ont pris plus de temps que prévu à cause de son arrestation. En effet, Latifa a été emprisonnée en 1977 et a subi toutes sortes de violences et de tortures. Après deux années et demie de détention et suite à la détérioration de son état de santé, elle a été mise en liberté provisoire. Juste après son rétablissement, elle reprend ses activités au sein de l'organisation 23 mars et à l'UNEM. Elle intègre également dès sa libération, la Confédération démocratique du Travail (CDT) et l'AMDH. Son militantisme ne l'a pas empêchée de poursuivre ses études. Après avoir

obtenu sa licence en 1981, elle est affectée comme professeur de philosophie au lycée Abdelkrim Al Khattabi à Rabat et avant de terminer l'année scolaire elle a été affectée à l'Institut d'arabisation. En 1989 elle quitte la fonction publique pour créer une école privée avec son ex-mari, lui aussi militant de gauche. En 1999, elle part pour Montréal et décroche un Master à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Très jeune, elle a constaté les conditions défavorables des femmes. Et à l'âge adulte, elle prend conscience de l'ampleur de la domination masculine. Elle en déduit que la démocratie doit passer nécessairement par l'émancipation de la femme et que cette problématique est une urgence. A sa sortie de prison, elle a fait de ce dossier la pierre angulaire de son militantisme. Latifa avait commencé à publier des articles dans le journal Anoual et par la suite au journal 8 mars qu'elle a contribué à fonder et à mettre en place. Elle a assumé la responsabilité de rédactrice en chef pendant la période allant de 1983 à 1995. Elle a été également membre fondateur du groupe qui a porté le même nom. Latifa a également contribué à la création de l'Union de l'Action féminine (UAF) dont elle a assuré la présidence de 1987 et jusqu'au début des années 2000. C'est au sein de cette organisation qu'elle va mener, avec ses camarades, le combat contre toutes les discriminations à l'égard des femmes. Au nom de l'UAF, elle a dû mener en 1992 deux combats essentiels : l'un pour la réforme constitutionnelle, en soumettant au Roi un mémorandum revendiquant l'égalité dans tous les droits (civils, sociaux et économiques) ainsi que l'introduction du quota dans les élections. Le deuxième concernait la mobilisation pour collecter un million de signatures. C'est une campagne dans le coup d'envoi a été donné le 7 mars 1992 et qui avait un grand retentissement. Ce qui a positionné l'UAF comme leader parmi les composantes du mouvement féministe. Latifa a été parmi les figures de proue et parmi les éléments les plus influents au sein du conseil de coordination qui s'est constitué dans la foulée du débat public suscité par la campagne revendiquant la réforme du CSP. Elle a en outre participé à l'élaboration du mémorandum soumis au nom de l'UAF à la commission royale pour la révision de la Moudawana. Selon cette militante, la réforme de 1993 comporte quelques éléments positifs, mais elle a surtout permis de désacraliser un texte qui est resté pendant longtemps dans le secret de la sacralité. Cependant, les amendements apportés sont restés en deçà des aspirations du mouvement de défense des droits des femmes. En outre, Latifa a été parmi les fondatrices du premier centre d'écoute et d'orientation juridique et psychologique pour les femmes agressées, créé à Casablanca en 1995. En 1996, l'UAF qu'elle présidait avait créé ses propres centres

d'écoute (centre Annajda). En 1996, elle était également l'une des initiatrices du premier tribunal symbolique des femmes à Rabat qui portait sur la question du divorce. Au cours des années 1996 et 1997, elle a participé à la campagne pour la réforme de la constitution et pour l'établissement de quota en faveur des femmes. En 1998, Latifa a participé à la campagne pour la réforme du CSP dont l'action s'est concentrée sur le divorce. Cette date a coïncidé avec la nomination d'Abderrahmane El Youssoufi, comme Premier ministre du gouvernement d'alternance qui a promis de prendre en considération les revendications des femmes dans son programme. Latifa a présidé la commission qui s'est constituée pour présenter à ce dernier les revendications des femmes. Elle était membre du réseau qui s'est constitué en 1999 pour appuyer le Plan d'Action national pour l'Intégration de la Femme au Développement (PANIFD). Elle a également participé au front de soutien mis en place à Casablanca. Elle était parmi les femmes accueillies par le Roi en mars 2001. Parallèlement à ses actions, elle a assuré la coordination de la marche mondiale de 2000 et de la marche au niveau du monde arabe. Elle était également impliquée dans la préparation de la marche du 12 mars 2000 pour la réforme de la Moudawana. Pour Latifa la réforme de 2004 constitue une véritable révolution, c'est une rupture nette avec le passé. Il faut rappeler également qu'elle était l'unique femme nommée à l'Instance Equité et Réconciliation (IER). En 1998, Latifa a été désignée ambassadrice de la société civile auprès des Nations Unies pour les droits de l'Homme.

Monographie¹

La vie de Latifa Jbabdi² résume et incarne un demi-siècle de l'histoire du militantisme socio politique en général et celle de la gauche marocaine en particulier. A travers l'itinéraire de cette militante précoce et hors du commun, il s'avère difficile sinon impossible de distinguer dans sa vie, entre ce qui est intime et familial et ce qui avait trait à ses engagements, ses actions politiques et sociales qui semblaient constituer le pivot central autour duquel s'est dessiné son parcours. Sa vie se confond et se fond dans les actions militantes aussi bien politiques que sociales. Elle est considérée comme une icône politique et une des figures de proue du féminisme marocain. Elle a fait partie de la génération de l'indépendance qui avait cru, œuvré et milité pour un idéal national : instaurer et renforcer la démocratie au Maroc. Ce grand projet que portaient les forces vives du pays qui venait d'acquérir son indépendance, s'est heurté à l'opposition farouche des courants conservateurs hostiles à toute initiative innovante susceptible de secouer leurs intérêts. Cette confrontation qu'a vécue le Maroc lors de la période de transition a forgé le destin de la gauche en général et l'itinéraire de Latifa en tant que membre actif de cette mouvance en particulier.

Une jeunesse perturbée

Latifa est née le 26 janvier 1955 à Tiznit, une petite ville qui se trouve à 80 km d'Agadir, dépourvue à l'époque de toutes disparités sociales flagrantes. Elle est issue d'une famille modeste mais digne et imprégnée des valeurs ancestrales rejetant toute injustice et défendant l'égalité et la parité. D'une mère que sa progéniture appelait le syndicat parce qu'elle défendait toujours l'employée de maison qui travaillait chez eux, et la considérait comme membre de la famille. D'un père ouvert, tolérant, qui aimait le travail associatif et présidait le club de foot ball de la ville. Membre actif dans l'association des amis de Tiznit, il amenait souvent sa fille qui assistait à des réunions avec lui. Il avait l'habitude de se réunir tous les soirs avec ses amis pour discuter des questions culturelles. Il avait hérité de son père, une immense bibliothèque qu'il n'a cessé d'alimenter. Latifa assistait à ses réunions. Elle se rappelle de cette période paisible de sa vie et de cette ambiance familiale qui l'avait beaucoup marquée. Ses parents, disait-elle, ont tracé son itinéraire, ils l'encourageaient à participer aux activités associatives, culturelles, éducatives et sociales dans les maisons de jeunes,

¹ - Monographie réalisée par Assia Benadada

² - L'entretien avec Latifa Jbabdi a été mené au cours du 1er semestre de 2014.

et dans les institutions éducatives. Gamine, rapporte Latifa, il arrivait à son père de la traiter, après une discussion houleuse ou un acte de désobéissance, *de šoyou'iya* (communiste), c'était pour beaucoup une insulte. Elle a fait ses études primaires et le premier cycle du secondaire dans sa ville natale. Elle se souvient avec amertume de deux événements qui l'ont traumatisée et marquée pour toujours, ils ont déterminé sa volonté de s'engager dans l'action en faveur des droits humains des femmes : le premier concerne le viol d'une camarade de classe de sept ans par son instituteur. Le deuxième est celui qu'elle a vécu à l'âge de douze ans, en assistant à la répudiation d'une amie de son âge, au lendemain de son mariage, à cause de sa non-virginité. L'inexistence d'un établissement secondaire à Tiznit, l'obligea à poursuivre ses études, en tant qu'élève interne, au lycée Youssef Ibn Tachfine à Agadir où elle découvre un milieu scolaire en plein bouillonnement politique comme cela était le cas dans d'autres villes du Maroc : des élèves très politisés discutaient des enjeux politiques qui secouaient le monde en général et le Maroc en particulier. C'est dans ce contexte que s'inscrit le début de son militantisme politique qui avait clairement pour objectif de défendre les principes de justice, de liberté et de démocratie. En 1969, elle intègre le Parti de la Libération et du Socialisme (PLS) qu'elle quitte rapidement pour s'engager dans l'organisation 23 mars. Au sein de ce mouvement, et avec d'autres élèves militants, elle a créé des cellules clandestines de jeunes appelées « organisations révolutionnaires des étudiants communistes » (OREC) où des débats politiques et sociaux sur le Maroc et le monde entier sont menés, ils concernent la question de la libération des peuples, la lutte des classes et les révolutions sociales. Latifa se livre à la lecture de la littérature marxiste, maoïste et étudie les révolutions socialistes et les expériences démocratiques dans le monde. En parallèle à ces engagements, elle a milité dans le cadre de la jeunesse syndicale à l'UMT, elle dispensait des cours d'alphabétisation et encadrait les lycéens sur des questions d'ordre syndical. Son dynamisme et son engagement politique lui ont valu plusieurs poursuites policières. Elle se trouvait à plusieurs reprises obligée de passer des nuits entières en plein air, dans des cimetières, ou dans les vallées avoisinantes. Elle s'est cachée pour de longues périodes dans un bidonville à Agadir nommé Lakhyam et dans un douar à Oulad Taima. La police la considère comme chef de file des contestataires à l'intérieur du lycée. En 1971, les autorités ont obligé son père à la reconduire à Tiznit. Mais son départ n'a fait qu'accentuer les contestations, une journée de grève est déclenchée à Agadir pour réclamer la libération de Latifa que l'on croyait emprisonnée. Cette situation obligea les autorités à demander à son père de la ramener de nouveau à Agadir. En

1972, l'administration du lycée, sous la pression de la police décida d'exclure Latifa avec tous ceux qu'on considérait meneurs. Latifa rejoint l'école régionale des instituteurs à Agadir, mais elle a poursuivi son activité politique au sein de l'organisation 23 mars. Suite à ses tentatives de syndicaliser les instituteurs stagiaires au niveau national, les autorités ont décidé à la fin de l'année de l'éloigner d'Agadir. Avec beaucoup de difficultés, elle a pu passer la deuxième année à l'école régionale de Rabat dont un des professeurs avait prévenu à l'occasion d'une réunion avec le directeur qu'il fallait prendre leurs précautions : « *elle est aussi dangereuse que le révolutionnaire Carlos* », disait-il. Or, Latifa ne voulait en aucun cas renoncer à ses activités politiques, syndicales et sociales. Après avoir passé l'examen de sortie, elle a été classée major de sa promotion au niveau national mais malgré cela, sous ordre du ministère de l'Intérieur, elle sera affectée dans les environs de Tagounite, un endroit isolé, sans route, sans eau ni électricité et dans lequel un centre de détention y sera mis en place. Un centre de détention semblable à celui de Tazmamart. Après l'intervention de son père auprès du cabinet royal, on l'affecta en 1974, à Sidi Moumen à Casablanca. Dans ce quartier périphérique populaire, Latifa a pu tisser des liens avec les habitants et a commencé à les encadrer politiquement. Ceci lui a valu quatre mutations successives dans d'autres écoles durant la même année et un surmenage qui a nécessité une fois encore l'intervention de son père muni d'un certificat médical, auprès du cabinet susmentionné. Mutée à Rabat, elle va poursuivre ses activités politiques, syndicales et associatives tout en préparant le baccalauréat qu'elle a obtenu en tant que candidate libre en 1975. Elle s'est inscrite par la suite à la Faculté des Lettres au département de philosophie. Ses études prendront beaucoup plus de temps que prévu à cause de son arrestation.

Les années de détention

En 1977, Latifa a été enlevée de sa maison pendant la nuit et emprisonnée à Derb Moulay chérif. Elle a subi toutes sortes de tortures et de violences, des insultes dégradantes voire des menaces de mort. Elle a été accusée d'atteinte à la sécurité nationale et d'être membre de l'organisation Ila al Amam, dans un réseau qui soutenait le Polisario. Pour écraser les femmes et renier leur féminité, les gardiens leurs donnaient des prénoms masculins. Latifa avait comme prénom Hamid. Pendant sept mois, sa famille n'avait absolument aucune nouvelle d'elle et craignait le pire. Après sept mois, Latifa a été transportée à Ghibla à Casablanca puis à la prison de Meknès où elle a passé deux années et demie avec des séjours à la prison civile de Kenitra et Laalou à Rabat. Suite à la détérioration de son état de santé, à la mort de Saida El

Menebhi et à l'appel alarmant d'un comité de médecins qui la considérait agonisante, le ministre de la Justice de l'époque, El Maati Bouabid a ordonné sa remise provisoire en liberté sur le champ. Depuis, elle a été souvent arrêtée ou interrogée. Latifa rappelle qu'elle a comparu au tribunal plus d'une dizaine de fois. L'organisation a dû la faire cacher pendant des mois chez des militants français à Temara pour échapper aux tentatives d'arrestation en 1981. Par ailleurs, elle a été enlevée en compagnie de son mari et gardés otages pendant les événements de 1990. Cependant, en juillet 1994, la grâce royale générale a eu lieu pour l'ensemble des victimes des violations des droits humains. Depuis cette date, Latifa n'est plus convoquée pour comparaître devant les tribunaux, mais les intimidations ont continué. Elle rappelle qu'au début des années 2000, elle a été arrêtée à 3 reprises à l'aéroport Mohamed V ».

Juste après son rétablissement, elle reprend ses activités associatives et sa défense des droits humains au sein de l'Organisation 23 Mars et à l'UNEM. Elle intègre dès sa libération la CDT et l'AMDH.

Etudes universitaires et activités professionnelles

Le militantisme de Latifa ne l'a pas empêchée de poursuivre ses études. Après avoir obtenu une licence en 1981, elle est affectée comme professeur de philosophie au lycée Abd El Karim Al khattabi à Rabat, mais avant d'achever l'année scolaire, on l'a mutée, sans prendre son avis, à l'institut des études et des recherches de l'arabisation pour une durée de dix ans. Pendant ce temps, elle a occupé également le poste de chef de rédaction de l'édition arabe du mémorial du Maroc de 1984 à 1988. En 1989, elle a quitté la fonction publique pour créer, avec son ex mari³ une école privée « *Assanabil* » au quartier Al Fath à Rabat. Après leur divorce, elle vend l'école et part en 1999 au Canada où elle a réussi à avoir l'équivalence d'un master à l'université de Montréal (UQAM) sur la base de ses travaux et publications précédentes. Ensuite, elle s'est inscrite en vue de préparer un doctorat sur un sujet relatif aux femmes et développement qu'elle n'a pas pu achever pour des raisons personnelles. Elle a regagné le Maroc pour travailler comme consultante à l'Agence de Développement social (ADS) pendant une année et demie (2000-2001).

³ - Abdelouahed Belkebir, militant de gauche (23 mars également) et ancien responsable (vice-président) à l'UNEM, ayant été détenu pendant sept années.

Latifa Jbaldi, icône du mouvement de défense des droits humains des femmes

Très jeune, Latifa a constaté les conditions défavorables des femmes. Adulte, elle a réalisé l'ampleur de la misogynie au Maroc. Elle en a déduit que la démocratie doit passer nécessairement par l'émancipation des femmes et que cette problématique est une urgence qui ne doit pas être reportée sous prétexte qu'il y'aurait d'autres priorités. A sa sortie de prison, elle a fait de ce dossier la pierre angulaire de son militantisme. Pour dresser l'état des lieux de la question, elle s'est penchée sur le code du statut personnel pour découvrir les inégalités entre les sexes, la discrimination à l'égard des femmes. Sa recherche s'est focalisée également sur la place qu'occupe la femme dans les programmes des partis politiques. Elle n'a pas hésité à faire une auto critique de la gauche qui considère le problème de la femme comme étant secondaire par rapport aux questions politiques et économiques et que le changement politique allait engendrer une amélioration globale de la situation sociale dont celle de la femme. Cette réflexion constante est restée liée aux orientations de certains partis de gauche. C'est ainsi que le souci principal de ses leaders était de trouver le moyen pour mobiliser les femmes au moment des élections. Elle a été convaincue de la nécessité de l'autonomie du combat pour les droits des femmes par rapport à la lutte politique et c'est aux femmes de défendre leurs propres intérêts.

Le livre préféré de Latifa était *la domination masculine* de Pierre Bourdieu, une excellente analyse, ajoute-t-elle, des rapports hommes/femmes, de la reproduction de ce rapport de pouvoir et de la façon dont il installe sa légitimité.

Membre du mouvement 8 mars

Latifa a fait partie du mouvement 8 mars, le premier mouvement féministe au Maroc né en 1983. Les premiers débats qui ont impulsé cette dynamique se sont déroulés dans le cadre clandestin du comité national des femmes du 23 mars. Ce mouvement se composait à l'époque d'Aicha Loukhmas, Nezha Alaoui, Rahma Nadif, Hakima Naji, Batoul Noujaji Samia Abbad El Andaloussi, Aicha El Hajjami et Saadia Saadi. Le premier travail mené par ce noyau était d'ordre théorique. Elles ont étudié la littérature féministe et marxiste relative aux droits des femmes et de ce fait, tenté de connaître les différentes expériences féministes à travers le monde en Europe et aux Amériques, en Asie et en Afrique. Elles se sont, par la suite, arrêtées sur la situation de la femme au Maroc et les positions des partis politiques à son

égard. Après cette phase théorique, ce groupe de militantes, dont Latifa, est passé à l'action en organisant de nombreuses rencontres de mobilisation des femmes dans les maisons, le syndicat et l'AMDH. Elles se sont également appuyées sur la presse et en utilisant les moyens de communication, pour dénoncer les injustices faites aux femmes, faire entendre leurs voix et sensibiliser l'opinion à leurs problèmes. C'est ainsi que Latifa a publié plusieurs articles dans la page du journal *Anoual*⁴ réservée à la question des droits des femmes, qui se sont articulés autour de la femme marocaine et le travail, les femmes et la politique, la polygamie, les stratégies pour l'émancipation de la femme. Elle publiait parfois sous le pseudonyme d'Aïcha Bennouna, mais il lui arrivait de dévoiler son identité. L'expérience lui a montré qu'une page reste insuffisante pour débattre cette question cruciale et pourtant marginalisée, d'où l'idée, qui lui est parvenue durant son incarcération, de créer une revue spécialisée indépendante susceptible de rendre la question féminine au centre des débats.

Par ailleurs, le processus de remise en question de la stratégie révolutionnaire par l'organisation 23 mars a abouti au début des années 80 à l'adoption d'une nouvelle orientation politique basée sur la voie démocratique du changement et à la création par ses membres de l'Organisation de l'Action Démocratique populaire (OADP). La stratégie d'impulser l'émergence d'un mouvement indépendant pour les droits des femmes, développée au sein du comité des femmes est soumise à un large débat interne ayant conduit à la mobilisation d'un grand nombre de militants et de militantes et à l'approbation de l'organisation. La conférence nationale des femmes de l'OADP l'a adoptée comme choix stratégique, à une étape où les autres formations de gauche étaient encore réticentes à la création d'associations indépendantes des partis politiques.

Rédactrice en chef du journal 8 mars

Créé en 1983, le journal 8 mars⁵ était le premier organe féminin marocain qui se veut indépendant, populaire, démocratique et progressiste. Le comité de rédaction était composé de militantes sans appartenance politique, de l'OADP et d'autres tendances politiques. Latifa dirigeait la rédaction pour la période allant de 1983 à 1994, mais également lors des rééditions ultérieures du 8 Mars. Ce journal est devenu un espace féminin par excellence ouvert à toutes les femmes pour s'exprimer et dénoncer les injustices auxquelles elles sont soumises. Il a servi de support à la cause féminine et de moyen

⁴ - Anoual était l'organe de presse de l'OADP (ancien 23 mars).

⁵ - C'est un journal mensuel

pour briser les tabous. Afin d'impliquer la majorité des femmes silencieuses, Latifa se déplaçait chez elles, faisait des interviews avec toutes les couches sociales (femmes ouvrières dans le textile, femmes masseuses dans les hammams, des intellectuelles ...). Au terme de son projet, elle a réussi à dévoiler les parcours des femmes pionnières dans différents domaines qui ont marqué l'histoire du Maroc. Les articles nombreux et diversifiés publiés par Latifa dans ce mensuel sur la question féminine sont éloquents et significatifs : le féminisme français, les institutions internationales et la femme, le socialisme, la cause féminine et les tendances dominantes au Maroc, le statut personnel de la femme, le divorce, les femmes marocaines et les législations, le parlement et la femme, la crise des structures familiales, les ouvrières des manufactures des tapis, la division sexuelle du travail, la meilleure intégration de la femme au développement, les femmes dans le mouvement national et une enquête sur les lycéennes...etc.

Dès la parution du journal, des comités 8 Mars se sont constitués partout au Maroc, ses militantes ont sillonné le pays pour tenir des réunions avec des femmes d'horizons divers et pour donner des conférences. Le mouvement 8 Mars s'est rapidement développé et pris de l'ampleur. Ses rangs commençaient à se structurer (en plus de comités de rédaction locaux, des comités de soutien, des secteurs d'étudiantes, de fonctionnaires, de femmes au foyer...). Ses activités attiraient des nombres impressionnants de femmes et d'hommes. Il a ainsi constitué une véritable matrice du mouvement des femmes naissant.

Présidente de l'UAF

Le journal à lui seul s'est avéré insuffisant pour mener une action en faveur des droits des femmes, d'où l'idée de créer une structure associative dont l'idée était d'ailleurs présente avant la publication du 8 mars. La stratégie développée à la base dès 1980 / 1981 avait comme objectif, la naissance d'un mouvement pour les droits des femmes. La question qui s'est posée alors était la suivante : doit-on commencer par la création d'une association de femmes ou devons-nous d'abord préparer le terrain par la publication d'un journal féministe ? La deuxième option a prévalu et le 8 mars est publié comme préalable à la mise en place d'une structure.

La position des militantes du 8 mars et au sein de l'OADP était tranchée en faveur d'un mouvement de masse et autonome en mesure de mobiliser les femmes et l'ensemble de la société sur les questions d'égalité des sexes. Les travaux d'analyse des expériences des sections féminines dans les partis

politiques ont mis en exergue les limites de leur capacité d'action, de mobilisation et d'impact intrinsèquement liées à leur caractère partisan.

Les débats ouverts par le journal 8 mars sur la création d'un mouvement de femmes indépendant et unifié ont suscité au départ des réticences au sein des autres sensibilités de gauche et chez leurs militantes. Si des réticences se sont exprimées par les autres composantes de la gauche auxquelles Latifa et ses copines se sont adressées pour fonder un mouvement, elle et ses camarades, étaient convaincues que la cause féminine a ses spécificités qui font d'elle une cause à part entière. Cette spécificité implique l'indépendance par rapport à l'action partisane et qui nécessite de prendre en compte la relation dialectique et non mécanique entre la cause des femmes et le politique. Latifa est membre fondateur de cette association qui se veut indépendante, de masse, ouverte à toutes les volontés sans affiliation partisane. Elle a été la première présidente et y est restée pendant une vingtaine d'années. C'est au sein de cette association qu'elle va mener le combat contre toutes les discriminations à l'égard des femmes.

L'engagement et les actions menées au sein de l'UAF

Latifa rappelle qu'elle était parmi les initiatrices de la campagne pour la collecte d'un million de signatures pour la réforme du CSP. Elle rapporte, qu'avant de lancer cette campagne, l'UAF a mené en 1987 une première campagne pour le changement de Code du statut personnel. Les membres de l'UAF avaient décidé de limiter leurs revendications à la réforme du divorce ; d'une part pour sonder leurs capacités de mobilisation, d'autre part pour tester les réactions de l'opinion publique et du pouvoir à l'égard de cette action. L'évaluation de la campagne a mis en exergue l'instrumentalisation de la religion par les courants conservateurs et islamistes pour contrecarrer les revendications de l'UAF qu'ils considéraient en contradiction avec l'islam. Elle a également révélé que les militantes n'étaient pas armées pour faire face à ces allégations. Le référentiel sur lequel elles fondaient jusqu'alors leurs revendications était tourné vers la pensée socialiste et l'universalité des droits de l'Homme. Ces résistances ont nettement abouti à un changement de cap en faveur d'une approche plus en phase avec les réalités du contexte socio-culturel en intégrant un argumentaire fondé sur une réinterprétation progressiste de l'islam et visant à utiliser les mêmes outils dans leurs revendications que les opposants. Pour ce faire, Latifa affirme qu'elles avaient passé deux années à analyser le Coran, la Sunna et le fikh, sous une optique féministe qui a permis de découvrir que la culture véhiculée sur la femme écartait de ses interprétations la raison et dissimulait la face éclairée de l'Islam. Les

militantes ont également étudié la pensée d'Ibn Rochd et les écrits des penseurs de la renaissance tels que Mohamed Abdou et Allal Al Fassi, pour approfondir leur approche et l'adapter aux changements de contexte et en fonction des interlocuteurs. Latifa assure qu'elles avaient choisi le moment opportun pour lancer la campagne et faire entendre la voix des femmes. C'était au début des années 90, au moment où la réforme constitutionnelle et politique était posée et les négociations avaient commencé entre le Roi et les partis politiques. L'objectif de ces pourparlers était de détendre l'atmosphère et ouvrir la voie à une éventuelle participation de l'opposition⁶ à la gestion des affaires publiques. L'UAF a saisi cette opportunité pour faire entendre la voix des femmes et essayer d'intégrer la question de l'égalité hommes femmes dans l'agenda des réformes, considérant que la démocratisation du pays ne peut se faire sans les femmes. Latifa, avec d'autres militantes de l'UAF avaient mené en 1991 deux combats : l'un pour les réformes constitutionnelles, en soumettant un mémorandum au Roi sur les réformes constitutionnelles revendiquant l'égalité dans tous les droits civils, sociaux, économiques, politiques et culturels, l'introduction du quota dans les élections, la mise en place d'un Conseil constitutionnel pour la promotion des droits des femmes et d'un ministère chargé de la question. Une lettre a été adressée aux partis politiques portant sur les mêmes revendications les incitant à les prendre en compte dans leurs propositions de réforme. Le deuxième concernait la mobilisation pour la réforme de la moudawana à travers le lancement de la Campagne d'un million de signatures. Latifa rapporte qu'elles ont adressé le 5 mars une lettre au président du parlement et aux partis politiques. Le 7 mars, lors d'une conférence de presse, elles ont annoncé publiquement le lancement d'une action de mobilisation (y compris celle des hommes) qui devait toucher aussi bien les villes que les villages ainsi que les quartiers périphériques. Le but était de faire entendre la voix des femmes, d'où une stratégie de communication adaptée en fonction de la cible. Cette forte mobilisation avec son lot de réactions a abouti à la mise en place d'un conseil national de coordination composé des différentes associations des droits des femmes, les syndicats et les organisations des droits de l'Homme ainsi que les représentantes des partis politiques notamment de gauche. Latifa coordonnait ce conseil.

Avant le lancement des deux campagnes, portant sur la constitution et le code du statut personnel, l'UAF a engagé le débat avec les femmes des

⁶ - les partis dits nationalistes et démocratiques engagés dans ce processus sont : le parti de l'Istiqlal, l'UNFP, l'USFP, le PPS et l'OADP.

partis de l'opposition. Ces discussions ont été couronnées par une réunion tenue au local du parti de l'Istiqlal rassemblant cinq femmes dirigeantes de chacun des partis suivants : l'OADP, l'USFP, le PPS et l'Istiqlal. Le lancement des deux campagnes de façon commune a été rejeté suite aux réserves et opposition des trois derniers partis. Le principe du quota a été considéré non démocratique, et la campagne sur la moudawana était considérée contre la Charia par l'Istiqlal et non opportune par les deux autres partis.

Les militantes de l'UAF, avaient également saisi l'occasion de la rencontre élargie des directions des partis de l'opposition qui préparaient alors leurs propositions de réforme et la mise en place de la Koutla. Tous les membres du bureau exécutif de l'association avaient pris la parole pendant les débats pour plaider la prise en compte des revendications des femmes dans le processus de réforme, les propositions portant sur la constitution et le changement de la moudawana. La lettre adressée aux partis a été lue publiquement. Le plaidoyer a certes suscité le débat, mais aucune proposition n'a été prise en compte par les partis.

Par ailleurs, la campagne d'un million de signatures s'est heurtée à l'opposition des islamistes qui se sont servis de leurs journaux comme *Arraya* et *Assahwa* et de leurs associations pour dénoncer cette mobilisation et traiter les féministes d'apostats. Une *fatwa* de condamnation à mort a été prononcée contre elles et publiée dans les deux journaux. Saisis par les autorités à cause de l'appel à la violence, ils republièrent la fatwa la semaine suivante, ce qui leur a valu une deuxième saisie. La fatwa a été utilisée par la suite dans une contre-campagne à travers les mosquées du pays et les réseaux des groupes islamistes, en plus des articles publiés dans la presse islamiste.

D'autre part, des Oulémas ont signé et publié un communiqué et envoyé une lettre aux autorités réclamant l'interdiction de l'UAF et du 8 mars et la poursuite judiciaire de leurs responsables. Latifa rappelle également que certains partis politiques ont menacé leurs membres de les exclure de leurs rangs si elles signaient la pétition, d'autres sections féminines ont rejoint la campagne surtout dans le cadre du Conseil national pour le changement de la moudawana, notamment celles du PPS et des formations de la gauche radicale, qui se sont jointes aux associations et aux femmes syndicalistes.

Ceux de la *koutla* ont tenté d'arrêter la campagne en faisant pression sur le Secrétaire général de l'OADP, Mohamed Bensaid Aït Idder pour convaincre l'UAF de renoncer, ce qu'il a catégoriquement refusé du fait de l'indépendance de l'UAF et du soutien de l'OADP aux aspirations des

femmes à l'égalité. Latifa rappelle qu'elle a été personnellement saisie, la veille de la formation de la Koutla pour arrêter la mobilisation. Le ton utilisé était à la limite de la menace allant dans le sens de renoncer à cette alliance politique si la campagne n'est pas stoppée. Sa réponse : « *la koutla est un grand projet politique qui ne peut être tributaire d'une telle décision et qui ne peut être compromis par la mobilisation d'une frange de la société, sinon cela voudrait dire qu'il n'est pas suffisamment mature pour se concrétiser. Notre décision a été prise par le bureau exécutif de l'UAF, avec l'approbation du conseil national et je ne suis en aucun cas habilitée à prendre une décision individuelle* ». Ce que nous voulons, ajoute-t-elle, c'est une réforme globale qui tient compte des droits légitimes de tous « *il faut prendre en considération la question féminine sinon, le projet de la Koutla ne sera pas un projet de démocratisation ni de modernité* ».

Quand le Roi avait reçu, dans le cadre des pourparlers relatifs aux réformes constitutionnelles, les partis politiques qui demandaient de baisser l'âge électoral à 18 ans afin d'intégrer les jeunes, sa réponse, raconte Latifa, était éloquente : « *vous demandez des revendications pour les jeunes qui n'avaient rien réclamé et vous ignorez les revendications exprimées par les femmes* ». Suite à cette campagne, le Roi feu Hassan II s'adressa dans son discours du 20 août 1992 aux femmes, c'était une première dans l'histoire du Maroc. Il a reconnu le caractère discriminatoire et injuste de la moudawana et la légitimité des revendications des femmes. Il a précisé qu'en sa qualité de commandeurs des croyants il était le seul habilité à trancher les questions relatives à l'Islam. Ce qui était important pour la mobilisation au vu des menaces de mort qui pesaient sur les militantes du mouvement et les attaques violentes dont elles faisaient l'objet dans la presse des islamistes et par leurs prédicateurs dans les mosquées. Le Roi lança le premier processus de réforme de la moudawana et constitua une commission chargée du dossier.

Latifa était proposée parmi les militantes de l'UAF pour faire partie de celles que le Roi Hassan II devait recevoir à l'occasion du lancement de la réforme, mais finalement le choix officiel a été porté sur Nezha Alaoui. Elle a par ailleurs participé à l'élaboration du mémorandum soumis au nom de l'UAF à la commission consultative royale pour la révision de *la moudawana* ainsi que celui qui a été élaboré pour être présenté au nom du Conseil national pour le changement de la moudawana.. Le débat au sein de ce dernier sur la présentation d'un mémorandum était houleux. Les militantes de la gauche radicales rejetaient toute présentation de proposition à une commission mise en place par le pouvoir. Latifa atteste que ce

mémorandum n'a pas été signé par celles qui avaient refusé l'implication du Roi dans ce processus de réforme.

Quand la commission chargée de la réforme de la *moudawana* a fini son travail, les femmes ayant assisté à la mise en place de la commission ont toutes été invitées pour prendre connaissance des décisions de la commission à l'exception de l'UAF. Latifa rapporte qu'elle a été personnellement appelée avec les autres membres du bureau de l'UAF par Abdelhadi Boutaleb⁷, pour leur expliquer que cette exclusion venait du ministre de l'Intérieur et qu'il leur a réservé cette entrevue parce qu'elles étaient à l'origine de l'action visant la réforme du CSP. Il a également tenu à les féliciter pour la qualité de leur mémorandum qui a suscité des débats fort importants au sein de la commission.

La réforme de la *moudawana* de 1993, selon Latifa, comporte des éléments positifs : elle a permis la désacralisation de la *moudawana* qui est devenue objet de débat et de réforme comme toute autre loi. Cependant, les amendements survenus étaient en deçà des aspirations des femmes marocaines, en ce sens qu'elles n'ont pas résolu les problèmes que vivent les familles. Elle ne reflète même pas le degré de l'évolution de la société elle-même. Elle assure que la mobilisation des femmes était tellement forte qu'elle s'attendait à une réforme plus avancée. Par ailleurs, la campagne d'un million de signature a enclenché pour la première fois au Maroc un véritable débat de société sur la *moudawana* et les droits des femmes en général.

D'autre part, cette dynamique a favorisé malgré son aboutissement décevant à la ratification de la CEDAW en parallèle avec le processus de la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme tenue à Genève en 1993 dans lequel l'UAF s'est fortement mobilisé en tant que coordinateur au niveau des associations nationales des femmes ainsi qu'au niveau africain à travers l'organisation de la Conférence régionale africaine des ONG des droits des femmes à Rabat et la présentation de ses recommandations à Genève.

Dès mars 1994, l'UAF lance « la campagne des revendications urgentes des femmes marocaines » et appelle à la mise en place d'une coordination des associations des femmes (7 associations). Cette nouvelle mobilisation a donné lieu à des acquis qui ont libéré les femmes de la tutelle masculine sur certains droits économiques et civils dont : la suppression de l'autorisation du mari pour l'obtention du passeport, l'abrogation des articles imposant

⁷ - Il était le président de la commission royale chargée de la révision du CSP en 1992.

l'autorisation maritale pour l'exercice du commerce (article 6 du code du commerce) et de toute prestation de service (code des contrats et des obligations). Les revendications relatives à la moudawana sont restées lettre morte.

En parallèle l'UAF a mené une vaste campagne nationale sur la violence faite aux femmes à partir de 1993. Le mémorandum adressé au ministre de la justice est resté lettre morte, la marche contre la violence a été interdite par les autorités. L'UAF a mis en place des comités de soutien aux femmes victimes de violence dans ses 32 sections locales en plus du comité national créé à Casablanca en 1987.

Dans ce cadre, l'idée de créer un centre d'écoute géré de façon collégiale par l'ensemble des associations des femmes s'est cristallisée au sein des ateliers animés par Fatima Mernissi sur la question de la violence. Latifa, Fatima Zahra Tamouh et feu Zhor Alaoui ont joué un rôle important dans la conception et la réalisation du premier centre d'écoute et d'orientation⁸, créé à Casablanca. Après la mise en écart de Zhor Alaoui, représentante de l'UAF dans le comité de coordination du centre, l'UAF, assure Latifa, créa en 1996 deux centres d'écoute : un à Casablanca l'autre à Rabat (*Annajda*). 12 autres centres d'écoute ont été ouverts par la suite à travers le Maroc dans le cadre du réseau « Annajda ». Ces centres étaient un moyen de faire le point sur les situations de violences qui sont dans la plupart des cas liés à la moudawana. Ils ont permis d'établir des rapports sur lesquels les militantes se sont basées pour mener la sensibilisation sur la question et le plaidoyer pour une véritable réforme du CSP et pour la mise en place de politiques publiques et d'une législation portant sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Elles ont contribué à la mise en place d'une stratégie nationale sur la VBG.

Latifa était l'une des initiatrices en 1996 du premier tribunal symbolique des femmes à Rabat qui portait sur le divorce en tant que violence sociale. Depuis, le 8 mars de chaque année, un tribunal est organisé pour dénoncer toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

Entre 1996 et 1997, elle a participé à la campagne pour la réforme de la constitution, et pour l'établissement du quota en faveur des femmes, mais la requête a été rejetée. Pour Latifa, le quota est une mesure nécessaire et indispensable pour permettre d'accélérer le rythme de la représentativité des femmes difficile à atteindre si on doit compter uniquement sur l'évolution lente de la société. « *C'est une mesure transitoire, incitative pour pousser*

⁸ - Créé avec l'appui de Fatima Mernissi

les partis politiques à proposer plus de candidatures féminines...et donner de meilleures chances aux femmes ».

En 1998, Latifa a participé à la campagne pour la réforme du CSP dont l'action s'est concentrée sur le divorce. Pour y parvenir, elle a constitué avec d'autres militantes une commission qui a fait appel à une marche pour le 8 mars, cette mobilisation a coïncidé avec la nomination d'Abderrahmane El Youssoufi comme Premier ministre du gouvernement d'alternance. Ce dernier leur a demandé de renoncer à la marche en promettant que leurs revendications seront prises en considération dans son programme politique. Le premier accueil d'Abderrahmane El Youssoufi fut celui des femmes, avant même la constitution du gouvernement. Latifa a présidé la commission qui s'est constituée pour présenter au chef du gouvernement les revendications des femmes. Leur requête a été acceptée et la marche fut reportée. Selon Latifa, c'était la première fois où la question des droits des femmes sera abordée dans la déclaration de politique générale du gouvernement. Latifa rapporte que Abderrahmane El Youssoufi a proposé à son parti qu'elle fasse partie de son gouvernement, mais elle a refusé en précisant : *« je suis militante et je préfère le rester, mon combat est sur le terrain et je ne saurais travailler à l'intérieur du gouvernement ».*

Il est à noter qu'après la nomination de Mohamed Saïd Saadi à la tête du Secrétariat d'Etat chargé de la Protection sociale, de la Famille et de l'Enfance, Latifa s'est réunie ainsi que le bureau de l'UAF plusieurs fois avec lui pour présenter ses propositions pour l'élaboration du projet du Plan d'Action national pour l'Intégration de la Femme au Développement (PANIFD). Latifa relève que Saadi avait désigné sa camarade du parti, Rabéa Naciri comme coordinatrice scientifique pour l'élaboration du PANIFD. Cette dernière avait impliqué dans le comité de rédaction uniquement ses propres amies. Latifa, qui était à ce moment membre du PSD allié du PPS, assure qu'elle a été écartée ainsi que les militantes de l'UAF, mais malgré cela elle a continué à assister aux réunions générales qui concernaient le plan d'action.

Le plan d'action s'est heurté à nouveau aux pressions exercées par les islamistes, les forces conservatrices, la ligue des Oulamas et à l'opposition farouche du ministre⁹ des Habous et des Affaires islamiques. Un réseau s'est constitué pour appuyer le plan d'action en juillet 1999. Latifa était membre fondateur de ce réseau d'appui et de mise en œuvre du PANIFD.

⁹ - Abdelkebir M'Daghri Alaoui

Elle a également participé au front de soutien au plan d'action, mis en place à Casablanca.

Après la décision de report de la marche de 1998, Latifa et les membres de l'UAF ont enclenché le processus de préparation de la marche mondiale des femmes prévue pour mars 2000 dans le monde entier contre la violence et la pauvreté. C'est elle qui a assuré la coordination nationale entre 1998 et 2000 et de *la marche du monde arabe*. Le comité national était composé de 63 organisations, incluant les associations féministes, des droits de l'Homme, des jeunes, des partis politiques et des syndicats. Un mémorandum de revendications sur les droits des femmes à l'échelle nationale a été présenté au gouvernement et un autre au niveau international a été présenté au Secrétaire général des Nations unies à New York par une délégation de représentantes des différents pays. Elle n'a pas participé à cette marche parce qu'elle se trouvait à l'époque à Montréal dans le bureau du commandement pour faire le suivi des marches à travers le monde. Les islamistes et les conservateurs à leur tête le PJD et Al Adl wa Lihsan ont organisé une contre-marche à Casablanca la même date (12 mars). Latifa considère l'événement du 12 mars comme une grande étape dans le parcours du mouvement féministe. C'était l'occasion d'un débat public important autour de *la moudawana* et de l'égalité hommes femmes devenue un point de démarcation politique et idéologique et un enjeu central de la vie politique. La question des droits des femmes s'est déplacée de la marge des débats politiques pour se positionner au cœur des défis de changement et de réforme.

Dans son discours, à l'occasion de la commémoration du 46ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple (20 août 1999), le Roi Mohamed VI a abordé la question des femmes en reconnaissant leur rôle et en mettant le doigt sur les discriminations qu'elles subissent. Latifa affirme que cette déclaration était un grand signe d'espoir, c'était un engagement de la part du souverain pour la promotion des droits des femmes. Aujourd'hui, disait-elle : « *Dans un climat de tension extrême et au vu des fortes résistances à l'intérieur du gouvernement (dont le ministre des affaires islamiques était farouchement contre toute réforme de la moudawana) et de la part des islamistes et des oulémas, Abderahman El Youssoufi s'est trouvé dans l'impossibilité de faire avancer le PANIFD. Il a fallu trouver une issue pour débloquer la situation et faire aboutir la réforme de la moudawana* ». Latifa rapporte qu'elle s'est entretenue avec Zoulikha Nacri, conseillère du

souverain pour demander l'arbitrage du Roi Mohamed VI¹⁰. Cette proposition a été appréciée mais à condition que la demande implique d'autres membres des différentes tendances y compris le PJD. Pour ce faire, une commission s'est constituée et une lettre a été adressée au Roi. La demande a été approuvée et l'accueil du Roi de certaines militantes a été fixé pour le 5 mars 2001 afin de mettre en place la commission qui se chargera de la réforme du CSP.

Au même moment, les membres du réseau d'appui pour le PANIFD dont l'UAF était membre, se réunissaient pour préparer un Sit-in devant le parlement plaidant le maintien du PANIFD. Quand elles avaient appris par le biais de Latifa Jbadi et de Nezha Alaoui la nouvelle de l'arbitrage royal et de l'accueil du 5 mars, elles se sont attaquées à ces deux militantes. L'ADFM avait pris la même position. Elles ont considéré cet acte comme une trahison. Elles étaient convaincues que c'est au gouvernement et au parlement de changer *la moudawana*. L'UAF était convaincue qu'il ne fallait compter ni sur le gouvernement ni sur le parlement sinon toutes ces réformes et surtout celle de la moudawana seraient vouées à l'échec. Latifa, affirme que devant le silence de la majorité des membres de ces deux institutions qui sont dans la plupart des conservateurs, la résistance menée et orchestrée par le ministre des affaires islamiques et suite au blocage de la situation, l'arbitrage royal restait le seul recours possible. Latifa, avec deux autres membres de l'UAF (Nezha Alaoui et Aicha Loukhmas), étaient parmi les femmes accueillies par le Roi.

Latifa a reçu avec beaucoup d'enthousiasme et d'optimisme la nomination de trois femmes dans la commission désignée par le Roi pour la réforme du CSP. Au sein de l'UAF, elle a assuré avec les autres militantes le suivi des travaux de la commission devant laquelle elles ont plaidé les positions et les revendications consignées dans leur mémorandum. Elles ont mené une campagne baptisée « je veux une solution ». Un tribunal symbolique des femmes a été tenu. Il consistait en un espace où on présentait les cas les plus difficiles des femmes victimes des dispositions de la moudawana. Certains membres de la commission royale assistaient et suivaient ces cas pénibles et relevaient les problèmes dont souffraient ces femmes. Ceux qui ne pouvaient pas assister, recevaient des enregistrements. Les militantes ont également ramassé dans les tribunaux et remis à la commission 1000 cartes postales remplies par des femmes victimes d'injustices liées à la moudawana en notifiant le numéro de dossier, le tribunal, les violations

¹⁰ - Abderrahman El Youssoufi avait lui-même déclaré que la seule issue pour débloquent la situation serait l'arbitrage royal.

subies et les attentes. Ces cartes portaient l'image de la marche des femmes et le slogan de la campagne « je veux une solution ». Dans le cadre de la coordination des associations des femmes et celle des femmes des partis politiques, Latifa et ses camarades se sont mobilisées dans le plaidoyer et le lobbying, à travers les rencontres avec les membres ou le président de la commission, les communiqués, les points de presse et les lettres adressées au Roi.

Pour Latifa, La réforme de 2004 constitue une véritable révolution, elle dépasse une simple modification. C'est un vrai changement où la femme est reconnue sur le plan normatif l'égale de l'homme en droits et obligations. Le divorce n'est plus entre les mains du mari, le concept de « *chicago* » y a été introduit. La femme a le droit de se marier sans avoir besoin de tuteur. Cette réforme, assure Latifa n'a pas répondu à toutes les revendications des militantes, comme l'abolition de la polygamie, l'abolition du divorce révocable, l'abolition de « *atta'assib* », la tutelle sur les enfants à égalité avec les hommes. Néanmoins, elle constitue une rupture nette avec le passé.

La question de la représentativité des femmes dans les lieux de décision politique

Latifa atteste que la question des droits politiques des femmes et leur participation dans les sphères de décision a toujours constitué une des priorités de l'UAF. Elle assure que c'est l'implication des femmes dans le champ politique qui pourrait leur permettre de défendre leurs droits y compris en ce qui concerne les réformes constitutionnelles. Au moment des pourparlers entre le Roi et les partis politiques à propos des réformes constitutionnelles de 1991, l'UAF avait proposé le système du quota. Dans ce but, un premier mémorandum portant sur la constitutionnalisation de l'égalité et des droits des femmes a été adressé au Roi, des contacts ont été entamés et des réunions tenues avec les partis politiques pour faire part des propositions des militantes. A l'exception de l'OADP qui soutenait les propositions de l'UAF, tous les partis avaient refusé. Ils ont considéré le système de quota discriminatoire et non démocratique et n'ont pas pris en compte les propositions des femmes. Latifa, avec d'autres militantes de l'UAF, ont continué à agir sur la question de la représentativité politique des femmes. A l'approche du référendum pour l'adoption de la constitution en 1996, Latifa raconte que les composantes de la *Koutla* étaient saisies pour les convaincre de la nécessité de l'adoption du quota et de l'ensemble de leurs revendications mais sans succès. Elles ont poursuivi leur lutte au sein du Comité national de coordination qui était composé de partis politiques et d'organisations des droits des femmes à travers un plaidoyer commun pour

la prise en compte des droits des femmes dans la constitution et en essayant de former des candidates pour les élections.

Après les résultats négatifs des élections qui ont consacré l'exclusion des femmes des instances électives, les associations féministes et les militantes au sein des partis politiques ont compris que sans le système du quota, la représentativité des femmes restera très faible. Elles se sont rendues compte de la nécessité de constituer une force de pression élargie composée de différentes tendances politiques existantes et agir sur la durée sans attendre les périodes électorales. Elles cherchaient à cibler les partis individuellement avant qu'ils ne forment un bloc. En effet, après la marche mondiale de 2000 et son retour du Canada, Latifa atteste que dans le cadre d'une stratégie commune, une réunion préparatoire pour les élections de 2002, a abouti à la constitution de deux commissions de coordination : une composée de femmes membres des partis politiques et une autre composée principalement des organisations de défense des droits des femmes. Latifa était active dans les deux commissions, au nom du PSD et de l'UAF. Elle était chargée de mener une recherche pour étudier et comparer les différents modes de scrutin qui existent dans le monde et les différentes procédures existantes pour l'adoption du quota. En tant que membre de ces deux commissions, elle a suivi avec les autres militantes les débats politiques relatifs au mode de scrutin. La réflexion a porté sur les deux types de scrutin : individuel et par liste. La première proposition des deux commissions était la mise en place d'un quota de 1/3 des sièges des membres élus et l'alternance dans leur classement. Après de longs débats et de simulations qui ont conclu que cette forme de quota ne donnerait pas de résultats effectifs au vu du mode de scrutin adopté et à la misogynie dominante, elle n'a donc pas été retenue¹¹, cette proposition n'a pas été retenue. Latifa a été chargée de faire une deuxième proposition. Quoiqu'elle ne fût pas convaincue, elle a proposé la liste nationale pour garantir des sièges réservés à un certain nombre de femmes. Les deux commissions ont proposé 20% puis 10% pour la liste nationale et 10 pour les têtes de listes locales. Pour que cette proposition soit acceptée, un plaidoyer a été mené auprès du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur qui ont apporté leur soutien. Des plaidoyers ont été menés auprès des responsables des partis politiques et des groupes parlementaires aussi bien de la majorité que de l'opposition. Les commissions dont Latifa a fait partie ont assuré le suivi au quotidien du processus d'adoption. La loi a été adoptée par le

¹¹- L'adoption d'un mode de scrutin basé sur des listes et des circonscriptions réduites ne permettait que l'élection des têtes de listes ce qui éliminerait les femmes systématiquement puisque les partis ne seraient pas prêts à les placer en première position.

conseil du gouvernement et remise au parlement qui a voté en sa faveur. Cependant, cette loi s'est heurtée au rejet du Conseil constitutionnel qui a jugé la liste nationale et le quota inconstitutionnels, car elle est en contradiction avec le principe de l'égalité entre l'homme et la femme stipulé dans l'article 8 de la constitution¹². Ce que les commissions de coordination ont considéré comme une aberration du fait qu'on rejette un mécanisme qui permettrait d'avancer vers l'égalité en se basant sur l'article qui en consacre le principe.

Latifa rapporte qu'elles avaient concilié entre l'approche juridique avec la liste nationale et l'approche contractuelle avec les partis politiques. Elles se sont mobilisées pour faire voter la loi organique de la chambre des représentants en n'intégrant que le mécanisme de liste nationale sans mentionner qu'elle serait réservée aux femmes. Finalement la loi est passée. Une charte d'honneur a été rédigée par les commissions de coordination et signée par les leaders des partis politiques pour garantir la représentativité des femmes, elle a été publiée par la suite. Ainsi, cette action a été à l'origine de l'élection de trente-cinq femmes au parlement à l'occasion des élections législatives de septembre 2002 (30 par la liste nationale et 5 par les listes locales). Latifa atteste qu'elle n'a pas voulu se présenter aux élections au nom du PSD et ce pour donner plus de crédibilité à l'action menée en faveur de la liste nationale. Ces résultats, dit Latifa « *étaient maigres par rapport à nos revendications, cependant, ils ont facilité la voie à d'autres acquis* ».

La grande déception pour Latifa était à l'occasion des élections communales de 2003 où le taux de femmes élues est resté très en deçà de toute attente (0,56%). Certes, la mobilisation était très faible et n'était pas de la même ampleur que celle de 2001. Les militantes s'étaient contentées de faire des propositions aux partis politiques et au Premier ministre. Ce dernier les a convaincues de ne pas la présenter comme loi. Il leur a promis de faire passer une charte d'honneur entre le gouvernement et les partis. Or, la loi a été promulguée sans aucune mesure permettant de renforcer la représentativité des femmes. « *Ce fût une grande régression* » pour Latifa.

Expérience partisane diversifiée

Latifa est convaincue que « *la politique est la chose la plus sérieuse dans la vie, c'est un engagement pour dénoncer l'injustice sociale, défendre la dignité de l'être humain et son droit au bonheur moral et matériel* ».

¹² - La constitution de 1996.

Elle s'est intéressée très jeune à la politique. A l'âge de quinze ans, elle a adhéré au parti de libération et du socialisme (PLS) pour une courte durée. Vers les années 1970-1971, elle est entrée en contact avec les militants de la nouvelle mouvance de gauche marxiste-léniniste. Elle a intégré l'organisation clandestine 23 mars. Ce mouvement, rapporte cette militante, « *offrait, à notre avis une alternative idéologique et militante à la hauteur des exigences du combat démocratique qu'il fallait mener alors* ». Dès 1970, parallèlement à son engagement dans le mouvement des lycéens, elle était active dans la jeunesse ouvrière de l'UMT. Après son exclusion du lycée, et l'intégration de l'école régionale des instituteurs elle est devenue membre du syndicat et a été élue congressiste au cinquième congrès de la fédération nationale de l'enseignement. Après son expérience à l'UMT, elle a intégré la CDT lors de sa sortie de prison.

En tant que militante de l'organisation 23 mars, elle a participé à la création de l'OADP en 1983. Elle était membre du comité central de cette organisation. En 1984, elle s'est présentée aux législatives dans le quartier de Youssoufia à Rabat, mais sa tentative n'a pas été probante. Latifa assure que « *Les élections étaient truquées et faussées pour tout le monde et si aucune femme n'a été élue, c'est une volonté politique d'exclure toutes les femmes du jeu démocratique* ».

En 1996, il y a eu scission au sein de l'OADP à cause de la divergence d'opinion à propos du référendum concernant la constitution. Latifa a fait partie du courant qui était en faveur de la constitution même si elle ne répondait pas à ses aspirations. Elle avait senti que le Maroc vit un tournant historique important, une certaine ouverture qu'il fallait saisir pour une réconciliation nationale et pour engager un processus de réformes. Cette scission a abouti à la création d'un nouveau parti : le Parti socialiste démocratique (PSD) dont Latifa était membre fondateur. Elle a fait partie du bureau politique. Après la dissolution de ce parti et la fusion au sein de l'USFP en 2005, Latifa est devenue membre du bureau politique. Au nom de ce parti, elle a été élue députée à la chambre des représentants en 2007. En 2011, elle quitte le parti, parce qu'elle ne s'y retrouvait plus. Elle juge que ce parti n'est plus en mesure d'incarner les idéaux qui ont fondé tous ses choix de vie militante.

La dame de l'instance équité et réconciliation

Latifa a fait son entrée au conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) après avoir été impliquée dans le dossier épineux des violations des droits de l'Homme survenues pendant les années de plomb. Etant l'unique

femme nommée à l'IER, elle considère que c'était l'étape la plus importante de sa vie, *« j'ai eu l'honneur et l'occasion de faire partie de l'équipe chargée d'exorciser une partie de la mémoire collective, d'établir la vérité sur les violations graves du passé, d'œuvrer pour réconcilier les marocains avec un passé douloureux et de mener cette belle expérience de la justice transitionnelle »*.

Dans le cadre de l'IER, Latifa a travaillé sur le dossier des investigations concernant le sort des disparus et à l'identification des tombeaux des défunts. Elle a mené en compagnie de l'équipe chargée de ce dossier, le travail de localisation des centres secrets de séquestration et de détention. A propos de sa visite au centre de *Derb Moulay Chérif*, cette ancienne détenue disait : *« j'y suis revenue dans le cadre de l'instance, l'ouverture de ses portes était un moment très fort, j'ai revu les lieux où j'ai été détenue et torturée, ce fut un moment de réappropriation de la mémoire »*.

Latifa a participé également à l'audition des victimes et de leurs familles qui ont été enregistrées. Elle a mené des recherches dans les archives de la police, de la gendarmerie, des hôpitaux et dans les centres de détention. Elle a écouté les témoignages des gardiens de ces centres, des responsables pour pouvoir faire le recoupement des faits. Elle a travaillé avec les victimes et familles des disparus tout le long du processus. Elle a préparé les auditions publiques où elle a constaté que *« les femmes étaient plus fortes, plus directes et plus audacieuses dans leurs témoignages que les hommes »*.

En tant qu'unique femme à l'IER, elle a insisté pour que la question du genre soit prise en considération dans les différentes actions de cette instance. Le genre a été ainsi pris en compte dans la vision, l'approche et les travaux de l'IER aussi bien dans les investigations, la réparation et la rédaction du rapport et des recommandations.

Latifa a supervisé l'étude qui a été menée sous la direction du sociologue Mokhtar Harras qui s'est basée sur des enquêtes effectuées dans les sept régions qui ont été le plus touchées par les violations des années de plomb ainsi que des entretiens et des focus groupes avec des anciennes détenues. Un document important a été élaboré par la sociologue Nadia Guessous, intitulé : *« genre et violence politique au Maroc »*.

Les femmes, selon cette ancienne détenue, ont subi les mêmes tortures que les hommes mais en plus, elles étaient victimes de violations et de sévices spécifiques (viols, harcèlement, avortement, perte d'enfants...). Elles accouchaient et allaitaient dans des conditions déplorables. Latifa atteste que ces anciennes détenues ont subi une double violence ~~blessure~~, celle de l'Etat

et de la société : les femmes qui passaient par la détention sont souvent répudiées par leurs maris. Lorsqu'il s'agit d'une jeune fille, elle ne pouvait plus prétendre au mariage. Ces femmes, assure Latifa sont stigmatisées et exclues de la communauté car considérée incarnant le déshonneur, des familles, des tribus et du village, elles sont abandonnées. C'est pour cela qu'elle estime que l'indemnisation doit être proportionnelle au degré de leurs souffrances. Elle a dénoncé l'injustice faite aux femmes au moment de l'indemnisation dans le cadre de l'instance indépendante d'arbitrage en 1999 qui s'était basée sur les règles de l'héritage, Latifa a tenu à ce que cette indemnisation soit faite sur la base de l'égalité entre les sexes et la prise en compte des violations et des sévices doubles que les femmes avaient subis. Dans ses recommandations, elle a insisté sur la protection des droits des femmes pour que ce qu'elles ont subi ne se reproduise jamais.

Latifa a contribué à la rédaction du rapport final et des recommandations de cette instance. Elle atteste que beaucoup d'efforts ont été déployés pour élucider nombreux cas de détenus disparus, mais d'autres n'ont pas été élucidés.

Cette ancienne détenue affirme ne pas exprimer le moindre soupçon de rancœur, elle est une belle leçon de pardon.

Membre fondateur et coordinatrice de plusieurs structures

Il est difficile de situer Latifa dans une seule perspective du militantisme. Elle a participé à tous les volets qui ont secoué et bousculé l'ordre socio politique dans le but de le réformer et d'instaurer la démocratie et l'émancipation de la femme. Elle est membre fondateur de plusieurs comités :

- Membre de la Commission nationale mixte (gouvernementale et non gouvernementale) pour la préparation et le suivi de la Conférence mondiale de Nairobi de 1985 sur la femme. Latifa devait participer à cette conférence, elle était à ce moment-là dans le mouvement 8 mars et a été contactée par les Nations unies, avec Fatima Zahra Tamouh, pour animer un atelier à Nairobi. Elles étaient prises en charge et un stand leur a été réservé. Elle rapporte, qu'elle a été contactée par la primature pour lui annoncer qu'une délégation officielle marocaine allait partir à Nairobi, que le Roi leur a réservé un avion et qu'elles devaient partir avec cette délégation pour défendre la question du Sahara « *on compte sur vous parce que vous les militantes, vous êtes capables de vous opposer à nos adversaires* ». Elles ont accepté après avoir consulté les membres de l'UAF, mais pendant les préparatifs du départ, elle a appris que le ministère de l'Intérieur avait

confisqué son passeport lui interdisant de se rendre à Nairobi. Elle s'est résignée avec amertume parce qu'on l'a menacé de lui retirer définitivement son passeport si elle dénonce ces abus dans les journaux. C'est ainsi que Latifa qui a participé à la préparation de cette conférence s'est vue éliminée et remplacée par Saadia Saadi.

- Membre fondateur du comité national de coordination des femmes créé dès 1984 à l'instigation du journal 8 mars et qui composé de représentantes des partis d'opposition.

- Coordinatrice de la Conférence régionale des ONG féminines africaines pour la préparation de la Conférence mondiale des Droits de l'Homme tenue à Vienne en 1993.

- Membre fondateur et coordinatrice du Comité de Lutte contre la Violence créé en 1993 et qui regroupait neuf associations.

- Membre fondateur et coordinatrice du comité de suivi pour la mise en œuvre des droits de la femme, créé en 1994 et qui rassemble huit associations.

- Membre fondateur et coordinatrice du comité national préparatoire de la Quatrième Conférence mondiale sur la Femme tenue à Pékin en 1995.

- Membre fondateur du Comité démocratique de Coordination féminine, créé en 1996, qui regroupe onze associations et des représentantes des partis de l'opposition et qui axe son travail sur les droits politiques de la femme.

- Membre du comité mixte (Etat et société civile) de réflexion sur une stratégie nationale pour la lutte contre l'analphabétisme.

- Membre du comité de coordination des associations des femmes et du comité de coordination des femmes des partis politiques mis en place en 1998

- Coordinatrice de la marche mondiale des femmes de 2000 pour le Maroc et le monde arabe. A propos de cette marche, Latifa atteste qu'elle « *marquera l'entrée de l'humanité dans le nouveau millénaire avec la ferme volonté de la femme d'exprimer son ras-le-bol* ».

En dehors du mouvement féministe, Latifa était dans plusieurs associations des droits humains, syndicales et culturelles :

- Membre de l'Association marocaine des Droits de l'Homme (AMDH), 1979.

- Membre fondateur de l'Organisation marocaine des Droits de l'Homme (OMDH), 1988.
- Membre du Conseil consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) depuis 2002.
- Membre de l'Observatoire national des Droits de l'Enfant.

Latifa a animé plusieurs clubs de lecture, d'écriture pour jeunes, et divers clubs de cinéma. Elle a initié des projets à caractère socio-éducatif : Elle a passé onze années de lutte contre le phénomène de l'analphabétisme par le biais des associations *A'in Akhak* (aide ton frère) et *al Maarifa*. Elle rendait visite tous les dimanches aux familles dans les douars pour la sensibilisation et la conscientisation ainsi que pour participer aux travaux de réaménagement des habitations. Elle a participé, dans le cadre de l'UAF, à l'organisation de coopératives pour les femmes rurales.

Elle est élue femme de l'année 1996 et désignée ambassadrice de la société civile auprès de la commission des Nations Unies pour les droits de l'Homme en 1998. Elle est également lauréate en 2005 du prix de la participation politique décerné par l'ONG américaine *Vital Voices* à Washington en reconnaissance de son engagement au profit des droits des femmes.

Bilan d'un parcours

Latifa considère qu'elle est le produit d'une génération de la fin de la colonisation et du début de l'indépendance. Elle s'est engagée entièrement à défendre ses idées, à les porter à travers une action collective. Le plus important pour elle, est de « *contribuer à la concrétisation d'un rêve collectif, je me suis donnée à fond avec détermination, passion et abnégation, avec amour de l'autre, de mon pays et si c'était à refaire je le referai, peut être en mieux* ».

Elle affirme que le Maroc a réalisé des avancées indéniables en matière des droits de la femme grâce aux efforts déployés par les militantes féministes. Il suffit de comparer la situation des femmes avant la naissance du mouvement et l'état actuel. Le fait d'avoir adopté des réformes sur des questions qui étaient considérées tabous au départ et qui font l'objet de politiques publiques est un grand acquis (violence, budget sensible au genre...). Cependant, la discrimination, l'exclusion et la violence à l'égard des femmes persistent et le combat pour l'égalité hommes femmes est encore long.

Selon elle, l'évolution de la société a certes contribué à l'émergence des femmes en tant que militantes ayant pour objectif l'évolution du pays, le changement social et l'instauration de l'égalité des genres. Au début, ajoute Latifa, « *on parlait de liberté et on cherchait l'affranchissement* ». Ce qui était important pour ces militantes, c'est que cette question des droits des femmes, tant occultée et marginalisée aussi bien dans les programmes des partis politiques que dans la presse et dans les médias en général, est devenue une question centrale, un enjeu important dans le développement du pays, un enjeu politique également et une ligne de démarcation, basée sur les valeurs égalitaires entre les sexes, qui permettrait de distinguer les modernistes et les tenants du conservatisme.

Elle estime que les féministes ont joué un rôle important et décisif pour défendre les droits des femmes. Elles ont réalisé les premiers pas vers l'égalité mais leur combat n'est pas fini, il reste beaucoup à faire, surtout en cette période où les défis sont de plus en plus importants. Latifa considère que l'action ne devra pas se limiter au national mais aussi se renforcer au niveau régional pour faire face aux fondamentalistes. Le combat se poursuit, les militantes féministes travaillent dans des coalitions, comme le Printemps féministe pour la Démocratie et l'Égalité ou le Printemps de la Dignité. Aujourd'hui, elle assure que « *nous sommes appelées à redoubler nos forces, à développer nos capacités de mobilisation et à travailler sur le terrain* ». Il faut préserver les acquis.

Latifa, est une icône parmi d'autres du mouvement féministe marocain. Elle a été de tous les projets ayant pour finalité d'éclairer les questions portant sur les injustices faites aux femmes et la promotion de leurs droits

En dehors de son militantisme acharné, politique, syndical et des droits des femmes, Latifa est la mère de deux garçons Walid et Nabil. Elle se plaît à répéter que : « *j'ai trois passions : les enfants, les droits des femmes et la politique* ».

Amina Lemrini El Ouahabi

Résumé

Amina Lemrini Elouahhabi est née le 14 Septembre 1952 à Nador. Elle est mariée et mère de deux enfants. C'est dans cette ville qu'Amina a commencé sa scolarisation et part par la suite à Oujda où elle décroche son baccalauréat en 1970. En 1975, elle obtient sa licence. Après avoir passé une année à l'Ecole normale supérieure (ENS), elle sera affectée comme enseignante, successivement à Casablanca, Souk Sebt Oulad Ennema, dans la région de Béni Mellal, où elle a passé une dizaine d'années puis à Salé. Amina a fait de l'enseignement son cheval de bataille et a pu mener un parcours académique compatible avec sa profession et son action militante. Quelques années après, elle a passé avec succès le concours d'entrée au Centre de Formation des Inspecteurs de l'Enseignement secondaire. Sortie major de sa promotion, elle a été affectée à Mohammedia en tant qu'inspectrice principale de l'Education nationale pendant une année, puis à Skhirat-Temara, pendant deux ans, enfin à la délégation de Salé, à partir de 1990 où elle est restée jusqu'en mai 2012. En 2007, elle a soutenu sa thèse de doctorat sur le sujet : « *L'estime de soi et le respect de l'autre, proposition d'un modèle didactique pour l'éducation aux droits de l'Homme* ». Outre son travail de professeure, puis d'inspectrice principale, Amina a participé activement à plusieurs instances :

- En 1988, membre fondatrice de l'Organisation marocaine des Droits de l'Homme (OMDH) et membre de son Conseil national.
- En 1997, membre fondatrice du Comité de Soutien pour la Scolarisation des Filles rurales (CSSF).
- En 1999, membre de la Fondation Mohammed VI pour la promotion des œuvres sociales de l'éducation et de la formation.
- En 1999, membre du Comité supérieur de l'Education et de la Formation (COSEF) qui a donné naissance à la Charte nationale de l'Education et de la Formation.
- En 2002, membre du Conseil consultatif des Droits de l'Homme (CCDH).
- En 2010, membre du Comité de la Régionalisation avancée (CRA).
- En 2012, nommée présidente de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle (HACA).

Engagement politique

Amina a attrapé la fibre politique dès son jeune âge. Elle dit avoir connu et vécu plusieurs faits qui suscitaient son indignation et favorisaient sa prise de conscience politique. Lycéenne, elle rejoint le Parti de la Libération et du Socialisme (PLS). Lorsqu'elle a commencé ses études universitaires, elle a rejoint les rangs de l'Union nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) qui a été pour elle une seconde école après le Parti. A l'époque, elle a fait également partie du comité de Rabat de la « Jeunesse ouvrière marocaine » (JOM), affiliée à l'Union marocaine du Travail (UMT). Au deuxième congrès du parti, Amina devient membre du Comité central et plus tard la première femme membre du Bureau politique. Dans le cadre du parti, les militantes célébraient la journée internationale de la femme le 8 mars de chaque année et ce bien avant la décision de l'ONU en 1975. Bien qu'elles soient portées sur les questions politiques, les militantes commençaient déjà à s'intéresser à la question des droits des femmes.

Engagement féministe

L'engagement féministe d'Amina pour l'égalité hommes femmes a été nourri par les événements de mai 68 qu'elle a connus à Oujda grâce à certains de ses professeurs ainsi que par un milieu familial très ouvert. Dans son propre parcours, loin de privilégier un moment particulier, Amina considère que l'un des moments forts qu'elle a vécus, après la création de l'ADFM en juin 1985 était celui de réaliser l'autonomie de la structure. Ceci a permis de positionner la question de l'égalité hommes femmes et de l'imposer au débat public. Les acquis et les avancées enregistrés en sont la meilleure preuve. Dans le parcours du mouvement, l'apport d'Amina était d'une grande importance. Elle figure en bonne place parmi celles qui ont lutté pendant une longue période pour la reconnaissance des droits des femmes.

Amina a fait partie de l'équipe qui a été mise en place en 1998 pour l'élaboration du PANIFD qui avait considéré parmi ses domaines prioritaires celui de la réforme du code du statut personnel (CSP) qu'Amina considère qu'il était urgent d'initier puisqu'il n'avait guère évolué depuis son adoption en 1957. Elle estime qu'il fallait prendre en compte les évolutions qui ont marqué de leur sceau les réalités sociales et entreprendre les réformes à même d'instaurer l'égalité des droits entre les époux. S'agissant du référentiel religieux qui a structuré le débat autour de la réforme du CSP, Amina rappelle que les tenants de ce référentiel présentaient une interprétation, sachant, comme elle le dit : « *qu'interpréter*

n'est pas détenir le savoir. C'est une tentative de proposer modestement une lecture parmi d'autres, en laissant la place au doute et non en imposant sa propre lecture et en décidant d'une manière dogmatique de barrer la route à toute autre lecture ». Elle ajoute : « *L'interprétation nécessite de laisser la liberté par rapport à un passé, à une tradition et à une autorité normative ».* En réaction à l'annonce de la réforme par le Roi, Amina témoigne que : « *C'est une date que je n'oublierai jamais, un moment que je garderai toujours présent dans ma mémoire. Je peux oublier beaucoup de choses, mais les termes du discours royal sur la réforme demeureront attachés à mon être le plus profond ».* L'engagement d'Amina dans le combat pour la réforme du CSP ne s'est jamais démenti. Elle est restée mobilisée et a contribué à tout ce qui a jalonné ce long processus, fait de sacrifices des centaines de militantes comme elle.

Monographie¹

Données sociodémographiques

Amina Lemrini Elouahhabi est née le 14 Septembre 1952 à Nador, ville située au nord du Maroc. Elle est mère de deux enfants et deux fois grand-mère (Hanna comme elle aime à répéter). La famille Lemrini, connue davantage par le nom Tamsamani du nom de sa tribu d'origine, est une famille très ouverte eu égard notamment au contexte social et culturel de la région du Rif, réputée pour son conservatisme. C'est également une région connue pour le courage et la fierté de ses hommes et de ses femmes. La guerre menée par l'une des figures de la résistance marocaine, Abdelkrim El Khattabi, n'a pas laissé les rifains indifférents, c'une source de fierté y compris parmi les filles.

Quand Amina évoque son origine, elle rappelle que : « Je dois d'abord reconnaître, que, personnellement j'ai grandi avec des parents bien en avance par rapport à leur contexte et leur espace-temps. L'éducation offerte aussi bien aux filles qu'aux garçons et le comportement respectueux de mes parents m'ont beaucoup marquée. Je dois dire que c'était là déjà l'atout du départ qui a eu beaucoup d'influence sur mon parcours et m'a été d'un grand apport pour ma propre trajectoire et tout particulièrement pour mon engagement politique, notamment pendant les années 70 et 80, marquées par la répression et les limitations des libertés publiques. C'est un atout majeur qui était loin d'être généralisé à mon environnement familial élargi et à ma région rifaine. Elles étaient encore très rares les filles de ma génération qui ont eu la chance de poursuivre leurs études et qui ont réussi à s'imposer plus ou moins comme maîtresses de leurs destinées ».

C'est dans cette ville qu'Amina a commencé sa scolarisation, elle y restée jusqu'à l'obtention du brevet. Elle se rappelle que sur le trajet qui l'amenait à l'école, ainsi que celui qu'elle empruntait pour aller chez ses grands-parents, elle observait la vie austère des pêcheurs traditionnels qui réparaient leurs filets, aidés le plus souvent par leurs enfants. « *Une image qui est restée gravée dans ma mémoire* ».

Amina part par la suite à Oujda où elle décroche le baccalauréat au lycée de jeunes filles, qui portait le nom de l'une des femmes qui ont marqué l'histoire des Almoravides, Zineb Nafzaouiya, épouse de Youssef Ibn Tachefine. Loin du foyer familial, elle habite dans un internat qui constituera un espace dans lequel Amina fera son entrée, pour la première fois, dans une action collective. En 1970,

¹ - Monographie réalisée par Khadija Sebbar et révisée et complétée par Latifa El Bouhsini

bachelière, elle quitte Oujda pour regagner Rabat où elle s'inscrit à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines en vue de la préparation d'une licence de géographie. A cause de l'année blanche, due aux longues grèves estudiantines de 1974, Amina n'obtiendra sa licence qu'en 1975. Après avoir passé une année à l'Ecole normale supérieure (ENS), elle sera affectée comme enseignante successivement à Casablanca, Souk Sebt Oulad Ennema, dans la région de Béni Mellal, où elle a passé une dizaine d'années puis à Salé. Amina a fait de l'enseignement son cheval de bataille et a pu mener un parcours académique compatible avec sa profession et son action militante. Ceci, lui a permis d'enrichir son expérience dans le domaine de l'enseignement, domaine fondamental pour le progrès de toute société.

Quelques années après, Amina a passé avec succès le concours d'entrée au Centre de Formation des Inspecteurs de l'Enseignement secondaire. Sortie major de sa promotion, elle a été affectée à Mohammedia en tant qu'inspectrice principale de l'Education nationale pendant une année, puis à Skhirat-Temara, pendant deux ans, enfin à la délégation de Salé, à partir de 1990 où elle est restée jusqu'en mai 2012.

En 1994 elle intègre de nouveau la Faculté des Sciences de l'Education pour préparer le Diplôme des Etudes approfondies (DEA). Elle a choisi de travailler sur « la didactique de la géographie ». Ce faisant, elle a pu capitaliser sur son expérience et son savoir en tant qu'inspectrice et éducatrice en proposant une vision et un regard critique des pratiques pédagogiques en vigueur. C'était pour elle l'occasion de proposer et de mettre en œuvre une approche nouvelle et des idées novatrices.

Dans ce sens, influencée par les grands penseurs des sciences de l'éducation, Amina considère que les enseignants doivent apprendre à enseigner et non plus transmettre des connaissances. Il s'agit, dit-elle « *de la démarche, des concepts, des outils qui encadrent la matière, afin d'aboutir à produire du savoir et pas simplement à le transmettre, comme je le constate d'après mon expérience d'inspectrice principale* ».

En 1997, elle décide de préparer une thèse de troisième cycle sur « la démarche géographique à l'école ». Dix ans après, en 2007, elle a soutenu sa thèse de doctorat sur le sujet : « *L'estime de soi et le respect de l'autre, proposition d'un modèle didactique pour l'éducation aux droits de l'Homme* ». L'encadrement a été assuré par deux directeurs étant donné la nature du sujet qui concernait deux volets : les droits de l'Homme et la pédagogie. Trente-deux ans après sa licence, Amina assure que : « *Tout en restant dans mon domaine, j'ai eu la possibilité de le rattacher à mon engagement militant. Tout en menant humblement ma profession d'inspection, j'ai fait en sorte que mon parcours académique profite à mon domaine professionnel. J'étais également associée au processus de la*

révision des programmes scolaires pour passer de l'éducation civique à l'éducation de la citoyenneté qui repose sur l'idée considérant le citoyen comme la pierre angulaire de l'Etat de droit ». Amina considère les années 1998 et 2007 comme étant deux dates importantes. Il s'agit d'une part de l'arrivée du gouvernement d'alternance et d'autre part l'amorce d'un processus de réformes qui a touché un certain nombre de domaines dont celui de l'éducation. Il importe de souligner que dans le cadre des réformes du système de l'éducation ainsi que la refonte des manuels scolaires, il a été question de procéder à l'introduction de l'éducation sur les droits de l'Homme. Ce qui a constitué une nouveauté d'une importance cruciale aux yeux de celle qui a fait de l'éducation son sujet de prédilection. Concernant son intérêt académique pour les questions d'éducation et droits de l'Homme, Amina tient à souligner que : « *la préparation des diplômes n'a aucun rapport avec mon parcours professionnel et mon avancement administratif ou financier, c'est plutôt lié à ma curiosité intellectuelle et à ma satisfaction personnelle. C'était également ma manière de militer et de faire en sorte que l'école marocaine contribue à la formation intellectuelle des jeunes, et non à un bourrage de crâne* ». Dans ce sens, elle rappelle par exemple que quand un élève apprend la géographie dans les règles de l'art, ceci contribue à développer sa citoyenneté active. A titre d'exemple, il peut comprendre les enjeux d'un découpage électoral, rien que par le cadrage d'un géographe qui peut l'amener à se poser les questions type : pourquoi un tel découpage ? Quels sont ses enjeux ? Ce qui peut l'aider à comprendre en simple citoyen, comment s'orienter dans une ville qu'il ne connaît pas, du moment qu'il possède les outils de la géographie et perd moins de temps. Ces outils peuvent l'aider également à comprendre les enjeux du choix des lieux d'implantation des grands centres commerciaux par exemple. Dans ce cadre, Amina rappelle ce qu'Yves Lacoste disait à ce propos : « *La géographie sert aussi à faire la guerre* ». Amina ajoute que comme tout savoir qui aide à comprendre et à agir sur le monde, tels que le savoir philosophique, historique et sociologique, la géographie peut aider à apporter un éclairage et un regard qui lui sont spécifiques. Elle assure que « *C'était ce challenge que je cherchais à relever. Doter l'élève/citoyen d'une compétence intellectuelle, lui permettant de saisir ce qui l'entoure. D'où le choix du sujet du mémoire de mon troisième cycle : « la démarche géographique à l'école* ». *J'ai fait le choix de travailler sur le premier cycle afin d'expérimenter de nouveaux modules* ».

Amina rappelle que sa formation académique lui a servi également dans son parcours et dans les responsabilités qu'elle a dû assumer tout au long de sa vie.

Outre son travail de professeure, puis d'inspectrice principale, Amina a participé activement à plusieurs instances :

- En 1988, membre fondatrice de l'Organisation marocaine des Droits de l'Homme (OMDH) et membre de son Conseil national.
- En 1997, membre fondatrice du Comité de Soutien pour la Scolarisation des Filles rurales (CSSF).
- En 1999, membre de la Fondation Mohammed VI pour la promotion des œuvres sociales de l'éducation et de la formation.
- En 1999, membre du Comité supérieur de l'Education et de la Formation (COSEF) qui a donné naissance à la Charte nationale de l'Education et de la Formation.
- En 2002, membre du Conseil consultatif des Droits de l'Homme (CCDH).
- En 2010, membre du Comité de la Régionalisation avancée (CRA).
- En 2012, nommée présidente de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle (HACA). Discrète, Amina n'aime pas parler de sa vie privée et préfère mettre en avant son action publique. De même, elle n'aime pas qu'on lui pose la question sur la conciliation entre vie privée et vie publique. Elle relève avec étonnement que : « *C'est une question qu'on ne pose jamais à un homme* ». Et elle poursuit : « *Je ne suis pas une superwoman. Je me suis mariée à 27 ans avec un homme qui ne m'a jamais manqué de respect. J'ai eu 2 garçons et grâce à eux je suis aujourd'hui complice de deux remarquables belles filles et grand-mère (hanna) de deux petites filles. J'ai eu, peut-être, la chance dans ma vie familiale, mais rassurez-vous, comme beaucoup de femmes et d'hommes, je ne suis pas cuisinière* ». Ce qui est certain, aux dires de ceux et celles qui l'ont fréquentée de près, c'est une femme sereine, équilibrée et très organisée. Ce sont là, entre autres, les secrets de la réussite de cette militante/intellectuelle qui tient toujours à être qualifiée plutôt d'activiste, ce qui prouve qu'elle a toujours eu une grande idée de ce que représente l'activisme au profit des causes nobles.

Engagement politique

Amina a attrapé la fibre politique dès son jeune âge. Elle dit avoir connu et vécu plusieurs faits qui suscitaient son indignation et favorisaient sa prise de conscience politique. Le contexte de l'époque était très favorable. Elle se rappelle de sa première action militante lorsqu'elle était au lycée à Oujda, où elle s'est vue mener une grève de la faim à l'internat à cause de la qualité

de la nourriture, grève qui a connu un franc succès. C'était la première fois où elle va agir en activiste consciente de son acte, ce qui n'était pas sans avoir des conséquences sur elle. En effet, la directrice de l'établissement n'a pas vu d'un bon œil cette grève considérée comme « *une rébellion organisée* ». Amina sera renvoyée de l'internat pendant quinze jours et n'y retournerait plus puisqu'elle n'était pas boursière. Elle a dû terminer l'année scolaire dans le même lycée mais comme pensionnaire dans un couvent de sœurs franciscaines.

C'est grâce, à la compréhension de ses parents qu'Amina a pu poursuivre ses études et finir l'année pour obtenir son baccalauréat en juin 1970. Elle rappelle que « *C'est d'ailleurs chez «les sœurs» qui lisaient beaucoup, écoutaient de la musique, débattaient des thèmes de société que j'ai appris la signification de la tolérance comme étant nécessairement à double sens (et non à sens unique)...grâce à leurs attitudes et comportements quotidiens envers ceux qui ne partageaient pas les mêmes convictions religieuses, j'ai compris ce qu'être tolérant* ».

Il faut rappeler qu'à cette époque, Amina avait rejoint le Parti de la Libération et du Socialisme (PLS), l'ancien Parti communiste marocain (PCM) dont la durée de vie s'est étalée de 1943 à 1968. Etant interdit, le parti menait ses activités dans la clandestinité. Amina était active dans le secteur des jeunes élèves à Oujda. Lorsqu'elle commence ses études universitaires, elle a rejoint les rangs de l'Union nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) qui a été pour elle une seconde école après le Parti. Les deux se confondaient pour celle qui assumait des responsabilités à la fois au sein des cellules du PLS regroupant les étudiant(e)s de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines et celle du comité de coordination du secteur étudiantin au niveau de l'Université Mohammed V. L'une de ses importantes responsabilités était de faciliter la circulation de l'information entre les militants(es), membres et dirigeants, en veillant au respect des règles strictes qu'imposait la situation de clandestinité de l'époque.

Amina rappelle que c'est dans ce cadre qu'elle a côtoyé de près des dirigeants du Parti tel qu'Ismail Alaoui, qui fut également son professeur de géographie rurale à la Faculté, Omar El Fassi, feu Aziz Belal, feu Simon Levy et feu Thami El Khyari et qu'elle a énormément appris d'eux. Ils étaient tous professeurs universitaires et responsables entre autres, du « secteur étudiantin » du Parti. Il y avait parmi eux ceux qui avaient assumé des responsabilités auparavant au sein des instances décisionnelles de l'UNEM, les années soixante.

Amina avait adhéré à l'UNEM en 1970 et a été désignée comme coordinatrice des cellules au niveau de la Faculté des Lettres. Elle a assuré parallèlement, un mandat de coordinatrice du comité des résidents(es) de la cité universitaire, qui était une des structures représentatives de l'UNEM. A l'époque, elle a fait également partie du comité de Rabat de la « Jeunesse ouvrière marocaine » (JOM), affiliée à l'Union marocaine du Travail (UMT). C'était un passage obligé pour les jeunes militants qui ont choisi la voie du communisme. Amina ne pouvait pas déroger à cette règle qui permettait un apprentissage militant digne d'un parti de gauche qui mettait les droits des ouvriers au cœur de son combat. Les activités de l'UNEM ont connu un gel suite à la répression qui s'est abattue sur les militants et la vague d'arrestations qui a touché énormément de membres et des responsables du bureau de cette organisation qui était la plus importante à l'époque.

S'agissant de son itinéraire dans le Parti, elle dit avoir dû s'accommoder avec les règles qui y régnaient et ne comptait pas brûler les étapes. Elle rappelle avoir « *fait toutes mes classes : membre puis responsable d'une cellule, membre du comité local, puis régional. A 23 ans, j'ai été élue membre suppléant au Comité central du Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) lors de son premier congrès en 1975. Le contexte de l'époque n'était pas du tout facile* ». Il faut rappeler que le Maroc s'apprêtait à récupérer le territoire du Sahara qui se trouvait encore entre les mains des Espagnols, d'où l'organisation en 1975 de la marche verte qui a mobilisé beaucoup de marocains, hommes et femmes. Un consensus national s'est créé autour de cette question, ce qui n'était pas sans impacter la vie politique marocaine dans son ensemble.

Les années 70 étaient terriblement marquées par la répression et la hantise de se faire arrêter. C'est dans ce contexte qu'Amina s'est fait élire à la section du parti. Un acte qui l'a rendue désormais publique. Elle se rappelle qu'à cette occasion, son père, agent de l'autorité à l'époque, fut approché par des hauts responsables lui signifiant qu'il était inacceptable que sa fille soit une révolutionnaire, appartenant au Parti d'Ali Yata. Le père, qui était membre actif au Parti de la Réforme à l'époque du Protectorat n'est pas allé par quatre chemins. Il leur a clairement dit « *je fais confiance à ma fille et je respecte ses choix* ». Amina assure qu'elle n'a pris connaissance de ce fait que des années plus tard. Quant à elle, sa hantise était d'éviter de tomber sous le joug de la répression, ce qui pouvait causer une douleur atroce à ses proches. Elle rappelle que si cela venait à se produire, elle ferait comme bon nombre de militant(e)s de sa génération ; elle assumerait. Les paroles du

poète palestinien Mahmoud Darwich chantées par Marcel Khalifa, résumant parfaitement bien le sentiment d'Amina, qu'elle rappelle à l'occasion de l'entretien² mené avec elle. « *J'aime mon âge...car si je meurs, j'aurai honte des larmes de ma mère* ».

Au deuxième congrès, Amina devient membre du Comité central à part entière, et plus tard première femme membre du Bureau politique. Elle contribua, à ces différents titres et moments, à l'animation en tant que responsable de la jeunesse du Parti ainsi que de la Commission nationale des Femmes. En 1984, cette commission organise un congrès national dont le suivi était assuré par feu Abdallah El Ayachi, membre du Bureau politique. Ce fut un moment d'une grande importance pour le Parti et plus tard le point de départ de la réflexion qui aboutira à la création de l'Association démocratique des Femmes du Maroc (ADFM).

Amina se rappelle de l'ambiance qui régnait à l'époque. Elle dit que le contexte des années soixante-dix avec son lot de répression et d'arrestations massives imposait certaines règles organisationnelles et justifiait la nécessité de la discrétion totale : « *un militant ne doit rien laisser au hasard. Il a l'obligation de se protéger et de protéger ses camarades, notamment lorsqu'il les connaissait* ». Elle poursuit : « *Je me rappelle que nos livres de chevet, ceux de toute une génération de militant(e)s étaient constitués d'un guide couleur orange, de Victor Serge, publié dans la collection Maspero, intitulé « **ce que tout révolutionnaire doit savoir de la répression** », ou encore ce manuel de référence de Antonio Gramsci à propos de « **l'intellectuel organique** ». «*Il s'agissait, d'un rituel qu'il fallait observer pour la tenue des réunions de cellules. A chaque réunion, poursuit Amina, il fallait répondre aux questions : où ? Quand ? Comment arriver ? Et comment partir ? Ainsi, l'ordre du jour de la réunion commençait obligatoirement par la « revue de presse » minutieusement élaborée et présentée à tour de rôle par les camarades, membres de la cellule. Il était question également d'organiser des « cercles de discussions » et des réunions élargies aux « sympathisants » sur des thématiques /réflexions idéologiques, politiques et culturelles* ». C'est dans le cadre d'un de ces cercles, animé périodiquement par les militant(e)s de la section du Parti à Rabat, cercles tenus dans les appartements privés de certaines camarades ou dans les chambres de la cité universitaire d'Agdal qu'a émergé l'idée de célébrer Le 8 mars de chaque année, la journée internationale de la femme. Ce fut bien avant la décision de l'ONU en 1975. Le journal Al Bayane, organe de presse du Parti, consacrait une page hebdomadaire à la question*

² - L'entretien a été mené pendant le premier semestre de 2014.

des droits des femmes notamment pour traiter le statut des ouvrières que les militantes allaient rencontrer à la sortie des usines ou à l'UMT. Il s'agissait également des sujets comme le code du statut personnel (CSP). La publication de ces articles était assurée de toute évidence par les militantes des deux sections proches de la rédaction du journal, à savoir Rabat et Casablanca. Amina se rappelle qu'une fois, avec son amie de toujours, Rabéa Naciri, elles avaient saisi la tenue d'une activité publique, organisée par le ministère des Affaires sociales, pour poser la problématique du CSP, sujet tellement tabou à l'époque. Ainsi, pour couper court à toute réaction et à tout « débordement indésirable, un haut responsable n'a pas hésité à nous cracher dessus ».

Amina rappelle qu'avec Rabéa : *« j'ai partagé des moments intenses pendant la période estudiantine. Nous avons eu à vivre ensemble des moments de notre parcours militant et à mener conjointement des activités telles que la distribution des tracts dans les amphithéâtres, activité que nous devions assurer très tôt, bien avant l'arrivée des étudiants. Beaucoup de nos copines s'étonnaient du fait de nous voir rarement en train de préparer nos examens, alors que nos résultats étaient plus que bons. J'avoue humblement, que l'essentiel de mes apprentissages, notamment en matière de savoir-faire méthodologique, je le dois à ces « écoles parallèles » de formation des militant(e)s. »*

S'agissant de l'apprentissage démocratique et des questions de démocratie interne : Celle qui a fait un long parcours au sein du PPS, rappelle que : *« les règles qui prévalaient pour l'élection des instances étaient beaucoup plus strictes que celles de nos jours, et pour cause, il n'y avait pas d'enjeux personnels. Les militants agissaient pour l'intérêt général et pas pour leur compte personnel. Le but était clair et précis : S'engager et œuvrer pour apporter un changement, faute de quoi, il fallait s'attendre à l'emprisonnement, il n'y avait malheureusement pas d'autres alternatives ».*

Dans son parcours militant, Amina se souvient des années passées à Souk Sebt, entre 1978 et 1984 qui, à cause de l'environnement local, du contexte politique de l'époque et de ses propres responsabilités, l'ont particulièrement marquée. Elle se rappelle que : *« Un jour, les autorités locales ont convoqué les parents de plusieurs élèves, notamment les filles de l'établissement scolaire où j'enseignais. La cause évoquée réside dans le fait qu'elles aient assisté à une conférence débat que j'ai animée dans le siège du PPS à l'occasion de 8 mars, sur le code du statut personnel. A son tour, mon mari qui était responsable du Parti au niveau de la région a*

également été interpellé par les autorités. On lui a signifié clairement qu'on peut discuter ce genre de sujets dans la capitale et pas dans la périphérie».

L'entrée d'Amina dans la dynamique électorale a commencé à l'occasion des élections communales de 1983. Sur cet événement, elle dit : *« je me suis portée candidate dans la commune de Souk Sebt, mais les autorités ont trouvé le moyen d'effacer mon nom des listes électorales pour empêcher ma candidature, alors qu'elles disposaient des preuves de mon inscription qui s'est faite dans leurs locaux. Lors de l'interrogatoire subi par mon mari, arrêté dans le cadre des événements de janvier 1984, il tenta de minimiser l'impact du Parti en rappelant le nombre limité des voix qu'il a lui-même obtenu aux élections. La réplique fut que selon leurs investigations, mon élection à moi était certaine ».*

Engagement féministe

Sur son engagement féministe, Amina rappelle un principe général selon lequel : *« il y a des femmes qui sont nées pour être des militantes et servir des causes, comme il y a toujours un moment où l'on se trouve freinée, tout simplement parce que l'on est une femme, chacune de nous (les femmes) a dû le vivre. On peut l'accepter et se dire que la vie est ainsi faite, ou trouver cela anormal, notamment lorsqu'on est doté d'une pensée dynamique, sans cesse renouvelée et d'un fort caractère ».* Amina fait partie de celles-là. Elle raconte comment elle a été marquée par le mariage d'une de ses copines à l'âge de 14 ans avec un homme de l'âge de son père. Cette histoire ne l'a pas laissée indifférente. Elle raconte que cela lui a fait très mal et lui a permis d'ouvrir les yeux sur les coutumes ancrées dans la société et de saisir plus tard, le caractère systémique de la domination masculine. Son engagement dans la lutte pour l'égalité hommes femmes a été nourri par les événements de mai 68 qu'elle a connus à Oujda grâce à certains de ses professeurs aussi bien français que marocains. Cet engagement a été également facilité par un milieu familial très ouvert. Ses parents, rappelle-t-elle, lui étaient d'un grand soutien dans sa trajectoire et son itinéraire politique. Elle assure les avoir convaincus de lui payer l'internat à Oujda afin de passer les années du lycée loin de sa ville natale où il y avait pourtant un lycée. Amina était consciente de la chance qu'elle avait. Amina se rappelle *« Qu'en 2^{ème} Année secondaire, mon professeur d'arabe, Ahmed Elkabdani, au collège Charif Mohammed Meziane, m'avait rendu la copie d'une dissertation sur le thème de l'injustice sociale, avec son appréciation que je n'oublierai jamais où il est dit : en avant Indira Gandhi. Je n'ai pas été impressionnée de ce que j'avais écrit, il me paraissait évident, mais*

j'étais toute fière, parce qu'à la radio, on parlait de cette femme qui est devenue Premier ministre de son pays ».

Très jeune, Amina a été attrapée par le virus de la lecture. Elle se rappelle qu'elle préparait comme une sorte de « revue de presse » des journaux que son père amenait à la maison, y compris en langue espagnole, en découpant des articles pour les coller dans un cahier et mettre, après collage, un trait sous les noms des femmes citées et les événements d'ordre politique. Son intérêt pour la participation des femmes a ainsi commencé très tôt.

Amina rappelle que son premier exposé de militante, était dans le cadre de la cellule du PLS en 1970 à Oujda. C'était à l'occasion de la célébration du centième anniversaire de la naissance de Lénine. L'exposé portait sur la vie et l'œuvre de Vladimir Ilitch Oulianov qui avait consacré en Russie le 8 mars comme « Journée internationale des femmes ». C'était en 1921, en souvenir du combat des ouvrières de St-Petersburg. Amina revient sur les souvenirs de cette période de l'histoire qui l'avait marquée. Elle rappelle que c'est la socialiste allemande Clara Zetkin, rédactrice en chef de la revue féministe *L'égalité* et future fondatrice du Parti communiste allemand, épaulée par Rosa Luxembourg, qui fut à l'origine de l'adoption en 1910, lors de la deuxième Conférence de l'Internationale socialiste des Femmes à Copenhague, de l'idée de consacrer une journée d'action internationale, centrée sur l'exigence du droit de vote des femmes et de la réduction de la journée de travail. C'était en hommage aux femmes américaines et européennes qui se sont battues durant la deuxième moitié du 19 siècle et continuaient à le faire, pour « *du pain et des roses* ». Clara Zetkin fut l'une des féministes communistes les plus en vue. Elle a laissé un ouvrage intitulé « *De l'émancipation des femmes* » qui constitua une des lectures d'Amina.

A propos du 8 mars, Elle assure « *Nous étions, avec les camarades, étudiantes à Rabat, les premières au début des années 70 à faire connaître et à célébrer cette journée de lutte pour les droits des femmes* », ce qui n'était pas sans intérêt à l'époque et loin d'éviter les foudres des autorités qui ne voyaient pas ceci d'un bon œil. Si le parcours d'Amina a été marqué par son engagement politique au sein d'une structure partisane, du haut de ses 61 ans, elle assure « *réaliser que le féminisme est l'un des traits essentiels multiples de mon identité. J'ai même envie de souligner, sans exagération aucune, que cela fait partie de mon ADN* ». Amina plonge dans la mémoire pour trouver les traces de ce qui explique son engagement féministe futur. Elle assure qu'elle a toujours été impressionnée par un personnage qu'elle n'a jamais connu mais qu'elle se représentait, y compris dans les traits physiques, et ce à travers ce que sa mère lui racontait. Il s'agit

de son arrière grand-mère maternelle, connue dans sa tribu Beni Touzine, par un surnom réservé aux hommes : « Ssi Haddout ». En effet, il s'agissait de reconnaître les qualités de leadership dont disposait cette femme qui dans l'esprit de l'époque ne sont reconnus que pour la gente masculine. C'était une femme dotée d'une intelligence qui lui permettait d'aider les filles du douar à apprendre le Coran. Elle s'élevait personnellement contre les humiliations des hommes de la famille contre les filles et prenait part aux assemblées constituées principalement d'hommes. Non sans fierté, Amina tient à lui rendre hommage.

Que signifie le féminisme pour Amina ?

L'engagement féministe d'Amina est réfléchi. Elle fait d'ailleurs partie des rares féministes dotées d'un recul intellectuel. D'où l'importance de l'avoir incitée à s'exprimer sur ces questions. Elle définit elle-même son féminisme comme « *une prise de conscience individuelle et collective des fondements et des mécanismes socioculturels, visibles et explicites, que le patriarcat a produits, développés et mis en œuvre afin de légitimer l'oppression et la subordination des femmes que ce soit dans le cadre des relations hommes-femmes, ou dans la famille et dans la société* ». Elle poursuit que « *Cette prise de conscience est une construction intellectuelle, qui puise sa substance nécessairement dans le vécu et se double d'une capacité à questionner cet "ordre" ainsi établi et érigé en système* ». Le féminisme est une action qui vise la déconstruction de ce système construit depuis fort longtemps. C'est ce qui, selon elle, « *procure au féminisme sa signification et sa portée politique et sociétale* ». Cette action menée par des femmes mais également par des hommes, s'inscrit malheureusement dans la durée, du fait de son enracinement à travers les siècles. Les historiens parlent bien du « temps des structures » lorsqu'il est question des changements culturels et ce à cause des résistances que ceux-ci engendrent.

Sans illusion, Amina sait que « *Passer du cercle vicieux des discriminations à l'égard des femmes au cercle vertueux de l'égalité dans la dignité pour les hommes et les femmes est un processus qui nécessite une Volonté (avec un V majuscule) largement partagée par les acteurs/trices) en présence et des stratégies solidement élaborées et contextualisées de la part de ceux et celles qui portent cette cause et œuvrent pour contribuer à atteindre l'objectif visé, à savoir l'égalité* ». Amina tient à souligner que la pensée féministe est traversée par plusieurs courants. Toutefois, elle rappelle qu'à travers sa propre expérience, notamment au sein de l'ADFM, où elle a eu à vivre un vrai apprentissage du féminisme, dans la dialectique qui lie la réflexion à l'action, elle avance l'idée selon laquelle, la dignité y compris

dans sa subjectivité reste la même pour tous(te)s et est UNE, malgré les divergences.

Qu'est-ce que vous entendez par égalité entre les sexes?

Sur cette question, Amina répond que « L'égalité entre les sexes ne signifie pas que les hommes et les femmes sont « identiques ». Il faut, à ce propos, faire la distinction entre la différence « sexuelle » qui est d'ordre biologique, donc naturelle, et la différence « de genre » qui est une construction sociale. L'égalité veut dire que les hommes et les femmes, quelque soient leurs différences et ressemblances, ont la même valeur humaine sur le plan juridique et devraient, par conséquent avoir un égal accès et une jouissance effective des libertés et des droits fondamentaux. Cette reconnaissance est d'ailleurs, en soi, un indicateur majeur de démocratisation d'une société, de son développement et du degré d'instauration de l'Etat de Droit ».

Amina le voit comme une appropriation de combat pour les droits fondamentaux des femmes, qui reposent sur les valeurs de dignité, de liberté et d'égalité. C'est toute une vision du monde qui se double d'une action. Elle n'hésite pas à souligner qu'un féminisme vu de cet angle et agissant sur la base de ces valeurs est absent parmi les partis islamistes notamment dans le contexte marocain. C'est la caractéristique du féminisme universaliste qu'avait incarné le féminisme venu des entrailles de la gauche marocaine.

Nous tenons à rappeler qu'Amina, en réponse à une question sur le référentiel du mouvement féministe, à l'occasion d'une conférence de presse³ que « le référentiel est l'égalité ». C'est pour elle, plus qu'un objectif, c'est un cadrage de la vision.

Féminisme dans le contexte marocain

Amina est connue pour son calme, son humeur constante, son sourire, sa sérénité et le sens de la mesure. Un tempérament doublé de sa formation universitaire qui lui permet de tempérer l'ardeur qui caractérise généralement le militantisme. Ainsi, pour évoquer le parcours du féminisme marocain, elle a tendance à situer l'action dans son contexte historique et porte un regard qui n'est pas figé. Elle mesure l'importance des évolutions qui ont touché la situation des femmes marocaines qui, il faut le reconnaître « viennent de loin ». Pour elle, « *il est impossible de privilégier une période en particulier, ou passer un évènement sous silence, il y a eu plusieurs moments forts dans l'action du mouvement pour la défense des droits des femmes qu'il faut situer dans un processus et un cheminement* ».

³ - Conférence tenue en juillet 1999, à l'occasion du lancement du réseau d'appui au PANIFD.

Dans son propre parcours, loin de privilégier un moment particulier, Amina considère que l'un des moments forts qu'elle a vécus, après la création de l'ADFM en juin 1985 était celui de réaliser l'autonomie de la structure. Elle rappelle que l'association était créée au départ par une majorité de militantes du PPS et sous l'égide de ce dernier. Il a fallu passer par un processus long, qui était loin d'être évident. Le passage d'une structure qui était davantage une courroie de transmission partisane à une organisation autonome nécessitait une maturation et une volonté. Dans le contexte de l'époque, on liait l'émancipation des femmes à la libération du prolétariat et des masses populaires, ce qui justifiait le lien entre l'action au sein du Parti et celle menée au sein de l'association. Il fallait prendre conscience de la nécessité de se doter d'une structure indépendante portant essentiellement « la cause des femmes » qui sont victimes pour une grande partie d'entre elles, d'un système d'exploitation des classes mais réduites dans leur ensemble, par l'édifice patriarcal, à une situation d'esclaves. Ceci fragilise davantage leur statut aussi bien dans la famille, sur les lieux de travail et dans la société d'une manière générale.

Amina reconnaît que « Nous étions nombreuses, de par notre vécu, de femmes, militantes politiques, à vouloir remettre en cause ce paradigme, en commençant d'ailleurs par nous-mêmes, et ce, dans le cadre d'une vision féministe. Nous avons bien sûr, tâtonné, à travers un cheminement qui est d'ailleurs illustré par les communiqués de l'ADFM »⁴. Elle poursuit : « *Mes copines se rappellent du processus de préparation du premier congrès qui a eu lieu en 1989, (on est passé depuis aux Assemblées générales) de ces moments inoubliables de débats, de tensions face au dilemme, notamment lorsqu'il fallait mettre nos camarades du bureau politique (BP) dont je faisais partie, devant le fait accompli : Rompre avec les traditions des « organisations de masse » partisans qui voulaient que l'ouverture du congrès soit assuré par le Secrétaire général. A la veille du congrès de l'association, par ailleurs financé par le Parti, Amina a exposé devant le BP, le programme, celui d'une association, qui invitait la direction du Parti à assister à la séance inaugurale, tout comme les autres partis et secteurs progressistes de l'époque*⁵. Elle assure « *qu'i il a fallu beaucoup de pédagogie pour faciliter la prise de conscience des enjeux de la démarche et beaucoup de temps pour dédramatiser et dépassionner la situation, notamment auprès de certains camarades qui, à leur corps défendant ont pris cette attitude comme étant un acte de désobéissance* ». Il faut souligner,

⁴ - Voir « l'ADFM à travers ses communiqués 1985-2010 », en cours d'édition

⁵ - L'ADFM fut la première association de ce genre, il existait bien sûr les secteurs féminins des partis, des associations à caractère social et caritatif...

selon le témoignage de Leila Rhiwi⁶, que c'est à Amina, en tant que membre du BP et présidente de l'ADFM que revenait cette charge très lourde de convaincre de la démarche.

L'ADFM a depuis, construit son statut d'organisation féministe indépendante et autonome. Forte de l'expérience indéniable, acquise par ses fondatrices, dans le cadre de leur engagement politique et syndical. Amina assure que : « *L'association a appris grâce à l'engagement infailible de ces dernières et aux nouvelles générations qui nous ont rejointes, à différentes étapes, à être maîtresse de ses analyses, ses positions et ses ambitions* ».

Sur la question de l'autonomie de l'ADFM par rapport au Parti, Amina rappelle que c'était un moyen pour faire preuve d'efficacité dans l'action menée et de pouvoir produire des changements pour l'avenir. D'ailleurs, le premier point déterminant, poursuit celle qui était au devant de la scène, « était de savoir qui nous étions ? » et de pouvoir déterminer l'identité de ce qui allait devenir un mouvement important. Elle précise que la question de l'autonomie était posée pour toutes les composantes du mouvement étant donné que toutes les militantes étaient engagées au sein des partis politiques. Il était, de ce fait, difficile de mettre l'accent sur la problématique des femmes. Les partis politiques ont une autre logique et des contraintes qui relèvent de la nature de leur action et de leurs objectifs ainsi que du rapport de forces. En politique, d'une manière générale, force est de constater qu'il y a inéluctablement nécessité de composer avec les contraintes et de recourir, lors des négociations à des compromis voire des concessions. La finalité d'un parti politique est d'atteindre le pouvoir pour mettre en œuvre son programme. Or, les compromis et les concessions qui s'imposent se font toujours au détriment de la question des droits des femmes qui est loin de constituer une priorité pour les responsables politiques. Il est à constater que l'intérêt pour cette question reste en deçà de l'intérêt politique de chaque parti notamment lorsqu'il s'agit des questions relevant de la religion, comme l'héritage et la polygamie. Amina relève que le fait d'avoir réussi à sortir de cette logique représente un moment très fort pour les composantes du mouvement de défense des droits humains des femmes. Ceci a permis de positionner la question de l'égalité hommes femmes et de l'imposer au débat public. Les acquis et les avancées enregistrés en sont la meilleure preuve. Dans le parcours du mouvement, l'apport d'Amina était d'une grande importance. Elle figure en bonne place parmi celles qui ont lutté pendant une longue période.

⁶ - Voir le témoignage dans la monographie qui lui a été consacrée dans cette même étude.

Selon le témoignage de tous ceux et toutes celles⁷ qui l'ont côtoyée, Amina est une militante qui place l'éthique de conviction parmi les valeurs essentielles. Elle en a donné une multitude de preuves tout au long de son parcours. Dans sa défense farouche de l'autonomie et eu égard à son engagement inconditionnel pour la question des droits des femmes, Amina s'est vu prendre une décision très importante dans sa vie d'activiste, celle de démissionner d'un Parti dans lequel elle figurait en bonne position. Pour celle dont l'engagement au sein d'un parti politique était crucial, cette décision n'était pas aisée. Elle décide en 2000 de quitter le monde partisan pour se consacrer entièrement à la question des femmes. Infatigable et tenace, Amina se consacre à la reconnaissance, au développement et à la promotion des droits des femmes.

L'ADFM : un parcours collectif qui se confond avec le parcours individuel

La création de l'ADFM était une initiative d'un groupe de militantes politiques appartenant essentiellement au PPS. Un groupe doté, selon Amina, d'une grande clairvoyance, tout comme bon nombre d'autres militantes en dehors du PPS. Elles ont réalisé que la problématique des femmes est une problématique d'ordre politique et non d'ordre social : Rabéa Naciri, Nouzha Skalli, Rachida Tahiri, et Amina Lemrini, sont, entre autres les fondatrices de l'association⁸. Il y avait également certaines femmes qui ont pris part à la création de l'ADFM, parmi celles qui sont sans appartenance politique, conscientes du déni des droits des femmes et qui n'ignoraient rien de la situation réelle des femmes en difficulté. Toutes ces militantes voulaient que le combat pour la reconnaissance de l'égalité sorte du cadre clos où il était enfermé et quitte le monde des discours et des vœux pieux. Elles avaient hâte d'avancer sur le terrain des réformes des lois notamment le code du statut personnel (CSP). Amina aime à rappeler : « *Qu'il faut relever que dans la pratique politique du Maroc des années 70 et 80, la priorité accordée aux combats pour la démocratie, les libertés et l'Etat de Droit, occultait tous les autres combats. On ne voyait pas le lien d'avec les relations hiérarchiques entre les hommes et les femmes qui étaient reléguées au second plan. En contrepartie, nous les militantes, nous en étions conscientes et il a bien fallu qu'on prenne la décision de nous*

⁷ - Leila Rhiwi, Rabéa Naciri, Nadira Barkallil, Cherifa Alaoui, Aïcha Khidani, Abdelaziz Bennani, Souad Lamrani, Zineb Benrahmoune et feu Zhor Alaoui Mdaghri.

⁸ - D'après la liste de l'Assemblée constitutive de l'association, les autres membres fondatrices sont : Hind El khatib, Saadia Amine, Nouzha Lemkinsi, Karima khouldi, Naima Berrada, Amina Grine, Najat Lechgar, Rabha Kada, Fouzia Khaldi, Saadia Khabraoui, Noura Harmi, Oum kaltoum Bousfiha, Fathia Douieb, Zohra Dadli et Latifa Mikrami.

démarquer et de développer une identité pleinement féministe et porter ce projet indépendamment des enjeux de la politique partisane. »⁹

La réflexion au sein de l'ADFM ne s'est jamais arrêtée. Il fallait évoluer vers une démarche qui soit fondée sur une clarté de la vision. Amina rappelle dans ce cadre que « Dans nos réflexions, en tant que fondatrices, nous sommes parvenues à trancher deux points qui étaient déterminants pour l'avenir de notre structure : i- que l'association, qui doit au Parti l'honneur d'avoir favorisé les conditions de sa création ne devait pas évoluer en courroie de transmission, ii- et que la problématique du statut des femmes, est en soi éminemment politique mais sans qu'elle dépende forcément et d'une manière mécanique de la lutte des classes et de la libération du prolétariat, que ses origines résident dans le système patriarcal ce qui nécessitait de donner une orientation spécifique à sa vision et son action ». Pour les fondatrices de l'ADFM, elles savaient qu'il y a un prix à payer pour jouir de l'autonomie. Elles ne devaient compter que sur elles-mêmes, ou du moins elles tenaient à assumer et assurer ce qui permettait à l'association de se doter de son indépendance. Un des défis qui était également posé pour les fondatrices, le développement des compétences et l'élaboration de stratégies permettant d'avancer en matière des droits des femmes marocaines. Aussi, assure Amina : « *il fallait relever le défi de faire de la structure un espace d'apprentissage démocratique* ». Elle poursuit que : « *c'est grâce à la détermination des membres que les règles de démocratie interne ont été mises en œuvre dont l'alternance des présidentes élues et le respect des mandats* ». Il faut également rappeler que l'unanimité se fait autour d'Amina en tant que fédératrice et du rôle important qu'elle a joué au sein de l'association. Mieux, même les militantes d'autres structures, témoignent du rôle fédérateur que cette grande militante a joué au sein du mouvement d'une manière générale dans les différents moments du plaidoyer notamment pour la réforme du CSP.

La réforme du Code du Statut personnel

L'arrivée du gouvernement d'alternance en 1998 va donner une dynamique nouvelle à cette question d'une grande importance pour le développement du Maroc. Il faut noter que la question des droits des femmes n'a jamais été abordée en tant que priorité politique et stratégique pour le développement et la modernisation du pays. Les stratégies et programmes adoptés auparavant, ciblaient les femmes comme catégorie isolée en mettant l'accent

⁹- Amina Lemrini, « *Talent, Autour d'un café* » : Propos recueillis par Géraldine Dulat, Magazine, « Femmes du Maroc », septembre 2002, p.30.

sur les activités d'entraide sociale, l'alphabétisation, la planification familiale, la promotion des coopératives féminines et des activités génératrices de revenu.

L'élaboration du Plan d'Action nationale pour l'Intégration de la Femme au Développement (PANIFD) a constitué, d'un point de vue de la démarche une rupture avec le passé. C'est évidemment un projet gouvernemental, qui a été conçu en étroite collaboration avec les organisations de la société civile et selon une démarche nouvelle basée sur l'approche genre. Ce projet part du constat des limites des politiques publiques visant la promotion de la situation des femmes depuis l'indépendance. Ces limites renvoient particulièrement à l'approche prônée et qui était strictement sociale, caritative ou humanitaire. Une approche qui cherche à valoriser davantage le rôle reproductif et procréateur de la femme, d'où une situation précaire de toute une catégorie des femmes au Maroc.

Amina revient sur la genèse de ce projet en précisant que : « *Nous avons eu une réunion, Fatima Mernissi, Rabéa Naciri et moi-même avec une experte de la banque mondiale (Shaha Ali Réda)* ». Celle-ci disposait d'un ensemble de projets avec les Etats arabes, gouvernements et société civile comprise. Des projets qui s'inscrivaient dans le droit fil de la déclaration et du plan d'action adopté lors de la conférence des Nations unies sur les femmes en 1995 à Beijing et qui avaient pour but de promouvoir les actions ciblant les femmes. Amina rappelle que ces événements ont eu lieu trois mois avant l'arrivée du gouvernement d'alternance. C'est en 1997, à l'époque du gouvernement de transition que les négociations en vue de l'élaboration du Plan d'action national pour l'intégration des femmes au développement (PANIFD) avaient commencé notamment avec Zoulikha Nasri, Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires sociales, chargée de l'Entraide nationale.

Une équipe a été mise en place pour l'élaboration de ce projet constituée de : Malika Benradi, Anne Balenghien, Nadia Bezaoui, Rabéa Naciri et Amina Lemrini. Fidèle à sa vocation, Amina a travaillé sur la question de l'éducation alors que Rabéa Naciri s'est chargée de la coordination scientifique dans son ensemble. La première réunion présidée par Zoulikha Nasri, a eu lieu le 18 février 1998, quelques semaines avant la nomination de Abderrahmane El Youssoufi à la tête du gouvernement d'alternance et de Mohamed Saïd Saadi à la tête du Secrétariat d'Etat chargé de la Protection sociale, de la Famille et de l'Enfance en remplacement de Zoulikha Nasri. Lors d'une rencontre avec Saâdi qui a eu lieu chez elle, Amina atteste

qu'elle a attiré l'attention du nouveau Secrétaire d'Etat sur le projet du PANIFD pour qu'il puisse l'activer.

Amina livre sa lecture de ce que ce projet a suscité comme polémique : « *Le plan d'action contenait 215 mesures destinées à assurer l'habilitation des femmes dont sept concernait le statut personnel. Il est curieux de constater que le débat va se focaliser sur ce nombre très limité de points relatifs à la réforme du code de statut personnel. L'enjeu était d'une grande importance. Les discussions étaient riches, la vie politique était intense et l'espoir de bâtir un Maroc moderne habitait les modernistes* ». Amina considère qu'il était urgent d'initier la réforme du CSP qui n'avait guère évolué depuis son adoption en 1957. Elle estime qu'il fallait prendre en compte les évolutions qui ont marqué de leur sceau les réalités sociales et entreprendre les réformes à même d'instaurer l'égalité des droits entre les époux. Elle relève que le fait que le PANIFD ait introduit l'égalité entre les conjoints en matière d'âge de mariage, de capacité à le contracter ainsi que l'égalité pour sa dissolution (divorce), par consentement mutuel ou par volonté unilatérale ainsi que la reconnaissance de l'égalité de droits et de devoirs au sein de la famille, a représenté un enjeu décisif et d'une importance capitale. Elle relève que la réaction, voire le déchainement des traditionalistes, à leur tête les théologiens, le conseil des Oulamas et par la suite les composantes de l'Islam politique, est une manière de s'élever pour sauver l'édifice de la Moudawana fondée sur la relation de pouvoir (dominée/dominant) qui était à leurs yeux en train de s'écrouler.

S'agissant du référentiel religieux qui a structuré le débat autour de la réforme du CSP, Amina rappelle que les tenants de ce référentiel présentaient une interprétation, sachant, comme elle le dit : « *qu'interpréter n'est pas détenir le savoir. C'est une tentative de proposer modestement une lecture parmi d'autres, en laissant la place au doute et non en imposant sa propre lecture et en décidant d'une manière dogmatique de barrer la route à toute autre lecture* ». Elle ajoute : « *L'interprétation nécessite de laisser la liberté par rapport à un passé, à une tradition et à une autorité normative* ».

Les antagonismes relatifs à la réforme du CSP, rappelle Amina, durent depuis 1993, date de la première réforme qui a eu lieu essentiellement grâce à la mobilisation du mouvement féministe. Bien que limitée en apparence, puisqu'elle n'a rien changé de substantiel, elle reste capitale sur le plan symbolique. Elle a le mérite d'avoir désacralisé le texte.

La situation a évolué depuis. En 1999, le mouvement de défense des droits humains des femmes était plus fort, plus structuré et plus soudé. Il n'a pas lâché prise et a maintenu la pression et le plaidoyer dans un réseau qui a fait

preuve de beaucoup d'efficacité. Le « Printemps de l'Égalité » mis en place en mars 2001 a livré une bataille jusqu'à satisfaction de ses attentes et de ce fait, il a prouvé le degré de maturité atteint par le mouvement féministe.

S'agissant des moments forts qui ont rythmé la bataille pour la réforme du CSP, Amina se souvient des deux marches du 12 mars 2000 qui, à ses yeux, resteront un témoignage, qui intéressera sans aucun doute, les historiens(ne)s et sociologues. Un moment qui restera gravé dans nos mémoires, comme preuve tangible de quoi certaines tendances sont capables et de rappeler aux citoyen(ne)s que les réformes sociétales s'effectuent inéluctablement dans la douleur.

Il faut souligner qu'Amina a été la première coordinatrice du réseau de soutien au PANIFD, mis en place en juillet 1999 suite à la première réaction du ministère des Affaires islamiques et des Habous et des Conseils des Oulamas. Elle a joué un rôle très important dans cette phase du plaidoyer et était parmi les représentantes du mouvement féministe qui ont présidé la conférence de presse tenue au club de la presse à Rabat au mois de juillet 1999. Elle s'est engagée à structurer l'action du réseau qui s'est élargi pour rassembler tous ceux et toutes celles qui avaient compris qu'un mouvement conservateur était en train de s'organiser pour contrer le projet de réforme. Bien que le projet ait émané du gouvernement, Amina et ses camarades des autres composantes du mouvement féministe avaient compris qu'il était nécessaire de le défendre étant donné qu'il recouvre une partie de leurs revendications. Elle rappelle que la coordination du réseau était assurée à tour de rôle par Ouafa Hajji, Halima Zine El Abidine et Nadira Barkallil et ce avant de mettre en place le réseau « Printemps de l'Égalité » coordonné par Leila Rhiwi.

Amina est restée engagée de bout en bout et jusqu'à la réforme du CSP et l'adoption du code de la Famille en 2004. Elle a été désignée par son association à présenter les propositions de l'ADFM devant les membres de la Commission royale consultative pour la réforme du CSP. Méthodique, précise et concise, c'est Amina qui a fait l'exposé en mettant l'accent sur la vision qui fondait les propositions. Une vision qui était étayée par des cas concrets, photos à l'appui, de femmes qui se présentaient au centre « Nejma » d'assistance juridique.

Et la réforme a eu lieu

En réaction à l'annonce de la réforme par le Roi, Amina témoigne que : *« C'est une date que je n'oublierai jamais, un moment que je garderai toujours présent dans ma mémoire. Je peux oublier beaucoup de choses,*

mais les termes du discours royal sur la réforme demeureront attachés à mon être le plus profond ». Elle précise qu'elle était dans sa voiture et s'est arrêtée pour bien écouter le discours du Roi. Les larmes aux yeux, elle a appelé son amie Rabéa Naciri, qui était en mission au Liban. C'était la première personne qu'elle a contactée par téléphone, non seulement pour lui annoncer la nouvelle, mais aussi pour lui transmettre la phrase que le Roi était en train d'énoncer : « *...placer la famille sous la responsabilité commune des deux conjoints* », c'est à dire la mise en place d'un code destiné à fonder les rapports entre les époux sur un même pied d'égalité. En écoutant le discours, Amina se souvient : « *j'avais l'impression que je vivais mon plus grand bonheur, un moment de symbiose. Le moment lui-même était historique, un des moments les plus forts de ma vie de militante* ». En effet, depuis 1999, les militantes féministes avaient à vivre des moments intenses. L'action qu'elles ont menée nécessite une documentation minutieuse et la collecte de témoignages de ceux et celles qui l'ont vécue, depuis le début du combat relatif au PANIFD et jusqu'à l'adoption du nouveau code en 2004, couronnement de 25 ans de militantisme du mouvement féministe.

L'engagement d'Amina dans le combat pour la réforme du CSP ne s'est jamais démenti. Elle est restée mobilisée et a contribué à tout ce qui a jalonné ce long processus, fait de sacrifices des centaines de militantes comme elle. Soutenu par des experts, le mouvement féministe, selon Amina, « *a su mener son action avec rigueur et méthodologie. Une action où l'on a fait feu de tout bois : rédaction d'articles, de communiqués, conduite d'enquêtes, organisation d'ateliers d'écriture et de formation, collecte de signatures, élaboration de cahiers de doléances et de mémorandums, organisation de sit in, manifestations et marches* ».

Suite à l'annonce de la réforme par le Roi, Amina a été l'invitée d'une émission de grande écoute¹⁰ sur la première chaîne. Ce n'est certainement pas un hasard, elle a été l'une des porte-paroles les plus éloquentes du mouvement féministe. C'était un moment des plus privilégiés à écouter Amina exprimant à la fois la joie de tout un mouvement et en même temps rendre hommage à tous ceux et celles qui ont apporté une pierre à cet édifice. Lorsqu'Amina parle de son bonheur immense, il faut l'entendre dans le sens d'une activiste qui a une grande idée de l'action. Elle a décliné l'offre que lui a faite Abderrahmane El Youssofi d'être Secrétaire d'Etat,

¹⁰ - L'émission « Hiwar » animée par Mostapha Alaoui.

chargée du dossier de la femme¹¹, parce qu'elle estimait que ce moment n'était pas encore venu. Elle se voyait plus efficace dans l'action de militante que d'une responsable gouvernementale.

L'apport de l'ADFM au mouvement féministe

Sur l'apport de l'association qu'Amina a grandement contribué à créer et pour laquelle elle a consacré une bonne partie de son engagement, elle énumère les points suivants :

- Elle a réussi à donner l'exemple sur l'autonomie de l'action féministe par rapport à l'action partisane et elle a réussi également à développer une identité pleinement féministe. Selon Amina, l'ADFM reste sans conteste leader en la matière.

- L'ADFM n'est pas une association qui œuvre pour répondre aux besoins pratiques des femmes. C'est plutôt une association à caractère politique, d'intérêt stratégique et non pas immédiat. Elle a rapidement compris qu'il faut passer du stade de vouloir agir sur tous les plans à « *un stade structuré et structurant, allant des projets générateurs de revenus à un projet générateur d'institutions* ». Il s'agit d'un apport pour ce qui est de l'identité et de la raison d'être de la société civile.

- L'ADFM n'est pas une association à caractère social et ne veut pas se substituer à l'Etat. « *Nous sommes une association féministe qui a un projet concret à réaliser, un projet politique qui vise la réalisation de l'égalité homme-femme. Notre démarche consiste à mener le plaidoyer, en impliquant les gouvernants, les intellectuels, les différentes associations, les partis politiques, la société civile, les médias, enfin des femmes et des hommes. Nous visons à exercer de l'influence sur les pouvoirs publics pour institutionnaliser les droits des femmes* ».

- L'ADFM a ciblé essentiellement les politiques, les lois, les pratiques et les attitudes discriminatoires, d'où ses actions pour l'adoption du quota et de la parité dans le champ politique ainsi que les différents plaidoyers visant la réforme des lois comme : le code de la nationalité, le code du travail, le code pénal et l'appui aux femmes Soulaliyates.

- L'ADFM a été derrière toutes les coalitions qui ont travaillé sur les droits, en tant que coordinatrice ou comme acteur principal.

¹¹ - Témoignage de Mohammed Saïd Saadi dans le cadre d'un entretien qui a été mené avec lui par Latifa El Bouhsini pour ce même projet.

- L'ADFM s'est attaquée surtout aux verrous, aux mécanismes d'exclusion des femmes. *« Il s'agit donc de porter cet idéal égalitaire et agir pour que l'énergie que nous pouvons avoir en tant qu'individu ou en tant que groupe, soit focalisée sur le changement des lois et des mentalités ».*

- L'ADFM a réussi l'expérience visant à initier la professionnalisation de l'action associative. Elle a également tissé des alliances à l'échelle nationale, maghrébine, et internationale et a apporté le soutien nécessaire à des associations locales qui sont considérées comme des relais et servent de points focaux pour la réalisation des actions communes.

- En 1991, sur invitation de l'ADFM, des associations et des chercheurs des trois pays du Maghreb, Algérie, Maroc, Tunisie, ont décidé de fonder le « Collectif 95 Maghreb Egalité » qui a réussi la réalisation d'un vieux rêve qui consiste en l'élaboration d'un guide sur l'égalité entre les hommes et les femmes et de le mettre à la disposition des activistes dans le domaine de défense des droits humains. En 1995, le « Collectif 95 Maghreb Egalité » a publié les « Cent mesures et dispositions pour une codification égalitaire des relations familiales au Maghreb ».

Il y a des noms de féministes dont le parcours collectif se confond avec le parcours individuel et personnel, Amina en fait partie. Aussi bien pour son association, l'ADFM que pour le mouvement féministe d'une manière générale, l'histoire retiendra son apport. Amina n'a jamais cherché la visibilité, c'est le rôle très important et son apport de grande qualité qui l'ont mise au devant de la scène. Selon son amie Rabéa Naciri, Amina s'est toujours efforcée, aussi bien dans sa vie privée, professionnelle et militante de d'observer et de respecter ses convictions et valeurs éthiques. Elle a toujours fait preuve d'une grande générosité, fidélité et disponibilité pour ses amis (es). Rabéa assure qu'elle trouve toujours le temps à consacrer aux problèmes, difficultés et sollicitations des autres. En d'autres termes, Amina est une personne sur laquelle on peut compter à tous les points de vue. *« Avoir Amina comme amie a constitué pour moi une source d'inspiration, de sérénité et de force »*, témoigne celle qui est restée très proche d'Amina.

Aïcha Loukhmas

Résumé

Aïcha Loukhmas est née à Marrakech en 1952 dans une famille militante. Sa forte personnalité apparaît dès son enfance.

Après avoir obtenu son baccalauréat en 1971 dans sa ville natale, elle entame ses études de droit à l'Université Mohamed V à Rabat. Pendant cette période, elle devient membre de l'UNEM.

En 1974, elle accomplit son service civil à la RTM. Elle intègre l'organisation 23 mars. Elle sera parmi les fondateurs de l'Organisation d'Action démocratique et populaire (OADP) et devint membre de son comité central. Lors de la scission survenue en 1996 au sein de l'OADP, elle sera parmi les fondateurs du Paris socialiste démocratique (PSD) où elle est élue membre du bureau politique. En 2005, suite à la fusion de ce dernier avec l'Union socialiste des Forces populaires (USFP), Aïcha sera membre du conseil d'administration et par la suite membre du bureau politique. C'est sous les couleurs de ce parti qu'elle deviendra lors des élections de novembre 2011, parlementaire.

En 1976, elle intègre le barreau de Casablanca où elle est confrontée aux problèmes des femmes. Elle réalise l'ampleur des discriminations faites aux femmes et l'écart entre ses convictions et sa profonde croyance en l'égalité hommes femmes. Elle prend conscience de la nécessité d'un engagement franc pour revendiquer l'amélioration de la situation des femmes et la reconnaissance de leurs droits sur un même pied d'égalité avec les hommes.

Elle contribue avec d'autres militantes en 1983 à la création de la première tribune consacrée à la cause des femmes : le mensuel 8 mars dont le principal objectif était de servir de support pour aborder les problématiques liées aux droits des femmes. Le journal se voulait également un moyen de contribuer à la prise de conscience permettant de favoriser les conditions de l'émergence d'un « mouvement féministe de masse, démocratique et autonome ». Ce qui résumait en somme le mot d'ordre de ce médium. Le mensuel a levé également le voile sur un certain nombre de sujets considérés tabous à l'époque comme la virginité, la prostitution, le viol...etc. 8 mars a cessé de paraître en 1995. Aïcha était directrice de ce journal militant. Une responsabilité qu'elle avait assumée dans des conditions difficiles. A l'époque de la parution du 8 mars, son mari, responsable alors à la section

de l'OADP à Casablanca, était arrêté et mis en prison avec les événements de 1984. Elle devait par conséquent s'occuper de son bureau d'avocate, de ses enfants encore en bas âge, organiser les visites pour son mari en plus de ses multiples responsabilités politiques.

En 1987, elle sera partie prenante dans la création de l'Union d'Action féminine (UAF) dans laquelle elle sera membre du bureau exécutif. Quelques années après, elle sera la présidente d'une organisation qui avait réussi à se positionner en tant que leader sur la scène féministe. C'est à Aïcha et ses camarades de l'UAF que revient la première initiative de revendication de la réforme du code du statut personnel en 1992. Date du lancement de la campagne pour la collecte d'un million de signatures pour réformer le CSP.

Dans la même lancée, elle participe en 1995 à la création des centres d'écoute des femmes victimes de violence notamment « SOS Annajda » à Rabat et à Casablanca dont le nombre n'a cessé d'augmenter. Elle sera également membre actif dans la mise en place du tribunal symbolique pour la lutte contre la violence conjugale.

Dans le cadre de son implication dans la défense des droits des enfants, elle dénonce le mariage des mineures qu'elle considère comme un crime qui prive les petites filles de vivre normalement leur enfance.

Convaincue de l'importance des médias dans le changement des mentalités, elle appelle, à la création d'un Observatoire national pour l'Amélioration de l'Image des Femmes dans les Médias ayant pour objectif de lutter contre les clichés qui dévalorisent leur image. Dans ce cadre, elle participe, en tant que consultante juridique et médiatrice en faveur de la réconciliation familiale à l'émission « Al Khayt Labyad ». Emission de grande écoute qui traite des problématiques sociales.

Dans un tout autre registre mais toujours en relation avec son combat pour la femme, elle a été très active dans le plaidoyer pour la reconnaissance de la parité hommes femmes dans le champ politique.

Appartenant à cette génération qui liait le combat pour la reconnaissance des droits des femmes à celui pour l'instauration de la démocratie, Aïcha était très présente dans tous les débats publics qui ont jalonné l'histoire du Maroc sur la question de la réforme constitutionnelle. Aussi bien celle de 1992, 1996 et la dernière en date, en 2011, Aïcha a toujours fait entendre sa voix en tant que militante inlassable pour un Maroc démocratique reconnaissant l'égalité Hommes Femmes.

Monographie¹

Enfance et scolarisation

Aïcha Loukhmas est née en 1952 à Marrakech dans un quartier populaire appelé Derb Tijougarine. Mariée à un militant² qu'elle a rencontré dans les rangs de la gauche (23 mars), elle a deux garçons. Dès l'âge de cinq ans, elle suivait le chemin de son frère et de sa sœur à l'école « Al Hassania » située à derb El Halfaouine où la famille avait déménagé. Elle n'avait pas encore l'âge pour y accéder. C'est le gardien de l'école qui a remarqué sa présence quotidienne qui lui a facilité l'accès à une classe un jour où il pleuvait fort. Elle a assisté aux cours en tant qu'auditrice libre durant un mois avant son inscription officielle à l'âge de six ans. Ce qui était exceptionnel à l'époque, puisque l'âge requis pour la scolarisation était de sept ans. Enfant douée, intelligente, Aïcha poursuit sa scolarité avec succès. Elle rappelle que pendant toute sa scolarité, notamment au primaire, elle recevait chaque année le prix d'excellence.

Après le primaire, Aïcha poursuit ses études secondaires au lycée arabisé « Raoud Al Arous »³ et obtient son baccalauréat en 1970. Elle entame par la suite des études en droit à l'Université Mohammed V à Rabat et décroche une licence en sciences juridiques en 1974. Comme les jeunes de sa génération, elle devait effectuer le service civil. Elle a été affectée à la Radio, Télévision marocaine (service de l'information) à cet effet. A un moment où la marge de manœuvre des journalistes était complètement réduite, Aïcha, pour être tranquille, se faisait très discrète et ne s'impliquait pas du tout. C'était sa manière d'échapper à une quelconque pression. Elle considère qu'elle avait la chance d'être restée à Rabat, proche du milieu militant.

En 1976, Aïcha intègre le barreau de Rabat pendant une année et puis elle rejoint celui de Marrakech où elle exerce son métier d'avocate jusqu'en 1980. A partir de cette date, elle devient membre du barreau de Casablanca où elle exerce encore aujourd'hui⁴. Parallèlement à ses études et sa carrière professionnelle, Aïcha a de tout temps mené un engagement politique et un autre sur le front des droits humains des femmes.

¹ - Monographie réalisée par Bidaouiya Belkamel

² - Mohamed Belmkadem, ancien responsable à l'organisation 23 mars et par la suite membre du comité central de l'OADP.

³ - روض العروس

⁴ - L'entretien avec Aïcha a eu lieu pendant le premier semestre de 2014.

Engagements

Aïcha était élevée dans un milieu très politisé. Son père était actif dans une des cellules du nationaliste et membre de la résistance Homman El Fatwaki. Dès son enfance, elle assistait à des discussions familiales sur la situation politique du pays. Son environnement familial l'a préparée à son futur engagement politique. Son frère Mohamed et sa sœur étaient très actifs dans les rangs de la jeunesse istiglalienne mais ils ont rejoint par la suite la gauche. En tant qu'enseignant, son frère était également actif au syndicat des enseignants affilié à l'Union marocaine du Travail (UMT). Aïcha rappelle que son frère l'a particulièrement influencée. Elle rappelle qu'elle n'a pas été active au sein du mouvement des élèves mais dès sa première année à l'université, elle adhère à l'Union nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) ayant vu le jour en 1956. Cette organisation était dominée à l'époque de son adhésion par la gauche notamment, l'Union nationale des Forces populaires (UNFP) qui règnera en maître depuis le VIème congrès de cette structure qui a eu lieu en 1961 à Azrou. C'est à travers son activisme étudiant qu'Aïcha fera partie de ce nouveau parti qui représente l'aile gauche de l'Istiqlal et qui exerçait une attraction particulière sur la jeunesse de l'époque. Le projet politique porté par ce parti correspondait à ce dont elle rêvait. Sans aucune hésitation, Aïcha a adhéré à ce parti et s'est engagée politiquement sans jamais faiblir.

Les activités de l'UNEM avaient pour théâtre principal l'Université Mohamed V à laquelle appartenait Aïcha. Elles consistaient en assemblées générales, grèves, Sit-in. C'était un espace d'encadrement politique pour toute une génération. Aïcha n'a pas échappé à la règle d'autant plus que son frère aîné l'avait précédée et lui a préparé le terrain. La période où Aïcha faisait ses études et poursuivait son action était la période où l'UNEM avait connu une interdiction entre 1972 et 1978. Cependant, elle avait l'occasion de prendre part en tant que congressiste au congrès qui a eu lieu en 1972 avant l'interdiction de l'UNEM. Ce sont les années où la répression s'est abattue fortement sur les militants de la gauche notamment ceux et celles du front marxiste léniniste constitué de 23 mars et de Ila Al Amam. Les rafles organisées par la police ont touché un nombre important de militants. Cette situation a amené ces derniers à entrer dans une phase de clandestinité en menant des actions d'une manière discrète.

Elle assure que le débat au sein de l'UNEM portait sur les questions politiques. La question de l'égalité hommes femmes n'intéressait pas les militants à l'époque. Les relations entre les filles et les garçons ne souffraient d'aucun problème. La mixité était de mise, les garçons et les

filles se retrouvaient ensemble dans les différents espaces de la faculté. Elle atteste que plusieurs couples se sont constitués à cette époque, comme ce fut son propre cas. C'était tout à fait normal et admis dans le milieu étudiantin et ceci dénotait de ce qui prévalait dans la société marocaine à l'époque. Aïcha se rappelle que les rares moments où la question de la femme faisait objet de débat, était autour des articles du journal « *Liberté : Al hourrya*⁵ » qui l'abordait sporadiquement. Cependant, elle se penche sur des lectures pour asseoir ses connaissances. Les livres en vogue à l'époque étaient ceux des marxistes tels que celui de Friedrich Engels : « *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* ». On baignait à l'époque dans l'idéologie marxiste léniniste. Elle avait lu également les écrits de Rosa Luxembourg et Clara Zetkin ainsi que ceux de l'égyptien Kacem Amine notamment, « *Emancipation de la femme* » et « *la femme nouvelle* ». Cependant, assure Aïcha celle qui l'a beaucoup influencée demeure sans conteste l'égyptienne Houda Shaaraoui. Elle représentait le symbole de l'émancipation de la femme dans tout le monde arabe.

Aïcha était devenue membre actif de 23 mars, mais son affectation à la Radio Télévision Marocaine (RTM) dans le cadre de son service civil l'avait mise à l'abri des soupçons de la police qui recherchait, pourtant, activement les membres des organisations clandestines. Il faut rappeler que l'ambiance dans la RTM ne prêtait pas à une quelconque activité politique, pourtant assure Aïcha : « *Je n'ai pas hésité un seul instant à assumer ma responsabilité envers mon organisation en m'occupant de la coordination, en jetant les tracts conservés dans certaines maisons de Rabat où se tenaient les réunions secrètes. Je m'occupais également de la distribution d'un certain nombre d'entre elles. En outre, je cachais les militants poursuivis et j'organisais leur fuite de Rabat* ». Son fiancé à l'époque et futur époux était arrêté, ce qui ne l'a pas empêchée de lui rendre visite. C'est un acte courageux à l'époque puisque il était dangereux d'afficher la proximité avec les détenus politiques. Même leurs proches étaient surveillés.

A propos de cette période, Aïcha raconte qu'elle « *faisait partie de 23 mars pour laquelle je m'occupais secrètement de la coordination. A cette époque, ceux qui n'étaient pas connus des services de police vivaient dans la hantise d'être découverts un jour* ».

L'organisation 23 mars

Cette étape de sa vie va contribuer fortement à la conforter dans ses convictions politiques et forger sa personnalité de militante de gauche. Elle

⁵ - organe de presse du Front démocratique pour la libération de la Palestine.

intègre le mouvement clandestin 23 mars en 1972 alors qu'elle n'avait que 20 ans. Elle ne faisait pas l'exception parmi les jeunes de sa génération attirés par les idées révolutionnaires. Cette organisation est d'obédience marxiste-léniniste : idéologie en vogue à l'époque. C'est un courant qui a traversé tout le monde arabe. Au Maroc, les leaders et membres fondateurs du mouvement de 23 mars étaient entre autres, Mohamed Lhbib Talbi, Mohamed Lmrini, Allal Azhar, Abdelouahed Belkbir, Mohamed Belmkadem et tant d'autres. Remontant les souvenirs de ses premiers contacts avec 23 mars, Aïcha rappelle « *J'étais étudiante lorsque j'ai pris part à la première réunion secrète du 23 mars ayant eu lieu dans un appartement à Rabat. Etaient présents alors, outre Abdelouahed Belkbir et Mohammed Belmkadem d'autres étudiantes et étudiants. C'était pour moi la première réunion à laquelle j'assistais en dehors du cadre étudiantin. Cette réunion a été suivie par d'autres toujours dans la discrétion la plus totale* ». Il fallait apprendre à être discret, prudent et éviter le bavardage. Toute une éducation qui s'est mise en place ayant pour objectif de rester loin du regard indiscret de la police. Entre 1973 et 1976, son fiancé à l'époque a été arrêté deux fois. La troisième fois est survenue en 1984⁶ alors qu'il était responsable de l'OADP à Casablanca.

En 1979, l'organisation préparait l'entrée à une nouvelle phase dite de la légalité. On a créé dans un premier temps le journal "Anoual " qui a remplacé celui du "23 mars" qui sortait en France. En 1983, l'OADP voit le jour, Aïcha sera membre du comité central. Elles étaient au total quatre femmes⁷.

Le journal 8 mars

L'expérience du 8 mars a démarré au début des années 80. Des militantes dont la plupart étaient membres des composantes de la gauche y ont participé. L'UNEM avait permis l'encadrement d'un certain nombre de jeunes femmes qui avaient pris conscience de la nécessité d'une présence et d'une expression mettant l'accent sur la question des droits des femmes. Elles avaient développé l'idée que le combat démocratique (ou socialiste) revêt une importance cruciale mais il n'est pas suffisant pour que les femmes puissent accéder automatiquement à leurs droits. Aïcha assure que contrairement aux idées qui circulaient à l'époque parmi les militants et qui consistaient à réduire la question des droits des femmes à la lutte contre un régime répressif et pour l'établissement de la démocratie en faisant valoir le

⁶ - A l'occasion de la vague d'arrestation qui a touché plusieurs militants de la gauche dont ceux de l'OADP pendant ce qui été baptisé « *les événements du pain* ».

⁷ - Aïcha Loukhamas, Latifa Jbabdi, Rahma Nadif et Saadia Saadi.

principe de la priorité, elle était convaincue qu'il ne s'agit pas de reporter un combat légitime : celui des droits des femmes. C'était le cas pour un bon nombre de militantes de la « nouvelle gauche⁸ » dont certaines ont rejoint l'initiative de la création du journal 8 mars.

Les réunions préparatoires se tenaient à Casablanca et à Rabat pour donner naissance au journal 8 mars dont le premier numéro est sorti en novembre 1983. Ces dernières duraient parfois tout le week end et se prolongeaient souvent tard le soir, ce qui obligeait les filles à prendre toutes sortes de moyens de transport, la majorité n'étant pas motorisée. La réalisation de ce rêve est l'aboutissement des efforts des pionnières qui avaient à l'époque entre 20 et 30 ans. Aïcha rappelle que l'édition du journal a compté sur le soutien de l'équipe du journal « *Anoual* » et de l'imprimerie « Dar Annachr Almaghribia ». Aïcha était la directrice de la publication alors que Latifa Jbabdi assurait la rédaction en chef. Selon elle, trois personnalités ont joué un rôle déterminant dans la sortie du journal : Mohamed Lhibib Talbi, Mohamed Berrada et Ahmed Hajjami. Etant considéré comme le théoricien de l'OADP, Talbi partait du principe que le progrès de la société passe nécessairement par l'amélioration de la condition des femmes et la reconnaissance de leurs droits, d'où son apport à un projet qu'il portait dans son cœur et qu'il considérait comme novateur. Aïcha rappelle que c'est lui qui avait suggéré le nom du journal.

Le mot d'ordre du journal ainsi que son objectif est de contribuer à la création d'« *un mouvement féministe, populaire, démocratique, unifié et indépendant* ». Aïcha rappelle que « *les revendications des droits de la femme et la lutte contre toutes les formes de discrimination à son égard nécessitaient des efforts considérables afin que le principe de l'égalité de la femme et ses droits soit une réalité, d'autant plus que les conservateurs ne ménageaient pas d'efforts pour s'y opposer* ». Bien qu'il y ait un noyau dur sur lequel reposait le travail essentiel pour la sortie du journal, il était ouvert à toutes les militantes et sympathisantes appartenant à des générations différentes. Il a constitué également un espace pour des plumes féminines dans différents domaines dont celui de la poésie. Si la majorité des militantes étaient des membres de l'OADP et de certaines composantes de la gauche, les intellectuelles, universitaires et chercheuses étaient généralement indépendantes.

Aïcha rappelle qu'à part elle, les pionnières du 8 mars étaient : Latifa Jbabdi, Nezha Alaoui, Khadija Chakir, Touria Tajeddine, Noura

⁸ - L'appellation de la nouvelle gauche consistait à l'époque à la distinguer de l'UNFP et du PLS.

Lamhadder, Fatima Zohra Salah, Damia Benkhouya, Fatima Zohra Zriouil, Khadija Amiti, Fatima Zahra Tamouh, Aïcha Lguareh, Hakima Naji, Fatima Loukhmas, Zahra Wardi, Rahma Nadif, Samia Abbad Andaloussi, Saâdia Waddah, Fatima Maghnaoui, sans oublier le seul homme de la rédaction Adnane Jazouli. La liste est assez longue, Aïcha en a oublié, il s'agit de Zhor Alaoui Khadija Abenaou, Fouzia Benyoub, Afafe Jazouli, Nadia Kabbaj et Amina Houjibe.

Le journal a servi de support pour soulever les problèmes vécus par les femmes. Les rubriques étaient diversifiées. Il y avait à la fois celle consacrée aux questions juridiques, à la santé, aux questions politiques, ainsi que celle pour présenter les expériences de combats féministes dans d'autres sociétés. Une des rubriques qui avait un grand succès s'appelait « laissez-moi parler دعوني أتكلم ». Aïcha évoque le souvenir de ces nombreuses femmes qui s'adressaient au journal pour avoir un avis juridique. Les sujets abordés dans la rubrique juridique permettaient aux femmes de s'informer sur des questions comme le divorce, la pension alimentaire, la garde des enfants...etc. Cette rubrique était alimentée principalement par des juristes comme l'avocate Nezha Alaoui et Aïcha Loukhmas. Aïcha ne se contentait pas uniquement de remplir sa responsabilité en tant que directrice mais elle publiait également des articles. Cependant, ce qui conférait à ce journal son étiquette de féministe sans concessions, c'était le fait qu'il abordait des sujets qui relevaient du tabou, à savoir les questions de violence, viol et harcèlement sexuel. Concernant l'organisation du travail, il y avait un staff pour chaque rubrique. Le 8 mars était pour les pionnières une âme dont la portée dépasse le journal. Le journal s'est d'emblée positionné comme moyen de sensibilisation et de conscientisation. Beaucoup de groupes de jeunes se sont constitués autour et organisaient des activités sur les questions des droits des femmes. Si l'objectif du journal était de susciter l'intérêt des lecteurs et lectrices, il s'est trouvé par la suite dépassé par les demandes d'adhésion que des groupements ne pouvaient pas supporter. Aïcha décrit la réussite du journal de la manière suivante : « *le journal qui était une tribune médiatique s'est transformé en mouvement extraordinaire. Des comités se sont créés spontanément dans plusieurs villes et régions du Maroc. Ils ont organisé des séances de lecture et de correspondance. Plus encore, ils ont veillé à la collecte des abonnements et à la bonne distribution du journal* ». Le 8 mars a commencé à avoir un tel rayonnement qu'il a réussi à franchir les frontières nationales pour atteindre des pays étrangers. Aïcha assure que la publication a atteint 8000 exemplaires. Certains numéros ont été complètement épuisés. Il s'agit notamment des numéros 2, 4 et 14. Elle évoque le nom de Saadia Chadli, morte entre temps,

qui avait comme tâche de s'occuper des abonnements qui ne faisaient que se multiplier au fil du temps. Ce qui démontre l'intérêt de plus en plus grandissant pour le journal. Ceci est venu combler un vide pour ce genre de presse « militante » relative à une question/cause pour laquelle il n'y avait quasiment rien à l'époque.

Le maintien du journal sur la scène politico-médiatique pendant toute une période était rendu possible grâce à l'effort et aux sacrifices des membres de la rédaction dont Aïcha était un membre important. Elle rappelle que lorsque les réunions se tenaient à Casablanca, elle devait tout naturellement accueillir chez elle celles qui venaient de Rabat. Les militantes vivaient dans la proximité et se connaissaient de près. Selon certains témoignages, Aïcha gardait le moral même lorsqu'elle passait par des moments difficiles. Elle ne s'est jamais arrêtée de travailler et de tenir ses engagements même, avec deux enfants en bas âge, elle ne pouvait compter que sur elle-même. C'était le cas quand son mari Mohammed Belmkadem a été emprisonné en janvier 1984.

Bien que le journal ait eu quelques difficultés à la fin des années 80, il a résisté aux aléas du temps. Ce n'est qu'en 1995 qu'il a cessé définitivement de sortir et ce pour des raisons financières. L'Etat avait à l'époque supprimé son soutien, le prix du papier avait augmenté, ce qui a rendu difficile la sortie du journal. Il aura duré un peu plus d'une décennie comptant essentiellement sur l'engagement et l'esprit bénévole de ses membres.

L'Union d'action féminine (UAF)

Depuis qu'Aïcha a commencé sa carrière d'avocate, elle a été quotidiennement confrontée aux difficultés auxquelles les femmes faisaient face. Elle constatait la situation parfois dramatique de certains cas qui se présentaient dans son bureau. Les murs qui se dressaient devant elles et les limites très contraignantes de certaines lois notamment le code du statut personnel (CSP) ne pouvaient pas la laisser indifférente. Elle a décidé de s'impliquer d'une manière franche dans le combat pour l'amélioration de la situation et le changement des lois devenues de plus en plus discriminatoires. Les cas qu'elle recevait étaient constitués de femmes démunies, pauvres appartenant aux couches sociales défavorisées. En outre, l'inégalité flagrante entre les deux sexes provoquait bien des drames au sein des familles. L'engagement d'Aïcha dans le combat démocratique et celui des droits des femmes avait comme finalité de contribuer à la réalisation de l'égalité et la justice sociale. D'où son engagement à l'UAF.

L'UAF a été constituée d'une majorité des militantes de l'Organisation de l'Action Démocratique et Populaire (OADP) qui a été créée officiellement en 1987 à Rabat. Ses antennes se sont très rapidement multipliées. L'UAF peut déclarer fièrement à la fin de 1988, qu'elle possède plus de trente branches localisées dans plusieurs villes du Maroc. En effet, dès qu'elles rejoignaient leurs villes d'origine, les jeunes étudiantes qui faisaient leurs études dans les centres universitaires qui existaient à l'époque s'activaient à créer des antennes dans les villes où elles étaient affectées par la suite. C'est ainsi que des noyaux se sont créés dans des petites villes comme Ouazzane, Taourirte...etc.

En fait, la gestation de cette organisation a commencé en 1983 grâce au groupe informel qui s'est donné le nom de « mouvement du 8 mars ». L'objectif de ce mouvement est d'unifier toutes les initiatives en faveur de la femme, de travailler à la démocratisation de la société marocaine en intégrant la jeunesse et les femmes.

Cette organisation est une des plus représentatives du mouvement des droits humains de la femme. Latifa Jbabdi en est la présidente et Aïcha Loukmas⁹ en est la secrétaire générale.

Parmi les innombrables injustices que la femme subit, l'UAF choisit de s'attaquer au fléau du divorce qui était une épée de Damoclès que l'homme pose sur la tête de la femme qui peut être répudiée à n'importe quel moment selon le gré de son mari. Pour contrer le divorce abusif, il fallait que cet état de choses change et la seule manière d'y arriver consistait à mettre le divorce sous contrôle judiciaire. Le lancement de la campagne « le divorce judiciaire » en 1988, est par conséquent une des premières batailles menées par l'UAF. Cette action visait à lutter contre le divorce abusif et permettre à la femme de l'obtenir plus facilement qu'auparavant.

A propos du parcours de l'UAF dont elle a toujours été une des responsables les plus présentes, Aïcha estime que l'une de ses plus importantes décisions était prise lors du 1er Congrès tenu en 1990. Il s'agissait de décider de « passer de l'étape de la sensibilisation à celle de la mobilisation ». Les actions de l'UAF font partie du quotidien d'Aïcha qui s'est impliquée fortement depuis sa création. Grâce à Aïcha et les autres membres de l'UAF, des projets de nature à améliorer la situation des femmes au Maroc, ont pu bénéficier du financement d'ONG non marocaines telles certaines ONG espagnoles qui ont financé par exemple

⁹ Aïcha Loukmas deviendra présidente de l'UAF entre 2009 et 2012.

- Projet de formation intégrée à Fès (INTERMÓN) ;
- Centre d'assistance juridique, médicale et sociale aux femmes victimes de violence (MPDL) ;
- Centre d'alphabétisation, de sensibilisation, de formation et de commercialisation de tissus à Tétouan (CIPIE).

Aïcha souligne avec fierté que : *« l'UAF a réussi à dépasser le stade de la sensibilisation et a atteint celui de la formulation claire des revendications et la réalisation de plaidoyers en faveur de la Moudawana ».*

Elle se remémore avec émotion également : *« le combat de l'UAF contre la violence à l'égard des femmes dont l'organisation des tribunaux symboliques font partie. Ces derniers étaient accompagnés de recommandations que l'on adressait aux instances concernées ».*

La campagne pour la réforme du code du statut personnel (CSP) : premier moment

Les problèmes liés au divorce et les difficultés auxquelles les femmes faisaient face ainsi que l'impossibilité de faire valoir un droit octroyé unilatéralement à l'homme ont constitué un sujet qui a toujours suscité l'intérêt au sein de l'UAF. Déjà, dans le cadre du journal 8 mars, cette question a fait l'objet d'énormément d'articles. Une campagne lui avait même été consacrée. En 1992, l'UAF a décidé de lancer une campagne pour la collecte d'un million de signatures pour la réforme du CSP. Aïcha affirme qu'il était temps de passer à l'action. La multiplication des cas comme conséquences du code était à prendre au sérieux. Pendant la campagne, en sa qualité de secrétaire générale de l'UAF, Aïcha était chargée de coordonner avec les sections. Elle a également participé dans la multitude de tables rondes, conférences et débat ayant eu lieu pendant toute la période allant du 7 mars, date du démarrage de la campagne, en passant par la conférence ayant réuni les différentes composantes du mouvement de défense des droits des femmes en avril de la même année, la polémique qui s'en est suivie en arrivant au moment de la déclaration de la réforme en 1993. Aïcha a contribué fortement à l'élaboration du mémorandum ainsi que la réponse détaillée adressée à Abdelhadi Boutaleb, président de la commission chargée de la révision du CSP. Elle a été impliquée fortement en compagnie de Nezha Alaoui, en tant que juristes maîtrisant la dimension juridique et la réalité du terrain des tribunaux.

Les changements survenus n'ont pas touché l'essentiel et étaient loin de satisfaire les revendications du mouvement de défense des droits des femmes. Aïcha l'explique entre autres par l'état dans lequel se trouvait ce

dernier. Les limites quant à l'alliance entre ses différentes composantes n'ont pas été sans conséquence sur les résultats atteints. Aïcha assure que, bien que les changements aient été très limités, il n'en demeure pas moins qu'il était très important de lever la sacralité sur un texte qu'on prétendait relevant du sacré et du tabou. En tant qu'avocate, elle affirme combien il était nécessaire d'attaquer la problématique du divorce qui était épineuse et constituait un handicap majeur pour les femmes.

Le plaidoyer pour la réforme du code de la famille : deuxième moment

Avec l'arrivée du gouvernement d'alternance en 1998, l'UAF avait prévu d'organiser une manifestation pour faire entendre la voix des femmes dans un moment politique important. Le bureau de l'association avait considéré qu'il ne faut pas rater ce contexte considéré comme favorable pour faire avancer la cause des femmes. Aïcha raconte qu'elles étaient contactées bien avant la date prévue pour ne pas organiser la marche. Le Premier ministre Abderrahmane El Youssoufi, les a reçues et leur a signifié qu'il était prêt à prendre en considération les revendications. D'ailleurs, la déclaration de politique générale a réservé un passage sur la question des droits des femmes, ce qui a constitué une première au Maroc. Lorsque le processus de l'élaboration du plan d'action nationale pour l'intégration de la femme au développement (PANIFD) a commencé, l'UAF a soumis ses propositions au Secrétaire d'Etat chargé de la Protection sociale, de la Famille et de l'Enfance. Il faut souligner que les responsables de l'UAF à l'époque n'étaient pas très contentes de ne pas faire partie de l'équipe technique qui était chargée d'élaborer le projet. Deux membres¹⁰ du bureau national de l'ADFM figuraient dans l'équipe, ce qui a été mal vu de la part de l'UAF qui n'exclut pas qu'elles aient été écartées par ces dernières.

La polémique soulevée par ce projet n'a évidemment pas laissé l'UAF indifférent. Les militantes se sont mobilisées fortement pour défendre un projet qui leur tenait à cœur. L'UAF a été parmi les initiateurs du réseau d'appui au PANIFD. Partout dans les villes où il y avait des manifestations de soutien, les membres de l'UAF étaient très présentes, Aïcha assurait à

¹⁰ - En tant qu'experte, Rabéa Naciri était coordinatrice de l'équipe chargée de l'élaboration du PANIFD, Amina Lemrini s'occupait du volet de l'éducation et de la lutte contre l'analphabétisme. Deux autres expertes se répartissaient les autres volets/domaines à savoir : Anne Ballenghien pour le domaine économique, Nadia Bezaud pour le volet de la santé reproductive et Malika Benradi pour le volet relatif au renforcement des capacités institutionnelles, juridiques et politiques.

l'époque la présidence par intérim¹¹. Lorsque le premier ministre avait annoncé au mois de juin 2000 la constitution d'une commission qui devait s'atteler à la révision du CSP suite à la polémique et aux deux marches¹² organisées le 12 mars 2000, l'UAF n'en faisait pas partie. D'ailleurs, elle n'avait pas tardé à publier un communiqué pour protester contre son exclusion de cette commission où étaient présentes les composantes les plus importantes du mouvement de défense des droits des femmes. Étaient présents également les représentantes du PJD¹³, ce qui a suscité la colère d'une organisation qui se considère leader dans le domaine, selon les termes du communiqué. Cette commission n'a pu tenir aucune réunion. Un communiqué de la primature a annoncé que la première réunion qui devait se tenir à une date préalablement arrêtée a été reportée à une date ultérieure. Les raisons sont restées inconnues. Par ailleurs, lorsque le réseau « Printemps de l'Égalité » a vu le jour, l'UAF y a pris part dès sa création. Les membres assistaient sporadiquement aux réunions mais elles étaient présentes dans les différentes manifestations publiques. L'UAF a été par ailleurs signataire du mémorandum qui a été présenté à la commission royale chargée de réviser le CSP.

A l'issue des travaux de la commission, le nouveau code de la famille a été annoncé par le Roi en octobre 2003 et adopté par le parlement en février 2004. L'intervention du Roi a été saluée par l'UAF. Quant à Aïcha, elle dit clairement que : *« l'adoption du nouveau code de la famille, n'aurait pu voir le jour sans l'intervention de Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui a soutenu le mouvement en faveur des droits humains de la femme. Ce code constitue un événement historique qui a permis d'apporter des changements notables en faveur de l'équilibre dans les rapports entre l'homme et la femme »*. Aïcha ne tarit pas d'éloges pour le Roi Mohamed VI qu'elle considère comme *« un leader doté d'une vision clairvoyante et d'un sens aigu de l'Histoire »*.

Non sans fierté, elle répète que l'UAF a été l'initiatrice de plaidoyer pour la réforme du CSP. A plusieurs reprises, elle affirme que son organisation a été une véritable école voire une pépinière qui a permis l'éclosion de plusieurs autres associations ayant vu le jour dans un certain nombre de villes au Maroc. A la question du retrait et des démissions des membres du Bureau exécutif et du Conseil national, elle ne s'arrête pas sur les aspects négatifs.

¹¹ - La présidente à l'époque, Latifa Jbabdi se trouvait à Montréal pour une année sabbatique.

¹² - Une marche à Rabat à laquelle le mouvement de défense des droits des femmes a appelé et une deuxième à Casablanca à laquelle a appelé la ligue marocaine pour la protection de la famille constituée principalement par les membres du PJD.

¹³ - Entre autres, Bassima Hakkaoui.

Elle met plutôt en valeur la dimension positive, à savoir celle qui renvoie à la naissance de beaucoup de structures dont l'initiative revient à des anciennes activistes de l'UAF.

Au sein de l'UAF, Aïcha était parmi celles qui défendaient la nécessaire prise en considération du facteur religieux. Elle a été convaincue que l'adoption d'une démarche visant à mettre l'accent sur une lecture éclairée ne peut être que profitable au plaidoyer pour la réforme du CSP. Il faut rappeler qu'au sein de l'UAF, il y avait presque une unanimité par rapport à l'argumentaire. Convaincues de l'universalité de la valeur de l'égalité, les militantes de l'UAF ne voyaient aucune contradiction avec l'esprit de l'Islam. Aïcha assure que l'esprit patriarcal s'appuie souvent sur la religion en l'instrumentalisant aux fins de maintenir les discriminations à l'égard des femmes. Elle explique que *« la résistance à la nouvelle Moudawana ne s'explique pas uniquement par le conservatisme religieux mais également par le poids des traditions et surtout par l'égoïsme de certains hommes qui défendent leurs privilèges et ne voient pas d'un bon œil le changement en faveur de la femme qu'ils interprètent comme se faisant à leurs dépens »*.

Cette avocate qui a une maîtrise parfaite du domaine juridique et qui connaît les tenants et les aboutissants du code de la famille atteste que : *« le code de la famille a introduit un grand changement dans les constituants de la famille marocaine particulièrement en faveur de la femme et de l'enfant. Mais elle considère que ce n'est pas suffisant et qu'il faudrait poursuivre la réforme au niveau de la législation. Il est nécessaire, ajoute-t-elle, par exemple de reconnaître le droit des mères d'être les tutrices de leurs enfants (la wilaya) dans tous les cas de figure au même titre que les pères, par ce que toute injustice envers la mère a des répercussions sur les enfants et leur bien-être »*. Elle poursuit que : *« les dispositions de la loi en matière de garde des enfants et la paternité doivent être plus précis. Une meilleure mise en œuvre de cette dernière demande l'existence de l'infrastructure adéquate (tribunaux) ainsi que des outils à même de permettre une application efficace »*.

Des années après l'adoption du code de la famille, Aïcha assure que le bilan est mitigé. Elle rappelle que : *« notre militantisme s'était enfin concrétisé et que tous les efforts déployés pour la cause féminine étaient enfin récompensés, mais je réalise qu'il reste encore beaucoup de chemins à parcourir notamment une meilleure mise en œuvre de la loi pour laquelle nous avons consacré deux décennies à savoir le code de la famille »*. Elle ajoute que : *« Les résistances sont fortes de la part des hommes notamment*

pour ce qui touche à la tutelle et au divorce. Ce qui nécessite une action de grande envergure pour changer les mentalités »

La lutte contre la violence : SOS Annajda

En 1996, l'UAF a franchi une nouvelle étape en mettant à la disposition des victimes de violence, des centres d'écoute et d'accueil. Il a été question d'apporter un soutien aux femmes en attendant que des nouvelles lois les protégeant mieux soient adoptées. Aïcha a été chargée de la direction du centre de Casablanca. Ce dernier, comme tous les autres centres de « *SOS Annajda* », accueille les femmes victimes de violence, identifie la nature de leurs problèmes et les aide à prendre les décisions adéquates. Aujourd'hui¹⁴, les centres « *SOS Annajda* » sont au nombre de 12. L'UAF a par ailleurs mis en place un centre d'hébergement pour celles qui en ont besoin et ce pour répondre à des situations dramatiques où la femme violentée a besoin de se soustraire à la vindicte de son agresseur. L'adresse de ce centre est gardée secrète afin de protéger les victimes.

Le centre « *SOS Annajda* » est un centre d'orientation juridique qui offre gratuitement des consultations juridiques. L'avocat de la femme violentée engage la procédure choisie par la femme en fonction de la nature de son problème. Il offre également d'autres services aux femmes et à leurs enfants en leur proposant des cours d'alphabétisation et en essayant d'intégrer certains enfants dans l'enseignement officiel et d'autres dans les formations professionnelles.

La participation politique

Le parcours politique d'Aïcha a commencé dès son jeune âge. Elle est restée toujours fidèle à son appartenance à la gauche qu'elle n'a jamais reniée même si elle a changé de parti. En effet, elle a été militante au sein du 23 mars avant de rallier l'OADP créée en 1983.

En 1996, l'OADP a connu une scission à cause des divergences en son sein par rapport à la réforme constitutionnelle de 1996. La scission a donné naissance à une nouvelle formation politique dont le nom est le parti socialiste démocratique (PSD) dont le secrétaire général était Aïssa Ouardighi. Aïcha a fait partie des fondateurs du nouveau parti, elle a été membre du bureau politique. Candidate aux élections législatives de 2002 en tant que tête de liste de son parti, elle n'a pas pu décrocher le siège.

¹⁴ - L'entretien a eu lieu pendant le premier semestre de 2014.

En 2005, lorsque le PSD a pris la décision de fusionner avec l'USFP, Aïcha a été membre du Conseil national et quelques années après membre du bureau politique. Elle a été élue parlementaire sur la liste nationale au cours des élections législatives de novembre 2011.

Le féminisme selon Aïcha

Aïcha a donné plusieurs définitions à ce terme :

- « Pensée et combat pour l'égalité »
- « Philosophie et vision pour le droit à l'égalité et à la différence »
- « Vision du monde à travers le regard des femmes ».

Le mouvement féministe selon Aïcha

Aïcha considère que ce mouvement a joué un rôle important dans les changements concernant la situation des femmes dans tous les domaines. Elle préconise l'ouverture d'un dialogue rassemblant toutes les composantes du mouvement féministe qu'ils soient politiques ou syndicalistes afin de constituer une force de pression dans l'échiquier politique actuel.

- Selon Aïcha, le mouvement féministe :
 - devrait être un moteur de mobilisation
 - devrait s'ancrer dans toutes les catégories sociales
 - devrait avoir un lien étroit avec le mouvement démocratique et syndical.

Rabéa Naciri

Résumé

Rabéa Naciri est née à Casablanca en 1954. Après le baccalauréat qu'elle décrocha à l'âge de 17 ans, elle effectue un séjour à Montpellier pour suivre des études de pharmacie. Deux années après, elle rentre au pays et entame des études de géographie à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines à Rabat. Après la soutenance de sa thèse de 3^{ème} cycle, elle embrasse une carrière d'enseignante universitaire à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines, d'abord à Casablanca, puis à Rabat.

Les deux années qu'elle passe à Montpellier entre 18 et 20 ans la mettent sur la voie de ses premières classes de militantisme, aussi bien syndical que politique. A son retour au Maroc en 1974, elle devient membre active au Parti du Progrès et du Socialisme (PPS). Rabéa n'a jamais eu de responsabilité au sein du parti, et en 1985, à la création de l'Association démocratique des Femmes du Maroc (ADFM), dont elle est membre fondateur, elle s'est détachée des structures du parti pour incarner le féminisme marocain et se consacrer à l'action associative pour les droits des femmes, en s'investissant complètement dans le combat pour l'égalité et la citoyenneté. Elle est aussi l'une des fondatrices, en 1988, de l'Organisation marocaine des Droits humains (OMDH). Actuellement, elle est membre du Conseil national des Droits de l'Homme.

Rabéa a été particulièrement sensible à la question de l'éducation de la femme et la scolarisation des petites filles. Ses préoccupations et travaux de recherche dans le domaine lui ont valu d'être proposée par feu Meziane Belfkih en tant que membre du Conseil Supérieur de l'Enseignement. Elle est membre fondateur du « *Comité de Soutien à la Scolarisation des Filles en milieu rural* » CSSF, créé en 1997.

Elle a contribué fortement à la concrétisation de la consolidation des relations avec le mouvement féministe au Maghreb. Dans le cadre de la préparation de la quatrième conférence mondiale de la femme tenue à Beijing, un collectif de six associations féminines de Tunisie, d'Algérie et du Maroc est créé en octobre 1991, au nom du « *Collectif 95Maghreb Egalité* ». Pour le Maroc, c'est l'ADFM, représentée par Rabéa Naciri entre autres, qui y prend part et qui a été désignée en tant que Directrice exécutive du Collectif pendant dix ans, de sa constitution, jusqu'en 2000.

De ses responsabilités multiples dans des instances régionales et internationales en lien avec la question féminine, il y a lieu de citer ses qualités en tant que :

- Membre actuelle du Conseil consultatif international de la Société civile auprès de la Directrice exécutive de l'ONUFemmes.
- Fondatrice et ancienne coordinatrice de la Coalition arabe « Egalité sans Réserve » ;
- Ancienne membre du Comité exécutif du Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme.

Son statut de professeur universitaire et de chercheure, son militantisme politique et ses responsabilités au sein de l'ADFM et d'autres instances régionales et internationales, contribuent largement à mûrir ses positions de féministe et à renforcer son combat pour que le réflexe de l'égalité soit inscrit dans les politiques publiques et partagé par toutes les sensibilités : pouvoirs publics, élus, partenaires sociaux, et société civile. Cette préoccupation fût la sienne quand elle a eu à assurer la coordination scientifique de la préparation du projet du Plan d'Action national pour l'Intégration de la Femme au Développement (PANIFD), présenté officiellement en Mars 1998. Elle a beaucoup contribué au processus d'élaboration et de rédaction du rapport, en mettant sa vocation, son expérience et sa détermination au service de cette responsabilité importante.

Quand les réactions contre le plan ont commencé à s'intensifier, l'idée de soutien au plan d'action a été lancée de chez elle, un samedi matin. La suite fût l'une des batailles qu'elle a menée avec beaucoup d'implication au niveau personnel, émotionnel et militant, en termes de mobilisation, de sensibilisation et de concertation, d'organisation de la marche du 12 mars 2000 à Rabat, ainsi que tous les moyens mobilisés pour expliquer et convaincre.

Les moments les plus forts de son parcours militant au sein du mouvement de défense des droits humains des femmes, sont ceux qu'elle a vécus dans le cadre des coalitions. Celles-ci sont à l'origine de la transformation de la condition des femmes au Maroc et de l'adoption de lois plus égalitaires. Grâce à la mobilisation des organisations de femmes, les coalitions ont réussi à enregistrer des résultats probants ; la cause des femmes est portée maintenant par une grande frange de la société et le débat sur les droits des femmes est devenu un véritable débat de société.

En 2013, Rabéa a reçu le prix Amnesty International des « Défenseuses des Droits Humains », un hommage rendu à son combat pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie

sociale, économique et politique. Après vingt-cinq ans à l'ADFM, elle consacre aujourd'hui beaucoup de temps à ses recherches, études et publications tout en continuant à s'occuper d'importants dossiers au sein de l'ADFM, à l'image de celui sur le droit des femmes « Soulaliyates » aux terres collectives qu'elle suit depuis 2007.

Monographie ¹

Née à Casablanca en 1954, d'une famille aisée, le père étant propriétaire terrien, Rabéa Naciri a effectué ses études primaires à l'école Lalla Aïcha, l'école des nationalistes comme on l'appelait dans le temps, puis au lycée Chaouki jusqu'au baccalauréat qu'elle décrocha à l'âge de 17 ans.

Suivant la volonté d'un père qui valorisait plus les professions libérales et qui voulait que tous ses enfants y fassent carrière, Rabéa effectue un séjour à Montpellier pour suivre des études de pharmacie. Mais, elle fait plus de militantisme au sein de l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM), que d'études. Au bout de deux ans, elle rentre au pays et s'inscrit à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat pour entamer des études en géographie.

Après la licence en 1978, elle passe une année à l'Ecole Normale Supérieure pour devenir enseignante du secondaire. Mais les circonstances de travail et son goût prononcé pour les études et la recherche la poussent à s'inscrire en 3^{ème} cycle. Après avoir obtenu son DEA en 1981, elle soutient une thèse en géomorphologie du bassin de la région de Roummani en 1987, qui fût un travail de terrain passionnant pour elle, malgré les difficultés liées aux nombreux déplacements et à la nécessité d'y être accompagnée à chaque fois.

A l'âge de 24 ans, elle épouse feu Thami El Khyari qu'elle a connu dans le « Parti de libération et du socialisme (PLS). Elle a eu deux filles de ce mariage, en 1979 et en 1983, qu'elle a élevées avec beaucoup de courage, comme beaucoup de femmes engagées de sa génération. En effet, c'est durant cette période qu'elle va commencer à enseigner à la Faculté des Lettres nouvellement ouverte à Casablanca, se déplaçant entre Rabat et Casablanca, tout en continuant ses études de 3^{ème} cycle et en militant au sein du Parti du progrès et du socialisme (PPS).

Une carrière professionnelle dans l'enseignement

Rabéa a débuté sa carrière professionnelle dans l'administration du lycée Abdlekrim Al Khattabi à Rabat, en tant que responsable du bureau des absences. Désireuse d'ajouter de la valeur dans un poste quelque peu ingrat, elle entreprend l'analyse des absences des élèves, les causes, les profils et les fréquences...etc., et présente les résultats à une administration qui n'y

¹- Monographie réalisée par Aïcha Khidani

voyait pas d'intérêt. Elle continue d'essayer de s'occuper de manière utile en sollicitant en permanence l'administration du lycée, qui à force, lui suggère de rester chez elle et ne venir que quand on aura besoin d'elle pour des remplacements de cours. Paradoxalement, c'est cette situation qui va jouer un rôle déterminant dans la suite de son parcours, car c'est là qu'elle décide de s'inscrire en 3^{ème} cycle pour poursuivre ses études de doctorat.

En 1982, elle se présente à un concours pour le recrutement de trois assistants en géographie à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Ain Chok. Elle y exerce en tant qu'assistante pendant deux ans, en effectuant la navette entre Rabat et Casablanca tout en étant enceinte et maman d'un bébé de deux ans. Au cours de la 2^{ème} année, elle obtient son transfert à la Faculté de Lettres de Rabat, mais continue pendant un an à assurer les cours aux deux facultés en même temps. Au fait, ce transfert a eu lieu dans un contexte très particulier. Son enthousiasme de jeune enseignante passionnée par son métier attire les foules d'étudiants, remplissant l'amphithéâtre, ce qui déplaît aux Haowax qui veillent à l'ordre au sein de l'université en ce temps-là. Mais Rabéa, avec sa culture de l'UNEM, refuse leur présence à l'amphi, s'attirant la méfiance des autorités et du doyen. Ce dernier accepte alors son transfert à Rabat, bien que n'ayant personne pour la remplacer.

De ses deux années d'enseignement à la faculté d'Ain Chock, Rabéa garde un très bon souvenir de la relation entre étudiant-e-s et enseignant-e-s. Une relation de respect mutuel et d'appréciation partagée des valeurs du travail, de l'effort et du mérite. Malheureusement, les processus sociaux de transformation qui traversent l'université, les années suivantes, mènent à la dégradation des objectifs de l'enseignement universitaire, à l'effritement des valeurs et à la déformation de la relation professeur-étudiant. La situation devient de plus en plus décevante, frustrante même devant les résultats des examens, où l'on constate le fossé entre ce que le professeur a enseigné et la restitution faite par les étudiant-e-s.

Cette situation de dégradation du niveau général de l'enseignement et de la relation professeur/étudiant, l'affecte énormément. Avec d'autres collègues du département, elle tente pourtant tout pour ne pas baisser les bras, notamment en acceptant de baisser le niveau afin de permettre au plus grand nombre de suivre et de comprendre. Mais à force de ne plus être stimulée intellectuellement dans son métier d'enseignante, elle a alors l'impression de stagner sur un plan personnel, sans pour autant pouvoir apporter des solutions à ses étudiants. En 2002, elle décide alors de prendre sa retraite anticipée.

Ayant toujours été attirée par la lecture, la recherche et le goût d'approfondir son savoir, et ne voulant pas se contenter de la seule activité associative après son départ à la retraite, elle ouvre un bureau d'études à Rabat. Le bureau a fonctionné pendant neuf ans, mais rencontre des difficultés financières à la fin. Ces dernières ne sont néanmoins pas la raison unique de la fermeture du bureau d'études. Rabéa a d'autres frustrations liées au fait de réaliser les études qui par la suite ne sont pas utilisées. Il lui est arrivé de faire des études qui ne sont jamais parues, alors qu'elle s'est investie afin que les recommandations puissent aboutir et produire l'effet escompté.

Elle regrette de manière particulière une étude sur la culture de l'égalité qui n'a jamais été publiée. L'étude a ciblé trois institutions encadrant la question de l'égalité au Maroc; l'institution éducative, les médias et l'institution religieuse, avec une analyse minutieuse de tout ce qui a été produit au niveau national à ce propos. L'étude a été menée avec Amina Lemrini et Noureddine Harami. Mais in fine, l'expérience du bureau d'étude n'est pas un échec en soi, loin de là. Grâce à cette expérience, elle est parvenue avec d'autres collègues à mener à bien de belles études, tout en continuant à apprendre en même temps.

L'itinéraire militant

L'itinéraire militant de Rabéa Naciri débute très tôt et les débats politiques, en quelque sorte, lui sont familiers dès sa jeune enfance. Elle évolue dans une grande famille proche (son père et sa mère sont cousins), où beaucoup de ses membres sont soit des résistants, soit des personnes engagées au sein de l'Union nationale des Forces populaires (UNFP) et dont certains ont même fait de la prison. Dans un tel environnement, les discussions politiques sont fréquentes. A l'école aussi, les enseignants contribuent à leur inculquer les bases du nationalisme et de la résistance, car à cette époque, pense-t-elle, tout le monde est de l'UNFP d'une manière ou d'une autre.

D'un père (Ahmed Naciri Ghoumari) juste et avec des valeurs humaines qui l'ont extrêmement marquée, Rabéa a reçu le sens de la justice sociale qu'elle défendra toute sa vie. Ce père à peine alphabétisé, a tenu à ce que ses cinq filles fassent des études comme leurs frères et que ces derniers contribuent aux tâches domestiques au même titre que les filles. La prise de conscience de l'importance de l'éducation des filles, l'a amené dans les années 1960, à construire une école sur ses terres pour que les filles du village puissent y aller. Cette même école, va être agrandie et restaurée des

années après, par son cousin feu Me. Mohamed Naciri, ex-ministre de la justice.

Rabéa gardera en mémoire beaucoup d'autres comportements et gestes de son père, qui marqueront son parcours militant. Alors qu'il était d'usage dans la décennie 60 de faire travailler des petites filles en tant que domestiques ; le père de Rabéa a amené à la maison à Casablanca une petite orpheline de mère, fille de Khammas qu'il s'est dépêché d'inscrire à l'école et de lui acheter les fournitures scolaires, au même titre que tous les autres enfants de la maison. Il aimait à dire qu'il était inacceptable que les filles des autres travaillent comme domestiques alors que ses propres filles allaient à l'école.

Ce père remarquable à ses yeux, pour lequel elle a beaucoup d'admiration, joue un rôle déterminant dans le soutien des trajectoires de ses filles, à l'instar de beaucoup de pères dans les années d'après l'indépendance. Il a beaucoup de courage également, pour oser heurter les traditions des années 60 et envoyer sa fille seule, faire des études de médecine en France.

En plus de son père, Rabéa a beaucoup d'admiration pour sa sœur Malika, une militante engagée, qui fait ses études de médecine en France dans les années soixante et qui est très active dans le champ politique depuis l'université. Mais si l'impact du père et de la sœur est évident dans sa prise de conscience du sens de l'injustice et des conditions des femmes, entre autres, le militantisme organisé proprement dit, va réellement commencer pour elle à Montpellier, au sein de l'UNEM et du Parti de Libération et Socialisme (PLS). Ce sont les deux années qu'elle passe à Montpellier entre 18 et 20 ans, qui sont les années charnières dans son parcours militant et qui la mettent sur la voie de ses premières classes de militantisme, aussi bien syndical que politique.

N'ayant pas réussi à l'examen de la première année de pharmacie, elle consacre la deuxième année passée à Montpellier à sa propre formation. Elle lit, elle assiste à toutes les assemblées générales de l'UNEM et à plusieurs rencontres, réunions et débats, ce qui lui fait dire, qu'elle n'a pas fait pharmacie, mais qu'elle a fait d'autres classes durant cette période.

Concernant le militantisme dans le parti du « Progrès et du Socialisme » et même si elle a toujours été présente dans les activités du parti à Montpellier (appelé encore PLS), c'est à son retour au Maroc en 1974, qu'elle devient membre active dans une cellule organisée, avec sa carte d'adhérente. A Montpellier, où le parti est très présent à l'époque, elle est très impressionnée par les qualités et le niveau de formation de ses responsables et militants,

des gens exemplaires à tout point de vue selon elle, ce qui a manifestement guidé son choix par la suite.

A la carrière politique, Rabéa préfère le militantisme pour les droits de l'Homme au Maroc et pour les droits de la Femme en particulier. Elle est l'une des fondatrices, en 1988, de l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH), la première association de défense des droits de l'Homme indépendante du pouvoir politique. Et pendant vingt-cinq ans, elle s'est consacrée à l'action associative pour les droits des femmes au sein de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM), dont elle est membre fondateur. Elle est aussi actuellement membre du Conseil National des droits de l'Homme (CNDH).

De ses responsabilités multiples dans des instances régionales et internationales en lien avec la question féminine, il y a lieu de citer ses qualités en tant que :

- Membre actuelle du Conseil Consultatif International de la Société Civile auprès la Directrice Exécutive de l'ONU Femmes
- Ancienne coordinatrice du collectif 95 Maghreb Egalité
- Fondatrice et ancienne coordinatrice de la Coalition arabe « Egalité sans réserve » ;
- Ancienne membre du Comité exécutif du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme.
- Ancienne présidente du Comité de Soutien à la Scolarisation des Filles Rurales

En 2013, Rabéa a reçu le prix Amnesty International des « Défenseuses des Droits Humains », un hommage rendu à son combat pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique, et à travers elle, aux actions de l'ADFM. Sans fausse modestie, elle reconnaît avoir beaucoup apporté à la cause des femmes au Maroc, mais parle toujours au pluriel et attribue les honneurs à l'ensemble des militantes de son association et à d'autres personnes du mouvement féministe marocain, aussi bien des femmes que des hommes.

Mais, si Rabéa partage ses convictions avec beaucoup de personnes, il y a une personne en particulier, avec laquelle elle s'est liée d'une amitié exceptionnelle qu'on ne peut ne pas citer en évoquant son parcours militant; cette personne est Amina Lemrini. C'est à son retour de Montpellier en 1974 qu'elle va faire la connaissance d'Amina pour entamer une amitié qui va durer toute une vie. Elles partagent la chambre de la cité universitaire

pendant deux ans, mais aussi toutes les activités militantes, notamment celle consistant à distribuer à 7 heures du matin les manifestes du parti pour revenir dormir, au moment où les autres quittaient leurs chambres pour les cours.

Elles avançaient, de la même manière et en même temps à peu près, dans leur parcours de militantes politiques et associatives, fonctionnant tout le temps en amitié et en confiance totale, malgré leur différence de tempéraments. Ensemble, elles ont réussi à forger un projet pour l'ADFM et pour la cause des femmes au Maroc.

Toutes les deux ont quitté la responsabilité au sein du bureau de l'ADFM aujourd'hui, même si elles continuent de s'occuper de certains dossiers. L'un de ces dossiers et non le moindre, est celui du droit des femmes « Soulaliyates » aux terres collectives que Rabéa suit depuis 2007. Un plan d'action a été mis au point pour soutenir ces femmes en vue de lever toute discrimination à leur égard, notamment en matière de concession des terres collectives, un droit reconnu aux hommes seulement au nom du droit coutumier. Mais, il est certain que l'association souffre un peu de leur départ, car l'originalité de leur apport à toutes les deux est difficile à remplacer. Elles avaient la force et les qualités « scientifiques » de questionner en permanence les pratiques, d'analyser et de porter l'attention sur les finalités et de poser sans cesse la question du « pourquoi on fait ça ? »

Le combat pour l'autonomie de l'ADFM

L'ADFM fût créée officiellement en 1985, mais il convient de signaler que les discussions qui ont précédé cette création avaient nécessité pas moins de deux ans pour asseoir les objectifs et le statut de l'association. Les militantes du Parti du Progrès et du Socialisme étaient partagées entre deux courants ; soit le maintien d'une section de femmes en tant qu'organe au sein du parti, soit la création d'une association féminine.

Refusant la subordination totale d'une perspective féministe à la démarche marxiste du parti, certaines militantes, dont Rabéa et Amina Lemrini, prennent conscience de la nécessité de traiter le problème de la condition de la femme en tant que problème spécifique et débute un combat pour l'autonomie de leur jeune association. Toutes les deux, elles vont la défendre jusqu'au bout et la formaliser jusqu'à l'extrême pour être sûres de ne pas avoir de dérives par la suite. La question de l'autonomie vis-à-vis du parti et de toutes les institutions qu'elles soient publiques privées, nationales

ou internationales a été une préoccupation centrale dans leur combat de féministes.

Très tôt, l'association s'est revendiquée en tant qu'organisation autonome, mais ne se présentait pas encore en tant qu'association féministe, les fondatrices n'assimilant pas ce mot et le trouvant même radical. C'était une association des droits des femmes et le parti les aidait en leur payant une partie du loyer. A chaque fois que c'était nécessaire, les militantes s'adressaient au centre Aziz Belal -centre d'études et de recherche, créée par feu Thami El Khyari- pour la saisie ou pour l'impression des documents entre autres, l'association n'ayant pas de financement propre à cette époque.

Pour la clarification des enjeux des luttes, et pour échapper à la contrainte de tout analyser en fonction des grilles que le parti établit et pouvoir questionner la société avec une perspective féministe, les fondatrices de l'association n'avaient pas d'autre alternative à l'autonomie . Mais ce choix stratégique auquel elles s'étaient trouvées confrontées en tant que féministes dans le parti n'était pas sans conséquences, il va se traduire très vite par une autonomie totale par rapport au parti.

D'autres conséquences vont surgir par la suite. Aux premières élections législatives en 1993 survenues après la création de l'ADFM, certaines militantes étaient choquées par le fait que l'association refuse d'aider le parti lors de la campagne électorale et c'est ainsi, qu'un bon nombre parmi elles a quitté la structure. Cette situation a obligé l'association de se séparer d'un grand nombre de sections régionales également, à la tête desquelles il y avait des militantes qui n'étaient pas d'accord avec les nouvelles orientations de l'association. Pour garantir son autonomie, l'association n'a gardé que deux sections, celles de Rabat et de Casablanca en raison de la proximité.

Privée du soutien financier de la part du parti, l'autonomie s'avère difficile sur ce plan également. Ne disposant pas de ressources propres pour fonctionner et se déployer, Rabéa et les autres responsables dans le bureau n'hésitaient pas à mettre la main à la poche. Plus tard, la viabilité de l'association devra reposer sur d'autres ressources et c'est ainsi que commence la mobilisation des fonds et des partenariats qui vont permettre à l'ADFM d'élargir ses axes d'intervention. Mais pour l'histoire, Rabéa aime souligner que c'est au début grâce à l'appui de certaines personnes, dont Fatima Mernissi qui était bien introduite auprès des organismes internationaux, de Cherifa Alaoui Mdaghri à l'UNICEF et de Khadija Raki, responsable au Ministère de la Jeunesse et des Sports, que l'association va

accéder petit à petit à des financements soit de la part des organismes internationaux ou même de l'administration publique.

Tout en reconnaissant que les partis de gauche en général étaient beaucoup plus proches du combat pour les droits des femmes, Rabéa pense qu'ils étaient, à l'époque, très sectaires. « *Les différents intervenants étaient pour eux à classer en deux catégories : ceux qu'on pouvait recruter, et les autres* ». C'est pour cette raison qu'il a fallu à certaines militantes de ces partis sortir du cadre partisan restreint pour essayer d'établir une relation plus ouverte avec des gens de tout bord, sans se préoccuper outre-mesure de leur appartenance partisane.

Son regard exigeant et lucide tout au long de son parcours militant, lui permet de dire aujourd'hui que l'autonomie a permis à l'ADFM par la suite de jouer un rôle central dans les coalitions. Dégagées des enjeux partisans de la visibilité, il était plus facile aux membres de faire passer la cause avant la structure, de remettre en question de nombreux certitudes et préjugés, de s'ouvrir sur la société, et enfin d'acquérir une grande liberté d'action, de parole et de choix des partenaires, en ne prenant en compte que la question de l'égalité et non des considérations politiciennes.

A ce propos, Rabéa est catégorique et pense qu'il n'était pas possible à l'ADFM de devenir ce qu'elle est aujourd'hui, si elle était restée tenue par des liens d'allégeance au parti. Le soutien au projet d'autonomie de l'ADFM de certains responsables du PPS- parmi lesquels son mari-, qui ont eu l'intelligence politique de comprendre les enjeux en présence a été déterminant dans ce parcours. Ouverte aux femmes de toutes obédiences, l'association a même accueilli à ses débuts des femmes appartenant à d'autres partis politiques. « *Ce n'est pas seulement d'une autonomie organique et financière qu'il s'agit, mais au-delà c'est l'autonomie de l'esprit et la façon dont on voit les gens, ainsi que la perspective de travailler avec eux qui comptent* ». L'ouverture sur d'autres personnes et les curiosités vis-à-vis des gens donne une grande liberté à son avis. Aujourd'hui, elle évoque avec satisfaction et fierté la réussite du pari de l'autonomie dont l'histoire a été parfois très difficile.

Le rôle joué au sein de l'ADFM

A partir des années 1990, l'ADFM devient très active au sein du mouvement international pour les droits des femmes et participe à plusieurs manifestations et travaux importants aux plans Maghrébin, Arabe et international. Mais cette image de marque de l'association a été forgée par la qualité de plusieurs de ses membres, dont Rabéa Naciri. Même s'il est

difficile de dissocier les choses, il y a lieu de penser toutefois, que c'est la qualité personnelle et intellectuelle de certaines membres, leur leadership, leur charisme qui permettent à des organisations dans lesquelles ils sont actifs d'avancer. C'est certainement le cas pour l'ADFM. Si elle a pu être active à l'international, c'est grâce au travail et aux efforts personnels de certaines de ses militantes.

Rabéa est d'avis à dire que ce sont les efforts personnels qui font qu'il y a des parcours différenciés au sein des associations, permettant à certaines personnes d'avoir un apport très significatif et d'autres non, malgré leur bonne foi et leur engagement. C'est le travail personnel, aux termes de lectures poussées, d'études et de recherches qui fait la différence. Mais c'est à double niveau ; tout en ayant la ferme intention de le faire uniquement pour l'association, pour la cause ou pour le pays, dans la réalité, on le fait aussi pour soi-même et on avance en parallèle. Rabéa a été élue deux fois présidente de l'ADFM et durant ses deux mandats (un mandat présidente locale et un mandat de présidente nationale), elle s'est beaucoup investie dans le combat pour l'égalité et la citoyenneté. Plusieurs personnes lui disent qu'elle a beaucoup donné à l'association, ce à quoi elle répond qu'elle a beaucoup reçu en contrepartie et qu'elle en a tiré d'énormes satisfactions.

Au sein de l'ADFM, avec Amina Lemrini, Rabéa était toujours parmi les membres qui soumettaient les pratiques aux questionnements et défendaient avec force leurs points de vue. Dans sa logique, elle va jusqu'à penser qu'une structure associative a une vie, mais dès qu'elle commence à souffrir de grands problèmes et à perdre sa dimension politique, il vaudrait mieux l'arrêter, car il n'est pas pertinent de maintenir une coquille vide. Cette conviction était derrière beaucoup de réorientations de l'action de l'ADFM. Cela a été le cas quand il a fallu abandonner les activités d'alphabétisation dans les locaux de l'association et celles de formation et de soutien susceptibles de permettre aux femmes de devenir économiquement indépendantes (couture, broderie, tricot, etc.).

Certes, pense-t-elle, ses activités étaient vues à un moment donné, comme la meilleure façon de s'approcher des femmes pour qu'elles viennent à l'association et bénéficient d'autres actions de sensibilisation. Mais, il s'est avéré que chaque fois qu'il y avait une mobilisation, ces femmes n'étaient pas présentes. La réflexion a donc été que le travail de formation et d'insertion n'est pas un axe stratégique, c'était juste un moyen pour renforcer la présence du mouvement des femmes dans la population. Il était temps de s'attaquer à d'autres questions plus stratégiques. C'est à ce

moment, en 1997, que le centre « *Nejma pour l'Ecoute, la formation, l'information et l'orientation juridique des femmes victimes de violences* » a été ouvert.

Grâce à l'expérience personnelle qu'elle a pu développer tout le long de son parcours militant et scientifique et à son intelligence, comme en atteste la plupart des personnes qui l'ont côtoyée, elle a pu construire des capacités certaines pour préparer les visions stratégiques et des plaidoyers. Elle a toujours joué un grand rôle dans le volet de la réflexion stratégique et la proposition de nouvelles idées. L'association et le mouvement féminin ont en pleinement profité. Même lorsqu'elle a ouvert son bureau d'étude, le réflexe pour faire profiter la cause tout en réalisant des études ou des recherches ne l'a jamais quitté.

Son esprit critique et sa capacité de travailler sur la dimension conceptuelle et théorique, d'analyser et de remettre en cause certaines idées et pratiques lui ont permis de développer une grande ouverture d'esprit. Son expérience à l'international lui a beaucoup apporté, et pour elle c'est ce travail qui a beaucoup profité au national également, en le renforçant. Un travail qui donne une immense possibilité en termes d'ouverture sur les autres et sur l'expérience d'autres pays, de réseautage, de rencontre et d'échange. Mais une chose est sûre pour elle, si elle était restée dans un cadre partisan, elle n'aurait pas autant évolué. Après vingt-cinq ans à l'ADFM, elle consacre aujourd'hui beaucoup de temps à ses recherches, études et publications tout en continuant à militer au sein de l'ADFM notamment.

Le féminisme et le combat pour l'égalité

Rabéa a passé toute sa vie d'étudiante à militer dans tous les domaines, mais avec une certaine conscience féministe au tout début déjà, même si cette conscience n'était ni pensée, ni réfléchie. C'est dans ce sens par exemple, qu'elle contribue avec d'autres militantes du PPS, aux cercles de formation des étudiantes à la Cité Universitaire pour leur faire prendre conscience de leur statut en tant que femmes. Seulement, l'approche n'est pas féministe à l'époque, elle est plutôt imprégnée de l'idéologie marxiste-communiste.

Cette idéologie fait endosser au capitalisme la responsabilité de l'exploitation des deux sexes en expliquant que le système économique, duquel découle la division sexuelle du travail, est responsable de la domination des femmes par les hommes, c'est - à-dire, que si l'ouvrier battait sa femme, c'est parce que lui-même était exploité et qu'il cessera de le faire, une fois que sa propre exploitation cessera. Certes il y a chez les militantes une prise de conscience du statut des femmes dans la société,

mais elles adhèrent elles-mêmes à l'analyse marxiste qui maintenait la conviction que l'oppression quotidienne des femmes n'est pas une contradiction sociale fondamentale.

Mais, dans le groupe des militantes du PPS qui sont assez nombreuses à l'époque, Rabéa a rapidement remis en cause la démarche marxiste-communiste dans le traitement des questions liées à la condition des femmes. Du fait qu'elle n'a jamais pris de responsabilités dans le parti, d'une part, et d'autres part, parce qu'elle côtoie plus les responsables du parti, étant mariée à l'un d'eux, elle a l'occasion de mettre le doigt sur les contradictions et elle commence très tôt à ruer dans les brancards, au point où son mari lui-même lui dit qu'elle est devenue « gauchiste ». En fait, elle est tout simplement parmi les premières militantes de gauche à oser se détacher des structures du parti pour incarner le féminisme marocain.

Le déclic, comme elle l'explique, se produit à l'âge de 26 ans lors d'une visite en Union Soviétique, où elle peut constater l'illusion du paradis socialiste. Echaudée à son retour, elle ne cesse de critiquer le mensonge que lui paraît être l'URSS, ce qui va lui créer des problèmes avec certains responsables du parti, avec lesquels elle entre alors en conflit. A partir de là, elle limite ses activités dans le parti, tout en lui restant liée d'un sentiment d'appartenance, mais les conflits vont s'accroître après la création de l'ADFM en 1985.

D'ailleurs, les débats précédant la création de l'ADFM ont à l'origine cette prise de conscience, chez elle et chez d'autres militantes du parti, du fait que la femme ne sera pas automatiquement libérée par la libération de l'homme, mais qu'il s'agit bel et bien de deux combats différents et distincts. C'est à ce moment-là qu'elle prend conscience de la nécessité d'un combat spécifique pour les femmes, certes politique mais pas partisan. Un combat global qui transcende les appartenances partisans. Mais tout compte fait, elle insiste sur le fait que le militantisme au sein du PPS lui a apporté « *une culture politique, l'apprentissage de l'engagement en faveur d'une cause, des outils d'analyse et une connaissance des acteurs et des enjeux politiques et sociaux* ».

Ainsi, si elle développe très jeune une révolte contre l'arrangement des rapports de sexes et la position subordonnée des femmes dans la société, Rabéa devient très vite aussi une féministe avertie et convaincue. Son statut de professeur universitaire et de chercheuse, son militantisme politique et ses responsabilités au sein de l'ADFM et d'autres instances régionales et internationales, contribuent largement à mûrir ses positions de féministe et à renforcer son combat pour que le réflexe de l'égalité soit inscrit dans les

politiques publiques et partagé par toutes les sensibilités ; pouvoirs publics, élus, partenaires sociaux, et société civile. En tant que chercheuse, elle s'intéresse beaucoup à l'étude des mécanismes sociaux qui maintiennent les femmes en état d'infériorité dans tous les domaines, ce qui lui vaut d'être reconnue à l'international en tant qu'experte de la question du genre. De même, sa position de membre active dans nombre d'organisations régionales et internationales, lui donne, très tôt, l'occasion de découvrir le genre en tant que cadre d'analyse qui permet d'appréhender une situation en vue de l'égalité et de repenser la construction de la société autour de cette valeur.

En effet, il convient de rappeler que si le discours, en général, a évolué aujourd'hui pour imposer l'intégration de l'approche genre dans l'analyse des rapports sociaux, dans la planification des programmes de développement et dans leur mise en œuvre, à la fin des années 90, par contre, beaucoup de résistance a été faite à son emploi dans l'analyse et dans la pratique. Le genre en tant que grille de lecture des réalités du développement était encore peu répandu au Maroc et à l'instar d'autres pays de la sous-région arabe, il va être introduit petit à petit, grâce à l'appui des agences de coopération, notamment après la quatrième conférence mondiale sur les femmes.

Dans le cadre de ce combat pour engager une démarche transversale de l'égalité qui fait de celle-ci un élément intrinsèque de la décision publique, Rabéa en tant que formatrice, ne cesse jamais de faire profiter les autres militant-e-s, jeunes et moins jeunes, de son expérience. Elle s'investit beaucoup dans le cadre des activités de formation et de renforcement des capacités menées par l'ADFM, à la vulgarisation des concepts comme ceux de « l'égalité », « la parité », « l'équité » ou du « genre ». Ce dernier en particulier subit des interprétations multiples qui lui font perdre son intérêt en tant qu'outil d'analyse des inégalités entre les hommes et les femmes, et grâce aux nombreuses publications d'intérêt scientifique justement, Rabéa participe à éclairer le travail militant de plaidoyer et de terrain.

Relation avec le mouvement féministe au Maghreb

Rabéa a contribué fortement à la concrétisation de la consolidation des relations avec le mouvement féministe au Maghreb. Dans le cadre de la préparation de la quatrième conférence mondiale de la femme tenue à Beijing, un collectif de six associations féminines de Tunisie, d'Algérie et du Maroc est créé en octobre 1991, au nom du « *Collectif 95Maghreb Egalité* ». Pour le Maroc, c'est l'ADFM, représentée par Rabéa Naciri, qui y prend part, elle-même étant désignée en tant que Directrice exécutive du

Collectif pendant dix ans, de sa constitution, jusqu'en 2000. Le collectif a mené un ensemble de travaux de réflexion et de publication sur des questions clés liées à la condition et le mouvement des femmes dans la sous-région comme l'autonomie, le référentiel, la relève, la mixité, etc. Il a publié plusieurs documents notamment, « *Autoportrait d'un mouvement* » et « *Dalil pour l'égalité dans la famille au Maghreb* » et « *Cents mesures et dispositions pour une codification égalitaire du droit familial* », un document qui constitue un support très utile pour argumenter l'égalité en matière de statut personnel, y compris par le recours aux arguments de type religieux, sociologiques et juridiques.

La période durant laquelle elle a assumé la responsabilité de directrice exécutive, fût la plus faste de l'avis de tout le monde, grâce au travail sans relâche qui a été réalisé. Et même si l'expérience était très dure pour elle, elle reconnaît avoir beaucoup appris. Comme elle le dit souvent, ce sont les personnes qui investissent beaucoup de travail qui tirent le plus de profit au plan personnel et intellectuel.

La coordination scientifique du PANIFD

Conformément aux recommandations de la conférence de Beijing (1995), un plan d'action national pour l'intégration de la femme au développement (PANIFD) a été élaboré, avec une forte implication de la société civile et du mouvement féminin en particulier. Rabéa a assuré la coordination scientifique de la préparation du projet et a beaucoup contribué au processus d'élaboration et de rédaction du rapport, en mettant sa vocation, son expérience et sa détermination au service de cette responsabilité importante.

Par ailleurs, c'est Rabéa qui est à l'origine du projet comme en a témoigné son amie Amina Lemrini lors de l'hommage qui lui a été rendu par Amnesty internationale en 2013. C'est lors d'un thé chez elle à Harhoura, avec Shaha Ali Reza de la Banque mondiale (BM), sa voisine Fatima Mernissi et Amina, que sa proposition d'utiliser un fonds de la BM pour l'élaboration d'un plan d'action national retient l'attention de la responsable de la BM. Après accord de principe des autorités gouvernementales, Rabéa conçoit le projet dans sa vision et objectifs et assure la coordination scientifique de l'élaboration du plan par la suite. Celui-ci est officiellement présenté en Mars 1999.

Malgré son intitulé, le contenu du plan d'intégration de la femme au développement, ne reflète pas exactement les préoccupations de l'approche intégration de la femme au développement (IFD), essentiellement sociale et humanitaire de la question féminine, mais adopte concrètement une

« approche genre » qui prône l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines. Par ailleurs, les propositions du Plan intègrent bel et bien l'ensemble des revendications que les associations de défense des droits humains des femmes avaient mises en avant depuis un certain temps déjà, non seulement au plan économique et social, mais en matière de la participation politique des femmes et de leur statut juridique essentiellement.

En raison de son approche et du référentiel « droits humains » qu'il privilégie, les réactions de la mouvance islamiste contre le plan ne se font pas attendre. Elles vont se focaliser tout particulièrement sur les propositions liées à la réforme du code du statut personnel, considérant de telles propositions comme une grave atteinte à la charia islamique, aux valeurs immuables de la nation et à la stabilité familiale.

Rôle dans le réseau d'Appui au PANIFD

Le processus de soutien au plan d'action est lancé de chez elle un samedi matin, en la présence d'un nombre restreint de militantes de différentes obédiences, qui vont constituer par la suite le noyau dur du mouvement. Il n'y a pas de Procès Verbal de cette réunion, mais l'idée était surtout de discuter à bâtons rompus sur la nécessité de créer la coalition. Tout le travail qui suivra, constitue pour elle, l'un des moments les plus forts et les plus passionnants de son parcours militant.

C'est réellement l'une des batailles qu'elle a menée avec beaucoup d'implication au niveau personnel, émotionnel et militant, en termes de mobilisation, de sensibilisation et de concertation, d'organisation de la marche, ainsi que tous les moyens mobilisés ; discussion, tables rondes, rencontres avec différents groupes et catégories de la population, des jeunes et des moins jeunes, des hommes et des femmes d'affaires, les membres des Rotary-clubs pour expliquer et convaincre y compris les personnes qu'on pensait acquises à la cause.

De cette campagne pour le plan d'action, elle garde de grands souvenirs à la fois bons et moins bons. Du côté négatif, ce sont les controverses autour du plan qui étaient très éprouvantes pour elle, de même que les violences verbales, les pressions, les lettres anonymes en plus des articles qui accusent le mouvement de beaucoup de choses ² et la diabolisation des militantes et de leur référentiel (la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : CEDAW), les attaques sur le plan personnel et les menaces. Ses ami-e-s et ses proches se souviennent de sa

² -<http://suffrage-universel.be/be/bemima04.htm>

longue maladie juste après, conséquence de son investissement sans limites pour la cause.

Cependant, Rabéa considère que le processus en lui-même, est un indicateur de bonne santé de la société. « *Par le fait que les gens veulent discuter, comprendre et après trancher, ils révèlent une certaine maturité de la société marocaine. C'est la première fois où on n'a pas eu peur du conflit. Alors que d'habitude, on avait tendance à étouffer la parole pour éviter tout conflit* », dans ce cas, et des deux côtés, chacun a mobilisé ses propres arguments, a travaillé à sa façon, et est sorti dans la rue le 12 Mars pour exprimer sa position ; la marche à Rabat, et la contre marche des islamistes et détracteurs à Casablanca.

Au bout du processus, le mouvement de défense des droits humains des femmes est parvenu à la modification du Code de la Famille. « Il a pu arriver à quelque chose qui n'était pas parfaite certes, mais qui est perfectible. La preuve en est, que le débat sur le code de la famille est remis sur le tapis, notamment quelques années après, en ce qui concerne la polygamie, l'âge au mariage et autres ». Pour elle, c'était très intéressant de briser le tabou et de lever la barrière au plan symbolique et à tous les niveaux, ce qui a donné lieu à une forte dynamique. Il faut se rappeler souligne-t-elle, que juste après l'adoption du nouveau code, tout le monde voulait agir, départements ministériels, agences de développements, bailleurs de fonds. Ce qu'on n'osait pas faire avant est devenu tout à fait possible après.

A plusieurs occasions, Rabéa rappelle que cette dynamique dépasse l'événement lui-même ou le texte adopté lui-même, certes un texte avancé, mais ce qui est arrivé dépasse les prévisions et le cadre étroit de changement d'une loi pour toucher tous les domaines de la vie, le débat public et les mentalités également. Le processus de discussion et de conflictualité, ce que Rabéa appelle « *la conflictualité démocratique* », a favorisé la prise de conscience par les femmes de leurs droits, elles se sont senties, pour la première fois, partie prenante et objet d'intérêt. Le plan a permis de placer la question sur le statut des femmes au cœur du débat pour la démocratie et à son avis, on n'a pas suffisamment mesuré l'impact du processus et la dynamique sociétale qu'il a créé.

Les trois ans qu'a duré la mobilisation pour la promulgation du nouveau code, elle les considère comme une étape importante de l'histoire politique et sociale du pays. Le mouvement a changé la façon de considérer la question de l'égalité. Il a touché à tous les segments et les secteurs de la vie, c'est-à-dire au plan politique, social, culturel.

A cet égard, Rabéa met en avant le rôle tout particulièrement important, joué par une certaine presse, notamment *Al Ahtad al maghribia*³, qui a suivi et accompagné la campagne tout le long de son processus. Au-delà, ce journal en langue arabe, le plus lu du moment, a contribué à une véritable éducation de l'opinion publique. De même, le magazine « *Femmes du Maroc* », qui tout en s'adressant à une certaine élite majoritairement francophone, a également contribué à mettre à nu le machisme ordinaire, les préjugés et les images toutes faites.

C'est un événement qui a eu des effets à tous les niveaux ; social, civil et de politiques publiques. Il a impacté également l'apparition d'une nouvelle génération d'associations à partir des années 2000. Un pas important en matière de protection des droits des femmes. Il y a lieu de relever un autre aspect fondamental du réseau. Celui-ci a été un mouvement à la base, relève-t-elle, étant donné que pas seulement les organisations de défense des droits humains des femmes qui l'ont soutenu, mais beaucoup d'autres organisations de développement, constituées d'hommes principalement, qui l'ont également rejoint. D'ailleurs, cela va impacter par la suite les orientations et le travail d'un bon nombre de ces organisations, qui se sont impliquées dans des thématiques spécifiques, telle que la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et en tant que parties prenantes dans les réseaux qui ont vu le jour par la suite, tels que le mouvement Tiers des sièges pour les femmes vers la Parité ou le réseau ANARUZ, entre autres.

Rabéa aime bien souligner qu'après la bataille du plan d'action et après l'adoption du code de la famille, c'est l'image du pays en lui-même qui s'est améliorée. En termes de mouvement des femmes, le Maroc est considéré dans beaucoup de pays depuis, comme une expérience unique. En effet, un long chemin a été parcouru avant que les militantes du mouvement de défense des droits humains des femmes soient reconnues et respectées pour leur travail. Rabéa se rappelle de ses premières participations à des rencontres internationales, où les marocaines étaient traitées comme des pestiférées, dit-elle, à cause de la propagande algérienne⁴. Mais grâce à la qualité de leur contribution et au fait qu'elles tiennent un discours crédible, elles ont réussi à forcer le respect et la reconnaissance.

L'action au sein des coalitions

Rabéa affirme avec beaucoup de conviction que les moments les plus forts de son parcours militant au sein du mouvement de défense des droits

³ - Quotidien arabophone ayant vu le jour à la fin des années 90, réputé à l'époque pour sa ligne éditoriale pro droits des femmes

⁴ - Due au conflit autour du Sahara depuis 1975.

humains des femmes, sont ceux qu'elle a vécus dans le cadre des coalitions. Celles-ci sont à l'origine de la transformation de la condition féminine au Maroc et de l'adoption de lois plus égalitaires. Grâce à la mobilisation des organisations féminines, les coalitions ont réussi à enregistrer des résultats probants ; la cause des femmes est portée maintenant par une grande frange de la société et le débat sur les droits des femmes est devenu un véritable débat de société.

Elle aime souligner que « *malgré toutes les difficultés, les associations féminines ont réussi à dépasser les appartenances politiques et partisans et à créer des coalitions qui ont pu relever le défi d'un travail unitaire de fond, car elles ont compris l'enjeu de continuer à travailler en dépit des problèmes et des mésententes* ». C'est en effet, ce qui distingue le mouvement de défense des droits humains des femmes d'autres mouvements au Maroc. Cette collaboration et cette concertation se sont bâties au jour le jour et ont réussi à venir à bout des conflits entre les ONG, et des tensions entre elles et les structures de l'État.

La capacité de concertation s'est développée dans la pratique autour de l'analyse des enjeux et du contexte socio-politique. Il y a lieu de rappeler que ce travail de concertation et de mobilisation a concerné le référentiel lui-même, à savoir la CEDAW, adoptée en 1979 par l'assemblée générale des Nations Unies. Si celle-ci a constitué le socle sur lequel se sont construits, tous les processus de plaidoyer et les campagnes de revendication, d'information et de sensibilisation, il convient de rappeler que l'histoire de la CEDAW au Maroc est jalonnée par des moments de combats et de mobilisations très forts. D'abord pour sa ratification, ensuite pour sa publication dans le journal officiel et ensuite pour la levée des réserves.

La concertation tout le long de ce processus a favorisé l'apprentissage de la démocratie et permis d'acquérir des habiletés de négociation, de dialogue, d'acceptation de points de vue différents, etc. A côté, les associations avaient débuté un autre processus, celui de la préparation des rapports parallèles. En tant qu'État partie à la CEDAW, le Maroc doit régulièrement rendre compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, pour mettre pleinement en œuvre cet instrument juridique international. En principe, les rapports préparés doivent faire l'objet d'un large débat au niveau national, mais en réalité, à aucun moment ce débat n'a eu lieu. C'est en revanche les rapports parallèles qui ont pu présenter cette opportunité de débat autour des questions clés de la condition féminine.

Rabéa évoque le processus d'élaboration des rapports parallèles pour la CEDAW avec beaucoup de satisfaction, le considérant parmi les moments

très forts qui ont marqué son parcours militant. Elle estime que le fait de réunir les associations en quatre ou cinq fois dans le cadre du processus, pour réfléchir ensemble et faire le point sur les priorités des moments, constitue un moment de partage très important et rare à la fois, car souvent les associations sont mobilisées dans les actions de plaidoyer et ont rarement l'occasion de se réunir pour réfléchir ensemble.

Préparer des rapports ensemble, « *circonscrire les problèmes pour aller de l'avant au prix de beaucoup de choses est la manifestation d'une citoyenneté démocratique* ». Ce qui est très intéressant dans le processus, estime-t-elle, c'est que les associations ne se contentaient pas juste de préparer et d'envoyer le rapport, mais il y avait tout un travail collectif de suivi, de mobilisation et de plaidoyer et de prise de contact avec les membres de la CEDAW en pré-session pour leur communiquer la liste des questions prioritaires sur la base desquelles, ils peuvent examiner le rapport national. Ensuite, le jour même de l'examen du rapport à New York, une conférence de presse est organisée au Maroc pour informer l'opinion publique de l'événement et au retour de la délégation, une autre conférence de presse vise à informer sur les résultats et les conclusions finales, ces mêmes conclusions qui sont envoyées après à tous les parlementaires.

Il y a lieu de souligner qu'au fil des ans, les coalitions ont pris de plus en plus de place dans le processus du militantisme du mouvement féminin. Il convient de citer, entre autres, le travail accompli par le collectif « Printemps de l'Égalité » qui s'est constitué pour catalyser l'effort en vue d'accompagner la Commission consultative pour la réforme du code du statut personnel (CSP), et influencer sur la décision de la Commission dans le sens des propositions présentées par le mouvement féminin.

En tant que militante de l'intérieur du mouvement des femmes, Rabéa pense qu'il y a sans doute quelques erreurs que le mouvement féminin a commises, mais certainement par trop de pragmatisme ou par incompetence, mais surtout pas par manque de courage. En essayant de tirer quelques enseignements de ces erreurs, Rabéa évoque la première réforme du CSP en 1993, où la plupart des associations venaient d'être créées et n'avait pas le réflexe de travailler ensemble, ni suffisamment d'expérience de travail en commun.

Le regard rétrospectif sur le processus lui fait dire aussi que les associations ont commis l'erreur de ne pas documenter suffisamment leurs expériences. Sur ce dernier point, l'argumentation de Rabéa se fonde très largement sur le fait que les associations étaient dans une démarche réellement militante et très peu dans la documentation de la mémoire. Elles n'avaient pas, à vrai

dire, le souci de garder suffisamment de traces sur les réalisations ni de faire un travail de retour réflexif sur elles-mêmes et sur leurs expériences. Ce travail de capitalisation des expériences et de mémoire s'avère, aujourd'hui, très important pour l'histoire et pour la recherche.

L'intérêt pour le droit à l'éducation des femmes

Au Maroc, la question de l'éducation des femmes et de la scolarisation des filles était toujours considérée comme hautement prioritaire dans les revendications du mouvement féminin eu égard aux taux d'analphabétisme qui demeurent élevés, notamment chez les femmes et les jeunes filles, particulièrement en milieu rural. Plus de 8 femmes rurales sur 10 étaient analphabètes et plus de 40% des filles âgées de 8 à 16 ans étaient non scolarisées, dans les années 90. La situation a changé depuis, néanmoins et malgré la progression de la population scolarisée, les disparités par milieu de résidence et par sexe, continuent à marquer les statistiques au niveau national.

Dans le cadre de l'action de l'ADFM ou à titre personnel, Rabéa a été particulièrement sensible à la question de l'éducation de la femme et la scolarisation des petites filles. Elle est membre fondateur du « *Comité de Soutien à la Scolarisation des Filles en milieu rural* » (CSSF), créé en 1997, avec comme principal objectif de mener des activités de plaidoyer, de formation et de proximité afin de renforcer la scolarisation des filles rurales. Elle en a assuré la présidence de 1998 à 2002. Les membres fondateurs du CSSF, des hommes et des femmes connu-e-s pour leur militantisme associatif, voulaient attirer l'attention sur le manque d'initiatives à même d'améliorer significativement l'accès à l'école et le maintien des enfants, notamment les filles, dans les cycles du collège et du lycée en milieu rural. Le projet « *Une bourse pour réussir* » a été développé dans ce sens, en veillant surtout à favoriser l'accès des filles rurales au collège pour qu'elles ne restent pas des SDF, des « *Sans Diplômes Fiables* », comme l'annonçait l'une des campagnes de sensibilisation du CSSF.

Fidèle à ses convictions et son intérêt pour les mesures stratégique, Rabéa défendait au sein du comité, la nécessité de mettre en place une stratégie de plaidoyer pour la promotion de la scolarisation dans le rural et pour les filles notamment. Pour elle, les actions de distribution de cartables, la collecte de fonds pour les internats et les bourses pour les petites filles rurales, n'étaient que des actions démonstratives pour susciter l'intérêt à la généralisation de la scolarisation et l'augmentation du niveau d'éducation et des compétences

professionnelles des femmes, en tant que mesures sociétales capitales pour surmonter les handicaps socioculturels que subissent les femmes.

Ses préoccupations et travaux de recherche dans le domaine lui ont valu d'être proposée par Feu Meziane Belfkih en tant que membre du Conseil Supérieur de l'Enseignement. Une expérience enrichissante selon elle, dans la mesure où le rôle des membres est tout juste un rôle de délibération, car le travail est effectué par une équipe de salariés compétents et professionnels.

La lutte contre les violences faites aux femmes

L'ADFM a été parmi les premières associations à s'occuper de la violence en tant que mécanisme social qui maintient les femmes en état d'infériorité. Le centre « *Nejma* » fut créé en 1997, en vue de promouvoir la mise en place de mécanismes et de procédures institutionnels de protection des femmes victimes de violence, en assurant l'accueil, l'écoute, l'orientation et l'assistance juridique au profit des femmes victimes de violence. Depuis sa création, il a organisé un nombre important de manifestations et de campagnes de sensibilisation sur les droits de la femme.

En tant que chercheuse, Rabéa a contribué significativement à l'étude de la violence faite aux femmes au Maroc, dont les résultats ont permis de comprendre que la violence n'est pas rejetée par principe, mais qu'elle est plutôt socialement acceptée. De même, en faisant partie des règles et instruments qui perpétuent l'inégalité hommes/femmes, il serait difficile d'aller vers l'égalité aussi longtemps qu'elle est légitimée et acceptée.

En avril 2004 et pour contribuer au renforcement des capacités des associations à travers le Maroc dans les domaines de la défense des droits des femmes et la lutte contre les violences à leur égard, l'ADFM a monté le réseau national des centres d'écoute psychologique et d'assistance juridique qui compte actuellement une cinquantaine d'associations et membres répartis dans les différentes régions du pays. Grâce au rôle des associations et aux coalitions, la violence fondée sur le genre a été officiellement reconnue par les institutions politiques qui se sont impliquées dans les actions d'éducation et d'information et d'appui aux associations pour faire reculer les violences à l'égard des femmes et les rendre capables de faire prévaloir le droit pour se défendre.

L'une des réalisations les plus importantes du réseau selon elle, fût la base de données sur les violences sexistes installée dans tous les centres du Réseau. Le réseau est soutenu par le système des Nations unies, notamment le FNUAP et ONU-FEMMES, et d'autres partenaires. Il est à souligner que Rabéa, avec d'autres militantes de l'ADFM a toujours refusé l'ouverture et

la gestion des centres d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Elle estime que le rôle des associations est de mobiliser, sensibiliser, former et surtout briser le cercle de violence qui se perpétue dans l'indifférence sociale et la tolérance collective à son égard. Il consiste tout particulièrement à fournir les supports méthodologiques pour l'analyse, la planification, l'organisation et le suivi; d'organiser des actions de renforcement des capacités et d'animer et d'accompagner les processus avec la réflexion et l'action.

La crainte de « l'ONGéisation » du mouvement de défense des droits humains des femmes

Rabéa a toujours refusé le cumul de financements par les associations et son argumentation se fonde largement sur le fait qu'avec trop de financements, on perd beaucoup de temps et d'énergie à gérer les projets, à mettre en place les activités et à les suivre. Le professionnalisme des associations et leur capacité à mobiliser des fonds importants, comporte selon elle, des aspects positifs, notamment une plus grande visibilité et légitimité des revendications des femmes, simultanément, il pose des problèmes au sein du mouvement. Elle dénonce ce qu'elle perçoit comme une « ONGéisation », qui est en train de faire perdre leur dimension politique aux associations, (au niveau international et pas seulement national), et conduit à la perte de leur capacité à analyser le contexte politico-institutionnel, dans lequel doivent être traitées les enjeux de l'égalité. Il arrive ainsi que des Associations n'aient pas le temps de mesurer ou d'analyser des événements importants tant elles sont prises par la gestion des projets, la rédaction des rapports de suivi et par la nécessité de dépenser à temps les financements alloués par les organisations internationales. Les associations perdent dans ce cas la notion du contexte et des enjeux stratégiques, et deviennent juste un moyen de réalisation d'objectifs propres aux organismes internationaux.

Le débat sur « l'ONGéisation » est encore assez timide au Maroc même s'il constitue une préoccupation mondiale de nos jours. Partout, on considère qu'il est normal que les associations aient de plus en plus recours, pour exister, à des "projets", qui font appel aux financements d'agences de coopération internationales, mais que le cumul de ces financements, et donc de projets à gérer et à suivre, maintient ces associations dans une position qui servent plutôt l'agenda des organismes de financement, que de celui de la réflexion politique et des luttes.

Pour le cas du Maroc, la lutte contre l'inégalité entre les femmes et les hommes est une question qui est aujourd'hui abordée au niveau des grandes

organisations internationales, notamment les Nations-Unies et la Commission Européenne, et sans les fonds qu'elles ont alloués aux organisations féminines nationales qui travaillent sur ce sujet, beaucoup de questions seraient encore occultées. Mais la vigilance est de mise, pour ne pas tomber dans le piège de « l'ONGéisation ». En grande militante de la cause des droits des femmes dans sa dimension politique et stratégique, Rabéa pense qu'un peu d'argent pour fonctionner et pour financer des actions qui font avancer les politiques de l'égalité est nécessaire, mais au-delà, cela devient une malédiction. Elle est en tout cas parmi les rares personnes qui attirent l'attention sur les risques de « l'ONGéisation ».

Ses principales publications

- **Alexandra Pittman and Rabéa Naciri, *Voicing Autonomy through Citizenship: The regional Nationality Campaign and Morocco In: Voicing demands: Feminist activism in transitional context*, edited by Sohela Nazneen and Maheen Sultan; Zed Books; 2014**
- Les expériences internationales en matière d'institutionnalisation de la lutte contre la discrimination, co-auteur, CNDH, Maroc, 2012
- *La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : Pour la levée des réserves et la ratification du Protocole facultatif à la CEDEF en Afrique du Nord*, Publication de la Commission Economique pour l'Afrique et de l'UNIFEM (Afrique du Nord) 2011
- Les mécanismes institutionnels des droits des femmes dans la région euro-méditerranéenne, (co-auteur), British Council/UE ; 2008
- Guide de plaidoyer pour la réforme des législations familiales dans les pays arabes (co-auteur); Demos Consulting/MEPI, Rabat, 2008
- Le mouvement des femmes au Maroc, In : Rapport de développement humain du cinquantenaire, Maroc, 2006
- ***Winning Women's Rights in Morocco: Cultural Adaptations and Islamic...***Pittman, A & R, Naciri; **In J Gaventa& R McGee (eds) *Citizen Action and National Policy Reform: Making Change Happen*. London: Zed**
- Genre et organisation : L'intégration de l'approche genre dans les structures et le travail des ONGs agissant pour le développement démocratique au Maroc ; sous la Dir. de l'Espace associatif avec l'appui du projet Genre/GTZ/ SEFEPH, 2004

- Les mécanismes institutionnels des droits des femmes dans la région euro-méditerranéenne, (co-auteur), British Council/UE ; 2008
- Guide de plaidoyer pour la réforme des législations familiales dans les pays arabes (co-auteur); Demos Consulting/MEPI, Rabat, 2008
- Le mouvement des femmes au Maghreb, UNESCWA, Beyrouth, Liban 2007
- Droits des femmes dans la région MENA, Citoyenneté et justice, Rapport sur le Maroc, Freedom house, Washington, 2005
- *Le mouvement des femmes au Maghreb*, Contribution à la publication de la revue Araïda, Université américaine de Beyrouth ; 2004.
- *Genre, pouvoir et prise de la décision au Maroc*, In "Disparités en Genre et culture en Afrique du Nord: questions et défis" ; Commission Economique pour l'Afrique (UNCEA) 2003
- *Le mouvement des femmes au Maroc et les enjeux du changement*, In: Femme Arabe et mondialisation, Edition Nour, le Caire, 2003.
- L'intégration des droits des femmes des pays du MENA dans le Partenariat euro-méditerranéen, Publication du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), 2003.
- *Dalil pour l'égalité dans les relations familiales au Maghreb*, Collectif 95 Maghreb Egalité, Collectif 95/ Oxfam/ UNIFEM Rabat, 2003,(Co –auteur)
- *La Moudawana et sa réforme : Le rôle de l'Etat*, Prologues, Revue maghrébine du livre, Casablanca, Maroc.2002
- Rapport parallèle des ONG marocaines sur la mise en œuvre de la CEDAW, ADFM ; Rabat 2008, (Co-auteur).
- Engaging the State : the women movement and political discourse in morocco, In : Missionaries and Mandarins, Feminist engagement with development institutions, Edited by Carol Miller and Shahra Razavi, Intermediate Technology publications in association with the United Nations Research Institute for social Development, 1998.

Najat Razi

Résumé

Najat Razi, militante féministe, née le 2 décembre 1959, mariée et mère de deux enfants. Elle a fait ses études du primaire jusqu'au baccalauréat à Casablanca, puis en 1978 elle s'est inscrite au département de sociologie à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines à Rabat. Diplômée en 1982, elle a été affectée au lycée Al Khawarizmi à Casablanca où elle a enseigné la philosophie pendant 20 ans. Elle a obtenu son doctorat en sociologie en 2006. Ayant obtenu un détachement, elle se consacre depuis 2010 à l'action associative et à la recherche scientifique.

Son engagement a commencé très tôt, alors qu'elle était encore au collège au sein du syndicat national des élèves (SNE). Une fois étudiante à la faculté, Najat a intégré le mouvement étudiant au sein de l'Union nationale des Etudiants du Maroc (UNEM). C'était la première structure où elle a fait son entrée dans l'action politique et syndicale. Etant très active, elle s'est vue assumer des responsabilités plusieurs fois aussi bien dans les comités de classe qu'au sein des instances de l'UNEM à la Faculté de Lettres et de Sciences humaines de Rabat. Pendant la période universitaire, elle a eu à vivre une multitude d'expériences militantes avant la création de l'Association marocaine des Droits des Femmes (AMDF) en 1992.

L'engagement au sein de l'AMDH

Ayant appartenu au courant dénommé les basistes dont l'action était principalement au sein de l'université et dans le milieu des étudiants, Najat a rejoint l'Association marocaine des Droits de l'Homme (AMDH) en 1981. Avec ses copines, elle prend l'initiative de créer une commission chargée de la question des droits des femmes. En collaboration avec des militantes appartenant à des organisations et partis politiques démocratiques, elles ont déjà, à l'époque, élaboré un mémorandum contenant les revendications urgentes du mouvement féministe naissant.

La création des clubs d'alphabétisation

Parmi les expériences édifiantes de ce groupe de militantes, il y a celle de la création des clubs d'alphabétisation et celle relative à l'action sociale et culturelle au profit des femmes dans les maisons de jeunes affiliées au ministère de la Jeunesse et des Sports, à Rabat en premier et ensuite à

Casablanca. Une expérience très intéressante qui a commencé au début des années 80 et s'est arrêtée en 1987 suite à la répression des autorités. Il était clair que l'appartenance de la majorité des membres des différents clubs à l'extrême gauche n'était pas sans effets négatifs sur leurs activités.

L'appartenance à l'Union d'Action féminine « l'UAF »

Najat et certaines des fondatrices et animatrices principales des clubs d'alphabétisation ont pris la décision de rejoindre l'UAF créée la même année, 1987. Son passage à l'UAF était court, mais cette expérience s'avérait d'une grande richesse notamment sur le plan organisationnel.

La création de l'AMDF en 1992 : un événement majeur dans le parcours de Najat

C'est le même groupe de militantes de l'extrême gauche (basistes) qui a constitué le noyau fondateur de la nouvelle association. Najat a été présidente plusieurs fois. Elle pense que le mouvement féministe est au fond, un mouvement politique de revendication. Il est également un groupe de pression qui cible les décideurs et cherche à infléchir les politiques publiques en matière d'intérêts particuliers des femmes et de leurs droits. Il a pour finalité d'apporter un changement dans la situation des femmes et dans leurs rapports aux hommes. C'est dans cette optique que Najat a mené son combat. La première phase était la revendication de la réforme du code du statut personnel (CSP) en 1992. Pour Najat, le combat pour le changement de la moudawana est primordial, au-delà du changement des lois, il vise le changement des mentalités et des positions des hommes et des femmes dans la société. La deuxième phase marquante dans son parcours était la lutte pour soutenir le Plan d'Action national pour l'Intégration de la Femme au Développement (PANIFD) initié par Mohamed Saïd Saadi, Secrétaire d'Etat chargé de la Protection sociale, de la Famille et de l'Enfance dans le gouvernement d'alternance (1998-2000).

Le collectif « Printemps de l'Egalité »

Najat était membre fondatrice de ce collectif qui a vu le jour en mars 2001. Elle était membre du premier «comité de direction » dont la mission était de consolider la coordination entre les organisations féministes et renforcer l'action de plaidoyer pour la réforme du CSP. Elle a participé à l'élaboration et à la rédaction de ses documents de constitution et ses outils de fonctionnement.

Najat a été très active et très présente dans le débat public que le PANIFD a suscité suite au rejet des « conservateurs ». Elle considère que ces derniers

n'admettent pas le discours et l'analyse féministe et refusent que les femmes soient les égales des hommes.

L'aboutissement du plaidoyer par les composantes du mouvement de défense des droits des femmes est une conséquence palpable d'une présence assidue et d'un professionnalisme que ce mouvement a acquis au fil du temps. Najat considère que deux éléments importants sont à souligner quant à ce succès : le premier consiste en la reconnaissance de l'égalité hommes femmes dans le nouveau code de la famille, le deuxième est le fait d'avoir réussi à positionner la question des droits des femmes dans le débat public et par la suite comme objet d'intérêt pour les politiques publiques.

Malgré quelques lacunes dans le parcours du mouvement féministe marocain, Najat déclare clairement sa fierté d'appartenir à ce mouvement.

Monographie¹

Najat Razi, militante féministe, née le 2 décembre 1959, mariée et mère de deux enfants. C'est dans l'entourage militant, notamment à l'UNEM, qu'elle a fait sa rencontre avec celui qui deviendra son mari en 1990 suite à une relation qui a duré cinq années. Najat tenait beaucoup à son indépendance et sa liberté, consciente des contraintes de l'institution du mariage, elle a mis du temps avant de prendre la décision. C'est l'envie de faire des enfants qui a été déterminante.

Najat a fait ses études à Casablanca jusqu'au baccalauréat obtenu en 1978. Après, elle s'est inscrite à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines à Rabat, département de sociologie.

Najat avait compris l'importance des études et la nécessité de réussir. Elle savait que là était le moyen le plus efficace pour prouver que la femme est l'égale de l'homme. Elle se rappelle que ses professeurs l'ont toujours encouragée pour rédiger et faire des exposés. C'était l'occasion pour elle d'aiguiser les arguments et d'apprendre à débattre.

Licenciée en 1982, elle a été affectée au lycée Al Khawarizmi à Casablanca après une année de formation dans le domaine des sciences de l'éducation. Enseignante de philosophie pendant 20 ans, Najat a préparé une thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Fatima Mernissi qu'elle a soutenue en 2006. Ceci lui a permis de regagner la Faculté des Lettres de Mohammedia pour assurer des cours en sociologie familiale pour les étudiants préparant une licence professionnelle. Ayant obtenu un détachement, elle se consacre depuis 2010 à l'action associative et à la recherche scientifique.

Engagement Politique

Son engagement a commencé très tôt, alors qu'elle était encore au collège. C'était au sein du Syndicat national des Elèves (SNE) puis par la suite dans le cadre de l'Union nationale des Etudiants du Maroc (UNEM). Pendant la période universitaire, Elle a eu à vivre une multitude d'expériences militantes avant la création de l'Association marocaine des Droits des Femmes (AMDF) en 1992, dont elle a été membre fondateur. Elle y restée jusqu'à aujourd'hui².

¹ - Monographie réalisée par Asmae Benadada

² - L'entretien avec Najat a été mené en mois d'avril 2014.

Comme beaucoup de jeunes de l'époque, Najat a intégré une des composantes de la gauche marocaine. Son choix a porté sur le parti du progrès et du socialisme (PPS) dans lequel elle a fait un passage qui n'a pas duré longtemps.

Dans les années 76 et 77, Najat a participé pour la première fois, avec ses camarades du lycée aux manifestations de protestation contre les arrestations et les jugements de plusieurs militants politiques appartenant aux composantes de l'extrême gauche. C'était une expérience qui a marqué sa vie et a été décisive dans son parcours de militante par la suite.

Une fois étudiante à la faculté, Najat a intégré le mouvement étudiant au sein de l'UNEM. C'était la première structure où elle a commencé son action politique et syndicale. Etant très active, elle s'est vue assumer des responsabilités plusieurs fois aussi bien dans les comités de classe qu'au sein des instances de l'UNEM (l'amicale étudiante) à la Faculté de Lettres et des Sciences humaines de Rabat.

Najat assure que l'UNEM n'était pas qu'un simple syndicat qui œuvre pour défendre les intérêts immédiats des étudiants, c'était surtout une structure pour l'apprentissage des pratiques organisationnelles, de mobilisation et d'encadrement politique ainsi que l'imprégnation d'un certain nombre de valeurs telles que l'égalité et la démocratie. C'était un passage qui lui a permis de s'inscrire résolument dans l'idéal de l'extrême gauche. L'objectif étant d'œuvrer pour le progrès, la démocratie et la justice sociale. Elle dit avoir appris énormément de choses des différents débats organisés au sein des cercles que les étudiants tenaient régulièrement. Les débats théoriques portaient sur la pensée marxiste léniniste et sur ses déclinaisons socialistes. Le choix est devenu de plus en plus clair pour Najat de faire partie du courant des étudiants de la gauche au sein de l'UNEM baptisé les basistes (de la base).

Cette expérience était structurante pour Najat qui a décidé par la suite de se consacrer à la cause des droits des femmes. Elle considère par ailleurs que les partis politiques existants à l'époque ne répondaient pas à ses propres convictions et ses aspirations notamment sur la question de l'égalité hommes femmes. Il s'ajoute à cela le fait, selon elle que les structures partisans réduisent la marge de manœuvre et laissent peu de liberté d'action aux membres. Elle dit avoir fait le choix de rejoindre l'action associative qui permet plus d'autonomie et représente une force de propositions. Elle rappelle que les associations se complètent avec les partis politiques et que l'un ne peut se substituer à l'autre. C'est la raison pour laquelle, elle a toujours su garder une relation avec les militantes des

différentes formations politiques notamment pendant les moments les plus marquants du combat du mouvement féministe.

L'engagement au sein de l'AMDH

Ayant appartenu au courant des basistes dont l'action était principalement au sein de l'université et dans le milieu des étudiants, Najat se posait, avec ses copines, la question de leur devenir en tant que militantes. Elles ne voulaient pas que l'action prenne fin une fois les études terminées. Déjà pendant cette période, un groupe d'étudiantes du même courant commençaient à montrer un intérêt particulier à la question des droits des femmes et à la lutte contre les différentes discriminations qu'elles subissent. Dans un premier temps, il s'est agi de rejoindre l'Association marocaine des Droits de l'Homme (AMDH) en 1981 et de prendre l'initiative de créer une commission chargée de la question des droits des femmes. L'objectif étant de jeter les bases d'un débat sur la question et de l'élargir par la suite aux différents membres de l'association qui avaient plus un intérêt pour les autres questions des droits de l'Homme. Ce groupe avait conçu « *une plateforme pour la création d'un mouvement féministe marocain* » en mettant l'accent sur deux principes fondamentaux à savoir : la spécificité de la question des femmes et l'autonomie du mouvement. Dans ce cadre, il a été démontré que la spécificité de la situation des femmes et les obstacles qui freinent leur émancipation exige la mise en place de règles permettant l'autonomie des structures qu'elles devront intégrer et un programme adéquat à leur combat spécifique.

Ces jeunes femmes qui étaient parmi les initiatrices du futur mouvement féministe, ont trouvé du mal à s'imposer et elles ont dû faire face à une résistance de la part de leurs camarades parmi la gente masculine. Ceux-là ne voyaient pas l'importance de la cause des droits des femmes ni de sa « prétendue » spécificité. Ils avançaient l'idée que la priorité était au combat démocratique et pensaient que les problèmes relatifs aux droits des femmes seraient résolus automatiquement avec l'édification d'un système politique fondé sur le socialisme et la justice sociale. En 1981, des militantes des différentes composantes de l'extrême gauche ont tenté, en collaboration avec des militantes appartenant à des organisations et partis politiques démocratiques d'élaborer, au sein de l'AMDH, un memorandum contenant les revendications urgentes du mouvement féministe naissant.

La création des clubs d'alphabétisation

Parmi les expériences édifiantes de ce groupe de militantes, il y a celle de la création des clubs d'alphabétisation et celle relative à l'action sociale et

culturelle au profit des femmes dans les maisons de jeunes affiliées au ministère de la Jeunesse et des Sports, d'abord à Rabat, ensuite à Casablanca. Parmi ces jeunes militantes dont l'âge ne dépassait pas à l'époque 23 ans, figurent les noms de : Naima Benwakrim, Leila Chafii, Najat Raghieb, Latifa Iraqui, Hayat Zirari, Samira Kinani, Hafida Karouach, Latifa Benwakrim et Naima Bettach, à Rabat, Habiba Zahi, Fatiha Fadil, Fatima Chaouti, Halima Hamed, Malika Berguem, Amina Ghazi, Noufissa Ibn, Touria Elmoumri, Amina Yazami, Soumicha Riyaha, et bien d'autres à Casablanca. L'action de l'alphabétisation était considérée comme un moyen efficace permettant la proximité avec les femmes appartenant aux couches défavorisées. Les cours étaient assurés par des bénévoles dans les maisons de jeunes, à raison de deux fois par semaine. Ces cours étaient un moyen pour apprendre aux femmes à lire et à écrire mais surtout une occasion pour les sensibiliser et leur permettre la connaissance de leurs droits. Cette expérience a duré de 1981 à 1987. Elle a permis également la connaissance des problèmes des femmes et leur vécu au quotidien. Najat souligne avec beaucoup de fierté le fait que ces clubs étaient selon elle des noyaux du futur mouvement féministe marocain, étant «*les premières structures féminines autonomes créées et gérées par des femmes* ». Les réunions se tenaient chaque semaine pour mettre en place les programmes et pour prendre les décisions qui s'imposaient. Elles ont de ce fait établi une collaboration avec les commissions femmes de trois associations culturelles actives à Casablanca, dont « Al Amal atakafiya », « Achouala » et le ciné club de l'action cinématographique (Nadi al'amal acinimai). Le fruit de cette collaboration s'est traduit par l'organisation d'une grande manifestation culturelle pour commémorer la journée internationale de la femme le 8 mars 1982. La manifestation qui a eu lieu à la maison des jeunes Bouchentouf à Casablanca a duré 3 jours. C'était la première fois où on a osé poser publiquement la question de l'égalité dans l'héritage et l'interdiction de la polygamie ainsi que la revendication de la refonte du code de la famille et des différentes lois discriminatoires. Un bulletin contenant des articles écrits par des féministes a été élaboré et diffusé pour l'occasion. Cette expérience de coordination entre des féministes marocaines pionnières telles que Nouzha Berrada, Amina Berguem, Noufissa Ibn, Saadia Waddah, Khadija Abenaou, Touria Hadraoui, Mina Fouzri, Najat Raghieb, Houriya Chraibi, Habiba Mahsoun, Lekbira Chatir, Malika Kna et bien d'autres fut une déclaration claire de la naissance d'une action féministe qui va renforcer les autres expériences féministes embryonnaires à l'époque.

Six clubs d'alphabétisation et de l'action sociale et culturelle ont marqué l'action féministe des années 80 à Casablanca. Najat était membre

fondatrice du club «Al Icha'e³ : Eclairage ». Elle assure que le nombre des bénéficiaires dépassait 500 femmes qui appartenant à différentes catégories d'âges et de milieux sociaux. Le club assurait diverses activités allant des cours d'alphabétisation aux campagnes de sensibilisation sur les questions juridiques ainsi que sur les questions de la santé reproductive, physique et mentale en passant par l'organisation des colloques et des conférences. Cette action qui ne comptait que sur les efforts bénévoles des militantes, avait donné ses fruits en peu de temps. Un nombre important des bénéficiaires ont intégré les structures associatives et syndicales.

En 1986, ce groupe commence à être inquiété par les autorités. L'une des membres a même été arrêtée. Elle faisait également partie du mouvement « Ila Al Amam⁴ ». Les agissements des autorités ont conduit à l'arrêt des activités du club auquel appartenait la militante arrêtée et ont contraint les autres clubs à mettre fin à leur existence. Il était clair que l'appartenance de la majorité des membres des différents clubs à l'extrême gauche n'était pas sans effet négatif sur leurs activités. En 1987, suite aux restrictions qui ont touché les clubs, il est devenu quasiment impossible de maintenir la présence et de rester actives. Les femmes bénéficiaires avaient émis le souhait de manifester contre ce à quoi les autorités ont acculé les clubs mais la peur qui régnait à l'époque les a découragées.

L'expérience des clubs d'alphabétisation était très intéressante. Najat relève l'importance voire la nécessité de la documenter afin d'en éclairer l'histoire du mouvement féministe.

Engagement féministe

Najat Razi est une féministe qui a consacré une bonne partie de sa vie à la défense des droits des femmes. Dès son jeune âge, elle montrait les signes de protestation contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Elle critiquait la répartition des tâches entre les sexes, et protestait contre la nature des tâches qu'on attribuait aux femmes et aux jeunes filles et qui relevait d'un rôle social qui les enfermait dans les travaux ménagers. Non contente, elle refusait catégoriquement que les tâches ménagères soient une affaire exclusivement féminine. Elle manifestait sa colère à chaque fois qu'on insultait une femme ou on l'humiliait. La prise de conscience féministe avait commencé très tôt, même si elle était en état de spontanéité. Son parcours est long et diversifié. Il est à la mesure de son engagement qui

³ - الإشعاع

⁴ - إلى الأمام

a commencé dès son jeune âge à travers une multitude de structures et d'expériences.

L'appartenance à l'Union d'Action Féminine⁵ « l'UAF »

Déterminées, certaines des fondatrices et animatrices principales des clubs d'alphabétisation et de l'action sociale et culturelle pour les femmes ont pris la décision de rejoindre l'UAF créée la même année 1987. Le slogan porté par cette structure ne les a pas laissées indifférentes. Il s'agissait de créer « *un mouvement féministe, de masse, démocratique et autonome* » ouvert à toutes les femmes peu importe leur appartenance politique. Le passage à l'UAF était court, Najat relève que certaines responsables de cette structure ne veillaient pas au respect de l'un des principes fondamentaux à savoir l'autonomie. Elle dit « *qu'elles n'arrivaient pas à séparer le politique/partisan de l'associatif* ». Elle rappelle avoir adressé sa lettre de démission à l'UAF après quelques mois de son adhésion suite à une divergence d'opinion concernant l'autonomie de l'association par rapport aux positions politiques d'une organisation politique (OADP) à laquelle appartenait la plupart des membres de l'UAF, ses copines l'ont fait également dans la même année. Ceci étant dit, elle considère que c'est une expérience très riche qui lui a beaucoup apporté notamment sur le plan organisationnel. Cependant, malgré sa démission, Elle a beaucoup de respect et de considération pour les militantes de l'UAF et pour l'expérience du journal 8 Mars qui a marqué le parcours de toutes les féministes marocaines de sa génération.

Groupe de recherche sous la direction de Fatima Mernissi

Parmi les expériences qui lui ont beaucoup appris, Najat rappelle celle d'un groupe de recherche initié par la sociologue Fatima Mernissi. Un groupe constitué de 30 femmes chercheuses et militantes féministes qui s'intéressaient à la recherche sur la question des femmes. En 1986, ce groupe avait mené une enquête sur la thématique « femme et politique » qui avait comme objectif de mieux connaître la réalité pour pouvoir agir.

La création de l'Association marocaine des Droits des Femmes « AMDF » en 1992 : événement majeur dans le parcours de Najat

⁵ - L'association avait pris la décision de changer le nom lors de son congrès tenu en novembre 2012 pour devenir l'union d'action féministe

Les préparations pour la création de l'AMDF ont duré deux années. C'est le même groupe de militantes de l'extrême gauche (basistes) qui a constitué le noyau fondateur de la nouvelle association. Najat rappelle que plusieurs réunions préparatoires se sont tenues chez elle et elles s'étalaient sur des journées voire des soirées entières. Les participantes menaient des discussions profondes et très intéressantes autour des thématiques telles que : le féminisme en tant que concept, le mouvement féministe au Maroc. Il s'agissait également de s'arrêter sur l'expérience des clubs d'alphabétisation pour en tirer les leçons. Le groupe s'est arrêté également sur la question des principes fondamentaux de la future association. Bien que des divergences se soient exprimées sur un certain nombre d'aspects, l'accord sur les points essentiels a facilité la création de la structure. Il s'est agi en l'occurrence du principe de l'Égalité sans réserves et de l'autonomie vis-à-vis des partis politiques. Najat apporte une nuance à ce point en expliquant qu'il ne s'agit pas d'être apolitique mais plutôt de différencier les rôles et de garder une liberté de décision qui concerne l'intérêt des femmes indépendamment des structures partisans. D'ailleurs, elle précise que le mouvement féministe est au fond un mouvement politique de revendication. Il est également un groupe de pression qui cible les décideurs et cherche à infléchir les politiques publiques en matière d'intérêts particuliers des femmes et de leurs droits. Il a pour finalité d'apporter un changement dans la situation des femmes et dans leurs rapports aux hommes.

La réforme du code du statut personnel (CSP)

Comme pour toutes les autres féministes de l'époque, Najat considère que la réforme du CSP constituait un véritable défi à relever par le mouvement féministe marocain. Le code régit les rapports hommes femmes au sein de la famille, mais il consacrait une certaine vision de la société fondée sur la discrimination et le conservatisme. Ce faisant, il accentuait la culture patriarcale au sein de la famille et au-delà, au sein de la société d'une manière générale. Toutes les questions/articles posaient problème, que ce soit ceux qui concernent les fiançailles, le mariage, le divorce, le lien parents enfants ou l'héritage. La question était posée depuis la création des premières composantes du mouvement féministe notamment dans les débats publics et sur les colonnes du journal 8 mars. Le premier colloque avait été organisé par l'AMDF en 1993. Il portait sur la réforme de la Moudawana dont les travaux étaient publiés dans un ouvrage en 1994. Najat affirme que les débats et les efforts menés sur cette question ont marqué l'histoire du mouvement féministe ainsi que son propre parcours de militante des droits des femmes. Elle considère que la campagne initiée par l'UAF en 1992 pour

la collecte d'un million de signatures pour le changement du CSP était un événement historique. La question de l'égalité dans l'héritage et l'interdiction de la polygamie comme questions taboues ont été soulevées dans le texte de la pétition. L'UAF a également revendiqué la suppression de la tutelle, l'égalité des droits et des obligations pour les deux époux, l'instauration du divorce judiciaire et la tutelle des femmes sur les enfants au même titre que les hommes. Najat a participé avec beaucoup d'enthousiasme au débat de l'époque sur la réforme du code de la famille au sein des différentes structures associatives et a contribué à l'instauration du conseil national de coordination pour le changement de la moudawana. Elle a également contribué à la collecte des signatures dans son milieu familial et professionnel.

«Le Conseil national de coordination pour le changement de la moudawana» était la première instance de coordination nationale entre plusieurs acteurs : associations des droits des femmes, secteurs féminins des différents partis politiques, comités de femmes dans les syndicats, les associations culturelles et des droits de l'Homme. Ces acteurs ont lancé des débats profonds sur le contenu du discours que le Roi Hassan II a prononcé le 20 août 1992. Les changements apportés par la commission royale pour la révision du CSP ont été jugés minimes et insatisfaisants pour le mouvement féministe. Le combat pour le changement devait se poursuivre ainsi que la coordination pour d'autres revendications et l'atteinte de plus de droits pour les femmes. Najat était l'une des figures principales qui ont contribué à la lutte féministe pendant cette période.

Le plan d'action pour l'intégration de la femme au développement (PANIFD)

La deuxième phase marquante dans le parcours de Najat est la lutte pour soutenir l'action politique en faveur de la prise en compte de l'égalité hommes femmes dans les politiques gouvernementales. Ce fut tout d'abord dans le cadre du projet du Plan d'Action pour l'Intégration de la Femme au Développement initié par Mr Mohamed Saïd Saadi. Ce projet a été présenté publiquement en mars 1999. Il se composait de quatre axes principaux qui visaient la promotion, le développement et l'intégration des femmes sur le plan économique, éducatif, sanitaire et législatif. Le débat qui a suivi l'annonce de ce projet s'est focalisé sur le dernier axe qui est totalement lié au contenu du code du statut personnel fondé sur la discrimination à l'égard des femmes et maintenait, malgré les quelques changements survenus en 1993, la soumission des femmes aux hommes. La polygamie, la tutelle et le divorce étaient encore au centre d'un débat intense et passionné aussi bien

dans le mouvement féministe que dans la société marocaine d'une manière générale.

Il faut rappeler qu'au moment où Mohamed Saïd Saadi, Secrétaire d'Etat chargé de la Protection sociale, de la Famille et de l'Enfance avait lancé le PANIFD, l'association avait déjà accumulé une expérience dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes à travers le centre Fama créé en 1998 ainsi que les différentes actions de sensibilisation. Najat a représenté l'AMDF dans les ateliers de réflexion et de concertation organisé par le Secrétariat d'Etat en vue d'élaborer le plan. Elle avait choisi le volet juridique et elle s'est engagée pour faire connaître ce projet qui a suscité une grande opposition de la part des conservateurs⁶ et le rejet de la part de certaines composantes du gouvernement. En dehors des ses engagements dans l'association et d'une manière personnelle, Najat s'est impliquée dans plusieurs actions pour défendre ce plan.

Pour Najat le combat pour le changement de la moudawana est primordial, il vise le changement des lois mais surtout le changement des mentalités et des positions des hommes et des femmes vis-à-vis de l'égalité entre les deux genres. Une commission gouvernementale initiée par le Premier ministre Mr Abderrahmane Elyoussoufi s'est constituée au mois de juin 2000 dont les travaux n'ont jamais commencé. Une autre commission s'est constituée par le Roi Mohamed VI dont le président était Mr Driss Dahhak, remplacé par la suite par Mr Mhamed Boucetta. Elle comprenait des spécialistes de différents horizons scientifiques, droit, sociologie, médecine, sciences de la religion ainsi que des magistrats. Elle comprenait pour la première fois dans l'histoire des instances chargées de réformer le CSP, des femmes : Maître Zhor Elhorr, Dr Nouzha Guessous et Professeur Rahma Bourquia. Najat a fait parti du comité qui a représenté l'AMDF en 2002 pour présenter le mémorandum devant la commission. Ce comité était constitué également par Damia Benkhouya et khadija Rougani.

Najat assure que le mouvement féministe est devenu de plus en plus structuré et doté de moyens d'actions communes et de propositions plus précises. Depuis 1993, une expérience importante a été accumulée par les associations des droits des femmes, la création des centres d'écoute pour les femmes victimes de violence, l'organisation des tables rondes, des colloques, les campagnes de sensibilisation, la réalisation des enquêtes de terrain sur différents sujets et les rapports annuels sur la situation des

⁶ - Il s'agit du Parti de la Justice et du Développement (PJD) qui avait créé pour l'occasion une instance appelée : la Ligue nationale pour la Protection de la Famille qui s'est ouverte sur tous ceux et celles qui s'opposaient à la réforme du CSP.

femmes. Son action a pris de l'ampleur et devenait de plus en plus professionnelle. Le mouvement féministe s'est transformé en une force de proposition, il se mobilisait continuellement pour le changement de la situation des femmes. Najat considère que le plan d'action en tant que projet sociétal a atteint ses objectifs et la question de la femme a fait bouger la société marocaine. Elle assure que « *le plaidoyer pour la réforme du CSP et de la lutte contre les discriminations faites aux femmes a clivée la société en deux courants, un courant qui défend la modernité, la liberté et l'égalité, et un autre courant marqué par le conservatisme religieux et n'accepte aucun changement politique ou social* ». D'après Najat, cet événement est un indicateur d'un changement sociétal et d'une nouvelle culture qui est en train de se propager. La société marocaine est loin d'être stable, elle est en mutation et les deux marches de Rabat et de Casablanca le 12 mars 2000 sont le meilleur indicateur de cette mutation.

Quelques années avant, rappelle Najat, on devait faire un effort colossal pour convaincre nos camarades de la légitimité de la lutte pour la cause féministe. Deux décennies après, des milliers d'hommes de toutes catégories socioprofessionnelles ont manifesté pour dénoncer les inégalités entre les sexes. Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit, selon Najat dans un combat pour la démocratie. La corrélation entre le statut de la femme et l'instauration de la démocratie a été prouvée et vérifiée dans plusieurs expériences.

Le collectif « Printemps de l'Égalité »

En 2001, suite à une série de coordinations entre les différentes composantes du mouvement féministe et après une expérience de vingt ans de revendications des droits des femmes, une coalition pour la réforme du CSP a vu le jour. Il s'agit du « Printemps de l'Égalité ». Ce réseau s'est constitué pour :

- Consolider la coordination entre les associations féministes ;
- Renforcer le plaidoyer des associations pour la réforme du CSP ;
- Donner plus d'élan aux propositions des associations féministes auprès de la commission consultative pour la réforme du CSP ;
- Influencer le processus de changement du CSP en faveur de l'égalité ;
- Activer les efforts de la société civile pour apporter le soutien au mouvement féministe.

Les associations des droits des femmes ont développé le sens du travail collectif, qui plaçait l'intérêt des femmes et du mouvement féministe au premier rang. Les efforts fournis pour défendre le plan d'action n'ayant pas

abouti à leur fin, les associations féministes étaient obligées de revoir leurs démarches ainsi que leurs stratégies. Neuf associations ont pu établir, d'une manière professionnelle, une stratégie qui a reflété l'homogénéité entre ses composantes plus qu'avant. Elles ont prouvé que leur mouvement est à la fois un mouvement sociétal et un acteur politique. Un mouvement qui vise le changement des attitudes et la transformation des comportements des hommes et des femmes. Il a réussi à faire pression sur les décideurs pour qu'ils prennent conscience de la nécessité d'éliminer les différentes formes de discriminations à l'égard des femmes et de prendre les mesures nécessaires pour rétablir la citoyenneté des femmes.

Une lutte persévérante à travers plusieurs démarches a été menée par le mouvement féministe qui n'a laissé aucune occasion passer sans faire entendre sa voix : rassemblements, marches, manifestations devant les tribunaux, mémorandums et rencontres avec les médias.

Najat a été fortement engagée dans l'action de plaidoyer menée par le « Printemps de l'Egalité » en faveur de la réforme du CSP. Elle était membre du 1^{er} comité de direction et a participé à l'élaboration et à la rédaction des différents documents et des outils de fonctionnement. Elle a souligné la présence marquante et le travail inlassable de plusieurs féministes qui ont participé à cette expérience de lutte féministe notamment : Naima Benwakrim, Touria Eloumri, Najat Ikhich, Amina Lemrini, Aïcha Loukhmass, Leila Rhiwi, khadija Rougani, Saadia Saadi, Rachida Tahiri, Saadia waddahe, Habiba Zahi, et bien d'autres militantes. Ces femmes infatigables ont joué un rôle important dans la rédaction de plusieurs documents dont une publication qui portait comme titre « l'autre moitié » ainsi que les mémorandums des associations présentés à la commission et repris dans une publication commune au nom du Printemps de l'Egalité. « L'autre moitié » est un document qui résume les principales revendications des associations féministes pour le changement des principales dispositions du CSP à savoir : l'abolition de la tutelle et de la polygamie, l'élévation de l'âge du mariage de 15 ans à 18 ans et la révision des mesures relatives au divorce. Des revendications fondamentales pour l'illimitation des inégalités à l'égard des femmes avant, pendant et après le mariage.

Najat rappelle que c'était la première fois où le mouvement féministe va se doter de mécanismes de coordination, tel que le règlement interne concernant la coordination, avec des principes et des règles de travail bien déterminées. Ces outils ont contribué à la réussite de la coordination et à faciliter la mise en œuvre des décisions prises par le collectif.

Durant la décennie 1993-2003. Le mouvement féministe marocain a vécu une dynamique de lutte contre les discriminations faites aux femmes et a essayé d'établir l'égalité entre les hommes et les femmes. Deux grands événements ont traversé cette période. La campagne du million de signatures pour la réforme du CSP en 1992 -1993 et le débat autour du PANIFD qui a été suivi par les deux marches de Rabat et de Casablanca en mars 2000.

Najat souligne que pendant la campagne d'un million de signatures en 1992, le mouvement féministe n'avait pas pu mobiliser suffisamment les acteurs politiques et n'avait pas pu influencer l'opinion publique, en revanche l'expérience a permis de consolider les relations entre les féministes. Elle les a poussées à travailler ensemble. C'était également l'occasion pour mieux clarifier le référentiel ainsi que les fondements socioculturels, juridiques et religieux qui structurent les différentes discriminations à l'égard des femmes. La capitalisation de cette expérience notamment sur le plan organisationnel et sur les objectifs a permis, selon Najat de devenir une véritable force de proposition et de pression.

Que veut dire le féminisme pour Najat?

Le féminisme est un ensemble d'idées philosophiques et sociales qui vise à établir l'égalité entre les hommes et les femmes. Le féminisme n'est pas détaché des expériences de quelques femmes militantes.

Il est également une réaction contre toutes les formes de discrimination et le refus des stéréotypes et des préjugés négatifs à l'égard des femmes. Le féminisme cherche en particulier l'éradication des inégalités entre les hommes et les femmes et surtout l'éradication de la culture basée sur la domination masculine.

Le féminisme est un combat de tous les jours et une mobilisation permanente des femmes mais aussi des hommes qui croient que les droits des femmes font partie des droits humains, et ce pour faire avancer l'égalité entre les hommes et les femmes dans les droits comme dans les obligations. Le féminisme, c'est oser questionner, en mettant en cause le système patriarcal qui freine l'émancipation des femmes et des hommes. C'est comprendre que même quand l'égalité est inscrite dans les lois, cela ne veut pas dire qu'elle est appliquée. Puisque les inégalités entre les hommes et les femmes demeurent dans notre société, le féminisme restera un combat d'actualité. En reportant la question des inégalités, on ne fait que retarder l'instauration de la démocratie et de l'égalité.

Qui est la militante féministe ?

La femme qui a choisi d'être féministe est une femme qui se veut libre, autonome et égale à l'homme. La féministe, c'est une femme qui a pris conscience de son vécu et de celui des autres femmes, des oppressions et des exploitations multiples auxquelles elles sont soumises.

La féministe, c'est la femme qui refuse toute forme de discrimination et d'humiliation et est capable de défendre ses droits et de vivre pleinement sa citoyenneté.

Au cours de l'histoire, la femme était sous la tutelle de l'homme, que ce soit son père, son frère, son mari, son collègue, ou son patron. La féministe, c'est une femme qui se détache de toutes ces formes de dépendance et donne libre cours à sa liberté et à la quête de ses droits.

Etre féministe est une expérience dure, acharnée qui demande une nouvelle éducation, une nouvelle culture et un grand travail sur soi. Cela permet également à la femme de se construire une nouvelle identité, celle de la femme autonome, responsable, qui a la charge de prendre des décisions. Cette nouvelle identité demande une clairvoyance aussi bien dans les idées que dans les actions.

Najat estime qu'elle a vécu le féminisme à travers les expériences de certaines femmes qui ont choisi de débattre de la question de la femme et de revendiquer leurs droits, dans leurs partis politiques, leurs syndicats ou leurs associations. Chaque féministe a connu dans son parcours des exemples de femmes ayant réussi qui l'ont influencée et pour lesquelles elle a beaucoup d'admiration.

Comment Najat est-elle venue au féminisme ?

Depuis qu'elle était adolescente, Najat réagissait contre tout comportement discriminatoire et refusait catégoriquement toute attitude humiliante envers les jeunes filles ou les femmes. Najat a montré spontanément cette conscience sans qu'elle n'ait aucune conception du féminisme. Une fois étudiante et membre active au sein de l'UNEM, elle a pris conscience et s'est positionnée en tant que féministe.

Elle a tout de suite remarqué que la question de la femme ne faisait toujours pas l'objet de débat ni à l'UNEM ni dans les partis politiques ou les associations culturelles. Ces instances qui militaient pour la justice, la démocratie et le respect des droits humains ne s'intéressaient pas encore aux questions des inégalités entre les deux sexes et n'accordaient aucune place aux problèmes relatifs aux femmes dans leurs programmes.

Devant cette situation, Najat a acquis un esprit critique. Elle a commencé, avec certaines étudiantes qui partageaient ses convictions, à réagir et à s'intéresser à la question des femmes et aux problèmes auxquels elles sont confrontées tous les jours. Elles ont créé des cercles de réflexion où elles ont tenu de longues discussions et mené des débats profonds.

Elles lisaient beaucoup d'ouvrages sur la question et partageaient entre elles tous les documents et les connaissances sur le féminisme. Elles se partageaient également les idées et les expériences des autres mouvements féministes.

Najat s'est rapidement intéressée au problème du féminisme. Chaque fois qu'elle assistait à une conférence ou une activité culturelle, elle intervenait pour déclencher le débat et posait des questions concernant le statut de la femme. Najat et ses amies étaient convaincues qu'il fallait écouter les femmes, écouter leurs inquiétudes, leurs problèmes et leurs revendications. Il fallait également contribuer à faire entendre leurs voix, les faire sortir de leur silence et les aider à mener leurs combats et s'attaquer aux problèmes.

Elle rappelle que c'est capital pour une féministe de pouvoir prendre la parole en public et argumenter ses idées et ses revendications. C'est un défi de tous les jours, c'est un vrai combat qu'il ne faut pas uniquement vaincre mais surtout gagner.

Dans un premier temps, Najat fut influencée par certains de ses professeurs qui l'ont souvent encouragée à discuter et à exprimer ses points de vue. Après, elle a découvert certains penseurs qui ont écrit sur la question des inégalités entre les hommes et les femmes et le rôle que ces dernières peuvent jouer dans le développement de leurs sociétés, une fois qu'elles sont instruites et libres. Elle cite les noms de Kassim Amine, Taher Hadad, Nawal Saadaoui et Fatima Mernissi. Elle a découvert par la suite Alexandra Kolontai, Rosa Luxembourg, Shella Robertham et Giselle Halimi. Les lectures des penseurs arabo-musulmans permettaient de se défendre contre le préjugé consistant à considérer le féminisme marocain comme étranger à l'identité et la spécificité culturelle.

Comment Najat a-t-elle vécu son identité féministe au sein de sa famille ?

Au sein de sa famille Najat a acquis quelques valeurs qui ont fait d'elle une féministe engagée. Avant le mariage, elle a tiré différentes leçons de sa relation avec ses deux parents.

Najat a grandi dans un quartier populaire. Son père était instituteur, sa mère, comme la grande majorité des mères à cette époque, était femme au foyer, elle n'a jamais été à l'école. Ayant une forte personnalité, elle avait un grand sentiment de responsabilité envers sa famille, elle portait beaucoup d'attention et d'affection à ses enfants. En plus des tâches accordées traditionnellement aux femmes, l'éducation des enfants, les tâches ménagères, sa mère s'occupait aussi du suivi des devoirs scolaires de ses enfants. Elle faisait attention aux petits détails (le soin des cartables, l'arrangement des affaires...etc.). Avec ses frères et sœurs, ils pensaient que leur maman savait lire et écrire. Quand elle leur faisait réciter les leçons ou le Coran, elle le faisait avec perfection comme seule une personne instruite peut le faire ! Elle a su comment dépasser intelligemment le handicap de l'analphabétisme et a permis à ses nombreux enfants de réussir leurs études. Cette présence féminine forte et persévérante était pour Najat une leçon sur le féminisme qu'elle n'a jamais oubliée et qui l'a marquée à vie.

Le père était à la fois Fqih et instituteur. Il a fait ses études dans les écoles libres créées par le mouvement nationaliste. Il avait une vaste culture religieuse. Il a toujours défendu la scolarisation des petites filles. Najat considère que son père a joué un rôle important dans son éducation. Sans qu'il soit un « féministe », il l'a toujours encouragée à réfléchir, discuter et poser des questions y compris celles sur le statut de la femme ; il lui a appris dès son jeune âge comment défendre ses thèses et prendre position et quand elle manquait d'arguments, il l'a toujours aidée à les formuler en lui citant quelques hadiths du même contenu; à titre d'exemple « les femmes sont les égales des hommes dans les lois et les actes ».

Najat jugeait que l'amour et les encouragements apportés par ses parents l'ont beaucoup aidée à avoir confiance en elle et avoir le courage pour devenir une féministe convaincue.

Najat en privé : la relation avec son mari

Le mari de Najat partage les mêmes valeurs et choix politiques qu'elle. Il croit à la légitimité du combat des femmes, il accepte que sa femme soit féministe mais il émet souvent des remarques concernant les conséquences de ce choix sur « la vie familiale ». Najat avoue qu'il n'a jamais exercé d'une manière directe ou explicite une autorité sur elle, sa vie de couple n'a pas limité sa liberté et son mari n'est jamais intervenu dans ses choix de militante féministe. Mais, il proteste et exprime son mécontentement quand elle s'absente pour répondre à ses engagements associatifs qui exigent d'elle parfois des déplacements en dehors de sa ville ou du Maroc. La conception

des rôles de l'homme et de la femme dans la famille reste un point de convergence vécu dans la majorité des couples comme dans le sien affirmée-elle. L'Égalité comme valeur partagée avec son mari au niveau des idéaux politiques se confronte souvent au conflit des intérêts consacrés par la domination masculine inculquée par l'éducation dans notre société. Ce conflit exige une vigilance continue de la part d'une femme féministe qui essaie de concilier entre les exigences de l'institution familiale et les principes de la liberté et de l'égalité. Mais Najat confirme qu'elle a fait son choix libre et réfléchi de vivre en couple et de vivre sa maternité en essayant de s'affirmer en tant que féministe, malgré les contraintes sociales. Une satisfaction affective en résulte et constitue un facteur principal de son épanouissement personnel. Ce choix n'a pas entravé son évolution professionnelle ni son engagement associatif. Cependant, après plusieurs années de mariage, Najat estime qu'elle a été plusieurs fois obligée de faire des sacrifices. À titre d'exemple, elle a cité la division des rôles et la répartition des tâches au sein de la famille, elle a toujours défendu l'idée de responsabilité partagée entre l'homme et la femme, mais elle s'est retrouvée plusieurs fois obligée d'assumer des tâches traditionnellement attribuées à la femme, telles que les tâches ménagères. Même quand elle ne les fait pas directement, c'est elle qui cherche la personne qui s'en occupe et assure le suivi. La gestion des conflits au sein du couple la mettait des fois dans des situations où la confrontation n'était pas toujours le choix privilégié. Des stratégies de détournement ou de négociations l'obligeaient parfois à faire des concessions provisoires pour sauvegarder sa vie familiale, sans jamais renoncer à ses principes ni à sa dignité. Najat la féministe souligne qu'il est très difficile de vivre intégralement son féminisme tout en choisissant l'institution du mariage. En tant qu'épouse et mère de deux enfants, elle a été, plusieurs fois, face à des contradictions et des contraintes qu'elle n'arrivait pas à dépasser facilement.

Quel avenir pour le féminisme?

Le féminisme est menacé par les islamistes conservateurs qui veulent maintenir les rapports de domination entre les hommes et les femmes, assure Najat. Au début des années 80, les féministes marocaines étaient visées par les conservateurs islamistes ; ils les attaquaient et les considéraient comme des femmes apostats, occidentalisées, débauchées cherchant la destruction de la famille et de toute la société. Ils ne pouvaient pas admettre que les femmes franchissent le monde des hommes et deviennent leurs égales. Ils ne les considéraient pas comme aptes à dialoguer quand il est question de sujets de société et de religion. Ils

refusaient le discours et l'analyse féministe et les considéraient comme un danger pour l'ordre social. Malgré ces obstacles, et après un combat de presque 30 ans, Najat est satisfaite du parcours du mouvement féministe marocain et de ses acquis. Le statut de la femme a connu plusieurs changements, certaines lois rétrogrades ou discriminatoires ont été éliminées. Le combat pour le changement du code pénal a commencé en 1997 où il y a eu aussi des amendements pour éliminer la discrimination envers les femmes. En 2003, l'article 501 bis introduit dans le code pénal l'incrimination du harcèlement sexuel, la réforme du code de la nationalité en 2006 ; l'abrogation de l'article 475 qui permettait l'impunité pour le violeur qui se marie avec sa victime.

Najat pense que le mouvement féministe a pu gagner la confiance et l'estime de plusieurs acteurs politiques et sociaux qui reconnaissent que le travail marquant de ce dernier a permis des changements non négligeables aussi bien au niveau des lois que des attitudes et des mentalités.

Cependant, Najat ne cache pas ses inquiétudes quant au futur du mouvement féministe, et de son influence en tant que force unie en particulier, qu'elle juge confronté à plusieurs problèmes:

- la baisse régulière du nombre de militantes féministes.
- l'affaiblissement des adhérentes, dans son association et dans les organisations de femmes d'une façon générale.
- le retrait d'un grand nombre de militantes féministes de l'action associative en général.
- l'adhésion de nouvelles féministes, mais qui n'ont ni le même profil ni les mêmes compétences que les fondatrices du mouvement.
- le risque de dispersion et de déviation par rapport aux objectifs du mouvement féministe.

Malgré ces failles, Najat reste optimiste et déclare à haute voix sa fierté d'appartenir à ce mouvement. A son avis, le féminisme commence à avoir sa place dans la société marocaine. Les jeunes sont les premiers à être influencés par son esprit revendicateur et ses idées égalitaires. Les jeunes qui se mobilisent à travers les réseaux sociaux et organisent des manifestations pour des raisons multiples en sont témoins.

Que signifie l'égalité pour Najat ?

L'égalité est liée à la liberté et à la dignité. L'égalité est à la fois une valeur et un principe. Un principe qui dirige nos actes et nos attitudes, une valeur

qui les organise. En tant que femme, Najat souligne que la domination masculine est toujours présente dans la société et qu'elle a vécu toutes les formes de discriminations sociales, politiques et culturelles qu'elle juge injustes et qui ne doivent pas durer. La discrimination est contre l'égalité. Les différences biologiques et naturelles entre les deux sexes ne justifient pas la discrimination car l'égalité c'est la lutte contre toute forme de discrimination entre les genres, les différences sociales et culturelles, les positions et les conceptions que portent les hommes et les femmes sur eux-mêmes et sur chacun d'entre eux.

Je crois à l'égalité et je pense que pour être égale, il faut être libre. La liberté définie par les philosophes des lumières détermine la personne (homme ou femme) et son existence. Si je suis libre, je pourrai prendre mes décisions moi-même ; si je suis libre je pourrai jouir de l'égalité qui est la seule garantie de ma dignité. Pour Najat, la liberté, l'égalité et la dignité sont indissociables. Quand on touche à la dignité de la femme, on touche aussi à sa liberté et à sa personne en tant qu'être humain et en tant que femme.

Leila Rhiwi

Résumé

Leila est née en 1958 à Casablanca d'une mère n'ayant pas été à l'école et d'un père officier supérieur des sapeurs pompiers. Elle admirait cette mère dévouée qui était debout toute la journée et qui veillait à assurer le plus grand confort affectif et matériel à ses enfants pour leur garantir une éducation digne. Dans son cursus universitaire, Leila a d'abord fait des études de littérature française, puis des études en communication, management et ressources humaines où elle s'est spécialisée dans la communication des affaires. Diplômée du centre pédagogique régional de Rabat, elle a commencé son itinéraire professionnel dans l'enseignement secondaire avant de rejoindre l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs (EMI) en tant que professeur en communication. Parallèlement, Leila a animé plusieurs sessions de communication et de gestion d'équipes au profit notamment du secteur privé.

Dès 2005, elle rejoint l'ex UNIFEM, (Organisation des Nations Unies) en tant que coordinatrice des programmes de Droits Humains des femmes au niveau du Maghreb. Très rapidement, Leila est nommée en tant que Spécialiste de Gestion des Programmes pour la même région et devient Représentante de la nouvelle entité des Nations Unies pour l'Egalité entre les sexes et l'autonomie des femmes : ONU Femmes, bureau multi pays pour le Maghreb.

Engagée très jeune, curieuse, Leila s'intéresse à la vie des femmes dans le Maroc profond et prend connaissance de la réalité sociale, économique et de droits des gens dans le monde rural, particulièrement des filles et des femmes. C'est le déclenchement de sa fibre de militante et de sensibilité à tout ce qui touche à l'égalité des droits.

Dès le début des années 80, Leila fait le choix d'adhérer au Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) qu'elle estimait constituer un espace politique qui lui permettrait de déployer ses idées et de militer dans un cadre organisé et à idéologie de gauche. C'est dans ce cadre et grâce à ses combats pour les droits que Leila a été élue conseillère communale dans le Conseil Municipal d'Agdal Riad de Rabat (de 1992 à 1996). En 1986 Leila, très jeune, a rejoint l'Association démocratique des Femmes du Maroc (ADFM), une année après le congrès constitutif. Son engagement et son dévouement ont fait qu'elle a très vite été élue membre du bureau. Lors de ses deux mandats de

présidente de l'association, Leila avait fait appel à un coach externe (psychologue) pour accompagner l'équipe de l'association dans ce qui relève du Team building. Ceci est resté une pratique bien après.

Pour Leïla, la pauvreté, l'injustice, la privation de droits dont certains sont victimes lui était insoutenable. C'est ce qui explique son engagement sur des questions qui relèvent de la justice sociale. Féministe, elle l'a été mais le féminisme de Leila, elle l'a inscrit dans un idéal humaniste. C'est ce qui explique son engagement dans d'autres structures associatives en dehors du mouvement des femmes. Il en est ainsi de l'engagement de Leila à titre personnel dans l'Espace Associatif (EA), le Forum social mondial, et le Forum marocain des Alternatives du Sud (FMAS).

Engagée sur la question des droits humains des femmes depuis longtemps et sur la question de la démocratie, Leila a également été appelée par le Président Driss Benzekri dès sa nomination à la tête de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) en 2004 pour l'appuyer dans le montage de la nouvelle structure, son organigramme, son fonctionnement, son plan stratégique et son plan de financement.

Dans le processus de plaider pour la réforme du code du statut personnel (CSP), Leila a été amenée à jouer un rôle de premier plan. Elle a assuré brillamment la coordination du réseau : « Printemps de l'Egalité ». De par ses compétences en matière de communication, Leila a réussi, en collaboration avec les membres très actifs de ce réseau à développer une stratégie de communication très diversifiée qui a constitué un point fort pendant les étapes du plaidoyer qui a duré de juillet 1999 à l'annonce de la réforme en octobre 2003. On peut citer à titre d'exemple : (i) l'approche de l'« identification » avec les vécus de 4 femmes : Fatima, Kenza, Yamna et Samira symbolisant pour chacune d'elle des milliers d'autres cas similaires ont beaucoup touché l'opinion publique ; (ii) également les cas des femmes victimes de violences que les centres d'écoute reçoivent ont été hebdomadairement publiés dans les médias en relation à chaque fois avec un article du CSP ; (iii) ou encore l'approche du « paradoxe » mettant en avant un Maroc des nouvelles technologies, de la mise à niveau, des élections démocratiques d'une part et d'autre part des femmes privées de leurs droits les plus élémentaires. Tous les supports ont été exploités, médias écrits, distributions de flyers dans la rue et pour la première fois dans l'histoire du mouvement des femmes des spots à la télévision et de l'affichage urbain dans plusieurs villes. Il faut mettre en relief enfin le rôle important joué par les journalistes dans l'accompagnement de cette mobilisation. Soulagée après l'annonce de la réforme par le Roi, Leila assure que « *Malgré toutes*

les souffrances (subies par les militantes) le fait d'y avoir cru et d'avoir eu le souffle long avait permis d'atteindre l'objectif ». Dans sa trajectoire de militante pour l'égalité entre les hommes et les femmes, Leila s'est engagée également sur la question du renforcement de la représentativité des femmes dans les lieux de décision politique. Leila assure que : « *la plus grande bataille a été certes de travailler sur le statut des femmes dans l'espace privé parce qu'il détermine leur accès à l'espace public. Néanmoins, le combat pour la participation politique des femmes, bien qu'il ne soit pas du même ordre que celui pour la réforme du CSP, a son importance* ». Leila considère que ce sujet ne concerne pas uniquement les femmes qui sont dans les partis, mais toutes les femmes et qu'il s'étend à tous les lieux de décision, qu'il s'agisse du secteur public ou privé ; autrement dit dans tous les espaces, traditionnellement masculins.

Pour son propre bilan, Leila rappelle que « *mon parcours m'a grandi, autant j'ai donné, autant j'ai appris* ». Elle dit avoir acquis de la souplesse, appris de la patience, compris qu'il ne suffisait pas de croire en ses seules idées, mais qu'il fallait partager et tenter de convaincre les autres. « *Nous sommes plurielles parce que nous sommes des intelligences différentes* ».

Monographie¹

Leïla est née en 1958 à Casablanca. Elle est l'aînée d'une famille de six enfants.

Sa mère, native de Casablanca, d'une famille originaire de Taznakht, au cœur de l'Atlas, n'a pas eu la chance d'aller à l'école par choix des parents, contrairement à son frère qui, lui a été encouragé à faire des études. Cette privation de l'école, admise à l'époque dans certains milieux sociaux, ne l'a pas empêchée de fréquenter un foyer féminin où elle a suivi des cours d'alphabétisation et appris la couture.

Selon Leïla, cette discrimination n'a pas laissé sa mère indifférente à son sort, puisqu'elle a été une pédagogue et éducatrice exceptionnelle de cette fratrie de quatre filles et deux garçons. Très organisée, elle a appris à ses enfants le sens du partage, de l'ordre et du respect d'autrui. Elle ne promettait jamais ce qu'elle ne pouvait assurer, ce qui ne sera pas sans laisser de traces sur ce que sera la personnalité de Leïla par la suite.

Leïla admire cette mère dévouée, qui était debout toute la journée pour « gérer le domestique », sans que cela ne l'empêche d'être très proche de ses enfants. En effet, la mère veillait à assurer le plus grand confort affectif et matériel à ses enfants pour leur garantir une éducation digne, dont elle n'a pas pu bénéficier elle-même. Le plus important était que ses enfants réussissent leurs études. Elle était très proche de ses enfants avec lesquels elle dialoguait en continu. Confidente de ses enfants et très jeune d'esprit, elle s'imprégnait de tout ce que ces derniers lui apprenaient. Son monde à elle était principalement son foyer, son mari et ses enfants.

Le père, natif de Settat, dans les plateaux de la Chaouïa², était officier supérieur des sapeurs pompiers, ce qui a amené la famille à le suivre dans ses affectations en tant que responsable dans trois administrations de pompiers à Marrakech, Casablanca et Rabat.

Leïla a la même admiration pour son père, qu'elle décrit comme la rigueur et l'éthique « nées » tant vis à vis de sa famille que de son travail. Il a élevé ses enfants avec les valeurs de l'intégrité, de la rigueur et du sérieux au travail, valeurs qui le définissaient lui-même dans son travail et ses relations. Pour lui comme pour la mère, les études étaient sacrées et rien ne comptait

¹ - Monographie réalisée par Latifa El Bouhsini

² - L'une des 16 régions, située sur la plaine atlantique, entre la ville de Casablanca, l'oued Oum er-Rebia et le plateau des Phosphates.

plus à ses yeux que la scolarité de ces six enfants, les filles comme les garçons. Sur le plan affectif, c'est un homme très sensible, affectueux, mais très pudique. Généreux, il était toujours au service de la famille élargie.

Dans son entourage professionnel, c'est un dirigeant exemplaire qui reste un modèle reconnu par ses pairs pour ses compétences, son intégrité, son sens de la responsabilité. C'est de son père que Leïla tient le sens de la responsabilité et de l'engagement.

Dans son cursus universitaire, Leïla a d'abord fait des études de littérature française, puis de communication, management et ressources humaines où elle s'est spécialisée dans la communication des affaires.

Diplômée du centre pédagogique régional de Rabat, elle a commencé son itinéraire professionnel dans l'enseignement secondaire avant de rejoindre l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs (EMI) en tant que professeur en communication. Parallèlement, Leïla a animé plusieurs sessions de communication et de gestion d'équipes au profit notamment du secteur privé.

Dès 2005, elle rejoint l'Organisation des Nations Unies en tant que coordinatrice des programmes de droits humains des femmes au niveau du Maghreb au sein de l'ex UNIFEM. Très rapidement, Leïla est nommée spécialiste de gestion des programmes pour la même région et devient Représentante de la nouvelle entité des Nations Unies pour l'égalité entre les sexes et l'autonomie des femmes : ONU Femmes, bureau multi pays pour le Maghreb.

Prise de conscience féministe

Leïla est venue au féminisme par sa prise de conscience des souffrances vécues par les femmes, notamment à travers l'histoire vécue par sa grand-mère maternelle, mariée à l'âge de 9 ans, avant d'être pubère, qui l'a particulièrement marquée; comme d'ailleurs la discrimination quant à l'accès à l'école pour sa mère.

De ses vacances d'été au bled chez la grand-mère, Leïla garde un souvenir très fort. C'est dans ce contexte où, adolescente, elle a commencé à prendre conscience de la discrimination qui s'abattait sur les femmes et à réaliser que le cas de sa grand-mère n'était pas isolé. Elle ressentait un sentiment fort d'injustice qui se confirmait à travers l'observation quotidienne des comportements sociaux dans son entourage citoyen. Ce constat l'amènera à ses premières réactions contre ces injustices qui la conduiront à ses premières actions militantes.

Engagement

De nature curieuse, engagée très jeune, Leïla s'intéresse à la vie des femmes dans le Maroc profond et décide de « battre la campagne » pour observer et étudier les situations afin de connaître de plus près la réalité sociale, économique et de droits des gens, particulièrement des filles et des femmes. C'est le déclenchement de sa fibre de militante et de sensibilité à tout ce qui touche à l'égalité des droits. Ceci l'amènera en 1977 en France, où elle découvre le combat des femmes pour leurs droits.

Dès le début des années 80, Leïla fait le choix d'adhérer au Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) qu'elle estimait constituer un espace politique qui lui permettrait de déployer ses idées et de militer dans un cadre organisé et à idéologie de gauche. C'est dans ce cadre et grâce à ses combats pour les droits que Leïla a été élue conseillère communale dans le Conseil municipal d'Agdal Riad de Rabat (de 1992 à 1996). Avec Malika Naciri, elle a été, dans l'histoire du PPS, la première femme à être élue représentante des collectivités locales.

En 1986, Leïla, encore très jeune, a rejoint l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM), une année après le congrès constitutif.

La question de l'égalité hommes-femmes n'avait jamais constitué la priorité pour les partis politiques marocains. Les militantes du PPS ont décidé de se libérer des pesanteurs partisans, seule voie à même de permettre de défendre librement la question de l'égalité sans faire de concessions liées à un positionnement partisan. Ce sont ces femmes militantes du PPS qui ont estimé que pour défendre les droits des femmes, il était stratégique de créer un cadre autonome. C'est la naissance de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) en 1985.

D'autres femmes militantes, sans aucune appartenance politique, les ont rejointes juste après la création de l'ADFM. Il est utile de rappeler que la création d'une structure associative indépendante du parti a été un véritable combat mené par les militantes au sein du PPS, lequel n'admettait pas cette volonté des femmes de se doter d'une structure autonome.

Les assemblées générales ordinaires de l'ADFM se tenaient annuellement à l'époque et les congrès de manière régulière toutes les cinq années. L'ADFM a été organisée au départ avec plusieurs sections, lesquelles étaient animées par le réseau de militantes du PPS qui se trouvaient dans les différentes villes. Il a été décidé par la suite de limiter les sections de l'association aux villes de Rabat et Casablanca. Cette décision de ne pas multiplier les sections territoriales était justifiée par le fait que la mission

d'une association diffère de celle d'un parti politique, donc sans enjeu d'accès au pouvoir, mais plutôt visant à défendre en toute liberté le principe de l'égalité et de la non-discrimination. Pour Leïla, les membres de l'ADFM ont eu très tôt conscience que la structure n'est qu'un moyen et pas une fin en soi et que c'est le principe de l'égalité dans les droits qu'il fallait défendre et diffuser par des moyens et une organisation qui diffèrent de ceux déployés par un parti politique.

Leïla a fait ses débuts comme simple membre de l'ADFM qu'elle considère comme une véritable école pour la cause des droits des femmes. Son engagement et son dévouement pour cette cause ont fait qu'elle a très vite été élue membre du bureau. Elle s'estime très honorée d'avoir contribué à faire avancer la cause des femmes aux côtés de grandes militantes comme Amina Lemrini El Ouahabi ou Rabéa Naciri et d'autres grandes femmes encore.

En matière d'organisation et de fonctionnement de l'association, le bureau propose à l'assemblée générale une liste de nouvelle équipe de candidates à la gestion de la structure. Ces propositions se font sur la base de critères de compétence, d'engagement et de disponibilité. C'est pour ces mêmes raisons que Leïla a mis le pied dans l'étrier et en compagnie des militantes pour faire de l'ADFM, une entité leader en matière de défense et de promotion des droits des femmes.

En effet, l'ADFM constitue un espace privilégié de partage et d'apprentissage de la cause des droits des femmes et de travail avec abnégation. Les premières années de l'association, les réunions du bureau se tenaient le soir et se terminaient tard. C'était à la limite une reproduction du mode de fonctionnement des partis politiques, les réunions se tenaient également durant les week-ends. Les militantes étaient encore jeunes, parfois avec des enfants en bas âge, ce qui nécessitait beaucoup de sacrifices, y compris celui de se priver des loisirs. A la fin des années 90, il a été décidé de changer de démarche et déplacer ainsi les réunions en milieu de journée (entre midi et 14 h).

Les militantes de l'ADFM consacraient beaucoup de temps et d'énergie pour faire avancer, une idée, un projet, une initiative. Le débat et la force de conviction sont les mots clés qui caractérisaient cet engagement des membres de l'ADFM. Amina Lemrini a joué un rôle déterminant pour que cette famille reste unie. Cette proximité a contribué à la naissance de fortes relations d'amitié.

L'impact de l'association sur l'espace national vient de l'union forte et de l'identité collective de ses membres. En effet, ces dernières privilégiaient l'identification à l'association, tout en étant attentives à la nécessaire reconnaissance des individus membres.

Ce qui fait la force de l'ADFM est que son groupe fondateur est resté soudé, ce qui lui a permis de garder la plupart de ses membres fondatrices. Ainsi le leadership individuel n'a jamais pris le pas sur l'identité collective. Bien évidemment, et comme pour toute entité, des conflits survenaient. Amina Lemrini El Ouahhabi avait cette qualité de toujours rappeler qu'il fallait garder en mémoire « le fil de Mouaouiya », c'est à dire maintenir l'équilibre du fil tendu sans rupture. Cet état d'esprit constituait le fondement de la relation entre les membres. L'idée est qu'il faut accepter de ne pas toujours avoir raison. Car, avoir raison seul ne fait pas avancer. C'est donc cette valeur qui consolidait la nécessaire solidarité des membres et constituait le socle de la culture de l'ADFM.

Lors de ses deux mandats de présidente de l'association, Leila avait fait appel à un coach externe (psychologue) pour accompagner l'équipe de l'association dans ce qui relève du *team building*. Cela est resté une pratique bien après. L'ADFM captait plus qu'elle ne rejetait. L'esprit qui y régnait était collégial et les seules décisions valables étaient celles qui se prenaient au sein du bureau. Les chefs de projets étaient désignées parmi les membres du bureau et une équipe se mettait en place pour mettre en œuvre l'initiative, avec une grande marge d'autonomie et de décision. La répartition des projets et des tâches se faisait de manière collégiale. Dans les cas où une membre n'arrivait pas à assurer sa charge de travail, le relai était pris, suite à une discussion du bureau. Le bénévolat s'assume et s'inscrit dans l'esprit d'un contrat moral qui oblige chacun à remplir ses engagements. « *Seules résistent celles dotées d'une grande capacité de travail* », assure Leila. La gestion des capacités et des énergies différentes n'est pas évidente pour un leader car il était parfois impossible de ralentir le rythme en raison notamment de l'urgence de dossiers, ce qui n'était pas sans créer parfois des frictions, une situation somme toute propre à toutes les expériences d'institutions.

Dans la répartition des tâches au sein de l'ADFM, la section de Casablanca s'est spécialisée dans la question de la représentativité des femmes dans le champ politique, alors que la section de Rabat était plus généraliste (Droits humains, législations, politiques publiques, violences, etc.). Les assemblées générales (AG) étaient traversées par les débats autour de la question de la spécialisation et de l'approche généraliste. Bien que les rôles soient répartis

au sein de l'ADFM, les communiqués étaient validés par les deux bureaux (Rabat et Casablanca) avant toute diffusion.

Dans son évolution, l'ADFM a professionnalisé ses structures à travers le recrutement de salariées qui ont été formées par l'association. Cette dernière était consciente de la question de la relève, et a très vite mis en place un groupe de jeunes militantes, lequel a été accompagné pour l'établissement de son plan d'action et a disposé d'un budget pour le mettre en œuvre. L'objectif était d'offrir un espace d'action autonome pour les jeunes leur permettant d'identifier et de formuler leurs propres préoccupations et leur donner les moyens d'engager des actions. A titre d'exemple, le groupe de jeunes de l'ADFM a mené un excellent travail sur la question du harcèlement sexuel dans l'espace public, qui a abouti à la publication d'un guide en la matière destiné aux jeunes. Aujourd'hui, on retrouve ces jeunes, engagées au sein des mouvements sociaux et dans le combat pour l'égalité.

Financement

Après des débuts difficiles avec pour seule ressource, les cotisations des membres entre autres pour payer le loyer du siège qui se trouvait dans le quartier de Diour Jamaa à Rabat, l'association a développé un savoir faire en matière de levée de fonds et a réussi avec succès à mobiliser les ressources appropriées pour mener son combat pour l'égalité. Cette capacité à mobiliser des fonds a été mise au service des coalitions et permis de maintenir des campagnes de grande envergure en faveur des réformes et contre les discriminations à l'égard des femmes au Maroc. Au fil de l'évolution de ses actions et de l'envergure qu'ont pris ses programmes, l'association s'est très vite professionnalisée avec du personnel salarié. Ce qui peut être déduit du témoignage de Leila est que la levée de fonds est dans l'ordre des choses et par conséquent nécessaire pour permettre de mener les actions. Ce sont la nature des partenariats et les procédures de gestion financière qui importent pour s'assurer à la fois de la crédibilité des structures associatives, de leur transparence, de leur intégrité ainsi que de leur autonomie vis-à-vis des bailleurs de fonds.

La question de l'autonomie

L'autonomie vis-à-vis du parti était consacrée par les positions et l'action de l'association. L'ADFM en cela est un modèle d'autonomie dans le champ associatif féministe, preuve en est la longévité de sa structure, qui a su dépasser l'impact des conflits partisans, contrairement à d'autres associations qui se sont divisés au fil des divisions des structures partisans. Ceci a été largement prouvé dans les coordinations qui regroupaient un

certain nombre d'associations féministes. Il s'agissait de défendre la question des droits des femmes et non la position d'un parti, ce qui n'était pas gagné d'avance, d'autant que par ailleurs, la question du leadership entre les différentes associations se posait avec acuité.

La gestion de l'autonomie posait donc un véritable problème et contribuait à rendre difficile les espaces de coordination entre les associations. Leïla se souvient de moments mémorables dans la gestion de ces coordinations, qu'elle dit ne jamais oublier. A titre d'exemple, en 1993, les organisations féministes avaient mis en place une coordination en perspective des élections législative de 1997 (1996³), où les premiers débats étaient lancés sur la question de la représentativité politique des femmes ainsi que sur les mesures affirmatives (actions de discrimination positives en faveur des femmes). Entre autre objet de discussion, les militantes devaient débattre de la question du quota ainsi que de leur plan d'action en direction des partis politiques en vue d'obtenir l'adhésion de ces derniers aux revendications des femmes. Les discussions étaient très fortes et on percevait les positions de celles parmi les militantes féministes qui n'arrivaient pas à se défaire de leur identité partisane. Leïla avançait l'idée selon laquelle, il fallait défendre dans l'absolu l'accès des femmes aux postes électifs peu importe leur couleur politique. Pour elle, il s'agit de défendre les droits de toutes les femmes marocaines et non celles qui appartiennent à une famille politique particulière.

L'engagement sur d'autres questions

Pour Leïla, la pauvreté, l'injustice, la privation de droits dont certains sont victimes lui était insoutenable. C'est ce qui explique son engagement sur des questions qui relèvent de la justice sociale. Féministe, elle l'a été, mais Leïla a inscrit son féminisme dans un idéal humaniste. C'est ce qui explique son engagement dans d'autres structures associatives en dehors du mouvement des femmes.

IL en est ainsi de l'engagement de Leïla à titre personnel dans l'Espace associatif (EA), le Forum social mondial et le Forum marocain des Alternatives du Sud (FMAS). Elle ne voulait pas rester enfermée exclusivement dans la question des droits des femmes. Son engagement faisait qu'elle a rejoint d'autres combats, notamment sur la question démocratique d'une manière générale et des libertés publiques. Boulémique

³ - C'était dans la foulée de la réforme constitutionnelle de 1996 et la préparation des élections en vue de l'alternance qui a eu lieu en 1998.

du travail, Leila qui a aussi plusieurs cordes à son arc, est capable de s'engager dans plusieurs causes en parallèle.

La création de l'Espace associatif a émané de la volonté d'acteurs associatifs qui voulaient mettre en relief le rôle du secteur associatif dans la construction démocratique du Maroc, un rôle de veille mais surtout de force alternative pour le projet de société progressiste qu'ils défendaient. Leila a été élue présidente lors de l'assemblée générale constitutive en 1996.

Leila se rappelle le temps investi dans l'associatif. Les premières années de l'EA étaient intenses. Combien de kilomètres parcourus pour sillonner le Maroc du Nord au Sud et d'Est en Ouest. Leila se rappelle que Driss Benzekri (plus tard Président de l'Instance Equité et Réconciliation, Président du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme) avait été recruté comme directeur exécutif et que c'est à partir de l'EA que la première caravane en direction de Tazmamart⁴ avait été montée.

Leila considère que son apport au sein de l'EA est important, notamment du fait de l'appropriation par ce dernier de la cause des droits des femmes, à laquelle il a adhéré d'une manière claire et nette. D'ailleurs, au moment du débat sur le Plan d'action national pour l'intégration des femmes au développement (PANIFD)⁵, l'Espace associatif a hébergé et appuyé le réseau de soutien à ce plan, mis en place en juillet 1999.

Un autre apport important du passage de Leila à l'EA a trait à la gouvernance, à l'organisation et à la gestion des ressources. C'est ainsi qu'elle a élaboré et mis en place un règlement intérieur et un cahier de procédures. Leila estime que son passage à la présidence de l'EA lui a été d'un grand apport et permis une ouverture sur des questions diverses ayant trait à la société civile et au développement démocratique. Elle a ainsi pu contribuer aux nombreux débats, dans différentes régions du pays, pour l'élaboration d'un mémorandum fondé sur la participation et la contribution des acteurs associatifs, pour la réforme de la loi d'associations, laquelle, à l'époque représentait un enjeu majeur.

« Je travaille non stop, je ne sais pas m'arrêter...c'est peut-être un défaut...je ne décroche jamais... »...Leila a participé à beaucoup de coordinations : la coalition pour la participation politique des femmes,

⁴ - C'était Driss Benzekri qui l'avait initié dans le cadre de l'action sur la question des violations graves des droits de l'Homme perpétrées pendant les années de plomb.

⁵ - Un projet qui a été élaboré et proposé par le gouvernement de Abderrahmane Elyoussoufi en 1999 et qui contenait comme domaine prioritaire celui de la réforme du code du statut personnel. D'où la contestation et l'opposition qui ont été exprimées par le parti de justice et de développement (PJD) donnant lieu à un débat public très large et a fini par arrêter le processus de son adoption.

l'observation des élections, le collectif 95 Maghreb Egalité, le Printemps de l'égalité, la loi d'associations, etc. Des moments intenses où les acteurs avaient accès aux décideurs, et arrivaient à faire parvenir leurs revendications.

Après la création de l'Espace associatif, Leila, avec Kamal Lahbib et d'autres amis/es ont créé une nouvelle structure, le Forum des Alternatives Sud (FMAS). Les fondateurs ont tenu à insuffler à ce nouvel acteur une dimension politique partant du constat que les associations s'« ONGisaient » et perdaient de vue le cœur de leur mission, à savoir participer au changement de la société marocaine.

En tant que responsable au sein du FMAS, Leila a piloté l'opération de l'observation des élections législatives de 2002. L'opération a mobilisé 3000 observateurs et observatrices. Un collectif associatif avait été mis en place dont Leila assurait la direction exécutive à titre bénévole. Il lui arrivait de rester à travailler tard le soir, notamment lorsqu'il fallait finaliser les rapports et les communiqués. Ceci se passait parfois sous une grande tension. Le sujet étant très politique mettait au grand jour les divergences entre certains membres dont l'obstination rendait le travail difficile. Néanmoins, malgré toutes ces tensions, des amitiés se sont construites. Le respect était la valeur importante qui fondait ces relations. De cette époque intense également, Leila garde l'image d'« illuminés », car il fallait l'être, observer des élections avec une présence dans les bureaux sans aucun cadre juridique qui institue le statut d'observateur. Il fallait être fou pour le faire !

Engagée sur la question des droits humains des femmes depuis longtemps et sur la question de la démocratie, Leila a également été appelée par le Président Driss Benzekri dès sa nomination à la tête de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) en 2004 pour l'appuyer dans le montage de la nouvelle structure, son organigramme, son fonctionnement, son plan stratégique et son plan de financement. Cette confiance de Driss Benzekri en Leila n'était pas fortuite, puisqu'il la connaissait pour avoir travaillé avec elle au sein de l'Espace associatif, et savait qu'il pouvait compter sur son professionnalisme et son engagement.

De l'ADFM, à l'EA en passant par le Printemps de l'Egalité, l'IER ou encore ONU Femmes, le parcours de Leila qui n'a pas été de tout repos ne l'a pas empêché d'avoir une vie sociale également riche, puisqu'elle a par ailleurs fait beaucoup de randonnées dans les montagnes et beaucoup voyagé à travers le monde.

Les enjeux les plus importants : la réforme du code du statut personnel (CSP)

Le plaidoyer pour la réforme du CSP a été marqué par deux moments importants : le premier a coïncidé avec le débat public suite à la campagne d'un million de signatures en 1992 et le deuxième est celui relatif au débat qui a accompagné le PANIFD en 1999. Entre le premier grand moment et le deuxième, énormément d'évènements se sont produits. Des actions et des réactions des différents acteurs ainsi que des discussions internes au mouvement de défense des droits humains des femmes ont eu lieu. Toute une évolution dans les modalités d'action du mouvement s'est produite et un changement important a touché également la mise en réseau.

Sur ces questions, Leila a répondu et apporté sa version des choses dans l'entretien qui a été conduit avec elle.

Quand l'Union de l'action féminine (UAF) a lancé la campagne pour la collecte d'un million de signatures pour la réforme du code du statut personnel en mars 1992, Leila a adhéré à l'idée et l'a vécue positivement. C'était une initiative importante et il y a eu forcément de la solidarité. Même si l'énergie mobilisée pour cette campagne visait plus la capacité à mobiliser le million de signatures que le contenu substantiel de la revendication, l'initiative a été bien soutenue par le mouvement féministe marocain.

Pendant la même période, l'ADFM a abrité un colloque auquel ont été invitées des Algériennes et des Tunisiennes. C'est dans ce cadre qu'un collectif constitué d'associations maghrébines a vu le jour : le « Collectif 95 Maghreb Egalité ». L'objectif du collectif était de préparer des bilans maghrébins sur la situation des droits des femmes dans la perspective de les présenter à la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes de Pékin (1995). La raison d'être du Collectif était d'appuyer et outiller le mouvement féministe du Maghreb par des travaux de recherches, des analyses, des rapports et documents de réflexion, utiles pour son plaidoyer. Parmi les documents importants qui avaient été élaborés il y a « le livre blanc », « les cent mesures pour une codification de la famille égalitaire » et le « Dalil ». Le Collectif n'avait pas d'ambition de se substituer aux associations, mais plutôt d'alimenter les débats et le plaidoyer du mouvement des femmes ; en quelque sorte un cadre intellectuel féministe maghrébin.

En 1993 est survenue la première réforme du Code du Statut personnel (CSP), réforme partielle, dont le principal acquis a été la désacralisation du texte. En effet, le mouvement des femmes avait été constamment confronté

à une résistance fondée sur une prétendue sacralité du texte. Avec cette première réforme, c'est une porte qui s'est ouverte pour la poursuite de la revendication d'une réforme globale du code.

La période entre la première réforme de 1993 et le lancement du PANIFD en 1999 par le gouvernement d'alternance était un moment intense. Un travail énorme de restructuration du mouvement et de sa professionnalisation a été mené. Une période où il fallait renforcer les arguments en faveur de l'égalité, période qui coïncidait également avec la mise en place des premiers centres d'écoute des femmes victimes de violence, lesquels ont constitué un outil important pour le plaidoyer. C'était là un autre moment riche et substantiel sur le plan intellectuel dans l'histoire de la lutte pour l'égalité.

Leila se rappelle de ce grand moment qu'a représenté pour les féministes marocaines la participation à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes organisée par les Nations Unies en 1995 à Pékin. Dans le forum des ONG⁶, le mouvement féministe a dû faire face à la mouvance islamiste mondiale qui avait d'énormes moyens, ce qui a constitué un nouveau défi. La question de l'universalité des droits des femmes s'est posée avec acuité. Ce forum a permis de voir également l'efficacité des mouvements qui venaient de l'Asie et de l'Afrique. Un mouvement féministe mondial. La conférence de Pékin a permis de relever que la discrimination est partagée entre les femmes du monde entier et qu'elle n'est pas liée spécifiquement à une religion, c'est le patriarcat qui est la raison profonde des discriminations que vivent les femmes à travers la terre toutes cultures confondues.

Grâce au débat intense et à la confrontation des idées avec des féministes venant de contextes très différents, la conférence de Pékin a représenté un moment important qui a amené le mouvement marocain à entamer un travail d'investigation sur le référentiel religieux versus les droits des femmes.

Ainsi, un *Dalil* pour une codification égalitaire de la famille (guide) a été élaboré dans l'objectif de faciliter l'appropriation des revendications de réforme du CSP telle que formulées par les féministes. L'idée était de fournir, à côté des arguments juridiques et sociologiques fondées sur les pratiques sociales observées dans les pays du Maghreb, des arguments de doctrine religieuse en faveur de l'égalité. Cette stratégie est venue en réponse au constat fait de l'incapacité pour beaucoup d'acteurs associatifs de défendre certaines revendications de réformes devant les critiques des courants conservateurs et religieux.

⁶ - Organisations non gouvernementales

Sur la question de l'ouverture sur le référentiel religieux Leila affirme avoir eu personnellement des réticences au début. Elle pense qu'il y a des limites à cette approche puisqu'il sera toujours très difficile de trouver des arguments religieux pour certaines questions comme les relations sexuelles en dehors du mariage par exemple. S'ajoute à cela la question de l'autorité ou de la compétence en la matière, un argument religieux dans la bouche d'une féministe n'est pas reçu de la même manière que s'il est dit par un religieux

La question du référentiel « universel et religieux » avait provoqué des divergences au sein du mouvement, voire même des déchirements et des moments de grande tension. C'était le cas aussi bien au Maroc que dans les autres pays du Maghreb. L'intelligence politique du mouvement féministe marocain, eu égard au contexte, et par souci de pragmatisme, a fait qu'il fallait s'ouvrir sur le référentiel religieux pour pouvoir avancer. Leila assure que cette ouverture à l'argumentaire religieux, a caractérisé le mouvement féministe marocain par rapport au mouvement à l'échelle de la région arabe.

Printemps de l'égalité

Le « Printemps de l'égalité » tire son appellation de la volonté du mouvement des femmes d'être dans une perspective optimiste à l'annonce de la création de la commission en charge de la révision du Code du statut personnel. Laquelle annonce était tombée à la saison du printemps.

L'autocritique par le mouvement féministe de ses actions et pratiques de mobilisation lui a permis de reconnaître les difficultés du mouvement à faire passer son message et à convaincre. Le débat avec les courants conservateur et religieux durant le PANFID avait été très éprouvant, d'autant plus qu'il ne pouvait rivaliser avec ces mouvements en raison des moyens dont ils disposaient et de leur emprise sur les mentalités.

En effet, le discours souvent indigeste des féministes, aux slogans revendicatifs et au langage parfois inaccessible ne permettait pas de toucher de larges pans de la population. Il fallait donc revoir la démarche qui avait prévalu jusque là. C'est ainsi que le Printemps de l'Egalité a développé une stratégie de communication très diversifiée. On peut citer à titre d'exemple : (i) l'approche de l'« identification » avec les vécus de 4 femmes : Fatima, Kenza, Yamna et Samira symbolisant pour chacune d'elle des milliers d'autres cas similaires ont beaucoup touché l'opinion publique ; (ii) également les cas des femmes victimes de violences que les centres d'écoute reçoivent ont été hebdomadairement publiés dans les médias en relation à chaque fois avec un article du CSP ; (iii) ou encore l'approche

du « paradoxe » mettant en avant un Maroc des nouvelles technologies, de la mise à niveau, des élections démocratiques d'une part et d'autre part des femmes privées de leurs droits les plus élémentaires. Tous les supports ont été exploités, médias écrits, distributions de flyers dans la rue et pour la première fois dans l'histoire du mouvement des femmes des spots à la télévision et de l'affichage urbain dans plusieurs villes. Il faut mettre en relief enfin le rôle important joué par les journalistes dans l'accompagnement de cette mobilisation.

Plusieurs leçons ont été tirées de cette campagne. D'abord, que ce ne sont pas ceux dits du courant des « démocrates » parmi les partis, qui sont les plus attachés au principe de l'égalité entre les sexes. Ensuite, que ceux dits « modernistes » parmi les hommes de tous les niveaux sociaux étaient les plus fermement opposés à la proposition du Printemps de l'Égalité relative au partage des biens accumulés pendant le mariage.

Les médias étrangers, selon Leila se sont plus intéressés au phénomène du voile et n'ont pas vraiment supporté la mobilisation du mouvement féministe. Pour rappel, ils ont plus médiatisé la marche de Casablanca qu'ils ne se sont intéressés à celle de Rabat⁷.

L'enjeu durant la campagne du Printemps de l'égalité était d'éviter l'instrumentalisation politique qu'a connue le PANIFD. Dans ce sens, l'objectif a été atteint, le Printemps a réussi à orienter toute l'attention sur l'essentiel des dispositions discriminatoires et centrer le débat sur la réforme du Code du statut personnel.

Il faut rappeler que le Printemps de l'égalité se composait d'un ensemble d'associations dont un noyau dur formait le comité de pilotage. Mais, comme dans toutes les coalitions, ce sont au bout du compte 2 ou 3 personnes de ses structures qui restent mobilisées et bien entendu, Leila était le moteur très actif de cette dynamique. Comme toutes les coalitions dans de nombreux pays, le Printemps de l'égalité a également connu ses moments forts et quelques faiblesses. A titre d'exemple, il faut citer les retraits déclarés ou simulés de certaines associations pour des raisons pas nécessairement claires, laissant subsister un certain doute quant à l'objectivité de leur attitude. Des divergences ont également porté entre autres sur certains éléments de l'argumentaire. Notamment, au sujet de l'abolition de la polygamie, autour de laquelle le secrétariat du Printemps

⁷ - Le 12 mars 2000, le PJD et l'association marocaine pour la protection de la famille qu'il avait créée pour l'occasion avait organisé une marche à Casablanca pour contester la réforme du CSP proposé par le gouvernement et soutenu par les féministes et celles-ci en ont organisé une autre à Rabat.

était unanime à l'exception d'une ONG qui proposait plutôt la réglementation de celle-ci. Néanmoins, et malgré toutes ces difficultés de gestion de la coordination, les ONG membres restaient en fin de compte soudées au sein de la coalition.

A la question sur le financement des activités du réseau, Leila rappelle que ce dernier avait une stratégie et un plan d'action qu'il définissait en toute souveraineté dans le cadre de ses assemblées générales. Pour mettre en œuvre ses activités, le réseau recherchait les partenaires financiers qui acceptaient de les appuyer. C'est ainsi que le Printemps de l'égalité avait pu obtenir des appuis auprès de la coopération internationale bi et multilatérale qui avaient compris l'enjeu majeur et historique de la réforme, à condition toutefois que ces derniers n'exigent pas la visibilité de leur appui pour éviter de revivre l'instrumentalisation qui avait été faite lors du PANFID du fait de l'appui de la Banque mondiale. Cette recherche de fonds qui est critiquée par les contradicteurs n'a d'ailleurs pas sa raison d'être dans la mesure où ces mêmes contradicteurs font de même en mobilisant des moyens autrement plus importants auprès d'institutions diverses, dont elles estiment le soutien légitime.

Leila en tant que coordinatrice du réseau a dû faire face aux critiques voire aux reproches, mais elle a, malgré toutes les difficultés de gestion d'une coalition aussi forte de part ses composantes du mouvement féministe et du niveau de leadership de ses membres, réussi à maintenir la coalition jusqu'au terme de son mandat, à savoir : la consécration de l'égalité entre les époux dans le nouveau Code de la famille. Elle rappelle à cette occasion, que durant cette période éprouvante mais passionnante, elle a fait tandem avec Khadija Rougani, qu'elle a appris à connaître. Une amitié et complicité se sont construites et durent à aujourd'hui entre ces deux femmes. Leila témoigne de la contribution de qualité que Khadija Rougani, en tant qu'avocate, a apportée dans le cadre de l'analyse du Code du statut personnel et la préparation de l'argumentaire.

Concernant la question de l'héritage, le réseau était unanimement d'accord de ne pas la soulever à cette étape du processus de réforme et d'en faire une mobilisation ultérieure.

Le Mémoire qui a été déposé au nom du réseau, auprès de la Commission consultative chargée de la réforme du CSP, a fait mention des noms de toutes les associations qui avaient créé le Printemps de l'égalité et ce malgré les difficultés vécues durant le processus de mobilisation. Toutes les associations ont tenu à être signataires du Mémoire du Printemps de l'égalité.

Leila décrit le processus tel qu'elle l'a vécu, comme une mobilisation ininterrompue. Depuis le réseau d'appui au PANIFD, la dynamique était importante. Le mouvement des femmes s'était élargi au mouvement social et aux associations délocalisées. Ceci était la valeur ajoutée de ce réseau d'autant plus qu'il a permis le contact avec la population à l'échelle du Maroc. C'est d'ailleurs ce contact qui avait conduit à tirer les leçons pour construire la stratégie de communication du Printemps de l'Égalité.

Pour rappel, le PANIFD était un projet du gouvernement qui l'a abandonné suite à la polémique qu'il a suscitée, et ce sont les organisations notamment de défense des droits des femmes qui se sont mobilisés pour le défendre. Dans la réalité des faits, plusieurs mesures du PANIFD ont été mises en œuvre si on excepte le volet du CSP.

Il faut également rappeler qu'afin de garantir un consensus, le PANIFD a été élaboré dans le cadre d'un large processus de consultation et de participation auquel a pris part le mouvement des femmes. Ce dernier considérait que l'alternance était un moment d'ouverture important qu'il fallait saisir pour assurer une interaction positive avec le gouvernement. Bien que le mouvement des femmes considérait les mesures du PANIFD en matière de CSP comme le « SMIG » de la revendication et qu'il n'était pas très satisfait des mesures contenues dans ce projet (absence de l'abolition de la polygamie par exemple), il a néanmoins considéré que c'était important de soutenir une initiative gouvernementale en faveur d'une réforme partielle du CSP, longtemps l'exclusivité de commissions de Oulémas.

Leila témoigne que le Printemps de l'égalité s'adressait à tous les cercles concentriques d'influence, y compris le Roi en tant que chef de l'Etat. Le but recherché était de réitérer la revendication de réforme globale du code et non pas une réforme partielle comme celle de 1993. Elle se rappelle comment le mouvement des femmes avait reçu l'annonce par le Roi de la création d'une commission chargée de la réforme du CSP. « *L'annonce était un moment extraordinaire* » selon son expression, car elle permettait de libérer le mouvement des femmes quant aux mesures minimalistes défendues dans le cadre du PANIFD, et lui permettre ainsi de réclamer une réforme globale qui révisé le fondement et la philosophie du texte, lequel était basé sur la soumission de la femme en contre partie de son entretien par son époux. C'était l'opportunité d'une refonte du CSP, et donc tous les espoirs étaient permis, « *vous comprenez pourquoi l'appellation « Printemps de l'égalité » ! Le mouvement voulait voir en cette annonce de création de la commission, au printemps, un moment d'espoir, où tout était possible* »

Le réseau « Printemps de l'égalité » était plus resserré contrairement au réseau d'appui au PANIFD qui était très large et qui s'était accordé sur un minimum de revendications. Les féministes ont opté pour une structure où il serait question de lever la barre bien au delà de ce strict minimum. C'était entre elles que ceci était possible puisqu'elles avaient travaillé longtemps sur les rapports hommes-femmes, sur la culture patriarcale, et qu'elles étaient profondément convaincues que le CSP était l'obstacle fondamental à l'émancipation de la femme et l'instrument légal de leur discrimination. La distinction qui a été faite entre l'espace privé et l'espace public est un des éléments qui ont entravé l'émancipation de la femme, son épanouissement, son accès aux postes de décision. Le mouvement considérait que si le décloisonnement entre les deux espaces n'était pas réalisé, l'émancipation des femmes ne sera jamais possible. C'est d'abord au sein de la famille que l'émancipation commence, et par conséquent il faut réviser les rôles entre les sexes car ils déterminent le statut de la femme au sein de la famille et dans la vie publique.

A la question pourquoi le réseau d'appui au PANIFD (plus de 200 associations à travers le Maroc) n'a pas été reconduit pour défendre la réforme du CSP et pourquoi créer un nouveau réseau, Leila répond que le réseau d'appui au PANIFD était construit sur un mémorandum relatif à la réforme de quelques mesures du CSP, jugées par les féministes comme le minimum de la revendication dans un dialogue avec le gouvernement. On ne pouvait pas instrumentaliser ce réseau qui n'avait pas donné son accord sur un nouveau document plus large, qui sortait du cadre de mesures minimalistes, pour appeler à une refonte globale du texte. Il aurait fallu sillonner le Maroc pour reconstruire le consensus, or le mouvement ne disposait pas de beaucoup de temps : le timing de la réforme n'était pas connu et il fallait faire vite. Les féministes ont considéré qu'elles étaient, de part la vingtaine d'années capitalisée à travailler sur le sujet, responsable d'émettre leur vision de la réforme et de l'élargir à ceux qui y adhèrent mais pas de négocier leur vision.

Il ne fait aucun doute que le mouvement des femmes a effectivement influencé la commission consultative chargée de la réforme du CSP. « *Nous nous sommes accordées en tant qu'organisations à présenter différents mémorandums devant la commission, l'idée était de se présenter individuellement en tant qu'association et collectivement en tant que Printemps et d'avoir le même son de cloche par plusieurs voix* ».

Au moment de l'annonce de la réforme du CSP par le Roi au sein du parlement, Leila se trouvait au volant de sa voiture. Elle se dirigeait au siège

de l'association (ADFM) pour rejoindre les « copines » à une réunion. Elle s'est arrêtée pour écouter le discours afin de ne rien en rater « *A ce moment là, c'était l'euphorie totale et un grand sentiment d'avoir contribué à permettre aux femmes de vivre dignement. On a réussi à transformer l'histoire de notre pays parce qu'on y a toujours cru* ». Leïla s'arrête sur le lot de souffrances subies par les militantes lorsqu'elles avaient commencé à revendiquer la réforme du CSP. « *On les insultait, leur crachait dessus. Malgré toutes ces souffrances, le fait d'y avoir cru et d'avoir eu le souffle long avait permis d'atteindre l'objectif* ».

Pour Leïla, il est certain que la présence de femmes au sein de la commission ainsi que la diversité des profils des membres de cette commission ont joué un rôle déterminant dans l'aboutissement de cette réforme.

Par ailleurs, la réforme était rendue possible grâce à la jonction de plusieurs éléments,(i) d'abord la pression de la rue, (ii) l'infatigable mouvement des femmes et le rôle capital qu'il a joué, (iii) l'évolution de la société marocaine, notamment par l'arrivée des femmes sur le marché de l'emploi et leur contribution au revenu du ménage, qui leur faisait refuser l'idée de soumission, (iv) la volonté politique du Roi, qui il faut le reconnaître a été un défenseur des droit des femmes. En conclusion et de toute évidence sans l'apport du mouvement des femmes, la réforme n'aurait pas été ce qu'elle est, mais il faut admettre que sans la volonté politique, cela n'aurait non plus pas abouti.

Après ces longues années de plaidoyer et de mobilisation intense et de son remarquable parcours dans le mouvement féministe, Leïla en est sortie fatiguée, une véritable boule de nerfs, une forte tension, due à la posture de négociations permanentes dans laquelle elle a été durant toutes ses années ; mais surtout de la lourde tâche d'assurer la gestion du réseau. Elle a donc décidé de se recentrer sur elle-même pour retrouver la sérénité. Elle passe une certification de coach après 2 années de formation, et en garde un excellent souvenir, même si aujourd'hui elle ne pratique pas en professionnel le coaching, elle l'utilise au quotidien dans sa vie professionnelle et personnelle.

Leïla affirme que l'ADFM a joué un rôle important au sein du mouvement des femmes dans la lutte pour l'égalité au Maroc, elle a marqué le mouvement des femmes de son empreinte. Elle considère que l'ADFM était un vivier formidable de compétences, preuve en est le nombre de militantes de l'ADFM, aujourd'hui à des postes de décision. « *Elles ont réussi à avoir de l'influence au niveau politique et elles sont écoutées parce qu'elles ont*

beaucoup à apporter à la société marocaine ». Chacune parmi les membres de la direction de l'ADFM avait des réseaux qu'elle sensibilisait lorsqu'il s'agissait d'une mobilisation d'une grande ampleur, cela compte énormément. « *Oui l'ADFM était un moteur, la dynamo du mouvement ...ceci est vrai...* ». Leïla dit que l'ADFM a joué également un rôle important dans la réflexion sur le féminisme. C'est ainsi que dans le cadre de la participation de l'ADFM dans le Collectif 95 Maghreb Egalité, l'association a facilité un travail d'« auto portrait du mouvement », qui constitue un moment de réflexion sur 20 ans de féminisme maghrébin par les féministes elles mêmes.

La question de la représentativité politique des femmes

La culture du patriarcat caractérise le comportement des hommes dans leurs relations à la femme, ceci dans tous les espaces qu'ils soient privés ou publics. Certes, La plus grande bataille a été de travailler sur le statut des femmes dans l'espace privé parce qu'il détermine leur accès à l'espace public. Néanmoins, le combat pour la participation politique des femmes, bien qu'il ne soit pas du même ordre que celui pour la réforme du CSP, a son importance. Leïla considère que ce sujet ne concerne pas uniquement les femmes qui sont dans les partis, mais toutes les femmes et qu'il s'étend à tous les lieux de décision, qu'il s'agisse du secteur public ou privé ; autrement dit dans tous les espaces, traditionnellement masculins. Le débat était posé selon une perspective féministe : il fallait que le Maroc corrige et rectifie la sous représentation des femmes qui n'a que trop duré.

Leïla défend l'idée selon laquelle la société est composée d'hommes et de femmes et qu'il est difficile d'assurer un développement démocratique, économique et social et un épanouissement des citoyens à partir de la seule perspective et vision d'un seul sexe. Il faut que la société s'habitue à la présence des femmes dans les postes de décision et ce à travers des mesures temporaires affirmatives tel que le quota, les sanctions financières à l'encontre des partis, etc. Il s'agit de rééquilibrer le paysage politique.

L'« ennemi principal » selon Leïla à l'émancipation des femmes est le patriarcat est non l'homme. Le patriarcat est incarné par les hommes et les femmes. Il est véhiculé par la société, de façon insidieuse, c'est pour cela qu'il est difficile de le déconstruire. Leïla a toujours revendiqué son identité de féministe, un féminisme qui n'est pas contre les hommes, mais où les femmes et les hommes construisent ensemble et partagent le pouvoir.

Le bilan

Selon Leila, « *mon parcours m'a grandie, autant j'ai donné, autant j'ai appris* ». Elle dit avoir acquis de la souplesse, appris la patience, compris qu'il ne suffisait pas de croire en ses seules idées, mais qu'il fallait partager et tenter de convaincre les autres. « *Nous sommes plurielles parce que nous sommes des intelligences différentes* ».

Trois personnes ont beaucoup influencé Leila : il s'agit d'Amina Lemrini El Ouahabi, de Rabéa Naciri et de Kamal Lahbib. Le bilan du mouvement aux yeux de Leila est positif. Le mouvement féministe marocain est un grand mouvement, notamment par les valeurs de droits humains qu'il défend et par l'idéal de projet de société qu'il porte.

Le mouvement féministe a contribué à la transformation du pays et a permis la prise de conscience de l'existence de la discrimination à l'égard des femmes. C'est un mouvement tenace qui ne lâche pas prise, avec une capacité à se mettre en coalition à chaque fois qu'un enjeu de réforme est posé : exemple des coalitions pour la réforme du code du travail, pour la réforme du code pénal, pour l'instauration du Quota du tiers, pour la réforme du CSP, etc.

La croyance en l'égalité est plus forte que les divergences. C'est ce qui explique qu'à chaque fois qu'il y avait un enjeu, les composantes du mouvement ont prouvé leur capacité à se rassembler. C'est cette capacité de mise en réseau qui a fait la force du mouvement, c'est cette souplesse qui a caractérisé le mouvement féministe marocain.

Selon Leila, le mouvement féministe est un mouvement éminemment politique dans le sens noble du terme. C'est un mouvement humaniste, porteur d'un projet de société et qui contribue à la construction d'une démocratie inclusive des droits des femmes.

Saâdia Saâdi

Résumé

Saâdia Saâdi est née à Casablanca, elle y a passé son enfance et son adolescence. Après une licence en philosophie à l'Université d'Alger en 1971 et le diplôme de l'Ecole normale supérieure de Rabat, elle débute sa carrière professionnelle en tant qu'enseignante de philosophie, d'abord à Salé, ensuite dans sa ville natale. En 1973, elle s'inscrit à la Sorbonne pour un doctorat de 3^{ème} cycle en philosophie mais qu'elle ne finira pas en raison des grands chamboulements que connaîtra le cours de sa vie à tous les niveaux. En 1980 elle parvient à décrocher un DEA en sociologie du développement à Bordeaux.

Dans le cadre de la grâce royale en mars 1981, elle rentre au pays avec son mari Mohammed Mrini, un exilé politique d'extrême gauche, condamné à mort à deux reprises pour son implication dans le mouvement du 23 Mars. Elle s'installe à Marrakech et intègre l'Ecole normale supérieure pour enseigner la psychopédagogie. Elle y reste jusqu'en 1987, date à laquelle elle retourne vivre à Casablanca.

Saâdia débute son parcours de militante politique et syndicale très jeune, au sein de l'Union nationale des Forces populaires (UNFP) et de l'Union nationale des Etudiants du Maroc (UNEM). En arrivant en France en 1973, elle s'est engagée dans l'organisation du 23 mars » à côté de son futur époux, Mohammed Mrini, et à la création de l'Organisation de l'Action démocratique et populaire (OADP) suite à la légalisation des activités du mouvement en 2003, Saâdia en était membre fondateur. Lors du 4^{ème} congrès de l'OADP en 2000, elle quitte le parti avec un ensemble de militants. La même année, elle retourne à ses origines d'appartenance politique et intègre le parti de l'Union socialiste des Forces populaires. De 2007 à 2011 elle devient parlementaire et siège à la première chambre avec le groupe USFP.

Toute jeune, Saâdia était témoin de la souffrance psychologique des femmes, de par son enfance passée dans un contexte familial sous l'autorité d'un père polygame. C'est probablement l'histoire de la mère et des belles-mères qui lui a ouvert assez tôt les yeux sur les injustices qui sont faites aux femmes et qui va la pousser à embrasser la cause féminine dès sa prime jeunesse. Ainsi, et dès ses premiers pas au sein de l'UNFP, elle effectue le passage du militantisme partisan tout court, au militantisme politique qui

allie le combat pour la cause féminine au combat pour la démocratie et le développement. Cette prise de position en vue de placer la lutte pour les droits des femmes au plus haut niveau de ses priorités et projets politiques s'est précisée assez tôt chez elle et s'est confirmée avec l'expérience qu'elle fait aussitôt, de l'existence de pratiques et de propos sexistes y compris au sein du parti, lui-même.

En féministe convaincue, Saâdia prend significativement part à toutes les activités et les initiatives développées par le mouvement féministe au cours des décennies 1990 et 2000. Le combat mené pour que l'égalité entre les femmes et les hommes reste une valeur fondamentale devient sa priorité essentielle. Cependant, son engagement féministe reste très marqué à ce jour par le courant marxisme, les écrits d'Engels, d'Alexandra Kollontai et de Clara Zetkin, auxquels elle a consacré beaucoup de temps, depuis son engagement au sein du mouvement du 23 mars.

Saâdia est connue aujourd'hui pour son rôle et ses responsabilités en tant que présidente de l'association « *AMAL : Femmes en Mouvement pour une Vie meilleure* », créée officiellement en 1997 à Casablanca. Mais son militantisme associatif a débuté beaucoup bien avant. En 1965, elle était désignée secrétaire générale d'une association féminine du nom de « *Al-Omouma Annahida* », créée avec l'appui des dirigeants de l'UNFP. Durant son séjour en France, elle contribue avec d'autres militantes du 23 mars et Ila Al Amam, à la création de « *l'Association des Femmes marocaines en France* ». Elle fût membre fondateur du secteur féminin de l'OADP à sa création en 1983, et en 1985 elle crée et préside l'association « *Al Hamra pour l'Action féminine* » à Marrakech. A la création de l'Organisation marocaine des droits de l'Homme (OMDH) en 1988, elle fût également parmi les membres fondateurs.

A titre personnel et en tant que responsable associative, Saâdia était de tous les combats menés dans le cadre des coalitions féminines ayant ont vu le jour dès les années 90 autour de trois questions stratégiques à savoir ; la réforme du code de la famille, l'élimination de la violence fondée sur le genre et la participation des femmes à la prise de décisions politiques. Elle soutient fermement le réseau d'appui au Plan d'Action national pour l'Intégration de la Femme au Développement à sa création en juillet 1999 et prend une part active dans tout le travail de lobbying engagé dans ce cadre. Après la promulgation du nouveau code de la famille en 2004, elle s'intègre pleinement dans le travail colossal mené par différentes organisations et associations féminines pour faciliter et accompagner la mise en place du code. Avec d'autres féministes, elle milite toujours dans le cadre du réseau

« Printemps de la Dignité » pour la refonte générale de la législation pénale et la lutte contre les différentes formes de violence qui s'exercent contre les femmes, y compris les violences économiques.

De même, Saâdia continue aujourd'hui à militer pour que l'égalité inscrite dans la constitution de 2011 soit accompagnée de structures et de cadres normatifs pour l'institutionnalisation des acquis afin de changer le statut socioéconomique des femmes et promouvoir leur participation politique et leur représentation au sein des institutions de prise de décision. En tant que militante politique de longue date, elle continue de prendre part à toutes les formes de collaboration dans le cadre du mouvement féminin qui visent à transformer les institutions et les systèmes politiques et économiques qui demeurent profondément hermétiques à la gendérisation.

Monographie¹

Née à Casablanca en 1943 dans une famille aisée, Saâdia est l'aînée d'une fratrie constituée de 4 sœurs et 3 frères. Son père, diplômé de la Qaraouyiine, était notaire « Adel » de métier. Tel qu'elle le décrit elle-même, c'est un musulman modéré, cultivé et éclairé et ses nombreux voyages en Afrique subsaharienne pour enseigner l'Islam et le diffuser en tant qu'adepte de la zaouia Tijania, ainsi que ses nombreux passages à l'université d'Al Azhar en Egypte, lui ont permis une certaine ouverture d'esprit qui a largement profité à ses filles évidemment aux garçons aussi et influencé leur choix dans la vie.

En effet, il entretenait un rapport bienveillant avec ses filles qu'il voulait libres et autonomes et tenait, coûte que coûte, qu'elles soient instruites et modernes. Il allait jusqu'à refuser que ses filles contribuent aux travaux ménagers, car pour lui c'est une perte de temps, qui doit être consacré uniquement à l'apprentissage, aux sciences et au savoir. Cela ne l'empêchait pas non plus, d'amener à la maison des revues montrant le Roi Mohammed V avec ses filles dans la cuisine. Paradoxalement, c'est un patriarche autoritaire et polygame qui avait un tout autre rapport avec ses trois épouses.

Pour des raisons qu'elle ignore, son père ne voulait pas que ses filles aillent à l'école publique, c'est pourquoi elle a été à l'école la princesse Lalla Aïcha, une école privée créée par le mouvement nationaliste avec l'appui du fqih Taghi. C'est la même école où sont allées beaucoup de ses amies avec lesquelles elle a partagé l'expérience du militantisme partisan plus tard, et c'est également là où sont allées avant elles, les épouses de Fqih Basri et d'Abd Al Jabri, entre autres. Après le primaire, elle intègre le lycée Al Azhar jusqu'à l'obtention de son baccalauréat en 1966.

Etudes universitaires et vie professionnelle

Juste après le baccalauréat, elle obtient un poste d'enseignante au lycée Fatima-zohra. Ses élèves étaient à peine plus jeunes qu'elle et sa mission en tant que professeur de philosophie s'avérait un exercice délicat, mais déterminée et courageuse, elle relève le défi de réussir dans son métier. Parallèlement, elle s'inscrit à la Faculté des Sciences juridiques de Casablanca pour préparer une licence en sciences politiques, mais qu'elle n'a pas du tout suivie, car elle opte la même année pour d'autres études dans

¹ - Monographie réalisée par Aïcha Khidani

un autre pays. En effet, au cours d'une visite en Algérie, organisée par l'Union nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) au profit des étudiants, elle a eu l'idée d'y retourner pour poursuivre son cursus universitaire. Elle n'a pas eu de mal à obtenir une bourse et part donc faire des études de philosophie cette fois-ci, à l'université d'Alger.

Deux ans après, quand elle rentre au pays pour des vacances, les autorités lui confisquent le passeport pour la punir d'avoir pris le devant dans une manifestation d'étudiants contre une certaine décision du gouvernement marocain à l'époque. Les étudiants devant entrer à l'ambassade pour un sit-in sont restés cachés et, c'est précisément elle, courageuse comme elle est, qui se présente et sonne à la porte tout naturellement. Une fois la porte ouverte, les autres se sont précipités pour pénétrer à l'intérieur de l'ambassade et y manifester. A cause de cette affaire, elle n'a pu retourner à Alger pour finir ses études et obtenir sa licence de philosophie qu'en 1971.

A son retour au Maroc, elle rentre à l'Ecole normale supérieure de Rabat. Le diplôme en poche, elle entame l'année scolaire en tant qu'enseignante de philosophie au lycée Nahda à Salé d'abord, avant d'être mutée la même année, au lycée Fatima Zohra à Casablanca.

En 1973 elle décide d'aller continuer ses études en France à l'instar de beaucoup de jeunes de sa génération. Elle obtient sans difficulté une bourse d'études et s'inscrit à la Sorbonne pour un doctorat de 3^{ème} cycle en philosophie. Au cours du premier trimestre, elle fait la connaissance de son futur mari Mohammed Mrini, un exilé politique d'extrême gauche condamné à mort à deux reprises pour son implication dans le mouvement 23 mars. Cette rencontre va changer beaucoup de choses dans sa vie de militante et influencer le cours de ses études également. En effet, Saâdia va reléguer ses études au 2^{ème} plan pour s'occuper d'abord du politique, de ses nouvelles responsabilités dans le mouvement 23 mars et de l'encadrement des femmes et des ouvriers marocains en France. Elle ne fait pratiquement pas d'effort pour ses études, et du coup perd son droit à la bourse et se trouve obligée de travailler pour subvenir à ses besoins.

Malgré les circonstances, elle n'abandonne pas et essaie de s'accrocher tant bien que mal à son projet d'études et à l'obtention de diplômes. Elle s'inscrit alors à Vincennes pour faire une licence en éducation, cette fois-ci. Mais n'ayant pas validé toutes les unités de valeurs, elle n'obtient pas cette licence. C'est en 1980 seulement qu'elle a eu un DEA en sociologie du développement à Bordeaux, et entame un doctorat qu'elle ne finira pas.

En mars 1981, dans le cadre de la grâce royale, elle rentre avec sa famille au pays. Son père est mort quelques mois après, et cette mort survenue après

les années d'exil et après l'avoir vu et lui avoir parlé, lui a quand même laissé un sentiment de paix intérieure. Elle s'installe à Marrakech avec son mari et intègre l'Ecole normale supérieure pour enseigner la psychopédagogie. Elle y reste jusqu'en 1987, date à laquelle elle retourne vivre à Casablanca et débute de nouvelles activités associatives et politiques.

Une militante politique en herbe

Saâdia est tombée dans la marmite du militantisme politique toute petite. Son parcours militant débute vers l'âge de 14-15 ans en même temps que sa sœur Ghita plus jeune qu'elle de 9 mois. Il se peut que l'absence prolongée du père qui voyageait beaucoup en Afrique subsaharienne, lui ait laissé la possibilité de bouger librement et ait favorisé son militantisme précoce. Mais il y a une autre raison derrière son engagement militant à un âge aussi jeune. En effet, en 1964-65, de jeunes hommes qui avaient fait leurs études en Syrie, dont un proche de la famille au nom de Boumehdi, rentrent au pays pour travailler. Ces jeunes étaient tous des Baâtis qui avaient intégré l'Union nationale des Forces populaires (UNFP). Petit à petit, le proche parent a pu convaincre Saâdia et un petit groupe de ses amies, dont Fatima Arssil, Fatima Antar, Batoul Naciri et Ghita sa sœur de venir au siège du parti et de participer à certaines activités et rencontres.

Les jeunes Baâtis étaient très actifs au sein de l'UNEM. Ainsi, ils ont commencé par engager Saâdia et son groupe dans l'Amicale des élèves relevant de l'UNFP, tout en les autorisant à assister aux réunions de l'UNEM pour les préparer au travail syndical d'après. En effet, une fois à l'université, leur passage au syndicat des étudiants contrôlé par l'UNFP s'est fait tout naturellement.

Boumehdi qui avait un grand charisme et bénéficiait de beaucoup d'estime dans la famille, a pu faire l'apprentissage de l'action politique et du militantisme partisan aux filles sans grande difficulté. Grâce à l'influence du jeune Baâti et de ses amis, Saâdia va découvrir les écrits de Michel Aflak (cofondateur du mouvement nationaliste Baat), de même que Sartre, l'existentialisme et Simone de Beauvoir. Mohammed Bahi qui va rejoindre le groupe par la suite, parachèvera l'encadrement des jeunes filles en ajoutant les aspects liés à l'histoire et à l'identité arabe.

C'est beaucoup plus tard, qu'elle va comprendre, grâce à Abdelwahab Marouane, le mari de sa sœur Ghita qui est l'un des membres du groupe des Baâtis, que son recrutement, ainsi que celui du groupe des jeunes filles, était réfléchi et programmé dans le cadre d'une première initiative de création

d'un secteur féminin au sein de l'UNFP. D'ailleurs, comme elle l'affirme elle-même, c'était les gens du parti à Casablanca, (le secrétariat général et Fqih Basri) qui avaient pris en premier l'initiative de créer le secteur féminin à l'UNFP, en coordonnant avec Rabat. Cependant, souligne-t-elle, malgré cette initiative, les hommes dans le parti étaient incapables de prendre en considération la question de la femme dans les programmes du moment, ce qu'ils voulaient surtout, c'était d'avoir une présence populaire très large auprès des femmes. Khadija Madkouri qui était le bras droit de Fqih Basri était proposée pour être à la tête du secteur, mais à Rabat, Abderrahim Bouâbid a manifesté son refus, et c'est la raison pour laquelle l'initiative n'a pas pu aboutir à ce moment.

Durant toute la période du lycée et de l'université entre le Maroc et l'Algérie, Saâdia milite au sein du parti de l'UNFP, mais il lui est arrivé de douter à certains moments de ses convictions et de ses engagements. En effet, du temps où elle enseignait et habitait à Salé, elle avait fait la connaissance de la première épouse d'Ahmed Herzenni qui était en prison à Casablanca en ce moment. Appartenant au mouvement « *Servons le peuple* », le couple essaya de la recruter en l'informant de plus en plus sur l'idéologie du mouvement. Tentée et encouragée, elle va s'approcher de ce mouvement et participer à quelques-unes de ses activités mais sans toutefois aller plus loin.

En arrivant en France (1973), elle était encore à l'UNFP, mais la rencontre avec son futur époux, Mohammed Mrini, qui était en ce moment responsable au conseil fédéral de l'UNEM de l'Europe de l'ouest, va précipiter son départ du parti. Sa décision fût prise lors d'un premier vote dans le Conseil fédéral de l'UNEM, où elle refuse fermement d'utiliser sa carte en tant que membre de l'UNFP, qu'une responsable dans le parti lui remet tout naturellement. A partir de ce moment, elle s'engage ouvertement au sein du mouvement « 23 mars » et commence à suivre toutes les étapes mises en place par l'organisation pour le recrutement des nouveaux membres, en passant par les premières cellules de renforcement des connaissances sur l'idéologie et la pensée de l'organisation, en tant que sympathisante d'abord, puis élue et membre à part entière au bout du processus.

Devenue responsable dans le mouvement, elle s'occupe beaucoup de l'encadrement de différentes cellules et des jeunes sympathisants, ainsi que du recrutement de nouveaux étudiants. Elle participe également à la vente du journal « 23 mars » et au travail d'encadrement des femmes et des ouvriers marocains en France. Saâdia pense avoir trouvé l'organisation qui

répond parfaitement à son tempérament révolutionnaire et à son projet personnel pour le changement et reste fidèle à une certaine idée de la nécessité historique de la révolution et la lutte contre la société des classes.

Deux ans après qu'elle soit rentrée au pays, la légalisation des activités du mouvement d'extrême-gauche « 23 mars », donne lieu à la création de l'Organisation de l'Action démocratique et populaire (OADP). Saâdia fait partie des membres fondateurs avec d'autres femmes notamment, Batoul Noujaji Samia Andaloussi, Latifa Jbabdi, Aïcha Loukhas et Aïcha Hajjami.

Lors du 4^{ème} congrès de l'OADP en 2000, elle quitte le parti avec un ensemble de militants qui n'étaient pas d'accord avec les nouvelles orientations, notamment celle de ne pas participer au gouvernement de l'alternance en 1998. La même année, elle retourne à ses origines d'appartenance politique et intègre l'Union socialiste des Forces populaires (USFP). L'une des raisons ayant motivé ce choix, explique-t-elle, est la position du parti par rapport à la cause des droits des femmes. D'ailleurs, elle fait une déclaration dans ce sens au cours d'une première réunion officielle, pour signifier que la question féminine n'était pas suffisamment prise en compte dans les programmes du parti par le passé et qu'aujourd'hui, il y a une évolution qui concorde plus avec ses propres valeurs et orientations par rapport à la question. Apparemment, cette déclaration n'a pas plu à tout le monde. De 2007 à 2011 elle devient parlementaire et siège à la première chambre avec le groupe USFP. Cependant, elle n'a jamais été membre du secteur féminin du parti.

A la création de l'Organisation marocaine des Droits de l'Homme (OMDH) en 1988, Saâdia est parmi les membres fondateurs avec Rabéa Naciri, Amina Bouayach et Houria Tazi. En tant membre du premier bureau, elle contribue à la mise en œuvre de l'objectif de l'organisation, consistant à diffuser et approfondir la prise de conscience des droits de l'Homme individuels et collectifs dans tous les domaines.

Place au féminisme

Toute jeune, Saâdia était témoin de la souffrance psychologique des femmes, de par son enfance passée dans un contexte familial sous l'autorité d'un père polygame. C'est probablement l'histoire de la mère et des belles-mères qui lui a ouvert assez tôt les yeux sur les injustices qui sont faites aux femmes et qui va la pousser à embrasser la cause féminine dès sa prime jeunesse. C'est une question capitale dans son parcours de féministe estime-t-elle, d'autant plus que sa belle-mère qui l'a élevée, est morte quand elle

avait six ans et dans son esprit de petite fille, cette mort est survenue à cause des mauvais traitements qu'elle a pu subir de la part des autres épouses du papa. Une mort qui a lui laissé un sentiment de profonde injustice et qui va développer chez elle, un goût très fort pour la liberté et l'indépendance, et nourrir très tôt son militantisme pour la dignité de la femme. On peut considérer dans ce sens, que Saâdia fait partie de ces femmes dont l'expérience de l'injustice constitue un premier palier de leur émancipation et de leur prise de conscience d'un droit à l'autonomie.

A l'instar de la majorité de la jeunesse de l'époque, Saâdia est issue d'une vision révolutionnaire de la société et du pouvoir en place. Mais petit à petit, elle découvre que les valeurs de la liberté, l'égalité des sexes et la dignité des femmes, comptent beaucoup pour elle également. Ainsi et dès ses premiers pas au sein de l'UNFP, elle effectue le passage du militantisme partisan tout court, au militantisme politique qui allie le combat pour la cause féminine au combat pour la démocratie et le développement. Cette prise de position en vue de placer la lutte pour les droits des femmes au plus haut niveau de ses priorités et projets politiques s'est précisée assez tôt chez elle et s'est confirmée avec l'expérience qu'elle fait aussitôt, de l'existence de pratiques et de propos sexistes y compris au sein du parti, lui-même.

Compte tenu du caractère historiquement masculin de l'univers politique, elle mesure très tôt, combien il était difficile pour les femmes de s'engager en politique et de s'y sentir à l'aise. La tâche est d'autant plus ardue en l'absence de modèle, car sa génération s'est engagée dans la politique, alors que les mères étaient plutôt analphabètes et femmes au foyer. Des remarques désobligeantes de la part des militants et jusqu'au sein du Secrétariat du parti sur son comportement et celui du groupe des filles en général, jugé un peu trop libre à leur goût, lui font réaliser qu'en dehors des questions politiques d'ordre général, les militants reproduisent et entretiennent les mêmes stéréotypes sur lesquels reposent la division sexuelle du travail et les rapports de pouvoir. Un jour, qu'elles étaient ouvertement corrigées par Fqih Basri dans une réunion, les filles ont été très affectées, et en sortant elles avaient conservé un silence très éloquent, qui n'était coupé que par le bruit des glands, qu'elles croquaient sur leur chemin de retour chez elles.

Déjà qu'il n'était pas facile, dit-elle, pour des filles de leur âge d'affronter les critiques des proches et des voisins, même si les familles manifestaient une certaine compréhension à leur égard, il a fallu que des militants s'y mettent aussi. On leur reproche leurs sorties fréquentes par exemple ou le fait de rester tard dans les réunions. Face à cette attitude, les filles du groupe

commencent à parler entre elles et à critiquer dans leurs propres mots du moment, le décalage entre un discours visant l'abolition de la domination et des rapports inégalitaires entre femmes et hommes, et les réactions des militants dans la vie au quotidien. Saâdia et ses amies découvrent tout simplement, que les hommes du parti étaient imprégnés des mêmes structures patriarcales qu'elles critiquent dans la famille et la société. Le fait d'être considérées et appelées par « *les fleurs du militantisme* », (*Zaharates An-nidal*), ajoutait un peu plus au malaise des filles.

En arrivant en France et en s'engageant dans l'organisation « 23 mars », elle va passer beaucoup de son temps à lire des ouvrages marxistes-léninistes, à enrichir sa culture générale et à s'imprégner de l'idéologie du mouvement. Et là, affirme-t-elle, elle va prendre connaissance d'une autre culture qui domine au sein du mouvement, celle de l'égalité des sexes, de l'émancipation des femmes et des hommes, de la liberté et du respect qui lui faisait défaut quand elle était à l'UNFP. Sa vision féministe basée sur la non-séparation entre les valeurs de démocratie, de liberté, de justice et d'égalité entre les sexes va être réconfortée au sein du mouvement.

A ces éléments d'ordre personnel, s'ajoute le rôle du contexte international hautement déterminant dans la promotion des droits de la femme et la prise en compte de la pensée féministe de par le monde. Les instruments mis en œuvre sur le plan international ont permis de connaître l'état de la question au niveau de tous les pays, y compris le Maroc. En effet, après les deux premières conférences mondiales sur les femmes (Mexico, 1975 et Copenhague, 1980), le mouvement féministe marocain va s'organiser de mieux en mieux, en essayant de tirer profit du débat international sur les questions de l'égalité et des droits humains des femmes.

En sa qualité de membre associatif très engagé et représentant avec d'autres le secteur féminin de l'OADP, Saâdia prend part à la grande délégation nationale de femmes et d'hommes qui a participé à la troisième conférence mondiale de l'ONU sur les femmes, tenue à Nairobi en 1985. Profitant de l'échange avec d'autres délégations et largement imprégnée des idées des féministes sur place, elle écrit un long article sur cette expérience pour le journal « Anoual », qui n'a jamais été publié.

Après la 3^{ème} conférence mondiale sur les femmes, le mouvement féministe va se transformer en véritable force de proposition et être à l'origine des amendements du Code du Statut Personnel (CSP) en 1993 et à sa réforme en 2004. Petit à petit, les associations et les organisations non gouvernementales prennent conscience de l'importance de l'action associative dans la défense des propres intérêts des femmes dans le cadre

des stratégies et plans d'action nationaux et participent activement à leur élaboration. C'est le cas pour la stratégie nationale élaborée à la lumière de celle issue de la conférence de Nairobi. A l'époque Saâdia est particulièrement engagée dans la mise en place de structures associatives qui renforcent la place des femmes dans la vie publique, tout en suivant et participant aux débats en tant que membre fondateur du secteur féminin de l'OADP.

Depuis la tenue de la quatrième conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) qui a favorisé une large discussion sur le thème de la violence fondée sur le genre, les organisations de défense des droits des femmes se sont mieux organisées, apportant de nouvelles idées et proposant des initiatives inédites fondées sur leurs expériences quotidiennes de travail avec les femmes, tout en plaçant l'égalité au cœur des stratégies qu'elles mettent en œuvre à l'égard de l'Etat et de la société. A l'époque, plusieurs associations autonomes par rapport aux partis politiques voient le jour et contribuent fortement au renforcement et à l'organisation du mouvement associatif marocain. « Amal, Femmes en Mouvement pour une Vie meilleure » qu'elle crée à Casablanca, figure parmi ces associations.

En féministe convaincue, Saâdia prend significativement part à toutes les activités et les initiatives développées par le mouvement féministe au cours des décennies 1990 et 2000. Le combat mené pour que l'égalité entre les femmes et les hommes reste une valeur fondamentale devient sa priorité essentielle. Et tout en ayant conscience que ce combat s'inscrit dans une perspective à long terme, elle collabore en permanence avec les autres composantes du mouvement féministe, et œuvre au quotidien pour créer les conditions permettant de renforcer les bases du travail politique qui accéléreront la mise en œuvre de l'égalité dans les politiques publiques.

Revendication pour l'adoption de l'approche genre

Tout le long de son parcours politique et associatif, la lutte de Saâdia pour une société plus juste à l'endroit des femmes, une société qui met fin à l'oppression et aux discriminations envers les femmes, s'est beaucoup enrichie en théorie et en pratique. C'est ainsi qu'elle découvre dans les années 1990 et à l'instar d'autres féministes et composantes du mouvement féministe, le genre en tant que théorie et outil d'analyse. Certes dit-elle, avant que le statut des femmes devienne un enjeu et provoque des débats et des polémiques au plan international, les féministes étaient toujours conscientes du « conditionnement de la femme » et du rôle de la « socialisation » dans la détermination de la place de la femme dans la

société, néanmoins les questionnements liés à la construction sociale des genres est quelque chose qu'on a découvert récemment.

Significativement, ce fut à la fin des années 1990 et au début des années 2000 que les rapports et les travaux menés dans un cadre de recherche sur la condition de la femme commencent à s'imprégner de l'approche genre et s'approprient ses principes et ses outils d'analyse. Depuis, les associations et les organisations féministes insistent beaucoup pour l'intégration d'une perspective de genre dans les politiques, les programmes et les budgets nationaux et locaux. Cela dit, précise-t-elle, les féministes ont toujours refusé les binarités enfermant les hommes et les femmes dans des rôles sociaux distincts en valorisant les qualités du masculin au détriment du féminin.

Mais, s'il est très galvaudé dans tous les discours de nos jours, il convient de préciser que le genre n'était pas bien compris au début et était même combattu par certains conservateurs. Les associations et les ONG en revanche, pouvaient difficilement rester en dehors du débat et de l'action quand l'ONU et les organismes donateurs ont pris la décision d'intégrer le genre dans leurs programmes et activités, en faisant même une conditionnalité de l'aide internationale au développement. C'est ainsi que beaucoup de formations sont organisées et financées grâce à l'appui financier de la coopération internationale pour diffuser et faire connaître l'approche genre et convaincre du fait que les transformations qui interviennent dans les rapports sociaux de sexe et dans la division sexuelle du travail, favorisent des changements dans la situation des femmes et peuvent aider à initier un débat sur les politiques relatives à l'égalité des sexes.

Une première formation en genre à laquelle Saâdia participe, a eu lieu avec une consultante canadienne, invitée par l'Association démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) à la fin des années 90. Mais, curieuse d'en savoir plus, elle a continué à se documenter pour approfondir ses connaissances à ce sujet. Depuis, la revendication d'intégrer le genre dans l'analyse pour identifier et dénoncer l'inégalité qui existe entre les hommes et les femmes, et dans la programmation des politiques publiques pour lutter contre toutes les discriminations, est devenue systématique et stratégique pour elle à l'instar de toutes les féministes et les composantes du mouvement féministe et de la société civile en général. Si le pays se trouve face à des difficultés qu'il n'a pas encore totalement levées, affirme-t-elle, c'est certainement faute d'avoir pleinement intégré le principe d'égalité entre femmes et hommes dans toutes les politiques publiques.

Il n'en demeure pas moins que son engagement féministe reste très marqué à ce jour par le courant marxisme, les écrits d'Engels, d'Alexandra Kollontai et de Clara Zetkin, auxquels elle a consacré beaucoup de temps, depuis son engagement au sein du mouvement 23 mars. Contrairement à l'idée stipulant que la question spécifique des femmes était occultée par l'analyse marxiste, n'ayant été posée que dans le lien avec les luttes politiques ou les luttes de classes, sans aller jusqu'à l'analyse de la nature des rapports entre les sexes et leur expression spécifique dans l'ensemble de la société, Saâdia affirme que la place de la femme dans la pensée du mouvement était bel et bien traitée en tant que question spécifique, et continue toujours d'associer analyse marxiste et revendication féministe. Cependant, elle admet que les luttes féministes visent davantage la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre le patriarcat.

Militantisme au sein du mouvement de défense des droits des femmes

Saâdia est connue aujourd'hui pour son rôle et ses responsabilités en tant que présidente de l'association « *AMAL : Femmes en Mouvement pour une Vie meilleure* » et peu de gens savent que son parcours de militante associative a débuté beaucoup plus tôt. En effet, après l'échec de la première tentative de mettre sur pied le secteur féminin au sein de l'UNFP dans les années 1960, la décision fût prise de créer une association féminine de proximité au nom de « *Al-Omouma Annahida* ». Devant la rude concurrence entre les deux groupes d'influence ; Fqih Basri qui voulait nommer Khadija Madkouri à la tête de l'association et l'UMT qui misait sur Amina Ammour, le groupe des Baâtis n'avait aucun mal à les départager en proposant Saâdia. C'est ainsi qu'elle fût nommée malgré son jeune âge, Secrétaire générale de l'association. Mais après l'assemblée générale constitutive, l'association n'a pas eu l'occasion de faire ses preuves à cause des émeutes survenues le 23 mars 1965 et l'état d'exception qui s'en est suivi.

Elle vit sa deuxième expérience dans le domaine en France, quant à l'initiative des militantes de 23 mars et Ila Al-Amam, dont Hakima Himmich et Nouzha Guessous, elle contribue à la création de « *l'Association des Femmes marocaines en France* », suivant en quelque sorte l'exemple de l'organisation des « *ouvriers marocains en France* ». L'objectif de l'association consiste à offrir aux femmes les moyens de se prendre en charge dans un pays étranger, en leur dispensant des cours d'alphabétisation et de langue et en les sensibilisant à certains problèmes de la société. Mais de l'aveu de Saâdia, les membres s'inscrivaient à ce

moment là plutôt dans une perspective de militantisme politique, que dans une perspective féminine de défense des droits des femmes, proprement dit. Cela explique la raison pour laquelle l'association n'a pas su tirer profit de l'expérience du féminisme français qui était déjà bien structuré à l'époque, ni des luttes et des préoccupations mondiales du moment, sachant que c'est à cette époque qu'a eu lieu la première conférence mondiale sur les femmes, (Mexico 1975).

A la création de l'OADP en 1983 et dans le cadre de sa structuration organisationnelle, l'idée de créer un secteur féminin, dont le rôle est de faire de la propagande auprès des femmes et de recruter et encadrer des militantes, s'est très vite imposée. Saâdia figure parmi les membres dynamiques lors de sa création et joue un rôle prépondérant dans la définition des orientations et des activités de promotion des droits et de la citoyenneté des femmes. Profitant de l'expérience des militantes du parti et de la dynamique créée par le journal *8 mars*, le secteur féminin participe activement aux débats sur les droits des femmes, appréhende le problème de leur infériorité juridique et la nécessité de promouvoir leur inclusion dans la sphère publique. En cela, précise-t-elle, le secteur féminin avait précédé l'Union d'Action féminine (UAF) qui sera créée par la suite, et sa mobilisation sociale pour collecter un million de signatures en faveur de la réforme de la Moudawana. Les revendications liées notamment à l'interdiction de la polygamie, la suppression du tutorat, l'égalité des droits et des obligations pour les deux époux, l'instauration du divorce judiciaire et la tutelle de la femme sur les enfants au même titre que l'homme, étaient suffisamment formulées dès sa création.

A côté du secteur féminin qui demeure au fond une structure politique rattachée au parti, il a été décidé, pour faire connaître et diffuser l'idéologie de l'OADP auprès du plus grand nombre de femmes et de la population en général, de créer d'autres structures communautaires dans les différentes villes et régions du pays. C'est ainsi que Saâdia crée en 1985 avec d'autres militantes, dont Saida Louadi, Noura Lamhaddar, Fouzia Haidouri, Zahra Khoudari et Noura Gammouri, l'association « *Al Hamra pour l'Action féminine* » à Marrakech. La jeune association réussit rapidement à relever le défi de se faire connaître et de s'imposer dans le milieu des femmes et des jeunes. Elle mène plusieurs activités à la fois sociales et culturelles, tout en veillant à défendre l'égalité et les droits des femmes, même si le langage des droits n'était pas encore très utilisé. Elle contribue aux revendications du mouvement féminin en interpellant le gouvernement pour qu'il change les lois discriminatoires envers les femmes et encourage leur représentation

politique. L'association a eu un grand rayonnement au niveau de la ville et ses activités étaient très suivies, notamment par les jeunes, ce qui n'était pas toujours du goût des autorités.

Après la scission de l'OADP donnant lieu à la naissance du Parti socialiste démocratique (PSD) en 1996, beaucoup de militantes du secteur féminin et de l'UAF ont rejoint le nouveau parti, celles qui sont restées ont cherché à créer de nouvelles structures leur permettant de continuer à rester actives au sein du mouvement féministe. Avec d'autres militantes, Saâdia commence alors à mettre sur pied l'association « *AMAL : Femmes en Mouvement pour une Vie meilleure* » à Casablanca qui fût officiellement créée en 1997. C'est la première association sans affiliation politique qu'elle crée et préside et qui avait pour mission la défense des droits de la femme et la promotion de leur accès à la pleine citoyenneté dans une société démocratique et moderne.

Dès sa création, « Amal » s'engage dans le combat du mouvement féminin pour mettre en place un code de la famille reflétant la double préoccupation de reconnaître aux femmes et aux hommes des droits individuels égaux et de les placer en situation de coresponsabilité, dans le couple. Grâce à l'expérience de ses militantes, et en particulier celle de Saâdia, l'association « Amal » s'intègre pleinement dans tous les cadres de concertation pour des actions de lobbying et de plaider en vue de l'adoption de lois promotrices des droits des femmes et leur protection de la violence fondée sur le genre. En plus des actions de promotion, de sensibilisation ou de plaider dans les domaines juridique et social, l'association assure des activités de proximité pour lutter contre la pauvreté et la marginalisation économique des femmes, d'alphabétisation, d'éducation et de formation professionnelle dans un large partenariat socioéconomique.

Saâdia s'investit totalement pour que « Amal » fasse partie de ce mouvement associatif qui ne se limite pas uniquement à défendre les droits politiques et civils des femmes, mais embrasse d'autres aspects économiques et sociaux de précarisation des femmes, sans faire l'impasse non plus sur le domaine de la recherche. « Amal » contribue à développer le débat sur l'égalité des sexes, notamment à travers la création du centre d'écoute des femmes victimes de violence et le centre du renforcement des compétences féminines.

Elue présidente de l'association depuis sa création, Saâdia l'est toujours² mais contre sa volonté, précise-t-elle. Les 11 membres du bureau dont des médecins, avocates et des cadres dans l'administration publique, refusent à

² - L'entretien a été mené pendant le premier semestre de 2014.

chaque assemblée électorale d'assumer la lourde responsabilité qu'exige le poste de présidente. Cependant, cette situation lui pèse aujourd'hui et elle est déterminée à la changer en responsabilisant davantage les jeunes membres de l'association.

Rapport à l'Union d'Action féminine (UAF)

Au même moment où la décision était prise à l'OADP de créer des associations féminines dans différentes villes et régions du pays en vue de bien ancrer l'organisation dans les milieux populaires, un autre débat prend le pas au sein du parti portant sur la nécessité cette fois-ci d'œuvrer à côté de toutes les forces progressistes du pays pour conjuguer les efforts et travailler ensemble à mettre sur pied une structure fédératrice de toutes les sensibilités progressistes de gauche, qui veillera à l'émancipation de la femme et la promotion de ses droits. La tâche transcende bien évidemment la responsabilité d'un seul parti ou d'une seule section féminine de parti et nécessite un cadre de réflexion et de coordination pour décider du statut d'une telle organisation.

Une cellule a été créée pour réfléchir et décider du statut et de la façon de travailler au sein de la structure qui selon les orientations du parti devait être, *démocratique, progressiste populaire et autonome*. L'autonomie, dont il s'agit ici concerne aussi bien les rapports à l'Etat qu'aux partis politiques. La cellule tient plusieurs réunions avec la présence à chaque fois d'un responsable du bureau politique, (il n'y avait encore aucune femme dans le bureau), et décide en fin de compte de l'organisation d'un colloque pour discuter la question. Celui-ci fût organisé et réaffirme la nécessité de mettre en place ce mouvement féminin populaire démocratique et autonome.

Le marxisme (communisme) étant le référentiel de l'organisation, il a été décidé de s'inspirer des expériences de ce courant de pensée, en se demandant comment les partis politiques communistes de par le monde organisent-ils les femmes. A l'époque Saâdia a écrit deux articles qui ont été publiés dans le journal « *Anoual* », le premier sur l'expérience de Fatima Ibrahim et du parti communiste soudanais, et le deuxième s'intitule : « Quel modèle pour une organisation féminine partisane ? ».

En dépit de tous les efforts engagés et du processus de coordination mis en place, ce grand mouvement de lutte pour la promotion des droits des femmes, fédérateur de toutes les sensibilités politiques ainsi que des femmes et des jeunes sans appartenance, n'a pu voir le jour. Au sein de l'OADP, la décision fût prise de créer en mars 1987 l'UAF, avec un statut d'autonomie par rapport au parti. Saâdia fût déçue et considère que celle-ci ne répond

nullement au projet de création d'une grande organisation de masse complètement autonome et populaire.

Tout en étant membre fondateur, Saâdia n'a jamais contribué aux actions de l'UAF, l'accusant d'avorter le projet de création d'un grand mouvement féminin autonome. A ses yeux, l'UAF n'a jamais respecté la condition de l'autonomie par rapport au parti, bien au contraire, elle a toujours oscillé entre autonomie et allégeance au parti, en fonction des enjeux et des circonstances, et c'est la raison pour laquelle, elle refusait de contribuer pleinement à ses activités et projets. Tout en abandonnant son rêve quant à la création d'un grand mouvement féminin autonome, elle a mis toute son énergie dans le secteur féminin de l'OADP jusqu'à la scission de 1996 et la création de la gauche socialiste unifiée (GSU).

Rôle joué dans le cadre des coalitions pour les droits des femmes

Les années 2000 sont marquées par la volonté des différentes associations féministes et organisations de femmes de s'accorder sur des questions de fonds et de collaborer à chaque fois que l'occasion se présente, pour renforcer le mouvement. Cette collaboration, a permis au mouvement de s'en sortir profondément transformé et fort, il a pu ainsi conduire plusieurs actions spectaculaires de protestation qui lui ont procuré une dimension médiatique de plus en plus importante et significative. Grâce à ces coalitions, le mouvement féministe a pu jouer également, un rôle central dans l'adoption de politiques gouvernementales pour une plus grande égalité entre les sexes.

A titre personnel et en tant que présidente de l'association « Amal », Saâdia était de tous les combats menés dans le cadre de ces coalitions. Elle s'est énormément investie dans ce processus d'échange et de travail politique, portant notamment sur trois questions stratégiques à savoir ; la réforme du code de la famille, l'élimination de la violence fondée sur le genre et la participation des femmes à la prise de décisions politiques. Néanmoins, il y a lieu de souligner tout le travail de coordination et de concertation effectué auparavant et qui a concerné le plaidoyer pour la ratification de la Convention internationale sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW), dans lequel Saâdia a pris activement part.

Le processus menant à la ratification de la CEDAW, sa publication au Journal Officiel et à la levée des réserves était particulièrement long et mobilisateur. Le Maroc a ratifié la CEDAW le 21 juin 1993, en marge de la

conférence internationale des droits de l'Homme de Vienne, suite à la forte revendication du mouvement féministe et des mobilisations organisées à maintes occasions et en préparation de cette conférence en particulier. Une ratification qui n'est survenue toutefois, que 15 ans après l'adoption de la Convention par l'Assemblée générale de l'ONU en 1979, donnant lieu à un deuxième combat, en relation avec sa publication au bulletin officiel qui constitue un acte essentiel pour l'entrée en vigueur de la convention. La publication ne s'est faite qu'en 2001 avec l'avènement du gouvernement d'alternance, c'est-à-dire 8 ans après la ratification.

L'arrivée du gouvernement d'El Youssoufi en 1998 impulse une dynamique nouvelle à la condition féminine en tant que question stratégique pour le développement du Maroc, ce qui a favorisé l'intensification d'un troisième combat, livré par le mouvement féministe au Maroc en relation avec la CEDAW ; celui de la levée des réserves sur un nombre important d'articles de la convention. En effet, la CEDAW a été ratifiée avec d'importantes déclarations et réserves, notamment en ce qui concerne l'article 2, le paragraphe 4 de l'article 15, le paragraphe 2 de l'article 9, l'article 16 et l'article 29. Ces réserves concernent principalement la primauté de la charia islamique sur le droit international. Mais il s'agit pour les associations féministes de réserves qui vident la convention de tout son sens.

Après la ratification, un autre travail de coordination et de concertation a vu le jour dans le cadre de l'élaboration du rapport parallèle initial relatif à la mise en œuvre de la CEDAW, et par la suite, des autres rapports périodiques, préparés dans les mêmes conditions, avec la coordination de l'ADFM. Saâdia a représenté l'association « Amal » durant tout ce processus, en mettant son apport et sa propre expérience au service de la cause.

De même, la réforme du droit marocain s'avérait nécessaire après la ratification de la CEDAW, impliquant l'harmonisation des lois nationales avec les instruments juridiques internationaux, l'abrogation des lois discriminatoires envers les femmes et l'élaboration de nouvelles lois intégrant de manière effective la dimension de l'égalité des sexes. La réforme du Code du statut personnel constituait la pierre de lance pour le mouvement féministe. Ayant connu de timides modifications en 1993 qui n'avaient en rien changé aux rapports hiérarchiques entre les époux, le combat pour la révision du CSP a continué de manière plus stratégique et organisée, notamment à travers le collectif « Printemps de l'Égalité » pour la réforme du code du statut personnel, créé en mars 2001, simultanément à

la mise en place par le Roi Mohamed VI de la commission consultative pour la réforme du CSP.

A l'instar de toutes les féministes ayant impulsé le « Printemps de l'Égalité », Saâdia considère que la réforme de la Moudawana est une grande victoire pour le mouvement féministe et pour les femmes en général. Les principales mesures touchant la réglementation de la polygamie, la reconnaissance du divorce par consentement mutuel, l'âge minimum légal du mariage porté à 18 ans et la famille placée sous la double tutelle des deux époux répondent parfaitement aux revendications du mouvement. Mais peu de temps après, elle réalise l'ampleur du travail qui reste à faire pour sensibiliser, expliquer et éduquer à la nouvelle culture de l'égalité véhiculée par le nouveau code. Elle s'intègre pleinement dans ce travail colossal mené par différentes organisations et associations féministes pour faciliter et accompagner la mise en place du code. Le centre d'écoute mis en place par l'association « Amal » s'est trouvé très impliqué dans la mise en œuvre du code de la famille à l'image de toutes les autres structures similaires.

L'association « Amal » devient également membre du réseau d'appui au Plan d'Action national pour l'Intégration de la Femme au Développement à sa création en juillet 1999, et Saâdia prend une part active dans tout le travail de lobbying engagé dans ce cadre. Il convient de rappeler que le gouvernement devait concrétiser ses engagements vis-à-vis de la promotion des droits des femmes et l'amélioration de leurs conditions, en adoptant un plan d'action ambitieux et réaliste. Ayant participé activement dans l'élaboration du plan d'action, les associations féministes se sont appropriées le contenu en considérant que les propositions du Plan intègrent les revendications que les ONG féministes avaient mises en avant depuis un certain temps déjà, non seulement au plan économique et social, mais en matière de participation politique des femmes et leur statut juridique essentiellement. Mais la réaction des secteurs conservateurs se produisit sans tarder, manifestant une opposition virulente aux revendications liées à la réforme du CSP considérant les propositions comme une grave atteinte à la charia islamique.

Le combat contre la violence fondée sur le genre

Saâdia, se souvient de sa position première contre le débat relatif au thème de la violence à l'égard des femmes quand elle a déclaré lors d'une rencontre nationale organisée sur le sujet vers la fin des années 1990, qu'on n'était pas obligé de suivre les « autres ». Dans sa logique du moment, elle a refusé que la violence devienne un sujet préoccupant pour le Maroc par

mimétisme parce que les européennes le considèrent comme tel, ou en suivant à l'aveuglette les directives d'une quelconque organisation de la coopération internationale. Cela semble peu ordinaire de la part d'une opposante courageuse comme elle, qui a toute sa vie combattu les discriminations et les violences faites aux femmes. Néanmoins, il faut se dire qu'au Maroc comme dans la plupart des pays du globe, la violence ne constituait pas, avant la 4^{ème} conférence mondiale sur la femme, un débat de société ni un domaine de lutte pour le mouvement féministe.

En effet, pour le mouvement féministe de par le monde, la lutte contre la violence sous toutes ses formes n'est devenue un thème prioritaire que tardivement, après avoir acquis de nombreuses libertés fondamentales, droits politiques et civils. Qu'il s'agisse de viol, de mauvais traitements physiques et psychologiques au sein de la famille, de harcèlement au travail, de telles violences institutionnalisées et légitimées par les comportements et les mentalités, les lois et la politique, étaient toujours considérées comme naturelles. La quatrième conférence mondiale de Beijing a précisément aidé à considérer les violences faites aux femmes comme fondamentalement liées au statut et à la place des femmes dans la société, constituant de graves atteintes à l'intégrité, à la dignité et aux droits humains des femmes, et aux principes fondateurs de la démocratie.

En s'informant davantage sur le sujet, Saâdia s'est très vite appropriée les buts et les objectifs du mouvement international de lutte contre la violence fondée sur le genre et a développé les positions qui sont les siennes aujourd'hui. Depuis, elle consacre toute son énergie à lutter contre le phénomène et contribue activement à en protéger les victimes par divers moyens d'intervention développés par l'association « Amal ». Tout en réalisant qu'il s'agit d'un domaine qui s'avère essentiel à l'égalité entre les hommes et les femmes et d'une lutte qui donne au mouvement féministe une grande force de mobilisation et de transformation, elle œuvre activement dans le cadre de réseaux associatifs à dénoncer l'inaction de l'Etat et à plaider pour un cadre juridique et institutionnel adéquat en vue de lutter contre les différentes formes de violence qui s'exercent contre les femmes, y compris les violences économiques.

De même, et tout en étant consciente que le changement d'attitude et de comportement pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'éradication de la violence ne repose pas uniquement sur un cadre légal adéquat, mais nécessite aussi d'accompagner la législation par des activités d'éducation, de formation et d'autonomisation des femmes, Saâdia appuie toutes les initiatives du ministère chargé du développement social dans ce

sens. Elle a contribué notamment, à l'effort consistant à organiser des campagnes nationales de sensibilisation par le biais des médias, adoptée depuis 1998. Son association « Amal » fait également partie de l'alliance d'associations qui ont travaillé auprès du ministère de Développement social pour mettre en place un observatoire national pour la lutte contre la violence faite aux femmes, chargé de collecter les données permettant une action ciblée et multidimensionnelle en coopération avec tous les acteurs de la société.

Dès 1995, les associations féministes ont commencé à ouvrir des centres d'écoute et d'orientation juridique, voire même d'hébergement pour certaines, afin d'offrir protection, accompagnement et aide de proximité aux femmes victimes de violence conjugale ou sexuelle. Sensible à la détresse des femmes victimes de violences, Saâdia a veillé pour que l'association « Amal » crée également son centre d'écoute, d'information et de formation pluridisciplinaire. Avec peu de moyens financiers provenant essentiellement du ministère chargé du Développement social, elle parvient avec les autres membres et l'appui de bénévoles et de volontaires à faire un travail considérable dans le domaine de la lutte contre la violence fondée sur le genre.

En 2003, la révision du Code pénal introduit plusieurs mesures pour protéger les femmes de la violence en particulier conjugale, ainsi que le code du travail révisé à la même date. Mais malgré les avancées, ces réformes n'ont pas pu dépasser l'ensemble des discriminations flagrantes qui caractérisent le statut des femmes. Avec d'autres féministes, Saâdia continue à militer dans le cadre du réseau « Printemps de la Dignité » pour la refonte générale de la législation pénale.

Combat pour les droits économiques des femmes

Le manque d'accès aux ressources et à leur contrôle a été identifié comme un des obstacles majeurs à la participation citoyenne des femmes. Très sensible à la nécessité d'initier les femmes à leurs droits économiques et sociaux en vue de favoriser leur autonomisation et leur participation dans la sphère publique, Saâdia soutient leurs luttes pour l'indépendance économique. Elle est convaincue que les droits économiques et sociaux des femmes doivent accompagner leur citoyenneté politique et estime qu'en leur facilitant l'accès au monde du travail et en favorisant leur intégration dans le tissu économique, les associations jouent un rôle important dans l'appui à la participation des femmes pour être pleinement citoyennes.

Dès la création de l'association « Amal », Saâdia a tenu à ce que la question du pouvoir économique des femmes devienne centrale dans ses préoccupations et activités. Le constat est sans ambiguïté, déclare-t-elle, les femmes aujourd'hui veulent apprendre un métier pour améliorer leur quotidien et celui de leurs familles. Avec le temps, elle constate que celles qui viennent au centre de renforcement des compétences féminines ne sont pas que des analphabètes et des sans diplômes comme c'était le cas auparavant. Bien au contraire, ce sont des femmes instruites ou diplômées qui cherchent à avoir le moyen de s'intégrer dans le marché du travail, d'être actives et responsables et contribuer au bien-être de leurs familles. L'accès de plus en plus grand à l'éducation notamment en milieu urbain a changé la mentalité des femmes et a mené les associations féminines à suivre la cadence.

Aussi, le *Centre de Renforcement des Compétences féminines* que gère l'association « Amal », œuvre-t-il pour renforcer les compétences des femmes et promouvoir chez elles l'auto-emploi par la formation technique dans des filières réadaptées aux exigences actuelles du marché du travail, et par l'appui au montage d'unités génératrices de revenus. Parallèlement, les femmes bénéficient d'autres activités de sensibilisation et d'éducation telles que des conférences mensuelles sur des thèmes qui intéressent leurs droits. Grâce à cet accompagnement, les femmes progressent énormément, affirme-t-elle.

Financement des associations

Les questions de financement posent de nombreux problèmes aux associations féminines qui continuent de jouer un rôle déterminant dans la lutte contre les inégalités sociales et la promotion de la citoyenneté des femmes. Ces associations manquent souvent de moyens financiers pour mener à bien les activités qui leur permettent d'atteindre leurs objectifs. Elles se trouvent piégées, selon saâdia, dans une logique de la commande, où l'association est considérée comme un opérateur de politiques publiques en contrepartie de subventions dérisoires et constamment en baisse. Confrontées à d'énormes difficultés de gestion financière et de manque de ressources, les associations se voient obligées d'abandonner l'action qu'elles ont commencée dans des domaines prioritaires de leur militantisme. Ce fût le cas pour « Amal », quand elle a laissé tomber le volet de l'alphabétisation des femmes, malgré son importance dans l'appui aux autres activités qu'elle mène.

Saâdia ne peut s'empêcher d'en parler à chaque fois, car cette difficulté que traverse la plupart des associations, nuit incontestablement selon elle au dynamisme associatif, considéré comme un élément positif dans toute société démocratique. Ce dynamisme est censé s'inscrire dans des structures stables et pérennes qui laissent aux associations la possibilité de prendre des initiatives, de proposer, d'agir et de mener leur projet militant. C'est ce qui justifie la nécessité pour les pouvoirs publics d'octroyer aux associations l'aide financière suffisante dans différents domaines.

A l'instar d'autres associations luttant pour les droits des femmes, « Amal » se débat en permanence pour obtenir des ressources qui lui permettent de poursuivre ses activités de base. Sa logique d'intervention étant le plaidoyer pour les droits, mais aussi l'action sociale de proximité en direction des femmes et des jeunes filles, elle doit déployer beaucoup d'effort et d'énergie pour trouver les financements nécessaires, au moment où les pouvoirs publics ont restreint leurs subventions aux associations, et où il est devenu de plus en plus difficile d'obtenir des fonds de la coopération internationale.

Selon elle, seules s'en sortent, les associations qui ont opté pour la salarisation et se sont transformées en associations employeuses avec des financements conséquents qui proviennent de la coopération internationale, de la commission européenne, notamment. Ces associations se sont professionnalisées et ont acquis une certaine maîtrise des dossiers de demande de subvention. Cependant, même ces associations qui ont fait le choix de la professionnalisation pour maintenir leurs financements, ont des difficultés et sont à leur tour obligées de respecter les cadres de financement imposés par les bailleurs de fonds.

Il est inadmissible, selon Saâdia, que les pouvoirs publics ferment les yeux sur une telle réalité. Pour parvenir à l'égalité hommes-femmes, à l'autonomisation et au renforcement des capacités des femmes, Saâdia pense qu'il est nécessaire que les pouvoirs publics renforcent les investissements dans les organisations et les associations qui s'occupent de plusieurs aspects répondant aux besoins et intérêts des femmes : éducation, alphabétisation, formation professionnelle, orientation et aide juridique...etc. Les pouvoirs publics ont la responsabilité de les accompagner financièrement, il ne suffit pas qu'elles soient juste reconnues en tant que partenaires à part entière dans la mise en œuvre des stratégies de l'Etat.

La responsabilité des associations devient particulièrement lourde à porter quand il s'agit de gérer des structures de prise en charge. En ouvrant des centres pour prendre en charge les femmes victimes de violence, les associations remplissent une mission de service public que les pouvoirs

publics sont censés financer sans l'organiser eux-mêmes. Les associations qui gèrent des centres d'écoute et d'accompagnement pour l'autonomie, affrontent des difficultés financières particulièrement accrues, dans la mesure où les charges sont énormes et qu'elles doivent satisfaire aux besoins toujours grandissant de la population féminine à laquelle elles s'adressent.

Conclusion

Dans le cadre de ses activités de responsabilité associative, Saâdia continue aujourd'hui à militer pour que l'égalité inscrite dans la constitution de 2011 soit accompagnée de structures et de cadres normatifs pour l'institutionnalisation des acquis afin de changer le statut socioéconomique des femmes et promouvoir leur participation politique et leur représentation au sein des institutions de prise de décision. En tant que militante politique de longue date, elle continue de prendre part à toutes les formes de collaboration dans le cadre du mouvement féministe qui visent à transformer les institutions et les systèmes politiques et économiques qui demeurent profondément hermétiques à la gendérisation

L'éducation à la culture de l'égalité constitue un autre créneau pour lequel elle consacre beaucoup de son temps et de son énergie dans le cadre des activités culturelles et éducatives de « Amal » qu'elle supervise et encadre le plus souvent. Elle œuvre en permanence à l'ancrage de cette culture de l'égalité, seule garante à son avis de créer de nouvelles dynamiques potentiellement porteuses de transformations sociales. Elle reste confiante dans le fait que l'exercice et l'apprentissage d'une culture politique démocratique, citoyenne et égalitaire permettra à la longue de contrer les pratiques culturelles discriminatoires et les préjugés envers les femmes qui persistent et durent.

Fatima Zahra Tamouh

Résumé

Fatima zahra est née en 1951 à Douar Oulad Al Moumna, (Chichaoua). Son parcours scolaire commence par l'enseignement coranique dans une école fondée par son grand père maternel. En 1957, elle intègre l'école primaire du douar Sidi Al Mokhtar et y obtient son certificat d'études primaires en 1962. En 1968, elle passe le baccalauréat à Marrakech. Elle s'inscrit par hasard à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines à Rabat, option histoire-géographie pour l'année universitaire 1968-69. Elle obtient sa licence en 1972 et son diplôme de l'Ecole normale supérieure (ENS), la même année. Elle devient professeure d'histoire et géographie à l'Institut du Grand-Maghreb à Rabat où elle exerce pendant cinq ans.

En 1978, elle obtient son DEA au Centre de Recherches africaines à Paris I-Sorbonne puis un doctorat de troisième cycle en 1982. Fatima zahra est la première spécialiste des études africaines au Maroc, ce qui n'a pas tardé à lui ouvrir des perspectives par la suite. Durant son séjour à Paris, elle avait commencé à s'intéresser progressivement à la question des droits des femmes.

Si les sujets qu'elle enseigne et encadre à l'université n'ont pas de rapport direct avec la question de la femme, ses recherches y consacrent une part non négligeable. Ainsi, elle a publié un certain nombre d'articles et a donné plusieurs conférences et communications dans des colloques nationaux et internationaux. Le fait que Fatima zahra maîtrise plusieurs langues en particulier la langue anglaise, lui a permis d'être sollicitée pour assurer un certain nombre de cours sur l'Islam et l'Afrique dans des universités étrangères notamment aux Etats unis d'Amérique. Elle dispense également des cours en Mauritanie.

Pour Fatima zahra, l'engagement ne s'explique pas uniquement par des facteurs externes. Le milieu qui l'a vu grandir, sa position privilégiée de femme cultivée dans un environnement encore réfractaire ont également été des facteurs déterminants pour son engagement futur. Il y a aussi les injustices qu'elle voyait s'abattre sur les femmes et les cas multiples de formes de discrimination qu'elle observait autour d'elle.

C'était autour du Journal Anoual, organe de presse de l'Organisation d'Action démocratique et populaire (OADP) que l'intérêt pour l'écriture sur

la question des droits des femmes va commencer à s'exprimer. Déjà au début des années 80, ce support va permettre à des plumes comme celle de Fatima zahra de se déployer à travers une rubrique intitulé « Cas ».

Elle était membre très actif du comité de rédaction du journal 8 mars créé en novembre 1983. Elle se chargeait de la supervision de la page consacrée à l'histoire des féminismes dont l'objectif consistait à jeter la lumière sur le parcours de certains mouvements ainsi que des personnalités féminines à travers le monde dont le monde arabo-musulman. Ce mensuel était pour elle, plus qu'un support médiatique. C'est « une âme » qui a porté les germes d'un mouvement.

L'un des moments forts vécus par Fatima zahra, dans le domaine de la sensibilisation sur la question des droits des femmes était son passage à la télévision marocaine en tant que porte-parole du journal « 8 mars », dans une émission qui a eu lieu à l'occasion de la Journée internationale de la Femme le 8 mars 1984. Le contexte était encore marqué par la répression et les limitations des libertés publiques et les « indésirables » n'avaient pas droit au passage à la télévision à l'époque.

Avec la création de l'Union d'Action féminine (UAF) en 1987, Fatima zahra va se faire élire comme membre du bureau exécutif. Elle comptera parmi les membres les plus actifs de cette organisation qui a été un des piliers du mouvement de défense des droits humains des femmes. Elle a été partie prenante dans la campagne pour la collecte d'un million de signatures pour la réforme du code du statut personnel (CSP) lancée par l'UAF en mars 1992. Et, elle a pris part dans les réunions du conseil national de coordination composé des différentes composantes du mouvement des droits des femmes mis en place pour mener le premier plaidoyer pour la réforme du CSP. Conjointement à cette responsabilité, Fatima zahra sera également active à l'Organisation marocaines des Droits humains (OMDH) en tant que membre du conseil national.

Dans son combat en faveur de la reconnaissance des droits des femmes. Fatima zahra a initié la mise en place en 1995 d'une coopérative dénommée « La Coopérative Essabaiya du tapis ». Soutenue par des organismes internationaux, comme le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), elle montera ce projet dans son village natal Sidi Al Mokhtar. Elle a également mis en place « l'Association pour le Développement et la Promotion de la Femme Rurale » en faveur des démunies.

Fatima zahra a participé aux conférences, recherches et débats au niveau national : elle s'est engagée fortement dans la création et le déroulement des activités du « Conseil national de coordination pour la réforme du CSP et la défense des Droits de la Femme » mis en place en 1992 qui était composé des différentes composantes du mouvement féministe. Elle a en outre représenté le 8 mars à la troisième Conférence internationale sur les Femmes tenue à Dakar en 1985. Grâce à son leadership, elle a amené son organisation à accéder aux rouages onusiens et sur la scène internationale et africaine.

Au bout de quelques années au sein de l'UAF, elle la quittera pour se consacrer à la recherche et à l'enseignement. Aujourd'hui, Fatima zahra assure des cours à la faculté des Lettres et des Sciences humaines à Rabat ainsi que dans une université américaine.

Monographie¹

Fatima Zahra Tamouh est une figure connue à l'échelle nationale et internationale dans les milieux universitaires et associatifs. Elle compte parmi les membres fondateurs du mouvement féministe qu'elle a contribué à renforcer. Elle a milité pour cette cause dans les sphères nationales, arabes, africaines et mondiales. Son parcours se distingue par le passage de la théorie à la pratique dans son combat en faveur de l'amélioration de la situation des femmes. « La Coopérative Essoubaia du tapis » qu'elle a créée en 1995 dans son village natal Sidi al Mokhtar (Chichaoua) en est l'illustration. Cette coopérative deviendra le pivot des activités des femmes de la région dont les productions sont commercialisées au Maroc et à l'étranger.

L'enfance et la scolarisation

Elle est née en 1951 à Douar Oulad al-Moumna, (Chichaoua). La personnalité des parents a joué un rôle déterminant dans le parcours de F. Zahra. Son père était un commerçant dont l'amour des connaissances s'est traduit par sa volonté de permettre à ses enfants, garçons et filles de poursuivre leurs études. En fait, il arrivait que F. Zahra soit la seule fille dans une classe dominée par les garçons sans que cela pose un problème au père. Sa mère était la fille d'un savant (Alem) et un grand magistrat à Sidi-Bouزيد. Il est surtout connu par la construction d'une Madrasa à Ouled Al-Moumna, de la tribu des Ouled Bou Sbâa. Le rayonnement de la Madrasa dépasse Chichaoua pour atteindre les régions de Chiadma, Doukkala, Abda, Haha, Souss et le Sahara.

F. Zahra a grandi dans une famille fière de son ascendance noble (chorfa) tout en étant élevée dans le respect des valeurs, qui mettent l'accent sur le comportement de la personne et non sur son ascendance. C'est également une famille connue pour son héritage soufi et sa grande culture religieuse. Dès l'âge de quatre ans, elle suit l'enseignement coranique dans la Madrasa fondée par son grand père maternel. En 1957, elle intègre l'école primaire qui venait de s'ouvrir à Oulad al- Moumna dans le cadre de la généralisation de la scolarisation à l'avènement de l'indépendance. Il est important de rappeler que certains membres de sa famille s'étaient ralliés au parti démocrate de l'indépendance par l'intermédiaire de son oncle M'Barek qui avait fait ses études à l'Université Al- Qarawiyyine. Cette affiliation au parti de Mohamed Belhassan Elouazzani avait des répercussions sur cet oncle qui a subi une pression des autorités Makhzeniennes pour qu'il se retire de la politique. Il faut

¹ - Monographie réalisée par Bidaouiya Belkamel

se rappeler qu'à l'époque, le monde rural était interdit de se mêler à la politique. Jeune, F. Zahra se rappelle très bien des poèmes chantés pour célébrer la mort de Moulay Shafii de Boujmada, militant de l'UNFP mort assassiné. Elle se rappelle également des conversations des gens du village autour d'un Caid qui torturait les militants de ce parti et menaçait de « gommer » Al Ittihad de leurs esprits. Conscient de l'importance de l'enseignement, le père de F. Zahra décide de déménager au village de Sidi al Mokhtar en 1958, pour permettre à ses enfants de poursuivre leurs études primaires. L'école d'Oulad al- Moumna n'assurait l'enseignement que pour les deux premiers niveaux du primaire. Ainsi, elle poursuit ses études primaires à l'école islamique de Sidi al Mokhtar où elle obtient son certificat d'études primaires en 1962. Tout le village a célébré cette réussite en grandes pompes car elle était la première fille dans l'histoire du village à obtenir ce certificat. C'était la meilleure manière pour les familles de célébrer l'espoir pour les jeunes filles, loin des idées reçues par rapport à l'éducation des filles. En tant que telle, elle est devenue le modèle pour les filles du village. Cette admiration s'est traduite par le fait que les parents qui espéraient que leurs filles réussissent comme F. Zahra, ont choisi de donner son prénom à leurs filles. Après cette réussite, la question de son avenir scolaire s'est posée et à ce propos, les notables de la région ont essayé de convaincre son père de l'orienter vers le métier d'infirmière car le centre hospitalier de Sidi al -Mokhtar manquait de femmes infirmières. Au fait, la pression des notables était dictée par le désir d'avoir une infirmière à qui on confiait les femmes et les filles au lieu d'avoir affaire à un homme. Le père de F. Zahra n'entendait pas de cette oreille et voulait que sa fille poursuive ses études.

Marrakech et les études secondaires

F. Zahra poursuivra brillamment ses études secondaires au lycée Ben Youssef. Ses études seront couronnées par son baccalauréat qu'elle obtiendra haut la main en 1968 (session de juin). Elle est la première dans le classement général des lycées au niveau de la ville de Marrakech et de sa région². F. Zahra a donc, dès le début de sa scolarisation, pris très au sérieux ses études concrétisant ainsi les vœux de son père qui était confiant dans ses capacités intellectuelles et sa mère qui était certaine que sa fille réussira à faire face à la vie dès l'âge de 11 ans. Notons que la scolarisation de F. Zahra, s'est passée dans des conditions particulières puisqu'elle a quitté la maison familiale à l'âge de onze ans pour rejoindre son frère qui l'a précédé - pour les mêmes raisons : les études - à Marrakech. Son père n'a pas lésiné sur les moyens pour faciliter les études de ses enfants en leur procurant une maison dans l'ancienne médina de

²- Ce qui lui vaut l'obtention d'un prix de mérite.

Marrakech. Durant cette période, et malgré les visites répétées des parents pour veiller sur leurs enfants, le frère aîné 3 jouera le rôle du père. F. Zahra jouera le rôle de la mère, dès l'âge de onze ans, puisque c'est elle qui s'occupera des tâches ménagères et des responsabilités envers ses frères et sœur. Ces contraintes ne l'ont pas empêchée de briller dans ses études, car elle a réussi à se classer première durant les trois dernières années du lycée. F. Zahra garde une reconnaissance immense à ses parents qui lui ont fait confiance, tout au long des ses études secondaires et elle considère qu'ils étaient en fait de véritables féministes et elle est convaincue qu'ils l'étaient en tout cas plus qu'elle à cette phase de sa vie. Si l'on se réfère aux mentalités dominantes pendant les années soixante, on se rend compte de la forte personnalité des parents de F. Zahra qui ont résisté au poids des traditions qui toléraient à peine la scolarisation des filles et encore moins l'éloignement de celles-ci de leurs parents dont le but de poursuivre leurs études. Cet éloignement, surtout à cet âge était considéré comme une aventure peu appréciable. Ceci montre le degré de clairvoyance des parents de F. Zahra qui considéraient l'éducation comme une garantie et clé de réussite dans la vie.

La forte personnalité de F. Zahra s'est révélée à l'occasion de la maladie de son père dont elle s'est occupée dès l'âge de quinze ans. Cette maladie était due à des difficultés financières causées par l'expropriation appliquée abusivement par les autorités administratives. Le père s'est vu obligé de vivre à Marrakech afin de bénéficier des soins médicaux alors que la mère est restée à Sidi al - Mokhtar pour faire face aux « lousps » de l'administration territoriale afin d'éviter la perte totale des propriétés de la famille.

Les facteurs qui ont marqué F. Zahra Tamouh sont au nombre de quatre :

Premièrement : le frère aîné

Le fait que F. Zahra ait pu, malgré les difficultés de la vie, poursuivre brillamment ses études secondaires, est en grande partie dû à son frère aîné qu'elle a pris pour modèle. Ce dernier comptait parmi les rares bacheliers à Marrakech en 1962 et a obtenu en 1965 une licence de Langue arabe à la Faculté de la même ville. Comme il était lettré et passionné par la culture générale, il ramenait toujours des livres, des magazines et des journaux. Ceux-ci ont constitué un trésor précieux pour l'adolescente qu'elle était. Les « amis » de son frère étant devenus les siens, elle a vécu sereinement son adolescence

³- Il a changé son parcours en devenant instituteur au lieu de terminer ses études universitaires à Fès pour pouvoir faciliter l'instruction de son frère Mohamed Do et de ses sœurs F. Zahra et Rabiaa à Marrakech. Notons que le frère Mohamed Do est âgé de trois ans de plus que Zahra, et Rabiaa plus jeune qu'elle de deux ans.

pourtant jalonnée de responsabilités qui la dépassaient. Ce frère admiré, à juste titre, par F. Zahra enrichissait son monde à travers de longues discussions qui lui ont ouvert des horizons intéressants. Ce frère modèle était un sympathisant de l'UNFP et un lecteur assidu de son journal « Attahrir » qui était très engagé dans le combat démocratique.

Deuxièmement : la maison de jeunesse Ermila

Outre le frère qui a joué un grand rôle dans sa vie de jeune adolescente, la maison de Jeunesse Ermila a ancré en elle le sens de l'engagement. Ce qui la rapprochera des jeunesses pro-UNFP qui étaient les leaders du militantisme lycéen à Marrakech. La maison organisait des rencontres, des lectures de poésie, des discussions politiques et des excursions en dehors de la ville, dans un climat de responsabilité mutuelle et d'entraide fraternelle exceptionnelle. C'était un climat qui aide à renforcer la maturité des jeunes adolescents et qui ouvrent des horizons qui les élèvent au dessus de leur quotidien scolaire et familial. Dans cette institution, elle a eu la chance de côtoyer des futurs leaders du mouvement « 23 Mars » et de « OADP ». Il faut mentionner que cette période était synonyme de contestation et de militantisme. Son lycée était à l'avant-garde des grèves des étudiants organisées à partir de Ermila. En 1965, elle était sur le point de faire une année blanche à cause des arrêts longs et répétés des cours.

Troisièmement : la bibliothèque Dar El-Bacha

L'inscription dans cette bibliothèque⁴ lui a permis de s'ouvrir sur le monde extérieur celui de la culture. Parmi les livres qui l'ont marquée alors qu'elle avait à peine treize ans, ceux qui traitaient de la thématique de la renaissance arabo-musulmane comme les ouvrages de Taha Houssein connu par ses positions très en avance par rapport à son temps et surtout Salama Moussa dont l'ouvrage titré « Ceux-ci m'ont éduqué »⁵ donnait comme modèles des savants qui ont brillé dans le domaine des Sciences et de la philosophie comme Darwin, Freud, Sartre, Gandhi, Tolstoï et autres.

Quatrièmement : la médina de Marrakech et sa population

F. Zahra garde un très bon souvenir de son séjour à Marrakech où elle a trouvé dans le voisinage et les familles de ses copines du lycée, un entourage qui l'a couvée, protégée et guidée dans ses premiers pas de conversion citadine. Lorsqu'elle compare le comportement actuel du voisinage dans les grandes

⁴- L'inscription se faisait par l'apport d'un seul livre comme contribution du bénéficiaire, ce qui lui permettait d'emprunter d'autres livres de la bibliothèque.

⁵- En arabe (هؤلاء علموني).

villes vis-à-vis des nouveaux migrants récemment installés dans la ville, elle regrette l'indifférence, devenue comportement normal de certains citoyens. A cette époque les villes étaient synonymes d'intégration et non de rejet comme c'est le cas aujourd'hui. Pour elle, le soutien, dont elle a bénéficié à cette époque, lui a fait oublier le fait qu'elle vivait éloignée de ses parents. Il faut dire aussi que sa nature sociable et joyeuse lui a permis de s'intégrer facilement dans ce milieu citadin où elle était acceptée et même aimée.

Les études universitaires

Après l'épisode de Marrakech et les études secondaires, une nouvelle étape dans la vie de F. Zahra va commencer à Rabat où elle s'inscrit à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines pour l'année universitaire 1968-69. Un contretemps indépendant de sa volonté va intervenir pour dévier la trajectoire qu'elle s'était fixée. Ce contretemps est illustré par le fait que les délais d'inscription au département de philosophie étaient dépassés. Et comme ses camarades ne voulaient pas s'inscrire à Fès pour suivre des études de littérature arabe, elle est restée à Rabat et a dû s'inscrire, sans grande conviction, au département d'Histoire-géographie. Malgré cela, et grâce à sa volonté, elle réussira à obtenir sa licence en 1972 sans connaître d'échec durant son parcours universitaire. En fait, elle a été parmi les quinze étudiants qui réussiront un parcours sans faute. Quand on sait que le nombre d'étudiants inscrits en première année dépassait 600 et que seuls une trentaine d'entre eux réussissaient à avoir leur diplôme, on se rend compte à quel point Zahra est une battante qui ne baisse jamais les bras.

L'étape de l'UNEM

Comme la plupart des étudiants des années 60 et 70, F. Zahra adhère comme simple membre à l'UNEM qui était dominée à l'époque par les socialistes mais qui passera par la suite sous le contrôle de l'extrême gauche. L'UNEM était très présente dans les facultés et dans la cité universitaire où elle résidait. La cité universitaire devenait ainsi, un espace d'échanges, d'encadrement politique et de recrutement des militants.

C'est dans ce cadre (faculté et cité universitaire), qu'elle a pu participer à un certain nombre d'activités. Les débats se déroulaient dans une ambiance houleuse en raison des divergences qui opposaient les membres qui appartenaient à des courants politiques opposés. Parmi les événements qui l'ont marquée, F. Zahra se souvient des propos tenus par Mostapha Al Wali (futur leader du Polisario) dans le but de mobiliser les étudiants contre l'agression des Espagnols qui ciblait les Sahraouis en 1970. Elle se souvient également de la conférence du leader du parti de l'Istiqlal Allal al-Fassi qui a réussi à se faire

applaudir par une audience constituée majoritairement d'étudiants d'extrême-gauche : le calme et la sérénité avec laquelle il a répondu aux questions, parfois provocantes, ont forcé le respect malgré le fait qu'il a insisté sur le fait qu'il était « *nationaliste et non progressiste* ».

Durant cette période, F. Zahra a pu rencontrer un certain nombre de leaders qu'elle admirait et qui ont laissé leur empreinte sur son parcours tel Mohamed-Lhbib Taleb, futur leader de 23 Mars et de l'OADP. Ce dernier a joué un rôle important dans sa vision et ses choix politiques. En effet, c'est lui qui lui a permis de découvrir la pensée marxiste grâce à certains écrits. Bien que Zahra n'ait jamais adhéré à un parti déterminé, elle était sympathisante des socialistes au début de ses études universitaires. Ce qui était prévisible, d'une part parce qu'elle avait découvert les idées de gauche, auparavant, à l'âge de 14 ans à Marrakech et d'autre part, ses connaissances et amis de Marrakech sont devenus des marxistes qui vont fonder le mouvement 23 mars. Elle a ainsi côtoyé les membres fondateurs de cette formation notamment Mohamed-Lhbib Taleb, Abdsamad Belkabir et Abdelouahed Belkabir de Marrakech, quant à Mohamed Lemrini, elle l'a connu à Rabat. Malgré ses relations privilégiées avec les fondateurs du mouvement 23 mars, elle n'y a pas adhéré. Comme beaucoup de candidats destinés à une carrière d'enseignant du secondaire, F. Zahra est passée par l'Ecole normale supérieure qui dispensait une formation pédagogique basée sur des cours théoriques portant sur les sciences de l'éducation et la psychologie de l'enfant et un stage pratique grâce auquel les futurs enseignants sont préparés à assurer les cours devant une classe. Ainsi, elle obtient son diplôme de l'Ecole normale supérieure en 1972.

Armée de ce bagage, F. Zahra entame sa carrière de professeure d'histoire et géographie à l'Institut du Grand Maghreb à Rabat où elle exerce pendant cinq ans. Cette période coïncide avec l'interdiction de l'UNEM survenue dès 1972 et les préparatifs pour la création de la Confédération démocratique du Travail (CDT) en 1978.

La Sorbonne et les études doctorales

En 1978, F. Zahra obtient l'autorisation de poursuivre ses études supérieures en France tout en gardant son salaire d'enseignante du secondaire qu'elle utilisera pour financer ses études. Ainsi, elle s'inscrit au Centre de Recherches africaines à Paris I-Sorbonne où elle obtient son DEA en 1978. Quant à son doctorat de troisième cycle, elle l'obtiendra en 1982. Le sujet de sa thèse portait sur « les relations entre le Maroc et le Soudan (Afrique Occidentale) au XIXème siècle, Contribution à une Histoire Interrégionale de l'Afrique ». Elle est la première spécialiste des études africaines au Maroc, ce qui lui a ouvert

des perspectives par la suite. Durant cette période parisienne, F. Zahra commence à s'intéresser progressivement au féminisme. Dans un premier temps, elle participait aux activités de commémoration de la journée mondiale de la femme 8 mars à Paris. En fait, le véritable déclencheur de sa prise de conscience de la question des droits humains de la femme seront les invitations qu'elle avait reçues en 1981 de la part d'associations des immigrés marocains en Hollande pour donner une conférence sur la situation de la femme marocaine. Ses connaissances sur le sujet en ce moment étaient limitées en raison de l'absence d'études statistiques. Le seul document qu'elle pouvait utiliser était un article de Latifa Jbabdi publié dans le journal « Anoual » sous un pseudonyme ainsi que quelques données glanées dans les bibliothèques françaises sur le sujet. Heureusement qu'elle a pu exploiter ses connaissances en histoire de l'Islam et du Maroc, pour démontrer la position qu'occupait la femme musulmane, en citant comme modèles deux femmes qui ont joué un rôle important dans la vie du Prophète, à savoir : Khadija, qui en soutenant financièrement et moralement le Prophète a pu contribuer à la réussite de sa mission et Aïcha qui était devenue une source d'informations sur les questions religieuses. En effet, plusieurs transmetteurs du Hadith s'appuient sur Aïcha pour souligner la fiabilité de leurs citations. Au Maroc, des figures éminentes telles que Zineb Nafzaouia, a joué un rôle déterminant dans l'ascension de la dynastie des Almoravides. F. Zahra était obligée de tenir compte du conservatisme de son auditoire d'où le choix minutieux de ses exemples. Son public était à majorité masculine, les seules femmes présentes étaient les proches des organisateurs. F. Zahra se souvient, tout de même, d'une jeune femme qui se détachait des autres par son engagement dans la défense des droits de la femme immigrée. Elle a été invitée aussi par un groupe de femmes hollandaises et grâce à la traduction, elle a pu avoir une audience qui aspire à connaître la situation de la femme au Maroc.

Le retour au Maroc et la participation active dans la lutte pour les droits de la femme

Le début des années quatre-vingts connaît un tournant dans la situation des droits des femmes au Maroc, car elle coïncide avec l'arrivée au marché du travail des jeunes filles qui ont bénéficié d'une scolarisation plus poussée. Ceci s'est traduit par l'augmentation du nombre de femmes actives. Ce sont des facteurs qui ont permis à l'action féminine d'avancer. Ces femmes aspiraient à un nouveau statut qui correspond à leur participation économique et sociale. Elles avaient besoin d'un support qui exprime leurs rêves, espoirs et droits. Pour F. Zahra, son engagement ne s'explique pas uniquement par des facteurs étrangers. Le milieu qui l'a vu grandir, surtout sa culture sahraouie qui attribue

un rang privilégié à la femme, et surtout sa position privilégiée de femme cultivée ont également été des facteurs déterminants.

Deux histoires humaines de femmes vont ébranler F. Zahra au point de la pousser à s'impliquer directement dans la lutte en faveur des droits humains de la femme :

Le premier, est le cas d'une voisine de sa tante maternelle qui a été abandonnée par son mari. Celui-ci a refait sa vie et n'a pas daigné la répudier pour lui permettre de refaire la sienne. C'est une injustice intolérable d'autant plus que cette situation avait duré plus de quinze ans sans espoir de changement.

Le deuxième concerne une très jeune femme qu'elle a rencontrée durant un de ses voyages (de Marrakech vers Rabat). La jeune femme a été mariée à son cousin immigré marocain en France pendant ses vacances et a été répudiée après un mariage de trois jours sans pour autant disposer de l'acte notifiant le divorce.

Fort choquée par le sort de ces deux femmes, F. Zahra utilisera leurs histoires pour sensibiliser l'opinion publique aux injustices subies par les femmes. Sa lutte pour les droits de la femme aura pour support médiatique les mensuels Anoual, puis le 8 mars.

Le journal Anoual (1983)

Le début de la médiatisation de la question des droits des femmes par F. Zahra débute par le journal Anoual dont elle connaissait les rédacteurs.

Le journal avait décidé en 1983 de consacrer une page mensuelle à la question de la femme. En leur racontant les histoires de ces deux femmes, il a été décidé de consacrer une colonne au sein de la page mensuelle à la femme qui sera intitulé « Cas »⁶, de ce fait F. Zahra rejoint l'équipe responsable de la page.

Le journal du 8 mars

Une année après le retour de F. Zahra au Maroc (1983), l'Organisation de l'Action démocratique et populaire (OADP) a entamé un projet qui œuvre pour une réelle démocratisation de la société marocaine en intégrant la jeunesse et les femmes. Le secteur des femmes de l'OADP, très actives et engagées, comptait parmi ses membres des jeunes femmes aguerries politiquement. Celles-ci ont pris l'initiative de créer un journal (mensuel) qui sera la voix des femmes. Ces femmes ont réussi à fonder une tribune chargée de défendre les

⁶ - « Cas » en arabe » (حالة).

droits de la femme et clamer à haute voix ses droits : le journal 8 Mars créé en novembre 1983. Le nom est choisi pour célébrer la journée internationale de la femme.

Cette tribune dont l'équipe était constituée de membres de l'OADP était ouverte à la contribution des sympathisantes et militantes de tous bords. Elle avait le mérite de rassembler des femmes de générations différentes et de créer un réseau solide de féministes qui compte dans ses rangs un certain nombre d'hommes. Aïcha Loukmas a été choisie comme directrice et Latifa Jbaldi comme rédactrice en chef. Après des réunions de préparation à Casablanca et à Rabat, le mensuel du 8 mars voit le jour. Ce dernier bénéficiera de l'appui du personnel du journal Anoual et des membres de l'OADP. Parmi ceux-ci, trois personnes ont joué un rôle déterminant. Il s'agit de : Mohamed-Lhbib Taleb⁷, Mohamed Berrada et Ahmed Hejjami⁸.

F. Zahra, qui était membre du comité de rédaction, se charge également de la supervision de la page historique qui jette la lumière sur des personnalités féminines à travers l'histoire de la femme arabo-musulmane et d'autres parties du monde. Ainsi, elle a écrit sur des femmes telles que Sakina fille de Hossein (petite fille du Prophète) et Chajarat Ed-Dorr, la reine égyptienne de la dynastie des Mamelouks. Par ailleurs, elle développa la rubrique « Cas » du journal Anoual qui deviendra la page titrée « Laissez-moi parler »⁹. Cette page était consacrée à des récits concernant des femmes ayant subi l'injustice de la société, et qui sera ouverte à toutes les plumes s'engageant dans la même lutte.

Pour F. Zahra, le « 8 mars » n'est pas seulement un journal, c'est un projet global qui a ouvert plusieurs pistes de réflexion importantes, telles que l'éducation, l'alphabétisation, la santé et les questions juridiques concernant les femmes. Les expériences des autres nations en matière de développement alternatif et le combat des femmes à travers l'histoire de l'humanité y sont également évoquées.

F. Zahra considère aussi le journal comme support portant les prémices d'un mouvement, car il a réussi à créer une dynamique exceptionnelle du fait que chaque page avait une équipe qui assure la coordination à tour de rôle et que la préparation de la page se faisait à travers plusieurs réunions. La demande est telle que plusieurs villes ont mis en place des comités de rédaction à l'échelle locale ainsi que des commissions qui participaient à telle ou telle page. Le

⁷ - Un des dirigeants de l'OADP qui croyait que le progrès et le développement des sociétés passe obligatoirement par l'amélioration de la condition de la femme.

⁸ - le soutien s'est traduit par la prise en charge totale et bénévole de tous les aspects techniques.

⁹ - n arabe : دعوني أتكلم

Journal répondait à une soif de savoir. Il faisait connaître les besoins des femmes et valorisait leur participation à la vie active.

Le « 8 mars » est pour F. Zahra une âme dont la portée dépasse le journal. Il lui a permis d'ancrer sa foi dans le combat féministe. Il était le lieu où les notions de camaraderie, de solidarité et de vision d'avenir avaient un sens « *C'était une expérience exceptionnelle* » assure F. Zahra.

L'un des moments forts vécus par F. Zahra, dans le domaine de la sensibilisation médiatique, est son passage à la télévision marocaine en tant que porte-parole du journal « 8 Mars », dans une émission organisée au printemps 1984 à l'occasion de la journée internationale de la femme. C'était une émission initiée par Fatima Moumen, une journaliste courageuse et engagée qui s'est battue pour sa réalisation. Le contact s'est fait à travers son cousin Mohamed Do Assiraj, membre de l'équipe de Fatima Moumen. L'émission, codirigée avec Mohamed el Moudden, a été programmée à un moment d'audience très forte, à savoir juste après le journal télévisé de 20 h. Ceci lui a permis d'être écoutée par un large public. C'était l'époque où le Maroc n'avait qu'une seule chaîne. F. Zahra y a souligné les injustices subies par la femme au sein de l'espace public qui ne sont, selon elle, que le prolongement de celles qu'elle subit au sein de l'espace privé. Cette émission a contribué à la prise de conscience des spectateurs marocains de l'existence d'un problème resté encore tabou jusqu'alors, à savoir les différentes formes de discrimination subies par les femmes marocaines. Cette émission constituera un tournant dans la nature de sujets traités par la télévision marocaine et qui seront dorénavant plus audacieux.

Grâce au soutien d'une classe moyenne montante et ses aspirations à la démocratie et aux droits de la femme, le « 8 Mars » aura un tel rayonnement qu'il atteindra non seulement les grandes villes mais, aussi, les petites villes et même les villages lointains. Et ce en tant que porte-voix des femmes, notamment celles qui ont du mal à faire entendre leurs voix particulièrement quand il s'agit du code de la famille qui était catastrophique pour la femme durant cette période.

Le « 8 mars » sera connu à l'échelle arabe, africaine et internationale. En effet, F. Zahra sera choisie par le groupe « 8 mars » pour représenter le journal dans une rencontre africaine, celle de Dakar (Sénégal) en 1984, et la conférence internationale de Nairobi en 1985. La conférence de Dakar dont le sujet est : « Femme et communication », était organisée par les Nations Unies, dans le cadre de la préparation de la conférence Internationale de Nairobi sur la femme, elle a été à l'origine de la création de l'Association des

Professionnelles Africaines de la Communication « APAC ». F. Zahra y occupera le poste de vice-présidente pendant cinq ans (1984-1989).

C'était également elle qui représentait le seul journal féminin de gauche au Maroc, faisait partie de la délégation marocaine pour Nairobi. Cette dernière était composée de femmes représentant les différents départements ministériels et les différents partis politiques y compris ceux de l'opposition. C'était un paradoxe, mais il prouve que la question de l'approche féministe a commencé à faire du chemin.

La conférence onusienne de Nairobi intitulé « la femme, la paix et le développement » a permis à F. Zahra de rencontrer ces femmes marocaines venues d'horizons très divers. Elle lui a également permis de rencontrer les leaders du mouvement féministe mondial telles que les américaines Betty Friedan et Angela Davis ainsi que les leaders arabes telles que l'égyptienne Nawal Saâdaoui et la soudanaise Fatima Ibrahim.

C'était sa première expérience dans le domaine des conférences onusiennes, elle a pu en profiter pleinement du fait qu'elle faisait partie de la délégation officielle. Elle a constaté que le « 8 Mars » qu'elle représentait avait une vision très en avance par rapport aux pays arabes, africains et était parmi les expériences les plus avancées au niveau international. C'était une revue très engagée et qui milite pour la libération de la femme. Cette appartenance et cet engagement ont été une opportunité de rencontre, de débat, d'échange et de partage de cette expérience durant cette conférence. F. Zahra était très sollicitée.

Elle a pu constater la marginalisation de la langue française car tout le forum se passait essentiellement en anglais. La présence de la francophonie se limitait à un rayon d'une vingtaine de mètres carrés au sein de l'université de Nairobi, l'une des universités les plus spacieuses d'Afrique. Elle s'est sentie frustrée en tant que spécialiste de l'Afrique de ne pas pouvoir bénéficier de la rencontre contre l'Apartheid qui s'est tenue dans la plus grande tente du Forum, la même chose pour la tente de la paix, où tout était en Anglais. La frustration était aussi grande du fait qu'elle essayait de trouver des traductrices pour communiquer avec Betty Friedan ou Angela Davis. C'est cette frustration qui l'avait amenée à décider de surmonter cet « handicap ». Juste après son retour elle va commencer à apprendre l'anglais alors qu'elle avait 34 ans. Une décision fructueuse, car elle lui a facilité par la suite la participation à d'autres conférences internationales et lui a permis de donner des conférences et même d'enseigner en Anglais.

L'Union d'Action féminine (UAF)

L'UAF est une organisation de défense des droits des femmes qui a vu le jour en 1987. Son principal cheval de bataille est l'instauration de l'égalité hommes femmes et l'élimination des différentes formes de discrimination à l'égard des femmes. L'UAF œuvrait depuis sa création dans le domaine de la sensibilisation de la société, des organisations démocratiques et de l'élite intellectuelle à cette problématique.

Bien que F. Zahra n'ait pas participé à la création de l'UAF parce qu'elle avait suspendu ses activités entre 1987 et 1991 pour des raisons aussi bien subjectives qu'objectives, elle se considère comme membre fondateur, car l'organisation est un prolongement du groupe « 8 Mars ». Après une éclipse liée à des problèmes personnels, elle redevient active en 1991 où on la retrouve comme membre du bureau exécutif au sein duquel elle se charge des relations extérieures avec les ONG et les institutions officielles nationales et internationales qui s'intéressent aux droits des femmes.

L'une des premières préoccupations des membres de l'UAF, consistait d'abord à avoir un local qui serait un espace pour les femmes. F. Zahra s'est déployée avec les membres du bureau pour trouver un financement à ce projet, et c'est elle qui s'est chargée de l'élaboration du projet du centre qui avait pour objectif de servir non seulement pour l'alphabétisation, mais également l'information et la sensibilisation. C'est pour défier la culture populaire qui véhicule des messages négatifs sur les femmes, que F. Zahra propose de donner le nom de « Souk Nsa » à ce projet. Mais ce nom n'a pas été retenu. F. Zahra dit à ce propos « *malheureusement, ce nom a été retiré, ce qui prouve qu'il y avait des îlots de résistance pour faire face à la culture populaire, y compris au sein des féministes* ».

Outre les activités quotidiennes de l'association, il fallait répondre aux différentes demandes nationales et internationales. Les pionnières de l'UAF ont été sollicitées pour participer aux colloques, rencontres et débats qui occupaient la scène nationale et ont essayé d'être au diapason du mouvement au niveau maghrébin, arabe, africain et international. Cette cadence s'est accélérée avec le lancement de la campagne pour la collecte (pétition) d'un million de signatures pour la réforme du code du statut personnel (CSP) initié par l'UAF en Mars 1992. Cet événement a été l'un des moments forts de l'association dont tous les membres se sont mobilisés pour le réussir. L'un des objectifs de cette mobilisation très forte consistait à réformer un texte de loi devenu obsolète. F. Zahra s'est engagée corps et âme dans cette mobilisation en participant à des débats et en collectant des signatures notamment des

personnalités connues afin de convaincre le maximum de personnes de faire pareil. Elle œuvrait également pour assurer une visibilité pour l'association au niveau international.

Parallèlement à son travail au sein de l'UAF, elle a bénéficié d'un cycle de formation portant sur la « Philosophie, Identité et Stratégie des ONG » en 1992, cycle organisé par El-Taller¹⁰. Le nom de F. Zahra a été proposé par Noufissa Sbai, une militante qui était présidente d'une Association de femmes et de Jeunes au Maghreb connue par son expertise dans le domaine de la coopération internationale. La formation durera trois mois : le volet théorique aura lieu en Tunisie pendant deux mois et le volet pratique se déroulera aux Philippines. Ce stage sera une opportunité qui lui permettra de découvrir les expériences des différents participants du Tiers Monde. Elle était la seule personne représentant le Maghreb dans ce stage de formation qui était assuré en langue anglaise. Les 27 participants représentaient une vingtaine de pays appartenant aux quatre continents. L'aspect pratique de cette formation constitue une occasion inoubliable pour F. Zahra ; cela lui a permis de bénéficier d'une expérience exceptionnelle à côté des leaders de l'ONG : Philippines Rural Reconstruction Mouvement (PRRM) qui s'occupait de la reconstruction du monde rural. C'était une organisation prestigieuse non seulement au niveau national, mais surtout au niveau international, car elle était leader dans le domaine de la théorisation pour le développement alternatif. Ses leaders : Boy Morales et Isagani Serano sont des figures des réseaux internationaux comme CIVICUS, El-Taller et autres. Durant son séjour aux Philippines, elle avait l'opportunité de visiter des régions reculées, des terres libérées à coup d'armes par des paysans sans terre qui ont chassé les propriétaires spoliateurs. Elle a eu également l'occasion de rencontrer les membres clandestins de l'Armée Rouge sans le savoir. Les leaders du PRRM étaient membres du mouvement clandestin de l'Armée Rouge qui a été constituée de plus de 100.000 membres dont une partie a décidé de sortir de la clandestinité après la révolution de 1986 qui a chassé le Dictateur Marcos. La décision a couronné un long débat sur le choix à opérer entre l'évolution ou la révolution. Ceux qui ont opté pour la révolution ont décidé de sortir de la clandestinité et continué à travailler dans le domaine de l'encadrement, l'orientation et les choix stratégiques de la société civile. Leurs compétences et leur engagement leur ont valu d'être valorisés et rayonner comme leaders au niveau international. Ils ont pris le flambeau du développement alternatif des Latins qui s'est déployé durant les années 80.

¹⁰ - ONG internationale créée par 183 ONG du monde entier.

Cette formation et les contacts qu'elle a tissés ont facilité la participation et l'intégration de F. Zahra à la communauté de développement qui œuvre pour une approche alternative au niveau international car elle va côtoyer les mêmes leaders au sein des conférences onusiennes et Les CAUCUS ainsi que dans les coordinations de ces conférences. Elle avait aussi l'opportunité de participer à des réunions, de faciliter des rencontres et de faire du lobbying au sein des conférences. C'était une opportunité pour elle de s'ouvrir sur les expériences novatrices de la société civile asiatique et latino-américaine qui étaient très en avance par rapport à la dynamique sociale en Afrique et dans le monde arabe.

Des Philippines, F. Zahra volera vers la Thaïlande pour assister à un congrès international sur la lutte contre la violence faite aux femmes. A cette occasion, elle rencontrera des militantes connues à l'échelle internationale et qui avaient leur vision sur la manière de surmonter la violence contre les femmes, nouveau sujet de débat.

La formation sur les ONG et le congrès de la Thaïlande constituent un jalon important dans sa perception du travail au sein de l'UAF. Ainsi, elle orientera l'UAF sur le thème de la violence à l'égard des femmes et sur la nécessité de se connecter aux expériences internationales.

Ces missions, responsabilités et préoccupations la submergent à tel point qu'elle y consacre tout son temps, reléguant au second, plan sa vie personnelle. Elle aime répéter qu'elle travaillait pendant ces années, 48 heures par jour sur 24. Cette étape dans sa vie liée à l'UAF durera six années : de 1991 à 1996. F. Zahra s'est retirée de l'UAF en 1996, à cause de l'ingérence du politique dans le féminisme, qui était inadmissible à ses yeux. Elle n'appréciait pas que le politique influe sur les orientations de l'UAF. Ce qui a été le cas quand les problèmes ont surgi au sein de l'OADP et qui se sont soldés par une scission et la création d'un nouveau parti. Cette situation s'est répercutée sur l'UAF dont le leadership était devenu l'objectif des deux fractions opposées ce qui a mis fin à l'autonomie de l'association. Bien que F. Zahra ait eu de la sympathie pour l'OADP, elle n'a pas accepté que les divergences politiques du parti soient derrière la crise de l'association au point de provoquer la rupture entre les membres du bureau de l'association, sachant que celles-ci n'étaient pas toutes membres du parti.

Les activités de F. Zahra n'ont pas cessé après sa démission de l'UAF. Elle a participé aux conférences, recherches et débats portant sur un sujet qui lui tenait à cœur à savoir les droits humains de la femme.

Au niveau local, elle participe à la supervision de la création d'une « Association pour le Développement et la Promotion de la Femme Rurale » dans son village à Sidi al-Mokhtar.

Au niveau national, elle fait partie de la commission organisée par le Secrétaire d'Etat chargé de la protection sociale de la Famille et de l'Enfance, Mohamed Saïd Saadi autour du projet de réforme du CSP.

Au niveau international elle a été invitée comme porte parole (Key speaker) du mouvement féministe marocain par différents organismes comme le département chargé de l'Afrique du Nord au sein du ministère des Affaires étrangères Finlandais, ou comme hôte du Conseil économique et social en France et comme participante dans plusieurs organisations et universités.

La Moudawana (CSP)

F. Zahra s'est engagée fortement dans la création et le déroulement des activités du « Conseil national de coordination pour la réforme du CSP et la défense des Droits de la Femme » mis en place en 1992 qui était composé des différentes composantes du mouvement féministe. Ses réunions se tenaient à tour de rôle dans les locaux des différentes organisations. L'objectif était d'impliquer, en plus des organisations de femmes, les secteurs féminins des partis, les organisations des droits humains et les syndicats.

F. Zahra se rappelle très bien de la rencontre au sein de l'Union marocaine du Travail (UMT) à Casablanca. Elle avait les larmes aux yeux ce jour là parce qu'elle avait pressenti le devenir de la question de la femme à partir du bastion du syndicalisme marocain. Le conseil était une entreprise très difficile à gérer, compte tenu de la divergence politique et idéologique de ses composantes. Le côté humain de F. Zahra, son intégrité et sa position non partisane lui ont valu l'honneur de présider plusieurs rencontres du Conseil. C'était très délicat de réussir à mettre d'accord les différents protagonistes. Cela lui a valu des maux de tête dont elle avait le souvenir, mais le résultat en valait la peine puisque les débats qui portaient sur tous les aspects de la question de la femme, étaient fructueux tant au niveau politique que démocratique. La mobilisation autour du CSP a créé un débat qui s'orientait vers la confrontation entre islamistes et féministes, ce qui a poussé le Roi à prendre position et à demander aux femmes de lui présenter leurs doléances. Plusieurs organisations de femmes et sections féminines des différents partis ont été contactées pour exprimer leurs points de vue. L'UAF, à l'origine de la mobilisation a été ignorée par Driss Basri, le ministre de l'Intérieur. Cela n'a pas découragé les dirigeantes de l'UAF qui ont milité avec la présidente Latifa Jbabdi pour participer à cette réforme officielle : une délégation de l'UAF s'est battue pour être reçue par Abdelhadi

Boutaleb¹¹. La délégation était composée de Latifa Jbabdi, feu Zhor Alaoui, Nezha Alaoui et F. Zahra Tamouh. L'UAF, a donc réussi à surmonter la marginalisation dont elle a été victime et elle est parvenue, malgré les obstacles, à faire présenter son mémorandum au Palais royal.

La dynamique créée autour du projet de la réforme du CSP a fait de l'UAF une organisation incontournable, non seulement au niveau national mais aussi au niveau international.

Le lien avec l'OADP

La proximité de F. Zahra avec l'OADP a été à l'origine de sa candidature pour les élections législatives de 1993. A ce moment là, il y avait seulement 33 femmes candidates au Maroc. Elle s'est présentée comme membre de l'OADP, bien qu'elle ait été plutôt indépendante. Sa candidature s'est déroulée dans des conditions familiales très dramatiques en raison de la maladie grave de son frère aîné qui était son modèle. Sa participation aux élections qu'elle a failli abandonner pour les raisons citées ci-dessus, étaient pour elle, « une expérience enrichissante et amère ». F. Zahra aimait répéter « *qu'elle avait appris sur le Maroc en deux semaines de campagne électorale ce qui aurait nécessité dix ans d'apprentissage dans des conditions universitaires normales* ».

L'engagement de la femme dans la vie politique est selon F. Zahra très problématique, du fait que le champ politique était jusque-là réservé aux hommes qui n'étaient pas prêts à abandonner leurs privilèges. D'ailleurs, elle remarque que « *même avec la liste nationale qui vise la participation de la femme dans la vie politique, les hommes s'arrangent pour inclure leurs femmes, sœurs, belles sœurs et filles* ». Cette situation a fait que la plupart des femmes élues ne défendent pas les droits de la femme, mais suivent les hommes proches en représentant des intérêts familiaux ou ceux de groupes économiques. F. Zahra tire une sonnette d'alarme pour attirer l'attention sur le fait que la vision féministe est en train d'être éloignée de son objectif initial par des femmes aux idées conservatrices.

L'engagement à l'échelle internationale

Cette ouverture vers l'extérieur a été préparée par un certain nombre d'événements tels sa présence à la conférence de Nairobi en 1985 qui l'a convaincue de la nécessité de l'apprentissage de la langue anglaise, le stage de formation international en Tunisie et son aspect pratique aux Philippines en 1992 qui l'ont initiée aux travaux des ONG du global au local et la conférence

¹¹ - Conseiller du Roi nommé président de la commission consultative royale pour la réforme du CSP en 1992.

de la Thaïlande qui s'est déroulée la même année 1992, autour du sujet « Women Overcoming Violence » (les femmes surmontent la violence).

Les années quatre vingt dix ont connu les plus grandes conférences des Nations unies autour du développement social. C'était le Sommet mondial pour l'Enfant en 1990, la conférence de Rio sur l'environnement en 1992, Vienne sur les Droits Humains en 1993, le Caire sur la population et le développement en 1994, le Sommet social à Copenhague en 1995, la quatrième conférence sur la femme à Beijing en 1995 et Habitat à Istanbul en 1996.

Les conférences des Nations Unies sont organisées en deux parties : la conférence officielle pour les délégations gouvernementales et le Forum pour la société civile. F. Zahra avait la chance et l'opportunité de participer à plusieurs conférences. En plus des forums, elle a pu assister aux conférences officielles, essentiellement comme observatrice.

La conférence de Vienne sur les droits humains (1993)

L'implication de F. Zahra dans la préparation de cette conférence est très poussée, elle a travaillé avec les autres femmes responsables de l'UAF pour donner de la visibilité aux actions de l'association et « Conseil national de coordination pour la réforme du CSP et la défense des Droits de la Femme » au niveau africain et international. Cet effort s'est couronné par le choix de l'UAF pour organiser la rencontre préparatoire des organisations de femmes africaines pour Vienne. F. Zahra va co-cordonner et gérer cette réunion préparatoire africaine, qui a été co-organisée par l'UAF à Rabat. Malgré son implication, elle n'a pas pu participer personnellement à la rencontre tenue à Rabat à cause de sa candidature aux élections de 1993.

La conférence de Vienne est connue par sa décision que les droits des femmes sont parties intégrantes des Droits Humains. Deux mois après la conférence elle a perdu le frère qui a eu beaucoup d'influence sur elle d'un cancer à l'âge de 51 ans. Ceci a eu un impact important sur F. Zahra ainsi que ses 7 neveux, tous mineurs à l'exception d'un. Dans la douleur, elle a continué à travailler mais avec une blessure intérieure insurmontable.

La conférence du Caire sur la Population et le Développement en 1994

Cette conférence lui a permis de rencontrer des leaders et des personnalités influentes au niveau arabe, africain et mondial. Elle a constaté que le problème est perçu différemment selon qu'on soit occidental ou membre des pays du Tiers Monde. Tandis que les occidentaux soulignent l'importance de la planification familiale comme facteur de développement futur, les leaders des

pays du Sud insistent sur l'importance des ressources économiques susceptibles d'améliorer le niveau de vie de la population et de défendre son droit à la santé reproductive, à l'éducation et à la santé. Elle a participé aux CAUCUS internationaux des femmes organisés par Women's Environment and Development Organisation (WEDO) ainsi qu'aux coordinations arabes et africaines. Elle a pu constater le poids des organisations anglo-saxonnes et la marginalisation des francophones. Elle a pris conscience de l'importance des mots dans l'élaboration et la rédaction des articles et dans l'ajout de recommandations au texte officiel de la plate forme onusienne.

Le Sommet social de Copenhague (mars 1995)

Le sommet social avait pour objectif de traiter des sujets sensibles tels que le chômage, la pauvreté et la marginalisation. Pour cela, la conférence a réussi à créer une dynamique exceptionnelle au niveau international suivi d'un grand intérêt au niveau régional et national.

F. Zahra a d'abord travaillé à la préparation de cette conférence aux côtés de leaders internationaux et africains, notamment ceux d'ENDA, une organisation internationale basée au Sénégal, ceux qui représentent Third World Network (TWN) un réseau international connu par son lobbying pour une justice économique du global et la révision des relations Nord-Sud. TWN est basé en Malaisie et sa section Africaine est localisée au Ghana. La réunion préparatoire africaine du Sommet social s'est tenue à Johannesburg, Afrique du Sud et a été coordonnée par ENDA. C'est Taoufik Ben Abdellah qui en avait la charge. C'était une opportunité de travailler avec des personnes leaders dans les domaines de la réflexion et de l'action des approches alternatives de développement. C'était aussi une occasion de visiter ce beau pays qui vient de sortir de l'Apartheid et voir les séquelles d'un système honteux au niveau de Soweto, un bidonville de millions d'habitants, comme elle a pu rencontrer également des militants contre l'Apartheid et des personnes engagées pour surmonter les retombées du système. Comme spécialiste de l'Afrique subsaharienne, F. Zahra a été heureuse de cette opportunité. Elle aura, à deux reprises la chance de visiter ce pays phare africain à l'occasion de la conférence de la CNUCED et pour une rencontre de l'organisation Africain Women's Economic Policy Network (AWEPON) dont elle était membre et a fait inscrire l'UAF comme faisant partie du Réseau.

F. Zahra a participé également à la préparation arabe du sommet social avec feu Zhor Alaoui, membre du bureau de l'UAF. La rencontre qui s'est tenue au Liban et avait comme thème « Le Développement social dans le Monde arabe : rôles des ONG ». C'était aussi une opportunité de faciliter l'atelier sur la

femme et de travailler avec des experts arabes hommes, femmes et surtout des jeunes brillants et prometteurs.

Le sommet en lui-même à Copenhague était une opportunité pour F. Zahra pour travailler, coordonner et participer avec ses amis des Philippines ou elle a facilité une rencontre sur la vision du Sud ainsi qu'avec les Latino Américains qui étaient engagés avec les Zapatistes, qui symbolisaient un mouvement pour une justice non seulement nationale mais internationale, et les Africains qui militaient pour faire entendre la voix d'un continent qui a vécu une décennie perdue du développement. La discrimination qui touche particulièrement la femme s'est reflétée dans la plate forme de la conférence qui a mis en lumière une question épineuse, à savoir la féminisation de la pauvreté.

La quatrième conférence sur la Femme à Pékin en 1995

La conférence de Beijing se considère comme la plus grande conférence dans l'histoire des Nations unies par le nombre des participants qui était de plus de vingt mille pour les délégations officielles et autour de cinquante mille pour le Forum des ONG, associations et groupes de la société civile. Elle est déterminante aussi pour l'approche de la question de la femme, car elle est la dernière conférence onusienne sur cette question. Les Nations unies avaient l'habitude d'organiser une conférence onusienne des femmes tous les dix ans, ainsi une nouvelle conférence devait se tenir en 2005 pour célébrer la décennie de la femme mais à cause de la montée des courants conservateurs à travers le monde et de peur qu'il y ait, en cas de conférence, des régressions par rapport à la plate forme de Beijing, le mouvement féministe par pragmatisme a fait du lobbying pour ajourner la tenue d'une cinquième conférence, tout en espérant la mise en œuvre des recommandations de Beijing restées encore valables. L'évaluation de la mise en œuvre de la conférence se fait tous les cinq ans à travers des rapports nationaux pour les gouvernements qui incluent les associations en cas d'entente et des rapports parallèles pour la société civile en cas de divergence.

L'UAF s'est mobilisée pour la préparation de la conférence qui se faisait à plusieurs niveaux. F. Zahra était la cheville ouvrière du fait de sa fonction en tant que responsable des relations extérieures et son leadership au niveau africain. Au niveau national, elle était membre de la préparation du rapport national avec d'autres membres du bureau de l'UAF. Ce travail se faisait sous la direction du ministère des Affaires sociales et coordonnait un rapport qui englobait la vision du gouvernement et celle des organisations de femmes. Au niveau Africain, F. Zahra a travaillé pour que l'UAF soit choisie comme Co-coordonateur pour la conférence de Dakar et celle de Beijing La conférence de

Dakar est la conférence préparatoire Africaine pour la conférence de Beijing. F. Zahra a travaillé d'arrache pied pour assurer une bonne participation à la conférence, comme elle a veillé à ce que l'UAF soit présente au sein des réseaux les plus importants. F. Zahra a participé aux débats très profonds sur des positions qui permettent de tracer les priorités des femmes pour Beijing. Pour le mouvement féministe international, c'était la violence alors que pour les femmes africaines, la priorité était donnée au droit à une alimentation décente. F. Zahra souligne que 80% des femmes africaines travaillent dans l'agriculture et que ce sont elles qui assurent l'alimentation du continent.

Après Dakar, F. Zahra continua sur le même élan pour la préparation de Beijing qui s'est tenue après des conditions familiales douloureuses avec la mort de son frère Mohamed Do survenue quarante jours après la mort de sa mère. La famille et les amies de l'UAF l'ont encouragée à participer pour surmonter le deuil.

Elle a participé à la conférence officielle en tant qu'observatrice comme elle a participé au forum qui se tenait à une cinquantaine de km de la conférence officielle. C'était dur de s'organiser pour une bonne participation. F. Zahra souligne qu'à l'époque, la question de la femme avait commencé à faire du chemin au Maroc. La preuve en est le nombre de participants dans la délégation officielle qui était de plus de 60 personnes. L'USFP se préparait pour rentrer au gouvernement et avait délégué une dizaine parmi ses membres en plus de plusieurs autres femmes qui participaient avec les réseaux de la société civile.

F. Zahra a pu assurer une exposition de tapis de la coopérative Assoubaia, grâce au Stand de ENDA, comme elle a participé à plusieurs activités dans les différentes tentes : Arabes, Africaines, latino et Asiatiques. Elle a également participé de manière active dans les travaux des ONG pour faire du lobbying pour améliorer la rédaction de document final de la conférence. Elle a enregistré une fois de plus, l'importance du mot dans la rédaction des articles du texte final de la conférence et la gestion des débats. Parmi ceux-ci, F. Zahra a assisté à celui concernant deux mots clés : l'équité¹² et l'égalité¹³. F. Zahra se rappelle que l'enjeu de la conférence était autour de ces deux mots, le mot égalité soutenu par les féministes et les gouvernements progressistes, alors que le mot équité était porté par les groupes conservateurs et les gouvernements « rétrogrades ». L'Iran comme leader du monde musulman qui défendait l'utilisation de l'équité et refusait l'égalité en face des féministes et beaucoup

¹² - الإنصاف

¹³ - المساواة

de gouvernements démocratiques qui soutenaient l'utilisation de l'égalité. Le Vatican, et les organisations chrétiennes conservatrices étaient aussi pour l'équité. Ainsi, on a assisté à une nouvelle stratification autour des droits de la femme qui contenait dans le même rang l'Iran et les pays musulmans côte à côte avec le Vatican et le mouvement évangélique Anglo-Saxon.

Après la conférence de Pékin, F. Zahra adhère à l'organisation africaine AWEAPON dont le siège est au Kenya. Cette organisation défend les droits économiques de la femme et la révision de la politique économique à l'égard de la femme. Elle a inscrit l'UAF comme membre de cette organisation dont elle admirait les réalisations sur le terrain. En effet, l'UAF commençait à s'intéresser aux problèmes sociaux et surtout aux projets rentables pour la femme.

La IXème session de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) 1996

En plus des conférences onusiennes des années 90, F. Zahra a pu participer à la IX réunion de la Conférence des Nations unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) à Midrant en Afrique du Sud. La CNUCED qui tenait ses réunions tous les quatre ans, se considérait comme le porte parole des pays du Sud dans le domaine économique au sein du système des Nations unies dominés économiquement par les pays du Nord. C'est cette organisation qui a été derrière la naissance du G77, devenu 132 en plus de la Chine, le premier groupe qui englobe les pays de l'Amérique latine à côté des pays africains et asiatiques. La conférence s'intéresse aux échanges internationaux et leurs implications sur le développement des pays du Sud. Depuis sa création en 1964, elle a pu jouer un rôle phare pour la visibilité des échanges inégaux entre le Nord et le Sud, comme elle a été derrière beaucoup d'analyses intéressantes et de concepts nouveaux, y compris celui du Nouvel Ordre Economique International. Il faut rappeler que cette organisation a commencé à voir une régression de son influence face à la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

F. Zahra est passé de l'intérêt pour la question des droits de la femme à la question sociale avec la féminisation de la pauvreté qui a été mis en lumière par le sommet social et à la marginalisation économique des pays du Sud qui se reflète parfaitement dans la situation des femmes.

Elle a également participé à cette conférence en tant que représentante d'ENDA international. C'était une expérience pour travailler de manière directe avec beaucoup de leaders internationaux, surtout le leader de TWN qui coordonnait le travail des ONG du Sud afin de refléter leurs points de vue dans

le texte final de la conférence. Elle a travaillé avec plusieurs réseaux et caucuses, ainsi qu'au sein du groupe responsable du lobbying auprès des pays africains. Elle avait la chance de voir de près le président Mandela durant la célébration organisée à cette occasion. Cette conférence a été un tournant dans le cursus de F. Zahra puisqu'il l'a remise dans le cycle académique. En effet, elle choisira comme sujet de thèse de Doctorat d'Etat : «Les Nations Unies et les pays les moins avancés : de 1964 à 2001». La soutenance de sa thèse se déroulera en février 2003 à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat.

De la théorie à la pratique : Coopérative Essoubaia du tapis

Le lien très fort de F. Zahra à son origine l'a poussée à mettre en pratique ses idées (concernant le développement de la femme rurale) dans le village de Sidi al Mokhtar (Chichaoua). L'idée de la coopérative a germé dans son esprit depuis 1994. Ainsi, avec l'appui du PNUD, elle a monté une coopérative en 1995. Celle-ci, est pour elle un moyen de montrer sa reconnaissance envers son village, sa famille qui l'a toujours soutenue et en particulier sa mère.

Deux facteurs ont joué un rôle important dans la réalisation de ce projet :

- 1- F. Zahra n'est pas étrangère au monde du tissage des tapis puisqu'elle a elle-même grandi dedans et pratiqué dès son jeune âge.
- 2- Le stage pratique aux Philippines au sein du PRRM qui s'occupait de la reconstruction du monde rural, lui a permis de connaître les rouages du montage d'un projet sur le développement du monde rural.

Notons que les femmes de Sidi al Mokhtar n'avaient aucune idée sur le sens du mot coopérative : les jeunes filles travaillaient dans les usines de tapis alors que les femmes mariées travaillaient chez elles.

La coopérative a été créée dans le cadre de l'UAF qui a soumis, pour financement, plusieurs projets au PNUD. Mais le seul qui a été retenu est le projet présenté par F. Zahra et qu'elle a intitulé « Tapis pour tous ». La raison de ce choix réside dans le fait que ce projet sert les femmes rurales. Elle a bénéficié également de l'appui du ministère de l'Artisanat en la personne de Monsieur El Massaoudi qui lui a fait connaître Hajja Fatima El Gharbaouia, l'experte dans le domaine des coopératives. Celle-ci avait créé et encadré plus de deux cents coopératives à travers le Maroc et c'est elle qui a soutenu F. Zahra pour traduire une idée en projet concret.

Le premier lieu de la coopérative était la maison familiale de F. Zahra avant son transfert dans le complexe de l'Artisanat qui relève du ministère de l'Artisanat à Sidi al Mokhtar. La visite de la princesse Fatima Zahra a été une opportunité pour la coopérative d'avoir ce complexe.

Les membres de l'UAF à leur tête Latifa Jbabdi ont soutenu cette initiative à l'unanimité et ils en ont fait leur cheval de bataille. L'organisation de la première exposition des tapis de la coopérative dans les locaux de l'UAF à Rabat en est la preuve, comme l'encouragement de la coopérative par l'achat de plusieurs tapis par les membres de l'UAF. L'association a veillé à ce que la coopérative soit présente dans les activités du ministère de l'Artisanat et des Affaires sociales, ainsi qu'aux rencontres en relation avec les projets générateurs de revenus. Parmi les membres qui ont particulièrement soutenu la coopérative, F. Zahra se souvient du rôle joué par trois jeunes en particulier : Latifa Bakka, Adila Ouled al-Mahdi et Karim Bribri.

Après cet événement, les membres de cette coopérative (jeunes filles et femmes divorcées ou veuves) ont commencé à se déplacer vers différentes villes du Maroc pour vendre leurs marchandises et elles ont également participé à des expositions dans des pays arabes tels que les Emirats arabes unis et Qatar et des pays européens notamment l'Espagne et la France. Elles ont par ailleurs joué le rôle de formatrices auprès de stagiaires venues de France, de Mauritanie, comme elles ont reçu des stagiaires des Etats unis.

Malgré les commandes qui affluent vers elles de toutes parts, y compris du Japon, les véritables bénéficiaires du travail des femmes artisanes sont les intermédiaires, d'après F. Zahra, puisque les membres de la Coopérative perçoivent moins de 150 dirhams au mètre carré.

La coopérative Assoubaia s'est ouverte également aux femmes qui veulent travailler chez elles : la laine leur est livrée chez elles.

Toutefois, la coopérative de Sidi al Mokhtar, est devenue par excellence, un centre féminin : c'est un espace de formation, de sensibilisation et un lieu de rencontre et de divertissement pour celles qui veulent se distraire.

La réussite de ce projet, F. Zahra l'attribue également à Touria et Khadija Assiraj, qui selon elle, ont joué un rôle déterminant : « *sans elles, la coopérative du tapis Assoubaia n'aurait pas pu durer même une année* » dit-elle. Touria, la présidente, a un don de communication, de confiance et de sacrifice qui font que la coopérative est devenue un point de rencontre incontournable, non seulement pour les coopérantes mais aussi pour toute les femmes du village. Khadija s'occupe de la commercialisation et des démarches administratives.

F. Zahra a fait du tapis une création artistique et produit générateur de revenus, une occasion pour permettre aux femmes rurales, en particulier celle de Sidi al Mokhtar, une ouverture vers de nouveaux horizons.

Avant l'initiative de F. Zahra, les projets féministes étaient essentiellement citadins et portaient sur l'éducation, loin de projets générateurs de revenus. Le projet de F. Zahra se distingue donc des précédents par le fait qu'il est rural et implanté loin des grands centres urbains.

L'Association marocaine pour le Développement et la Promotion de la Femme rurale : Le rayonnement de la coopérative

Le succès de la coopérative qui a joué un grand rôle dans l'amélioration de la situation des femmes de Sidi al Mokhtar a inspiré un projet d'ordre social émanant d'une villageoise qui n'est autre que la cousine de F. Zahra. Il s'agit de Khadija Assiraj qui a créé « l'Association marocaine pour le Développement et la Promotion de la Femme rurale ». F. Zahra, en acceptant d'être la présidente d'honneur, l'a soutenue en y apportant son expérience et son soutien sans condition. Cette association a, à son actif, plusieurs activités au bénéfice des plus démunis.

Elle assure des cours d'alphabétisation, une formation en couture et broderie, la distribution des cannes et des fauteuils roulants aux handicapés ainsi que des couvertures pour les pauvres. Elle a également organisé des campagnes de circoncision des enfants des familles démunies, comme la supervision d'un petit fond de roulement pour assurer l'achat de la laine pour les femmes dans le besoin. L'association joue également un rôle de médiation pour régler beaucoup de problèmes administratifs pour les femmes.

La recherche et l'enseignement

Dans le domaine professionnel, F. Zahra est professeur de l'enseignement supérieur à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines, département d'Histoire à Rabat. Elle est la première personne au Maroc spécialiste des études Africaines. Elle a été responsable avec feu Mihamed Hajji des études supérieures en Afrique pour trois ans, de 1987 à 1989. Ceci a permis la formation de la plupart des professeurs spécialistes de l'Afrique dans les universités marocaines. Elle est aussi parmi les rares historiens marocains spécialistes du temps présent. Elle a été et reste encore membre de plusieurs équipes de DESA, Masters et Doctorats, ce qui lui a valu la supervision de plusieurs recherches de troisième cycle, de Masters et de Doctorats. Les sujets qu'elle enseigne tournent autour de l'histoire de l'Afrique Noire et l'Histoire du temps présent. Pour l'Afrique, elle enseigne l'histoire de la colonisation et de l'indépendance en Afrique Sub-saharienne, l'Islam en Afrique Occidentale, le Mouvement du Jihad au Soudan, les relations du Maroc avec l'Afrique au

Sud du Sahara, le Maroc et les alliances politiques en Afrique. Pour le volet Temps présent, elle assure des cours sur les formes de conflits et de dominations dans le monde actuel et sur les Questions Mondiales actuelles. Elle a aussi assuré des cours sur la civilisation islamique.

Si les sujets qu'elle enseigne et encadre à l'Université n'ont pas de rapport direct avec la question de la femme, ces recherches donnent une part non négligeable à celle-ci sous forme d'articles, de conférences et de communications dans des colloques nationaux et internationaux.

Le fait que F. Zahra maîtrise plusieurs langues en particulier la langue anglaise, lui a permis d'être sollicitée pour assurer un certain nombre de cours sur l'Islam et l'Afrique dans des universités étrangères notamment aux Etats unis et en Mauritanie. Cela lui a également permis de participer à des colloques et des conférences internationales et d'être membre fondateur de plusieurs associations internationales.

Femme de l'année 1995

Le militantisme de Zahra et son dynamisme ont été couronnés par la décision de l'UAF de la choisir comme femme de l'année en 1995, une année symbole par la tenue de la quatrième conférence onusienne sur la femme. Ce choix récompense son engagement pour la promotion des Droits de la Femme au niveau local par la création de la coopérative en 1995, au niveau national en participant aux activités et aux différents réseaux et au niveau international en amenant son organisation à accéder aux rouages onusiens et marqué par sa présence et son leadership au niveau africain. En plus de sa participation dynamique à la plupart des conférences internationales des années 90.

Conclusion

Le féminisme, F. Zahra le porte dans sa peau. La défense de la femme, est innée chez elle. Son éducation qui l'a distinguée des autres jeunes filles de son milieu lui a permis de voir les choses sous un angle différent. Son background de culture hassanie qui honore la femme, lui a donné une estime de soi hors du commun, ainsi que sa personnalité imbibée de soif incommensurable pour la liberté et la justice lui ont conféré un respect pour les autres et un sens aigu de responsabilité. Ce sont ces valeurs humaines qui l'ont guidée vers le féminisme.

LES NOTICES BIOGRAPHIQUES

Khadija Abenaou¹

Née en 1956 à Agadir, elle a grandi à Casablanca où elle est arrivée avec sa famille, rescapée du séisme d'Agadir de 1962. Sa mère, analphabète s'occupait de l'éducation de ses 4 enfants, quant au père à peine alphabétisé, il devait travailler pour subvenir aux besoins de sa famille. Khadija est mariée, sans enfants. C'est au début des années 70 qu'elle va s'impliquer dans le syndicat national des élèves du lycée Chaouki où elle a fait ses études. Parmi ses contacts à l'époque, elle évoque entre autres les noms de Malika Taïb, Rabiaa Semhari, Saadia Abenaou (sa propre sœur) ainsi que Aïcha Meftouh (première élève fille arrêtée en tant qu'activiste) qui étaient rentrées en lien avec les responsables de ce syndicat très actif à l'époque. Elle se rappelle de l'encadrement parallèle de ses professeurs et du rôle de la transmission de la pensée critique qui était, selon ses dires le meilleur héritage de cette période. Après un baccalauréat en sciences expérimentales, Khadija s'inscrit au centre pédagogique régional (CPR) pour devenir enseignante de sciences naturelles à Casablanca. Elle ne voulait pas s'investir dans une carrière professionnelle et se contentait du minimum sur le plan financier. Khadija voulait plutôt consacrer son temps à ses multiples engagements et à la lecture. Même si elle n'a pas été à l'université, elle assistait aux différentes activités organisées dans le cadre de l'UNEM. Parmi les activités parallèles, Khadija avait choisi le ciné club appelé « AL Amal » qu'elle considère comme une véritable école. Décliné en commissions spécialisées, Khadija animait celle qui concernait le cinéma et la question des femmes où on célébrait la journée internationale de la femme 8 mars ainsi que la publication d'un bulletin. Elle rappelle que les jeunes militantes² qui avaient organisé une des premières grandes rencontres à cette occasion au début des années 80, avaient pris la décision d'initier la création des commissions femmes dans les différentes structures associatives dans lesquelles elles étaient membres. Politiquement, c'est en août 1972 que khadija s'est trouvée liée à l'organisation clandestine 23 mars. Elle y est restée jusqu'en 1976, date d'arrêt de ses activités et de la dissolution de la structure suite à la vague d'arrestations qui ont touché plusieurs militants et responsables. Constatant son dynamisme, elle a été contactée par Latifa Jbabdi et Aïcha Loukmas pour rejoindre le groupe qui veillait à la création de la publication 8 Mars dont le premier numéro est apparu en novembre

¹ - Notice réalisée par Latifa El Bouhsini

² - il s'agit de Najat Razi, Habiba Zahi, Lkbira Chater, Khadija Berguem, Nezha Berrada et d'autres qui étaient actives soit dans des associations soit dans les syndicats.

1983. Elle est restée membre de la rédaction depuis le 1^{er} numéro jusqu'à son arrêt vers la moitié des années 90. Khadija a rejoint plus tard les rangs de l'OADP sans aucune influence des membres du 8 Mars. C'était un choix personnel. Elle a été également fondatrice de l'UAF où elle a assumé des responsabilités à l'échelle nationale. Même si elle ne partageait pas à l'époque l'appartenance partisane avec les militantes de l'OADP, responsables du journal, Khadija assure que les décisions et les positions ne souffraient pas de dépendance et se prenaient en toute autonomie au sein du bureau. Quelques temps après la scission qui a touché l'OADP en 1996, Khadija a quitté l'UAF.

Elle rappelle le rôle assuré par le journal 8 mars dans la maturation de l'action d'envergure qui allait poser l'enjeu de la réforme du code du statut personnel (CSP). La rubrique du journal qui était consacrée aux témoignages des femmes avait montré en son temps l'ampleur du problème du divorce. La discussion qui s'en est suivie a permis d'aller vers une revendication plus globale et de ne pas se limiter uniquement à ce dernier point. Khadija était au cœur de ce débat et y donnait son avis. Son apport à côté de ses camarades de l'UAF pour lancer la campagne pour la collecte d'un million de signatures pour la réforme du CSP en 1992 est prouvé. Dans le débat qui a eu lieu au sein du conseil national de coordination, mis en place pour mener le plaidoyer autour de la réforme, Khadija prônait l'idée qu'il fallait poursuivre la lutte et la mobilisation sans céder à l'unique dépôt du mémorandum comme Hassan II l'avait demandé dans son discours du 20 août 1992. Un avis qui contrastait avec celui de ses camarades comme Latifa Jbabdi et Aïcha Loukmas affirme Khadija. En effet, le conseil était traversé par deux avis : celui qui considérait qu'il faut saisir toutes les brèches pour faire évoluer les droits des femmes et celui qui ne voyait pas d'un bon œil l'arbitrage royal et pensait que la lutte devra se poursuivre. Khadija dit s'être trouvée acculée à quitter l'UAF. Membre du bureau exécutif à l'époque, elle estimait que la scission au sein de l'OADP ne devrait pas avoir des retombées négatives sur la vie interne de la structure. Mais, c'était sans compter sur certains comportements qui ont fini par la convaincre de la difficulté de maintenir sa présence. Un des points qui ont été discutés à l'époque est la nécessité d'élargir le nombre des membres du bureau exécutif pour combler le vide laissé par le départ de certaines ainsi que la création de sections régionales. Ce, à quoi Khadija avait réagi en rappelant que les statuts et le règlement intérieur ne prévoyait rien de cet ordre. Elle assure que c'était là une manière d'intégrer les nouvelles recrues du PSD (nouveau parti créé suite à la scission) pour ne pas laisser le vide. Il a été même proposé par Latifa Jbabdi et Aïcha Loukmas de faire participer

les membres des bureaux régionaux à la réunion du conseil national alors qu'elles n'en étaient pas membres. Chose que Khadija refusait en se basant sur le règlement intérieur qui n'avait rien prévu dans ce sens. Elle proposait de tenir une réunion du conseil national pour intégrer les changements dans le règlement intérieur, ce qui n'était pas entendu de cette oreille par les quelques membres influents au sein du bureau exécutif. Elle rappelle qu'on l'informait de la date des réunions, mais lorsqu'elle se présentait à l'heure et dans le lieu prévu, elle ne trouvait personne. La réunion s'était déjà tenue la veille. Une manière claire de la pousser à se retirer. La divergence a porté également sur la question de la mobilisation des fonds. Pour être en phase avec les bailleurs de fonds, il y a eu une proposition de changement d'un article dans les statuts qui prévoyait le soutien aux femmes militantes appartenant aux mouvements de libération (comme les palestiniennes), ce qui nécessitait la tenue du congrès qui en a la responsabilité. Or, le changement a eu lieu sans aucun respect des règles et des statuts. Parmi les comportements que Khadija n'appréciait pas, il y avait le retrait des fonds du compte de l'association par la présidente. La trésorière Samiya Abbad Andaloussi n'était pas consultée. Et pour cause, elle avait fait le choix de rester à l'OADP contrairement à celles qui tenaient les rênes de l'UAF. Elle assure néanmoins que grâce à cette génération de militantes, la question des droits des femmes s'est imposée et a connu une évolution remarquable. Le féminisme selon Khadija devra avoir une vision d'ensemble. C'est un mouvement révolutionnaire de changement de la société qui ne devrait pas se limiter au seul combat autour des droits des femmes. Khadija poursuit son combat en tant que membre du conseil national du PSU et membre du bureau national de l'AMDH.

Nazha Alaoui¹

Nazha est née le 18 Avril 1952 à Salé. Son père était militant au Parti de l'Istiqlal et sa mère fréquentait les cercles encadrés par les militantes du même parti. Celles-ci s'appelaient les dirigeantes (Al moussayirates) et comptaient parmi elles Fatna Zribnia et Lala Rkia Lemrania. Elles tenaient régulièrement des réunions qui avaient pour objectif la sensibilisation à travers la lecture et la discussion des sujets publiés dans la presse du parti. C'est dans ce contexte que Nazha va grandir. Elle se rappelle qu'à l'occasion de la campagne électorale de 1962, la première au Maroc après l'indépendance, elle allait à l'école avec le badge du parti collé sur son tablier. Elle avait à peine 10 ans. L'influence de la famille se prolongera par la suite à travers le frère aîné qui était actif au sein de l'Union nationale des Forces populaires (UNFP). Nazha rappelle qu'elle faisait partie de la génération des marocains qui ont vécu l'euphorie de la période post indépendance et la brève éclaircie qui s'est vite éteinte pour que le pays sombre dans une ambiance marquée par l'absence de perspectives politiques. Une période qui a connu la succession d'un certain nombre d'événements qui ont laissé des traces indéniables sur toute une génération. Il s'agit en l'occurrence des émeutes mâtées dans le sang, ayant eu lieu le 23 mars 1965 à Casablanca. La déception entraînée par les tergiversations de l'UNFP, l'enlèvement de Mehdi Ben Barka et l'impuissance des partis politiques de l'époque devant cette disparition forcée ont été déterminants pour qu'elle se sente plus proche de l'aile gauche. Nazha était active dans le mouvement lycéen qui a repris ses activités interrompues suite à la répression qui a eu lieu pendant les années 60. La lutte s'intensifia à Rabat après le meurtre par la police d'un élève du lycée Moulay Youssef en décembre 1968. Elle intègre la Faculté des Sciences juridiques (de 1970 à 1973) et arrive à un moment où l'université connaissait une dynamique militante impressionnante menée par l'Union nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) dont elle était membre. Comme son frère et son fiancé, Nazha avait rejoint les rangs de l'organisation marxiste-léniniste, 23 mars. Les arrestations et les détentions suite à la censure de l'UNEM entre 1971 et 1975 vont toucher le frère et le mari. Nazha rappelle que « *La police venait régulièrement me chercher chez mes beaux-parents pour nous emmener tous au commissariat où nous étions soumis durement et séparément aux interrogatoires qui duraient longtemps* ». A ces événements, s'ajoute le

¹ - Notice réalisée par Khadija Sebbar

soutien indéfectible au peuple palestinien, une affaire qui unissait les étudiants, et à travers laquelle Nazha a fait la connaissance d'une militante qui deviendra l'une de ses meilleures amies à savoir : Aïcha Loukhamas. Elles s'étaient engagées toutes les deux à faire un exposé suite à l'incendie survenu à la Grande Mosquée de Jérusalem. C'était également la période où Nazha lisait énormément, notamment les écrits de Karl Marx mais aussi des féministes d'obédience socialiste comme Rosa Luxembourg et Alexandra Kollontai.

Après une licence en droit, Nazha a choisi la carrière d'avocate. Elle a été admise au barreau du bâtonnier Abderrahmane Benamar, le célèbre avocat et militant des droits de l'Homme pour effectuer son stage. Dans ce cadre, elle a été à ses côtés dans les différentes démarches menées pour la défense des détenus politiques du groupe de Meknès, ce qui l'a énormément marquée. Elle avait constaté l'engagement fort des jeunes militantes². C'était pour elle une leçon de courage et de détermination qui l'a reconfortée dans l'idée qu'elle commençait en tant que jeune féministe à se faire des femmes. En tant qu'avocate, Nazha a été appelée à plusieurs reprises à se porter volontaire pour la défense des détenus politiques pendant les années 80 notamment ceux et celles appartenant à l'OADP. Lors de la création de l'organisation de l'action démocratique et populaire (OADP), Nazha figurait parmi les fondateurs. Elle a par ailleurs pris part aux travaux préparatoires et était parmi les responsables au niveau de la section de Kenitra. Elle a également été parmi les membres du bureau national du secteur des femmes affilié à cette organisation, créé en 1984. Lors de la scission survenue en 1996, elle a été parmi les cadres qui ont créé le Parti socialiste démocratique (PSD). Elle a pris part aux réunions préparatoires qui ont précédé la sortie du journal 8 mars. Elle a fait par la suite partie de la rédaction et a assuré pendant toute la durée de l'existence de cette publication la coordination de l'équipe chargée de la rubrique juridique. Il va sans dire que la dimension juridique revêtait une importance cruciale pour un groupe qui mettait l'accent sur les discriminations à l'égard des femmes justifiées par la loi. Elle a été membre fondateur de l'Union d'Action féminine et membre de son bureau exécutif depuis la création de cette structure en 1987. Nazha s'est impliquée fortement dans l'encadrement des conférences, séminaires et tables rondes portant sur le code du statut personnel (CSP). Elle a été très présente et a sillonné le Maroc pendant la campagne pour la collecte d'un million de signatures pour la réforme du

² - Elles étaient sept femmes parmi 80 hommes en détention préventive pendant la période allant de 1977 à 1981 à savoir : Latifa Jbardi, widad El Bouab, Fatna El Bouih, Maria Ezzaouini, khadija El Boukhari, Bouda Ankia Leila.

CSP, initiative lancée par l'UAF en mars 1992. Lorsque le Roi Hassan II a pris la décision de répondre aux « revendications des femmes », selon ses propres termes, il leur a demandé de se présenter devant lui. Nazha était parmi les militantes reçues à cette occasion. Elle rappelle qu'elle a eu le sentiment que le Roi répondait dans son discours prononcé à cette occasion, à un de ses articles publiés dans le journal 8 mars. Nazha exerce son métier d'avocate au barreau de Kenitra. Elle a par ailleurs été coordinatrice des tribunaux arabes pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Elle a été également présidente de l'UAF pendant la période de 2002 à 2005 et coordinatrice nationale du réseau « Femmes pour Femmes ». Parlementaire de 2007 à 2011 sous les couleurs de l'Union socialiste des Forces populaires (USFP) qu'elle a rejoint en 2005, Nazha a toujours su allier le combat pour les droits des femmes au combat démocratique. Elle est mère de deux enfants.

Malika Al Fassi¹

Grande figure du mouvement nationaliste, militante pour la promotion des droits de la femme au Maroc, Malika al Fassi est née le 19 juin 1919 dans une famille bourgeoise bien enracinée à Fès. Elle a grandi dans un milieu imprégné de l'intérêt pour la culture, la politique et le nationalisme. Fille du cadi El Mehdi Al Fassi, un nationaliste éclairé, qui a fait de l'enseignement son cheval de bataille pour défendre l'identité nationale, il a tenu à ce que sa fille unique reçoive la même éducation que ses frères. Malika a commencé ses études dans une école coranique pour filles « Dar fkiha » pendant une courte période. Les cours étaient assurés au domicile familial car rien à cette époque n'était prévu pour la scolarisation des filles. Pour assurer sa formation, son père lui faisait venir des professeurs de l'université de la Quaraouiyne dans différentes disciplines et tenait à ce qu'elle ait un esprit ouvert. C'est ainsi qu'elle a suivi également des cours de français, de sport et de musique et jouait du luth. Elle a par la suite fondé avec Mohamed Touimi Benjelloun l'association des « Amateurs de la musique andalouse ».

En 1935 elle a épousé son cousin Mohamed Al Fassi, un des nationalistes signataires du manifeste de l'indépendance. Malika est mère de six enfants et ses engagements politiques et sociaux ne lui ont pas fait oublier ses responsabilités de mère. Elle a accompagné ses enfants (filles et garçons) dans leurs études jusqu'à ce qu'ils arrivent à décrocher des diplômes universitaires.

Malika a rejoint le mouvement nationaliste dès son jeune âge. Depuis 1937, elle a assisté et participé à toutes les réunions du parti national qui se tenaient à la maison familiale. Elle est l'unique femme signataire du manifeste de l'indépendance du 11 janvier 1944. Elle assurait la liaison entre les nationalistes et le sultan Mohamed V. Elle a joué un rôle important dans la sensibilisation et la mobilisation des femmes pour la cause de l'indépendance du pays. Cependant, avant l'indépendance du Maroc, elle n'a été dans aucune instance du parti. Ce n'est qu'après 1956 qu'elle a été élue au conseil national puis à la commission administrative du parti de l'Istiqlal.

Parallèlement à sa lutte pour l'indépendance, elle a contribué à la lutte contre l'analphabétisme et à la promotion des droits de la femme, notamment le droit à l'éducation et à l'enseignement. Malika est la

¹ - Notice réalisée par Assia Benadada

pionnière des plumes féminines journalistiques au Maroc. Elle a publié plusieurs articles dans divers journaux pour défendre la cause féminine. Ses articles portaient sur l'éducation, la scolarisation des filles et l'hygiène. Elle a même abordé des sujets tabous comme le mariage précoce qu'elle a dénoncé dans son article en arabe intitulé « une tragédie parmi d'autres ». Elle a commencé à publier ses articles sous le pseudonyme de « *al fatate* »² puis après son mariage du nom de « *bahitate al hadira* »³. Elle a écrit des petites pièces de théâtre qui ont été interprétées lors des fêtes nationales pour dénoncer les injustices faites aux femmes. L'important pour elle, c'est que l'on comprenne que l'avenir du pays dépend aussi de la femme.

Elle a œuvré pour l'ouverture de l'école aux filles ainsi que la nécessité de poursuivre leurs études au-delà du primaire. Elle trouvait anormal et injuste que l'Université Al-quaraouiyine fondée par une femme soit fermée aux femmes. C'est pour cela qu'elle a participé en 1947 avec l'accord du sultan Mohamed Ben Youssef et l'appui de son mari qui y était doyen à l'époque, à l'ouverture d'une section pour les filles. Cette dernière comportait le niveau secondaire et universitaire.

En 1955, Malika a passé son permis de conduire qui lui a donné la possibilité, après l'indépendance, de sillonner le Maroc afin de promouvoir l'éducation et de lutter contre l'analphabétisme, en saisissant l'aide de son mari qui était ministre de l'enseignement. Elle dispensait elle-même des cours d'alphabétisation.

Après l'indépendance, elle a participé à la fondation de la Ligue marocaine de Lutte contre l'Analphabétisme. Son combat pour cette cause lui a valu une médaille de l'UNESCO. Malika s'est engagée également pour renforcer la présence de la femme sur la scène politique. Elle a présenté au Sultan une motion, que ce dernier a adoptée en faveur du droit de vote et d'éligibilité des femmes.

Malika a été à l'origine de la création d'un grand nombre d'associations caritatives dont la plus connue est l'association « *Al Mouassat* » créée à Rabat en 1956 et qu'elle a présidée jusqu'en 1960. Cette association s'occupait des démunis, des sinistrés, des malades nécessiteux ainsi que de l'alphabétisation. Elle abritait un orphelinat qui hébergeait 120 filles. En tant que présidente de cette association, elle avait soulevé la question de la répudiation qui était selon elle un problème épineux. Elle considère la

² - La jeune fille

³ - Chercheuse de la cité

réforme de la Moudawana de 1993 comme un pas important franchi vers la libération de la femme. Selon Malika, la femme instruite a prouvé ses capacités face aux choix politiques économiques et sociaux, c'est pourquoi elle a le droit de réclamer sa participation aux grandes décisions qui concernent son pays en occupant des postes plus importants.

Malika Al Fassi est décédée le 12 mai 2007 après avoir milité contre l'occupant à côté d'autres nationalistes, mais le rôle qu'elle a joué pour l'émancipation de la femme marocaine permet de conclure qu'elle était pionnière dans le combat pour la libération de la femme. Après l'indépendance, elle aurait pu occuper un poste politique important. Elle use d'un adage arabe pour expliquer cette exclusion à savoir : « *après la délivrance apparaît l'avarice* ». Malika était membre de l'association maroco-russe créée vers les années soixante dix, elle a été décorée par le gouvernement russe pour sa contribution au renforcement des relations entre les deux pays. Elle a été également décorée par le roi Mohamed VI en 2005 du « Wissam al Arch » de l'ordre de Grand Officier.

Khadija Amiti¹

Née en 1955 à Salé, Khadija est mère de deux enfants. Elle est entrée au féminisme par le biais de sa formation en sociologie et la recherche qui a constitué l'élément important de son parcours de militante. A la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat où elle accède en tant qu'étudiante en sociologie au début des années 70, elle dit avoir eu la chance de bénéficier des cours de deux sociologues éminents, à savoir le professeur Mohamed Guessous et Fatima Mernissi. Ce sont des professeurs qui l'ont marquée et qui lui ont permis de renforcer ses convictions et sa foi en des valeurs notamment celles de l'égalité et des libertés individuelles. Elle prépare son mémoire de licence sur les conditions de travail des femmes dans le secteur de l'artisanat. C'était déjà suffisant pour qu'elle prenne conscience des discriminations que subit cette catégorie de femmes. Inégalité de salaires et mauvais traitement sont le lot de ce qui est réservé à des femmes se trouvant dans une situation de grande vulnérabilité.

Engagée dans la préparation d'un doctorat de troisième cycle en anthropologie sociale et culturelle, à l'Université René Descartes à Paris, Khadija poursuivra ses recherches sur la situation et l'état des droits des femmes. Ainsi, elle a préparé son mémoire de DEA sur « Famille et changement social au Maroc, étude bibliographique » et « Les voyantes, étude socioculturelle d'une catégorie de femmes néo-citadines » pour sa thèse de 3ème cycle.

En 1983, elle est recrutée en tant que professeure universitaire à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines à l'Université Moulay Ismaël à Meknès. C'était l'époque où l'enseignement de la philosophie et de la sociologie était interdit. Pour ne pas s'éloigner de sa formation de base, elle a assuré des cours menant d'une manière indirecte aux questionnements liés à la sociologie. C'est à la même époque que Khadija va rejoindre l'équipe de la rédaction du mensuel 8 mars dont le premier numéro a vu le jour en novembre 1983. Elle rappelle que cette expérience était sa première école du militantisme féministe. C'était un tournant dans sa vie qui lui a permis de passer d'une action plutôt spontanée et théorique à une phase plus organisée et mieux ciblée. Dans l'équipe de la rédaction, Khadija était un des membres actifs et très productifs. Le nombre d'articles en témoignent. Elle a réalisé des enquêtes, rédigé des articles et a même assuré parfois le travail de

¹ - Notice réalisée par Damia Benkhouya

lecture, de correction et de diffusion, assure son amie la défunte Zhor Alaoui². 8 mars n'était pas un journal ordinaire, il était plutôt un espace d'expression féministe, ce qui explique que Khadija s'y est engagée corps et âme. Devant, pour des raisons familiales, rentrer à Rabat, elle a pu avoir un poste de professeure à la faculté des Lettres et des Sciences Humaines à l'Université Ibn Tofaïl à Kenitra. Elle assurait des cours dans le département des études islamiques et devait faire face à une résistance de la part de certains collègues qui ne voyaient pas d'un bon œil sa démarche et sa détermination à donner des cours qui véhiculaient les valeurs universelles des droits humains. Khadija rappelle avec satisfaction le rôle qu'elle a dû jouer pour fonder le département de sociologie à la même faculté. En revanche, elle a assuré l'encadrement de la première promotion de sociologie à Kenitra en 2003-2004. Avec ses collègues, elle a été derrière la mise en place d'une cellule de recherche portant sur « femme et famille » qui a organisé plusieurs conférences, séminaires et tables rondes. C'était un groupe très dynamique et très présent pendant toute la durée du plaidoyer pour la réforme du CSP.

En 1987, Khadija a été parmi les fondatrices de l'Union d'Action féministe, structure qui a permis le passage à des actions de terrain du groupe qui a fondé le journal 8 mars. Elle rappelle qu'il était très important de disposer d'une structure fondée sur le référentiel des droits humains. La montée du conservatisme et de l'extrémisme religieux justifiait à ses yeux un combat qui s'inscrit dans l'approche droit. Khadija était membre du conseil national ainsi que du bureau national de l'UAF. A ce titre, elle était très présente lors de la campagne pour la collecte d'un million de signatures pour la réforme du code du statut personnel en 1992 (CSP). Elle quittera par la suite l'association à laquelle elle s'était dédiée. N'ayant été dans aucune structure partisane et jalouse de son indépendance, Khadija n'était pas toujours d'accord avec certaines décisions au sein de la direction de l'UAF qu'elle jugeait un peu sectaire, voire dépendant de la structure partisane qui appuyait l'UAF. Les divergences ont atteint un stade où il était devenu difficile de se maintenir au sein de cette structure. Il y avait également les difficultés connues en 1996 au moment de la scission de l'Organisation d'Action Démocratique et Populaire et qui se sont répercutées sur l'UAF.

Khadija a changé son fusil d'épaulé. Elle a décidé avec le concours de quelques collègues et copines de la faculté des Lettres et des Sciences humaines de Kenitra de créer une nouvelle structure. C'est alors que

² - Décédée en novembre 2013, Zhor Alaoui était membre de la rédaction du mensuel 8 mars et vice présidente de l'UAF. Elle a côtoyé Khadija pendant les années allant de 1985 à 1996.

l'association « Chaml pour la Famille et la femme » a vu le jour en 1998. Sa longue expérience l'a imposée, tout à fait naturellement comme présidente. Elle a également assumé la direction du centre de consultation familiale. Très active à l'Université, elle a été membre du comité de pilotage de la « Chaire UNESCO « Femme et ses Droits ».

Khadija prenait part aux réunions de la coalition « Printemps de l'Egalité » qui assurait le plaidoyer auprès de la commission consultative royale pour la réforme du CSP en 2001. Son apport était important notamment en ce qui concerne l'élaboration de l'argumentaire. Elle partait d'une connaissance très fine rendue possible par ses lectures et sa maîtrise théorique des questions religieuses ainsi que de la réalité sociologique.

Khadija a toujours allié le combat de terrain avec la réflexion et la publication. A son actif plusieurs contributions dans des revues spécialisées, ouvrages collectifs et journaux. Elle fait partie de cette élite féministe qui a mis la recherche au service de la cause qu'elle a toujours défendue, à savoir : la cause de l'égalité hommes femmes. Elle est depuis 2012 membre du Conseil régional des Droits humains (CRDH) de Rabat – Salé – Zemmours – Zaers.

Nadira Barkallil¹

Nadira est née le 1^{er} janvier 1952 à Rabat dans une famille de dix enfants. Sa mère, femme au foyer, analphabète mais ouverte et cultivée. Le père petit fonctionnaire au ministère de l'Agriculture était très sportif. Il a élevé ses filles dans le respect et sans imposer des restrictions sur leur corps. Très jeunes, il leur permettait de faire du sport. En 1955, en l'absence de l'école marocaine, Nadira a été placée depuis la maternelle à l'école française qui n'était pas le monopole de l'élite à l'époque. Bachelière en 1971, elle a eu sa licence et par la suite un doctorat de troisième cycle en économie à l'université de Rabat. Passant son service civil au ministère de l'Agriculture en 1974, elle a été recrutée par la suite en tant que documentaliste à la faculté de Droit de Rabat puis professeure.

L'engagement

Nadira avait montré depuis son jeune âge de l'intérêt pour les questions politiques. Du fait de l'engagement de son mari dans le PPS, elle se sentait proche de ce parti. Elle assure n'avoir jamais été militante du parti même si elle a porté ses couleurs à l'occasion des élections communales de 1983. Toujours politisée mais jamais encartée. Nadira a été parmi les membres fondatrices de l'ADFM. Elle dit avoir été « malheureuse » qu'il n'y ait pas de femmes de tous les bords. N'étant pas encore prêtes, les militantes de l'époque étaient très marquées politiquement. Celles avec lesquelles Nadira était très proche sont les femmes du PPS notamment Amina Lemrini et Rabea Naciri. C'est cela qui explique son engagement avec elles, qui avait commencé quelques années auparavant où elles célébraient la journée internationale de la femme le 8 mars. Nadira rappelle que pour l'organisation des conférences, elles avaient des difficultés à avoir l'autorisation. Après dix années au sein de l'ADFM, elle s'est retirée. C'était davantage pour des raisons de différend personnel qui n'avaient rien à voir avec la vision de la structure. Ceci lui a permis de retrouver d'autres perspectives et d'agir sur d'autres questions. En tant que membre de l'ADFM, Nadira était également parmi les fondatrices du Collectif Maghreb égalité 95 où il n'y avait pas suffisamment d'organisations marocaines. Pour éviter de perdre de l'énergie dans des enjeux de second rang, ces dernières n'ont pas été associées. Elle rappelle que le collectif n'était pas par ailleurs

¹ - Notice réalisée par Latifa El Bouhsini

un mouvement de masse. Il était plus tourné vers la réflexion et la recherche.

Nadira se rappelle avoir constaté que pendant les premières réunions des organisations féministes il y avait beaucoup de méfiance et d'agressivité. Les leaderships étaient très forts d'où les difficultés de convergence au début mais qui se sont estompées progressivement par la suite.

L'ADFM était une très bonne école, selon Nadira qui a été membre du bureau national. La liberté de réflexion et d'action était assurée. Les militantes s'y retrouvaient tous les jours pour s'atteler à toutes les tâches qui les attendaient. A ce titre, elle a assisté à la 4^{ème} conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995 ainsi qu'à celle de Vienne sur les droits de l'Homme.

Les relations entre les membres étaient très amicales et Amina Lemrini jouait un rôle fédérateur important. « *Nous avons eu la chance de ne pas avoir eu de problèmes majeurs de leadership* ». Sur le mandat d'Amina Lemrini qui a duré longtemps, Nadira affirme que c'étaient les membres qui la convainquaient de ne pas quitter la présidence de l'ADFM.

« *Oui, je suis féministe...et c'est dans le cadre du mouvement que j'ai pris conscience des discriminations que les femmes subissent* ». Féministe, Nadira l'est restée même lorsqu'elle a quitté l'ADFM et a rejoint l'association Alternatives en 1996. Cette dernière s'est rangée du côté de la cause des femmes et au moment du PANIFD, elle a pris clairement position pour le soutien à la réforme. Elle organisait une multitude de conférences sur la question. Les hommes d'Alternatives étaient des convaincus de l'égalité. Il leur arrivait souvent de s'exprimer sur la question dans les médias et de la défendre, comme était le cas de Abdelali Benamour.

Nadira était également fondatrice du quotidien « *Alahdath almaghribia* », actionnaire (participante au capital) et chroniqueuse politique pendant 3ans.

Les enjeux du combat féministe

« *Le code de la famille était le premier combat de l'ADFM et sa mobilisation était très liée à la réforme du CSP* ». Par rapport à la campagne pour la collecte d'un million de signatures, initiée par l'UAF en 1992, l'ADFM y est restée en dehors pour cause de rivalité et de problème de leadership. Nadira a signé la pétition et il lui arrivait d'assister aux activités de l'UAF.

En 1999, Nadira avait rejoint le réseau d'appui au PANIFD qu'elle juge comme étant une belle expérience. Elle y représentait Alternatives. Bien

qu'elle se soit intéressée à d'autres questions d'ordre général, elle apportait son regard féministe et sa pierre à l'édifice. En tant que chroniqueuse, Nadira a publié un texte en réponse à un document étalant la réaction des Oulémas par rapport au PANIFD. Le document circulait encore dans des cercles restreints, d'où l'importance de la chronique qu'elle avait signée.

Nadira a succédé à Amina Lemrini dans la responsabilité de coordinatrice du réseau d'appui au PANIFD créé en juillet 1999. Le mandat était tournant et il durait 6 mois. C'était au moment de la préparation de la marche mondiale des femmes de 2000. Un moment fort que Nadira garde de son combat féministe. Elle n'a pas rejoint le Printemps de l'égalité constitué principalement du noyau dur des organisations féministes.

La réforme du CSP est une réussite en soi mais c'est « *un échec parce qu'elle n'a pas eu lieu du fait de la mobilisation de la classe politique qui était en dessous de tout, puisqu'il a fallu attendre l'arbitrage royal...c'est dommage* ». Le recul des partis politiques a imposé de fait l'arbitrage royal assure Nadira. « *Le Roi a joué un rôle formidable, de moderniste et de démocrate. Il a été courageux* », selon elle.

Aïcha Belarbi¹

Militante politique, intellectuelle, activiste dans la défense des droits des femmes, Aïcha Belarbi est née à Salé en 1946. Elle a vécu dans une famille nationaliste et politiquement engagée. L'influence de sa mère était très importante puisqu'elle était impliquée dans le mouvement nationaliste. Après la scission au sein du parti de l'Istiqlal en 1958, toute la famille s'est orientée vers l'UNFP. Aïcha est mariée à un militant de l'USFP et mère de trois enfants. Elle a fait ses études primaires dans sa ville natale et ses études secondaires à Rabat. Après le baccalauréat en 1965, elle a entamé des études en sociologie à l'Institut de sociologie de Rabat. Elle a obtenu le DES en 1977 et le doctorat d'Etat en 1987 à l'université de la Sorbonne à Paris. Elle a été professeure chercheuse de 1976 à 1998 à la Faculté des Sciences de l'Education à Rabat. Dans le cadre du gouvernement d'alternance, Aïcha a été nommée Secrétaire d'Etat chargée de la Coopération auprès du ministère des Affaires Etrangères (1998-2000) et ambassadrice du Maroc auprès de l'Union Européenne (2000-2004) puis Commissaire internationale au sein de la commission mondiale pour les migrations internationales (2004 - 2006).

Parallèlement à sa formation académique, sa personnalité s'est forgée au sein de l'Union nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) et plus particulièrement au sein de l'UNFP/USFP dont elle est membre depuis 1965. Elle a été l'une des quatre femmes élues à la commission administrative de ce parti en 1978 et fut également membre de son bureau politique en 2001. Depuis son jeune âge, Aïcha était engagée sur le plan national et international dans la lutte pour les droits des femmes. Ayant été parmi les premières militantes de l'USFP qui se sont intéressées à la cause des droits des femmes, elle considère que son parti était un espace favorable à la socialisation politique, au débat et à la revendication des droits fondamentaux des femmes marocaines. Elle a très tôt représenté son parti dans les manifestations et congrès aussi bien à l'échelle nationale, régionale qu'internationale. En 1972, elle a représenté son parti à la conférence afro-asiatique des femmes à Oulam Bator (Mongolie). En 1974, elle a été désignée en tant que membre du comité préparatoire de l'année mondiale de la femme (1975). En Octobre de la même année, elle a présidé la délégation marocaine qui a participé à la conférence mondiale sur la femme à Berlin-Est. Depuis les années quatre vingt, elle était déléguée du parti au sein de

¹ - Notice réalisée par Assia Benadada

différents comités de l'Internationale socialiste dont l'Internationale socialiste des Femmes. Lors du congrès extraordinaire de l'USFP en janvier 1975, Aïcha a présenté, pour la première fois, au nom de la commission féminine, un rapport spécial sur la question de la femme. Les principales recommandations de ce rapport étaient très avant-gardistes puisqu'elles ont touché à une question considérée à l'époque comme relevant du sacré à savoir, la réforme du code du statut personnel (CSP). Suite à ce congrès, le secteur des femmes a été créé au sein du parti où lequell Aïcha figurait en bonne place. Sa contribution au combat pour les droits des femmes s'est faite également à travers ses travaux de recherche. Elle a publié plusieurs ouvrages, à titre d'exemple : « le salaire de madame », « Situation de la petite fille marocaine », « Egalité parité histoire inachevée ». Elle a également publié plusieurs articles sur ces questions dans différentes revues nationales et internationales. L'organe de presse de son parti était son espace d'expression. Elle a par ailleurs dirigé pendant longtemps la collection « Approches » qui a contribué à la publication d'une dizaine d'ouvrages relatifs à la question des rapports hommes femmes. Ses contributions contribuent à mieux cerner les contours de la situation des femmes au Maroc et leur réalité sociologique. Aïcha est active dans plusieurs organismes des droits Humains aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale : membre fondateur de l'OMDH, elle était vice-présidente de l'association des femmes de la région de la méditerranée, et membre fondateur du réseau des femmes arabes « Forum Aïcha ». Elle a fait partie aussi du réseau maghrébin femmes 2002. Elle est actuellement² experte auprès des Nations unies sur les questions relatives à l'éducation, le genre et l'émigration.

En 1992, elle a participé à l'élaboration du mémorandum présenté par l'USFP à la commission consultative royale constituée par le roi Hassan II pour la révision du CSP. Elle était parmi la délégation reçue à cet effet par le roi Hassan II. Selon cette militante, les modifications apportées aux six articles révisés de la Moudawana en 1993 s'avèrent insuffisantes, cependant ils ont permis une rupture avec la sacralité qui entoure ce code. Les entraves qui ont été rencontrées par le plan d'intégration de la femme au développement en 1999 n'ont fait, selon elle, que renforcer les revendications des femmes et donner une grande impulsion à des réformes fondamentales en leur faveur. La réforme de 2004 a permis au Maroc de passer d'un système des plus rétrogrades de la région à un système juridique progressiste fondé sur l'Ijtihad. Un code compatible à la fois avec l'identité

² - L'entretien a été mené au cours du 1^{er} semestre 2014.

musulmane et les engagements internationaux du Maroc. Un code qui a revalorisé le statut de la femme au sein de la famille et de la société.

Aicha a fait de l'égalité hommes femmes et de la construction d'une société démocratique une de ses priorités. Cependant, elle estime qu'une politique d'égalité entre les sexes ne pourrait être réalisée que si elle s'appuie sur les valeurs fondatrices de la société et si elle est soutenue et portée par des institutions politiques. Une révolution culturelle et sociale profonde est indispensable pour une reconnaissance de l'égalité dans la différence.

Naïma Benwakrim¹

Née en 1961 à Casablanca, Naima Benwakrim a été élevée dans une famille dont le père était selon ses propres termes moderne, averti et ouvert. Il tenait à l'éducation de ses filles qu'il considérait comme moyen indispensable leur permettant une certaine autonomie. L'environnement familial était propice pour que Naïma fasse librement ses choix aussi bien dans sa vie privée que pour ses études et sa carrière professionnelle. Elle a été dans une école mixte depuis le début de sa scolarité. Après un DEUG à la Faculté des Sciences à Rabat, elle a pu décrocher quelques années après, un master à Brandeis University Waltham (Etats unis d'Amérique) en développement international durable.

Naima a un parcours professionnel riche et diversifié. En 1984, elle a commencé sa carrière en tant que professeur de sciences naturelles avant de devenir conseillère en orientation de l'éducation au ministère de l'Education nationale entre 1996 et 1998. Elle a par la suite intégré un certain nombre d'institutions chargées des droits de l'Homme : d'abord en tant que conseillère technique en matière des droits des femmes et de la société civile au cabinet du ministre chargé des Droits de l'Homme (1998), puis au cabinet de la ministre chargée de la Condition de la Femme, de la Protection de la Famille, et de l'Intégration des Handicapés (2000). En 2004, elle assurera la responsabilité administrative au sein de l'unité "auditions publiques" ainsi que l'unité "rapport final" à l'Instance Equité et Réconciliation (IER).

A l'âge de 15 ans, comme bon nombre de jeunes de sa génération, Naïma s'est engagée dans l'action associative. Ceci lui a permis d'acquérir une expérience très intéressante.

Sa sensibilité féministe a pris racine au lycée quand elle découvre les écrits de Naoual Saadaoui et de Simone De Beauvoir. Mais son engagement politique en faveur des femmes a commencé à l'Université en tant que militante à l'UNEM. C'est dans ce cadre qu'elle va entrer en contact avec les militantes qui vont devenir par la suite des leaders dans le mouvement de défense des droits des femmes. A l'époque, elle était affiliée à l'une des composantes de l'extrême gauche « les basistes » mais elle n'a jamais intégré une structure partisane.

¹ - Notice réalisée par Assia Benadada

Dans son parcours militant, elle a été membre active dans plusieurs organisations des droits de l'Homme. Très jeune, elle était membre de l'AMDH avant de rejoindre les rangs de l'OMDH après sa création en 1988 et d'être élue dans son bureau national. Elle devient par la suite membre de l'instance centrale de prévention de la corruption, de la commission genre relevant du CCDH, du conseil d'administration Arab Human Rights Fund. En 1996, elle a participé à la création de l'Espace Associatif pour le développement démocratique, qu'elle a présidé entre 2006 et 2008.

Naïma figure parmi les pionnières du mouvement féministe dans lequel elle a mené une expérience qui a duré 30 ans et était présente dans les différents moments qui ont jalonné son histoire. Parallèlement au combat féministe et celui des droits de l'Homme, elle a pu mener une expérience professionnelle dans le même domaine. Tout au long de ce parcours, elle a pu contribuer d'une manière active et dans des positions de leadership à l'évolution des droits humains des femmes.

En 1983, elle était membre de la commission des droits des femmes au sein de l'AMDH qui a constitué un espace d'échange et de débat. Cette expérience a encouragé Naïma et ses camarades à créer des clubs d'alphabétisation au profit des femmes et par la suite l'Association marocaine des Droits des Femmes (AMDF). Ayant été parmi les fondatrices de cette association, Naïma a même été présidente de 1992 à 1994. Après son départ, elle intègre une autre association féministe « Jossour » de 1995 à 2000. Elle a contribué à la création de deux réseaux à deux moments importants dans l'histoire du mouvement des droits humains des femmes : le conseil national de coordination pour appuyer la campagne d'un million de signatures pour la réforme de la Moudawana initiée en 1992 par l'UAF, et le réseau de soutien pour le PANIFD créé en juillet 1999.

Dans son parcours professionnel, elle a contribué en tant que conseillère technique en matière des droits des femmes au cabinet du ministre chargé des droits de l'Homme, à l'élaboration des plans d'action du ministère en matière des droits des femmes, à l'élaboration d'un plan d'action sur l'harmonisation des dispositions de la loi marocaine avec les conventions internationales relatives aux droits des femmes. Elle a participé à la formulation d'un projet du ministère relatif à la mise en place d'un réseau de centres de soutien psychologique et juridique aux femmes victimes de violence. Elle a également fait le suivi des partenariats entre le ministère et les organisations aussi bien nationales qu'internationales sur les projets relatifs à l'égalité entre les sexes. Naïma a contribué à l'élaboration des actions de mise en œuvre du PANIFD au moment où elle était conseillère de

Nezha Chekrouni, ministre chargée de la Femme de la Famille et des Personnes handicapées.

Naïma estime que le mouvement féministe a réussi son plaidoyer grâce à son pragmatisme, sa persévérance et son professionnalisme. Conscient des enjeux et des rapports de force, le mouvement a évité de poser les questions épineuses comme l'héritage, ce qui prouve son réalisme. Bien que la réforme de 1993 du CSP soit limitée, elle a permis de désacraliser le texte. Quant à la réforme de 2004, elle a selon Naïma, constitué une vraie révolution. C'était le moment le plus fort de sa vie, un signal fort de la volonté à reconnaître les droits des femmes. Elle relève néanmoins certains points faibles dans le parcours du mouvement féministe notamment celui de la relève (Bien qu'il ne dépende pas exclusivement de la volonté du mouvement, Il y a un véritable effort à mener en interne pour le surmonter) et de la capacité de monitoring des politiques publiques. L'autre défi est celui du risque de l'instrumentalisation par les politiques : Etat, gouvernement ou partis politiques. Si le mouvement a réussi à s'imposer sur la scène politique et placer l'intérêt pour la reconnaissance des droits des femmes au cœur de l'agenda politique gouvernemental, le défi posé aujourd'hui est de préserver son autonomie contre toute instrumentalisation possible.

Le féminisme selon Naïma est d'abord une prise de conscience et un engagement pour l'instauration de l'égalité hommes femmes et pour l'élimination des injustices et des discriminations subies par les femmes. Il est également une manière d'être et un choix de vie.

Leila Chafii¹

Leila est née en 1960. De formation sociologue, elle travaille en tant que journaliste à l'Agence Maghreb Arabe Presse (MAP) depuis la fin des années 80. Elle a passé les 5 premières années de son enfance en compagnie de sa grand-mère maternelle qui vivait dans les Zaërs, campagne située à quelques kilomètres de la capitale. Elle se rappelle que le retour à Rabat parmi ses parents était déchirant. Elle devait quitter sa terre d'adoption pour aller à l'école. Elle a dû subir la fermeté des parents qui tentaient de l'amener à une éducation citadine. Le père voyait d'un mauvais œil sa fille qui avait appris de « mauvaises habitudes » rurales. Elle devait faire énormément d'efforts pour être aux normes d'une éducation qu'elle n'arrivait pas à adopter. Aux yeux du père, rien ne lui faisait pardonner « sa mauvaise éducation » même les bons résultats de l'école. Sa décision par la suite de suivre la filière littéraire n'avait pas été appréciée par le père qui préférait la filière scientifique, plus valorisée.

Elève brillante, Leila cherchait à assouvir sa curiosité et sa quête du savoir. Elle lisait énormément, ce qui l'a aidée à faire ses choix politiques. Cependant, elle se refusait à une quelconque appartenance partisane malgré les tentatives de recrutement de la part de l'un de ses enseignants à l'époque. A l'université, Leila a rejoint au début des années 80 une des composantes de l'extrême gauche « les basistes » et y est devenue très active. Avec ses copines et camarades, elles organisaient des séances de débat autour de la cause des femmes, comme on aimait l'appeler à l'époque. La discussion tournait particulièrement autour des écrits portant sur la question de l'égalité hommes femmes et les expériences des femmes révolutionnaires à l'échelle mondiale. Ce n'était pas sans déplaire aux hommes parmi les camarades qui considéraient que la priorité devrait être donnée au combat révolutionnaire et que la cause des femmes pouvait attendre puisqu'elle sera réglée automatiquement après. La critique était farouche voire agressive mais c'était sans compter sur la détermination de ce groupe de jeunes militantes. Leila rappelle qu'elle s'est retirée de ce groupe et a rejoint par la suite les rangs de l'Association marocaine des Droits Humains (AMDH). Convaincue de la spécificité de la cause des femmes, elle a initié avec les camarades de cette organisation la mise en place d'une commission femmes.

¹ - Notice réalisée par Damia Benkhouya

Un peu plus tard, Leila avait contribué en compagnie de ses camarades, à la création d'un club nommé « Alamal »² qui tenait ses réunions au sein de la maison des jeunes au quartier de l'océan à Rabat. C'est avec beaucoup de nostalgie que Leila évoque le souvenir de ce club qui œuvrait pour l'alphabétisation des femmes mais également à la sensibilisation sur les droits. Le nombre de femmes bénéficiaires a évolué d'une manière exponentielle allant de 30 au moment de la mise en place à 350 femmes au bout de 3 années d'existence.

Tout en menant l'action au sein du club, Leila publiait des articles dans le mensuel féministe qui a vu le jour au même moment, à savoir 8 mars en novembre 1983. Ce journal servait de support pour sensibiliser et rehausser le niveau de conscience des bénéficiaires des activités du club. A peine alphabétisées, les bénéficiaires lisaient des textes littéraires et commençaient à en produire. La lecture du journal « 8 mars » revêtait une importance dans la prise de conscience féministe pour ces femmes qui commençaient à exprimer déjà à l'époque leur volonté de manifester pour la réforme du CSP.

Les animatrices du club ont été sommées d'arrêter leurs activités. Elles ont été souvent inquiétées par les autorités qui ne voyaient pas d'un bon œil le succès et la sympathie qu'il attirait. Acculées, elles ont été dans l'obligation de mettre fin à une expérience qui restera gravée dans leurs mémoires de jeunes militantes. Leila se lancera par la suite dans le combat des familles des détenus politiques. Ayant elle-même été concernée comme compagne de Abdelkader Chaoui³, elle se joindra à ce mouvement composé essentiellement de femmes : mères, épouses, sœurs et compagnes et mettra en avant la spécificité de ce combat. Elle considère que le soutien aux détenus politiques passe par l'appui à leurs familles dont les femmes (mères) se trouvaient confrontées à une situation où elles se sentaient étrangères. Elles devaient sortir de cet espace où elles étaient confinées jusque là et faire face à l'esprit patriarcal régnant aussi bien dans le milieu des policiers que des espaces qu'elles devaient désormais fréquenter. Espaces inhabituels pour ces femmes à savoir, la rue, les commissariats, l'administration, le tribunal et les couloirs des prisons. Espaces où elles ont dû subir une violence particulière.

En 1992, Leila a été parmi le groupe de militantes qui ont créé l'Association Marocaine des Droits des Femmes (AMDF). Sa présence au sein de cette structure n'a pas duré longtemps. Il semble que les divergences et les

² - Espoir

³ - Détenu politique à l'âge de 24 ans, il faisait partie du groupe des détenus de la prison centrale de Kenitra où il a passé 15ans (de 1974 à 1990).

désaccords ont eu raison de celle qui s'était déjà lancée dans l'aventure de l'écriture. Elle n'avait jamais cessé de publier dans la presse écrite. Malgré son retrait de la structure, elle était présente aux différents moments du plaidoyer pour la réforme du CSP. Les différentes publications de Leila portent sur la question des rapports hommes femmes et de l'égalité entre les sexes. C'est son centre d'intérêt par excellence. De par son activité culturelle et son dynamisme, elle a été élue en 2006 membre du bureau de la section de Rabat de l'Union des Ecrivains du Maroc (UEM) et en 2012 membre du bureau national.

Leila restera parmi les pionnières de cette génération de féministes qui ont posé la question des droits des femmes à un moment où les limitations aux libertés publiques étaient la règle.

Najat Chentouf¹

Najat Chentouf, avocate et militante associative, est née à Tanger le 27 avril 1962 dans une famille de militants. Elle est célibataire.

Son père El Arbi Ben Taieb a interrompu ses études à l'Université Quaraouiyine pour intégrer le mouvement nationaliste. Sa mère Zahra Abdelkader, femme émancipée, avait encouragé ses filles aux études et à l'apprentissage de la musique.

Najat avait fait ses études primaires à l'école «Jamaa El Kabîr» entre 1969 et 1974 et les études secondaires au lycée Moulay Rachid de Tanger. Elle a eu son baccalauréat en 1982. Elle a fait des études en droit à l'Université Sidi Mohamed Ben Abdallah à Fès de 1982 à 1986 et a obtenu sa licence en Droit Privé. Elle revient vivre à Tanger et intègre le barreau en 1987.

Najat a grandi dans un milieu imprégné par les idées de gauche qu'elle adopta à son tour depuis qu'elle était encore très jeune. En effet, elle devient membre de « l'Association marocaine pour L'Education de la Jeunesse » (AMEJ) à l'âge de 13 ans, structure créée par l'Union nationale des Forces populaires (UNFP) dont le fondateur est Mehdi Ben Barka. Elle devient aussi membre de l'Union socialiste des Forces populaires (USFP) en 1975, puis elle quitte ce parti pour l'Avant Garde démocratique et socialiste (PADS), parti créé suite à une scission ayant eu lieu en 1983 qui se voulait plus radicale et qui a attiré la jeune qu'était Najat à l'époque. Elle y restera en étant très active et ne le quittera que vers la fin des années 2000.

Dès 1979, et avant d'atteindre la majorité, Najat intègre la commission régionale de l'AMDH, section de Tanger. Elle était membre actif dans la commission chargée des droits des femmes. Très tôt, Najat estime que le renforcement de l'arsenal juridique doit être placé parmi les priorités pour lutter contre les différentes formes de discrimination et de violence physique ou morale à l'égard des femmes. Najat a rejoint très tôt les groupements créés autour du journal 8 mars. C'était en 1985 à l'époque où elle était encore étudiante. Engagée et impliquée fortement dans le plaidoyer pour la réforme du code du statut personnel (CSP), son combat ne s'arrêtera pas. Membre du conseil de coordination pour la réforme du CSP mis en place en 1992 suite au lancement de la campagne pour la collecte d'un million de signatures, elle a été très active et ne ménageait aucun effort. Ayant une

¹ - Notice réalisée par Bidaouiya Belkamel

connaissance très fine des subtilités de la loi, elle considère que le combat ne devra pas s'arrêter après la réforme du CSP. Il s'agit pour elle de la nécessité « *de mettre en place une loi-cadre incriminant la violence fondée sur le genre et procéder à la réforme des dispositions de la procédure pénale y afférente* » (*Déclaration lors de la 10ème campagne nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes organisée sous le signe "Arrêter la souffrance des femmes, Halte à la violence" en 2010. (MAP).*

En 1999, farouche défenseuse de la femme, elle fonde et occupe le poste de secrétaire générale de l'Association «*Amna pour la Protection des Femmes victimes de Violences conjugales*» qui est un centre d'écoute et d'orientation juridique. L'association accueille les femmes victimes de violence conjugale, de viol, d'inceste.

En tant que présidente de l'association « Amna », elle organise et participe à des ateliers de sensibilisation à la cause des droits humains des femmes tout comme elle œuvre pour la protection de la famille et de l'Enfance. Et elle réalise plusieurs activités, notamment :

- 6^{ème} Tribunal des femmes organisé par l'Union de l'Action féminine et l'association Annajda sous le thème « Une loi équitable pour une famille équilibrée » (Rabat, le 2 mai 2001) ;
- Rencontre organisée à Tanger en collaboration avec l'Espace associatif Détroit-Tanger les 2 et 3 juin 2001 sous le thème : « Relation marocaine-canadienne : perspective de renforcer les associations marocaines de la région Nord »
- Atelier Régional sur « la politique familiale » organisé par la Wilaya de Tanger-Tétouan le 26 septembre 2001.
- Atelier en collaboration avec le ministère chargé de la Condition de la Femme, de la Protection de la Famille et de l'Enfance et de l'Intégration des Handicapés et des institutions internationales telles que le PNUD pour « la validation du projet de stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes » (9-10 novembre 2001 et 6-7 mars 2002).
- Colloque organisé à Bruxelles par le Conseil des Femmes francophones sous le thème de « Regroupement familial...à quel prix pour les femmes » (14 mars 2002).
- Activités organisées par « l'Imed » qui se déroulent à Tanger, du 1^{er} au 7 juillet 2002 et à Rome, Italie du 25 au 27 octobre 2002.

- Caravane du Nord sur « la Parité et l’Egalité », organisée par la coordination régionale pour la promotion des droits des femmes de la région Tanger-Tétouan (08-09/ 03/2003).

Najat adhère à d’autres formes d’action visant à améliorer la mise en application du code de la famille. Elle ne ménage aucun effort pour expliquer le contenu du nouveau code. Elle met en exergue les limites du code : « *Malgré la réforme, une femme qui s'est enfuie de chez elle perd sa pension alimentaire si elle refuse d'obéir au juge qui lui demande de rentrer au foyer conjugal* ». Elle ajoute que « *Le mari reste tuteur de ses enfants en cas de divorce. En cas d'héritage, l'homme prend la moitié, la femme le quart. La polygamie n'a pas disparu* ».

Zakya Daoud¹

Zakya Daoud, née Jacqueline David, est une journaliste et militante de gauche qui était engagée à l'UMT, particulièrement à l'Union progressive des Femmes marocaines (UPFM). Elle est née en 1937 à Bernay² (France) où elle a fait ses études primaires et secondaires. Après le bac, en 1956, elle rejoint l'école de journalisme à Paris, où elle rencontre Mohamed Loghlam, qui deviendra deux années après, son époux et le père de ses deux enfants. Après le retour définitif au Maroc, son mari de père algérien et de mère marocaine ainsi que le premier fils ont demandé la naturalisation. Ce qui lui a facilité l'accès à elle aussi puisque les autorités ont décidé de lui accorder la nationalité marocaine sans être obligée d'attendre la durée de deux années comme le stipule la loi. C'est à partir de ce moment, assure Zakya qu'elle se prend d'amour pour ce pays devenu le sien, s'implique dans sa vie politique et sociale et devient une observatrice et une critique sans complaisance. Elle a commencé sa carrière professionnelle en 1958 à la radio marocaine à Rabat. En 1961, elle a quitté cette ville pour Casablanca. De sensibilité de gauche, elle a rejoint « l'Avant-garde », journal de l'UMT dirigé par Mahjoub Ben Seddik, support qui lui permettait de publier des articles sur la classe ouvrière et sur la condition des femmes ouvrières plus particulièrement. Pendant trois ans, l'UMT «*était son univers, sa famille au prix de sa vraie famille*» mais elle a toujours veillé à être une journaliste indépendante, ce qui contrastait avec l'ambiance stalinienne qui y régnait. En 1964, elle décide de quitter cette institution syndicale pour devenir correspondante du magazine « Jeune Afrique » au Maroc. A la demande de cet hebdomadaire africain, elle a pris le pseudonyme Zakya Daoud, nom d'emprunt qui devient plus tard son nom d'usage.

En 1966 elle a créé avec son mari une revue mensuelle Lamalif qui a résisté pendant 22 ans et a été un espace de réflexion, une force de contestation et un moyen de soutien déterminé pour la réforme de la Moudawana. En 1988, le gouvernement marocain a décidé de l'interdire, ce qui a amené Zakya à partir en France (Paris). Il faut rappeler que les relations avec le pouvoir n'ont pas toujours été paisibles. En 1989, Zakya sera recrutée à temps partiel dans une structure s'occupant de la documentation française. Elle a par ailleurs contribué à des revues comme « le monde diplomatique », « Arabies » et d'autres revues. En 1993, avec la publication de son premier

¹ - Notice réalisée par Assia Benadada

² - Ville normande

ouvrage : « Féminisme et politique au Maghreb » elle commence une nouvelle carrière comme écrivaine. Pour Zakya, cet ouvrage constitue une contribution de sa part qui cherchait à donner de la visibilité au combat des femmes et à combattre les préjugés négatifs autour de la lutte des femmes maghrébines qui s'est étalé sur une période allant de 1930 à 1992.

L'engagement de Zakya Daoud pour la défense et la promotion des droits des femmes marocaines a commencé quand elle était encore jeune étudiante. Ayant mené beaucoup de lectures sur la société marocaine en général et sur le statut de la femme en particulier, elle avait décidé de s'engager pour contribuer à l'évolution de la situation de la femme marocaine. Grâce à l'UMT, elle a trouvé l'espace pour concrétiser son engagement. Elle a demandé à la direction du Journal « l'avant – garde » la possibilité de consacrer une page aux droits des femmes, ce qui lui a été accordé. Elle s'est spécialisée dans les reportages sur la situation sociale des femmes et dans la prospection des lieux où exerçaient les travailleuses, les institutrices, les infirmières des hôpitaux, les ouvreuses de cinéma, les trieuses de céréales à Kenitra et les petites bonnes et employées. Le reportage réalisé sur les sardinières de Safi est resté sa première victoire syndicale. Elle a mis au grand jour les conditions très difficiles de leur travail. Ces ouvrières restaient de longues heures « *portant leurs enfants, pieds nus dans l'eau salée et les mains plongées dans les bacs pour écailler le poisson* ». Suite à ce reportage, on leur a attribué des bottes et des tabliers et on a mis en place une garderie pour les enfants. Certaines ouvrières ont été mises en avant et on leur a payé le prix. Ce fut le cas de Khaddouj, âgée de 50 ans à l'époque, elle a été licenciée et soumise aux interrogatoires de la police l'accusant de mener la grève.

Zakya se rappelle, que la page consacrée à la femme dans « l'avant-garde » lui attirait les foudres de tout le monde. On se moquait d'elle et on la tournait en dérision. Elle « *devint la tête de turc des autres rédacteurs de l'équipe* ». Têtue, Zakya ne prête pas le flot et poursuit son combat pour l'atteinte des objectifs ayant comme principes : à travail égal salaire égal, amélioration des conditions de travail, disponibilité de la médecine du travail, ainsi que la réforme du code du statut personnel (CSP) notamment l'article relatif à la répudiation qui « *faisait des ravages dans la société* » selon ses propres termes. En 1962, Zakya Daoud a participé à la naissance de l'Union progressive des femmes marocaines (UPFM), l'une des premières structures de défense des droits des femmes au Maroc. Tout en inscrivant son combat dans la revendication de la justice, la démocratie, la liberté et une nouvelle législation sociale, elle mettait l'accent sur

l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Lors du 1^{er} congrès de l'UPFM, Zakya était élue parmi les huit membres responsables du bureau. Elle a également participé à l'organisation de 11 congrès régionaux et du congrès national à Casablanca. Elle se rappelle avoir préparé un stage à Mohammedia au profit des militantes. C'était le premier et le dernier stage organisé par l'UPFM. En tant que responsable, Zakya a représenté le Maroc à la conférence des femmes afro-asiatique à Tachkent en été 1962. Selon cette journaliste et écrivaine engagée, la réforme de 1993 a été en deçà de toutes les attentes. En revanche, la réforme de 2004 a été un succès puisqu'elle a répondu aux différentes revendications du mouvement de défense des droits des femmes. Lors d'une rencontre avec elle à la bibliothèque nationale de Rabat, pour la présentation de son premier roman « Zaynab reine de Marrakech » publié en 2004, Zakya assure que bien que le combat des femmes marocaines ait été important, il faut continuer à le mener pour protéger les acquis qui restent, au demeurant très fragiles.

En réponse à une question relative à sa conception du féminisme, elle répond en une seule phrase que : « *c'est l'égalité entre les sexes, qui n'est autre que l'accès aux mêmes droits et aux mêmes devoirs* ».

Malgré son implication et son engagement précoce pour la reconnaissance des droits des femmes marocaines et bien qu'elle soit naturalisée marocaine, Zakya affirme qu'elle a toujours été considérée comme une étrangère.

Aïcha Echanna¹

Figure éminente du combat pour les droits humains notamment ceux des mères célibataires, Aïcha Echanna, la grande militante associative, présidente-fondatrice de l'Association «Solidarité féminine», est mariée et mère de quatre enfants.

Née à Casablanca en 1941, elle passe son enfance à Marrakech. En 1953, date de l'exil de feu le Roi Mohammed V, le pacha El Glaoui exigeait des Marocaines de reprendre le voile traditionnel (haik). Le beau père d'Aïcha l'a contrainte à se voiler et à arrêter ses études. Sa mère intervient et décide de l'envoyer seule à Casablanca. Elle fut accueillie par sa tante maternelle et s'inscrit à l'école française Foch puis au lycée Joffre.

En mai 1958, elle travaille comme secrétaire médico-sociale au service de léprologie à l'hôpital Ibn Rochd (l'ex hôpital Maurice Gau). A l'âge de 16/17 ans Aïcha se trouve confrontée à la souffrance humaine puisqu'elle s'occupe des dossiers des lépreux, puis des tuberculeux. D'ailleurs, elle s'implique personnellement en adhérant à la Ligue marocaine de Lutte contre la Tuberculose. A la fin de 1959, elle fut volontaire à la Ligue marocaine de la Protection de l'Enfance et de l'Education sanitaire et sociale.

Parallèlement à ces activités, elle s'inscrit à l'école de formation des infirmiers où elle obtient son diplôme en 1962. De 1962 à 1980, elle occupe le poste d'animatrice de l'éducation sanitaire et sociale à la préfecture médicale de Casablanca. Elle s'implique directement dans la sensibilisation à l'éducation sanitaire : planning familial / émission télévisée / Association « Union nationale des Femmes marocaines » à Casablanca et s'engage dans l'action associative notamment dans le cadre de l'Association de Planification familiale et l'Association d'Echange culturel.

Cette période contribue à forger sa personnalité et à l'inciter à se lancer dans le projet de sa vie qui va faire sa notoriété. En effet, en 1985 elle fonde (avec la soeur Marie-Jean et d'autres militantes des droits humains) l'Association « Solidarité Féminine » (ASF) qu'elle préside avec l'objectif d'aider les mères célibataires vivant dans la précarité et l'exclusion : « *C'est en assistant à un acte d'abandon un jour où elle visite un centre pour enfants abandonnés qu'elle décide d'aider celles qui n'ont pas d'autre choix*

¹ - Notice réalisée par Bidaouiya Belkamel

que de se séparer de leur progéniture, des êtres innocents qui ne doivent pas payer les erreurs des adultes » assure Echanna.

En 1995, l'Association reçoit le prix des Droits de l'Homme qui lui a été décerné par la République française. Ce fut le premier prix qui a contribué à faire connaître l'association et reconnaître la valeur de l'action qu'elle mène au profit des mères célibataires et de leurs enfants. L'ASF qui a pour mission de lutter contre l'abandon des enfants, accompagne la mère célibataire en la sensibilisant à ses droits et devoirs, en lui assurant une formation professionnelle afin de la préparer à être économiquement autonome une fois qu'elle quitte l'association. En outre, un long accompagnement psychologique, social et juridique lui permet de s'intégrer dans la société. C'est un travail de longue haleine que mène l'association à travers la sensibilisation et le plaidoyer.

Pour sensibiliser l'opinion, Aïcha publie en 1996 un ouvrage intitulé « Miséria » et obtient le prix Grand Atlas en 1998. C'est un livre émouvant où elle raconte les malheurs qu'endurent en silence les petites bonnes. Ces petites filles qui sont toujours convoitées par un grand nombre de familles.

D'ailleurs, elle lance un message très clair. Celui-ci consiste à dire que «Solidarité Féminine» défend la cause de l'enfant né hors mariage et celle de la mère célibataire, mais ne peut en aucun cas prendre en charge plus d'un enfant par femme. *«Il y a des femmes qui viennent nous voir avec un premier, un deuxième puis un troisième enfant nés hors mariage, et exigent de nous d'être plus rapides et efficaces dans leur prise en charge. Cette situation ne peut plus durer»* a-t-elle précisé.

A ce propos, selon une étude nationale réalisée par « Insaf » en 2010 sur les mères célibataires au Maroc, on a recensé 27200 jeunes femmes qui, en 2009, ont accouché d'un bébé en dehors du mariage, 62% d'entre elles sont âgées de moins de 26 ans. En 2009, 8760 enfants ont été abandonnés, soit 24 bébés par jour. C'est pour cette raison que Mme Echanna appelle à la responsabilité de toutes les composantes de la société marocaine (Etat, société civile, médias...).

Lorsqu'en 2000 les islamistes ont interpellé Mme Echanna ainsi que son association, elle a été largement soutenue par la société civile et reçue par sa Majesté le roi Mohamed VI pour obtenir la médaille d'honneur de la fondation Mohamed VI.

Elle a été aussi récompensée également par d'autres instances. En 2005, elle obtient le prix Elisabeth Norgall en Allemagne et en 2009 le prix Opus (l'équivalent du prix Nobel) pour l'action humanitaire avec un chèque d'un

million de dollars pour l'association. En 2013 (31 mars), elle a été nommée à cette prestigieuse distinction française " Chevalier de la Légion d'Honneur de la République française" pour ses 51 ans de services en faveur des mères célibataires au Maroc. Elle rappelle que *« c'est avant tout la reconnaissance d'un problème très grave dans notre société, celui d'un enfant qui n'a pas demandé à naître et qui se retrouve marginalisé et discriminé »*.

Changer les lois pour qu'elles soient adaptées à notre époque et instaurer une éducation sexuelle dès le plus jeune âge est vivement préconisé par la présidente de «Solidarité féminine».

Aicha poursuit son combat. Elle affirme que *“tous les moyens sont bons pour lutter, pour dénoncer pour que cesse un jour le malheur de ces créatures livrées à la perversion des adultes”*.

Saadia Elbahi¹

Née à Marrakech en 1953, Saadia a vécu son enfance dans un environnement propice à l'engagement dans le militantisme. L'accès à l'école lui a été facilité par un père alphabétisé qui plus est, grand lecteur notamment de la presse écrite. Les journaux quotidiens étaient présents à la maison familiale ainsi que les discussions autour de l'actualité politique. A l'école Ben Youssef, considérée historiquement comme un fief du nationalisme et du militantisme de gauche, Saadia a trouvé l'espace idoine pour forger ses connaissances et surtout ses aspirations. Elle rappelle que c'est de cette école que les appels aux manifestations s'annonçaient et les marches partaient pour déambuler à travers les quartiers adjacents. C'était le quotidien de cette école pendant les années 60 et 70 correspondant aux années dites de plomb. L'apprentissage du militantisme s'accompagnait de la quête du savoir. Saadia rappelle qu'à l'époque, elle avait lu les écrits des différents penseurs et écrivains de l'orient arabe portant une vision réformatrice. La bibliothèque municipale et celle de l'école offraient un accès libre et assouvissaient la soif d'une génération qui avait tout à construire. Le contexte général de l'époque se prêtait à l'engagement militant. Saadia rappelle que les partis n'avaient pas besoin de mener une action de recrutement des militants. Tout s'y prêtait. Les jeunes de l'époque assistaient quasi régulièrement à la répression qui s'abattait sur les manifestants. Le spectacle des policiers guettant et chassant ces derniers qui se réfugiaient dans le jardin Moulay Abdeslam ou dans les couloirs du tribunal était le quotidien des élèves de son école. L'un des souvenirs qu'elle a gardé est celui du jour où l'intervention violente de la police a touché tous les élèves de sorte qu'il était impossible de voir quelqu'un qui n'en porte pas la trace. Un souvenir inoubliable pour Saadia.

Lorsque Saadia passe au lycée au début des années 70, elle va s'engager d'une manière plus franche dans le syndicat national des élèves. Elle le fait avec son compagnon de l'époque qui deviendra par la suite son époux. Ses lectures se tourneront vers les écrits marxistes léninistes ainsi que les organes de presse des courants de la gauche dont la revue Anfass. C'est l'époque où elle va prendre conscience de la férocité d'un régime répressif. Sa décision de s'engager politiquement n'a fait que se confirmer.

La prise de conscience féministe a affecté Saadia très tôt. Elle constatait la violence qui s'abattait sur les femmes de son voisinage. Vivant comme dans

¹ - Notice réalisée par Damia Benkhrouya

une même famille, les exemples autour d'elle se multipliaient. Il y avait aussi le refus de se marier avec un proche parce qu'il avait osé la gifler. C'était le geste de trop qu'elle n'admettait pas. Plus tard, lorsqu'elle se rendait au tribunal pour fuir la police, il lui arrivait d'assister à des audiences où elle se rendait compte de la violence et des cas de viol qui se présentaient devant les juges. C'était suffisant pour qu'elle comprenne l'injustice dont les femmes et les jeunes filles étaient victimes.

L'engagement partisan de Saadia a commencé lorsqu'elle a rejoint les rangs de l'Organisation d'Action démocratique et populaire (OADP) au début des années 80. Elle sera parmi les premières militantes qui ont créé le secteur des femmes de cette organisation. Un peu après, en novembre 1983, lorsque le mensuel 8 mars est paru, elle en sera la représentante à Agadir où elle a été enseignante. Elle sera parmi les animatrices du groupement qui organisait les différentes activités à savoir : la diffusion du journal, les conférences, les séances de débats et de sensibilisation autour des droits des femmes. En 1992, Saadia a pris l'initiative de créer la section de l'UAF à Agadir. Son implication en compagnie de ses camarades dans la campagne pour la collecte d'un million de signatures pour la réforme du CSP a donné un coup de pouce à la section. Il a fallu faire face au discours « *intégriste* » qui ne voyait pas d'un bon œil la voix revendiquant la réforme du CSP. Elle a dû s'impliquer fortement et trouver les arguments à même de réfuter la critique farouche des opposants et de convaincre du bien fondé de la revendication de réforme. C'était l'occasion d'un débat public que des militantes de la trempe de Saadia ont élargi au-delà de l'axe Rabat - Casablanca.

Dans le cadre de l'action de l'UAF, elle va se rendre compte davantage de l'ampleur du phénomène de la violence à l'égard des femmes de la région de Souss. Outre les traditions conservatrices, il y a la réalité du phénomène de l'émigration des hommes qui donne lieu à des formes de violence tout à fait particulières. Ceci a amené Saadia à initier la mise en place d'un centre d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violence.

Engagée politiquement depuis son jeune âge, Saadia ne s'est jamais départie de ses convictions politiques. Membre responsable de la section de l'OADP à Agadir, elle le deviendra après la scission qui a donné naissance au PSD. Elle fera partie de ceux et celles qui vont rejoindre l'USFP après la fusion de 2005. C'est au nom de ce dernier qu'elle va être élue aux élections communales de 2009 et deviendra vice présidente chargée des affaires sociales. En 2011, elle sera élue au parlement. Saadia a été très présente sur les deux questions qui ont constitué les enjeux les plus importants du

mouvement féministe à savoir : la réforme du CSP et le renforcement de la représentativité des femmes dans les lieux de décision politique.

Ahmed El Khamlichi¹

Ahmed El Khamlichi est né à Targuiste (province d'Al Hoceima) le 15 mars 1935 dans une famille soufie affiliée à la Tarika Naciria. Dès sa petite enfance, El Khamlichi apprend le Coran grâce à son père Mohamed El Khamlichi. Puis, il reçoit une formation religieuse dans sa ville natale (1949) puis par la suite à Tétouan (1953) où il obtient son baccalauréat en 1957. Comme cette année coïncide avec l'inauguration de la Faculté de Droit à Rabat, il profite de cette opportunité pour s'y inscrire. Il obtient sa licence en 1960.

Pendant ses études à la faculté de Droit, il s'implique dans l'action estudiantine au sein de l'Union nationale des Etudiants du Maroc (UNEM).

En 1960, il devient magistrat à Rabat où il exerce sa fonction à la cour d'appel tout en poursuivant ses études supérieures et obtient un diplôme en Droit privé (1962). Il devient, en 1966, président du tribunal à Nador et en 1969 il reprend sa fonction à la cour d'appel de Rabat. Cependant, peu de temps après dans la même année, il démissionne. Il n'acceptait pas que l'administration s'immisce dans son travail de magistrat. L'homme a une grande idée de l'éthique professionnelle, d'autant plus qu'il s'agit d'un domaine d'une grande sensibilité.

L'année 1971 marque un tournant dans sa vie professionnelle et politique : il devient enseignant à la Faculté de Droit de Rabat (1971-2000) et rejoint l'Union nationale des Forces Populaires (UNFP). Eu égard à ses pré-requis religieux, son adhésion à un parti de gauche est un évènement à noter. Parallèlement à ses occupations professionnelles et politiques, il prépare son doctorat d'Etat en droit privé qu'il soutient en 1974.

Son militantisme ne se dément pas tout au long de sa carrière d'enseignant, puisqu'il occupe le poste de secrétaire général du Syndicat national de l'Enseignement supérieur (SNESUP) à la Faculté de Droit.

Son intérêt pour les études religieuses apparaît dans l'intitulé de l'une des matières qu'il a enseignées, notamment le « fikh » islamique. Ce qui explique sa nomination au Conseil des Oulamas de Rabat-Salé, poste qu'il occupe de 1981 à 2001.

¹ - Notice réalisée par Bidaouiya Belkamel

Il est indéniable qu'Ahmed El Khamlichi est sensible à la question des droits humains des femmes. Sa double formation (religieuse et juridique) a fait de lui la personne la mieux placée pour apporter sa contribution quant à la dimension religieuse en proposant une lecture fondée sur la dignité et l'égalité. Il savait mieux que beaucoup éviter de heurter les sensibilités religieuses sans céder sur l'essentiel. En effet, il a été impliqué dans le débat public depuis que la question de la réforme du code du statut personnel (CSP) était posée par le mouvement de défense des droits humains des femmes. Il a participé à plusieurs conférences et séminaires et sa voix a raisonné fortement barrant la route à ceux qui usaient de la religion pour s'opposer à la réforme du CSP. Son profil et sa maîtrise de la question expliquent sa nomination en 1993 dans la commission chargée de la réforme du CSP. Il a été nommé conseiller au cabinet du Premier ministre Abderrahmane El Youssoufi en 1998 avant d'être nommé en 2001 par le Roi Mohamed VI à la commission consultative chargée de la réforme du CSP suite à la polémique autour de ce sujet et les deux marches organisées le 12 mars 2000.

Son combat dans ce sens, l'a amené à intervenir auprès de diverses catégories sociales à travers tous les supports médiatiques pour expliquer la nouvelle « Moudawana ».

Sa profonde connaissance des études religieuses, et son ouverture d'esprit expliquent certainement le choix qui s'est porté sur lui pour devenir directeur de « Dar Al Hadith Al Hassania », institution spécialisée dans les Etudes Supérieures Islamiques. Il occupe ce poste depuis l'an 2000.

Ahmed El Khamlichi a publié de nombreux ouvrages et études juridiques. Ses publications portant sur le code du statut personnel et sur celui de la famille mettent au grand jour ses analyses et son point de vue sur des sujets qui occupent le débat public. Pour lui, le problème de la femme ne peut-être résolu par la confrontation (entre les courants féministes et les conservateurs d'une part, et les différents courants féministes entre eux), mais par le dialogue et l'acceptation des idées de l'autre. Pour lui, les traditions pèsent lourd dans le comportement de l'homme vis-à-vis de la femme même au niveau des élites cultivées. Au Maroc, la masse analphabète est encore plus imprégnée des traditions qu'elle croit -ou veut croire- provenir de l'Islam alors qu'il s'agit de coutumes ancestrales. L'amélioration du sort de la femme passe d'abord par l'adoption de principes moraux tels le respect de l'autre (homme ou femme). Ces principes, beaucoup plus que les lois, assureront le bien-être de la femme et de la famille. La solution est à trouver dans l'harmonisation, la reconnaissance de ce qui constitue un socle

commun et la place et les droits individuels. L'égalité est pour El Khamlichi une valeur qu'il faut respecter et instaurer entre tous les citoyens et entre les hommes et les femmes.

Asmae El Mehdi¹

Asmae El Mehdi est née le 23 juillet 1960 à Larache où elle fait ses études primaires et secondaires. Après obtention du baccalauréat, elle intègre la Faculté des Lettres à l'université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès et décroche une licence en littérature française en 1983. A l'Université Paris VIII, elle soutient en 1987 un doctorat de 3^{ème} cycle en poésie française, qui lui permet d'intégrer l'Ecole normale de Fès en tant qu'enseignante-chercheuse de littérature française et ce jusqu'à nos jours. En féministe convaincue et accompagnée d'un mari militant, Hamid Baha, elle a su sans trop se poser de questions, concilier entre sa vie professionnelle, ses engagements de militante et son statut de mère de trois enfants, deux garçons et une fille. Elle entame son parcours de militante, au sein de l'Union nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) dès ses débuts à l'université, en tant qu'activiste au sein des étudiants démocrates, mais sans jamais aller jusqu'à intégrer un courant politique particulier. C'est en 1983 seulement, qu'elle intègre un parti politique, *l'Organisation de l'Action démocratique et populaire* (OADP) en l'occurrence, mais là encore, pas toujours en tant que membre très engagée. Elle devient également membre de l'Union de l'Action Féminine (UAF) à sa création en 1987, et milite conformément aux orientations de l'organisation pour les droits politiques et civils des femmes, avec l'effort concentré sur la révision de la Moudawana, comme objectif central du moment. Progressivement, elle s'est détachée de l'OADP, mais c'est la scission au sein du parti en 1996 qui va précipiter son départ, et du parti et de l'UAF. En effet, l'amalgame organisationnel entre les deux structures a créé de la frustration chez cette militante par rapport à ses attentes. Elle souhaitait plutôt que l'association joue un rôle déterminant dans la transmission des points de vue des féministes au parti, que celui-ci prend en charge et défend. Or il s'est avéré que c'était plutôt l'association qui était au service du parti. Néanmoins, et même si son parcours au sein de l'UAF n'a été que de courte durée, c'est là affirme-t-elle, qu'elle a découvert son féminisme, et paradoxalement, c'est cette même découverte qui va la propulser en dehors de l'association, en réalisant l'utopie d'un quelconque engagement politique dans un espace associatif. Après un bref passage au Parti du Progrès et du Socialisme (PPS), pensant qu'il était plus proche de ses convictions politiques du moment, Asmae se résigne enfin à l'idée que l'action associative au niveau de la région est le meilleur vecteur

¹ - Notice réalisée par Aïcha Khidani

de mobilisation pour la question des droits des femmes. C'est ainsi qu'elle crée en 1998 avec un groupe de militantes à Fès, l'association *Initiatives pour la Protection des Droits de la Femme*, (IPDF). Après avoir été élue Présidente pendant 9 ans, suite à 3 assemblées générales électives (AG), Asmae occupe par la suite le rôle d'assesseur dans le bureau, puis devient membre tout court de l'association. Quelque soit le niveau de responsabilité, Asmae privilégie le travail de proximité avec les femmes confrontées à des inégalités et des « *discriminations croisées* » et œuvre à la promotion et le renforcement des capacités de celles-ci, pour une meilleure efficacité des programmes de développement et pour l'égalité des genres.

Il convient de souligner que l'IPDF a vu le jour dans un contexte où le gouvernement marocain s'annonçait favorable à la cause féminine et à la promotion de l'égalité des sexes. Mais très vite, Asmae, à l'instar d'autres militantes, va être rattrapée par les controverses autour du projet du Plan d'Action national d'Intégration de la Femme au Développement et vivre de grandes frustrations causées par un certain recul du gouvernement quant à sa mise en œuvre. A la création du collectif associatif « *Printemps de l'Egalité* » en mars 2001, regroupant une trentaine d'associations féminines mobilisées pour défendre l'adoption d'un statut personnel qui instaure juridiquement l'égalité entre l'homme et la femme, Asmae à travers l'IPDF participe activement à toutes les mesures et manifestations de plaidoyer et de lobbying, organisées par le collectif pour infléchir le travail de la Commission consultative royale pour la réforme de la Moudawana. Au prix d'une forte mobilisation des associations féminines, le nouveau Code de la Famille a été voté en février 2004 et d'autres réformes ont été entreprises dans les domaines des droits des femmes, politiques et institutionnels. Néanmoins, c'est dans ces moments difficiles de lutte associative, de lobbying, d'informations, de rencontres et de formation, souligne-t-elle, qu'il y a eu développement et partage des valeurs du féminisme entre les différentes composantes du mouvement. Convaincue que la violence qui est l'un des obstacles les plus forts à la cause des femmes, les privant de leur dignité et les empêchant de réaliser leur potentiel humain et d'atteindre leurs droits fondamentaux, Asmae consacre tout son temps et son énergie à militer contre le phénomène. Avec la création du centre d'accueil des femmes en détresse, *Al Batha* à Fès, géré par l'association IPDF, son expérience en la matière s'est largement enrichie et consolidée, à la base d'un travail de proximité auprès des survivantes à la violence. Un travail de suivi individuel au cas par cas, basé sur l'autonomie par l'économique, tout en intégrant différents aspects d'empowerment et d'estime de soi.

Au nom de son association, Asmae coordonne actuellement² les travaux de la coalition du « *Printemps de la Dignité* », créée en 2010 et regroupant 23 organisations de défense et de promotion des droits des femmes, réparties sur tout le territoire national. Ces associations se mobilisent, principalement, pour la révision du système judiciaire marocain, dans le but d'assurer une protection des femmes contre les discriminations et les violences. Elles œuvrent également pour influencer le processus décisionnel en général, afin que toutes les réformes juridiques en cours se fassent dans le respect du principe de l'égalité, des libertés individuelles et de la dignité humaine pour les femmes, sans aucune discrimination fondée sur le sexe. Grâce à l'expérience de ses membres et au travail de coordination, le collectif parvient à mobiliser beaucoup d'autres organisations et personnes pour la cause. Les communiqués, mémorandums et sorties dans la rue pour défendre les revendications du collectif, sont largement soutenus par les citoyens et citoyennes et les diverses associations alliées. Ses plus grandes réalisations, dont Asmae est très fière, sont « *la chaîne humaine de solidarité* » avec les 360 survivantes de la violence de genre qui ont manifesté face au ministère de la Justice en décembre 2012, ainsi que la « *Marche Blanche* » organisée en décembre 2013 et mobilisant un grand nombre de citoyens et citoyennes en soutien aux familles de victimes décédées.

² - L'entretien a été mené en novembre 2013

Khadija Errebbah¹

Khadija Errebbah est née le 14 juin 1967 à Casablanca. Son père était militant syndicaliste au sein de l'Union marocaine du travail (UMT). Attirée par la lecture, le cinéma et le théâtre, elle adhère à l'âge de onze ans au club Aziz Belal² affilié à la section des jeunes du Parti du Progrès et du Socialisme (PPS). Elle intègre l'Association démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) à l'âge de 18 ans. Cela veut dire qu'elle a rejoint les rangs de cette structure au moment de sa création, en 1985, ce qui semble normal, compte tenu de la proximité avec le PPS auquel appartenaient la majorité des fondatrices. Elle se rappelle avoir joué dans une pièce théâtrale dont le contenu portait sur la question des droits des femmes. La pièce était présentée à l'occasion de l'assemblée générale de l'ADFM. L'engagement associatif et démocratique d'une manière générale est une occupation qui absorbe le temps entier de cette militante qui en a fait par la suite un choix quasi professionnel. Khadija rappelle que *« mon militantisme ne fait pas uniquement partie de ma vie, c'est toute ma vie. C'est un choix que j'assume et que je gère de sorte à dissocier ce qui relève du pure bénévolat et ce qui touche à l'aspect professionnel »*. C'est dans ce cadre, qu'elle a eu l'occasion de produire plusieurs guides et modules de formation, d'élaborer des études sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, d'accompagner la mise en place de plusieurs coopératives et d'animer des séances de coach au profit des parlementaires. Elle a aidé dans la mise en place des caucus des femmes parlementaires. A ce jour, Khadija compte à son actif un nombre important d'ateliers sur les questions genre et l'égalité hommes femmes qu'elle a animés au Maroc et dans différents pays : Ile Maurice, Mauritanie, Egypte, Tunisie, Jordanie. Ses interventions portent particulièrement sur le renforcement des capacités des femmes afin d'accéder aux postes de décision. Elle anime aussi des ateliers sur les questions de leadership. Khadija était très sollicitée pour l'élaboration des outils et un guide visant la vulgarisation de la charte communale ainsi que la production du module de formation sur la budgétisation sensible au genre au niveau communal : un projet porté par l'ADFM.

Khadija était très active dans la section de l'ADFM au niveau de Casablanca. Elle a même été portée à la tête de cette section dans le milieu des années 2000. Bien qu'elle ait été très présente pendant les moments forts

¹ - Notice réalisée par Khadija Sebbar

² - Economiste et leader du PPS, disparu dans des conditions inconnues lors d'une mission aux USA.

du plaidoyer pour la réforme du code du statut personnel (CSP), la section de Casablanca s'est spécialisée notamment dans les questions de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la participation politique des femmes. Les membres de cette section dont Khadija étaient fortement impliqués dans la création du premier centre d'écoute des femmes victimes de violence, baptisé au moment de sa création en 1995 du nom du quartier où il se trouvait : l'Hermitage. C'est également la section de Casablanca qui avait pris l'initiative de la mise en place du centre de formation en leadership féminin (CLEF) en 1997. Khadija est considérée comme l'une des figures de proue de la génération des militantes dont l'action a pris plus d'ampleur dans les années 2000. Elle s'est investie d'une manière soutenue pour défendre la représentativité des femmes sur le plan local et régional. Elle a été fortement présente dans l'action menée par le mouvement du tiers des sièges réservés aux femmes vers la parité (MTSFP) qui plaidait pour la réforme de la Charte communale notamment par l'intégration de mesures incitatives permettant de faciliter l'accès des femmes aux instances de décision au niveau communal. Au nom de l'ADFM (section de Casablanca), Khadija a joué un rôle de premier plan dans la mise en réseau d'un certain nombre d'associations de défense des droits des femmes et son ouverture sur d'autres structures associatives situées dans les différentes régions du Maroc. Le but étant d'assurer une forte mobilisation permettant d'atteindre l'objectif du rehaussement de la représentativité des femmes. Khadija peut fièrement se prévaloir d'avoir été au devant de la scène. Sachant qu'elle était très impliquée dans le processus de revendication et de mobilisation pour la réforme du CSP notamment pendant le débat et la polémique qui a suivi l'annonce du Plan d'Action nationale pour l'Intégration de la Femme au Développement (PANIFD) et l'organisation de la marche du 12 mars 2000 à Rabat, elle rappelle le sentiment de fierté et de bonheur qu'elle a vécus lorsqu'elle a appris la nouvelle de la réforme du CSP ainsi qu'au moment de l'entrée de 35 femmes au Parlement.

Khadija est actuellement³ la coordinatrice nationale du Mouvement Paritaire (MP). Titulaire d'un Master en Genre Culture et Société, elle est consultante internationale indépendante et experte senior dans le développement territorial et la budgétisation sensible au genre. Elle est divorcée et mère d'un garçon.

Etre féministe pour Khadija c'est s'engager dans une action militante d'une manière persévérante et continue pour :

³ - L'entretien a été mené pendant le premier semestre de 2014.

- La remise en cause des rapports sociaux inégalitaires ;
- L'instauration des relations Homme/Femme, Homme/Homme, Femme/Femme basées sur le respect des droits fondamentaux.

Khadija considère que l'engagement et la mobilisation du mouvement féministe ne se sont pas arrêtés. C'est pour elle, un processus qui se construit et se renforce. Le recul et l'auto critique sont nécessaires pour aller de l'avant et maintenir la flamme.

Nouzha Guessous¹

Nouzha est née à Fès en avril 1951. Elle a fait ses études dans l'enseignement public marocain. Elle est partie en France en octobre 1968 à l'âge de 17ans pour des études supérieures en pharmacie. A la fin de 1976, elle rentre au Maroc pour devenir professeure à la faculté de médecine de Casablanca. Enseignante chercheuse et praticienne hospitalière, Nouzha a fait une belle carrière professionnelle à laquelle elle s'est consacrée de manière militante et citoyenne pendant une large période. Issue d'une famille traditionnelle des notables de Fès, Nouzha a bénéficié d'un environnement favorable à l'éducation des filles. La mère n'était pas scolarisée mais ouverte et très forte de caractère. Elle répétait à longueur de journée la nécessité pour ses filles de poursuivre leurs études ce qui était à ses yeux le moyen pour garantir leur autonomie financière et celle du choix et de décision. Très tôt Nouzha commença à prendre conscience de ce qu'elle voulait. « *Je n'admettais pas qu'on m'interdise ce qu'on autorise aux garçons* » avance celle dont l'engagement féministe ne se fera pas attendre. Quand elle arrive en France, l'université était en ébullition, elle commençait à assister aux assemblées générales estudiantines ainsi qu'aux premières réunions de la section du mouvement de libération des femmes (MLF) à Caen. Ce dernier était son école de pensée féministe et elle y est entrée le plus naturellement du monde. Arrivée à Paris en juillet 1972, Nouzha a fait son immersion dans le milieu estudiantin marocain avec l'UNEM qui était en effervescence suite aux 14ème et 15ème congrès. Elle participa aux grèves contre les vellétés de fermeture de la Maison du Maroc par l'Ambassade du Maroc et aux différentes manifestations organisées à l'époque contre un régime répressif. C'est dans le cadre du front des marxistes léninistes qu'elle va militer et essayer de faire entendre un son de cloche féministe. La question des droits des femmes constituait une priorité pour elle qu'elle a tout naturellement posée dans le milieu estudiantin tout comme dans ses composantes politisées. Nouzha était proche d'Ila Al Amam. Elle partait de l'idée qu'il ne suffirait pas de libérer le peuple pour que les femmes soient libérées. En somme, elle épousait la thèse du MLF à savoir celle de la double oppression des femmes : oppression de classe et de sexe. Raison pour laquelle, elle devait faire face à l'opposition non seulement des militants d'autres formations mais également à celle des marxistes léninistes qui considéraient qu'il s'agissait d'une posture petite

¹ - Notice réalisée par Latifa El Bouhsini

bourgeoise. La question des droits des femmes était pour elle le critère qui lui permettait de juger et d'évaluer si le mouvement était réellement progressiste. C'est cette évaluation qui l'a poussée par la suite à faire le choix de s'engager et de s'investir plutôt dans le mouvement des droits humains et de s'éloigner des partis politiques. A l'époque, Nouzha avait été à l'origine de la création de « l'Association des femmes marocaines » qui se composait d'étudiantes mais aussi de travailleuses, dont les réunions se tenaient à la Maison du Maroc et qui a édité quelques numéros d'un bulletin dédié à la problématique des droits des femmes. Parallèlement, Nouzha participait aux manifestations organisées par le MLF à Paris dont celles relative au droit à l'avortement. Après le retour au Maroc, elle s'est engagée au sein du SNESUP et de l'Association des Enseignants du CHU de Casablanca et a été un des membres fondateurs de l'OMDH en 1988. Membre plusieurs fois du conseil national, elle s'occupait particulièrement de la question des droits de la femme ainsi que le droit à/de la santé. Nouzha va retrouver l'action féministe marocaine à l'occasion de la campagne pour la collecte d'un million de signatures pour la réforme du code du statut personnel (CSP) en 1992. Les réactions violentes contre la pétition ont constitué un déclic qui lui a permis de réintégrer le mouvement d'autant plus qu'à l'époque, elle était déjà mère de deux filles. Le retour franc alla se faire en 1999 avec le plan d'action pour l'intégration de la femme au développement (PANIFD) en participant à différents réseaux nationaux et initiatives casablancaises. Présente à la marche de Rabat le 12 mars 2000, son combat pour les droits des femmes va se poursuivre sans plus s'arrêter.

Nommée au sein de la commission consultative royale pour la réforme du CSP en mars 2001, Nouzha s'est sentie investie d'une responsabilité historique énorme notamment dans le contexte politique de l'époque. Vu la composition de la commission dont la majorité étaient des Oulémas et juristes de formation traditionnelle, Nouzha savait que **le premier défi** à relever consistait à imposer que les membres soient égaux et qu'il n'était pas question de confiner les femmes membres de la commission dans leurs domaines de compétence en les écartant de la discussion relative aux dimensions théologiques et juridiques. Nouzha assure avoir réclamé « *qu'elle s'exprimerait sur toutes les questions et pas uniquement celles qui relèvent de sa compétence en tant que spécialiste dans le domaine des sciences médicales* ». Elle rappelle que le travail au sein de la commission était le reflet de ce qui se passait à l'extérieur. « *La commission était orientée d'une manière qui était quasi en opposition avec les termes du discours royal qui invitait à L'Ijtihad* ». Le discours constituait selon elle « la feuille de route » et les revendications des femmes en étaient le « cahier

de charges » auxquels la Commission se devait de répondre, et c'est ce que Nouzha rappelait à chaque fois que les divergences rendaient la discussion quasi impossible. **Le deuxième défi** était de trouver un langage et une éthique de débat permettant de mener sereinement la discussion. Selon elle il fallait trouver des compromis acceptables pour arriver à ce qui peut être sinon le meilleur ou tout au moins « le moins mauvais » car il y avait également l'enjeu d'éviter un retour en arrière que laissaient entendre certaines propositions. Afin de relever ces défis et dans une ambiance plutôt tendue, Nouzha a dû faire beaucoup de lectures pour pouvoir argumenter ses différentes propositions notamment sur les aspects liés au fiqh et à la loi. Les débats intenses au sein de la commission ont duré trente mois. Il est évident que les approches étaient complètement différentes et les enjeux étaient énormes. Malgré l'obligation de confidentialité, elle ne s'est pas empêchée de s'exprimer publiquement et par écrit lorsque les difficultés étaient devenues graves. Elle ne voulait pas en arriver au point de quitter la commission, ce fut un cri qui a été entendu et un moyen de faire pression. Nouzha assure que la nomination de M'hamed Boucetta a constitué un tournant par la prise en main politique d'un homme qui a une grande expérience. C'est à partir du moment où il a été décidé qu'on n'allait pas trancher les divergences à la majorité que Nouzha a abandonné l'idée de quitter la commission. Elle affirme avoir été tenace pour accomplir ce qu'elle considérait comme son *«devoir en tant que citoyenne d'aller le plus loin possible dans l'élaboration, l'expression, la défense et l'enregistrement de mes points de vue avec mon nom dessus abstraction faite de la décision finale»*. A la fin des travaux, c'est dit-elle *« un patchwork de propositions qui est parvenu au palais royal puisqu'on n'est pas arrivé à un consensus »*. Les divergences ont touché des questions majeures telles que : la définition du mariage, la responsabilité de la famille, la tutelle, les modalités de divorce et la garde des enfants. A l'annonce de la réforme du CSP, Nouzha dit avoir été *« soulagée, satisfaite et fière »*.

Ouafa Hajji¹

Ouafa est née le 22 octobre 1957. Licenciée en sciences économiques, elle est cadre bancaire et actuellement² directrice à la banque du Maroc (centrale) à Rabat. Célibataire, Ouafaa est issue d'une famille dont la mère est alphabétisée et le père avait fait des études en France pour devenir par la suite adjoint technique supérieur au ministère de l'agriculture.

A 18 ans, au moment où elle a intégré l'université, Ouafa s'est engagée dans la vie politique et a choisi de rallier en 1976 les rangs de la jeunesse de l'USFP qu'elle connaissait à travers son frère aîné. Elle a assumé des responsabilités au sein du bureau de l'UNEM à la faculté de droit de Rabat-Agdal et par la suite, en tant que congressiste contribuant à la mobilisation pour la levée de la censure ainsi qu'à la préparation du 16^{ème} congrès de l'organisation étudiante. Elle a été élue à la commission administrative à un moment où peu de filles³ y figuraient et concrètement, vu la proximité géographique, elle contribuait énormément aux activités du bureau exécutif. A l'UNEM, la question des droits des femmes n'était pas à l'ordre du jour et même les filles n'en faisait pas une préoccupation, d'autant plus qu'elles ne sentaient pas la ségrégation avec les jeunes garçons/étudiants. A partir de 1977, Ouafa a intégré la section des femmes de l'USFP créé dans la foulée du congrès extraordinaire de 1975. Les femmes manquaient d'expérience à l'époque et trouvaient des difficultés à mener un combat au sein d'un parti encore conservateur sur cette question. A la fin des années 70, les militantes se heurtaient à une opposition au sein du parti lorsqu'elles proposaient des actions visant à mettre en œuvre les recommandations émanant du congrès notamment celle qui touche à la réforme du CSP. On les taxait de petites bourgeoises, loin des préoccupations des couches défavorisées que le parti était censé défendre. Propos tenus, entre autres par Mohammed Guessous en plus d'autres voix qui défendaient des thèses frôlant l'islamisme ou celles qui considéraient que la société marocaine n'étant pas encore mûre. Pour contourner cette résistance, en 1980, Ouafa (secrétariat national du secteur des femmes) a pris l'initiative avec deux autres militantes⁴ d'adresser un mémorandum au Premier secrétaire du parti, feu Abderrahim Bouabid sur la situation des femmes et pour attirer son attention sur la montée de

¹ - Notice réalisée par Latifa El Bouhsini

² - L'entretien a été mené en avril 2013

³ - Seules deux étudiantes étaient élues : Ouafa Hajji au nom de l'USFP et Khadija El youssoufi de 23 mars.

⁴ - Il s'agit de Rokia Safieddine et de Bouchra Boulouiz

l'islamisme. Le mémorandum contenait une proposition pour la création d'un centre d'information et de documentation sur les femmes et d'une association. Mais la résistance contre ce projet était réelle. A la fin des années 80 commençaient les coordinations avec les militantes de l'Istiqlal (Zhor Alazraq), du PPS (Amina Lemrini, Rabéa Naciri) et de l'OADP (Latifa Jbabdi, Assia Sebbata) pour organiser des manifestations communes. Ces premières manifestations étaient autour de la question palestinienne. L'USFP a été le dernier parti, parmi les composantes de la gauche à permettre à ses membres (femmes) la création d'une structure associative. Ouafa explique cette réticence/résistance par le conservatisme voire une panne au niveau du parti. Elle ajoute que même l'organisation des femmes Ittihadies, bien qu'elle soit forte à l'échelle régionale, il y avait comme une sorte de panne dans la revendication des droits de la part de celles qui étaient davantage des femmes d'appareil et qui croyaient plus dans les structures partisans que dans les structures associatives. La preuve, elles sont rares celles qui ont accepté de se joindre à l'« aventure ». Il faut noter qu'un certain nombre parmi ces femmes, n'étaient pas féministes, elles le sont devenues par la suite. En 1993, l'initiative a été prise par certaines pour créer l'association sans que toutes les femmes y participent. En juillet 1995, l'assemblée générale constitutive a eu lieu et Jossour forum des femmes marocaines a vu le jour. Pour assurer l'autonomie de l'association, l'AG a attiré l'attention sur l'ouverture sur d'autres femmes⁵ en dehors de celles du parti en insistant sur la diversité des profils. Il a été clairement stipulé la nécessité d'éviter de reproduire la démarche organisationnelle partisane fondée sur une forme de hiérarchie et d'assurer une forme plutôt collégiale. D'où l'idée d'une coordinatrice nationale au lieu de présidente. Ouafa a assuré la coordination pendant dix ans de 1995 à 2005. Les statuts prévoyaient un mandat de 4ans. Les premières années servaient à positionner l'association sur la scène du combat pour les droits des femmes, ce qui a conduit à dépasser le délai réglementaire d'un an.

La question de la réforme du CSP apparaissait déjà dans les recommandations du congrès extraordinaire de l'USFP. Une fois que Jossour était créée, elles ont rejoint le plaidoyer qui a été initié par les associations⁶ ayant vu le jour dans les années 80.

En tant que coordinatrice, Ouafa a contribué dans le débat public autour de la réforme du CSP en mettant l'accent sur le référentiel et apportant un éclairage sur la dimension religieuse qui s'avérait d'une importance cruciale

⁵ - Parmi celles-ci, il y avait : Malika Benradi, Naïma Benwakrim, Halima Zine Elabidine

⁶ - Il s'agit notamment de l'ADFM en 1985 et l'UAF en 1987.

dans le contexte de l'époque. Etant donné la proximité avec l'USFP, Jossour mobilisait les responsables à l'occasion des moments importants du plaidoyer pour la réforme du CSP. Elle assurait le d'interface vis-à-vis des ministres⁷ de l'USFP. Le parti n'était pas chaud au début. Il fallait compter avec la persévérance des militantes dont Ouafa pour le convaincre.

Deux moments forts ont marqué le parcours féministe d'Ouafa :

La contribution au comité de coordination de la marche mondiale des femmes où elle représentait son parti. La négociation qu'elle a menée avec les responsables de l'UAF pour les convaincre d'arrêter la marche qu'elles comptaient organiser en direction de la primature au moment de l'arrivée d'Abderrahmane Elyoussoufi en 1998. Ouafa a dû jouer le rôle de médiation pour que les revendications relatives aux droits des femmes soient prises en considération dans la déclaration de politique générale. Ouafa a été avec Bani Elayyachi, les deux seules femmes de l'USFP reçues par le Premier ministre, lors de la polémique autour du PANIFD à défendre Mohamed Saïd Saadi et son projet. D'autres femmes étaient opposées au projet et sont allées même très loin en exigeant son retrait. Elle a été parmi les féministes qui ont contribué à la création du réseau « Printemps de l'égalité ». Elle a été élue communale pendant deux mandats en 1993 et 1997.

⁷ - C'était l'époque du gouvernement dit d'alternance composé entre autres de ministres appartenant à l'USFP dont le Premier ministre Abderrahmane Elyoussoufi.

Najat Ikhich¹

Najat est née en 1958 à Ouarzazate d'une mère femme au foyer et d'un père ouvrier. Ce dernier a passé la moitié de sa vie en prison à cause de son engagement politique. Mariée, elle n'a pas d'enfants. Après un DEUG en droit et une formation de deux années à l'école normale des enseignants, elle est devenue professeure depuis 1983. En 2010, elle a obtenu une licence en littérature arabe.

Najat a acquis une prise de conscience féministe alors qu'elle était encore très jeune. C'était dans le milieu des années soixante où elle devait négocier avec son père le droit d'aller à l'école. C'était l'époque où l'éducation des filles était considérée comme un luxe dans les milieux sociaux modestes. C'est grâce à l'instruction que Najat va repousser la demande de mariage alors qu'elle était encore mineure. Elle a su développer une capacité de résistance au point où celle-ci est devenue une seconde nature. Rebelle, elle l'a été et elle l'est restée sa vie durant.

Elle s'est engagée dans le militantisme lorsqu'elle était encore au lycée où elle participait aux grèves menées par les élèves. Cependant, c'est à l'université de Casablanca que Najat va s'impliquer d'une manière plus franche. C'est à l'UNEM qu'elle va assumer des responsabilités au sein du conseil des étudiants de l'université Hassan II ainsi qu'au comité des résidents à la cité universitaire. Il faut rappeler que Najat était parmi les jeunes militants qui animaient le courant qui avait porté le nom « les camarades des martyrs » suite à une scission au sein de l'USFP ayant eu lieu en 1983. Elle a fait partie de cette génération de féministes qui ont allié le combat pour les droits des femmes à celui qui visait la démocratie.

Une fois enseignante, elle va s'engager dans l'action syndicale et fera partie des initiatrices qui ont été derrière la création de la commission femme au sein de la Confédération démocratique du Travail (CDT). L'objectif était d'agir contre les stéréotypes et la discrimination que les femmes subissent aussi bien dans le milieu du travail qu'au sein de la structure syndicale elle-même.

Najat s'est engagée par la suite dans le mouvement féministe à travers la création de la Ligue démocratique des Droits des Femmes (LDDF) aux côtés des ses camarades Fouzia Assouli² et Mounia Chadli. C'était une

¹ - Notice réalisée par Damia Benkhouya

² - Après le départ de Najat, c'est Assouli qui va assurer la présidence de la LDDF.

initiative de certaines militantes du parti de l'Avant-garde démocratique et socialiste³ (PADS) qui ont jugé nécessaire de se doter d'une structure féministe à même de leur permettre de contribuer à côté des différentes autres composantes dans le combat pour les droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle a été de tous les combats ayant rythmé la scène féministe depuis son émergence à savoir la moitié des années 80 et jusqu'à aujourd'hui⁴.

De par son implication, Najat était membre active du Conseil de Coordination national pour la réforme du code du statut personnel (CSP) mis en place en mai 1992. Elle a également pris part au forum de la société civile à l'occasion de la 4^{ème} conférence mondiale organisée par l'ONU en 1995 à Pékin. En 1999, suite au débat public suscité par le Parti Justice et Développement (PJD) qui s'est opposé au Plan d'Action national pour l'Intégration de la Femme au Développement (PANIFD), Najat a été parmi les membres du front pour le soutien de PANIFD, réseau qui a vu le jour à Casablanca en juillet 1999. Dans ce cadre, elle avait proposé la nécessité de mener un travail de proximité telle que l'organisation des caravanes sillonnant les régions reculées et l'importance de toucher le monde rural. L'objectif était de sensibiliser autour de la thématique du CSP. C'est une manière d'être à l'écoute des femmes qui ont subi les effets dudit code notamment sur les questions du mariage des mineures, les mariages non actés...etc. Lorsque la coalition « Printemps de l'Egalité » a vu le jour, Najat prenait part aux réunions et aux activités qui ont duré de mars 2000 à février 2004. En parallèle, Najat a publié plusieurs articles sur la question et a donné des conférences aussi bien au Maroc qu'à l'étranger. Dans le cadre du réseau international « femmes sous lois musulmanes », elle a publié un texte d'analyse du CSP.

Depuis 2005, Najat a quitté la LDDF et a créé la fondation Ytto pour l'hébergement et la qualification des femmes victimes de violence, une fondation qui se caractérise par les actions de proximité. Chaque année, elle organise une multitude de caravanes allant vers les femmes qui n'ont pas accès à l'information notamment celle relative au code de la famille.

³ - le parti a été créé en 1989 alors que son premier congrès n'a eu lieu qu'en 1994.

⁴ - L'entretien a été mené au cours du premier semestre de 2014.

Saâdia Kadiri¹

Saâdia Kadiri, membre active de l'association «Akhaouat Assafaa» est née en 1922 à Tanger dans une famille de notables d'origine fassie. Elle était mariée et mère de cinq enfants. La signification des prénoms choisis pour ses enfants (Az Al Arab / Az Al Maghreb...) évoquent la fierté de l'appartenance à la civilisation arabe et marocaine à un moment où ce genre de prénom était perçu comme une provocation envers l'occupant.

Son enfance à Tanger, ville internationale ouverte sur le monde extérieur, explique son ouverture d'esprit et sa prédisposition à être plutôt dans la modernité en s'éloignant progressivement du traditionalisme de l'époque.

Ses parents se sont installés dans cette ville lors du déclenchement de la 1^{ère} guerre mondiale alors qu'ils comptaient partir pour la Mecque. Son père Mohamed Kadiri fonde la branche de la Zaouia Kadiria tout en s'occupant de son commerce. Sa mère Hafsa, est la fille d'Abdessamad Guennoun, un des oulamas éminents de l'Université Karaouiyyine.

Saâdia fait un mariage traditionnel en épousant Ahmed Maaninou Slaoui, qui était en exil à Tanger à cause de ses activités politiques. Peu après, vers 1946, le couple s'installa à Salé, ville d'origine de l'époux.

Vers 1947, Saâdia adhère, comme son mari au parti démocrate pour l'indépendance «*Ach choura et l'Istiqlal*». Quant à sa relation avec l'association «Akhawat Assafaa» (Les Sœurs de la Pureté), elle débute après le congrès qui a eu lieu à Fès le 23 mai 1947. En effet, Salé, comme beaucoup d'autres villes, a connu la naissance de l'antenne locale, après la création officielle de l'association. Il faut rappeler que la majorité de celles qui ont été derrière la création de l'association étaient des proches (épouses ou sœurs) des responsables du parti. L'association œuvrait pour l'émancipation de la femme à travers le combat pour l'ouverture des écoles aux filles ainsi que par la formation et l'apprentissage permettant d'acquérir des compétences et un savoir-faire à même d'assurer une certaine indépendance matérielle.

Fidèle aux principes de l'association, Saâdia participe aux cours d'alphabétisation destinés aux femmes ainsi que l'enseignement des filles. Elle s'est occupée de la première école privée de filles ouverte à Salé (fondée par son mari Ahmed Maaninou et ses amis Mohamed Hajji et

¹ - Notice réalisée par Bidaouiya Belkamel

Abdeslam Bensaïd vers 1947). Cet établissement a été inauguré par la princesse Lalla Aïcha, considérée comme le symbole de la libération de la femme.

L'école Lalla Aïcha est considérée comme le siège des branches locales du parti « Ach-choura et l'Istiqlal » et de l'association « Akhawat Assafaa ». A cette époque, Saâdia occupait une aile de l'établissement (Douiriya) afin de pouvoir gérer l'école et en même temps pouvoir mener les activités aussi bien du parti que celles de l'association.

Parmi ses activités en tant que membre de « Akhawat Assafaa de Salé » il y a :

- L'accueil des femmes en détresse qui s'adressent à l'association, leur encadrement et la sensibilisation au nationalisme,
- Le soutien moral et matériel des femmes dont les époux ont été assassinés ou enlevés,
- La prise en charge des orphelins,
- Le soutien scolaire des étudiants démunis
- La commémoration des fêtes nationales, religieuses et scolaires
- L'organisation des œuvres caritatives.

Les ressources de l'association sont constituées par la cotisation des adhérentes, les legs et les donations des bienfaiteurs en espèces ou en nature.

Vers la fin des années 50, l'association n'existait plus mais Saâdia continua pendant très longtemps à apporter son aide aux personnes nécessiteuses.

Vers la fin de sa vie, sa santé se détériore, elle perd la vue. Elle décède le 9 juin 2009. Elle a été enterrée à côté de son mari à Sid el Hajj Ben Acher à Salé.

Naïma Khaldoun¹

Née le 23 octobre 1950 à Casablanca, Naïma Khaldoun a fait ses études primaires et secondaires dans sa ville natale. Après l'obtention du baccalauréat au lycée Fatima-Zahra, elle poursuit ses études de philosophie à l'université Mohammed V de Rabat où elle obtient une licence en 1974. L'enseignement de la philosophie fût alors son métier, d'abord au lycée Okba Bnou Nafiâ à Casablanca, puis au lycée Moulay Youssef à Rabat.

Issue d'une famille de « Fouqaha », elle passe son enfance et une partie de son adolescence à côté de son grand-père maternel qui lui enseigne le sens de l'engagement et influence largement ses choix dans la vie plus tard, notamment pour les études de philosophie. Mère d'un garçon et d'une fille, elle a tenu elle aussi à les élever avec les mêmes valeurs que celles qu'on lui a inculquées, à savoir l'amour du travail, la dignité et la responsabilité.

Naïma Khaldoun est une militante de longue date. Déjà lycéenne, elle s'engage dans le mouvement de la jeunesse scolaire, relevant de la Jeunesse Istiqlalienne. Durant ses études de philosophie à l'université Med V à Rabat, entre 1969 et 1974, elle s'engage au sein l'Union Générale des Etudiants du Maroc (UGEM), où elle débute réellement son apprentissage de l'action politique et syndicale. Ses lectures et recherches en psychanalyse et son émerveillement pour Freud en particulier, lui ont tant apporté au plan personnel, professionnel et politique, estime-t-elle.

En 1980, elle obtient le détachement de la fonction d'enseignante pour intégrer l'Union Générale des Travailleurs du Maroc (UGTM), syndicat proche du parti de l'Istiqlal. Elle devient membre du *Syndicat Libre de l'Enseignement*, section professionnelle de cette centrale syndicale, et travaille aux côtés de Mohammed Benjelloun, secrétaire général à l'époque, qui lui apprend les rouages de l'action syndicale.

Son parcours riche et ses qualifications l'ont amenée à accéder au bureau exécutif du Syndicat Libre de l'Enseignement en 1979. Elle fût la première femme à accéder à une telle responsabilité. Lors du 7^{ème} congrès de l'UGTM, elle réussit à devenir membre du bureau exécutif de cette centrale syndicale, en tant que 1^{ère} femme à ce poste également. Ces deux responsabilités font la fierté de sa vie. Le travail syndical fût une expérience formidable dans sa vie de militante, et ce malgré les efforts considérables qu'elle a dû fournir au regard des déplacements entre Casablanca et Rabat

¹ - Notice réalisée par Aïcha Khidani

pour les réunions hebdomadaires de l'UGTM et les réunions de coordination avec la CDT à l'époque, les horaires trop contraignants, la préparation continue des dossiers, etc. Grâce à cette expérience syndicale, dit-elle, ses responsabilités au sein du Parti de l'Istiqlal et de l'Organisation de la Femme Istiqlalienne (OFI) par la suite, étaient assumées avec beaucoup de facilité. Cependant, elle ne peut s'empêcher de critiquer les syndicats en général, d'avoir manqué à leur rôle consistant à faciliter l'accès des femmes au parlement. Selon elle, les partis politiques ont relativement mieux fait dans ce sens.

En rapport avec son militantisme au sein du mouvement des droits humains des femmes, Naïma était toujours présente dans les moments cruciaux de travail de coordination et de mobilisation. La révision du Code du Statut Personnel était une revendication largement partagée par les militantes du parti et Naïma représentait celui-ci dans toutes les rencontres et les instances de coordination créées pour la réforme du CSP à partir des années 90.

Lors du 13ème congrès du Parti de l'Istiqlal en février 1998, Naïma est élue au comité exécutif, avec Malika Al Assimi et Latifa Bennani-Smires. Il convient de rappeler que c'est en 1982 seulement et pour la 1^{ère} fois que deux femmes accèdent au bureau exécutif d'un parti politique au Maroc, feue Zhor Lazrak Et Fatima Hassar. La faible participation des femmes au processus de prise de décision dans les partis politiques s'explique selon elle, non seulement par le faible engagement des partis, mais également par le fait que les femmes restent peu motivées pour participer à la vie politique. De même, elle considère que la première génération de femmes militantes n'était pas assez pragmatique, ni assez battante pour se positionner au sein des organes décisionnels des partis, ce qui aurait largement donné l'exemple aux autres militantes venues après. En 2001, elle succède à Latifa Bennani Smirès dans la présidence de l'organisation de la femme istiqlalienne (OFI) et fut reconduite deux fois dans cette fonction. L'organisation fût créée en 1988 dans l'objectif de promouvoir la participation des femmes à la vie politique et de renforcer la formation et l'encadrement politique des femmes istiqlaliennes. Elle se présente, en tant qu'organisation à caractère politique d'abord, et fonctionne en tant que structure du parti, au même titre que la Jeunesse Istiqlalienne, avec une certaine autonomie dans la prise de décision.

En tant que présidente de l'OFI, Naïma va être de tous les combats menés par le mouvement des droits humains des femmes. D'abord pour soutenir le Plan d'Action National pour l'Intégration de la Femme au Développement et pour la réforme du CSP, et ensuite dans tout le processus de préparation

des rapports parallèles de la CEDAW. Elle souligne tout de même sa différence avec les autres composantes du mouvement quant à la primauté du référentiel onusien des droits de l'Homme au détriment de la Chari'a. Mais malgré tout, elle estime que la réussite des coalitions dans les années 2000 a été largement favorisée, grâce à une certaine maturité du mouvement.

En tant que députée à partir de 2002, son combat demeure lié à la question de la représentativité féminine au gouvernement et au parlement et à la consécration de l'égalité des genres dans l'occupation des postes de responsabilité. Elle a fait partie de la commission du Fonds d'Appui à la Représentativité des Femmes installée en 2009 et à la fin de 2010, elle a été élue, présidente du Forum des Femmes parlementaires marocaines (FFPM) en présence de 26 parlementaires. Actuellement², la représentativité des femmes demeure l'un des thèmes prioritaires qu'elle défend à toutes les occasions, pensant qu'il est important que des femmes accèdent à des postes où l'on prend les décisions pour faire avancer le combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la société.

² - L'entretien a été mené en février 2014

Fattoum Koudama¹

Avocate, mariée et mère de trois enfants, Fattoum Koudama est née le 11 janvier 1945 à Ksar ELKebir dans une famille réputée pour son nationalisme militant. Son père Ahmed Koudama, homme de lettres (poète) était également membre actif du parti de la Réforme nationale (RN) présidé par Abdelkhalek Torrès (leader de la région nord du Maroc). Le père contribuait à la diffusion du journal « Annahar » édité par ce parti. La mère est femme au foyer. Ainsi le militantisme futur de Fattoum s'explique par celui du père. Elle est restée marquée fortement par le fait que son père l'amenait souvent avec lui dans les lieux publics où il rencontrait ses amis et camarades.

Fattoum a entamé ses études primaires et secondaires dans sa ville natale (Ecole Al Ahlia) ensuite à Rabat (Madariss Mohamed V) où elle a obtenu son baccalauréat en 1962 (option philosophie). Elle entre en 1962 à l'Université Mohamed V à Rabat où elle poursuit des études supérieures en Sciences Sociales jusqu'en 1966. Son militantisme apparaît dès sa première année de licence puisqu'elle adhère en 1962 au mouvement étudiant, l'Union nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) et plus particulièrement au courant affilié à l'*Union nationale des Forces Populaires* (UNFP) qui deviendra plus tard l'Union socialiste des Forces Populaires (USFP) Elle était l'une des premières femmes à intégrer ce parti.

Licenciée en 1966, elle commence une carrière professionnelle au Ministère du Commerce qu'elle quitte par la suite pour celui chargé du Travail où elle exerce la fonction de contrôleur du travail entre 1968 et 1973. Les conditions de son travail au sein de ces deux ministères l'ont incitée à étudier le droit pour pouvoir lutter contre la discrimination à l'égard de la femme. Entre temps, elle obtient une deuxième licence en droit en 1972. Avant de s'inscrire au barreau de Rabat en 1977, elle enchaine les stages qu'elle effectue dans deux cabinets d'avocat entre 1974 et 1977 et ce pour devenir elle-même avocate par la suite.

Fattoum a été confrontée à la marginalisation de la femme qu'elle a constatée dans les diverses phases de sa carrière professionnelle et politique, c'est pourquoi elle a adhéré à l'association « *Jossour* » pendant la période allant de 1995 à 1998. Elle relève l'existence d'une contradiction entre le discours moderniste prôné par les membres de son parti et la traduction dans

¹ - Notice réalisée par Bidaouiya Belkamel

les faits notamment lorsqu'il s'agit pour les femmes de vouloir briguer un poste au sein des instances décisionnelles du parti. C'est une association créée en 1995 principalement par les militantes de l'USFP. Elle a été membre du secteur des femmes et responsable au secrétariat national. Elle était également membre du comité central du parti notamment pendant les derniers congrès tenus depuis 2002. Dans son association, elle avait un apport considérable pour tout ce qui touche à la situation juridique de la femme notamment les propositions relatives à la réforme du CSP.

Sa formation juridique et son intérêt pour les droits humains des femmes expliquent le rôle qu'elle a joué dans la révision du code du statut personnel (CSP). En outre, elle a également élaboré un projet d'amendement de l'article 6 du Code de la Nationalité et ce en tant que membre de l'équipe parlementaire de l'USFP dans la législature allant de 2002 à 2007.

Parallèlement à ses activités professionnelles et associatives, Fattoum est très active dans le domaine des Droits de l'Homme. En effet, elle a été vice-présidente de l'Organisation marocaine des Droits de l'Homme (OMDH), elle a également été membre du Conseil de l'Organisation arabe des Droits de l'Homme (OADH) dont le siège se trouve au Caire. Dans cette dernière organisation, elle prenait en charge le dossier de la corruption.

A propos du Parlement, Fattoum considère qu'il est important de renforcer la représentativité des femmes en se basant sur leurs propres compétences. Pour elle, l'égalité des chances devrait être acquise d'abord au sein des partis politiques. Dans ce sens, elle considère que les partis sont le pivot de la vie politique : c'est à eux que revient la tâche de permettre aux femmes et aux jeunes d'acquérir l'expérience pour atteindre la maturité requise et d'être capables de prendre part aux décisions importantes.

En tant que parlementaire (entre 2002 et 2007), Fattoum a mené son combat pour les Droits Humains des Femmes, au sein de la Commission de la Justice et des Droits de l'Homme ainsi que dans le cadre du Forum des Femmes parlementaires marocaines où elle avait occupé le poste de secrétaire générale.

Ses prises de position ne concernent pas uniquement la femme, ses écrits traduisent ses opinions vis-à-vis d'un certain nombre d'événements politiques ou sociaux que ce soit à l'échelle nationale, régionale ou internationale. Parmi ses écrits, qui sont principalement des articles de presse, nous pouvons citer ses articles sur l'euthanasie, le viol des femmes en Irak et le phénomène de la prostitution accompagnant les compétitions sportives internationales.

Abderrazak Moulay R'chid¹

C'est l'un des juristes pionniers dans la recherche et la défense du statut de la femme. Il est né à Oujda en 1946, dans une famille qu'il décrit lui-même comme patriarcale. Il est marié et père de trois enfants. Il a fait ses études primaires dans sa ville natale, secondaires à Fès et supérieures à Rabat. Il a soutenu un doctorat d'Etat en droit privé en 1981. A. Moulay R'chid a enseigné à la Faculté de Droit de Casablanca, Fès, Rabat ainsi qu'à l'Académie royale militaire de Meknès et à l'Ecole des Cadres de Kénitra. En 1994, il est nommé doyen à la Faculté des Sciences économiques, juridiques et sociales de Rabat. Il est co-titulaire de la chaire de l'UNESCO, « la femme et ses droits » à l'Université Mohamed V à Rabat et Ibn Tofaïl à Kénitra (2000-2005).

A. Moulay R'chid est membre du conseil d'administration de l'association scientifique des études de civilisation sur la femme arabe, membre de la délégation du Maroc à la conférence mondiale sur la femme à Nairobi en 1985, membre de la délégation officielle du Maroc pour défendre le rapport préliminaire du Maroc devant le comité CEDAW en 1997, membre fondateur de l'organisation marocaine des droits de l'Homme (OMDH) et membre du conseil constitutionnel en droit privé. Son meilleur souvenir fut la constitution d'un premier groupe de recherche en 1982 avec Fatima Mernissi, Omar Azziman et d'autres chercheurs, sur « l'enfant, la femme et la famille ». Ce groupe de recherche avait comme objectif de favoriser la connaissance sur les questions liées à la situation de la femme. Il a constitué également un espace d'échange autour des problèmes de la famille dans la société marocaine.

Il fut l'un des premiers juristes à avoir travaillé sur la question de la femme. En dehors de nombreux articles parus dans des revues et ouvrages collectifs, il est l'auteur de deux importants ouvrages : « La condition de la femme au Maroc » (1985) qui a fourni des éléments aussi bien nombreux que précis sur la condition des femmes au Maroc. Cet ouvrage a constitué de ce fait un moyen pour mener un plaidoyer en faveur de l'égalité hommes femmes. A. Moulay R'chid n'a pas hésité à avancer une critique franche du statut d'infériorité fait aux femmes et a proposé les réformes nécessaires pour améliorer la condition de la femme. Ceci était loin de s'éloigner de ce qui constitue un des éléments de l'identité marocaine à savoir l'Islam. Cet ouvrage constitue une tentative sérieuse fondée sur une lecture éclairée de

¹ - Notice réalisée par Assia Benadada

l'islam. Dans son deuxième livre « la femme et la loi au Maroc »² (1992), A. Moulay R'chid essaye de montrer que la loi peut jouer un rôle important dans la libération de la femme. Selon lui, la loi ne doit pas être le résultat de l'évolution de la société mais un de ses moteurs.

Deux facteurs ont influencé l'intérêt de ce juriste pour défendre les droits des femmes : un facteur social qui se résume dans deux points i)- la nature du milieu familial dans lequel il a été élevé où le père, autoritaire usait de tous les pouvoirs et la mère marginalisée était écartée de toute prise de décision, ii)- le mariage précoce de sa sœur imposé par le père. Un facteur intellectuel, à savoir une prise de conscience du fait des cours qu'il enseignait à la Faculté de Droit notamment, la succession et le statut personnel, dans lesquels il a pu relever les injustices faites aux femmes.

A. Moulay R'chid situe sa réflexion sur le statut de la femme marocaine à la fois dans le contexte international et dans celui du monde arabo musulman. Il conteste l'attitude des Oulamas qui, au nom des privilèges acquis dans le passé, utilisent l'islam pour légitimer le maintien du patriarcat. Il préconise ce qu'il appelle une méthode progressive d'interprétation de l'islam, et prône « des mesures égalitaires sans s'éloigner de l'islam et sans copier de manière servile le modèle occidental ». La démarche de A. Moulay R'chid adoptée par les militantes des droits de la femme, remet en cause les principales lois inscrites dans la Moudawana. Il a suggéré un ensemble de propositions réformistes dont les principales allaient constituer l'essentiel du cahier des revendications du mouvement des femmes : le droit pour la fille majeure de conclure son propre mariage, l'abolition de la polygamie et de la répudiation, la juridiction du divorce, la réforme du droit de garde, l'instauration d'une parfaite égalité entre les époux au sein de la famille. Il va même jusqu'à prôner une famille sans chef, et oser toucher au droit successoral en vue d'une égalité entre les sexes dans le domaine de l'héritage, tout en respectant certains tabous comme l'interdiction du mariage mixte des musulmanes. Lors d'une conférence donnée en Hollande en 1992, A. Moulay R'chid a même proposé une Moudawana à la carte. Ce juriste prêtait conseil à plusieurs organisations de défense des droits des femmes. Il a appuyé en son temps le Journal 8 mars dans lequel il intervenait en tant que juriste pour donner son point de vue sur certains problèmes dont souffraient certaines femmes et qui étaient exposés dans la page intitulée « da-ouuni atakallam » (laissez moi parler), et suggérer des solutions. Il a été très présent au moment du débat qui a accompagné la revendication de la réforme du CSP en 1992. Il faisait partie des rares

² -Il a été réédité trois fois.

intellectuels qui n'a pas hésité à être auprès des premières organisations féministes à porter la voix de la réforme juridique. Le discours royal de 2004 annonçant la réforme de la Moudawana est, selon lui, un saut vers un avenir meilleur pour le Maroc, mais il reste beaucoup à faire pour protéger l'acquis et se battre pour la réforme du code de la nationalité. Le droit peut jouer un rôle dans la libération de la femme mais il faut aussi, dit-il, que les conditions sociales, culturelles, économiques et psychologiques soient également favorables à la concrétisation de cette évolution sociétale. Elle nécessite également et avant tout une volonté politique.

A. Moulay R'chid considère le féminisme comme un processus et un mouvement militant pour la revalorisation du rôle des femmes et l'extension de leurs droits au sein de la société, il est fondé sur l'égalité des sexes. L'égalité signifie, pour lui, que l'homme ne peut en aucun cas être privilégié. L'homme et la femme doivent tous les deux jouir des droits et libertés à caractère civique, politique, économique, social, culturel et environnemental tel qu'il a été précisé dans la constitution de 2011.

A. Abderrazak Moulay R'chid se revendique d'un courant moderniste mais qui refuse « la transposition aveugle d'un modèle occidental ». Il a été décoré chevalier de l'ordre du trône en 1993.

Khadija Rougani¹

Née en 1969, licenciée de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de l'Université Hassan II en 1992, Khadija Rougani est avocate au barreau de Casablanca. Elle est mariée et mère de deux enfants.

Elle a grandi à Casablanca, dans une famille modeste composée de 8 enfants. Khadija se rappelle qu'elle a, très tôt, développé une résistance et un refus total à l'égard des injustices faites aux femmes. Au lycée, Khadija dit avoir acquis l'esprit critique qui lui a permis par la suite de comprendre le statut dans lequel les femmes sont confinées et de refuser les jugements de valeurs les concernant. A l'université, Khadija a fait ses premiers pas dans le militantisme étudiant au sein de l'UNEM. Elle a intégré un groupe faisant partie de la mouvance de la gauche. Elle a participé à plusieurs activités culturelles au même moment où elle était active dans des comités étudiants. Elle considère que la période qu'elle a passée à la faculté était une période de maturité. Pour garder son autonomie, Khadija dit avoir fait le choix de ne jamais intégrer une structure partisane.

Khadija s'est engagée dans plusieurs instances de lutte pour la reconnaissance des droits humains dont les plus importantes sont :

- l'Association Marocaine des Droits de l'Homme, (AMDH) au sein de laquelle elle a contribué dans les actions de sensibilisation aux droits humains ainsi que pour le contrôle des procès équitables et un meilleur accès de toutes les personnes à la justice ;
- l'Association des Barreaux d'Avocats au Maroc, (ABAM) au sein de laquelle Khadija a milité pour amender les lois intérieures de cette instance, à dominance masculine depuis sa création en 1962, et à imposer un quota pour les femmes avocates ;
- l'Association Marocaine des Droits des Femmes, (AMDF), dans laquelle Khadija s'impliquait, donnait et consacrait beaucoup de son temps. Elle était présente dans presque toutes les activités concernant les droits des femmes, agissant dans toutes les batailles pour le changement des lois discriminatoires, du code du statut personnel (CSP) et ce, en particulier dans le cadre de la coalition (Printemps de l'Egalité). Elle a travaillé également sur d'autres dossiers pour changer ou amender les lois suivantes : le code du travail, le code pénal, le code de procédure pénale et le code de la

¹ - Notice réalisée par Asmae Benadada

nationalité. L'égalité entre les deux sexes était au centre des débats menés par l'AMDF où Khadija était très active.

Après plus de 20 ans de militantisme, elle a, par deux fois, fait partie du bureau de l'AMDF en tant que conseillère sans jamais accepter d'être présidente. Ceci ne l'a pas empêché d'être très dynamique et de représenter son association dans différents réseaux et différents moments du plaidoyer du mouvement féministe.

Son expérience au sein de la coalition (Printemps de l'Égalité)

Khadija assure que, dans son parcours, le mouvement féministe n'a jamais été aussi solidaire et efficace que lors du combat pour la réforme du CSP au sein de la coalition (Printemps de l'Égalité) mise en place en 2001. C'était une expérience exceptionnelle, remarquable et même unique dans l'histoire du mouvement féministe marocain. Il a atteint un degré de maturité qui lui a permis de se positionner en tant que force revendicatrice et force de propositions. Sa réussite est le fruit du travail acharné de plusieurs féministes que Khadija juge nombreuses dont à titre d'exemple : Amina Lemrini, Rabéa Naciri, Leila Rhiwi, Najat Razi, Aïcha Loukmas, Najia Zirari, Hayat Zirari, Fouzia Assouli ainsi que plusieurs d'autres militantes.

Pour l'élaboration de l'argumentaire sur lequel a reposé le mémorandum relatif à la réforme du code du statut personnel (CSP), la coalition avait adopté comme référentiel les principes des droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus ainsi qu'une lecture éclairée de la religion fondée sur les principes de la justice et de l'égalité. Khadija rappelle que le Printemps de l'Égalité avait élaboré «*Une charte*» qui déterminait ses objectifs ainsi qu'«*Une stratégie d'action*», et a choisi plusieurs voies pour réagir, communiquer et se faire entendre dont :

- La diffusion des postes publicitaires à la télé et à la radio pour sensibiliser l'opinion publique sur la nécessité de réformer le CSP ;

- L'organisation des colloques et tables rondes pour expliquer les raisons et les arguments qui fondaient la revendication de la réforme du CSP. Khadija rappelle que la coalition s'appuyait sur des données réelles et des statistiques concernant le nombre de femmes victimes des conséquences du CSP ayant eu recours aux centres d'écoute des femmes victimes de violence et sur quelques cas traités dans les tribunaux ;

- La coalition faisait également le suivi du travail de la commission consultative royale de la réforme du CSP et a fait pression pour accélérer

son rythme. Constatant la lenteur de son travail, Khadija se rappelle que la coalition avait revendiqué le changement du président de la commission.

Son action consistait aussi en des rencontres avec les responsables des partis politiques, des syndicats et des différentes autres associations. Après chaque rencontre, un communiqué était publié au nom du Printemps de l'Égalité pour faire connaître les résultats au grand public. la coalition cherchait à mieux déterminer ses adversaires, ses ennemis et ses alliés. La coalition a élaboré un mémorandum qui contenait les propositions de toutes ses composantes. La commission consultative royale pour la réforme de CSP a reçu chacune de ces associations à titre individuel avant de recevoir un comité représentant le Printemps de l'Égalité qui était reconnu comme interlocuteur du mouvement féministe. Selon Leila Rhiwi, coordinatrice de la coalition, « *c'est sur les épaules de Khadija que reposait la révision de tous les aspects juridiques du mémorandum* ». Les composantes du Printemps de l'Égalité ont été plusieurs fois en désaccord sur quelques questions ou quelques démarches, mais elles ont réussi à dépasser leurs divergences et à pouvoir mener le plaidoyer avec une grande performance et ont atteint l'objectif souhaité. Pour la présentation du mémorandum de l'AMDF, Khadija se rappelle que c'était Najat Razi, Damiya Benkhouya et elle-même qui ont été reçues par la commission. Le discours Royal du 10 octobre 2003 annonçant la réforme fut un événement historique, assure celle qui s'est beaucoup impliquée dans ce combat. Le parlement a voté à la majorité absolue le projet soumis par la commission royale, ce qui était une première. Elle dit que l'expérience a montré que le parti de la justice et du développement (PJD), qui avait été contre la réforme du CSP, s'était servi de la question de l'égalité et des droits des femmes pour se positionner et intimider le mouvement féministe. Khadija affirme que l'expérience du Printemps de l'Égalité est unique et servait de modèle dans le monde arabe. La preuve, plusieurs pays arabes ont fait appel à ce dernier pour s'inspirer de son expérience.

Mohamed Saïd Saadi¹

A la question : êtes-vous féministe ? Mohamed Saïd Saadi répond : « *Si le féminisme signifie un combat contre le patriarcat et pour l'égalité des sexes : pourquoi pas ? Mais, le féminisme est souvent évoqué pour qualifier le mouvement composé dans sa majeure partie de femmes. Je dirai que je suis plutôt pro féministe* ». Saadi s'est senti proche du mouvement depuis son adhésion au PPS en 1976. C'est la rencontre avec des femmes que qualifie Saadi de formidables comme Amina Lemrini, Malika El Belghiti, Rabéa Naciri qui explique sa sensibilité pour la question de l'égalité. Il y a eu également l'influence du milieu familial qui a contribué à enraciner la culture égalitaire à travers des sœurs qui étaient déjà militantes à l'époque. Le secteur des femmes du parti organisait depuis sa création dans le milieu des années 70 des activités en rapport avec la question dont la célébration de la journée internationale de la femme : le 8 mars. Normal pour un parti dont le référentiel était le socialisme, affirme Saïd Saadi. Il est vrai que les militantes se sont détachées par la suite pour créer une association (ADFM). Saadi a longtemps milité au niveau de la base et a rejoint le comité central du parti en 1989. De toute évidence la question de l'égalité hommes femmes n'était pas son pain quotidien, selon sa propre expression. Saadi a été pendant longtemps impliqué dans les affaires communales en tant qu' élu et en tant que vice président de la commune de Maarif mais il faisait de la recherche en plus de sa responsabilité au sein du parti (cellule, section, bureau régional, comité central et bureau politique). A l'époque, les années 80, l'idée du mainstreaming n'était pas encore en vogue. Les femmes qui étaient dans la commune, peu nombreuses d'ailleurs ne disposaient pas de qualités leur permettant de défendre l'égalité. L'évolution est survenue quelques années après. C'est à partir de sa nomination à la tête du Secrétariat d'Etat chargé de la Protection Sociale, de la Famille et de l'Enfance en avril 1998 que l'engagement sur la question de l'égalité alla prendre une tournure d'une manière plus claire. Ce poste, assure Saadi, devait revenir à Amina Lemrini qui l'a refusé. Dès sa nomination, il a constaté d'emblée l'absence du mot femme et de l'égalité dans l'intitulé du Secrétariat mais il a appris que le projet d'élaboration d'un projet de plan d'action était posé du temps de Zoulikha Nacri². « *Occasion historique,*

¹ - Notice réalisée par Latifa El Bouhsini

* Entretien mené le 11 décembre 2013

² - En août 1997, Zoulikha Nacri était nommée Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires sociales, chargée de l'entraide nationale dans le gouvernement d'Abdellatif Filali

opportunité à ne pas rater », voici comment Saadi décrit ce moment. Le travail de l'élaboration du projet est rendu facile grâce à la collaboration avec Amina Lemrini, Rabéa Naciri, Malika Benradi, Nadia Bezaïd et Anne Balenghien qui constituaient l'équipe technique chargée d'élaborer le plan. C'était la première fois où il y a eu un engagement du gouvernement exprimé clairement dans la déclaration de politique générale présentée par Abderrahmane El Youssoufi au moment de la mise en place du gouvernement d'alternance. Engagement pour l'habilitation de la femme y compris en ce qui concerne la réforme du CSP, ce qui constituait une nouveauté. Saadi veillait à ce que les différents concernés par ce dossier soient associés dans le processus de l'élaboration du PANIFD. Il y avait à la fois les départements gouvernementaux et les différentes associations. Or, il est à constater que les représentants du PJD (MUR) étaient absents de ce processus. Sur ce point, Saadi répond que *« ceci est justifié par le fait qu'il n'y avait pas de proposition de leur part et ils n'avaient pas travaillé sur la question auparavant »*. Ceci dit, lorsque le projet du PANIFD était présenté publiquement le 19 mars 1999, suite à sa demande, Saadi a reçu une délégation du PJD en avril suivant. Elle était composée d'Ahmed Rayssouni, Saad Eddine El Othmani, Abdellah Baha et Lahcen Daoudi. La discussion a porté sur le contenu de la réforme du CSP proposée dans le PANIFD où ils ont exprimé certaines réticences. Saadi leur a demandé de lui faire des propositions qu'il était prêt à prendre en considération. Mais celles-ci ne lui ont jamais été communiquées. La campagne contre le PANIFD a commencé tout de suite après que les responsables du PJD ont eu le document entre les mains. L'utilisation des mosquées ainsi que le journal *« Al Asr »* avaient commencé au même moment où le Ministre des Habous et des Affaires islamiques ainsi que les conseils des Oulémas avaient fait entendre leur son de cloche. Leur présence au *« Forum de la Solidarité féminine »*) organisé par le Secrétariat d'Etat en novembre 1999 à Casablanca sous le haut patronage du Roi, était le prolongement de ce qui était déjà une campagne d'opposition à un stade avancé. Le Premier ministre était d'accord avec le contenu du PANIFD mais il était conscient de la difficulté de faire passer le projet en conseil de gouvernement. La décision négociée était de créer une commission interministérielle qui devait se pencher sur les questions qui ne posaient pas de problème. Pour la question du CSP, El Youssoufi avait mis en place une commission vers la fin du mois de mai 2000 mais qui n'a jamais pu se réunir. Abdelkrim Khatib s'est opposé et a empêché que la commission puisse se réunir et travailler sur la réforme du CSP, affirme Saadi. Il semble que le président du PJD est allé voir le Roi pour lui dire que la gauche ne devra pas s'occuper toute seule de

ce dossier. C'est ce qui permet de déduire que c'est plutôt Khatib qui a demandé l'arbitrage royal et non le Premier ministre. Quant à Saadi, il n'a raté aucune occasion pour exprimer sa position. Il dit même avoir saisi l'occasion de son passage quelques jours avant la marche organisée par les féministes le 12 mars 2000 dans l'émission « Fi Al wajiha » pour appeler à sortir. C'était un des moments forts de la polémique houleuse qui a accompagné le PANIFD. Lorsque Saadi est convaincu du bien fondé d'une cause, il fonce. C'est ce qui s'est produit par rapport à la question de la violence à l'égard des femmes. Il rappelle à cet égard que « *c'est Amina Lemrini qui m'a informé que les Nations unies comptaient célébrer la semaine internationale de lutte contre la violence faite aux femmes* ». Cette information n'est pas tombée dans les oreilles d'un sourd. C'est au cours de son mandat que le gouvernement marocain va organiser la première campagne pour la lutte contre les violences faites aux femmes. En septembre 2000, suite à un remaniement ministériel, Saadi a été informé qu'il ne sera pas reconduit dans le gouvernement. « *C'est une mission que j'ai essayé d'accomplir, même si j'ai senti un peu de regret et d'injustice* ». Alors qu'il devait bénéficier d'une promotion, la non reconduction de Saadi était mal vécue par les féministes et les militants de la gauche. On a compris qu'il était devenu gênant. Il a été par la suite associé au groupe genre et développement de la CEA (de 2003 à 2007) et le forum social mondial, entre autres ; une présence importante, aussi bien à l'échelle de la méditerranée, des pays arabes, qu'à l'échelle nationale à travers l'appui technique, les consultations, les travaux de recherche ou les conférences. Ironie du sort, ce sont Mohamed Said Saadi avec Nouzha Skalli et Aïcha Lkerch (membres du PPS) qui ont présenté le mémorandum du parti à la commission royale chargée de la réforme du CSP mise en place par le Roi en mars 2001.

« *Merci Majesté* », c'est avec ces mots que Saadi a répondu au journaliste qui l'a appelé pour avoir sa réaction à l'annonce de la réforme du CSP. Il considère que c'était un tournant dans la place de la question de l'égalité entre les sexes au niveau de l'Etat au plus haut niveau. Saadi assure que sans le mouvement féministe et « le printemps de l'égalité », la réforme du CSP n'aurait pas avancé. Il relève également que le Maroc a enregistré une évolution, du moins quantitative, sur la question de la représentativité des femmes dans les lieux de décision politique. Beaucoup reste à faire évidemment.

Jamila Sayouri¹

Jamila est née en 1964 à Fès d'une mère femme au foyer et d'un père enseignant, originaires tous les deux respectivement de Houara et de Taounate. Mariée à 11 ans, la mère a développé une complicité avec ses 8 enfants notamment avec les 4 filles. Le père était engagé dans le nationalisme et était membre actif du parti de l'Istiqlal. Jamila s'est mariée à l'âge de 25 ans et a eu 3 enfants. Profitant d'une ambiance familiale plutôt tolérante, elle a passé son adolescence à la quête de la liberté. Parmi ses lectures de l'époque, figure la féministe égyptienne Naoual Saadaoui. Bachelière à l'âge de 19 ans, elle entre à la faculté de droit à l'université Sidi Mohammed Ben Abdellah à Fès où elle décroche une licence en sciences politiques. Elle devient par la suite avocate au barreau de Rabat. A l'université, elle s'est engagée dans les rangs des étudiants démocrates affilié à l'OADP et rejoint à sa création le groupement 8 Mars. Jamila s'est vite distinguée par son dynamisme et s'est imposée comme cheville ouvrière. Elle a par la suite intégré l'équipe de la rédaction à Rabat en 1988. Elle se rappelle avoir été souvent dans les équipes qui assurent la mobilisation. Elle a d'ailleurs développé depuis, une forte capacité de mobilisation. Elle se rappelle des débats qui ont rythmé les réunions qui préparaient la création de l'UAF et assure qu'il y avait deux tendances : une qui défendait l'idée de se contenter d'un secteur de femmes lié directement au parti (OADP) et une autre qui voulait plutôt disposer d'une structure autonome. C'était la tendance majoritaire. A la création de l'association en 1987, Jamila était élue membre du conseil national et membre du bureau de la section de Rabat. Quelques années après, elle a créé avec d'autres camarades la section de Salé et était élue présidente. Elle a été présente dans tous les moments ayant structuré la vie de l'UAF notamment la campagne pour la collecte d'un million de signatures pour la réforme du CSP en 1992. Elle a fait partie de l'équipe qui assurait l'organisation et la logistique à l'occasion de la tenue du congrès africain² comme étape préparatoire à la conférence mondiale sur les droits de l'Homme qui a eu lieu à Vienne en 1993. Elle prenait part aux différentes rencontres et réunions de coordination entre les composantes du mouvement féministe. Elle garde le souvenir des désaccords qui s'exprimaient et surtout de l'incapacité de certaines qui ne pouvaient pas prendre des décisions sans l'aval de leurs partis politiques. Elle a assisté aux difficultés que résume la problématique

¹ - Notice réalisée par Latifa El Bouhsini

² - Le congrès était abrité par l'UAF à Rabat en 1992.

du leadership et ses conséquences sur les premiers moments du plaidoyer du mouvement féministe pour la réforme du CSP.

Jamila a été recrutée comme avocate au moment de la mise en place du centre Annajda pour les femmes victimes de violence affilié à l'UAF. Expérience qui a été à ses yeux très intéressante puisque la démarche était globale et n'entendait pas se contenter de l'écoute uniquement. Elle proposait également l'orientation et l'appui juridique et psychologique des femmes. La gestion du centre n'a pas plu à Jamila qui a décidé de se retirer. La directrice du centre à l'époque « *n'avait pas suffisamment de poids devant les responsables de l'UAF. La gestion financière laissait à désirer. Des sommes importantes ont été remises au parti³ au lieu de servir l'objectif auquel elles étaient destinées à l'origine. Il a été même demandé au staff opérationnel y compris Jamila de signer de faux justificatifs de dépenses comme s'il s'agissait de compléments de salaires que personne n'avait touchés. Jamila exigeait en contre partie une attestation, ce qui lui a été de toute évidence refusé. C'était la goutte qui a fait déborder le vase* ». Elle affirme également que « *l'impact de la scission du parti était pour le moins désastreux sur l'UAF* ». Les membres du bureau exécutif qui n'ont pas fait le même choix politique/partisan que la direction « *ont été écartés de différentes manières. On cherchait à les remplacer par celles qui étaient du même bord partisan* ». Jamila se rappelle de l'ambiance devenue très tendue. Celles parmi les membres du conseil national qui étaient plus informées et plus courageuses exprimaient leurs désaccords, ce qui n'était pas entendu de cette oreille. L'amalgame entre la nécessité de contribuer à renforcer le parti nouvellement créé en lui évitant les problèmes que vivaient les militantes au sein de l'UAF et la nécessité du maintien de l'association qui commençait à se fragiliser était de mise. Jamila a fait le choix de se retirer de l'UAF et de se consacrer à la construction du secteur des femmes du PSD dans lequel elle était élue membre du comité central. Elle rappelle que les divergences de l'UAF l'ont rattrapée, et pour cause, les responsables de l'association étaient membres du bureau politique et n'entendaient pas laisser le secteur entre les mains de membres qu'elles ne maîtrisaient pas. Pour autant et malgré la critique et les reproches relatives au fonctionnement interne de l'UAF, Jamila assure que l'expérience était très enrichissante et que l'association a constitué une véritable école. La proximité avec des militantes de haut niveau a laissé des traces indélébiles sur la jeune génération.

³ - Il s'agit du Parti social démocrate créé en 1997 à l'issue d'une scission au sein de l'OADP.

Jamila a été candidate sur la liste nationale de son parti lors des élections législatives de 2002. Il faut rappeler qu'à l'occasion du congrès du PSD tenu en 2001, elle a été élue membre du bureau politique. Par ailleurs, c'est elle qui a élaboré le mémorandum de son parti et c'est en compagnie de Rahma Nadif (membre du conseil national du PSD) qu'elles ont présenté son contenu à la commission royale consultative pour la réforme du CSP. Etant donné sa formation juridique et sa maîtrise de l'argumentaire et vu la position qu'elle occupait à la fois au bureau politique et à la tête du secteur des femmes, Jamila s'est imposée naturellement pour porter la voix de son parti pour la défense de la réforme du CSP. Après l'adoption du code de la famille, elle s'est impliquée fortement dans toute la dynamique visant à expliquer le contenu du nouveau code aussi bien à l'échelle nationale qu'auprès de la communauté marocaine à l'étranger. Par ailleurs, elle a rejoint l'Organisation marocaine des Droits Humains (OMDH) en 1999 et a été élue au conseil national jusqu'en 2003, moment où elle a été évincée selon ses propres termes. Elle assure que la répartition des quotas réservés aux composantes politiques qui constituent l'architecture organisationnelle et les instances décisionnelles de l'OMDH l'a mise en dehors puisqu'à l'époque elle ne faisait plus partie du PSD qui a décidé de fusionner avec l'USFP.

Elle s'est davantage impliquée par la suite dans le combat des droits humains et était parmi les fondateurs de l'association marocaine de défense de l'indépendance de la magistrature et par la suite elle était partie prenante en 2005 avec Abdelaziz Nouidi dans la création de l'association « Adala ». En 2011, Jamila a été élue présidente de cette dernière et était nommée membre du Conseil national des Droits de l'Homme (CNDH).

Naïma Senhadji¹

Elle est née en 1958 à Fès et a grandi à Casablanca où sa famille est arrivée alors qu'elle avait 8 ans. D'une famille modeste, sa mère a bénéficié des cours dispensés dans le cadre de la campagne d'alphabétisation d'après l'indépendance. Femme au foyer et mère de neuf enfants, elle a été couturière et contribuait au budget du ménage. Le père, artisan tailleur voulait se convertir au commerce mais n'a pas réussi. Sa priorité était de permettre une éducation et l'accès à l'école à tous ses enfants y compris les filles. La détermination du père quant à l'éducation et le caractère trompé de la mère qui se refusait à toute violence quelle qu'elle soit ont été décisifs dans les choix de Naïma notamment par rapport au féminisme. Bachelière (une sur 100 à l'époque) à l'âge de 17 ans, elle part en France avec une bourse pour faire des études de sociologie. C'est là qu'elle se lancera dans le militantisme pour lequel elle a été sensibilisée par un de ses professeurs au collège casablancais où elle faisait ses études.

Pendant ce séjour à Lyon, Naïma fait ses premiers pas au sein de l'UNEM ainsi qu'au 23 mars, groupuscule de l'extrême gauche. Elle a même assumé localement des responsabilités au sein de l'organisation estudiantine et se lança avec d'autres étudiantes dans la création d'une commission femme. C'était en 1975. Ce groupe de jeunes publiait une revue orientée sur la question des femmes mais les activités étaient diversifiées incluant des activités artistiques.

Revenue au Maroc en 1982, Naïma entame une carrière professionnelle au sein du Ministère de l'Artisanat et des Affaires sociales nouvellement créé. Le contact avec la question de la femme commence et mettra l'administratrice qu'elle était devenue au cœur de l'intérêt gouvernemental qui débutait à peine.

Les moments les plus forts dans son parcours professionnel sont :

-L'organisation de la célébration de la journée de la femme pour la première fois au Maroc en 1982 sous l'impulsion des Nations unies. Depuis cette date, le gouvernement marocain célébrait chaque année cette journée avec une thématique déterminée. Généralement, on s'alignait sur les thématiques des Nations unies. ;

¹ - Notice réalisée par Latifa El Bouhsini

-La préparation des rapports pour les conférences internationales. En 1985 à Nairobi, pour la première fois le Maroc sera représenté par une délégation officielle composée également des représentantes de la société civile. C'était la volonté du gouvernement d'aller à la conférence avec une seule délégation. A l'époque, le Ministère avait pris un risque important en invitant les représentantes de l'ADFM (Amina Lemrini Ouahhabi), du Journal 8Mars (Fatima Zahra Tamouh), de La ligue des Femmes fonctionnaires des secteurs publics et semi-publics (Fouzia Imansar), ainsi que le secteur des femmes de l'USFP représenté par Badiaa Skalli et celui de l'OADP par Saadia Saadi. Il y avait également une représentante de l'Union nationale des Femmes du Maroc (UNFM) (Fatima Dahbi).

-Une délégation présidée par la princesse et dans laquelle il y avait des militantes de l'extrême gauche, c'était un pari, réussi grâce à la volonté de tous en prenant en considération la question du Sahara qui constituait un enjeu politique important pour le Maroc.

-Naïma rappelle que l'introduction du document de la stratégie nationale élaborée après Nairobi, était rédigée par Latifa Jbabdi, présidente de la rédaction du mensuel 8mars et de l'UAF. La collaboration avec les représentantes des organisations de défense des droits des femmes avait commencé et a connu un regain d'intérêt de plus en plus important par la suite.

-Bien qu'il y ait eu un forum des ONG à la 4^{ème} conférence mondiale des femmes tenue en 1995 à Pékin, la délégation officielle marocaine comportait également des représentantes de la société civile.

-Naïma assure, de par son expérience que le mouvement de défense des droits des femmes a connu son évolution dans la foulée des conférences internationales de l'ONU et le rôle joué par le Ministère des Affaires sociales.

-Naïma militait sur deux fronts, au sein de l'administration en tant que chef de division chargée du dossier « femmes » et au niveau des associations notamment au sein de La Ligue des Fonctionnaires. Cependant, afin de pouvoir mener son travail dans l'impartialité, elle a dû se retirer des associations jusqu'au jour où elle n'avait plus de responsabilité administrative sur le dossier de la femme. Ceci dit, Naïma a pris part à toutes les réunions et à tous les moments importants sur la question et elle était au courant de tout ce qui se passait.

-Pour sensibiliser les supérieurs hiérarchiques, Naïma qui a collaboré avec neuf ministres, ne désarmait pas. Elle usait de sa connaissance fine des

dossiers. Elle préparait les notes, les synthèses et les mises en contexte. Dans sa démarche, elle mettait en exergue les points essentiels censés attirer l'attention des responsables.

-Elle a été considérée par les féministes comme leur porte-voix au sein du département chargé de la question des droits des femmes et pour cause, selon ses dires elle « harcelait » les ministres. Elle était chargée du dossier et présidait un des comités qui élaboraient le PANIFD, celui qui devait se pencher sur le volet « renforcement des capacités politiques et juridiques des femmes » (4^{ème} domaine prioritaire du plan). Elle assure que le représentant du Ministère des Habous et des Affaires islamiques avalisait tout ce qui allait par la suite figurer dans le document / projet...Celui là même que le même ministère contestera et mettra en cause. Ce qui donnera par la suite lieu à un débat public des plus importants pour le Maroc des années 2000. Débat qui opposa en son temps les partisans de la réforme du CSP et ses détracteurs et qui ne se dénouera qu'après la mise en place par le Roi d'une commission consultative qui se chargera de proposer un texte révisé et qui sera désormais le code de la famille adopté au parlement en 2004.

-Naïma représentait le ministre de l'époque (1998-2000) dans la commission thématique chargée d'élaborer le rapport Femmes et développement dans le cadre de l'élaboration du plan quinquennal 1999-2003.

Nouzha Skali¹

Née en 1950, Diplômée de la Faculté de Pharmacie de Montpellier en 1974, mariée et mère de deux enfants, Nouzha Skalli est une femme politique persévérante, féministe inlassable et militante infatigable. Issue d'une famille de militants, elle hérite de son père, décédé alors qu'elle n'a que neuf ans, des valeurs humaines et éthiques de respect et d'empathie pour les plus humbles. Sa mère a su transmettre à ses enfants le sens de la responsabilité et de la solidarité, mais aussi l'amour du travail, le goût de l'effort et la persévérance. Sa famille est composée de sept frères et sœurs, partageant des valeurs de la gauche, mais divergeant sur les convictions politiques et l'appartenance partisane. Nouzha confirme que cela n'a jamais empêché entre eux une solide affection, une solidarité et un respect mutuel.

Dès son adolescence, Nouzha était déjà séduite par les idées de la gauche. En 1965, en tant qu'élève, elle a pu mobiliser les élèves du lycée Lalla Aïcha à Rabat pour manifester à l'instar des autres lycéens de la capitale. Une année après, en 1966, elle a participé au congrès extraordinaire de l'Union nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) en tant qu'observatrice. En 1969, après de longues discussions avec des militants de la gauche, Nouzha adhère au Parti de la Libération et du Socialisme (PLS) qui deviendra le Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) en 1974 et auquel elle est restée fidèle jusqu'à aujourd'hui². Dès l'obtention de son diplôme de pharmacienne en 1974, elle a rejoint le Maroc et quelques mois après, elle a participé à la marche verte pour la libération du Sahara.

Son parcours de femme de terrain est riche et multiple. Elle est membre du PPS et au bureau politique depuis 1998. Elle est membre fondatrice et longtemps responsable nationale de l'Association démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) créée en 1985. Elle est également co-fondatrice du Centre pour le Leadership féminin (CLEF) en 1997, de l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH), du premier Centre d'Ecoute et d'Assistance juridique pour les Femmes victimes de Violence, créé en 1995.

Au sein de l'ADFM dont Nouzha a été une des dirigeantes nationales, elle a mené avec ses camarades plusieurs activités telles que : la célébration de la journée mondiale de la femme 8 mars, l'organisation de tables rondes sur les droits de la femme, la publication dans le journal Al Bayane (versions

¹ - Notice réalisée par Asmae Benadada

² - L'entretien a été mené au cours de l'année 2014

française et arabe) des articles traitant des discriminations contenues dans le code du statut personnel (CSP) et de l'égalité hommes femmes. Elles ont également mené plusieurs actions en faveur de la réforme du CSP. Dans ce cadre, Nouzha a contribué à l'analyse des points nécessitant le changement, et l'élaboration de l'argumentaire religieux et sociologique. Elle a également contribué à développer une action importante dans le cadre du collectif 95 Maghreb égalité notamment dans la diffusion de la CEDAW afin de faire connaître son contenu. Mais, ce qui a marqué le plus l'action menée par cette féministe, c'est son combat pour la participation politique des femmes dont elle a fait son cheval de bataille.

En tant que membre de l'ADFM, Nouzha a participé en septembre 1995 à la conférence mondiale sur les femmes à Pékin qui avait choisi pour thème la « Lutte pour l'égalité, le développement et la paix ».

Dans sa profession, Nouzha Skalli a présidé le Syndicat des Pharmaciens d'Officine de Casablanca (1993-1998) et la Fédération nationale des Syndicats des Pharmaciens du Maroc (1993-1997).

Concernant sa participation politique, elle a fait preuve d'une persévérance et d'une ténacité remarquables en se présentant successivement à sept élections avant d'être élue aux municipales en 1997 parmi le taux des 0,34% de femmes élues. Aux élections législatives de 1977, elle fut une des 8 femmes candidates à travers tout le Royaume et la seule femme candidate à Casablanca. À chaque fois, Nouzha était persuadée qu'elle allait gagner, elle n'a jamais considéré sa non-élection comme un échec. Elle a occupé la fonction de conseillère municipale dans la commune de Sidi Belyout à Casablanca de 1997 à 2003 et elle a été élue parlementaire en 2002 en tant que tête de liste nationale du PPS avant d'être nommée chef de groupe parlementaire en octobre 2003 (la première femme marocaine à occuper ce poste).

Elle a été nommée ministre du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité dans le gouvernement Abass El Fassi le 15 octobre 2007. Elle assure que son mandat a été marqué par son rôle, lors des élections communales de 2009 à travers l'augmentation significative du nombre de femmes élues ainsi que par l'adoption de « l'Agenda gouvernemental de l'Egalité 2011-2015 ».

Pour Nouzha, le militantisme ne se limite pas uniquement au sein d'un parti, il faut s'impliquer sur plusieurs fronts. Bien que la société civile marocaine soit très dynamique, elle demeure convaincue de l'importance du rôle des partis politiques. Contrairement à plusieurs femmes activistes qui ont fait

plutôt le choix de l'action associative, Nouzha ne s'est pas retirée de son parti.

Son expérience au sein de l'Organisation marocaine des Droits Humains (OMDH) pendant les années 90 lui a permis d'acquérir une solide formation en matière des droits de l'Homme, loin de toute vision partisane étroite. Profondément convaincue des Droits humains, elle a renforcé ses convictions d'une conception humaniste qui met l'être humain au cœur de sa préoccupation, indépendamment de ses convictions religieuses, politiques ou autres.

Au parlement, sa position de Chef du groupe parlementaire de l'Alliance socialiste (2003- 2004) lui a permis de jouer un rôle de premier plan dans la discussion et l'adoption du Code de la Famille comme relais entre les associations féministes et le parlement. Nouzha se souvient du travail qu'elle menait chaque soir pour étudier les différents mémorandums et les diverses propositions des associations, ainsi que les réunions interminables de la commission pour discuter les différentes dispositions, puis des réunions restreintes de chefs de groupes avec le ministre de la justice pour trancher sur les différentes mesures.

En tant que vice-présidente de la commission des secteurs sociaux à la Chambre des Représentants, 2004 - 2007, elle a suivi de près l'ensemble des dossiers sociaux.

Féministe convaincue, Nouzha Skalli considère que la cause des femmes est, a toujours été, et restera son combat prioritaire, quelle que soit sa position.

Rachida Tahiri¹

Originaire de Nador, Rachida est née à Oran (Algérie) le 25 février 1955 et a grandi à Oujda. Sa mère femme au foyer, analphabète a eu 7 enfants. Quant au père, il était instituteur avant d'émigrer par la suite en Hollande. Mariée à l'âge de 25 ans, Rachida a 2 enfants. Bachelière en sciences expérimentales, elle a fait le centre pédagogique régional pour devenir enseignante. Suite à la politique d'arabisation, elle s'orienta par la suite vers le conseil en orientation et planification et puis en 1999 elle devient inspectrice, carrière qu'elle mena jusqu'en 2005 où elle est partie en départ volontaire. En parallèle, elle a bénéficié de plusieurs formations en droits humains, genre et gestion des organisations sociales. Elle a développé une expertise en matière des droits des femmes et du genre et est devenue formatrice dans le domaine depuis. Ayant participé aux différents mouvements de grèves au lycée dans les années 70, Rachida s'est engagée en 1976 au PPS. Etant très jeune à l'époque, elle était davantage impliquée dans la « jeunesse marocaine pour le progrès et le socialisme ». Elle y était membre du bureau national. Rachida assure que c'est au sein du parti qu'elle est devenue féministe. Ce dernier célébrait déjà à l'époque la journée internationale de la femme. Elle côtoyait la sociologue, membre du même parti Malika El Belghiti, Rkia et Bouchra Khyari, Naïma Berrada, Karima Khaldi, Malika Naciri. Les activités consistaient en des séances d'alphabétisation ainsi que l'organisation de visites dans les quartiers défavorisés et le milieu des ouvrières dans les usines. Le parti assurait l'encadrement théorique sur les questions « idéologiques » mais également sur la pensée féministe chez les communistes et les socialistes. En 1983, elle se lance dans les élections communales à Casablanca. Avec la création de l'ADFM en juin 1985, Rachida va s'impliquer d'une manière quasi exclusive dans la question des droits de femmes. Les réunions de préparation se tenaient chez Nouzha Skalli à Casablanca. D'ailleurs le premier récépissé de l'association contenait son adresse personnelle. Rachida rappelle que c'est à l'occasion du congrès du PPS tenu en 1983 que la décision de créer une structure pour les femmes à la lumière de celle des jeunes, était prise. Elle ajoute que bien que les femmes aient été présentes dans les cellules, aucune structure de type secteur des femmes, n'a existé. C'est Abdallah Ayachi, membre du bureau politique qui était chargé des secteurs dits de « masse », d'où sa présence pour accompagner la création de l'ADFM. A l'époque, Rachida

¹ - Notice réalisée par Latifa El Bouhsini

était membre du comité central du parti et la question de l'autonomie de l'association se posait déjà. La discussion était intense et portait sur la nécessité d'une structure pour les femmes et non pour le parti. La réflexion a duré pendant toute la période de la mise en place entre 1985 et 1989. Comme ses camarades, Rachida donnait son avis sur les stratégies du gouvernement en matière de la promotion des droits des femmes, la participation du Maroc à Nairobi, la stratégie prospective ainsi que le plaidoyer pour la ratification de la CEDAW. Une campagne était menée à l'époque concernant l'autorisation de l'époux pour que la femme puisse avoir son passeport. Elle était partie prenante au débat, à la réflexion, aux actions et à la rédaction des communiqués. Elle a été très active dans la préparation du premier congrès de l'ADFM en 1989. Elle rappelle qu'elle a contribué à la décision de prendre de la distance (organisationnelle et financière) avec le parti. La décision de ne pas donner la parole au Secrétaire général du parti à l'occasion du premier congrès fut le premier signe de cette distance. Pour Rachida, la campagne pour la collecte d'un million de signatures pour la réforme du CSP initiée par l'UAF s'inscrivait en droit chemin avec ce que l'ADFM avait tracé comme objectif, mais c'est la *fatwa* d'apostasie contre les initiatrices qui l'a tout naturellement interpellée. Le débat et la divergence portaient à l'époque sur la démarche à adopter pour la revendication de la réforme. La mise en place du conseil national de coordination pour la réforme du CSP en 1992 avait révélé les divergences entre un avis qui insistait sur la nécessité d'une revendication autour de tous les droits des femmes et un avis qui voulait mettre l'accent plutôt sur la réforme du CSP uniquement. La section ADFM de Casablanca prenait en charge la question de la représentativité politique et était plutôt impliquée dans la réforme du code électoral (mode de scrutin par liste et quota de 20%) et la préparation des élections de 93.

A cette époque, elle était également impliquée dans la mise en place du premier centre de lutte contre les violences faites aux femmes qui a vu le jour en 1995 (centre de l'Hermitage). Ceci a coïncidé avec l'adoption de la déclaration des Nations unies sur cette question ainsi que la tenue des conférences internationales (Vienne, Pékin...). Elle a été une des fondatrices du centre du leadership féminin (CLEF) en 1997 qui avait comme mission principale d'œuvrer pour le renforcement de la représentativité des femmes dans les lieux de décision politique.

C'est dans la douleur que les militantes de l'ADFM ont vécu la scission que le PPS a connue en 1996. Amina Lemrini avait gelé son mandat au bureau politique. « *On a été consciente que la question qui nous réunissait était les*

droits des femmes qu'il fallait consolider » assure Rachida. On évitait également la discussion sur l'incompatibilité entre la responsabilité au sein du parti et celle au sein de l'association. La règle consistait à éviter de trancher sur les questions qui n'étaient pas suffisamment mûres. Ceci a permis d'éviter les conflits en interne même si des frictions s'exprimaient par moment. C'est une forme de sagesse qui faisait que les membres revenaient souvent au rappel de la mission de l'ADFM et sa raison d'être ce qui permettait d'évacuer les questions qui posaient problème. Lorsque Rachida était élue présidente de l'ADFM en 2000, la question de l'incompatibilité entre la responsabilité au bureau de l'association et au bureau politique du PPS était introduite dans les statuts. D'ailleurs, elle-même a refusé de se présenter sur la liste nationale pendant les élections législatives de 2002 par respect de l'éthique et de la règle stipulée dans les statuts de l'association. Elle a refusé également d'être membre du bureau politique au congrès de 2001.

En 1999, la section ADFM de Casablanca avait commencé la réflexion et l'élaboration de proposition sur ce qui touche à l'intégration du genre dans les politiques publiques. Question sur laquelle Rachida avait un apport important. Lors de l'annonce de la réforme du CSP, Rachida n'y croyait pas, elle dit avoir appelé Amina Lemrini pour s'assurer de la nouvelle. C'était un moment très fort. Les militantes de Casablanca se bouscuaient vers le local du centre de l'Hermitage pour fêter le moment. En 2011, Rachida a été élue députée sur la liste nationale du PPS. Elle siège actuellement au parlement.

Touria Tanani¹

Activiste syndicaliste, militante politique, féministe, Touria Tanani s'est engagée depuis son jeune âge sur plusieurs fronts.

Née en 1958 à Fkih Ben Salah, elle est issue d'une famille pauvre composée de dix enfants. La mère, femme au foyer et le père qui était fqih exerçait le métier de tailleur. Touria s'est vue dans l'obligation d'arrêter ses études pour travailler comme institutrice en 1979 et aider sa famille. Elle s'est mariée en 1982 et a eu deux enfants. Bien qu'elle n'ait pas fait d'études universitaires, elle a toujours côtoyé les milieux estudiantins et ne ratait aucune manifestation politique, culturelle ou artistique. Ses premiers pas dans le militantisme ont commencé très tôt. En 1970, Touria prenait part aux activités du ciné-club. Cet espace d'échange et de rencontre hebdomadaire constituait pour elle une occasion de se former et de s'ouvrir sur le monde. En 1980, elle a adhéré à l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH), et fut membre fondatrice du Syndicat national des Enseignants à Fkih Ben Salah, affilié à la Confédération démocratique du Travail (CDT). La même année, Touria a rejoint le mouvement 23 mars, une composante de l'extrême gauche marxiste léniniste. Attirée par le projet de ce courant, Touria est devenue membre très active. Au sein de cette structure, elle a beaucoup appris. C'était une époque de formation intense (lectures, débats et rédaction d'exposés et de rapports).

En 1984, l'organisation 23 mars est sortie de la clandestinité et a évolué vers la création de l'Organisation de l'Action démocratique et Populaire (OADP). Touria était parmi les fondateurs et initiateurs de la section de Béni Mellal. En 1984 suite aux émeutes et aux arrestations que le Maroc a connues, Touria a figuré parmi ceux et celles qui ont été touchés. La liste des condamnés comprenait également son mari et sa sœur, encore élève. Elle rappelle qu'elle a été soumise à la torture, aux interrogatoires et à d'autres formes de mauvais traitements pendant 19 jours. Elle a été condamnée à 2 ans de prison et fut incarcérée avec les prisonnières de droit commun. Elle a passé 6 mois sans avoir droit à des visites familiales.

Certes, cette dure expérience l'a beaucoup marquée, mais elle fut déterminée quant à la poursuite de son combat. L'expérience dans ce milieu carcéral lui a été d'un grand enrichissement sur le plan humain et personnel. Sa plus grande amertume était de voir sa famille privée de l'aide financière

¹ - Notice réalisée par Asmae Benadada

de leur fille, son salaire ayant été suspendu. Après sa libération, Touria s'est retrouvée sans travail pendant 2ans. Elle comptait sur l'appui de son organisation, mais rien n'a affecté sa détermination.

De tous les combats que Touria a menés, aussi bien sur le plan politique, syndical, Droits de l'Homme, c'est le terrain féministe qui a pris le dessus. Elle apportait toujours sa vision de féministe.

Touria a participé pleinement à tous les débats sur la question des femmes et a été présente et active pendant tous les moments historiques du mouvement des femmes marocaines. Elle a été parmi les fondatrices de la section des femmes de l'OADP en 1983. Elle a par la suite participé à la création de l'Union de l'Action féminine (UAF) en 1987. Elle a également été présidente de la section régionale de Tadla Azilal. En 1992, elle a participé activement à la campagne nationale lancée par l'UAF pour la collecte d'un million de signatures pour la réforme du code du statut personnel (CSP). Dans ce cadre, Touria a organisé plusieurs rencontres dans toute la région de Beni Mellal afin de sensibiliser les femmes et les hommes et leur expliquer l'importance et la nécessité de la réforme. Dans ce combat, elle a fait face à la contre-offensive du Mouvement de l'Unité et de la Réforme (MUR), (Attawhid Wa Al Islah) et des Imams des mosquées.

Quelques années après, Touria a quitté l'UAF, une expérience qui l'a marquée et dont elle a gardé à la fois un sentiment de fierté et d'amertume. L'UAF s'est déclarée dès sa création en 1987, une association féministe, démocratique, progressiste et autonome. Elle a réussi à avoir la sympathie et le soutien d'un grand nombre de femmes appartenant à plusieurs courants politiques et d'activistes indépendantes. Avec ses sections dans plusieurs villes et un grand nombre d'adhérentes, le lancement d'un premier journal de femmes (Le 8 mars en novembre 1983), son combat inlassable pour la réforme du CSP et la campagne d'un million de signataires, l'UAF a marqué toute une période de l'histoire du mouvement féministe marocain. Mais, *« l'UAF n'a pas toujours été capable de respecter certaines règles de fonctionnement, notamment l'autonomie et les règles de bonne gouvernance »*. L'association a été affectée négativement par la scission que l'OADP a subie en 1996. Touria, comme beaucoup d'autres militantes, a été touchée par les conséquences de cet événement qui ont affaibli l'UAF.

Après la scission au sein de l'OADP en 1996 et la création d'un nouveau parti, le Parti socialiste démocratique (PSD), Touria a décidé de prendre de la distance par rapport à l'engagement partisan jusqu'en 2002, année de la création du parti : la Gauche socialiste Unifiée (GSU). Pendant cette période, elle a créé, en compagnie d'autres féministes, le Club culturel des

femmes à Beni Mellal. En 2000, elle a participé à plusieurs manifestations pour le soutien du Plan d'Action national pour l'Intégration de la Femme au Développement proposé par Mohamed Said Saâdi, Secrétaire d'Etat chargé de la Protection Sociale, de la Famille et de l'Enfance. En 2004, elle a créé avec d'autres femmes « Insate », une association pour la défense des femmes victimes de violence et des mères célibataires dont elle est membre très active jusqu'à maintenant².

En 2002, la GSU a réussi à regrouper quatre composantes de la gauche, l'OADP, le Mouvement Fidélité pour la Démocratie, le Mouvement des Démocrates indépendants et les Potentialités (indépendantes) de gauche. Touria était enthousiaste pour cette unification, mais elle en était confuse. Elle a été sidérée, du moins à Béni Mellal, par les comportements et les positions des nouveaux venus : absence d'intégrité éthique et déperdition des valeurs militantes. Les qualités par lesquelles était reconnu le militant de gauche des années 70 et 80 avaient été bafouées. Touria ne pouvait pas s'acclimater à une telle situation. Elle a pris ses distances, sans se dissocier ni de la pensée de la gauche ni de ses aspirations.

2008 fut l'année de son retour organisationnel, consciente qu'elle était toujours considérée comme militante de gauche par son adhésion à toutes sortes d'activités politiques, syndicales, culturelles ou associatives menées par les partis politiques démocrates, les syndicats alliés, ou la société civile.

Touria Tanani, cette militante persévérante, montrant sans cesse la gaieté et le sourire, est le fruit d'un parcours riche et diversifié. Elle a eu toujours une volonté d'action consciente, une totale adhésion aux causes de la démocratie et des Droits humains. Elle n'a jamais regretté son adhésion au mouvement démocratique. Bien au contraire, elle considère avoir beaucoup appris dans cette école qu'est le militantisme au sein de la gauche marocaine.

² - L'entretien a été mené en juillet 2013

Halima Zine-Elabidine¹

Née à Marrakech en 1956, elle a fait des études de littérature arabe à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines à Rabat. Après sa licence, elle sera affectée à Salé comme enseignante. Métier qu'elle a assuré pendant des années avant de rejoindre l'Académie régionale de l'Education et de la Formation en tant que chef de service. Halima a pris conscience très tôt des injustices que subissent certaines catégories de femmes. Elle parle d'une conscience instinctive qu'elle a acquise depuis son jeune âge. Elle constatait le comportement réservé aux femmes domestiques par les membres de sa propre famille. Aisés, ils avaient un regard méprisant et un comportement pour le moins irrespectueux de la dignité de ces femmes que la pauvreté a obligées de travailler. Cette sensibilité à l'égard de l'injustice se renforcera à travers la rencontre avec l'une de ses institutrices qui a eu une influence certaine sur Halima. Des années après, elle lui dédiera son deuxième roman². L'autre rencontre qui a laissé des traces indélébiles sur le parcours de Halima a été avec la sociologue et militante Malika El Belghiti³ ; ce fut à la fin des années 60 et début des années 70, au moment du passage au collège. Elle dit d'elle qu'elle était différente. Elle l'orientait vers des lectures nouvelles comme « les principes élémentaires de philosophie » de Georges Politzer ainsi que des écrits sur l'expérience embryonnaire d'une association de militantes affiliée au PLS. Grâce à elle, Halima a été impliquée dans un travail de terrain qui portait sur les femmes rurales de la région Tassaout (Attaouiya). Malika Belghiti est assez présente dans le premier roman⁴ de Halima. Au lycée à Marrakech, Halima va s'impliquer dans le militantisme élève notamment dans le syndicat national des élèves, structure très dynamique à l'époque. Elle commença à connaître le chemin des commissariats notamment celui de la place de Jamaa Elfna. Son mariage précoce avec un militant qui sera détenu la propulsera dans une nouvelle expérience et la mettra en contact avec les familles des détenus politiques. Il sera question dans un premier temps de connaître les lieux de détention et de revendiquer des procès équitables et par la suite, l'amélioration des conditions d'incarcération. C'était l'époque où Halima va réaliser que le mariage avec un militant lui a permis de se poser un certain nombre de questions relatives à la spécificité. Elle comprendra la nécessité d'éviter de

¹ - Notice réalisée par Damia Benkhouya

² - « Qilaa Assamt », titre du roman paru en 2004.

³ - Elle était parmi les figures féminines les plus importantes du PLS et par la suite du PPS.

⁴ - « Hajisse Alaouda », paru en 1999.

diluer la cause des femmes dans le combat de société, chose que les militants de la gauche à l'époque n'admettaient pas. Le combat des familles des détenus dans lequel Halima était très impliquée va durer presque une dizaine d'années (1974-1983). Elle côtoyait les mères, les épouses et les sœurs des détenus. Ce qui lui a permis de conclure que l'émancipation de la société est tributaire de l'émancipation des femmes.

Halima a fait partie des membres des familles des détenus politiques qui ont, avec d'autres militants de la gauche (USFP), créé l'Association Marocaines des Droits Humains (AMDH) en 1979. Elle a également contribué à la mise en place de la commission chargée des droits des femmes au sein de l'AMDH. Elle se rappelle que lors d'une rencontre avec Fatima Mernissi, cette dernière leur a proposé d'écrire l'expérience des familles des détenus, ce qu'elle fera des années après. L'écrit a pris la forme d'un roman où Halima a cédé la parole à des personnages imaginaires. Elle a par ailleurs été parmi les membres actifs du club « Alamal » (espoir) créé en début des années 80. Elle assurait des cours d'alphabétisation ainsi que les séances de sensibilisation des femmes à leurs droits. Les bénéficiaires se constituaient parmi les familles des détenus politiques. Halima se rappelle que le travail de proximité avec les femmes lui a permis de prendre conscience du facteur religieux. C'est ainsi qu'elle a mené des lectures et un travail dont l'objectif était de pointer les contradictions qui traversent les différentes interprétations du livre sacré notamment celles qui réduisaient les femmes à un objet sexuel et à un être inférieur à l'homme. Elle estime que c'était important pour que les bénéficiaires puissent mieux comprendre la situation de discrimination qu'elles subissaient, justifiées par la religion. En 1995, Halima rejoint l'association Jossour dès sa création par les militantes de l'USFP qui voulaient qu'elle soit un espace plus ouvert aux autres militantes. Elle prendra par la suite l'initiative avec d'autres militantes de créer la section de Salé où elle habitait. Halima assure que bien qu'elles aient été d'affiliation politique et partisane différentes, les membres de Jossour étaient sur la même longueur d'ondes par rapport à la question des droits des femmes. Elle rappelle qu'elle a eu l'occasion de vivre une expérience nouvelle où on a abandonné l'idée du chef dirigeant au profit de l'animatrice qui assurait davantage la coordination d'un travail d'équipe. La coordinatrice de l'époque, Ouafaa Hajji est évoquée par Halima en des termes très élogieux. Elle a appris énormément d'elle notamment l'esprit de l'organisation et la méthode de travail ; ce qui l'a aidée dans son travail à l'Académie régionale de l'Education et de la Formation. Halima a vécu et a contribué à l'un des moments forts du plaidoyer pour la réforme du CSP. Il s'agit du grand débat public ayant eu lieu entre juillet 1999 et mars 2000.

Elle a assuré la coordination du réseau d'appui pour le Plan d'Action national pour l'Intégration de la Femme au Développement (PANIFD) à deux reprises. Elle témoigne avec fierté de son apport notamment le déplacement qu'elle a effectué dans différentes régions du Maroc pour défendre la position du réseau mais également pour expliquer, argumenter et convaincre de la nécessité de la réforme. Ayant une maîtrise de l'argumentaire religieux, elle en a usé de la manière la plus convaincante. Grâce à son engagement et son implication, le réseau a publié un bulletin qui retrace les différents moments du plaidoyer ainsi que l'apport de ses différentes composantes. Dans la foulée, Halima a écrit le texte d'une pièce théâtrale⁵ qui sera portée sur scène par des professionnelles du théâtre. La pièce sera appuyée par l'association Jossour et fera une tournée dans différentes villes du Maroc.

Halima a toujours su allier l'action à l'écriture notamment du roman. A son actif aujourd'hui⁶, 4 romans, 2 pièces théâtrales et un essai de critique littéraire.

⁵ - « Hkayet Nssa » (Le conte des femmes)

⁶ - L'entretien avec Halima a eu lieu au cours de l'année 2014.

Najia Zirari¹

Najia Zirari est née en 1955 à Kénitra (Gharb) et a vécu à la campagne jusqu'à six ans, âge où elle regagne Kénitra pour aller à l'école. Grâce à son père, elle a été la première fille dans toute sa région à faire des études. Le milieu familial aisé dans lequel elle a grandi lui a permis une certaine liberté. Après le baccalauréat, elle est partie à Rabat pour entamer des études universitaires. A l'obtention du DEUG, elle est affectée à Tanger comme professeur de sciences naturelles dans un collège, puis dans un lycée après un cycle spécial de formation. En 2003, elle a quitté l'enseignement pour travailler jusqu'en 2011 comme conseillère technique à la GIZ² dans le cadre d'un programme portant sur l'intégration du genre et de l'égalité. Sa longue carrière dans l'enseignement et son engagement pour la question féminine, l'ont amenée à suivre des formations professionnelles dans le domaine de l'accompagnement et de la relation d'aide notamment en coaching et en médiation familiale.

A Tanger elle est entrée en contact avec des militantes engagées à l'UNEM. Elle les a connues par l'intermédiaire de sa sœur Hayat, plus jeune qu'elle et qui était également très active. Son engagement dans le mouvement des droits humains des femmes de façon organisée a commencé en 1988, lorsqu'elle a quitté Tanger pour s'installer à Casablanca. Contrairement à beaucoup de féministes, Najia n'a jamais adhéré à un parti politique et elle n'a pas d'expérience syndicale non plus. Elle a été réellement dans l'action associative militante pour les droits humains des femmes, ce qui lui a permis d'avoir une certaine liberté de réflexion et d'action. Elle s'est investie pour défendre l'égalité hommes et femmes, en a fait un principe de base et un cadre de référence y compris dans sa vie privée, avant même de s'engager dans l'action collective.

En 1988, elle a intégré l'UAF qu'elle a quittée en 1992 pour contribuer à la création de l'AMDF, ce qui a coïncidé avec une des périodes cruciales du débat sur la réforme du code du statut personnel (CSP), porté sur la scène publique et déclenché par le lancement de la collecte d'un million de signatures initiée à l'époque par l'UAF. En 1995, elle a quitté cette association pour intégrer l'ADFM, où elle a occupé à un moment donné la fonction de présidente de la section de Casablanca. Une expérience que Najia considère comme fructueuse et enrichissante.

¹ - Notice réalisée par Assia Benadada

² - Coopération internationale allemande

En 1995, Najia est membre fondateur et actif à l'association marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes (AMVEF) à Casablanca, créée initialement sous le nom de « centre d'écoute et d'orientation juridique et psychologique pour femmes agressées ». Cette association est la première du genre à avoir adopté la tendance à la spécialisation, en l'occurrence dans le domaine de lutte contre la violence. Elle est devenue par la suite un centre de transmission de cette expérience et un modèle qui a inspiré la création d'autres associations similaires. Elle est dotée d'un centre de réinsertion pilote destiné à aider les hommes à contrôler certains comportements violents liés à des problèmes psychologiques. Depuis la création de cette association, Najia est restée active sur la question de lutte contre la violence à l'égard des femmes jusqu'à aujourd'hui³.

Dans son parcours, elle a également contribué à la création de l'association « Espace associatif pour le développement démocratique » et y a occupé en 2002 le poste de secrétaire générale.

Najia a été présente dans les moments forts qui ont jalonné le long chemin du combat des femmes pour l'égalité et la citoyenneté. Et à ce titre, elle a contribué et participé aux expériences de coordination et de réseautage mis en place par les associations de femmes, notamment : « le conseil national de coordination pour le changement du CSP » en 1992/1993, le « Printemps féministe pour l'Égalité et la Démocratie » en 2011, en passant par le « réseau d'appui au Plan d'Action national pour l'Intégration de la Femme au Développement » (PANIFD) en 1999 et le « Printemps de l'Égalité » créé en 2001 au moment de la mise en place de la commission consultative pour la réforme du CSP.

La réforme du CSP de 1993 était pour Najia un acquis au niveau de la symbolique. Les changements, étaient certes minimes mais le code de la famille a été désacralisé. Quant à la réforme de 2004, elle a été au-delà de ses attentes. L'élément fort de cette réforme, selon Najia est la présence des femmes modernistes et éclairées au sein de la commission ainsi que la décision de faire adopter ce code, pour la première fois dans l'histoire du Maroc indépendant, par le parlement.

Selon Najia, le féminisme est un ensemble de principes philosophique, politique et social cherchant à promouvoir et établir les droits des femmes. Il va au-delà du combat pour la reconnaissance des droits des femmes. Il s'agit d'une vision de la société. Une société basée sur l'équité et l'égalité entre les

³ - L'entretien avec Najia a été mené au cours du 1^{er} semestre 2014.

hommes et les femmes qui nécessitent le concours et l'engagement de tous les acteurs.

Najia est actuellement membre actif dans l'association marocaine de l'évaluation. Sa contribution consiste à essayer d'intégrer la perspective de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le travail structurant, initié par cette association dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques.

LES PARCOURS ASSOCIATIFS

Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM)¹

Fondée en juin 1985, dans un contexte national marqué par l'amorce d'un processus d'ouverture, l'ADFM fut la première association de défense des droits humains des femmes qui a vu le jour longtemps après la disparition des associations nées pendant le protectorat. Initiée au début par des militantes, membres actives du parti du progrès et du socialisme (PPS), l'ADFM n'a pas tardé à ouvrir ses rangs à d'autres femmes venant d'horizons différents n'ayant pas forcément une appartenance politique. L'objectif étant de donner plus d'ampleur à la cause des femmes. Animées par la volonté de se doter d'une structure autonome et ayant ressenti la nécessité de s'investir dans le combat pour l'égalité en dehors d'une structure partisane, les fondatrices cherchaient à donner naissance à une nouvelle pratique organisationnelle différente de celle que permet le secteur féminin du parti. Si ce dernier a pour vocation le recrutement des femmes pour une action purement politique, la structure associative quant à elle se veut concentrée sur l'égalité hommes femmes.

Au moment de sa création, l'ADFM publiait un journal en langue arabe qui avait pour titre « Nissae Al Maghrib »². C'était un support médiatique qui, en plus des couvertures des activités de l'association, publiait des articles sur la question de l'égalité et des droits des femmes. La durée de vie de ce journal était très courte. Elle n'a pas dépassé deux années.

L'ADFM a réussi à s'imposer sur le chéquier féministe et à jouer un rôle fédérateur et de leadership important. Elle a institué une tradition nouvelle à savoir celle de s'ouvrir sur des féministes qui étaient retirées des structures. Elle leur donnait l'occasion de s'exprimer à des moments incontournables. Elle les invitait également aux AG et les associait à certaines réalisations telles que l'auto portrait du mouvement. Il faut rappeler que, en pleine ébullition et plaidoyer pour la réforme du CSP en 2000, le local de l'ADFM à Rabat était victime d'un incendie dont les circonstances n'ont jamais été élucidées. Un incendie qui avait causé beaucoup de dégâts et qui a privé l'association d'une partie de ses archives.

¹ - Parcours réalisé par Latifa El Bouhsini

² - 23 numéros ont été publiés de ce mensuel arabophone de mars 1986 à novembre 1988.

La forme organisationnelle

Lors de sa création, l'ADFM cherchait à s'implanter sur le territoire national à travers la mise en place d'antennes dans différentes villes marocaines. Elle se voulait une organisation nationale, mais très vite la décision de se limiter à Rabat et Casablanca était prise. La section de Marrakech n'a vu le jour que des années après, en 2010. Les responsables de l'ADFM justifiaient cette décision par le fait qu'une structure associative n'a pas les mêmes contraintes ni obligations qu'un parti politique. Ses membres ne se présentent pas aux élections, par conséquent il n'y a pas nécessité de couvrir les circonscriptions électorales. Selon Amina Lemrini, dans un entretien avec elle qui date de 2000, ce choix n'empêche pas l'ADFM d'apporter son appui à toutes les structures associatives avec lesquelles elle partage les valeurs et qui sont disséminées et présentes sur le territoire national notamment celles qui le lui demandent³.

Les noms des responsables issues des différentes Assemblées Générales ou congrès

Les AG se tenaient d'une manière régulière à savoir tous les deux ans comme stipulé dans les statuts. Jamais l'ADFM n'a dérogé à cette règle.

Au niveau de la section de Rabat :

La première présidente nationale de l'ADFM était Amina Lamrini Louahhabi ;

La deuxième est Rachida Tahiri

La troisième est Rabiaa Naciri

La quatrième est Nabia Haddouch

La cinquième (par interim) Amina Lotfi

Au niveau de la section de Rabat

- Leila Rhiwi
- Amina Tafnout
- Saïda EL Idrissi
- Nabia Hadouch

³ - les exemples sont multiples, nous rappelons un des derniers à savoir, l'action menée par les soulalyates qui ont demandé l'appui de l'ADFM pour organiser le plaidoyer revendiquant l'accès aux femmes, sur le même pied d'égalité que les hommes à tirer profit des bénéfices des terres collectives.

- Samira Bikarden
- Atifa Timjerdine

Au niveau de la section de Casablanca

La première est Nouzha Skalli

La deuxième est Najia Zirari

La troisième est Rachida Tahiri

La quatrième Aïcha Aït Mhand

La cinquième est Khadijja Errebbah

La sixième Malika Jghima

Au niveau de Marrakech

- Maria Zouini

- Nezha Benkachla

Le nombre des assemblées générales, leurs dates et la régularité :

- L'ADFM a toujours tenu ses assemblées générales dans les délais. Selon les statuts de l'association, l'AG se réunit tous les 3ans. A ce jour (Janvier 2014), en plus de l'AG constitutive tenue en juin 1985, 9 AG ont été tenues.

Les différentes évolutions qui ont jalonné le parcours de l'ADFM :

Le référentiel :

Lors de sa création en 1985, l'ADFM s'identifiait au référentiel universel. Les Nations unies avaient à l'époque déjà adopté la convention de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), entrée en vigueur en 1981. Ceci a constitué un élément important permettant d'asseoir ses actions sur la base d'un référentiel à un moment où celui qu'elle prônait au départ commençait à perdre de son attrait. Il faut rappeler que les initiatrices de l'association sont issues d'un parti dont le référentiel était au début de sa création, le communisme. La dimension universelle ne leur était pas étrangère. Or, au cours de son parcours historique, l'ADFM a vu évoluer davantage son référentiel. Une évolution

qui trouve son explication dans les évènements ayant lieu au Maroc pendant les années 90 et les années 2000 en lien avec le débat public sur la réforme du code du statut personnel. L'opposition exprimée par le Mouvement Unité et Renouveau (MUR) en 1992 et l'association de la protection de la famille marocaine, initié par le Parti Justice et Développement (PJD) en novembre 1999 s'était fondée sur une lecture de l'Islam qui se voulait contre le principe de l'égalité hommes femmes. Elle arguait de la spécificité contre l'universalité prônée par le mouvement de défense des droits humains des femmes. C'est ce qui a amené l'ADFM ainsi que les autres composantes membres du réseau « Printemps de l'égalité de revoir le référentiel et de l'enrichir par un certain nombre d'éléments dont les plus importants sont :

- L'universalité des droits de l'Homme
- l'ouverture sur la dimension religieuse éclairée
- la dimension de la réalité sociologique.

Cette dernière dimension était rendue possible grâce aux différentes études et enquêtes menées dans l'objectif d'asseoir l'argumentaire sur une connaissance de la réalité et des changements survenus qui ont touché la société marocaine ainsi que la place des femmes en son sein et les rapports hommes femmes.

Evolution relative au mode d'action

L'ADFM a connu les tâtonnements des débuts pour atteindre, au fil du temps une maturation. Désirant mener une action autre que celle qui prévalait à l'époque par d'autres associations⁴, à savoir l'action caritative, l'ADFM voulait affiner et adapter aussi bien ses objectifs, que les questions relatives à la démarche, la structuration et le type d'intervention pour aboutir à s'imposer en tant qu'association de plaidoyer. Dans ce cadre, elle a développé une démarche qui a fait d'elle :

- Une force de proposition ;
- Une force de mobilisation et de pression ;
- Une force d'interpellation des pouvoirs publics et autres acteurs politiques et socio-économiques.

⁴ - Notamment celles qui ont vu le jour dans la foulée des années d'après l'indépendance où l'action caritative était encore en vogue. Nous citons à titre d'exemple l'association « Al Mouassat » initiée par des femmes membres du parti de l'Istiqlal.

Cependant, l'association a choisi d'être également sur des actions de sensibilisation et d'éducation à l'égalité et des actions de proximité à travers la mise en place de :

- Le centre pour le leadership féminin (CLEF);
- Le centre Nejma pour le conseil, l'information, la formation, et l'assistance juridique ;
- Le programme intégré de formation : alphabétisation fonctionnelle, santé de la reproduction, droits, ateliers de couture, broderie, tricot mécanique.

En outre, l'ADFM a développé un savoir faire en matière de rédaction des rapports parallèles au rapport du gouvernement relatif à la mise en œuvre de la CEDAW. Elle a coordonné l'élaboration de ces rapports⁵ auxquels ont contribué les organisations les plus importantes en matière de défense des droits des femmes. C'est un outil qui sert dans le plaidoyer qui vise l'harmonisation des lois nationales avec les conventions internationales.

A partir de 1997, l'ADFM a mis en place le centre Nejma et a ouvert le champ pour différents services. Ce faisant, l'association tentait de s'ouvrir sur différentes couches de femmes en essayant de satisfaire leurs besoins quotidiens. Elle le faisait tout en menant des actions de plaidoyer qui visent à répondre aux intérêts stratégiques des femmes. Or, en 2000 l'association a pris la décision d'arrêter l'atelier de la couture et de l'alphabétisation. Ceci a été justifié par le fait que c'est au gouvernement de prendre en charge ces questions qui nécessitent un financement lourd et une gestion humaine et financière compliquée. L'association ne voulait pas se convertir à un prestataire de services.

Les réseaux auxquels la structure est membre

L'ADFM était membre fondateur du réseau d'appui au plan d'action national pour l'intégration de la femme au développement créé en juillet 1999. Elle a été membre du collectif « Printemps de l'égalité pour la réforme du code du statut personnel », ayant vu le jour après la mise en place par le Roi Mohamed VI de la commission consultative pour la réforme du CSP en mars 2001. Elle est également membre du réseau « Printemps de la dignité » pour la refonte de la législation pénale ainsi que le collectif « Printemps féministe pour l'égalité et la démocratie » ayant

⁵ - Elle a coordonné l'élaboration du rapport parallèle au 2^{ème} rapport du gouvernement sur la mise en œuvre de la CEDEF présenté en 1999 ainsi que celui relatif au 3^{ème} et 4^{ème} présenté en février 2008.

présenté le mémorandum pour la réforme de la constitution en 2011. L'ADFM a été derrière la création du réseau national des centres d'écoute des femmes victimes de violence « Anaruz » dont l'objectif est le plaidoyer visant la lutte contre les violences faites aux femmes ainsi que la mise en place du système d'information y afférent et la rédaction des rapports sur la même problématique adressé aux pouvoirs publics (4 rapports). L'ADFM a initié également « le mouvement pour le tiers des sièges élus pour les femmes...vers l'égalité » qui a mené la mobilisation pour le renforcement de la représentativité des femmes dans les lieux de décision politique et l'adoption de mesures dites de discrimination positive (le quota).

A l'échelle méditerranéenne et internationale, l'ADFM a fait partie des réseaux suivants :

- Collectif 95 Maghreb Egalité qui a regroupé notamment des organisations et des chercheuses à l'échelle du Maroc, Algérie et Tunisie ;
- Réseau régional « Ma nationalité est mon droit et celui de ma famille » ;
- Coalition « Egalité sans réserve » ;
- Réseau Euro Méditerranéen des droits humains ;
- Association for women's Rights in development (AWID) ;
- IWRAW AsiaPacific ;
- Women's Learning Partnership for development and Peace ;
- Mouvement Moussawat : mouvement international pour l'égalité et la justice au sein de la famille musulmane.

Les questions qui ont constitué des enjeux importants pour l'ADFM

Dans la lignée des objectifs que l'ADFM s'est fixée depuis sa création, elle a réussi à être parmi les différentes coalitions d'associations féministes pour la réalisation d'un certain nombre d'acquis dont les principaux sont :

- La réforme partielle du code du statut personnel en 1993.
- L'amendement de plusieurs dispositions relatives aux droits des femmes.
- La réforme partielle du code pénal en 2003.
- L'adoption d'une liste nationale dans la loi organique de la chambre des représentants en 2002.

- L'adoption d'un nouveau code de la famille en 2004.
- La réforme de l'article 6 du code de la nationalité en 2007.
- L'adoption des listes additionnelles dans la loi électorale en 2008.
- Une circulaire du Ministère de l'Intérieur du 25 octobre 2010 reconnaissant les femmes soulaliyates comme ayants droit aux terres collectives au même titre que les hommes dans toutes les régions du Maroc.
- La levée des réserves sur la convention de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).
- L'adhésion au protocole facultatif.

Enjeux en cours (depuis la réforme du code du statut personnel en 2004)

- La réforme du code pénal
- L'Autorité pour la Parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination (APALD).
- Les politiques publiques (genre)
- La traite des personnes (prostitution : étude déjà réalisée).
- Héritage (étude : 2008).

Les différents partenariats

-Le système des Nations unies (ONUFEMMES – FNUAP et UNICEF en particulier).

-L'union européenne.

-les ambassades (France, Belgique, Hollande, Kvinfor (danois)...). Nous rappelons que l'ADFM n'a jamais demandé l'appui à l'ambassade des USA.

-Les fondations et les ONGs internationales (FFE, WLP, Oxfam).

-Certains ministères dont le ministère de la Justice, le ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social.

Les ressources financières

Depuis sa création, l'ADFM s'est vue multipliée les sources de financement pour mener ses différentes activités. En plus des cotisations de ses membres et les dons des particuliers, l'association s'est trouvée dans la nécessité de

mettre en place une politique de mobilisation des fonds. Il va de soi que les bailleurs de fonds sont triés sur le volet de manière à veiller au respect de l'autonomie de l'association. Les différentes activités rentrent dans le cadre d'une stratégie planifiée sur une durée relativement longue. Parmi les institutions qui ont apporté leur soutien, nous pouvons énumérer :

-Les différents partenaires cités ci-dessus.

Pour la certification de ses comptes et afin de garantir la transparence nécessaire, l'association procède à un audit externe régulier.

Les ressources humaines

-L'association compte beaucoup sur l'engagement de ses membres bénévoles, néanmoins au fur et à mesure de son évolution et de la multiplication de ses actions, l'association a commencé à recruter des salariés. Ainsi, elle compte actuellement (en 2014) 10 salariées femmes dont un homme à rabat + 4 salariées à Casablanca et une à Marrakech (ceci varie en fonction des projets).

-L'association compte également un nombre de bénévoles de l'ordre de 500 adhérentes principalement des femmes et des sympathisants hommes.

-Dans son règlement interne, l'association stipule la nécessité d'éviter le double emploi : les salariées n'ont pas le droit de se présenter et de se faire élire dans les instances de décision interne. Ceci permet d'éviter le conflit d'intérêts.

En plus, les membres qui sont appelées à des responsabilités officielles, que ce soit à l'échelle nationale ou dans les institutions internationales ne peuvent assumer les responsabilités au sein de l'association.

L'Association marocaine pour les Droits des Femmes AMDF¹

La création de l'AMDF

L'association marocaine pour les Droits des Femmes (AMDF) est une association féministe de défense des droits humains, autonome et à but non lucratif. Elle œuvre pour la reconnaissance des droits des femmes tels qu'ils sont universellement reconnus. Son objectif principal est la lutte contre toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes notamment dans les lois marocaines (le code du statut personnel (CSP), le code du travail, le code de la nationalité, le code pénal) et toutes les formes de violence faites aux femmes (violence sexuelle, conjugale, législative). L'AMDF défend également la reconnaissance de la citoyenneté des femmes selon le principe de l'égalité et la dignité.

L'AMDF est une association ouverte exclusivement aux femmes. Les hommes qui se considèrent féministes peuvent bénéficier du statut de « membre d'honneur », ce qui leur permet de participer à toutes les activités sans pour autant accéder aux instances de décision. L'association a été créée officiellement en 1992 par un groupe d'étudiantes engagées dans la lutte du syndicat étudiant (UNEM) dont quelques unes appartenaient à un courant gauchiste (les basistes). Elles ont commencé leur mobilisation et activités au début des années 80 en créant «des clubs féministes pour le travail social et culturel» dont la principale activité était l'alphabétisation ainsi que la sensibilisation des femmes à leurs droits. Les deux clubs qui ont regroupé les fondatrices de l'AMDF sont le club de la maison des jeunes (Ghazia) à Rabat et le club (Ichaa) à la maison des jeunes Ain Chok à Casablanca. La plupart d'entre elles étaient proches du courant féministe socialiste. Elles ont mené une réflexion profonde notamment sur deux aspects : La spécificité du combat pour les droits des femmes et l'autonomie par rapport aux partis politiques. Elles étaient convaincues que l'appartenance à un courant ou parti politique ne peut qu'affaiblir le travail des femmes et freiner leur mobilisation. Elles ont rassemblé un nombre important de documents et d'analyses qui les ont aidées à formuler une plate-forme conceptuelle pour donner corps à la structure qu'elles envisageaient de mettre en place. En 1985, ces clubs ont été fermés par les autorités. Quelques activistes ont été même arrêtées et condamnées à quelques mois de prison. Les autres activistes ont rejoint les rangs de l'UAF, une

¹ - Parcours réalisé par Asmae Benadada

association féministe qui venait d'être créée (1987). La période courte (jusqu'en 1989) qu'elles ont passé au sein de cette dernière, leur a permis de faire un apprentissage très intéressant autant sur l'aspect théorique et féministe que celui relatif à l'organisationnel. Il faut rappeler que le contexte politique de cette période, était marqué par la répression et les limitations des libertés publiques. Les autorités ont refusé de donner l'autorisation puisque les membres de l'AMDF étaient connus pour leur proximité avec l'extrême gauche. Ceci les a amenées à tenter une deuxième fois suite à l'organisation d'une assemblée générale. La demande d'autorisation était déposée cette fois-ci à Casablanca en 1993, en modifiant légèrement le nom qui va devenir « *L'Association marocaine pour la Défense des Droits des Femmes* » en langue Arabe, par contre elles ont gardé le même nom en langue française « *L'association marocaine pour les Droits des Femmes* » (AMDF). C'est après deux années de négociations qu'elles ont pu avoir l'autorisation pour exister en tant qu'organisation légale.

Au départ, les membres fondateurs de l'AMDF n'avaient aucune source financière, chacune d'elles participait par ses propres moyens pour assurer les dépenses nécessaires. Pendant presque deux années, les rencontres se déroulaient aux domiciles des membres fondateurs, souvent chez Najat Razi. Les réunions duraient parfois toute la journée et pouvaient se prolonger pendant la nuit. Des débats intenses et profonds rythmaient les réunions. Les opinions divergeaient, mais finissaient par se rapprocher. Cette phase de mise en place était une expérience riche et intéressante comme l'a souligné l'une de ces membres fondateurs. Les réunions préparatoires se sont déroulées à Rabat et à Casablanca, plus de 50 femmes y participaient. La première assemblée constitutive s'est tenue à Rabat au local de l'Union des Ecrivains du Maroc, la deuxième en 1993 à la maison des jeunes Bouchentouf à Casablanca. De 1992 à 1995, les activistes de l'AMDF travaillaient avec leurs propres moyens, au début ce fut l'adresse personnelle de la présidente qui était présentée aux autorités et aux partenaires comme siège de l'AMDF, les lignes téléphoniques de certains membres de l'AMDF étaient considérées comme lignes officielles de l'association.

En 1995, Maître Tayeb Alami, avocat au barreau de Casablanca, proche de l'association lui a apporté un appui moral et financier en mettant à sa disposition son bureau qui va devenir le local de l'association et son adresse sera mentionnée dans les statuts présentés aux autorités de 1995 à 1998.

En 1998 l'association a eu un financement de la part de l'Union Européenne (UE) pour réaliser un projet d'alphabétisation juridique dans le cadre du

renforcement des capacités des femmes victimes de violence, au sein d'un centre d'écoute qui va porter le nom de (FAMA). Ce projet a permis à l'AMDF d'avoir un local indépendant à l'avenue Zoubir Ben Aouame à Casablanca.

Les dates des assemblées générales, les noms des présidentes et secrétaires générales qui se sont succédées à travers l'histoire de l'AMDF

La première présidente de l'AMDF était Naima Benwakrim, membre fondatrice élue en 1992 qui a contribué énergiquement à la phase de création et de constitution de la structure avant de se retirer en 1993 pour des causes personnelles², en laissant ses traces dans le parcours de l'association.

1992- 1995 : Naima Benwakrim. En 1993, Najat Razi et Habiba Mahsoun

1995-1998 : Damia Benkhouya et Fatima Chaouti

1998- 2001 : Habiba Zahi et Noufissa Ibn

2001- 2004 : Najat Razi, Soumicha Ryaha et Mina Fouzri

2004-2007 : Najat Razi et Noufissa Ibn

2007-2011 : Najat Razi et Noufissa Ibn

Le référentiel de L'AMDF

Les chartes internationales des droits de l'Homme notamment les conventions internationales pour les droits des femmes et la convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF-CEDAW) sont le référentiel principal de l'AMDF. L'association lutte pour qu'il y ait harmonisation entre la législation nationale et les conventions internationales.

De 1992 à 1995, les membres de l'AMDF ont travaillé en comptant sur leurs propres moyens. C'était la période où elles ont organisé plusieurs tables rondes et des ateliers de réflexion sur le statut juridique de la femme marocaine notamment dans le code du statut personnel et le code pénal. Des conférences ont été tenues à Casablanca sur la violence à l'égard des femmes et la protection juridique. Le changement des lois discriminatoires était l'objet d'un plaidoyer à cette période.

² - Naïma Benwakrim assure dans un entretien mené avec elle dans le cadre de ce travail qu'il s'agissait de divergences au sein de la structure qui l'ont décidée à se retirer.

Depuis 1997, l'AMDF a établi une stratégie d'intervention pour la lutte contre la violence faite aux femmes. Elle a réalisé une étude sur la violence à l'égard des femmes à partir des dossiers traités par les tribunaux de Casablanca au cours de l'année 1995. Les résultats de cette étude ont fait l'objet d'un programme d'information et de sensibilisation très large. Dans le même but, l'association a mené d'autres activités : conférences, ateliers, tables rondes sur la thématique de la violence à l'égard des femmes.

Dans son parcours, l'association a pu créer deux centres et un observatoire, comme elle a participé à des coalitions avec d'autres associations des droits des femmes.

Le règlement intérieur de l'AMDF

C'est dans cette optique que l'association a fourni un grand effort et a mis beaucoup de temps pour élaborer son statut et son règlement intérieur. Ce dernier touche les détails et répond à toutes les questions concernant les critères d'adhésion, la prise de décision, la différence entre la gestion des projets et la gestion de l'association. La relation entre les comités chargés de la conduite des projets et le bureau de l'association. L'AMDF dispose également de la charte qui trace la ligne directrice de l'association et rappelle ses principes, ses valeurs et sa vision.

Depuis sa création, l'AMDF organisait tous les deux ans, son assemblée générale (AG) pour renouveler le bureau. Après l'expérience de plusieurs années, il s'est avéré que la période de deux années était très courte, période qui a été revue à la hausse pour atteindre 3 ans. Généralement l'AMDF respecte ce délai, sauf en cas de force majeure. C'était le cas suite au décès de Habiba Zahi survenue le 9 Janvier 2007. Le délai a été dépassé de trois mois. L'AMDF respecte ces délais pour maintenir la démocratie intérieure et le délai légal du renouvellement des structures.

Le règlement intérieur de l'AMDF n'autorise pas la candidature au sein du bureau plus de deux fois. En revanche, l'AG peut décider de prolonger la présence d'un membre du bureau qui est en même temps responsable de la conduite d'un projet pour un troisième mandat. Au début de sa création, les membres de bureau de l'AMDF dépassaient le chiffre de neuf. Ce qui a été limité à 9 ou 7 membres. La raison principale est que : un bureau avec plusieurs membres pose le problème de l'assiduité en plus du fait que ces dernières années le nombre des adhérentes a diminué.

Les centres de l'AMDF

En 1995, avec le soutien de la sociologue Fatima Mernissi et Omar Azziman, l'AMDF et cinq autres associations de défense des droits des femmes (dont l'UAF et l'ADFM) ont participé à la création d'un centre d'écoute pour les femmes victimes de violence, connu par le nom du quartier où il se trouvait (l'Hermitage). Ce centre avait élaboré une plate forme sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes ainsi qu'un guide d'écoute, le premier de son genre. Deux documents utiles qui seront très utiles pour les centres d'écoute qui vont voir le jour par la suite. C'était le premier projet qui a été financé par une organisation étrangère, Henrich Boell.

FAMA, un centre pour l'information et l'orientation juridique

Créé en 1998, il porte le nom d'une femme qui a milité contre l'occupation et qui est restée fidèle aux valeurs de démocratie et d'égalité : Fatima Azayire. Le centre Fama est le plus grand projet que l'AMDF a réalisé dans son parcours. Il dispose d'un comité de pilotage et une équipe de travail sous la direction de l'AMDF. Il offre quotidiennement des services multiples tels que :

1- L'accueil

Le centre reçoit les femmes en situation difficile ainsi que certains hommes (pères, frères, membres de la famille..) voulant apporter aide à ces femmes, surtout au niveau juridique. Le centre reçoit également des demandes par courrier postal, téléphone ou fax, venant de toutes les régions du Maroc et de l'étranger. Il reçoit aussi les étudiants et les chercheurs qui travaillent sur la question de la violence à l'égard des femmes. Presque 800 femmes victimes de violence bénéficient chaque année des services de l'écoute, du conseil et de l'assistance juridique.

2- L'écoute

Le centre offre un service d'écoute pour les personnes qui se présentent de la part d'une responsable permanente.

3- Le conseil et l'orientation juridique

Les avocats (femmes ou hommes) du centre offrent, à raison de deux fois par semaine, une orientation juridique pour ceux et celles qui le demandent. Après une discussion avec la personne concernée, l'avocat l'oriente selon la nature du problème. Dans certains cas, le centre offre uniquement une

orientation et un conseil juridique, mais dans d'autres cas, il doit apporter des informations sur les procédures juridiques et administratives relatives aux situations des femmes accueillies.

4- 4- L'aide et l'accompagnement juridique

Le centre prend en charge les dossiers des femmes qui sont en situation très difficile et qui ont un grand besoin d'aide et d'accompagnement juridique. Ce sont les femmes qui n'ont aucun revenu, qui ne travaillent pas, et qui sont, ainsi que leurs enfants, menacées d'être jetées dans la rue. Le centre intervient aussi dans les cas d'extrême violence : physique ou sexuelle.

5- L'orientation vers d'autres centres

Le centre Fama coopère avec d'autres associations des droits des femmes. Il oriente certains cas qui ont besoin d'aide psychique ou médical à d'autres centres spécialisés tel que le réseau des médecins.

Les coordinations

Dans son parcours, le mouvement féministe marocain a souvent été amené à mettre en place des structures de coordination. L'AMDF a adhéré à la plupart de ces coordinations; elle a été également présente et active dans les différentes campagnes de sensibilisation et de plaidoyer pour le changement du statut de la femme, de certaines lois discriminatoires et pour l'égalité.

- La coordination avec l'Association Démocratique des Femmes du Maroc, (ADFM)

De 1995 à 1998, l'AMDF et l'ADFM, ont travaillé ensemble sur le code pénal et surtout sur les articles qui concernent le harcèlement sexuel. En 1998, elles ont organisé une campagne de plaidoyer avec pour slogan « *le harcèlement sexuel est un crime* ». Puis, elles ont plaidé la réforme du code de la nationalité et le droit des femmes de donner leur nationalité à leurs enfants nés d'un mariage avec un étranger.

- Le réseau (Printemps de l'Égalité)

En mars 2001, l'AMDF a participé à la création de la coalition (*Printemps de l'Égalité pour la Réforme de la Moudawana*) ; une coalition composée d'une trentaine d'associations féministes s'est constituée pour le changement du code du statut personnel. Le collectif refusait le concept principal sur lequel se basait ce statut « *L'obéissance en contrepartie de l'entretien* » et militait pour l'instauration juridique de l'égalité entre homme et femme et pour que la responsabilité familiale soit partagée entre eux.

L'apport de l'AMDF dans cette coalition était essentiel et remarquable. Elle participait à toutes les activités menées par le mouvement féministe pour le changement de CSP. Sit-in, manifestations, interpellations, rencontres avec les partis politiques, conférences de presse. Elle s'est impliquée à l'organisation des tables rondes sur la polygamie, la tutelle, la garde des enfants, le divorce et la répudiation. Elle a également publié les actes de certains colloques et élaboré un mémorandum quoi ? Avec les autres associations au nom du « Printemps de l'Égalité ». L'AMDF a présenté également son propre mémorandum devant la commission chargée de l'élaboration du nouveau texte.

Le financement

Au début de son parcours, l'AMDF finançait ses activités avec ses propres moyens : les cotisations mensuelles de ses membres, ainsi que les dons de certains sympathisants hommes ou femmes. C'est en 1995 qu'elle a bénéficié pour la première fois d'un financement de l'Union européenne, destiné essentiellement à un projet de centre d'écoute pour l'information sur les droits des femmes

L'AMDF a coopéré avec plusieurs partenaires et bailleurs de fonds nationaux comme le ministère de la Justice, et internationaux comme l'Union européenne, le FNUAP, les Ambassades de France, des Pays Bas et d'autres pays. Les aides financières apportées par ces partenaires lui ont permis de ne pas compter uniquement sur le bénévolat et d'avoir des salariés qui travaillent sous le contrôle de l'association. Ils forment des équipes opérationnelles qui travaillent dans le respect et le partage. Dans son parcours, l'AMDF a pu réaliser trois grands projets : les centres suivants ont été créés ; centre (FAMA) en 1998, le centre (Habiba Zahi) et en 2008, l'observatoire marocain de violences faites aux femmes (Ouyoune Nissaiya) en partenariat avec 10 autres associations féministes actives. L'AMDF dispose de deux locaux situés à Casablanca.

Association Jossour

Forum des Femmes marocaines¹

La création

Jossour Forum des Femmes marocaines a été créé le premier juillet 1995. C'était l'initiative des militantes de l'Union socialiste des Forces populaires (USFP). Celles-ci avaient longtemps milité au sein du secteur des femmes du parti qui a été créé à l'occasion du congrès extraordinaire en 1975. Longtemps après, le besoin de créer une structure associative s'est fait sentir. Le secteur, en tant qu'espace ne permettait plus d'avoir une ouverture plus large en dehors des membres du parti. La présence sur la scène d'un certain nombre d'associations de défense des droits des femmes a démontré qu'il est plus aisé de faire entendre la voix des femmes lorsqu'il s'agit d'une association autonome. Les militantes ont compris la nécessité de disposer d'une structure associative pour contribuer au plaidoyer visant la réforme du code du statut personnel (CSP). Ceci ne veut pas dire que les militantes ont abandonné le parti. Elles ont décidé de militer sur les deux fronts. D'emblée, les initiatrices de Jossour, ont déclaré qu'elles s'inscrivaient dans la complémentarité et dans la continuité de ce que le mouvement de défense des droits des femmes avait déjà réalisé.

Le référentiel

Jossour est une association qui s'inscrit dans le référentiel universel des droits humains. Elle s'appuie sur les conventions internationales en matière de lutte contre les différentes formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle reste néanmoins attachée culturellement aux valeurs et au patrimoine arabo-musulman. Elle insiste sur la prise en considération du référentiel religieux dans sa dimension éclairée.

Les objectifs

Sur le plan organisationnel, Jossour a décidé de ne pas rester enfermée sur les militantes du parti et de s'ouvrir sur d'autres militantes qui ont accumulé une expérience en matière de défense des droits des femmes. Cette ouverture a permis à un certain nombre parmi elles d'être élues dans les instances de décision comme Naïma Benwakrim et Halima Zine El Abidine.

¹ - Parcours réalisé par Damia Benkhouya

L'équipe ayant été renforcée, Jossour avait décliné ses objectifs comme suit :

- 1- préserver les acquis et renforcer les droits des femmes,
- 2- promouvoir les valeurs et les principes de la citoyenneté,
- 3- renforcer la présence féminine sur la scène nationale en particulier dans les postes de décision,
- 4- enrichir la connaissance sur leur vécu, leurs attentes et leurs aspirations,
- 5- contribuer à l'autonomisation des femmes,
- 6- favoriser la communication entre les femmes,
- 7- contribuer au rayonnement des femmes marocaines sur le plan international,
- 8- encourager la recherche sur la question féminine,
- 9- dynamiser l'action et créer les mécanismes de solidarité avec d'autres organismes ayant les mêmes objectifs.

Pour traduire ces objectifs sur le terrain, deux démarches ont été adoptées : le plaidoyer pour l'atteinte des objectifs stratégiques tel que le changement des lois et des politiques publiques et la satisfaction des besoins pratiques à travers les actions de proximité. Ces deux démarches se complètent et se nourrissent mutuellement.

Assemblée générale

Depuis sa création en 1995, Jossour-forum des Femmes marocaines, a eu deux coordinatrices nationales : Ouafa Hajji qui a assuré deux mandats (de 1995 à 2005) et Ghizlane Benacher est la coordinatrice actuelle depuis 2005. Depuis sa création, Jossour a tenu au total cinq assemblées générales.

Les actions auxquelles Jossour a contribué

Jossour a été présente dans les différents plaidoyers qui ont jalonné le parcours historique du mouvement de défense des droits humains des femmes. Elle a pris part aux différents débats publics sur les deux grandes questions qui ont constitué les enjeux les plus importants sur la scène féministe, à savoir : la réforme du CSP et le renforcement de la représentativité des femmes dans les lieux de décision politique.

- Membre actif du réseau d'appui au Plan d'Action national pour l'Intégration de la Femme au Développement (PANIFD) à Rabat ;
- Membre actif du front de soutien au PANIFD à Casablanca ;
- Membre du collectif pour le renforcement de la représentativité des femmes dans les lieux de décision politique en 2001 ;

- Membre du réseau « Printemps de l'Egalité » en 2001 ;
- Membre fondateur du « Printemps féministe pour la Démocratie et l'Egalité » en 2011 ;
- Actuellement membre du réseau « Printemps de la Dignité ».

Dans le cadre de ses différents réseaux, Jossour a contribué au plaidoyer revendiquant la réforme du CSP ainsi que l'adoption de mesures correctives visant le renforcement de la représentativité des femmes. Ce fut à la fois en tant que membre de réseaux ayant vu le jour mais également en menant des activités séparément, comme cela a été le cas pour les associations membres des réseaux.

Les grands séminaires organisés par l'association Jossour

- « Question féminine et processus de démocratisation au Maroc »

A la veille des élections de 1997 et l'arrivée du gouvernement de l'alternance (1998), Jossour a organisé son premier colloque sur le thème : « Question féminine et processus de démocratisation au Maroc. » en 1996.

L'organisation du colloque à cette date précise était pour l'association une manière d'interpeller les acteurs politiques qui négociaient l'alternance afin qu'ils prennent en considération les droits des femmes. C'était un colloque extrêmement important qui a permis de donner une première visibilité à l'association.

- « Question féminine et le rôle de « al ijthad fi l'islam »

Organisé en 1999, ce colloque phare de Jossour revêtait une importance cruciale. Pour les membres de l'association, l'organisation de ce colloque est tombée à point nommé pour donner du renfort aux questions du référentiel. Pour l'association, c'était une façon d'interpeller les politiques notamment sur le code de la famille : « *Nous sommes dans un processus de démocratie, les femmes ont démontré leurs compétences et leur présence dans l'espace public mais dans l'espace privé, il y a eu une dichotomie et il fallait absolument qu'il y ait une harmonisation et une nouvelle interprétation de la charria et des textes religieux par le biais de Al ijthad pour instaurer l'égalité et reconnaître aux femmes leurs droits* ».

- « Question féminine et élite au Maroc »

Ce colloque avait pour but d'interpeler les élites marocaines quant à leur engagement par rapport aux droits des femmes.

Le travail de proximité de l'association Jossour

Parallèlement au plaidoyer, les sections de Jossour à Meknès, Salé, Azilah et Rabat ont mené des actions de proximité. A Azilah, l'association a mis en place un centre où il y a des ateliers notamment de broderie, couture, cuisine ainsi que des séances de sensibilisation sur les droits de la femme. En 2000 Jossour a mis en place le centre d'alphabétisation juridique (CAJ). Ce centre ciblait au début des femmes de la population périurbaine analphabète. Il s'agissait de leur apprendre à lire et à écrire mais en adoptant une démarche fondée sur les droits. C'est une démarche citoyenne basée sur une pédagogie de droit et du devoir. Quelques temps après, le CAJ est devenu le « Centre de la citoyenneté de la Femme ». Plus de 300 femmes ont bénéficié des services de ce centre.

Le réseautage

Jossour a participé depuis sa création à tous les réseaux. L'association a été parmi les associations fondatrices du Réseau d'appui au PANIFD en juillet 1999. Projet qui a été élaboré par le gouvernement et contesté par les mouvements et partis islamistes. Elle a été membre du « Printemps de l'Egalité » en mars 2001, coalition des associations féminines de défense des droits des femmes pour le changement du CSP.

A l'échelon africain, Jossour fait partie du réseau AFARD (Dakar-Sénégal) qui est un réseau d'associations de femmes enseignantes au niveau africain et qui s'intéresse aux questions liées au concept genre.

A l'échelon arabe Jossour fait partie du réseau « KARAMA ». C'est un réseau de femmes arabes progressistes qui agissent sur la reconnaissance des droits des femmes au niveau du monde arabe. Elle fait partie du réseau « AICHA » et du réseau « TA'IRA » (Révolutionnaire). C'est un nouveau réseau constitué de femmes politiques de Libye, Tunisie, Liban, Egypte et Maroc. Le réseau est appelé prochainement à s'ouvrir sur d'autres pays arabes comme la Syrie, l'Algérie, la Jordanie, le Yémen et la Palestine.

A l'échelon international Jossour fait partie du réseau de la marche mondiale des femmes.

Le financement de l'association Jossour

Une grande partie des financements de Jossour provient des institutions nationales. Le centre d'alphabétisation juridique (CAJ) a été financé au début par l'Union européenne et par la suite par l'Agence de Développement social (ADS). Jossour a eu aussi des financements du

ministère de l'Education nationale, du ministère de la Justice, du ministère du Développement social et de certaines régions comme la région Rabat - Salé - Zémours -Zaers. Pour le projet de la formation des élues locales, Jossour bénéficie du financement de l'ONU Femmes.

Publications et travaux artistiques de l'association Jossour

Jossour a publié en 2000 un ouvrage en arabe intitulé « Question féminine et rôle de l'Ijihad en Islam », actes du colloque international organisé par l'association le 19 et 20 février 1999.

Sur le plan artistique l'association Jossour a produit deux pièces de théâtre : «Chaqa'iq Annou'aman شقائق النعمان » et « contes de femmes ».

L'Union d'Action féminine (UAF)¹

L'Union d'action féminine (UAF) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif ayant un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies (l'ECOSOC). Elle change de nom à l'occasion du congrès tenu en novembre 2012 pour devenir l'Union d'Action féministe.

Création de l'UAF

L'idée de créer l'UAF fut l'initiative des cellules féminines de l'Organisation d'Action démocratique et populaire (OADP), héritière de l'organisation 23 mars, qui a opté depuis le début pour la création d'une organisation féminine de masse démocratique progressiste et indépendante. Elle a commencé ses activités en 1983 comme un groupe informel constitué de militantes de gauche de différentes tendances et aussi de femmes indépendantes autour du journal 8 mars. Ce mouvement a été à l'origine d'un véritable débat national sur les droits des femmes. Il organisait des meetings, des colloques et des manifestations dans toutes les villes du Maroc où plusieurs comités ont été créés. Le groupe 8 mars s'est alors transformé en un mouvement qui militait pour la promotion des droits des femmes au Maroc. Il se servait du journal pour soutenir la cause féminine et sensibiliser à la question. L'une des rubriques de ce mensuel intitulé «laissez-moi parler» était une sorte de fenêtre mise à la disposition des femmes de toutes les régions du Maroc pour exposer les problèmes dont elles souffraient. Ces derniers ont été discutés et débattus par des sociologues, des chercheurs en droit et des juristes qui proposaient des solutions et suggéraient des lois pour remédier aux souffrances et aux discriminations vécues par les femmes.

C'est dans le cadre de ces groupements informels autour du 8 mars et de son journal qu'allait naître légalement en mars 1987, l'UAF qui a disposé depuis sa création de plusieurs sections au niveau national. Actuellement², elles sont au nombre de 32. Le nom de cette association a été emprunté à une organisation féminine palestinienne qui partageait les mêmes idées. L'UAF

¹ - Parcours réalisé par Assia Benadada

² - Ce travail a été réalisé en juin 2014.

a été créée conformément à la loi qui régit les associations, à savoir le décret de 1958 qui a été révisé en 2002.

Les conditions d'adhésion à cette association sont définies dans les statuts qui stipulent que : « *l'association est ouverte à tout le monde sans affiliation partisane à condition de respecter son statut interne et externe, de s'engager à participer à ses activités, à appliquer et respecter ses décisions, et à payer la cotisation annuelle* ». De tendance gauche, l'UAF s'appuyait sur un référentiel socialiste et universel mais elle s'est progressivement ouverte sur le référentiel religieux dans sa dimension éclairée. Elle a dû mener un effort de révision profonde et d'ouverture sur les sources religieuses pour fonder sa vision, et ce pour éviter de laisser le terrain vide à l'instrumentalisation de la religion pour s'opposer à la reconnaissance des droits des femmes.

Mode de fonctionnement

L'UAF est une structure gérée par les organes suivants :

- Le congrès qui est l'autorité suprême. Il se réunit tous les trois ans pour tracer la vision générale, prendre les décisions à l'échelle nationale et élire la présidente.
- Le conseil administratif qui est une instance de décision. Il est constitué de 51 membres et se réunit une fois tous les trois ou quatre mois.
- Le bureau exécutif qui est élu par le conseil administratif. Il est constitué de 17 membres et se réunit une fois toutes les trois ou quatre semaines.
- Les sections régionales sont gérées par des secrétaires générales et des trésorières.

La présidente de l'UAF est élue tous les trois ans à l'exception de la première présidente, Latifa Jbardi, qui a occupé ce poste pendant une vingtaine d'années. Par la suite, c'est Nazha Alaoui qui lui a succédé et qui a assuré un mandat pour passer le relais à Aïcha Loukmas. Lors du dernier congrès tenu en novembre 2012, Zahra Wardi a été élue présidente.

Les objectifs de l'UAF

- La promotion des droits humains des femmes au niveau socio-économique et juridique.
- L'éradication de tout type de discrimination à l'égard des femmes.

- L'harmonisation des lois nationales avec les normes internationales notamment la CEDAW.
- L'alphabétisation des femmes, la généralisation de la scolarisation des petites filles et leur protection de l'exploitation économique et sexuelle.
- La lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants.
- La garantie de l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi, la promotion professionnelle et dans les salaires.
- L'accès des femmes aux postes de décision et la garantie de leur pleine citoyenneté.
- La mise en application d'une politique de santé reproductive efficace et accessible ciblant essentiellement les femmes des régions rurales.
- La participation à l'unification du mouvement féminin arabe contre le sionisme et l'impérialisme.
- L'appui des femmes du monde dans leur combat contre le conservatisme, le racisme et le sous - développement.

Les activités et les programmes d'action de l'UAF

L'UAF vise la réalisation de quatre programmes d'action mis en œuvre par les sections régionales.

1 - Programme de sensibilisation, de mobilisation et de plaidoyer

En 1988, l'UAF a mené la première campagne nationale pour le changement des lois sur le divorce. En 1992, elle était l'initiatrice de la campagne d'un million de signatures en faveur de la révision de la Moudawana. La même année, l'association a lancé une campagne nationale pour les droits politiques dans le cadre de la réforme constitutionnelle et de la loi électorale (1991-1992) et l'accès des femmes aux sphères de décision. En avril 1993, elle a organisé à Rabat, la Conférence régionale africaine des ONG féminines pour la préparation de la Conférence de Vienne sur les Droits de l'Homme. En 1995, elle a établi un programme de sensibilisation autour de la préparation de la 4^{ème} Conférence sur la Femme, elle a aussi participé au programme de préparation de la Conférence du Caire sur la Population et de Copenhague sur le Développement social. La même année, elle a lancé une campagne contre le travail des petites filles.

En mars 1996, elle a organisé le 1^{er} tribunal symbolique des femmes victimes de violence à Rabat portant sur le divorce en tant que violence sociale. Elle a également participé à la création du tribunal arabe permanent. En 1997 elle a mené une campagne de sensibilisation sur la violence conjugale. L'UAF était l'initiatrice et la coordinatrice de la marche internationale des femmes contre la pauvreté et ce depuis octobre 1998.

En 2000, elle a organisé la marche mondiale des femmes et en 2002 elle a mené une campagne pour une représentation effective des femmes au parlement. La même année, l'UAF a créé le mouvement international «Mères sans frontières» pour le soutien aux mères et aux enfants palestiniens. Elle a mené aussi une campagne «je veux une solution pour une Moudawana juste et égalitaire ». Elle a lancé entre 2003 et 2007 un programme national de sensibilisation et de formation des candidates potentielles aux élections communales et législatives.

2) Programme d'éducation et de lutte contre l'analphabétisme

Depuis 1987 des cours d'alphabétisation des femmes ont été dispensés par toutes les sections de l'UAF dans les différentes régions du Maroc. En 1993, l'UAF a créé des centres d'alphabétisation, et dans le cadre de l'Education non formelle un nombre important d'enfants a bénéficié de ce programme depuis 1998. En 2003, l'UAF a élaboré un guide et un manuel pour une alphabétisation en langue française.

3) Programme d'intégration des femmes au développement

Parmi les nombreux objectifs que l'UAF s'est assigné, celui de l'intégration des femmes au développement par le biais des coopératives et des centres de formation professionnelle qu'elle a créés dans plusieurs villes et régions du Maroc parmi lesquelles : la création d'une coopérative rurale "Tapis pour tous" pour la fabrication de tapis à Sidi Mokhtar dans la région de Chichaoua en 1994. La création de la coopérative Beni Zéroual pour l'élevage de bovins, dans la région de Taounate en 1996. La création du centre de développement intégré Assaïda Al Horra (devenu autonome de l'UAF) à Tétouan pour la formation en tissage et confection en 1996. Elle a également créé un centre de formation en couture et broderie à Meknès en 1999 et une association de micro crédit : l'UFAC à Fès en 2002.

4) Programme de lutte contre la violence à l'égard des femmes

L'UAF a mené depuis sa création une campagne de lutte contre la violence à l'égard des femmes, elle a organisé en 1987 un colloque sur la violence

faite aux femmes. L'année suivante, un comité national d'aide aux femmes victimes de violence a été créé à Casablanca.

En 1993, suite au plus grand scandale de mœurs qu'a connu le Maroc, l'exploitation sexuelle de plus de 500 femmes par le commissaire Tabet, l'UAF, en coordination avec les autres associations de défense des droits des femmes, a pris l'initiative d'organiser une marche contre la violence à l'égard des femmes, mais la marche fut interdite par les autorités. En 1993, l'UAF a constitué des comités régionaux de soutien aux femmes victimes de violence dans toutes les sections à travers le Maroc.

A partir de 1996 elle a créé un centre d'écoute "Annajda" dont le but était de sensibiliser et d'encourager les femmes à dénoncer les brutalités et les maltraitements dont elles étaient victimes. Depuis, le nombre de ces centres a augmenté, il a atteint le nombre de 12 répartis dans différentes villes du Maroc. Les femmes bénéficient d'une assistance juridique, médicale, psychologique et sociale.

Depuis 1996 l'UAF organise le 8 Mars de chaque année, un tribunal symbolique qui est en fait une forme d'audition publique des femmes victimes de violence. Chaque année elle choisit un thème dont souffre la femme. Le 1^{er} tribunal a été organisé sur le divorce, les autres tribunaux ont porté sur la violence conjugale, l'expulsion du domicile conjugal, les biens familiaux, les enfants des rues comme conséquence du divorce, la violence faite aux jeunes filles, le mariage de la fille mineure avec son violeur, le droit à la propriété, les femmes émigrées, les femmes incarcérées à Tindouf. Enfin un tribunal pour une loi juste et égalitaire. Le but de ce tribunal est de sensibiliser et de mobiliser un grand public constitué d'ONG, de décideurs politiques, de représentants des départements ministériels, du parlement, de médecins, d'avocats et de la presse, afin d'agir ensemble contre la violence à l'égard des femmes. C'est aussi un outil de plaidoyer pour changer les lois.

Toujours dans le but d'apporter aide et assistance aux femmes violentées, un centre d'hébergement a été créé en 2002 pour protéger et héberger, dans un endroit secret, les femmes nécessiteuses et qui sont expulsées du domicile conjugal avec leurs enfants. La capacité de ce centre est de 45 femmes avec leurs enfants. Elles sont hébergées pendant trois mois durant lesquels elles reçoivent une formation de courte durée dans le domaine de la couture, de la broderie, de la coiffure, etc. pour les aider à subvenir à leurs besoins une fois qu'elles quittent le centre. Ce centre d'hébergement a aussi reçu des femmes émigrées de l'Afrique subsaharienne, en contre partie une aide

financière est fournie au centre par l'agence d'aide aux émigrés affiliée aux Nations unies.

Les sources de financement

Au moment de la création de l'association, elle comptait principalement sur la collaboration, le bénévolat et les cotisations de ses adhérentes. Ce qui est devenu par la suite difficile. L'UAF a pris la décision de s'ouvrir dans un premier temps sur l'appui de l'Etat représenté par les ministères du Développement social et de la Justice, les collectivités locales et les conseils des villes. L'UAF bénéficie également de l'aide extérieure notamment de l'Union européenne, certaines ambassades et organisations non gouvernementales espagnoles, allemandes, l'UNIFEM et d'autres bailleurs de fonds. Grâce à ces appuis, l'UAF a pu réaliser des projets et des programmes et assurer l'infrastructure nécessaire en faveur de l'insertion des femmes.

Les réseaux de l'UAF

L'UAF est membre de plusieurs réseaux internationaux : elle est membre du forum Aïcha des Femmes arabes, membre de la Fédération démocratique internationale des Femmes (FDIF), membre fondateur et coordinateur du Tribunal arabe de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes, membre fondateur et ex vice-présidente de l'Association des Professionnelles africaines de la Communication (APAC), elle est également membre du réseau ALPHAS pour l'Education des adultes et membre de l'Association pour les Droits des Femmes dans le Développement (AWID) et du programme KARAM qui travaille sur le respect des droits des femmes dans le monde arabe.

Elle est coordinatrice du Forum des ONG arabes de développement et du comité de la marche mondiale des femmes en 2000.

Akhawat assafa¹

Travailler sur l'association Akhawat Assafa (AAS) revient à rappeler l'origine et l'évolution du mouvement de défense des droits des femmes au Maroc. Cette association constitue l'un des premiers cris féminins contre les injustices, la marginalisation et la soumission dont souffre la femme. Cette expérience a vu le jour dans la zone qui était sous occupation française. Elle fut créée et soutenue par le parti démocrate de l'indépendance (PDI) en 1946 dont le siège central se trouvait à Fès. Elle dispose d'antennes créées dans d'autres centres urbains, tels que Casablanca, Rabat, Salé et Meknès. Bien que juridiquement indépendante, elle est restée affiliée au parti qui l'avait appuyée.

L'une des énigmes qui a accompagné et qui continue à intriguer les chercheurs c'est l'appellation équivoque d'Akhawat Assafa (sœurs de la pureté). S'agit-il d'un renvoi voulu au courant Ikhwan Assafa (les frères de la pureté), un groupe anonyme de savants et de penseurs musulmans brillants, qui aurait vécu à Basra en Irak, affilié à l'ismaélisme ? Ils ont rédigé à la fin du neuvième et au début du dixième siècle cinquante deux épîtres (Rassa'il) sur des sciences variées allant de la cosmologie aux sciences physiques en passant par l'éthique, la politique, la religion, etc. Était-il à l'origine du choix de ce nom ? Ne s'agit-il pas tout simplement d'une référence à l'un des objectifs de l'association qui visait à purifier la société de toutes les pratiques dégradantes, comme la superstition ou l'analphabétisme qui bloquaient l'émancipation de la femme et par conséquent de la société toute entière.

Contexte favorable pour la création de l'association

Le monde sortait à peine de la guerre avec l'obsession « plus jamais ça » et avec le déclenchement de la lutte anticoloniale, ça et là de part le monde. Des pays ont obtenu leur indépendance comme l'Égypte qui a joué un rôle crucial dans la libération des pays arabes en général et l'émancipation de la femme arabe en particulier. Le mouvement féministe égyptien a été non seulement le modèle mais un appui pour AAS dans ses actions

La nature du mouvement nationaliste marocain a également changé suite aux conséquences de la seconde guerre mondiale : d'un mouvement réformiste, il est passé à un mouvement indépendantiste national. L'AAS a

¹ - Parcours réalisé par Assia Benadada

profité également des idées des réformistes qui ont fait leur chemin depuis le début du vingtième siècle. L'un des lettrés éclairés de l'époque et haut fonctionnaire du Makhzen (administration marocaine), Mohamed Al Hajoui (1874-1956), influencé par les réformistes du Moyen Orient, comme Mohamed Abdou, Al Kawakibi, Ahmed Amine et autres, a été l'un des précurseurs de la défense de l'instruction des filles. Ses idées s'inscrivent dans un projet de réformes globales touchant la société, l'économie et surtout le système éducatif. Les idées de ces réformistes ont été reprises par le parti communiste marocain, le parti de l'Istiqlal et le parti démocrate et de l'indépendance qui s'est montré avant-gardiste pour la cause de la femme

L'association Akhawat Assafa a également profité de la doctrine du PDI, un parti libéral et démocrate situant la cause des femmes au cœur du développement et de l'indépendance du Maroc. Il a créé plusieurs organisations pour rallier de nouveaux adhérents parmi lesquels des organisations féminines comme, l'association des femmes marocaines et Akhawat Assafa. Dans le projet de réforme de ce parti, la question féminine a tenu une place importante. L'élite de ce parti qui a soutenu ce mouvement féministe pionnier au Maroc était convaincu que rien ne se ferait sans la participation responsable et active de la femme et que le Maroc ne pourrait pas sortir de sa léthargie et de son obscurantisme et accéder à la modernité sans la participation active des femmes. Dans son livre intitulé « *L'islam, la société et la citoyenneté* », Mohamed Ben Al Hassan Al Wazzani (1910-1978), le leader de ce parti, a défendu l'idée que toute renaissance doit passer par la femme. Par conséquent, il faut l'éduquer pour qu'elle participe à la vie et au progrès de la société sur le même pied d'égalité avec les hommes. Vu sa formation, il a pu impliquer d'autres militants convaincus, quoique issus de l'Université d'Al Quaraouiyine. Parmi eux nous citerons Mohamed Ben Abdallah, l'un des piliers du mouvement national, dans le domaine de la création des écoles privées qui était au service du mouvement national et du mouvement féminin avec la création de classes pour l'instruction des filles, Abdelkader Benjelloun, Ahmed Maaninou et d'autres. Ces militants ne se sont pas contentés d'écrire ou de parler du rôle de la femme, mais ont poussé également leurs épouses, sœurs, filles et mères à prendre des responsabilités dans ce mouvement.

Naissance et organisation d'Akhawat Assafa

La création de l'association a été annoncée publiquement lors du premier congrès le vendredi 23 mai 1947 à Fès, qui fut l'occasion d'un important rassemblement de femmes d'âge et de classes sociales et d'horizons différents. Le but était de se mobiliser pour défendre les droits de la femme

marocaine et attirer l'attention des acteurs politiques sur les rôles qu'elle pouvait jouer, tant dans le mouvement nationaliste que dans le développement du Maroc, sans oublier qu'elle doit être considérée comme une partenaire indispensable de l'homme. Le congrès a élu un bureau constitué de 17 membres ayant comme présidente Mama Al Iraqui, avec deux adjointes, une secrétaire générale, une trésorière et son adjointe. Ce congrès fondateur a laissé une bonne impression, il était considéré comme une réussite par la presse de l'époque.

Le deuxième congrès s'est tenu en décembre 1948. Les congressistes ont mis l'accent sur le renforcement de la présence féminine dans les activités politiques et sociales, sur les rôles que doit jouer la femme marocaine dans le développement du pays. Il a vu une forte participation des femmes des sections régionales, car le but de l'association depuis sa création était le renforcement de sa présence dans la ville et la campagne. Certaines sections se sont montrées plus dynamiques et plus actives comme ce fut le cas de Meknès et de Salé.

L'association alla renforcer sa présence et son dynamisme lors du troisième congrès qui s'est tenu en 1951 et qui a mis l'accent sur l'organisation tant au niveau central que régional. Il a défini les responsabilités tout en précisant les rapports qui doivent exister entre le bureau central et les sections régionales. L'association a vu les adhérents se multiplier. Son rayonnement a dépassé les frontières du Maroc. Elle a noué des contacts avec des mouvements similaires en Egypte (le parti féminin national) et en Algérie (association Nahdate Al mar'a Al Mouslima : l'éveil de la femme musulmane). Ils ont échangé leurs expériences et dénoncé les injustices que subit la femme musulmane en Orient comme au Maghreb. Une fois créée et organisée, l'association va engager un programme pionnier pour assurer l'émancipation de la femme marocaine.

Pour être efficace l'association a décidé de faire le bilan, d'évaluer la teneur et l'ampleur des problèmes auxquels se heurte la femme marocaine. Elle en a déduit qu'elle appartient à une société islamique figée par les traditions. Le protectorat a renforcé les traditions et folklorisé le quotidien des Marocains. Il a instauré en sa faveur un dualisme politique économique et éducatif. Le protectorat a fait en sorte que l'éducation de la femme reste limitée car « *une femme consciente c'est une société contestataire* ». La femme est restée marginalisée, soumise à la volonté de l'homme. C'est pourquoi l'association s'est donnée pour objectif de contribuer à créer un Maroc nouveau. L'émancipation de la femme est allée de pair avec

l'indépendance et le développement du pays. Elle s'est fixée les priorités suivantes :

- Améliorer la situation sociale et morale de toutes les femmes marocaines ;
- Lutter pour libérer la femme de sa situation de femme soumise ;
- Encourager les femmes à participer à l'édification d'un Maroc nouveau ;
- Lutter contre les croyances irrationnelles ;
- Défendre et revendiquer la jouissance des femmes des mêmes droits que les hommes ;

Les objectifs arrêtés s'inscrivent dans la pure tradition des idées lancées par les réformistes musulmans qu'ils soient du Moyen Orient ou du Maghreb en s'inspirant des exemples des femmes musulmanes dont les épouses du Prophète. L'objectif étant de montrer que la situation d'infériorité dans laquelle se trouvent les femmes n'a rien à voir avec la religion musulmane mais plutôt avec le patriarcat. Cependant, l'expérience de la femme européenne était également présente ainsi que celle des pays qui se sont inspirés de cette expérience dans le domaine de l'émancipation de la femme, comme l'Egypte, la Chine ou le Japon.

Moyens utilisés

L'association menait des campagnes de sensibilisation et de mobilisation des femmes. Elle a utilisé tous les moyens pour faire entendre sa voix tels que :

- L'organisation d'assemblées dans les différentes villes du pays et dans les écoles libres créées pour contrecarrer l'enseignement français imposé par le protectorat.
- La mobilisation d'un grand nombre de femmes à ses réunions et congrès pour les sensibiliser à la question féminine.
- L'incitation des adhérentes à créer des cellules dans chaque quartier pour sensibiliser les parents à l'éducation de leurs filles en usant d'un argumentaire y compris celui qui fait référence à la religion.
- La publication des articles dans le journal du parti qui consacrait une rubrique intitulée « la page féminine » pour étudier la question de la femme, exposer ses problèmes et défendre ses droits.

- L'association bénéficiait du soutien matériel et moral du sultan Mohamed V « le père de la renaissance » qui a encouragé d'une manière claire ses membres. Il les invitait au palais pour assister aux fêtes religieuses ou nationales. C'était l'occasion pour elles de lui faire part de leurs aspirations. Il faut rappeler que le Sultan donnait l'exemple de l'accès des filles à l'école à travers sa fille, la princesse Lalla Aïcha, qui était très présente et soutenait toutes les actions à même d'encourager l'émancipation des filles.

Les domaines d'action de l'association Akhawat Assafa

L'association était convaincue que le progrès de la société passe inéluctablement par l'émancipation des femmes, c'est pourquoi elle s'est engagée pour défendre sa cause. Ainsi, ses domaines d'action étaient les suivants :

- Mobilisation pour l'éducation des filles : l'enseignement selon cette association reste le sous-bassement de toute société qui vise le développement et la modernité. Elle considère l'analphabétisme comme cause principale de la situation déplorable de la femme. C'est pourquoi, elle a insisté dans son programme d'action sur l'instruction des filles dans les villes et dans les campagnes, pour les riches et les pauvres. Pour encourager les filles les plus démunies à s'instruire, l'association a essayé de leur trouver un hébergement chez certains membres de l'association, elle collectait le matériel nécessaire et distribuait des habits aux filles nécessiteuses. Elle a également participé au projet de création de l'école du peuple : l'école libre et gratuite de Fès en construisant une classe pouvant contenir cinquante filles.

Contrairement à ce que défendaient certaines figures du nationalisme marocain, l'association Akhawat Assafa défendait l'idée que l'enseignement des filles ne devait pas se limiter au stade primaire. Les filles doivent poursuivre leurs études jusqu'au baccalauréat. Celles qui ont les capacités et la volonté peuvent se spécialiser dans une filière scientifique donnée. Pour celles qui ne peuvent pas aller au delà du CEP, l'association a revendiqué la création d'écoles complémentaires pour filles où les études dureront, deux années pour la culture générale, les deux autres années seront consacrées à l'apprentissage des tâches ménagères, à la puériculture et à quelques travaux manuels. Les filles de la campagne doivent être initiées à l'élevage de volaille et de bétail et à la fabrication du fromage.

L'éducation ne doit pas se limiter à l'instruction, l'association a initié également les filles à l'apprentissage d'un métier, tel que la broderie, la couture ou la coiffure.

L'association s'est intéressée également aux femmes qui avaient dépassé l'âge de scolarité. Elle organisait des cours d'alphabétisation en utilisant les écoles créées par les nationalistes, membres du PDI.

Elle luttait également contre certaines traditions irrationnelles. Elle organisait des campagnes et des séances de conscientisation visant à lutter contre certaines pratiques comme le culte des saints ou la magie. Elle a milité contre le gaspillage occasionné par des cérémonies de mariage, de deuil et de circoncision. Une austérité est également prônée en matière d'habillement et de bijoux.

-Le statut personnel

Parmi les aspects qui ont retenu l'attention de l'association, la relation entre l'homme et la femme dans le mariage. Elle a ainsi mené un combat pour changer adopter des lois fondées sur l'égalité entre les époux dont :

- L'acte de mariage ne doit pas se contenter uniquement d'une entente orale, il doit être établi par écrit et selon la charia. Pour cela, l'association avait adressé une requête au ministre de la Justice afin qu'il nomme deux juges (adouls) dans les villes et les campagnes pour s'en occuper gratuitement.
- Dans le même cadre, elle a revendiqué la limitation de l'âge de mariage à 16 ans.
- l'interdiction de la polygamie sauf pour cause majeure dictée par la loi islamique comme la stérilité de l'épouse ou une maladie chronique.
- La révision de la procédure du divorce et de la pension alimentaire, ainsi que la révision des procédures des tribunaux législatifs.

L'un des aspects les plus audacieux qui a retenu l'attention de cette association c'est le port de voile considéré comme étant loin d'être une volonté d'obéir à Dieu. C'est l'expression de réduire les femmes à la seule qualité d'objet de plaisir. Ainsi, elle a exhorté les femmes marocaines à s'habiller à l'européenne sans se parer, à suivre le modèle de la princesse Aïcha, figure de proue de l'émancipation féminine qui est sortie en 1947, sans voile. Pour protéger les femmes, l'association avait saisi le Sultan et les autorités locales à travers un rapport pour créer une garde dans les rues afin

de protéger les femmes contre les actes d'agression auxquels elles pourraient être confrontées.

L'association reste une expérience pilote. Elle est la première à avoir vu le jour dans la zone sous occupation française. Elle a organisé le premier congrès marocain dans l'histoire de la femme au Maroc. Elle est également la première à avoir formulé des revendications qui pourraient libérer la femme et améliorer sa situation de femme soumise. Il faut rappeler que cette association qui avait vu le jour dans le giron du PDI avait subi les méfaits de cette dépendance, le PDI ayant souffert le martyr après l'indépendance. Son programme a dérangé le courant conservateur. Il a été attaqué et a sombré dans les règlements de compte. Il s'est essoufflé et avec lui l'association qu'il avait soutenue. C'est aussi une phase où le code du statut personnel a été élaboré (1957/1958) et dont le contenu était loin de répondre aux aspirations exprimées par cette association. Elle a disparu dans des conditions encore peu connues, mais sa vision et son programme vont alimenter les courants féministes des générations ultérieures. Ainsi, Akhawat Assafa s'est estompée en tant que structure, mais ses idées sont restées vivaces. Elles ont continué à alimenter les luttes féminines. Il est clair et juste de dire que cette structure a constitué la matrice du mouvement féministe marocain.

**EXPERIENCE DU
MOUVEMENT DES
FEMMES DANS LE NORD
DU MAROC**

Une élite et un mouvement féminins au Nord du Maroc 1917-1955¹

« L'archive n'est pas un dépôt mort, c'est une énergie fossile. C'est là qu'il faut chercher « ce qui rend » possible, voire, si l'on suit Foucault, «nécessaire une certaine forme de pensée». »

(Alain de Libéra)²

CONTENU

1. AVANT PROPOS
2. INTRODUCTION
3. CONTEXTE SOCIOCULTUREL ET POLITIQUE PRECOLONIAL
4. ANALYSE DE LA PRESSE ECRITE PUBLIEE ENTRE 1917 ET 1955 A TRAVERS LE PRISME GENRE
 - i. Principales thématiques en droits des femmes
 - ii. Des hommes réformistes auxquels les femmes doivent beaucoup
5. DE LA CONSCIENCE A L'ACTION DES FEMMES : L'UNION DES FEMMES AU NORD DU MAROC
6. CONCLUSION

Mots clés : Elite féminine, mouvement féminin, féminisme, salafisme, modernisme, égalité de genre, nord du Maroc précolonial, droits des femmes, éducation, liberté, presse, éducation, participation politique,

Résumé : Il s'agit d'un travail sur une élite et un mouvement féminins au nord du Maroc colonial, basé principalement sur l'examen de l'archive de la presse écrite arabe et d'autres sources y compris orales. Ces femmes ont

¹ - Ce travail a été réalisé par Hakima Naji

² - De Libéra, Alain, Où va la philosophie médiévale ? Leçon inaugurale au collège de France (13 février 2014), <http://books.openedition.org/cdf/3634>, P.21

créé une dynamique pour le changement de la situation dégradée des femmes et leurs droits, ayant pour support la lutte pour l'indépendance du Maroc. Elles faisaient partie du mouvement nationaliste profondément salafiste aspirant à la modernité. Elles ont créé une association des femmes, comme elles ont manifesté plusieurs fois dans l'espace public et maintenu des meetings, mais elles ont surtout analysé et défendu l'égalité pour les femmes par la plume.

Summary: This is a work about a female elite and movement in colonial northern Morocco, based mainly on the examination of the archive of the Arab press and other sources including oral. These women created a momentum for change of the degraded status of women and to assert some rights, the holder having to fight for the independence of Morocco. They were part of the nationalist movement deeply salafist aspiring to modernity. They created an association of women, as they have demonstrated repeatedly in public space and maintained meetings, but also they have mainly analyzed and advocated equality for women by writing.

AVANT PROPOS

Pour comprendre, fonder et faire évoluer le féminisme, la construction de l'Histoire des Femmes, des écrits et des pensées par et sur les femmes ainsi que l'égalité Femmes/Hommes devient indispensable. Le document qui constitue le moyen privilégié de l'historien suffit-il tout seul ? Est-il si fiable pour lui faire confiance. Il est fondamental de poser la question du texte et du contexte, sont-ils identiques³?

L'objectif de ce travail n'est pas seulement de chercher dans le passé pour approcher les origines du mouvement féministe marocain, mais aussi de s'arrêter sur la dynamique de la pensée sur et par les femmes, les changements, les mutations de cette pensée et ses représentations.

Ce travail repose essentiellement sur l'analyse de textes publiés entre 1917 et 1955 dans la presse écrite au nord du Maroc colonial. Des écrits par et sur les femmes et sur les rapports sociaux femmes hommes, mais aussi sur la première association de femmes, l'Union féminine au Nord du Maroc

³ - Ibid, p. 14

(UFNM) basé sur les travaux de feu Mohamed Ibn Azzuz Hakim et le témoignage de l'une des fondatrices de cette association, Khadouja Slaoui⁴.

On ne peut pas faire de l'analyse de ces textes publiés, ni comprendre les raisons d'être et les objectifs de l'UFNM, sans comprendre l'histoire socioculturelle de la zone khalifienne et ses origines profondes dans la pensée de l'élite marocaine précoloniale. L'histoire de l'action des femmes est étroitement liée à celle du mouvement réformiste national, elle est née en son sein.

Les risques de cet essai d'analyse de textes publiés dans la presse arabe durant la période coloniale dans la zone khalifienne sont majeurs. Le premier consiste à analyser des textes et des mots écrits à une époque qui ne traduisaient pas les choses, les faits, des femmes et des hommes de cette époque. Le second, à ne pas valoriser les propos à leur juste valeur, autrement dit, avec le risque de les "sur" ou "sous" valoriser. Ils étaient sans doute audacieux, arrivaient à secouer l'habitus collectif, créant une dynamique de débat. Grâce à cette génération de pensée des femmes, et sur les femmes, le mouvement féministe et les femmes vivent aujourd'hui un essor considérable dans le Maroc contemporain.

Les textes ont aussi leurs secrets qui sont des trésors à forte valeur ajoutée. Les dévoiler est aussi une œuvre qui exige une vision et une ingénierie féministes. Chaque publication constitue un événement, et comme dit A. de Libéra⁵, tout événement cache un processus.

Nous avons hérité d'une forte tradition, celle de revenir à la religion et à ses jugements pour défendre toute nouvelle question qui survient dans la vie des musulmans. La philosophie en était une des plus grandes, considérée comme une science étrangère dont les défenseurs se trouvaient obligés de passer par les textes fondamentaux. Les droits des femmes, l'égalité F/H, les droits humains en général, ne faisaient pas l'exception et ils ont subi le même sort. Selon feu Mohamed Abed Jabri, au Maroc contrairement aux pays de l'Orient, la laïcité n'a pas été fortement revendiquée comme c'était le cas au Levant parce que le Maroc n'a pas connu les minorités religieuses, et que la naissance du mouvement nationaliste s'est faite au sein de l'université

⁴ - Le témoignage intégral de Khadouja Slaoui se trouve à la bibliothèque spécialisée en études de femmes et genre de l'association Assaida Al Horra pour la citoyenneté et l'égalité des chances, région Tanger-Tétouan

⁵ - Cette introduction est fortement inspirée de la leçon inaugurale d'Alain de Libéra au collège de France le 13 février 2014

Quaraouiyine, ce qui a fait d'elle une élite traditionnelle de forme et libérale de pensée⁶.

Le rapport de cette élite marocaine à la religion n'est pas tendu étant donné qu'il a développé un droit musulman (fiqh) ouvert et innovant, sachant trouver de nouvelles réponses à ses nouvelles questions.

Ce recours à la religion pour défendre tout ce qui a trait à la raison et son usage n'a-t-il pas induit à la confusion ? N'a-t-il pas freiné le progrès de la modernisation de notre société condition sine qua non de la reconnaissance des droits des femmes et l'égalité F/H.

Ce travail ambitionne la recherche d'un élément du puzzle de l'Histoire des femmes dans notre pays. Il se déclare d'emblée comme partial et ne mettant en exergue que ce qui concourt au renforcement du statut de la femme à l'horizon de l'égalité de genre. On n'ouvre les pages de l'histoire des femmes que sur des événements constructifs pour la consécration des droits des femmes et l'égalité de genre.

Faire l'histoire des publications par et sur les femmes, de l'UFNM dans l'objectif de contribuer à l'édification de la généalogie du féminisme au Maroc et à la réflexion sur la problématique de l'égalité de genre.

Quel nom va-t-on donner à ces femmes et leurs écrits ? Première vague des droits des femmes ou premiers jalons du féminisme ? Nous pensons que l'histoire du féminisme marocain puise de fortes racines de cette période, mais elle n'y commence certainement pas, et elle n'a eu ni arrêt, ni rupture, au contraire, elle a progressé en continuité. Cette génération de femmes constitue-t-elle un tournant socioculturel de notre société marocaine ? La réponse est affirmative parce que malgré la stagnation apparente de notre imaginaire, ce dernier ne vit plus en paresse vis-à-vis des femmes et de leurs droits.

Notre société vivait un processus de changement latent, mais il y avait aussi toute une persistance/résistance de l'ancien aux changements. D'où provient ce refus à tout ce qui est nouveau, tout ce qui provient de l'occident ? Ce rapport tendu du « nous » et l' « autre », n'est-il pas en soi une certaine acculturation⁷. Le Maroc a vécu différents tournants au niveau de la pensée

⁶ - Hammoudi, Smail : « Ijabri wa Hanafi, wajhane li wajah hala lharaka lislamia » (Jabri et Hanafi, un face à face sur le mouvement islamiste), journal Akhbar Liyaoume, N° 1419, jeudi 10 juillet 2014

⁷ - Selon De Libéra, l'acculturation signifie l' « appropriation », l'assimilation active, mais aussi concurrence, compétition, rejet, refus..

politique ce qui a préparé la naissance de cette première génération de revendications pour les droits des femmes.

Pour faire la relecture de ces textes, il est indispensable de comprendre les enjeux sociopolitiques et culturels de la période précoloniale. Comment, où et qui produit les savoirs, où circulent-ils? Autrement dit, quelles sont les conditions matérielles du travail intellectuel, les mots sont d'Alain de Libéra.

L'analyse n'a pas été faite sur tout le corpus d'articles collectés, étant donné leur ampleur, mais surtout sur ceux publiés par la revue *Al Aniss* parue entre 1946 et 1956, et ceux du journal *Arrif* dirigé par le nationaliste réformiste Thami Ouazzani, publié entre 1936 et 1955.

Ces deux publications dédiaient des pages permanentes aux écrits des femmes et publiaient aussi des articles sur les femmes écrits par des hommes défenseurs des droits des femmes.

Une archive n'est nullement un dépôt mort, c'est une énergie fossile comme l'affirme De Libéra. La relecture à travers le prisme du genre de documents d'archives de la presse est une entreprise ambitionnant de libérer d'abord ces écrits de l'emprise du silence patriarcal, mais aussi de révéler les énergies constructives de l'Histoire du mouvement des femmes dans le Maroc contemporain.

INTRODUCTION

Quel intérêt a le travail sur l'archive de la presse publiée pendant la période coloniale au nord du Maroc, la zone khalifienne, à travers le prisme du féminisme ? Comme cela était dit avant, l'archive n'est nullement un dépôt mort, mais une énergie fossile qui peut servir à élucider la dynamique historique du mouvement des femmes, des droits des femmes et des rapports "genre" en général. Dans ce sens, les raisons derrière ce travail d'analyse des écrits sur et par les femmes publiés dans la presse écrite entre 1917 et 1955 pendant le protectorat, sont multiples. Tout d'abord, les journaux qui peuvent constituer un thermomètre pour mesurer le degré de préoccupation et d'intérêt politique, socioculturel et économique de l'élite à cette époque, surtout que cette presse était initiée par des acteurs politiques et non par des journalistes professionnels comme c'est le cas aujourd'hui. Le journal constituait alors un instrument politique de libération autant que le parti politique et la lutte armée pour la libération du pays. Si bien que l'intérêt d'approcher les questions ayant trait aux femmes et à leurs droits telles

qu'elles étaient considérées par l'élite féminine et masculine devient éminemment utile.

Les articles sont écrits par des hommes politiques connus dans l'histoire du Maroc et de la région, et aussi par des femmes signant soit par leurs propres noms, soit par des pseudonymes, tels « Madame fatat Tétouan » ou par des initiales. Parmi ces plumes féminines, figurent quelques unes qui ont contribué à la création de l'Union de Femmes au nord du Maroc (Itihad Nissa'y bi chamal al maghrib), probablement la première association des femmes au Maroc à laquelle une partie sera dédiée à la fin.

Les écrits féminins sur les droits des femmes ne sont pas nombreux, toutefois, ils ont une grande valeur historique pour le mouvement des femmes et leurs droits, et l'analyse de l'évolution de la conscience des femmes, de leur situation de subordination et de leur statut de deuxième sexe voilé par les murs de l'espace privé, marginalisées par l'analphabétisme et sombrant dans l'irrationnel et la superstition. Aussi, ces écrits sont-ils éminemment importants par la contribution de cette première génération de femmes dans l'édification d'une conscience collective pour les droits des femmes et l'égalité de genre.

Ce travail ambitionne de contribuer à l'historisation de l'action militante des femmes pour leurs droits et leur contribution à la chose publique. C'est un essai de relecture de notre histoire contemporaine pour y forger une place méritée aux femmes.

Une dernière motivation qui a suscité ce travail a trait à la spécificité des femmes dans la zone de Jbala, qui jouissaient d'un statut un peu différent par rapport aux femmes dans la plupart des autres parties du Maroc. Il s'agit surtout de femmes rurales contrairement aux citadines « protégées » au sein du foyer domestique mais lesquelles ont fréquenté l'école dite libre créée par les nationalistes. Cette particularité fut traduite par une jurisprudence successorale innovante et très avancée même par rapport à l'actuelle dans la région de Al Haouz dans la Kabila de Beni Salem actuellement située dans la province de Chefchaouen, et qui n'a d'équivalent que ce qui se pratiquait dans la région du Souss.

Pour toutes ces raisons et motivations citées ci-avant, la zone khalifienne mérite d'être un sujet de recherche scientifique et d'études féministes. Cette entreprise s'impose aujourd'hui pour contrecarrer les manœuvres conservatrices visant à décrédibiliser le mouvement féministe marocain le considérant comme une fabrication purement occidentale déracinée de la réalité marocaine et dépourvue de tout lien avec son histoire. Ni l'Occident

moderne et reconnaissant l'égalité de genre depuis les débuts de son histoire, ni les sociétés arabo-berbéro-musulmanes ne sont condamnés éternellement à demeurer dans leur état passé contre la loi de l'histoire pour le progrès.

Des centaines d'articles publiés à l'époque coloniale constituent un matériel de grande importance corroborant ce qui a été dit plus haut. Une conscience des femmes pour leurs droits s'est vue matérialiser tôt par la création d'une association, par les manifestations dans l'espace public. La majeure partie des revendications actuelles l'était aussi pour les femmes nationalistes quoique les priorités et l'angle d'attaque aient été différents par rapport à ceux du mouvement féministe. Des associations de femmes ont été créées mobilisant les femmes pour l'indépendance du pays, mais aussi pour leurs droits à l'éducation, à la formation, au travail, à la participation politique, à la liberté et à l'égalité.

La finalité de recherche dans l'archive de la presse écrite publiée durant la période coloniale est de savoir qui, quoi et comment a-t-on écrit sur la femme. Les critères sur lesquels s'est basé le choix d'articles sont la mention dans les titres, des catégories directement ou indirectement en rapport avec les femmes et les rapports sociaux Femmes/Hommes, à savoir, femme (mar'a ou nissa'), homme, divorce, mariage, dot, voile, famille, polygamie, habillement, droits des femmes... Toutefois, d'autres articles ne mentionnaient pas ces dites catégories, figurant dans des pages dédiées à l'éducation au civisme, comme le faisait la revue Al Aniss et où l'humanisation des rapports Femmes/Hommes est un des critères du civisme souhaité chez la population .

Pendant le protectorat, cinquante deux journaux et revues entre quotidiens, hebdomadaires, mensuels, et tri-mensuels, ont vu le jour. 32 provenaient de la seule ville de Tétouan et 62% de l'ensemble du Maroc. Quel est le secret de ce foisonnement de la presse écrite dans cette partie du Maroc, surtout à Tétouan ? La réponse à cette question ne fait pas l'objet du présent travail, elle exige une analyse socioculturelle et politique de l'élite au nord du Maroc. Outre la première radio à Tétouan, radio Dersa qui recevait des femmes donnant des discours et lançant des appels aux femmes pour les inciter à s'intégrer à la chose publique pour défendre l'indépendance du pays, et embrasser l'éducation au sein des écoles libres nationalistes afin de chasser l'ignorance et la superstition. Ces discours étaient repris sous forme écrite sur les pages des journaux et revues. Ces articles vont nous aider à dévoiler les représentations de cette élite sur les femmes, leurs droits et leur statut aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Comment les

femmes se sont représentées leurs situations et leur « moi » à cette époque conflictuelle de notre histoire en tant qu'objet et sujet ?

A cette époque, Tétouan a connu un dynamisme féminin sans précédent en harmonie avec le dynamisme politique et culturel lancé par le parti de la Réforme nationale qui était le déclencheur de la création de l'Union féminine au nord du Maroc (Ittihad nissa'i bi chamal al maghrib) le 22 janvier 1939⁸. Le 30 août 1954 à l'occasion de la commémoration du 9^{ième} anniversaire de la création du parti de la Réforme nationale, une très grande marche a eu lieu dans les rues de la ville de Tétouan, les photos gardées dans la bibliothèque générale et aux archives nationales en témoignent. Le même jour, une grande assemblée de femmes s'est tenue à la maison de Abdelkhalek Torrès, qui a réuni, selon des chiffres lancés à cette époque, près de trois mille femmes et jeunes filles. Ce chiffre paraît invraisemblable, même si il s'agit d'une très grande maison.

Quelles sont les conditions socioculturelles et politiques précoloniales au cours de la période historique en question qui ont rendu possible ce dynamisme politique et culturel chez les hommes comme chez les femmes ? Avant la colonisation, le Maroc a connu pendant la deuxième moitié du XIXe ses premiers contacts avec la pensée moderne occidentale à travers ses rapports avec l'élite orientale inspirée par les Lumières, notamment, les Egyptiens et les Syriens, et aussi à travers des marocains qui ont visité des pays européens soit dans le cadre de missions culturelles, ou dans le cadre d'échange commercial.

CONTEXTE SOCIOCULTUREL ET POLITIQUE PRECOLONIAL

Quelles sont les caractéristiques politiques et socioculturelles du Maroc avant et au cours de la période coloniale qui ont préparé le Maroc colonial et postcolonial et le dynamisme pour l'émancipation de la femme marocaine ? Au niveau administratif, social, économique et culturel, le Maroc semblait dans un sous-développement global encadré par une élite traditionnelle conservatrice, corrompue et totalitaire. Au niveau social, la pauvreté, l'illettrisme et la superstition sévissaient au sein de la population, mais aussi l'existence de traditions sociales très lourdes pesant sur les familles et qui pouvaient causer la pauvreté à des familles aisées, notamment, les fêtes de mariage, de circoncision, de funérailles etc. Les femmes se trouvaient à cette époque face à des situations de forte exclusion, voire elles étaient tenues

⁸ - Lhajoui, Hassan Ahmed, *al akl wa nakl fi lfiqr lislahi lmaghribi 1757-1912*, Le Centre culturel arabe, Maroc, 2003, PP. 57- 58

comme responsables de tous les maux sociaux. Bref, le Maroc gérait la situation au quotidien sans vision à moyen et à long terme, quand les pays européens, en plein essor, avaient une vision très claire⁹.

Pendant la dernière décennie du XIXe siècle et la première du XXe, le salafisme auquel appelaient les marocains pour remédier à cet état, était plutôt celui prôné par les orientaux, autrement dit, un salafisme refermé sur lui-même et contre toute tentative d'innovation et de modernisation¹⁰. De là sont nés : la lutte contre les zaouias en tant qu'institutions de bid'a (innovation) nuisant à la religion, les moussems autour des saints, le recours aux esprits et aux djinns pour guérir les maladies, l'organisation de chants et danses au sein de ces zaouias, des dépenses exagérées consacrées à l'organisation des fêtes.

Dans un contexte traditionnel où prévalent l'irrationnel et la superstition, la défense de la nouveauté passait toujours par le crible de la religion afin de la légitimer pour qu'elle ne soit pas rejetée par la population et par les gouverneurs qui avaient peur de perdre leurs privilèges. Si bien que l'appel à la réforme pour la modernisation passait par l'appel à la réforme religieuse et le retour aux premières sources, le Coran et la Tradition.

Les salafistes modernes et éclairés (motanaouirine) appelaient au retour aux sources pour produire une nouvelle herméneutique et de nouveaux jugements selon les nécessités, les besoins et les exigences du temps présent en adoptant les principes de liberté intellectuelle dans l'interprétation.

« On peut dire que le mouvement salafiste inspiré des Lumières qui a fleuri au Maroc au cours des dix premières années du XXème siècle dans ses deux composantes, moraliste et celle pour la renaissance sociétale, s'est caractérisé par sa persévérance à lutter contre la corruption interne, l'influence extérieure, et son appel à accélérer les réformes sociales et administratives. Il a ainsi donné une base dogmatique saine à « Fityane Al Maghrib » (Jeunes du Maroc), à cette époque, inspirée des sources religieuses musulmanes, et aussi leur a fourni les éléments d'un programme visant à un nouveau système politique et social similaire à ce qui se passe dans le monde contemporain.»¹¹.

C'est ce qui a donné naissance au courant politique libéral dont vont s'inspirer les revendications pour les droits des femmes. Dans le cadre de ce projet de réforme sociétale, l'éducation s'est érigée en premier lieu pour

⁹ - Ibid, pp.57-58

¹⁰ -Ibid, (P62).

¹¹ - Ibid, p.71

initier le changement. Elle a fait l'objet d'une des questions abordées par le premier projet constitutionnel au Maroc en 1908. Lequel stipulait l'obligation de l'enseignement primaire pour les garçons dès l'âge de six ans. En revanche, les filles n'avaient pas cette obligation et devaient être sensibilisées, mobilisées, voire suppliées pour être scolarisées. Était aussi stipulé, l'obligation pour l'enseignement dans le secondaire pour les garçons dans les grandes villes, et l'intégration des sciences modernes au cursus de l'enseignement supérieur.

Le Maroc jouissait ainsi d'une élite inspirée par la pensée moderniste et qui essayait d'appliquer cette vision moderne au sein de leurs familles, et notamment avec leur fille, en les dotant d'une éducation et d'un enseignement moderne. Il n'a pas été renfermé sur lui-même, le processus d'acculturation était lancé depuis la moitié du XIX^{ème} siècle, trouvant sa dynamique entre le refus et l'acceptation. Depuis un peu plus d'un siècle et demi de confrontation entre le traditionalisme et le modernisme, le Maroc n'a pas pu faire tout de suite sa propre rupture vers la modernité. En effet, tous les rejets étaient tournés vers l'étranger, ce qui a renforcé les mentalités xénophobes, puis par la suite a retardé les réformes requises, et fait avorter le projet de réforme moderne défendu par une élite inspirée du modernisme. L'élite traditionnelle ne s'est pas ralliée au projet de modernisation par crainte de perdre ses privilèges. Elle s'est portée contre tous les projets de modernisation, y compris ceux concernant les droits des femmes, et surtout celui à l'éducation qui menaçait de chambouler le système social et politique. Le XIX^{ème} fut un siècle où la modernisation a échoué, laissant la place au règne conservateur et au sous-développement.

Abdellah Laroui considère que le refus des réformes encadrées par des techniciens étrangers a conduit à l'effondrement de la situation socio-économique, ce qui a anticipé l'imposition de la colonisation et la mise en place d'une structure totalement

« En lisant l'écrivain du « Lfiqr Sami » « La Pensée Sublime », nous avons envie de dire qu'il s'agit de l'établissement d'un lieu de dialogue avec le discours libéral tel que nous le trouvons dans la pensée arabe contemporaine, voire dans les plus audacieux de ces discours qui appellent à la modernisation de l'Etat et de la société. »¹²

L'appel à un enseignement moderne des filles vient d'un projet pour le changement d'une société figée dans le passé ne correspondant plus au

¹² - Ibid, P.135

monde contemporain. La réforme de l'éducation fut une idée révolutionnaire dans la mesure où elle a suscité une réforme et un changement profond au niveau politique et social. L'appel à l'éducation des filles fut une idée dangereuse pour la perpétuation et la stabilité du système conservateur Makhzenien. .

Depuis la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, les réformistes se sont préoccupés de la question de l'éducation et son rôle pour la renaissance de la société. Selon Hajoui :

« Le premier problème qui handicape le progrès des musulmans et les empêche de relancer un autre cycle de civilisation, c'est l'analphabétisme sévissant largement dans les pays musulmans. »¹³

Si bien que son projet de réforme s'est appuyé sur deux piliers : le premier relève de la reconsidération de l'enseignement traditionnel en retournant vers les Sources (Coran et Tradition) pour produire une nouvelle herméneutique en harmonie avec les nouvelles exigences de la vie, le second de la généralisation de l'enseignement moderne. L'enseignement primaire doit être généralisé pour que, tout le monde, hommes et femmes puissent s'ouvrir aux savoirs religieux, politiques et scientifiques en langue arabe. La finalité de cette généralisation est d'atteindre l'égalité de tout un chacun par un certain niveau de culture générale en rapport avec la vie commune de la population. Il s'agit de l'équité dans la répartition du savoir, le cœur même d'un projet sociétal plus équitable et plus juste.

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, les salafistes réformistes inspirés du modernisme ont mis sur un pied d'égalité les filles et les garçons pour le droit à la scolarité au niveau primaire. Si cela paraît évident aujourd'hui comme le dit l'auteur de « Raison et Texte dans la pensée réformiste marocaine », ça ne l'était pas sans doute à cette époque et même chez les occidentaux, les femmes ne jouissaient guère de leurs pleins droits. Cette revendication était révolutionnaire à tous les niveaux pour l'avenir des femmes marocaines. Mais la discrimination fondée sur le sexe est restée de mise pour les autres cycles d'enseignement, secondaire et universitaire.

« Il n'y a pas d'autres moyens pour que la nation devienne l'une des nations vivantes, que la généralisation de la lecture et de l'écriture dans les milieux urbains comme ruraux, et la généralisation de l'enseignement primaire jusqu'à que tous les membres de la nation, hommes et femmes, puissent maîtriser la lecture et l'écriture. »¹⁴ (Hajoui)

¹³ - Ibid, P. 202

¹⁴ - Ibid, p.206

Hajoui expose les contenus de l'enseignement dédié aux filles en se focalisant sur leur rôle de mère et d'épouse.

« Il faut les éduquer et les doter d'un enseignement digne de notre religion et utile pour l'avenir de nos enfants et qui leur permettra de devenir des membres utiles de notre société. Nous n'avons pas d'autre choix que de les aider à éduquer les hommes de l'avenir, autour desquels tourne la vie de notre pays. Leur enseigner les règles de l'éducation, de l'ordre domestique, les règles de la santé, de la religion, apprendre le Coran (totalement ou partiellement), le calcul, la géographie, l'arabe, la vraie littérature et non fictive, et tout ce qui peut les aider à réaliser leurs fonctions, et leur éclairer la voie.»¹⁵ (Hajoui)

Malgré cet appel tronqué, traditionnel reposant sur la répartition patriarcale des rôles entre les hommes et les femmes, et androcentrique, elle a connu un fort rejet de la part des conservateurs rétrogrades et surtout de la part des serviteurs du Makhzen à l'époque.

« (...) quand il (Hajoui) présentait son fameux exposé sur la scolarité des filles à l'institut des études supérieures à Rabat en 1925, auquel ont assisté des hommes de sciences (oulamas) marocains et français, un groupe d'opposant à la scolarité des filles s'est révolté contre lui, considérant ses propos d'une transgression inexcusable ; le conférencier s'est trouvé obligé, d'arrêter son discours avant son terme.»¹⁶

Dans ce contexte de résistance conservatrice, les réformistes, tels que Hajoui, Thami Ouazzani, ne pouvaient pas aller plus loin dans leur appel à la scolarisation des filles. Elles restaient cantonnées à l'enseignement primaire en vue de les préparer à jouer parfaitement leurs rôles de mère et d'épouse. Néanmoins, peut-on arrêter un processus une fois déclenché? Ils ont sans doute le mérite d'avoir initié un processus qui ne s'arrêtera jamais jusqu'à la réalisation de l'égalité effective en valeur symbolique entre les hommes et les femmes.

C'est ce contexte historique même qui va déclencher le dynamisme par la suite pour les droits des femmes qui se verra croître, les appels à la renaissance des femmes par les femmes et les hommes qui s'accéléreront avec l'ouverture de voies pour les exprimer, dans la presse écrite, la radio, les manifestations, les meetings...etc.

¹⁵ - Ibid, p.206

¹⁶ - Ibid, p.206

ANALYSE DE LA PRESSE ECRITE PUBLIEE ENTRE 1917 ET 1955 A TRAVERS LE PRISME GENRE

Ce travail d'analyse se voulait au début être archéologique, mais ni le temps ni le cadre de cette contribution ne le permettent étant donné le grand nombre d'articles collectés et qui s'élève à 349 articles répartis comme suit :

<i>Nom de la publication</i>	<i>Arrif</i>	<i>Barid Asabah</i>	<i>Al Aniss</i>	<i>Al Anwar</i>	<i>Al Islah</i>	<i>Al Hourria</i>	<i>Al Ittihad</i>	<i>Lisan Addin</i>	<i>Total</i>
<i>Nombre d'articles</i>	125	61	50	34	27	26	14	12	349

Toutefois, le corpus sur lequel s'est reposée l'analyse se compose de six journaux et deux revues. Arrif (1936-1955), Barid Assabah (1939-1955), Al Aniss (1946-1956), Al anwar (1946-1954), Al Isalh, colonial (1917-1931), Al Hourriya, pro PRN (1937-1947), Al Ittihad, pro colonial (1927-1932) , avec une attention particulière, dans un premier temps, au journal Arrif, et à la revue Al Aniss pour des raisons quantitative et qualitative. Ils sont indépendants des autorités coloniales et ont une ligne éditoriale moderne.

La femme en tant que catégorie d'analyse de ces textes est présente d'une façon récurrente, ce qui peut constituer un indice positif des préoccupations de l'élite au nord concernant cette question. Toutefois, un rapport paradoxal entre les titres et les propos développés dans les articles est constaté : des titres inacceptables tels « La femme est-elle un être humain comme l'homme, ou un animal comme le cheval ou l'âne ? »¹⁷ ; « Que mérite la femme : l'humilier, la laisser, ou la tuer ? »¹⁸ ; Dans les deux articles en question, les auteur(e)s essaient de convaincre le lecteur et la lectrice que la femme est un être humain égal de l'homme.

Si personne aujourd'hui ne peut concevoir de tels titres, il va sans dire que dans la première moitié du XXème siècle ils trouvaient leur justification dans les mentalités collectives dominantes.

Comment les hommes écrivaient-ils sur les femmes durant la période coloniale ? De quelle manière les femmes se sont-elles approprié le sujet, quel était le contenu de leur discours ?

¹⁷ - Journal Arrif, N° 252, 10 juin 1941, Tétouan, p. 3

¹⁸ - Idem, N° 1216, 7 novembre 1955, p.2

Les articles écrits par les femmes avaient plusieurs vocations, plusieurs problématiques à défendre : la première concernait le statut de la femme musulmane, pour dissocier son état de fait, du texte religieux. La seconde consistait à mettre en garde contre l'état d'illettrisme et d'ignorance des femmes, leur marginalisation, les limites de leur circulation dans l'espace public (privation du droit de circuler dans l'espace public, les lieux culturels comme les cinémas et les théâtres).

Dans ce sens, des articles ont été développés pour mettre en lumière des femmes qui ont brillé dans un domaine ou un autre au cours de l'histoire musulmane. Aussi, la plume féminine défendait le droit des femmes à l'éducation sans aucune restriction, en opposition aux hommes libéraux qui ont certes revendiqué ce droit, mais à des niveaux basiques pour préparer les jeunes filles aux rôles traditionnels qui leur sont assignés par la société patriarcale, notamment le rôle de mère et d'épouse au service exclusif de la famille.

La revue *Al Aniss* a publié une cinquantaine d'articles ayant pour objet la femme et les rapports sociaux entre les femmes et les hommes. Seulement neuf d'entre eux ont été écrits par les femmes, soit 18% contre 82% par les hommes. Il faut se demander jusqu'à quel point les propos de ces derniers sont impartiaux et non androcentriques. Une attention particulière à ce niveau sera faite dans l'analyse de leurs articles. La revue *Al Aniss* était pionnière en matière des droits des femmes, et consacrait à chaque parution deux pages pour les plumes féminines. Elles s'intitulaient « renaissance de la femme marocaine » et « rubrique de la femme » (Rokn Lmar'a). Et elle lançait des appels aux femmes pour armer leurs plumes contre le sous-développement de leur situation.

Les jeunes écrivaines ont surtout œuvré à rendre visible le potentiel féminin à travers les femmes leaders de l'histoire musulmane, telles les femmes qui ont eu un grand impact sur le Prophète et un rôle éminent dans la politique, le droit musulman, la littérature et autres... Ces articles avaient comme préoccupation de déconstruire l'idée très répandue selon laquelle la femme musulmane en opposition à la femme occidentale, ne s'est pas vu donner la possibilité de se développer et de progresser à cause de l'Islam. Dans ce genre d'articles, les introductions sont souvent plus importantes puisqu'elles explicitent les motivations du texte, et donnent à voir comment l'écrivaine réfléchit et pense le sujet femme, ses droits, et les rapports hommes/femmes en général. Il y est souvent mentionné que les femmes jouissent des mêmes capacités intellectuelles que les hommes, qu'elles ont des droits et des rôles à jouer dans la renaissance de la société et de l'Etat. Presque tous les écrits insistent sur le fait que les jeunes marocaines vivaient dans l'obscurantisme,

l'ignorance, la paresse, la faiblesse, puis qu'elles ont commencé à renaître, à connaître des changements profonds grâce à l'éducation et au savoir qu'elles en ont tiré. Najia Aouad, dans son article « Mère des croyants, Khadija Bent Khouwaelid », a fait état de l'apparition et de la contribution des femmes écrivaines et oratrices dans le domaine de la presse.

Ces articles incitaient les jeunes marocaines à suivre le chemin de ces femmes historiques et ce sur trois niveaux : religieux qui vient toujours en priorité, scientifique, et moral. Pour le rôle qu'ont joué des femmes dans l'édification de la société musulmane, cette écrivaine insistait sur le libre choix des femmes, leurs connaissances et leur expertise. Elles exprimaient leur propre volonté dans leur combat pour l'islam.

Rouqiya Soufiany, dans la même page, introduisait son article, « Al Khansa', la grande », tout au long duquel elle s'adressait aux femmes et aux hommes « gendérisant » son discours, insistant sur l'égalité des femmes et des hommes, en vertus et en rôles, en devoir du savoir, en morale et pensée; elle insistait aussi sur le fait que par la synergie des femmes et des hommes, le Maroc pourrait éradiquer l'analphabétisme et le sous-développement. Son article, écrivait-elle, était conçu comme une réponse à ceux qui imputaient le déclin de la société à la femme musulmane. Elle lance en conclusion un appel aux filles lettrées, à contribuer à la renaissance de la société musulmane, afin de combattre les préjugés contre la femme.

La famille royale constituait une référence de ces écrits en matière d'émancipation des femmes au Maroc. Le roi Mohamed V a appelé à œuvrer pour la libération de la femme et ses droits civils. La princesse Aïcha, affirmait dans tous ses discours que la femme était l'égale de l'homme, que ce soit en conscience et en intelligence, dans le sens de la sagesse et du sacrifice, ainsi que dans le respect de la religion. La princesse critiquait ceux qui considèrent la femme comme un objet de plaisir et un décor domestique, qui n'est pas apte à la culture, qui n'a aucune disposition à l'éducation, dont l'honneur est indissocié de son ignorance, et qui trouve sa gloire dans sa faiblesse.

Cette génération de femmes qui se sont engagées pour l'émancipation des femmes n'est pas homogène. Généralement, ces femmes ont adopté un discours salafiste inspiré par le modernisme tendant au moralisme et dans lequel, le roi Mohamed V et la princesse Aïcha étaient présents à travers leurs appels à la libération des femmes et à leur éducation. Elles ont été lauréates dans la majeure partie, de l'école caritative islamique pour les filles¹⁹.

¹⁹ -L'école caritative islamique pour les filles est la première école pour les filles, créée à Tétouan et dirigée par Mohamed Ben Ali Khatib. Les filles y étudiaient tout ce qui les préparait

Principales thématiques à charge féministe

1.1- Le droit des femmes à l'éducation, la formation et au travail

L'éducation des femmes et le droit au savoir constituaient le cœur des revendications des femmes et des hommes à cette époque. Et a marqué une rupture dans l'histoire des femmes. Mademoiselle Roukia El Gherrich, lauréate de l'école caritative islamique des filles, classe de culture générale, traitait deux problématiques : la première se rapportant au rôle important joué par la mère dans l'éducation, de même pour les pères qui doivent apporter leur part dans ce domaine. La seconde érigeant dans le même temps le droit à l'éducation pour les femmes, tout en s'indignant contre la privation de ce droit fondamental :

« Jusqu'à quand allez-vous continuer, messieurs les pères, à priver votre fille de l'éducation et à la considérer futile pour elle ? Et quand elle grandit et éduque mal ses enfants, vous venez pour la blâmer... Vous savez bien que vous lui avez fait rater son éducation. Est-il possible d'espérer du bien de cette fille ? Eduquez votre fille et dotez-la d'une bonne éducation, pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle quand elle deviendra mère, pour qu'elle apporte à sa nation une génération bien élevée, heureuse... Une mère éduquée qui a fait ses études rend une nation heureuse... »²⁰

Le droit à l'école pour les filles, comme le développe « M » dans son article intitulé : « *A propos de la renaissance culturelle, la mère de demain, et chef de foyer* »²¹, a deux objectifs : le premier est éducatif, préparant la fille à son rôle d'épouse ; le second est scientifique et intellectuel, dotant la fille du savoir utile pour son présent et son avenir, la préparant pour être à l'avant-garde de la nation. L'éducation n'est pas qu'un simple moyen de préparer les filles à bien gérer l'espace privé, mais aussi une condition à leur intégration à la sphère publique pour participer aux questions politiques.

scientifiquement, les sciences religieuses et les sciences modernes. Et aussi ce qui se rapporte à la vie privée, broderie, couture, et d'autres travaux manuels marocains et européens. Pour les filles qui veulent continuer les études après le primaire, cette école a ouvert un cycle nommé « Classe de la culture » d'une année pour les lauréates du certificat des études primaires. Les lauréates de cette classe travaillaient comme enseignantes par la suite. (Extrait de la revue Al Aniss). Elle fut créée pour aider les filles provenant de familles pauvres à être scolarisées, et pour réussir cet objectif, les filles provenant de milieux riches sont reçues en contrepartie d'une cotisation symbolique. (Arrif)

²⁰ - Al Aniss, p.8

²¹ - M, « Sur la renaissance culturelle, mère de demain, et chef de famille », Al Aniss, p.12

La revue *Al Aniss*, parce qu'elle encourageait les femmes à l'écriture, recevait des articles de Salé, Tanger, Fès, mais surtout de Tétouan. Zahra Qadiya envoie de Salé un article sous le titre « La Fille et l'Éducation Islamique » :

« Je suis heureuse, moi, fillette, de la culture et du savoir, de contribuer par cet article à la rubrique de la femme dédié aux femmes par la revue Al Aniss. J'ai voulu y participer comme mes consœurs qui m'ont précédée et qui combattent déjà dans ce domaine. »

Les femmes écrivaient en exprimant leurs avis et visions. Elles sont non seulement scolarisées, mais aussi capables d'analyser et de convaincre. Elles jouissent d'une confiance en soi comme le cas de *Zahra Qadiya* qui se déclare femme de culture et de savoir. Ne méritent-elles pas d'occuper une place clé dans la généalogie de notre mouvement féministe au Maroc ?

Une autre plume, celle de *Rhimou Lmadania*, de Tanger, lançait un appel à « La Fille marocaine » le 19 mars 1946, dans *Al Aniss*. Elle occupait déjà une place d'institutrice à l'école marocaine des filles de Tanger. C'était un appel lancé aux jeunes intellectuelles, les invitant à écrire et à contribuer à la publication dans *Al Aniss*, une initiative première dans son genre. *Rhimou Lmadania* est une jeune femme qui mérite d'être reconnue. Elle lance un cri aux femmes et aux filles, les invitant à œuvrer pour le changement de la situation des femmes, à jeter les illusions et les mythes, à se débarrasser des superstitions qui ont conduit au figement de leur état. Tout cela n'est possible, selon *Rhimou Lmadania*, que par la science et le savoir, seuls capables de faire avancer la nation et de partager avec la femme orientale sa renaissance culturelle.

« Fille, je te conseille de fournir tout l'effort que tu pourras pour réclamer la science utile et puiser dans son abondance afin de faire avancer la nation, et de partager avec ta consœur orientale sa renaissance culturelle. L'Islam a mis la femme et l'homme sur un pied d'égalité face à l'éducation et la science; voire, il en a fait un devoir pour tout musulman et musulmane, comme il l'a fait avec les mères des croyants: celui d'enseigner aux gens, à leurs fils et filles, au sexe masculin comme au féminin».

La revendication du droit de la fille à l'éducation fut unanime et constitua un levier pour le changement sociopolitique chez l'élite féminine et masculine inspirée par le modernisme. La scolarisation a été stipulée par le

projet de la première constitution au Maroc en 1908²² en lui consacrant un article à part avec une discrimination faite entre les garçons et les filles. L'enseignement primaire des garçons est obligatoire par contre celui des filles ne doit pas l'être, au contraire, elles doivent être appelées à l'éducation par la voie de la sensibilisation et la mobilisation. Dans les grandes villes, les garçons doivent obligatoirement être scolarisés au secondaire. Les sciences modernes sont intégrées à l'université. En général, les réformistes marocains n'ont pas pu dépasser cette limite de l'éducation pour les filles. De telles propositions de réforme à cette époque, n'ont pas vu le jour à cause de la résistance du Makhzen qui voyait dans toute initiative d'innovation une tentative contre sa stabilité et durabilité. Le Maroc a raté à la fin du XIXe et début du XXe la possibilité de moderniser l'Etat et la société, le conservatisme et le sous-développement se sont même bien installés. Ceci dit, au XIXe siècle, le Maroc a eu une élite salafiste moderniste dont l'influence était faible sur la vie politique, sociale et culturelle ce qui a handicapé la réforme au Maroc.

1.2- Contre les traditions archaïques, la superstition et la pensée irrationnelle

Si la revendication pour la généralisation de l'éducation occupait dans le projet réformiste marocain une place considérable depuis la fin du XIXe, c'est parce que la raison marocaine était malade, elle souffrait d'un syndrome dangereux, la superstition et la pensée irrationnelle en général. Mais quelles sont les racines historiques de cet intérêt particulier pour ou contre les coutumes et les croyances populaires superstitieuses?

La revue Al Islah publiée pendant cinq ans de 1927 et 1931, dans sa première page en manchette, publie un article intitulé « Fêtes ou ruines ? »²³ signé par Abdeslam Belarbi Bennouna. Cette question préoccupait les femmes et les hommes du fait de l'exagération dans les cérémonies de mariage, de circoncision ou funérailles qui pèsent économiquement lourdement sur les budgets familiaux provoquant dans la majeure partie des cas un appauvrissement dans un contexte historique difficile au Maroc. Les articles sont récurrents à ce niveau avec pour finalité de sensibiliser les femmes à renoncer à ce type de comportements. Il s'agit de femmes appartenant à des couches sociales qui ne leur permettent pas de suivre le rythme dans l'organisation de cérémonies comme le font les « dames de grandes familles ». Les hommes, et la famille par la suite souffraient du

²² - Ibid, 73

²³ - Revue Al Islah, N° du lundi 24 janvier 1927

pois de ces pratiques. Ils ne pouvaient pas refuser à leurs femmes ce qu'elles demandaient, selon l'article, parce qu'ils avaient peur d'être taxés d'avares par l'entourage social. Mais ce qui n'a pas été dit, c'est que probablement, les hommes comme les femmes cherchaient du prestige et une notoriété sociaux qu'ils ne réussissent guère par ailleurs.

L'éducation au civisme constituait une matière permanente dans cette revue. Elle vise à travers une page intitulée « Tahdid Tamadoune » (qu'est-ce que le civisme ?) à établir un pacte social régulant les rapports entre les marocains femmes et hommes. Les articles y afférents ambitionnent de développer le sens citoyen chez les lecteurs et lectrices, notamment, qu'est-ce que le comportement citoyen vis-à-vis des femmes, critique des rituels non civiques lors du décès d'un proche (hurlements, se faire violenter le visage...) et au cours du deuil (ne pas se doucher, ne plus sortir prendre de l'air, renoncer à tous les plaisirs...). Mais surtout comment et quand un comportement est dit civique vis-à-vis des femmes. Dans un article intitulé « Humiliation des femmes », la violence contre les femmes est qualifiée d'antonyme au civisme et contre nature, il faut absolument la bannir. Les disputes et les discussions à très haute voix sont des actes barbares, plutôt des actes d'animaux. Cette page consacrée au civisme insistait sur le fait que celui-ci exige des humains de se débarrasser des comportements non humains.

Deux questions, l'exagération dans les fêtes et la superstition, ont préoccupé l'élite féminine et masculine, au nord mais aussi dans les autres grandes villes marocaines, Fès, Salé, Rabat...etc. Elles ont fait l'objet de traitement spécial par les associations des femmes à cette époque. D'où vient cet intérêt particulier contre les coutumes et les croyances populaires superstitieuses?

Cette préoccupation puise ses racines dans l'histoire. Il y a plus d'un siècle, Le Maroc souffrait de la superstition et de la pensée irrationnelle, malgré les initiatives réformistes sultaniennes à l'époque de Mohamed IV et Hassan I, lancées depuis le XIXe siècle, surtout en matière d'éducation, formation professionnelle et technique par Moulay Hassan premier, par l'envoi d'environ 400 missionnaires durant la deuxième moitié du XIXe siècle, vers l'Egypte et certains pays de l'Europe. L'histoire n'a gardé que peu de trace sur leur sort et leur impact sur la vie économique, sociale et culturelle du pays²⁴. Ces missionnaires ont été méprisés et dédaignés, voire boycottés par les membres du Makhzen traditionalistes. Cette élite a été très influencée par

²⁴ - Ibid, P.47

la pensée réformiste de la renaissance orientale. Néanmoins, le Makhzen a refusé tout ce qui provient de l'Occident, y compris l'idée de réforme par crainte de voir le commerce contrôlé par lui. Fondant ce refus sur la religion, le Makhzen a nuit à l'image de la religion chez les occidentaux. Ceci va non seulement corrélérer l'arriération et le sous-développement des marocains avec leur religion, mais considérer que l'islam entrave toute possibilité de réforme.

Le salafisme est profondément enraciné dans la pensée réformiste marocaine. Depuis la fin du XIXe siècle, un mouvement s'est propagé le long de l'Orient arabe considérant que l'état du sous-développement qui sévit dans le monde arabe est dû à l'abandon de la religion et la ritualisation de ses principes. Seul l'islam est capable de résoudre les maux dont souffrent les sociétés arabo-musulmanes et ce depuis le XIVE siècle avec Ibn Taimia qui était à l'origine du mouvement wahhabite au XVIIIe siècle. L'élite a toujours lié les maux des sociétés arabo-musulmanes à la déviation des musulmans des vraies Sources de l'islam. De là naît le mouvement de lutte contre ces impuretés appelées coutumes et traditions. L'élite marocaine, pendant la dernière décennie du XIXe siècle et la première décennie du XXe siècle, adopte le style oriental, celui de faire une guerre intellectuelle contre toute innovation (bid'a), et tout ce qui y a trait aux mausolées de saints, aux zaouias et au soufisme)²⁵. Si bien que l'appel au retour aux Sources est récurrent dans l'histoire arabo-musulmane, voire structurel dans la pensée. Il est le seul moyen pour la pensée inspirée des Lumières, comme celle de Fqih Hajoui, de Mohamed Abdou, pendant des périodes de crises pour développer une nouvelle herméneutique en harmonie avec les nouvelles pensées contre l'autocratie du gouverneur, contre le sous-développement des sociétés, pour intégrer une nouvelle pensée rationaliste.. Depuis la fin du XIXe siècle, un mouvement contre les nouvelles habitudes, coutumes et mœurs s'est développé, en particulier, l'exagération dans les dépenses des fêtes et des funérailles, le consumérisme exagéré des femmes dans l'habillement, leur éloignement des normes sociales et des règles morales dans les lieux publics surtout dans la rue et les hammams...etc²⁶. Face aux croyances superstitieuses sévissant au sein des marocains non seulement chez la population mais également chez les oulamas sunnites, tels Mohamed Ibn Jaafar Kettani, Hajoui lance un cri contre ces nouvelles croyances dissociées de la religion considérant que la guerre des salafistes contre cette mentalité se fera à très long terme²⁷.

²⁵ - Ibid, p. 62

²⁶ - Ibid, p. 64

²⁷ - Ibid, p.65

L'élite féminine marocaine pendant la première moitié du XXe siècle s'est inspirée de ce courant salafiste marocain, lui-même influencé par le salafisme égyptien. Les deux grandes associations, l'Union Féminine au Nord du Maroc, Akhawat Assafa à Fès comme à Salé étaient profondément en harmonie avec cette vision dans sa version moderniste, celle de Mohamed Abdou basée sur quatre piliers, i. Purification de la religion musulmane ; ii. Réforme de l'enseignement islamique ; iii. Renouveau du dogme islamique à la lumière de la pensée moderne ; iv. Protection de la religion des influences européennes et des hostilités chrétiennes²⁸. Toutefois, cette première génération ou ancêtres du féminisme dans notre pays sont-ils salafistes traditionnels ou salafistes inspirés du modernisme défendant une nouvelle pensée pour les droits des femmes à travers le prisme religieux comme le faisait les penseurs rationalistes avant et même aujourd'hui, pour ne citer que le grand commentateur d'Aristote, Ibn Rochd lors de son œuvre de fonder la pensée philosophique dans un terreau religieux. Sont-elles éclectiques, pragmatiques entre une pensée religieuse et une pensée séculaire ? D'emblée, cette génération de femmes ne pouvait pas être en opposition de phase avec l'environnement politique et culturel de l'époque. Elles sont contre le colonisateur vainqueur développé, elles sont aussi contre la situation du sous-développement de leur société, elles n'ont qu'un sentiment nostalgique d'un Islam plutôt imaginaire que réel, vu par des paradigmes de l'ennemi infiltré à travers le phénomène d'acculturation forcée²⁹.

Revenir aux Sources religieuses pour pouvoir développer une nouvelle herméneutique en vue de réformer la société à tous les niveaux culturel, politique et social. L'élite réformiste marocaine se trouvait tiraillée par deux forts courants de pensée, celui de l'occident, adversaire principal, prônant le modernisme, les droits des femmes basés sur des fondements rationnels et un deuxième qui lui est propre refusant tout ce qui est nouveau, étranger et intrus. C'est ce qui a conduit à la naissance du salafisme aspirant à une relecture inspirée du modernisme. Dans cet environnement intellectuel va s'épanouir la pensée réformiste libérale du politique et du social au cœur de laquelle vont naître les deux associations féminines déjà mentionnées.

Peut-on les considérer comme « Fatayat Lmaghrib » (filles du Maroc) dans le sens moderne donné à cette appellation telle a été pour « Tunes lfatat », «

²⁸ -Ibid, p.62

²⁹ -De Libéra dans son discours inaugural au collège de France (2014) : « qui dit « acculturation » dit aussi « appropriation », assimilation active, d'un mot.. ; qui dit « acculturation » dit aussi concurrence, compétition, rejet, refus. »

Tourkiya Ifatat » adoptant les propos sur « Fityane Imaghrib » de Hassab Ahmed Lhajoui³⁰. Elles étaient convaincues que l'unique moyen pour combattre le colonialisme et préserver l'indépendance du pays, est la réforme de la situation d'ignorance, d'analphabétisme, de superstition de la population en général et des femmes en particulier.

La superstition et la pensée irrationnelle ont dominé la « raison » des gens et surtout celle des femmes pendant des siècles ; c'est pourquoi la lutte contre les superstitions a tellement préoccupé l'élite réformatrice qui n'avait d'autres solutions pour l'éradiquer que l'éducation et le savoir appuyés sur la raison et le retour aux Sources religieuses pour préparer la raison de la femme aux vertus.

1.3- Le droit des femmes à la liberté

Ce droit fut aussi un sujet de débat : trois positions divisaient l'opinion. On trouvait les partisans de la liberté et l'émancipation des femmes, ses adversaires, ainsi qu'une troisième position dite modérée, restreignant cette liberté aux préceptes islamiques. Dans un article signé par (أ.م), cette troisième voie est pour le progrès, la renaissance de la femme, mais sans liberté démesurée. Que signifie une liberté limitée ? Cet auteur voulait-il dire une liberté responsable? Les défenseurs de l'émancipation et de la liberté des femmes aspirent-ils à une liberté démesurée? Il est hors de question que l'on puisse défendre le libertinage dans le contexte socioculturel de l'époque. Dans tous les cas, les limites sont floues et la signification ne l'est pas moins.

« Nous n'aimons pas dévier vers les deux extrêmes, l'excès ou l'exagération (en liberté), la négligence, ou la restriction, mais nous tendons vers la modération. Nous ne disons pas comme les nihilistes que la femme n'a aucun droit, pas non plus comme les anarchistes qui la veulent en proie à un libertinage subversif et destructeur de la nation sous prétexte de la défendre. Il va s'en dire que la femme musulmane a besoin d'une réforme globale en vue de la sauver de son état et l'appuyer pour qu'elle jouisse de son droit légitime. Il n'y a aucun moyen sauf l'Islam... »³¹

La liberté des femmes fut la plus grande problématique du débat public passé et actuel. Le principe n'est pas fondateur dans la pensée réformatrice, c'est un principe mou et modelable, il peut même l'être jusqu'à perdre sa signification première. Dans le contexte social du Maroc colonial, les marocains vivaient en dilemme permanent ; les autorités coloniales ont instauré les institutions modernes (cinémas, théâtres etc...) ; les communautés coloniales se comportaient en harmonie avec ces institutions,

³⁰ - Aql wa Naql fi tarikh lfiqh islami.

³¹ - Revue Al Aniss

vivaient en liberté, leurs femmes jouissaient d'une grande mobilité et liberté de circuler ; le progrès socioculturel, politique et économique se trouvait rapporté à la chrétienté coloniale. En contrepartie, les musulmans et surtout les femmes musulmanes sombraient dans l'ignorance, la régression, la lenteur, l'analphabétisme. L'histoire arabo-musulmane n'a eu que des rapports conflictuels avec l'occident, le refus de se laisser influencer devient structurel, mais l'acculturation est inexorable, voire une fatalité à laquelle le vaincu ne peut échapper.

Nous avons aussi développé une tradition pour contourner le refus de toute nouveauté, celle de la passer par le crible des Textes fondamentaux à travers l'innovation dans l'interprétation. Ce qui fait de l'élite, une élite moderne dans la pensée, et traditionnelle dans la forme (Mohamed Abed Jabri). Cet état des choses n'est-il pas l'un des facteurs majeurs de cette dualité comportementale, de ce piétinement entre le moderne et le traditionnel ? De cette lenteur du changement vers une pensée moderniste, responsable et indépendante, N'est-ce pas là, un frein à la réalisation de nos Lumières pour faire une rupture historique avec une société passéiste?

Un tangérois ayant pris le surnom du « Fils du Littoral » (Ibn Chati'), lance un cri inédit contre la dégradation de la situation des femmes à Tanger, et les restrictions faites aux libertés des femmes. Un cri contre la régression du rôle de l'Etat à garantir et veiller sur le respect des droits et des libertés des femmes.

« Peu de temps passé après que nous ayons remercié notre gouvernement pour ce qu'il a fait en suivant les plans de sa majesté le roi (Mohamed V), et la voie de son appel à l'émancipation de la femme, qu'il change diamétralement de plan vis-à-vis des femmes. La liberté des femmes n'existe plus dans cette ville. Tanger est devenue un enfer insupportable. Les femmes se sentaient esclavagisées après avoir savouré la liberté pendant un court temps. Elles se retrouvent privées des libertés, et leurs droits bafoués. Les femmes à Tanger se retrouvent de nouveau à l'ère sombre des siècles passés. Elles ne vivent plus au XXe siècle comme toutes les femmes des autres nations, voire même, les tangéroises ne jouissent plus de liberté comme c'est le cas des femmes dans le reste des villes marocaines. Elles souffrent de se trouver privées de respirer de l'air frais dans les jardins, et ne peuvent plus prendre des bains de soleil dans les plages. »³²

³² - Ibid, p.35

Le droit des femmes à la liberté s'est imposé au débat public malgré le contexte historique défavorable dans lequel vivait le Maroc. Toutefois, il reste le maillon le plus faible dans nos sociétés arabo-musulmanes.

Les femmes sont majeures et responsables

Un autre article non signé, de titre « Défendons les filles » commence par expliciter le contexte dans lequel vient la revendication de la scolarisation des filles marocaines de toutes les classes sociales. Un contexte caractérisé par « la détérioration de la morale, la corruption des sentiments, la mauvaise conscience. La cause se trouve au sein de la famille.. ». Critiquant les parents qui prétendent défendre le droit à la scolarisation des filles, mais qui s'abstiennent de le faire une fois qu'elles atteignent l'âge d'être scolarisée, ils. Un appel a été adressé aux garçons comme aux filles pour défendre l'éducation des filles et de ne pas se contenter de la sensibilisation uniquement des parents, parce que les filles sont les plus concernées.

« Tout appel doit être adressé à la fille elle-même. Elle ignore qu'elle est attirée par nature vers tout ce qui la rend égale à l'homme, voire tout ce qui la rend plus excellente que lui. Elle aime et aspire à cela sans avoir besoin d'une motivation externe, il suffit de lui donner la liberté d'être scolarisée. C'est un droit naturel garanti par toutes les législations divines et mondaines. Mais l'homme l'a privée de ce droit. Il est injuste et ignorant. Ce genre d'hommes ne veut pas progresser avec le temps, voire il régresse. Il est perdu et a raté la voie vers la civilisation qu'il ne peut jamais la détourner de son sens naturel. Il a perdu aussi la voie de la religion. »³³

Trois grands principes sous-tendent ce texte reflétant une forte adhésion à l'égalité femmes/hommes, **le premier** concerne la majorité des femmes et leur droit à décider par elles-mêmes et être responsables de leurs propres actes. C'est une idée forte et un principe fondateur des Lumières : propulser l'être humain dans la nature pour y mener sa propre aventure sans tutelle aucune, la source d'énergie pour l'autonomie de l'être masculin ou féminin. **Le deuxième** est le droit à la liberté sine qua none, le droit à la majorité serait inconcevable, voire inachevé. C'est ce principe qui a manqué et manque encore chez presque tous ceux qui ont appelé aux droits des femmes depuis plus d'un siècle et demi. Le droit de liberté à l'éducation pour la fille constitue l'issue principale pour son émancipation et son indépendance. **Le troisième**, constitue un socle pour les deux premiers principes, c'est celui relevant des capacités intellectuelles dont jouissent les femmes pleinement. Cet article qui n'est pas été signé et qui suscite beaucoup de questionnements quant à son auteur, est-il un homme ou une femme ? Reflète-t-il la ligne éditoriale de la revue Al Aniss ? Dans tous les cas, cet

³³ - Ibid, p.22

article qui date de la première moitié du XXe siècle, peut constituer l'un des textes fondateurs du féminisme actuel par le fait d'avoir articulé les principes de la pensée des Lumières au projet d'émancipation des femmes à travers leur scolarisation libre.

Le port ou non du voile (Assoufour - dévoilement)

« Entre l'homme et la femme, dévoile et voile », un article signé par les premières lettres (ⵓ.ⵉ) paru dans Al Aniss. Ce genre de signature suscite deux hypothèses, fort probable qu'elle soit d'une femme pour des raisons de confiance ou pour se dissimuler de leur entourage social. Il n'est pas non plus moins probable qu'il puisse être d'une plume masculine. Mais qu'est-ce qui oblige un homme à cacher son nom ? Dans les deux cas, les hommes moins que les femmes se trouvent obligés de s'exprimer librement dans l'espace public quant aux droits des femmes pour ou contre.

Il y a été exposé le débat sur le port ou non du voile par les femmes depuis plus d'un demi-siècle au Levant, Iraq, Egypte et tous les pays musulmans. L'appel de Kacim Amine dont le livre « *L'émancipation de la femme* » a été repris par le journal Arrif³⁴ dirigé par Thami Louazzani, surtout les parties en rapport avec le voile, six articles au total, avec ceux qui le soutenaient pour que la femme ne se voile plus ou que les femmes regagnent l'espace public qui leur est prohibé en s'y dévoilant. Au Maroc aussi, ce débat sur le port du voile a vu le jour dès la première moitié du XIXe siècle comme c'était aussi le cas en Orient, parce qu'il a été conçu comme un signe de délabrement des mœurs et un échec culturel vis-à-vis de l'ennemi colonisateur. Quant à ceux qui soutenaient le non-port du voile, ils étaient majoritairement des jeunes et faisaient le lien direct entre la situation de la femme musulmane souffrant de l'analphabétisme, de l'ignorance, du sous-développement, de l'exclusion, et du port du voile. Contrairement à la situation développée de la femme occidentale imprégnée par la science et le savoir qui a été reliée à son dévoilement.

Dans cet article, l'auteur(e) se pose la question : et si le voile était la vraie cause de cette situation du sous-développement dont souffre la femme marocaine, faisant allusion à d'autres maux dont souffre la société toute entière, telle la trahison des valeurs, l'avarice, l'égoïsme, la corruption régnant chez toutes les classes sociales. Ce débat sur le port ou non du voile

³⁴ - Tous les articles collectés du journal Arrif ne portent aucune signature. Dans ce cas, il représente la ligne éditoriale du journal. Ils traitaient de tous les sujets en rapport avec le droit à l'éducation, le port ou non du voile, le mariage, le divorce, la dot, l'amour et la sexualité, la contraception, les droits politiques et sociaux, reprenant des articles d'autres journaux sur des mouvements de femmes en Asie, Europe, Amérique, de certains pays musulmans..

reste secondaire à la situation malade de la société marocaine. « Les grandes questions » face aux « petites questions », cela fut et demeure encore l'arme pour sous-estimer tout ce qui se rapporte aux droits des femmes. C'est la « petite histoire » et la « grande histoire ». Les femmes font partie de « la petite histoire » qui n'a aucun mérite d'être étudiée, et nous sommes aussi ignorées voire bannies de « la grande histoire ».

« .. Ne sont-ils moins importantes les questions du port ou non du voile devant toutes ces carences dont on continue à payer cher les conséquences. ».³⁵

L'importance de cet article ne réside pas dans les avis exposés sur le voile, ils sont clairement pour, ils existent encore aujourd'hui dans notre réalité et continuent à envahir le débat public quoique dernièrement les opinions se soient apaisées. Mais dans ce qu'il reflète comme débat à cette époque lointaine il divisait non seulement les musulmans d'antan et d'aujourd'hui, mais aussi les féministes occidentales et musulmanes.

« Combien de batailles se sont produites entre les défenseurs rivaux des deux positions, des assises ont été organisées, des articles publiés, voire des tomes ont été écrits, tout cela pour appeler au voile ou au dévoile. Toutefois, les pro dévoilement sortent toujours perdants de cette guerre. » P.11 Aniss.

Au cours de la première moitié du XX^e siècle, le dévoilement des femmes s'est étendu au Moyen Orient, surtout en Egypte. Les femmes musulmanes devenaient plus attirées par les modes provenant de Paris et New York à travers les revues et la radio. Ceci a compliqué la vie des hommes pour répondre aux nouveaux besoins vestimentaires des femmes, selon cet auteur inconnu. Il a donné des justifications économiques au port du voile et au renoncement du dévoilement, tout en considérant cette question secondaire par rapport aux « vrais problèmes » dont souffre la société, notamment, la lutte contre la corruption des mœurs et de la morale.

« L'égalité entre les hommes et les femmes revendiquée par les extrémistes est plus dangereuse que cela (l'appel au dévoilement). Elle constitue une défiance aux préceptes divins et une déviation de la voie religieuse ; l'islam n'a pas mis complètement à pied d'égalité les deux sexes même dans les plus simples questions. Il exige dans le témoignage un ou deux hommes, pour les femmes, deux. La femme vaut la moitié de ce que vaut l'homme, il n'y a aucun doute. Il la préfère à l'homme, là aussi est sans doute. »³⁶

La ligne éditoriale de la revue Al Aniss est déclarée pour les droits des femmes, la preuve qu'elle leur consacre deux pages, « Rubrique pour la Femme » et « Renaissance de la Femme ». Néanmoins, est-elle pour l'égalité entre les sexes ? Cet article est très critique vis-à-vis du principe de l'égalité

³⁵ - Ibid, p. 10

³⁶ - Ibid, p. 12

qu'il considère plus dangereuse que le dévoilement des femmes, et que seuls les jeunes sans expérience, ni savoir, ni sagesse ne le défendent. Seuls les adultes en disposent, répliquant : « Si on parle des adultes, cela ne veut nullement dire les conservateurs renfermés, mais les personnes qui réunissent la science, la sagesse et la pensée. P.12

D'autres arguments contre le non-port du voile ont été développés dans un autre article signé par Mohamed Sabbagh. Il s'agit d'une réponse contre un autre article défendant le droit des femmes au dévoilement s'appuyant sur des versets coraniques de la Sourate Nour et Sourate Ahzab (Dites aux croyants ...), et ce pour prohiber le dévoilement des femmes. Tout l'arsenal argumentaire utilisé dans cet article s'articule autour de la morale.

« Comment peut-on permettre le dévoilement et laissons tomber le voile en côtoyant les étrangers et les étrangères exhibés ? Et comment peut-on dire que le travail des femmes à l'extérieur exige la mixité entre les femmes et les hommes, ce qui oblige les femmes à se dévoiler. Et si quelqu'un dit que la majorité des femmes scolarisées dans les villes sont sans voile et qu'elles sont plus nombreuses que celles portant le voile. On peut lui répondre que cela n'est point une preuve que le dévoilement soit permis par la religion. »³⁷

Outre que le dévoilement selon Sabbagh, soit contre les préceptes religieux, il nuit aux maris qui n'auront plus confiance en leurs épouses ni en leur chasteté une fois qu'elles ne portent plus de voile et qu'elles sont mélangées aux hommes. Ils ne sauront plus si leurs enfants sont les leurs. Les choses se compliqueront davantage pour le pauvre homme quand il devient victime de la tentation, du désir et de la manipulation de Satan lorsqu'il se trouvera tout seul avec la femme ou la fille d'un autre homme. Les femmes sont comme objet de désir que guette l'homme, elle n'est jamais perçue sujet qui agit avec pleine volonté. La femme ne jouit d'aucune existence indépendamment de l'homme, elle n'a de statut qu'en rapport à lui, femme ou fille d'un homme. D'ailleurs, c'est ce qui est reflété dans certains documents se rapportant aux demandes d'adhésion au Parti de la Réforme nationale³⁸, la demande d'une femme pour rejoindre les rangs du parti n'est acceptée qu'après consentement du tuteur qui doit être le mari pour la dame mariée, le père ou le frère pour la jeune fille. Etant donné que la femme ou la jeune fille n'existent que parce qu'un homme existe, tout accord consenti avec une femme indépendamment de l'homme est considéré comme une violation des

³⁷ - Ibid, p.4

³⁸ - Bennouna, Boubker, watha'q hizb al islah lwatani, nachat lajna attanfida (Documents du Parti de Réforme nationale, Activités du comité exécutif, Tome I, ed. Imprimerie Chouiekh, Tétouan, 1937), tome I, p.73

normes sociales, une atteinte à l'honneur de l'homme, outre qu'il peut être un acte suspect.

Le non-port du voile et la mixité sont l'une des questions qui occupaient le débat à cette époque coloniale, ils « agitaient » la tranquillité de l'homme et la sérénité au sein de la famille « menaçant » l'harmonie de la société. Ils sont des corollaires à la scolarisation des filles et nul ne pouvait y échapper. Ils deviennent une réalité qui s'est arrêtée de s'élargir jusqu'à devenir un fait irréversible et normal. Même si ces deux questions constituent aujourd'hui le cheval de bataille des plus modérés parmi les islamistes, le discours des défenseurs du regain du port du voile et la prohibition de la mixité ne tiennent plus même au sein de leurs communautés. Ainsi, l'éducation des filles, le partage de l'espace public, et leurs corollaires, le dévoilement et la mixité sont dangereux et pour l'Etat, et pour la société. Sebbagh dit :

« .. quiconque ayant le sens de l'honneur, de la religion et du sang arabe rebelle doit combattre ces idées et manigances occidentales.. la mixité appelle les femmes à faire leur coiffure, de se maquiller et s'habiller à l'européenne, elles porteront des habilles serrés exhibant toutes les parties et articulations de leurs corps.. leur façon de marcher deviendra séduisante et provocante. Ceci ruinera les mœurs de la nation et violera l'innocence de la religion. »

« *Présent et avenir de la femme marocaine* », un article écrit par Abdelkader Haidour, une réponse à ce que l'auteur qualifie de réaction violente à l'égard du droit des femmes marocaines à la liberté et à la participation à la vie publique. Le débat sur ces questions s'est répandu au sein des familles, et dans les lieux publics entre ceux que l'auteur qualifie de conservateurs et d'anciens qui sont contre, et ceux modernes qui revendiquent ces droits. Ce débat était à l'origine de la prise de mesures par certains responsables contre l'état de « dégradation » des mœurs chez les femmes, selon les mots de Haidour, contrairement aux comportements de nos femmes, il y a très longtemps, elles étaient mesurées, respectueuses, et montraient beaucoup de scrupules.

Haidour proposait une voie intermédiaire, ni celle des modernistes, ni celle des conservateurs, défendant une approche graduelle en droit des femmes et l'égalité F/H pour que les femmes marocaines jouissent des mêmes droits que leurs consœurs orientales et occidentales. Est-ce parce que la majorité d'entre elles souffrent encore de l'analphabétisme et du voilement, autrement dit, elles sont encore privées de sortir du privé.

« Les femmes chez nous sont encore voilées (derrière les murs de l'espace privé) et malheureusement, elles sont majoritairement analphabètes et sans culture. Ceci dit, elles sont chastes, sérieuses et avec beaucoup de scrupules. Sans aucune intention de sous-estimer, ni de dédaigner les droits des femmes à la vie, à la participation dans la vie

publique et à leur égalité aux hommes dans les limites permises par la religion et la raison.»

L'auteur explique l'état dégradé et aberrant des femmes par l'ignorance de la société marocaine et ses coutumes archaïques héritées, lesquelles constituent des obstacles devant le progrès des femmes et leur participation aux responsabilités de la vie. Il se pose la question : « que faire avec l'homme pour rompre ces chaînes » qui le ligotent ? Il propose à cet égard de laisser les femmes forger leur propre voie vers le progrès sans intervention aucune de l'homme pour qu'elles puissent avancer d'une façon naturelle et non forcée sans manipulation ni contrôle, d'autant plus que nous constatons qu'elles commencent à connaître du changement et que le pays est en train de passer des ténèbres vers la lumière. Il interpelle contre les dangers de cette transition au Maroc étant donné la nouveauté de l'ouverture du Maroc sur l'occident, contrairement à l'Orient et surtout à l'Égypte qui a eu des rapports avec l'Occident depuis Napoléon et la campagne française. Le Maroc a vécu renfermé pendant longtemps sur lui-même. Haidour y insiste dans son article : c'est seulement avec la science et par la science que la femme marocaine pourra être émancipée et libérée de son ignorance et de son analphabétisme. Le savoir est l'unique voie à l'émancipation de la femme, en constatant qu'elle est sur la voie du progrès sans avoir besoin de ce nouveau mouvement pour ses droits. Il se préoccupe du fait que les filles sont attirées beaucoup plus que les garçons par la scolarisation et que leur taux de réussite est supérieur à celui des garçons.

« Les statistiques officielles et les résultats des examens montrent que la fille marocaine excelle dans ses études, et qu'elle est préparée à progresser en phase avec le temps. On observe que les filles adhèrent de plus en plus fort à l'école formelle. Son enthousiasme pour l'apprentissage est supérieur à celui des garçons à un point qu'on commence à se préoccuper de leur sort et en avoir des doutes. C'est cet état des choses qui doit vraiment attirer notre attention et mérite que nous lancions des cris pour appeler au changement parce que le nombre des lauréats garçons est inférieur à celui des filles lauréates. L'homme est l'élément le plus fort dans la vie, personne n'en doute. Si bien que il doit être se scolariser plus que la femme, et le pourcentage des lauréats supérieur à celui des filles.»

Haidour représente la vision de l'élite dite "inspirée de la modernité", mais qui est à l'origine salafiste. Elle est pour la scolarisation, les droits et l'émancipation des femmes, mais à un certain niveau qui ne doit transgresser les « limites » religieuses qui peuvent être plus ou moins étendues. Dans tous les cas, les femmes demeurent un deuxième sexe inférieur aux hommes. Depuis la deuxième moitié du XIXe siècle, les salafistes inspirés des Lumières étaient pionniers en matière de revendication de la scolarisation des filles par rapport au contexte historique, mais ils restaient restrictifs et discriminatifs. Les femmes ont un

deuxième rôle à jouer. Cette élite comparée à Averroès au XIIe siècle, n'a pu établir aucun lien entre la pensée averroïste et celle qu'elle prônait à cette époque, il n'était même pas connu par elle. Les salafistes qui aspiraient à la modernité ont été influencés beaucoup plus par ce qui se passait en Orient, au Levant, en Egypte, que de la pensée des Lumières occidentales. Ils s'inspiraient plus d'une interprétation orientale des textes des Lumières et d'une représentation particulière de la modernité telle qu'elle se vivait par les sociétés occidentales, que de se faire leurs propres interprétations des textes originaux et leurs propres représentations de la modernité. Cette vision vis-à-vis du sujet féminin demeure fortement vivante dans l'imaginaire des intellectuels incarnée même par l'élite féminine.

Des hommes réformistes auxquels les femmes doivent beaucoup : Comment parlait Thami Ouazzani des les droits des femmes ?

Dans un article traitant d'une des questions les plus préoccupantes pour le marocain, il s'agit de la protection de « l'honneur », Thami Ouazzani expose sa vision sur le rapport avec la femme. Il part du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et dont toutes les éthiques ont parlé sans discrimination.

« (...) toutefois, l'homme est entièrement responsable de lui-même parce qu'il est fort...En revanche la femme, est en premier lieu responsable d'elle-même, néanmoins, l'homme partage avec elle la responsabilité de protéger son honneur. Avant, quand une femme commettait un délit, c'était son mari qui était puni à sa place. Mais l'homme ancien a exagéré dans l'usage du droit, ce qui l'a laissé croire qu'il était l'unique responsable de la protection de la pureté de l'honneur ; il a fait sentir à la femme qu'elle n'était guère apte à se protéger elle-même. Cependant, tout le monde est appelé à faire le bien et à chasser le mal, à poursuivre les corruptions pour les corriger. » (Al Aniss)

S'il faut imposer à l'homme libre un contrôle social pour corriger ses comportements enclins à la corruption, il ne faudrait pas que l'on croit que la religion va oublier ce qui existe réellement, c'est à dire que la moitié forte de la nation veille sur la propreté de l'honneur de la moitié douce. Cependant, la propagation de la science a poussé la femme à retrouver sa vraie place, celle que l'homme lui avait arrachée. Elle avait pour signification :

« Les femmes sont égales aux hommes en jugements (Ahkam), les croyants sont appelés à baisser leurs regards, les croyantes aussi... L'homme jouit du droit

à la liberté sociale régulée par les législations et les lois, il a ses qualités comme ses défauts, la femme aussi, elle a des qualités et des défauts... »³⁹

Pour Thami Ouazzani, les questions d' « honneur » relèvent de la responsabilité de l'homme et de la femme, qui sont tous les deux (et pas seulement la femme) enclins aux comportements corrompus. Ils doivent tous les deux œuvrer pour les corriger. Sans vouloir dire que l'homme va se déresponsabiliser vis-à-vis de la société, au contraire, il continuera à jouer son rôle de veille sur la « propreté » de l'honneur de la femme et de l'homme. Cependant, Thami Ouazzani reconsidère l'importance de la science qui va doter la femme d'un statut égal à celui de l'homme. Sur ce point, Thami Ouazzani ne précise pas de quel homme il s'agit. Est-ce que la femme lettrée et cultivée deviendra l'égale de l'homme lettré et cultivé, ou de tous les hommes, quel que soit leur niveau intellectuel ?

La femme n'est pas le sexe corruptible par essence comme on le laisse imaginer, il n'y a en cette matière aucune différence entre les sexes. Ils sont tous les deux égaux dans le bien comme dans le mal.

Toutefois, les limites imposées aux femmes pour cette raison (c'est à dire leur susceptibilité et leur prédisposition à la corruption des mœurs et de la morale), ne font que priver la société des efforts de la moitié des membres de la nation. Pour Thami Ouazzani, il n'y a aucune raison à emprisonner les femmes par crainte qu'elles nuisent à l' « honneur » masculin. Poussons l'analyse de Thami Ouazzani : si contrôle il doit y avoir, il doit exister pour les hommes aussi. Dans cette hypothèse on se trouverait dans une société toute entière sous contrôle non plus pour l' « honneur » masculin, mais pour l' « honneur » de la société. Quelles seront les conséquences alors ? Une société enfermée sur elle-même.

« Supposons que la femme marocaine ait eu tous ses droits et soit devenue l'égale de l'homme, travaille dans le commerce, les usines et les écoles, voyage toute seule sans voile, s'intégrant entièrement dans les affaires de la vie ; le résultat de son travail sera utile à la société. Et si l'on révisé le bilan des comportements libertins, on trouvera que le taux de ceux-ci n'aura pas augmenté par rapport à son état d'avant le dévoilement, voire, on trouvera probablement que le mal aura beaucoup diminué en comparaison au temps du port du voile. Leur ouvrir les portes va les rendre responsables de la sauvegarde de leur propre honneur, elles s'y connaissent beaucoup mieux que l'homme. »

Ainsi, la manipulation et le contrôle ne constituent point une solution mais un problème, et pour la femme, et pour la société toute entière. Sous le contrôle de l'homme, la femme n'a aucune chance de s'émanciper.

³⁹ - Al Aniss

La femme est conçue comme un être passif qui n'a aucune capacité déjà développée, dont les sens se sont dégénérés pendant des siècles d'emprisonnement. Est-il concevable que les femmes marocaines pendant les années sombres n'étaient que des êtres sans raison ou, au contraire, qu'elles se dotaient de capacités de résistance au sein d'un système social réprimant et misogyne ? Thami Ouazzani parle dans ce texte des sens qui ont besoin d'être développés, tel l'ouïe ou la vue... Ne s'agit-il pas là d'un usage métaphorique, d'une exagération pour persuader l'opinion publique de l'urgence de réformer la situation de la femme ?...

Généralement, l'imaginaire collectif n'a aucune considération pour la femme illettrée ; celle-ci ne « jouit » d'aucune capacité intellectuelle ni dans la sphère privée, ni dans la sphère publique. On pense qu'elle vient seulement d'entamer sa renaissance avec la scolarisation. Mais n'en est-il pas de même pour l'homme ? Les marocains, hommes comme femmes, ont sombré pendant des siècles dans l'illettrisme, l'ignorance et la superstition. Une minorité d'hommes était lettrée et de plus dotée d'une culture et d'un savoir majoritairement traditionnels. N'y avait-il pas des femmes qui méritaient d'être citées ou connues ? L'histoire mentionne timidement l'existence de femmes éminentes dans le domaine du savoir. On pourrait citer par exemple Fatima Fihrya, fondatrice de la première université au Maroc, Al Quaraouiyine ; ou encore Assit Al Horra, qui a gouverné au XVI^e siècle au nom du Maroc.

« Aucune personne raisonnée ne peut appeler la femme marocaine actuelle à ce qu'elle se dévoile, enlève le masque dans une société où sévit une dégradation de la morale, chez les hommes comme chez les femmes. Mais dans le même temps, il est impossible de laisser les femmes enfermées dans des caisses, privée d'air sauf quand son frère l'homme le lui permet. C'est comme si on présentait au bébé le jour de sa naissance, des plats de viande et de la nourriture consistante, le bébé a besoin du lait jusqu'à ce que son estomac devienne fort et que ses dents grandissent ; toutefois, le laisser sans nourriture le tuera. La femme marocaine progresse sûrement, elle a intégré l'école. On ne s'attend pas à ce que l'enfant devienne savant dès qu'il s'inscrit dans la liste de l'école. La femme est en cours d'apprentissage, elle n'a pas encore appris. Elle ne jouira pas de la liberté sous le contrôle de l'homme, elle ne sera pas en contact avec la vie, mais elle l'est déjà par l'intermédiaire de la radio, elle l'écoute aujourd'hui et sans doute, l'un de ses sens, l'ouïe, commence à se développer. Il lui manque de voir, elle a tous les droits de revendiquer le voyage, d'aller au cinéma pour s'ouvrir sur les autres mondes, pour voir comment les gens vivent, savoir que le monde ne se limite nullement entre les quatre sens. Si on savait que notre opposition va lui plaire, on l'aurait

fait .. Toutefois, si on la prive de faire ce qu'elle a envie, cela lui fera du mal, sa révolte fera trembler nos vies. »⁴⁰

Le sentiment d'être menacé par le délabrement de la morale pèse sur les esprits. La société vit une période de crise de ses valeurs à cause de son ouverture sans préparation sur une culture occidentale moderne. Il y a un conflit entre une société conservatrice, traditionnelle, et une autre imposée par la force, moderne et aspirant à l'avenir.

La société n'est pas encore préparée à l'égalité des sexes, mais où, en même temps, les femmes commencent leur parcours vers la modernité par leur intégration à l'école. Cela exige une approche progressive en droits, le contrôle des machines de reproduction de l'espèce et sa « volonté » sont toujours régis par le mâle. Les femmes avaient sans aucun doute leurs systèmes d'action, de résistance : l'être humain est par essence libre et aspire toujours à la liberté, même au sein de l'esclavage. Alors quels sont ces systèmes de défense contre l'esclavagisme des femmes ? Quelles sont ces stratégies de lutte pour une vie digne de l'être humain qu'est la femme ? Des recherches dans la « petite histoire » de la société marocaine, principalement des femmes et des rapports sociaux femmes/hommes, sont recommandées surtout entre le XV^{ème} et le XX^{ème} siècle pour mettre en exergue la présence du féminin en tant que sujet actant avec une volonté propre et non uniquement en tant qu'objet subissant la volonté de l'autre. Ce sujet passif est doté quand même d'une volonté, et c'est cette reconnaissance de la volonté foncière dont jouit la femme, qui suscite ce positionnement pour les droits des femmes de la part des élites modernes, telle Thami Ouazzani :

« Que font ces pauvres sans voile ? Elles se mettent en contact avec le monde, elles connaissent ses détails, quant aux femmes raisonnées, elles demeurent dans la même ignorance, que celle connue par les serviteurs. Les jeunes délaissent les filles de famille et se tournent vers celles ayant une certaine connaissance du monde. Nous avons vu combien la prostituée lorsqu'elle se marie connaît mieux les valeurs de la vie conjugale que celle qui n'a jamais connu la prostitution... Il vaut mieux que la femme nouvelle apprenne tout cela théoriquement pour l'éviter. Le cinéma est un bon éducateur. »

Thami Ouazzani prend l'exemple de la prostituée, non pas pour encourager la prostitution, mais pour montrer que le dévoilement de la femme est toujours bénéfique même dans les pires cas. En même temps, il défend le cinéma comme moyen d'éducation, sachant qu'à l'époque, le cinéma était prohibé pour les femmes. Thami Ouazzani, selon Ibn Azzouz, était d'ailleurs le premier homme à avoir osé accompagner sa femme au cinéma à Tétouan.

⁴⁰ - Ibid, N° 40, mai 1950

Le cinéma n'est pas un lieu qui encourage la prostitution, mais un lieu d'apprentissage et d'éducation.

Une dimension de la discrimination fondée sur la catégorie de « classe » chez Ouazzani est clairement exprimée et présente dans son discours, lorsqu'il oppose les femmes prostituées provenant de la classe pauvre aux femmes dites de « famille » ou grande famille. Il exprime une forme d'indignation sur comment ces femmes pauvres se sont mises en contact avec le monde par la prostitution, quand les autres, les plus méritantes de toutes, demeurent sans connaissance de la vraie vie.

Thami Ouazzani dirigeait le journal hebdomadaire *Arrif* qui commença à paraître en 1936 et qui a disparu en 1955, un an seulement avant l'indépendance. Il connut une version espagnole entre 1936 et 1942. Ce journal mérite une étude exhaustive pour ses deux versions et il sera l'objet d'une analyse dans l'avenir selon le prisme genre.

Thami Ouazzani est un défenseur de la scolarisation des filles. Il a publié pendant plusieurs semaines des extraits du fameux livre de *Kacem Amine* « L'émancipation de la femme » (1899) à propos des deux questions qui préoccupaient l'opinion publique : l'éducation et le voile. Dans cet extrait, l'égalité femme/homme est soulignée en tant que principe, et il y est exprimé que leur différence est due au fait qu'ils soient de genres différents. Leurs différences physiques et intellectuelles ne sont que le fait de différence de vie. L'homme a travaillé physiquement et intellectuellement pendant longtemps, lorsque la femme s'est trouvée privée de l'usage de ces deux capacités et contrainte à demeurer dans un état dégradé et dégradant.

« Si les gens chez nous croient que l'éducation et la scolarisation des filles n'est pas obligatoire ; ils se demandent même si leur enseigner l'écriture et la lecture est permis ou prohibé par la religion. »

Il paraît qu'il était plus facile de convaincre de l'utilité de l'éducation des filles pour les préparer aux rôles domestiques qui leur incombaient, à savoir la couture, la bonne discipline, les conditions de l'éducation saine, autrement dit, tout ce qui les préparait aux fonctions d'épouse et de mère. On peut dire qu'avec le temps, tout le monde s'est mis d'accord sur ce niveau d'éducation. Toutefois, c'est l'enseignement secondaire et universitaire qui constituait un problème sur lequel les élites ont divergé parce qu'il permet aux femmes d'occuper des professions qui vont transgresser les limites posées autour d'elles.

« A mon avis, la femme ne peut gérer son foyer qu'après avoir appris un certain niveau de connaissances rationnelles et disciplinaires. Elle doit apprendre au moins tout ce que l'homme apprend au cours de l'enseignement primaire, et ce

pour qu'elle ait une idée des principes scientifiques, qu'elle puisse faire les bons choix, et travailler quand elle veut. »

De la conscience à l'action des femmes : l'Union Féminine au Nord du Maroc, première association féminine

Les archives de l'Union Féminine au Nord du Maroc (UNFM) ne sont pas accessibles aux chercheurs et chercheuses. Elles se trouvent dans la bibliothèque de la famille *Benouna* à Tétouan avec les archives du Parti de la Réforme nationale (PRN) ; *Boubker Benouna* a entamé un travail de publication de ces archives année par année. Déjà deux livres reprennent les documents du comité exécutif produit durant la première année suivant la création du PRN en 1937.

L'historien des relations hispano-marocaines, feu Mohamed Ibn Azzouz Hakim possède les statuts de l'UFNM qu'il a exposés au cours d'un séminaire organisé par l'association Assaida AL Horra en mars 2005.

Toutefois, cette association⁴¹ doit faire l'objet d'une étude sur ses activités, sa vision, sa raison d'être, appuyée sur les documents de PV de réunions. Les femmes militantes au sein du PRN et de l'UFNM ont laissé des traces à travers de photos (1) d'une grande marche démarrant à Bab Mqaber (Porte du cimetière), traversant la ville ancienne, jusqu'au centre de la ville moderne, en brandissant des pancartes et scandant des slogans nationalistes, une marche où il n'y avait que des femmes et des filles...

Des photos d'une grande assemblée tenue dans la maison d'*Abdelkhaleq Torrès* (30 août 1946), fondateur et secrétaire générale du PRN. Des femmes à visages couverts ou semi-couverts comme le veut la tradition tétouanaise, et même des visages nus pour les jeunes filles. Plusieurs femmes se sont alternées sur les tribunes de ce meeting, prononçant des discours en lisant des textes qui sont encore probablement toujours conservés dans les archives du PRN. Le fait que ces archives qui relèvent de la mémoire collective, soient encore privées, n'encourage guère à la recherche scientifique de l'histoire du Nord du Maroc.

Dès 1937, des noms de femmes se trouvent parmi les listes⁴² des membres et sympathisants qui ont versé des cotisations en pesetas pour le PRN. Ces

⁴¹- Huit journaux et revues qui ont été soigneusement examinés en quête d'articles qui pourraient avoir traité les catégories de femmes et tout ce qui se rapporte à leurs droits, situations, rapports genre..., dans aucun n'a été mentionné le nom de l'UFNM. Abdelkhaleq Torrès parle dans un article publié dans « Al Oumma », journal du PRN, intitulé « la femme marocaine dans le champ de bataille » le 22 septembre 1954, d'instances féminines subordonnées au parti sans les nommer.

⁴²- Ibid, p14

listes de 39 personnes dont 19 sont des femmes, comportent des noms que nous allons retrouver dans les instances de l'UFNM. *Khadija Ben Ali Belhaj, Aicha Ben Ali Belhaj, Aicha Bent Mohamed Ben Jelloun, Khadija Ben Mohamed Rkeina, Fatima Bent Mustapha Afailal, Laaziza Bent Mohamed Ben Abdelkrim Lebbadi, Kenza Bent Mustapha Afailal, Amina Bent Lhaj Omar Slaoui, Oum Keltoum Bent Mohamed Bouhlal, Rqia Bent Ahmed Ben Jelloun, Amina Bent Lhaj Laarbi Ragoune, Laaziza Bent Lhaj Mohamed Ragoune, Oum Kelthoum Bent Abdelkader Rzini, Alia Bent Ahmed Rkeina, Oum Kelthoum Bent Lhaj Laarbi Ragoune, Khadija Bent Abdelkrim Ben Jelloun, Chams D'ha Bent Mohamed Louazzani.* Ces femmes se sont engagées politiquement et socialement au sein du parti. Ceci dit, elles ont presque toutes des relations familiales avec des hommes dans les instances décisives du PRN. Ce qui corrobore aussi la présence des femmes dans le parti : l'existence d'imprimer des demandes d'adhésion au parti, certaines adressées aux hommes, et d'autres aux femmes. Les deux modèles sont presque identiques. Le discours est au masculin dans l'un, et au féminin dans l'autre. Néanmoins, une note de bas de page du document précise les personnes garantes, leurs types, pour les hommes et pour les femmes. Si pour un homme demandeur d'adhésion, le parti exige qu'il soit parrainé par deux anciens membres du parti, pour une femme, elle doit être parrainée par son époux, son tuteur ou par un membre de sa proche famille. Ceci montre que les femmes membres du PRN étaient des proches de ses membres. Pour la valeur de la cotisation exigée, elle était la même pour les hommes et les femmes : une peseta en ville, et la moitié à la campagne. Les femmes rurales adhéraient aussi à ce parti.

Parmi les décisions prises par le comité exécutif du parti du 17 janvier 1937, un acte de remerciement adressé à une dame dont le nom et le prénom n'ont pas figuré dans cet acte, en revanche ceux de son mari, le juge *Mohamed Labbadi*, et son père *Mohamed Bel Haj Tayeb Bou Hlal* y figuraient, ce qui est révélateur du rapport avec les femmes même au sein des réformistes... Dans cette lettre de remerciement, on commence par faire l'éloge du mari, puis du père, et par la suite, on mentionne la somme de 100 pesetas de cotisation. Un paragraphe dédié à l'expression de sentiments de plaisir pour l'adhésion au parti de la femme du premier et la fille du deuxième. Cette femme dont le nom reste inconnu, n'a aucune existence en dehors de sa famille, et tout rapport direct avec les femmes devient une atteinte à l'honneur de l'homme.

Les membres du comité exécutif du PRN expriment dans la lettre de remerciement leur gratitude à cette dame (qui n'existe que par son statut

d'épouse et de fille d'un homme) qui a rejoint les rangs des dames nationalistes appuyant le parti et ses principes et y jouant un rôle important par leurs actions réformistes au sein des familles et par l'éducation religieuse correcte des enfants. La lettre s'achève par l'expression « Gloire et sublimation pour le Maroc » et est signée par le secrétaire général adjoint.

Une lettre de réponse de la part du mari adressée au représentant du parti révéla le nom de la dame : il s'agit d'Oum *Kalthoum Bouhlal*. Ce sont ces femmes et autres qui vont œuvrer à la création de la première association féminine selon feu *Ibn Azzouz Hakim*, ayant lieu le 22 janvier 1939, c'est à dire deux années après la création du PRN. Selon le statut fondamental de l'UFNM⁴³, c'est une institution nationale qui :

*« vise à développer les capacités de la femme marocaine musulmane qui sauvegarde sa religion, sa morale, et qui défend ses droits, sa dignité. C'est un outil pour encourager l'enseignement, la réforme des coutumes, aider les pauvres, les personnes âgées et les orphelins, outre la diffusion du nationalisme, l'unification des rangs et des positions autour du nationalisme visant à l'unification du Maroc et son indépendance et la liberté de ses fils sous les règnes Alaoui glorieux »*⁴⁴

L'UFNM comprend dix commissions, chacune d'elles peut comporter entre 10 et 15 femmes représentant toutes les couches sociales d'où proviennent les femmes, et avoir une présidente et une secrétaire élues parmi les membres. Toutes les présidentes réunies composent une instance suprême qui représente l'UFNM, lisent les rapports et les décisions des commissions. Ladite instance choisit annuellement une secrétaire de l'UFNM, renouvelée chaque année, et qui peut ne pas être une des présidentes des commissions. L'instance suprême veille sur la communication entre les commissions et des sections, et sur les sections dans toutes les villes de la région (Nador, Alhouceima, Chefchaouen, Ksar Lekbir, Larache, Assila,) prenant Tétouan comme centre. Elle appelle aux réunions, congrès et représente l'UFNM. C'est une association directement attachée au secrétariat général du PRN dans ses activités. Chaque membre doit présenter une cotisation mensuelle de 10 pesetas au moins. L'UFNM tient son congrès annuel pendant les dix premiers jours de Moharram à Tétouan.

Les membres de l'instance suprême de l'UFNM, selon toujours la même référence sont, *Khadouja Afailal*, secrétaire générale, *khadouja Lekhtib*, secrétaire, plus 16 autres membres, *Khadouja Slaoui*, *Khadouja Dailiro*, *Khadouja Rkeina*, *Oum Kalthoum Ragoune*, *Oum Kalthoum Torrès*, *Oum*

⁴³- Feu Ibn Azzouz Hakim, Mohamed, " itihad nissa'y bi chamal lmaghreb", in Hoddour annissa' fi Attarikh wa Makhadd Lhadatha Laassir, Ed. Assaida Al Horra, 2009, pp. 14-18

⁴⁴- Ibid, p14

Kalthoum Dailiro, Laaziza Lebadi, Laaziza Lmoudene, Touria Sanhaji, Laaziza Ragoune, Alia Chaouech, Fama Slaoui, Fettouma Mdina, Noufissa Ragoune, Habiba Senhaji, Amina Mdina. Ce sont les mêmes femmes membres du PRN dont les noms figurent dans la liste des personnes ayant présenté leurs cotisations mensuelles.

Toutefois, ces noms des femmes membres de l'instance suprême de l'UFNM exposés dans l'article de feu *Ibn Azzouz* sont-ils du premier bureau, ou était-ce le premier et le dernier, autrement dit, depuis 1939 à 1959, vingt ans d'existence ? Hasna Daoud dans son intervention intitulée « Mossahamat Lmar'a fi Chamal Lmaghrib, Aata'on fi Samt »⁴⁵ (Contribution de la femme au nord du Maroc, un apport en silence), donne une date ultérieure à celle donnée par Ibn Azzouz, la création effective de l'UFNM n'a été faite qu'au cours de la visite royale à Tanger en 1947. Elle se base sur le discours de Khadouja Slaoui donné à l'hommage de Fatima Bakkali, la dame qui a présidé l'UFNM depuis 1957. L'UFNM a-t-elle été créée en 1939 ou 1947 ? L'activisme organisé de ces femmes documenté depuis 1937 au sein du PRN va dans le sens qu'il n'est pas improbable qu'elle soit née avant de 1947. Reste à vérifier les sources sur lesquelles se basent les propos de feu Ibn Azzouz dont la bibliothèque personnelle est très riche en documents. Khadouja Slaoui se base sur la mémoire et non l'écrit, laquelle trahit, voire manipule les propos. En 1959, l'UFNM n'existait plus, mais le chemin était déjà tracé vers plus de droits pour les femmes l'horizon de l'égalité effective.

Commissions	Fonctions
De la sauvegarde de la religion et de la morale	La sauvegarde de la religion et de la morale au théâtre, à la plage, dans la rue, au hammam et à la mosquée
De la culture, de l'enseignement et de l'alphabetisation	L'appel à la scolarisation, l'ouverture de garderies, l'organisation de conférences, et l'orientation de la ligne éditoriale de la radio de Tétouan
Des droits nationaux	Suivi du mouvement politique et des revendications pour l'indépendance et l'envoi via télégraphe
De la défense des droits des femmes	Garantir le droit religieux et juridique des femmes
De bienfaisance	Aider les nécessiteux, leur rendre visite pendant les fêtes, établir une liste des personnes à besoins spécifiques pour les aider aux occasions de décès, de mariage, de circoncision...

⁴⁵ - Daoud, Hasna, "Mossahamat Lmar'a fi Chamal Lmaghrib, Aata'on fi Samt", in Hoddour annissa' fi Attarikh wa Makhadd Lhadatha Laassir, Ed. Assaida Al Horra, 2009, p.29

De l'aide sanitaire	Visite et aide aux malades, l'appel à leur traitement, ainsi que le traitement de l'état de santé des femmes.
De la protection de l'enfance et d'aide aux orphelins	Collecte des habits pour les enfants et pour les sans-abris, collecte de lait, et visite des orphelins.
Des coutumes	Réforme des mauvaises coutumes et appel aux bonnes coutumes
Des finances	
Des fêtes	

En analysant les thématiques des commissions sur lesquelles s'appuyait l'UFNM, cette association créée au sein du PRN était pas uniquement caritative, mais elle était aussi politique, culturelle et sociale. Dans la mesure où elle visait à la contribution des femmes à la lutte pour l'indépendance du pays, à la réforme sociale par la lutte contre la pensée irrationnelle et l'exagération des coutumes archaïques et ce par le biais de l'éducation des filles.

Quant aux droits des femmes, ils sont encadrés par deux référentiels : le religieux, soutenu par une interprétation inspirée par les exigences de la vie moderne (tel l'appel des salafistes inspirés par le modernisme), et le juridique en tant que droit séculaire.

Les questions morales préoccupaient non seulement les femmes de l'UFNM, mais elles faisaient partie des lignes directrices du PRN et préoccupaient toute l'élite même moderne. Dans un discours prononcé devant le congrès des étudiants arabes⁴⁶ exposant les orientations culturelles du parti résumé en trois points : la valorisation de la langue arabe, la sauvegarde des coutumes et de la morale et la défense des intérêts des arabes. Elles ont fait couler beaucoup d'encre sur presque toutes les publications analysées aussi bien par les hommes que par les femmes. L'UFNM envoie une pétition le 26 août 1947, au ministre de la Justice du gouvernement khalifien, où elle s'indigne contre la propagation de la prostitution réglementée et contre le silence des oulamas⁴⁷.

Toutefois, ces questions touchaient directement les femmes ; mais les réformistes modernistes, tel *Thami Ouazzani*, essayaient de lutter contre la discrimination entre les hommes et les femmes à ce niveau pour conclure que les femmes ne sont pas immorales par essence féminine, mais que les hommes aussi le sont. L'immoralité n'a pas de sexe, c'est un comportement humain.

⁴⁶ - Op. cit. Bennouna, Boubker, p.82

⁴⁷ - Op. cit. Feu Ibn Azzuz.. p.19

La dimension caritative pour toute association à cette époque de l'histoire du Maroc était inéluctable, étant donné la situation de pauvreté répandue en particulier dans les villes. Ce genre d'activité quand elle survient au sein d'un projet politique, social, culturel pour les droits des femmes, montre le degré du sens commun citoyen. Il n'est pas dévalorisant de l'action féminine à cette époque.

L'UFNM est une association dont l'expérience est inédite à cette période. Elle a conjugué les actions pour le changement des mentalités et de la culture sociale archaïque, le militantisme et l'incidence politique par des manifestations dans l'espace public à travers des marches et des meetings. Elle a lutté clairement pour les droits religieux et juridiques des femmes. Il existe un bon nombre d'articles qui ont fait l'analyse de ce travail signé par des femmes qui faisaient partie des militantes de l'UFNM.

Elle s'était intégrée avec enthousiasme dans les programmes du parti de la Réforme nationale, notamment, une campagne d'alphabétisation. Elle a manifesté dans la rue à travers une marche massive inédite deux fois selon les documents : la première fois le 30 août 1946 après-midi à l'occasion de la commémoration du neuvième anniversaire de la création du PRN, après avoir organisé un grand meeting le matin du même jour à la Maison de la Nation⁴⁸.

« ..Un meeting oratoire organisé par les femmes à l'occasion de la fête de la lutte nationale (jihad watani) le 8 chaouale à la Maison de la Nation (Bait Loumma). Des milliers de femmes réformistes (mouslihate) s'y sont rassemblées.. présentant des discours.. Incendiant les émotions au sein de celles qui n'ont pas l'habitude de ce type de surprise. Elles ont par la suite envoyé des télégraphes et lettres d'indignation aux uns, de compassion et solidarité aux autres.. C'est pour la première fois dans notre histoire moderne un tel événement dangereux a lieu dans notre société féminine. »⁴⁹

La deuxième fois, ce fut le 20 août 1954 à l'occasion de commémoration du premier anniversaire de l'exil du roi Mohamed V.

L'UFNM est la première association de la première génération du mouvement des femmes au Maroc qui a créé les conditions nécessaires au foisonnement des associations par la suite, et surtout à partir de 1975. L'histoire du mouvement féministe marocain ne puise pas ses fondements dans la période coloniale, comme d'ailleurs l'histoire de notre pays. Cela n'empêche pas d'utiliser toute l'information nécessaire de cette période.

⁴⁸- Cette maison qui se trouve dans la rue Caid Ahmed existe toujours et sous le même nom. Elle appartient à Abdelkhaleq Torrès.

⁴⁹- Al Houria, « Marha lil Mar'a Lmaghribia » (article non signé), 1946

Trois grandes revendications s'affirment à partir de l'écriture des femmes et du programme et objectif de l'UFNM : 1- Le droit à l'instruction sans limite, à la formation et au travail ; 2- Les droits civils et politiques ; 3- Le changement de la culture sociale archaïque avec la préservation de l'identité arabo-musulmane.

Cette première génération d'associations de femmes est d'ores et déjà formée de l'UFNM créée en 1939, d'actions féminines du Parti de l'Indépendance en 1944, du Parti communiste, l'Union des Femmes au Maroc en 1944, de l'Association des Sœurs de la Pureté (Akhawat Assafa) en 1946. Une autre association mentionnée dans le discours d'Akhawat Assafa de Salé envoyé au premier congrès de la même association à Fès, était appelée « Fatat Lmaghrib » dont nous ne connaissons rien.

Après avoir lu et analysé à peu près cent articles, nous pouvons dire que les droits des femmes étaient présents parmi les préoccupations de l'élite nationaliste au nord du Maroc, et qu'une élite féminine ne manquait pas d'exister, et qu'elle a eu son mot à dire dans les revendications de ses droits et dans l'appel à l'opinion publique pour les adopter à travers l'écriture d'articles et la radio. Parmi l'élite féminine qui a engagé sa plume pour la défense des droits des femmes, à citer : *Amina Louh, Noufissa Ben Jelloun, Rouquia Soufiani, Zahra Quadia, Najia Aouad, Fatat Tétouan, Zaenab Alaouia, Amina Saïd, Assayda Oumhbamin.*

Amina Louh maîtrisait la plume et les discours radiophoniques. Elle était journaliste, femme de lettres, et professeur à l'école des institutrices de Tétouan. Plusieurs articles portaient son nom : « Eloge des femmes pour le prophète », « La Reine Khénata, Femme musulmane à l'époque du prophète ».

Il a été de coutume, lors d'occasions religieuses, telle la fête de la naissance du prophète ou fêtes nationales, pour certaines femmes intellectuelles de prononcer des discours en arabe à Tétouan, publiés ensuite dans la presse écrite. On peut citer comme exemple deux longs discours de ce genre : d'abord celui d'*Amina Louh* qui se compose de six parties : 1-Avant l'ère du prophète ; 2-La femme appuie le prophète ; 3- Le prophète valorise les femmes ; 4- Il la met au cœur de la société ; 5- Où est ma nation des préceptes prophétiques ? ; 6- Elle gagnera si Dieu le veut. Aussi, le texte écrit et présenté à la radio par *Fatat Tétouan* (fille de Tétouan), ce surnom a une signification et une symbolique forts faisant allusion à « Fityan Tunes », « Fityan Lmaghreb », « Tourkia Al Fatat »... Cette appellation connote une pensée moderniste sous-tendant les actions de ces organisations. « *Fatat Tétouan* » est une femme moderne; sa vision moderniste s'est reflétée dans

son discours partagé en sept parties : 1- La femme, un pilier de la société ; 2- La femme et ses droits civils ; 3- Pas de limite à la culture des femmes ; 4- La femme et les clubs culturels ; 5- L'éducation de la femme est un pilier de la religion ; 6- Femme et l'état marocain aspiré ; 7- La femme est devenu un membre de la société marocaine (novembre 1952). Il s'agit d'un texte qui répond clairement à toutes les restrictions faites aux droits des femmes. Elle considère que la réforme du peuple repose sur deux piliers : mettre l'homme et la femme sur un pied d'égalité ; la femme est l'égale de l'homme, elle est la moitié de la nation et de la société.

Le recours au religieux est aussi inévitable pour la légitimation des nouvelles questions, celles en rapport avec les droits des femmes et l'égalité des sexes. *Rhimou Madania* prend Aïcha, épouse du Prophète, fille d'un des Compagnons les plus influents, mais aussi la femme la plus reconnue pour son savoir religieux, politique, belliqueux, médical, littéraire, astronomique. *Rhimou Madania*, comme *Azzahra Qadia* et entre autres les femmes et les hommes, a corroboré ses propos et avis par le religieux. Elle cite un Hadith qui donne une notoriété et supériorité, inexistante auparavant ni pour un homme ni pour une femme, à Aïcha : « Prenez la moitié de votre religion de cette brune. ». *Rhimou* est convaincue de l'égalité des femmes aux hommes, elle n'a pas fait l'épargne de citer des femmes excellent dans des domaines reconnus comme masculins par excellence, en guerre comme celle entre Ali et Mouaouia, citant les noms de Oum Lkhaère Bent al Ahrache Lbariquiya, Zarqua' bent 'Addy ben Quaess el Hamadaniya, Ikriha bent Latrache...

CONCLUSION

Au Maroc, et depuis le début du XXe, les questions en rapport avec les droits des femmes, leur émancipation et surtout l'égalité des femmes et des hommes ont été soulevées, par une élite salafiste inspirée du modernisme occidental. Cette élite n'était pas uniquement masculine, elle était aussi féminine. C'est l'objectif majeur de cet article ; la lisibilité des apports des femmes à leur propre émancipation et à leurs droits civils, sociaux, culturels, économiques et politiques ; mais aussi des hommes clairvoyants, qui ont vu très tôt que la renaissance du Maroc était indissociable de la renaissance des femmes. Un siècle plus tard, les marocaines se battent encore pour l'égalité de genre. Mais que s'est-il passé entre la première moitié et la fin du XXe ? Ce débat a connu une stagnation et une lenteur dans le débat public et la mise en œuvre de tous les droits des femmes tels que stipulés dans la

législation internationale et qui ont leurs premières résolutions depuis le jeune âge des Nations unies au milieu du XXe.

Depuis 1908, avec le premier projet de constitution, Fquih Hajoui, puis Thami Ouazzani, des femmes comme *Amina Louh*, *Rhimou Madania*, *Noufissa Ben Jelloun*, *Rouquiya Soufiani*, *Zahra Quadia*, *Najia Aouad*, *Fatat Tétouan*, *Zaenab Alaouia*, *Amina Saïd*, *Assayda Oum brahim*... Ces femmes incarnaient l'esprit féministe ce qui suscitait chez elles le courage de prendre la plume pour graver leurs revendications pour les droits des femmes, ou intégrer directement la lutte politique pour la défense de la patrie, et le débat socioculturel auprès des autres femmes. Cette génération de femmes était inspirée du salafisme aspirant à la modernisation de l'Etat et de la société.

Une élite féminine est née au début du XXe siècle au nord du Maroc au sein du mouvement politique et culturel pour la renaissance de la société marocaine. Une conscience pour le changement a muri se matérialisant dans la création, à notre connaissance, de la première association de femmes au Maroc, l'Union Féminine au Nord du Maroc en 1939. Cette élite qui jouissait d'une conscience percutante du rôle des femmes dans le progrès du Maroc et de leurs droits pour l'émancipation, se dotait d'un grand enthousiasme et audace équivalents à ceux des hommes nationalistes. Elles sont sorties, maintes fois, manifester dans les rues malgré leur difficile condition, elles étaient capables d'organiser et de gérer des assemblées de femmes... d'écrire, de débattre...etc. Bref, elles étaient douées dans leur résistance contre le contrôle patriarcal pour pouvoir s'infiltrer dans l'espace public qui leur était prohibé pendant des siècles.

Les articles écrits par et sur les femmes à cette époque coloniale sont d'une grande importance. Ils doivent être reconsidérés et constituer une source de l'histoire de notre pays et non de la « petite histoire », surtout ce qui a trait au socioculturel. Tout d'abord, ils représentent un riche fond pour "l'historisation" de l'élite féminine et des vies des femmes. En outre, ils peuvent fournir un éclairage sur le processus du développement du féminisme.

Prenant en compte le contexte historique dominé par un conservatisme rétrograde refusant tout renouvellement et modernisation de l'Etat et de la société, les conditions et le statut des femmes, ces militantes, écrivaines ou activistes étaient avant-gardistes et audacieuses. Cette génération a essayé d'établir les liens entre la pensée réformiste marocaine et les questions des droits des femmes. Ce sont des femmes salafistes aspirant à la modernité.

BIBLIOGRAPHIE

- Assia Benadada, « Les femmes dans le mouvement nationaliste marocain », Clio, numéro 9-1999, Femmes du Maghreb, [En ligne], mis en ligne le 22 mai 2006. URL : <http://clio.revues.org/index1523.html>. Consulté le 08 décembre 2008.
- Bennouna, Boubker, watha'q hizb al islah lwatani, nachat lajna attanfidia (Documents du Parti de Réforme nationale, Activités du comité exécutif, Tome I, ed. Imprimerie Chouiekh, Tétouan, 1937).
- Daoud, Hasna, “Mossahamat Lmar'a fi Chamal Lmaghrib, Aata'on fi Samt”, in Hoddour annessa' fi Attarikh wa Makhadd Lhadatha Laassir, Ed. Assaida al Horra, 2009.
- Ibn Azzouz Hakim, Mohamed, lmar'a lmaghribia lmojahid wa dawroha fi ldifaa ane hawzati lwatane min 1414 ila 1927, ed. Assaida al Horra, Tétouan, 2007 (La Mujer Marroquí en la Resistencia en Defensa de la Integridad Territorial de la Patria). Ibn Azzouz Hakim, Mohamed, “Al Ittihad Annessa'i bi Chamal Lmaghrib”, in Hodour Anissa' fi Attarikh wa Makhad lhadatha laassir, Ed. Assaida al Horra, Tétouan, 2009.
- Lévy-Dumoulin, Olivier, « Histoire (Histoire et historiens) - Sources et méthodes de l'histoire », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 7 juin 2014. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/histoire-histoire-et-historiens-sources-et-methodes-de-l-histoire/>
- Lhajoui, Hassan Ahmed, al akl wa nakl fi lfiqr l'islahi lmaghribi 1757-1912, al markaz thakafi larabi, Maroc, 2003.
- NACIRI, Rabéa, « Le mouvement des femmes au Maroc », <http://www.fmyv.es/ci/fr/femme/5.pdf>, lu 23/03/2014.